



HAL
open science

Chevaliers et hommes d'armes dans l'espace bourguignon au XVe siècle

Lois Forster

► **To cite this version:**

Lois Forster. Chevaliers et hommes d'armes dans l'espace bourguignon au XVe siècle. Histoire. Université de Lille, 2018. Français. NNT : 2018LILUH030 . tel-02137488

HAL Id: tel-02137488

<https://theses.hal.science/tel-02137488v1>

Submitted on 23 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Lille
École doctorale Sciences de l'Homme et de la Société

Thèse pour obtenir le titre de docteur en Histoire
de l'Université de Lille

Loïs FORSTER

**Chevaliers et hommes d'armes
dans l'espace bourguignon au XV^e siècle**

Thèse dirigée par Bertrand SCHNERB
présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2018

Cette thèse de doctorat a bénéficié d'une allocation du Ministère de la Défense
en 2014 et en 2015.

Jury :

Jean DEVAUX, professeur à l'Université du Littoral Côte d'Opale

Alain MARCHANDISSE, directeur de recherche au FNRS – Université de Liège

Christiane RAYNAUD, professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Bertrand SCHNERB, professeur à l'Université de Lille

Valérie TOUREILLE, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise

Résumé

Chacun de leur côté, les phénomènes de la guerre et des tournois au Moyen Âge ont déjà bénéficié d'études nombreuses et approfondies. En revanche, on a négligé d'analyser en profondeur le lien entre ces deux mondes, accusé pourtant de s'étioler au XV^e siècle au profit de spectacles grandioses n'ayant plus rien à voir avec la réalité d'un champ de bataille. Par ailleurs, dans le domaine militaire, les gentilshommes imprégnés d'un idéal chevaleresque obsolète se débattaient pour essayer de faire encore croire au maintien de leur suprématie guerrière.

La réalité est bien plus complexe et les interactions entre le domaine de la guerre et celui des lices sont multiples. Ce sont d'abord les mêmes personnes qu'on peut retrouver à combattre dans tous les contextes, des hommes censés être nobles, adoubés ou non, qui possèdent un équipement caractéristique, armes et armures, ainsi qu'un cheval entraîné au combat. Les adaptations de leur matériel aux rencontres normées, prévues pour augmenter leur sécurité, ne changent fondamentalement rien à leur façon de combattre. Leurs techniques martiales se révèlent riches et variées, tout comme leurs tactiques collectives, qui savent s'adapter aux différentes configurations rencontrées à la guerre grâce à une surprenante polyvalence. Enfin, la mentalité avec laquelle les hommes d'armes abordent les rencontres armées montrent d'importantes similitudes dans tous les contextes : on attend d'eux qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes, en démontrant leur prouesse, sans renoncer face à l'adversité. Ainsi, à tous les niveaux, la frontière entre les lices et le champ de bataille s'avère finalement assez floue.

Mots clés : Fin du Moyen Âge, XV^e siècle, chevalier, chevalerie, homme d'armes, Bourgogne, combat, guerre, joute, tournoi, pas d'armes, arme, armure, cheval.

Knights and men-at-arms in the Burgundian territories in the 15th century

Abstract

The phenomena of war and tournaments in the Middle Ages have already benefitted from several individual in-depth studies. However, a detailed analysis of the link between the two themes has always been lacking; still we often accusingly claim that this link withered and gave way in the 15th century to spectacular shows which had nothing to do with the reality of battlefields anymore. Moreover, some people would argue that, in the military field, noblemen – immersed in an obsolete chivalrous model – would have desperately tried to maintain a semblance of belligerent dominion.

But the truth is far more complex and the interactions between the world of war and the world of lists are numerous. First, the same persons could be found in each context: men supposed to be noble – knighted or not – with characteristic pieces of equipment – arms and armours – and horses trained for combat. Adjusting their equipment for formal combats to improve their safety did not fundamentally change the way they fought. Their martial techniques were, in fact, rich and diverse – and so was their group tactic, which could adapt to different configurations encountered at war thanks to their surprising versatility. Lastly, the ways of men-at-arms in martial encounters reveals important similarities in every context: we expected them to give their best and achieve feats with no sign of renouncement while facing the enemy. Thus, the boundary between lists and battlefields actually turns out to be quite vague at every level.

Keywords: End of Middle Ages, 15th century, knight, chivalry, man-at-arms, Burgundy, combat, war, joust, tournament, pas d'armes, arms, armour, horse.

« Peu de nobles hommes sont parvenus à la haute vertu de prouesse et à bonne renommée, s'ils n'ont dame ou damoiselle de qui ils soient amoureux. »

Livre des faits de Jacques de Lalaing

Alors merci à celle qui m'a permis d'en arriver là où je suis aujourd'hui.

Remerciements

À l'issue de la longue entreprise que fut cette thèse de doctorat, mes remerciements vont d'abord au professeur Bertrand Schnerb, pour la bienveillance et le soutien qu'il a su montrer dès le premier contact téléphonique à un jeune étudiant comtois en fin de licence, désireux de trouver un sujet de mémoire de master correspondant à ses goûts. Après quelques années de collaboration officieuse, je fus plus qu'honoré de pouvoir être dirigé par lui, officiellement cette fois, dans mes recherches doctorales.

Au ministère de la Défense, qui m'a gratifié deux années consécutives d'une allocation de recherches. La confiance manifestée dans l'intérêt de mes travaux a été pour moi un moteur.

Même si le fruit de ces années de recherche se concentre sur des textes littéraires, ma compréhension n'aurait jamais été la même sans ma riche et longue expérience pratique des arts chevaleresques du combat, pour laquelle je dois à tant de gens. À Jean-Claude Crotti, avec qui j'ai si tôt dans ma jeunesse pu partager ma passion pour la chevalerie, et qui a eu rôle de première heure dans mon apprentissage du maniement de l'épée. À Petr Brozek, dont le savoir-faire remarquable a su forger un harnois me permettant de comprendre physiquement les récits du XV^e siècle, et dont la persévérance à retrouver les justes formes des pièces d'armure les plus complexes me permet d'avoir encore maintenant mes deux yeux pour voir le monde qui m'entoure. À mes frères d'armes de l'association Ad Honores, en particulier Benjamin Boillot et Vincent Prêtre, qui m'ont fidèlement épaulé dans toutes mes péripéties. À ceux avec qui mes échanges furent toujours enrichissants à défaut d'avoir été aussi nombreux que je l'aurais souhaité : Daniel Jaquet, Fabrice Cognot et Nicolas Baptiste. Aux joueurs internationaux que j'ai pu rencontrer, adoptant une démarche passionnante, une rigueur historique exemplaire et pourtant une humilité surprenante : Joram van Essen, Alix van Zijl, Wouter Nicolai, Bertus Brokamp, Wendy van Harten, Dominic Sewell, Arne Koets, Tobias Capwell. Et je n'oublie pas mon fougeux destrier, Tessa, qui me porte courageusement là où son instinct lui rappelle parfois le danger de ma pratique.

À mes parents, Jacky et Brigitte, qui ont toujours cru en moi.

À ma fille Julianne, qui a montré tant de patience à laisser son papa travailler sur sa thèse.

Enfin, à « *celle qui pardessus toutes dames terriennes est la nonpareille* ». Merci à toi, Marylise, d'être dans ma vie.

Table des matières

Résumé.....	3
Abstract	5
Remerciements	9
Table des matières	11
Table des illustrations	15
Introduction.....	17
Sources	39
Bibliographie	42
Première partie : Les hommes et leur équipement	81
I. Chevaliers, écuyers, hommes d'armes.....	83
A. Nommer les hommes d'armes.....	83
B. Définir l'homme d'armes	89
C. Les hommes autour de l'homme d'armes	107
II. Armes et armure	122
A. Les armes	123
1. La lance.....	127
2. La hache.....	142
3. L'épée	156
4. La dague	167
B. L'armure	168
1. L'armure et l'homme d'armes au XV ^e siècle	168
2. L'adaptation de l'armure aux différentes formes de combat.....	173
3. Le casque, pièce centrale du harnois	194
4. Le harnois, un équipement indispensable ?.....	211
III. Le cheval	231
A. Le cheval, un animal omniprésent	232
B. Les différents types de chevaux.....	241
1. Le destrier.....	244
2. Le coursier	249
3. Le roncin	257

4. Le genet	259
5. Le « petit cheval »	261
6. Les types de monture rares pour un gentilhomme	264
C. Le bon cheval d'armes, un animal précieux et rare	270
Conclusion de la première partie	285
Deuxième partie : Les hommes au combat.....	287
I. Les techniques individuelles.....	289
A. Le combat à cheval.....	290
1. La joute	290
2. Le combat à l'épée	335
B. Le combat à pied	359
1. Combattre dans les barrières	359
2. Les combats avec plusieurs armes	362
3. Combattre à la lance	365
4. Combattre à la hache	372
5. Combattre à l'épée.....	392
6. Combattre à la dague	400
7. Lutter et combattre à mains nues.....	402
C. L'entraînement des combattants et les passages dans les lices.....	410
II. Les manœuvres et les tactiques collectives	426
A. Les hommes d'armes à cheval	430
1. Une cavalerie lourde mais mobile.....	430
2. Les avantages de la cavalerie sur le champ de bataille.....	440
3. Les faiblesses de la cavalerie	452
B. Les hommes d'armes à pied.....	461
C. À pied ou à cheval : une conception globale de la tactique	471
Conclusion de la deuxième partie	487
Troisième partie : La mentalité chevaleresque dans le combat	489
I. Une frontière floue entre combat ludique et guerre réelle.....	495
A. La joute : un exemple clair d'un continuum	495
1. D'un extrême à l'autre	496
2. Des contraires qui s'attirent ?	499

3. Un inclassable entre-deux.....	507
4. Intérêt et limites de la classification	510
B. La multiplicité des formes d’affrontement	512
1. Des combats dans les lices plus ou moins dangereux.....	512
2. Des hommes de guerre en quête de gloire personnelle.....	514
3. Des enjeux parfois mal interprétés	520
C. Les critiques contre les combats chevaleresques : des remarques à contextualiser	528
II. Combattre noblement.....	542
A. S’illustrer en combattant	542
1. S’illustrer dans les lices.....	542
2. S’illustrer à la guerre	566
B. Abandonner le combat.....	582
1. La fin du combat dans les lices	582
2. Le devoir de ténacité à la guerre.....	595
C. La guerre entre gentilshommes	606
1. La fraternité et l’estime entre hommes d’armes	606
2. Chevaliers ou simples hommes d’armes : la question de l’importance de l’adoubement	616
Conclusion de la troisième partie.....	629
Conclusion	631
Annexes	639
Annexe 1 : Batailles rangées	639
Annexe 2 : Principaux combats normés	640
Annexe 3 : Analyse statistique des joutes du pas de l’Arbre Charlemagne (1443)	644
Annexe 4 : Les dix-huit combats en champ clos de Jacques de Lalaing.....	651
Annexe 5 : Le nombre de coups de hache demandé par les participants au pas de la Fontaine des pleurs (1449-1450)	652
Annexe 6 : Les résultats du pas du Perron Fée, tenu par Philippe de Lalaing (1463)....	653

Table des illustrations

Figure 1 : Loïs Forster, sur Tessa (à gauche), et Wouter Nicolai, sur Flamenco (à droite), Nyborg, Danemark, 2017 (photo Vera Bos).....	37
Figure 2 : René d'ANJOU, <i>Livre du Cœur d'amour épris</i> , vers 1460, Vienne, Oesterreichisches Nationalbibliothek, Codex Vindobonensis 2597, fol. 15r.....	129
Figure 3 : Deux pointes de <i>Rennen</i> encadrant un rochet, Allemagne, XV ^e siècle, musée de l'Armée, Paris, K 750, K 751 et K 752.....	136
Figure 4 (à gauche) : Valère MAXIME, traduit par Simon de Hesdin et Nicholas de Gonesse, <i>Les Fais et les Dis des Romains et de autres gens</i> , c. 1473-1480, Londres, British Library, Ms Harley 4375, fol. 171v.....	143
Figure 5 (à droite) : Jean LEFÈVRE DE SAINT-RÉMY, <i>Chronique « des fais du noble et vaillant chevalier messire Jacque de Lalain »</i> , Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 16830, fol. 81v....	143
Figure 6 (à gauche) : Les « <i>serimonies et ordonnances qui se appartient a gaige de bataille fait par querelle selon les constitucions faictes par le bon roy Phelippe de France</i> » [Ordinances of Chivalry of Philip IV of France], seconde moitié du XV ^e siècle (c. 1475), Leeds, Royal Armouries Museum, ms I.32, fol. 1r.	144
Figure 7 (à droite) : Hans TALHOFFER, <i>Alte Armature und Ringkunst</i> , 1459, Copenhague, Det Kongelige Bibliothek, Ms Thott 290.2°, fol. 132v.....	144
Figure 8 : John LYDGATE et Thomas HOCCKLEVE, <i>Lives of St Edmund and St Fremund</i> , c. 1426-1450, Londres, British Library, MS Harley 4826, fol. 1r.	145
Figure 9 : Antoine de LA SALE, <i>Jean de Saintré</i> , c. 1470, Londres, British Library, MS Cotton Nero D IX, fol. 103r.	145
Figure 10 : Hache d'armes. Londres, Wallace Collection, A926.	146
Figure 11 : Hans Talhoffer, <i>Alte Armature und Ringkunst</i> , 1459, Det Kongelige Bibliothek, Copenhague, Ms Thott 290.2°, fol. 109v et 110r.	147
Figure 12 : Épée et masse de tournoi. René d'ANJOU, <i>Livre des tournois</i> , Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrit Français 2695, fol. 31v.....	158
Figure 13 : Livre de combat anonyme, c. 1490, Paris, Musée National du Moyen Âge, MS CL23842, fol. 153r.	162
Figure 14 : <i>Solothurner Fechtbuch</i> , Solothurn, Zentralbibliothek, Codex S.554, fol. 6r et 6v.....	162
Figure 15 : <i>Cérémonie des gages de bataille</i> , 1458-1488, Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms Français 2258, fol. 22r.....	163
Figure 16 : Épée conçue pour le combat en armure à pied, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstkammer, A 168.....	163
Figure 17 : Épée d'armes, pièce de reconstitution réalisée par Fabrice Cognot (photo Loïs Forster).164	
Figure 18 : Simulateurs d'épées d'armes en nylon réalisés par la société Blackfencer pour la pratique expérimentale du combat (photo Chloé Bernardin).....	165
Figure 19 : Armure dite « Avant », originaire de Milan, 1420-1445, Glasgow, Kelvingrove Museum, E.1939.65.e.2.....	173

Figure 20 : Albrecht DÜRER, <i>Der Reiter</i> , 1498, Vienne, musée Albertina, Inv. Nr W176.....	182
Figure 21 : Armure de joute de Don Alonso de Osorio, comte de Trastamare, 1551, faite par Hans Lutzenberger d'Augsbourg, dessiné par Jörg Sorg, c. 1548-1463, Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek, Cod. Milit 2° 24, fol. 18r.....	185
Figure 22 : Paulus Hector MAIR, <i>De arte athletica II</i> , Munich, Bayerische Staatsbibliothek, BSB Cod. Icon. 393 (2), fol. 110v-111r.....	186
Figure 23 : Cuirasse pour le tournoi. René d'ANJOU, <i>Livre des tournois</i> , Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrit Français 2695, fol. 25v.....	188
Figure 24 : Armure de Frédéric le Victorieux, c. 1450, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstkammer, A2.....	190
Figure 25 : Armure de joute comprenant un heaume, 1483-84, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstkammer, S VIII.	195
Figure 26 : Armet italien, c. 1440, New York, The Metropolitan Museum of Art, 42.50.2.	196
Figure 27 : Paolo UCCELLO, <i>La bataille de San Romano</i> , 1438-1440, Londres, National Gallery, NG583.	197
Figure 28 : Casque de tournoi. René d'ANJOU, <i>Livre des tournois</i> , Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrit Français 2695, fol. 23v.....	200
Figure 29 : Barde (Pier Innocento da Faerno), Milan, c. 1450, Vienne, Wien Museum Karlsplatz, 127.151-127.153 et 127.157-127.159.....	275
Figure 30 : Messire Geoffrey Luttrell à cheval accompagné de deux dames. <i>Psautier de Luttrell</i> , c. 1340, Londres, British Library, Add. MS 42130, fol. 202v.	276
Figure 31 : Antoine de LA SALE, <i>Jean de Saintré</i> , c. 1470, Londres, British Library, MS Cotton Nero D IX, fol. 32v.....	290
Figure 32 : René d'ANJOU, <i>Livre du Cœur d'Amour épris</i> , vers 1460, Vienne, Oesterreichisches Nationalbibliothek, Codex Vindobonensis 2597, fol. 5v.	304
Figure 33 : Selle, XV ^e siècle, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstkammer, A64 (photo « Jebulon »).	323
Figure 34 : La joute, un exemple de continuum des lices au champ de bataille.....	496

Introduction

La vision du Moyen Âge au XXI^e siècle est très ambivalente, héritière des siècles qui nous ont précédés. Le terme même de « Moyen Âge » témoigne du mépris par lequel on a souvent jugé cette période intermédiaire mal considérée entre la grandeur perdue de l'Antiquité et la splendeur retrouvée de la Renaissance. L'adjectif « moyenâgeux » (particulièrement laid convenons-en) sert ainsi communément à qualifier un régime politique qu'on veut décrier comme rétrograde, les traitements rigoureux subis par des prisonniers de guerre aux mains de barbares guérilleros, ou encore le fanatisme sauvage d'extrémistes radicaux.

Servant encore souvent à dénigrer quelque chose d'incivilisé, le caractère négatif du Moyen Âge, très présent dans l'imaginaire collectif, se conjugue paradoxalement avec un remarquable pouvoir de fascination. Or c'est justement à l'incontournable figure du chevalier qu'est consacrée le présent travail, le combattant médiéval par excellence, cette figure emblématique et haute en couleurs de notre histoire, connue de tous, mais de façon si souvent erronée.

Nous devons au XIX^e siècle un goût retrouvé pour le Moyen Âge. Les travaux de Viollet-le-Duc, en architecture (Carcassonne, Pierrefonds, ...), son encyclopédie (dont les critiques au niveau de l'imprécision ne doivent pas faire oublier que ce travail, par son ampleur, n'a à l'heure actuelle aucun successeur qui ait osé reprendre son objectif encyclopédique), permettent aujourd'hui encore d'offrir à la période médiévale une grande visibilité. Comment ne pas mentionner le personnage de Walter Scott, Ivanhoé¹, que je découvris sous les traits de Robert Taylor durant mon enfance ? S'il nous faut remercier le XIX^e siècle pour une remise à l'honneur de la période médiévale, nous lui devons aussi la diffusion d'une quantité folle de stéréotypes qui restent vivaces, comme l'image des armes lourdes, d'une escrime brutale², des armures dans lesquelles on ne parvient pas à bouger convenablement, à se relever après

¹ Walter SCOTT, *Ivanhoe*, Londres, Hurst, Robinson, and Co., 1819.

² « La science chevaleresque, en effet, eut toujours pour résultat de retarder la science de l'escrime ». Egerton CASTLE, *L'escrime et les escrimeurs depuis le Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle*, traduction par Albert Fierlants, Paris, Paul Ollendorf, 1888, p. 15-16 (édition originale : Egerton CASTLE, *Schools and Masters of Fence, from the Middle Ages to the Eighteenth century*, Londres, G. Bell and sons, 1885).

une chute, et qui nécessitent même un palan pour pouvoir monter à cheval (idée d'abord comique que l'on doit probablement à la pièce de théâtre *When Knights Were Bold*, plus ou moins inspirée du livre de Mark Twain, *Un yankee à la cour du roi Arthur*, publié en 1889, mais depuis prise au sérieux³, et que l'on trouve encore présentée tout à fait au premier degré par les animateurs de médiation culturelle télévisuelle auprès du grand public Fred et Jamy dans leur émission phare, « C'est pas sorcier »⁴).

Or fascination ne doit pas rimer avec imprécision. On pourra pourtant prendre en exemple de cette dernière le joyeux mélange qu'on retrouve derrière le concept de joute. Historiquement, celui-ci renvoie, invariablement, à l'opposition de deux cavaliers se chargeant à la lance. À l'heure actuelle, on en trouvera certes deux autres utilisations courantes, pour lesquelles une précision est de rigueur ; mais la « joute nautique » n'est qu'une adaptation de la véritable joute, où les chevaux sont remplacés par des embarcations, et la joute verbale une simple métaphore pour évoquer l'opposition de deux hommes, avec le brio et le savoir-faire d'illustres prédécesseurs dont les lances ont été remplacées par les mots. Il n'en demeure pas moins que le terme de « joute équestre », plus qu'une expression précise, est à considérer comme un maladroit pléonasme. Certes, les auteurs du XIX^e siècle ont donné au terme de joute le sens général de combat chevaleresque. Ainsi, Joseph Kervyn de Lettenhove emploie le mot « joute » pour désigner les armes de Jacques de Lalaing contre Jean de Boniface à Gand en 1445, qui incluent effectivement un affrontement à cheval à la lance mais aussi un combat à pied à la hache d'armes, ou encore le combat de trois Bourguignons contre trois Écossais à Stirling en 1449, livré exclusivement à pied⁵. Malheureusement, cette utilisation abusive a perduré et on la rencontre encore fréquemment en ce début de XXI^e siècle. Même Hervé Drévilion l'emploie pour parler du combat des Trente, pourtant livré en grande majorité à pied⁶. Si l'emploi malencontreux de ce terme se comprend dans un ouvrage balayant près de

³ Dierk BREIDING, « Arms and Armour: a Farewell to Persistent Myths and Misconceptions », p. 179-180.

⁴ En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=dybWx0kAYJE>, consulté le 18 janvier 2017.

⁵ *Lalaing*, p. 89, 171 et 179.

⁶ Hervé DRÉVILLON, *Batailles. Scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées*, p. 35 et suiv. Malgré cette remarque que je veux constructive, je rends hommage au niveau de langue extrêmement soutenu et au style littéraire de ces pages savoureuses, qui me laissent admiratif. Ces derniers ont contribué je pense à l'usage du terme de joute, car apparaissant plus spécifique et approprié à la période médiévale.

six siècles d'histoire militaire, l'erreur est plus surprenante dans des communications spécialisées. On la relève pourtant tristement sur le site du musée de l'armée de Paris⁷. Cette faute est encore moins excusable dans un ouvrage dédié spécifiquement au monde de la joute. Et pourtant, les livres de Sébastien Nadot, synthèses récentes et intéressantes à bien des égards, sont parcourus de cette imprécision. Pour leur auteur, le jouteur semble devenir synonyme de chevalier. Un exemple malheureux qu'il donne, pour évoquer la postérité de la joute dans l'imaginaire collectif, est celui du combat au sabre laser dans les films de la saga *Star Wars*, avec lequel peut certes être tenté un rapprochement avec un duel à l'épée entre deux chevaliers, mais dont la comparaison avec une charge à cheval à la lance semble bien hasardeuse⁸.

La mauvaise utilisation du mot « joute » par les auteurs contemporains montre la conscience d'un lien fort entre ces combats normés dans les lices⁹ et la chevalerie en général, mais révèle aussi la maîtrise floue de ce lien, qui, venons-en au fait, mérite encore d'être étudié. En effet, Philippe Contamine affirme dans l'ouvrage collectif qu'il a dirigé, *Les chevaliers*, que l'âge d'or de la chevalerie – c'est-à-dire la période où l'impact des chevaliers dans l'organisation de la société est le plus important, où la présence de l'idée de chevalerie est au cœur des mentalités féodales et nobiliaires – se situe entre l'An Mil et 1400. Il ajoute qu'il n'y a pas de rupture réelle avec cette période au XV^e siècle si, l'expression est intéressante, « on accepte de prendre au sérieux les joutes, les pas d'armes et autres fêtes de la cour de Bourgogne »¹⁰. Pourquoi ne l'accepterions-nous pas ? Pour comprendre pleinement la pertinence de cette interrogation suggérée par Philippe Contamine, il faut en revenir brièvement à l'évolution des tournois.

⁷ Le site du musée de l'armée contient, à destination du jeune public et en mettant en avant l'idée d' « action pédagogique », une fiche consacrée à « la joute à pied ». En ligne : http://www.musee-armee.fr/fileadmin-cru-1511517017/user_upload/Documents/Support-Visite-Fiches-Objets/Fiches-departement-ancien/MA_fiche-joute-pied.pdf, consulté le 2 janvier 2018.

⁸ Sébastien NADOT, *Rompez les lances !*, p. 194. Sébastien NADOT donne également l'exemple du film de Ridley SCOTT, *Robin Hood*, sorti sur les écrans en 2010, qui d'après lui montre de nombreuses scènes de joute. Dans la réalité des faits, on n'en trouve purement et simplement aucune.

⁹ L'expression de « combats normés » est utilisée pour désigner tout affrontement régi par des règles dans Daniel JAQUET, *Combattre en armure au Moyen Âge et au début de la Renaissance d'après les livres de combat*.

¹⁰ Philippe CONTAMINE, « Préface », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *Les chevaliers*, p. 16-18.

La datation de l'apparition des tournois est délicate à fixer, mais que l'attribution traditionnelle de son invention à Geoffroi de Preuilly soit erronée ou non, il semble bien qu'on puisse la placer dans la seconde moitié du XI^e siècle, probablement liée au besoin de s'entraîner collectivement à la technique nouvelle de charge avec la lance tenue en arrêt sous l'aisselle, même si leur déroulement est véritablement mieux connu seulement à partir du siècle suivant¹¹.

À leur origine, les premiers tournois sont au plus proche des conflits réels. Décrits de façon savoureuse par Georges Duby dans *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, ils sont au XII^e siècle livrés en pleine nature, sur un terrain aux limites imprécises, avec des règles minimalistes et le même matériel que celui utilisé à la guerre. Les deux équipes qui s'affrontent alors ne sont pas strictement équilibrées¹², et toutes sortes de manœuvres y sont admises, y compris des embuscades lors desquelles des troupes se dissimulent derrière un bosquet, dans une grange, ou toute autre aspérité du terrain¹³. La seule différence majeure avec la guerre réside dans le but recherché, puisqu'il s'agit uniquement de capturer l'adversaire et non de le tuer (ce qui n'empêche pas, bien sûr, des morts accidentelles). Dès son origine, le tournoi mêle donc plusieurs aspects : un entraînement militaire, une dimension ludique et un caractère festif¹⁴.

La réprobation des pouvoirs temporel et spirituel, notamment pour des prises de risque jugées inconsidérées, ainsi que la volonté des participants de s'illustrer et de se faire remarquer individuellement, font évoluer ces pratiques martiales. On en vient à avoir recours à un matériel différant de celui de la guerre. Ainsi l'utilisation d'armes émoussées ou

¹¹ Au sein d'une bibliographie pléthorique sur les tournois, on pourra consulter avec intérêt les références suivantes, proposant des synthèses efficaces, plus ou moins développées ou concises, sur leurs origines : Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 14-38 ; Sébastien NADOT, *Rompez les lances !*, p. 17-53 ; Claude GAIER, « À la recherche d'une escrime décisive de la lance chevaleresque : le 'coup de fautre' selon Gislebert de Mons (1168) », dans Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 1, p. 60-67 ; Joachim RÜHL, « Hommes et femmes dans les tournois », p. 2.

¹² Au XII^e siècle, le jeune Baudoin de Hainaut a notamment pu en juger. Claude GAIER, « À la recherche d'une escrime décisive de la lance chevaleresque : le 'coup de fautre' selon Gislebert de Mons (1168) », dans Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 1, p. 63. Plus tard, on assurera un nombre égal entre les deux parties. LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 205.

¹³ Georges DUBY, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, p. 111-136.

¹⁴ Jean FLORI, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 131-132.

« courtoises », probable dès le XII^e siècle, est attestée au XIII^e siècle. Par ailleurs, on relève davantage d'organisation et de codification des rencontres, comme la délimitation de plus en plus stricte d'un terrain dans lequel se circonscrivent les affrontements. Surtout, il devient de plus en plus fréquent de laisser les chevaliers s'affronter en duel, à cheval et à la lance, et à partir du XIII^e siècle, le tournoi se raréfie et cède progressivement la place à la joute. Il est d'ailleurs paradoxal de constater que l'utilisation générale précédemment relevée pour le terme de joute aurait été correcte pour le mot tournoi : en effet, alors que le tournoi au sens strict, c'est-à-dire « l'affrontement de deux camps ennemis, comme sur un champ de bataille, en une mêlée ouverte à tous venants, [...] disparaissait, on en vint à utiliser le mot pour décrire toute forme de combat entre chevaliers »¹⁵.

Avec le temps, un autre élément fait son apparition : le scénario. Dans la volonté d'émerveiller leur public et de marquer les esprits, les chevaliers, ou, de plus en plus fréquemment, des gentilshommes non adoubés, se plaisent à se mettre en scène, endossant par exemple le rôle de personnages de la littérature arthurienne lors de rencontres qualifiées de « tables rondes »¹⁶. Ce terme n'est plus utilisé au XV^e siècle, mais le même imaginaire semble à l'œuvre dans les deux formes de combat codifié qui deviennent les plus courantes, à savoir les emprises d'armes et surtout les pas d'armes¹⁷.

Dans une emprise d'armes, un chevalier ou écuyer, tel un héros errant en quête d'aventures, décide de porter un défi auprès de différentes cours. Il part ainsi à la recherche d'adversaires potentiels, en allant à leur rencontre en portant sur lui un objet symbolique affichant aux yeux de tous sa volonté de combattre.

Le pas d'armes – où le mot « pas » revêt le sens de « passage » – reprend une métaphore arthurienne dans laquelle un chevalier garde un lieu, par exemple un pont, empêchant quiconque de le traverser sans se livrer d'abord à un combat. Dans un pas d'armes, un ou plusieurs champions se postent à un lieu stratégique, près d'un carrefour ou d'une route

¹⁵ Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 17.

¹⁶ Evelyne VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre*, p. 52-53.

¹⁷ On peut aussi tout simplement parler des « armes » de deux champions pour parler de leur opposition au cours d'un ou de plusieurs combats, suivant un défi codifié. On dit également que les champions « font armes » l'un contre l'autre.

fortement empruntée, pour proposer à tout chevalier ou noble homme passant par là de relever leur défi s'il le désire. La tenue des combats dans un lieu fixe, avec une organisation largement prévue à l'avance, est la plus propice au développement d'un scénario complexe, où l'on endosse parfois le rôle d'un personnage fictif, agrémenté de la présence de décors, ... Si le pas d'armes de la Belle Pèlerine en 1449 fait encore référence à la matière de Bretagne, les organisateurs des pas d'armes de la fin du Moyen Âge s'en libèrent souvent et se montrent très imaginatifs¹⁸. Le nom de « pardon d'armes » qu'on rencontre parfois semble synonyme de pas d'armes¹⁹.

Dans les deux cas, emprises d'armes et pas d'armes, les défis sont très codifiés et ont donné lieu à la rédaction de chapitres, c'est-à-dire de textes précisant les règles de l'affrontement, qui, lorsque nous les avons, nous livrent de précieuses informations.

Au vu de la splendeur, du faste et de la codification des grandes fêtes aristocratiques du XV^e siècle, on semble alors bien loin des tournois des origines, qui doivent permettre, comme l'écrit Roger de Hoveden au XII^e siècle, d'« avoir vu son sang couler et senti ses dents craquer sous le coup de son adversaire et avoir été jeté à terre vingt fois », cela dans le but de se préparer à la vraie guerre²⁰. Si Richard Barber et Juliet Barker considèrent le XV^e siècle comme l'âge d'or du tournoi, marqué par « des combats encore sérieux » malgré l'importance de la mise en scène²¹, l'historiographie donne souvent l'impression que la violence crue des premiers temps du tournoi cède alors la place à une activité édulcorée et vidée de sa substance guerrière. Pourtant, dans les fêtes du XV^e siècle, les aspects militaire, ludique et festif évoqués pour les premiers tournois sont toujours présents, même si l'équilibre entre les trois a assurément évolué. Par conséquent, les études consacrées à ces différentes rencontres insistent généralement sur leur évolution vers le sport et le spectacle²². Certes, la place

¹⁸ On pourra en prendre pour exemples le scénario du pas du Perron Fée en 1463 ou celui de la Dame sauvage en 1470.

¹⁹ Evelyne VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre*, p. 53.

²⁰ Roger de HOVEDEN, *Chronica*, éd. W. Stubbs, 4 volumes, Londres, Rolls Series, 1868-1871, ici vol. II, p. 166-167, cité dans Sidney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 259.

²¹ Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 218.

²² Le dernier ouvrage de synthèse en français paru sur le sujet porte un titre révélateur : Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes : sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*. Dans son ouvrage précédent, le choix d'un découpage chronologique des chapitres amène à des titres eux aussi révélateurs d'un clair parti pris d'une évolution linéaire qui s'éloigne de la guerre : « 3. XIV^e siècle : un sport pour tous ? » et « 4. Le spectacle du XV^e »

accordée au cérémoniel et au décorum est allée croissante au fil des siècles, au point qu'il peut être difficile de discerner derrière la poudre jetée aux yeux des spectateurs, et dont les chroniqueurs se font l'écho, l'intérêt de ces rencontres dans la formation militaire des hommes d'armes de la fin du Moyen Âge.

Un problème majeur pour aborder cette question est la forte tendance de l'historiographie à segmenter l'étude du domaine que nous qualifierons commodément comme le monde des tournois et celle de la guerre médiévale. Bien entendu, les ouvrages généraux abordent les deux domaines, mais dans des chapitres séparés et même cloisonnés, le lien entre les deux étant au mieux esquissé. Les ouvrages spécifiques quant à eux se concentrent sur l'un de ces sujets. En étudiant les joutes et les tournois dans leur dimension sportive et spectaculaire, on se contente souvent de signaler que l'utilité militaire de ces fêtes aristocratiques diminue et que la place accordée au décorum augmente, mais les éléments concrets et précis manquent.

Nombre d'historiens partent généralement du principe admis que les joutes et tournois du XV^e siècle sont artificiels et qu'on y déploie un faste somptueux justement pour faire oublier l'obsolescence militaire de la chevalerie et diffuser l'illusion d'un maintien de son monopole guerrier malgré son déclin. En d'autres termes, les chevaliers se réfugieraient dans les lices car ils ne peuvent plus briller sur les champs de bataille²³. Cette vision péjorative doit beaucoup à Johan Huizinga, qui voit ce XV^e siècle comme un « automne du Moyen Âge », durant lequel la chevalerie tomberait dans l'obsolescence militaire²⁴.

siècle » ; Sébastien NADOT, *Rompez les lances !*, p. 82 et 114. Cette focalisation sur l'aspect sportif du tournoi est au cœur de l'article suivant : Sébastien NADOT, « Les joutes : racines oubliées des jeux sportifs contemporains ». On relèvera avec intérêt que la synthèse de Barber et Barker s'avère ici plus subtile et très pertinente : alors que le plan de leur livre est en grande partie chronologique, le dernier chapitre, « Les spectacles de tournois », est quant à lui thématique et regroupe des exemples tirés de toute la période étudiée. Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 173-218.

²³ Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 2, p. 218.

²⁴ Johan HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, voir notamment les chapitres 4 (L'idée de chevalerie), et 7 (Importance de l'idéal chevaleresque dans l'art militaire et la politique) p. 68-78 et 98-111. Je me contenterai d'un court extrait pour résumer le dédain exprimé par l'auteur sur l'esprit chevaleresque et son obsolescence : « La politique, la guerre se laissaient-elles dominer en quelque mesure par le point de vue chevaleresque ? Oui, sans aucun doute, et généralement, pour leur plus grand dommage. » *Ibid.*, p. 99. Voir aussi p. 80-84 sur la vanité des pas d'armes de la fin du Moyen Âge.

Cette image persiste dans des ouvrages plus récents qui, sans forcément remettre en question l'efficacité militaire des chevaliers, font en tout cas de la guerre et des tournois deux mondes bien distincts. Philippe Contamine estime ainsi que « si les tournois du temps de Guillaume le Maréchal, par le nombre des participants, leur déroulement, leur cadre, leurs enjeux, étaient très proches de la guerre réelle, il n'en va plus de même à la fin du Moyen Âge, où ils sont largement devenus un spectacle ritualisé, une parade formaliste respectueuse d'une étiquette de plus en plus stricte »²⁵. Dans un article portant sur le dressage des chevaux, Caroll Gillmor avance que les techniques mises en œuvre dans les tournois ne sont que rarement utilisées à la guerre et conclut que l'entraînement élaboré des hommes et des chevaux se justifie par leur implication dans les sports professionnels ; or il est regrettable de ne voir aucun argument avancé pour justifier une telle affirmation²⁶. Sébastien Nadot, l'un des derniers auteurs français à avoir étudié en profondeur la question des tournois au Moyen Âge, se plaît encore à opposer la violence de la guerre au raffinement des fêtes chevaleresques²⁷. Dans sa remarquable étude des joutes dans la péninsule ibérique, Noel Fallows ne considère pas que la pratique de cette activité entraîne à la guerre²⁸. Enfin, Bernard Merdrignac nous donne un exemple particulièrement peu nuancé de cette vision : « La déroute de la chevalerie française à Crécy (1346) sonne comme un avertissement. À partir du XIV^e siècle, la guerre n'a plus beaucoup de rapports avec les faits d'armes chevaleresques. [...] Dorénavant, les « tables rondes » et les pas d'armes sont ainsi reconnus comme des activités séparées qui permettent à la chevalerie d'affirmer sa différence, sur le terrain sportif, dans ses « fêtes d'armes » à l'écart du champ de bataille. [...] À mesure que ces faits d'armes se coupent de la réalité, ils deviennent des sports aristocratiques réservés à une élite »²⁹.

²⁵ Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 361.

²⁶ Caroll GILLMOR, « Practical Chivalry: The training of horses for tournaments and warfare », p. 20.

²⁷ « Plus qu'un simple jeu martial, le tournoi est l'occasion de mettre en pratique des valeurs que le terrain de la guerre ne permet pas toujours d'exprimer. Honneur, respect, courage et bientôt amour vont porter les tournoyeurs dans leurs exploits alors que les pulsions sanguinaires les entraînent le plus souvent à la guerre. » Sébastien NADOT, *Rompez les lances !*, p. 45.

²⁸ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 240-242. Il est révélateur de constater que son chapitre qui traite de la guerre s'intitule « War: A brief excursus ».

²⁹ Bernard MERDRIGNAC, *Le sport au Moyen Âge*, p. 183.

Admettons-le, la question est légitime et mérite d'être posée : les fêtes chevaleresques du XV^e siècle sont-elles de pures fêtes de cour, sortes de représentations théâtrales complètement déconnectées de la réalité du champ de bataille ? Les chroniqueurs se montrent tellement prolixes sur la description de la suite des jouteurs ou des houssures des chevaux, que l'aspect pompeux et ostentatoire semble prendre le pas sur tout le reste³⁰. Mais le développement de cette éblouissante façade se fait-il au détriment de l'engagement martial ? Le matériel utilisé, parfois spécifiquement conçu pour ces rencontres, et l'établissement de règles précises font-ils de ces jeux chevaleresques des simulacres de combats complètement artificiels ? En d'autres termes, ces combats normés conservent-ils une valeur d'entraînement pour la vraie guerre ? Et même plus qu'un entraînement, les fêtes chevaleresques restent-elles des lieux d'affrontement sérieux ? De façon générale, existe-t-il vraiment un lien entre elles et la guerre ? Comment, concrètement, combattent les hommes d'armes dans ces différents contextes ? Comment l'esprit chevaleresque influence-t-il les comportements des gentilshommes au combat ? Est-il un frein à leur efficacité dans un conflit réel ?

Il apparaît donc qu'un point central, jusqu'ici assez négligé, pour étudier le chevalier – ou plus généralement l'homme d'armes – au combat, est de mêler les différents contextes dans lesquels il donne à voir ses capacités martiales, à savoir le domaine de la guerre et le domaine des tournois. Claude Gaier a consacré un formidable article à la technique des combats, mais en choisissant de se cantonner à l'espace des lices et aux affrontements singuliers, en excluant totalement le domaine militaire³¹. Or, comprendre le combat chevaleresque nécessite d'aborder le chevalier combattant dans toutes les formes d'affrontement, et le champ de bataille ne saurait en être exclu.

Une approche transversale accordant une importance égale au monde des lices et à celui de la guerre véritable s'avère une nécessité pour comprendre les hommes d'armes au combat, et pourtant, une étude d'ensemble restait à faire. Ainsi se confirment l'intérêt et

³⁰ De longues descriptions parsèment ainsi les *Mémoires* d'Olivier de La Marche. Il précise lui-même que « *les pompes et parures* » ont grandement évolué durant sa vie, voir LA MARCHE, t. 1, p. 305. Les récits du pas du Perron Fée sont eux aussi riches de telles descriptions.

³¹ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 417-418.

l'originalité de l'approche adoptée pour la présente thèse de doctorat, qui consiste à étudier les capacités guerrières et le rôle militaire des chevaliers et des hommes d'armes bourguignons, en cherchant à mesurer les liens entre les combats normés et la réalité du champ de bataille.

Pour ce faire, la première partie se concentrera sur les hommes d'armes eux-mêmes ainsi que leur culture matérielle, les armes et les armures qu'ils utilisent, en voyant les adaptations d'équipement spécifiques aux joutes et autres faits d'armes de paix, mais aussi une « pièce d'équipement » pour le moins singulière : le cheval. La deuxième portera sur les techniques individuelles de combat et les manœuvres collectives, afin de voir si les savoir-faire à l'épreuve dans les diverses formes d'affrontement sont les mêmes. La troisième explorera les mentalités chevaleresques, afin de voir si l'on peut dissocier le monde des tournois du monde de la guerre ou si les attitudes des hommes étudiés relèvent d'un même état d'esprit.

Avec un sujet tel que celui-ci, quelques clarifications préalables s'imposent. Quand le monde des tournois est étudié comme celui du sport et du spectacle, son lien avec la guerre semble s'étioler, de sorte que l'intérêt qu'on lui manifeste ne suscite aucune méfiance. Or, comme c'est précisément dans ce lien que réside le questionnement qui a mené mon travail de recherche, les thèmes de la guerre, de la violence et de l'art du combat seront au premier plan.

Malgré une réhabilitation dans les dernières décennies, l'histoire de la guerre semble encore aux yeux de certains devoir prouver sa légitimité³². De fait, elle souffre encore des critiques acerbes formulées par les fondateurs des *Annales*, Marc Bloch et Lucien Febvre, à l'encontre de l'histoire-bataille de l'école méthodique, défendue par Charles-Henri Langlois et Charles Seignobos³³. Ainsi Philippe Contamine, dans *Guerre, Etat et société*, paru en 1972, se doit de prendre la précaution de bien préciser dès son introduction qu'il ne fera pas l'histoire des événements mais des structures ; de ce fait, il fait passer la bataille à l'arrière-plan, au profit de la guerre, elle-même présentée comme une composante révélatrice de l'État et de la société au Moyen Âge. La redécouverte de la bataille elle-même comme objet d'étude est

³² Voir notamment à ce propos Valérie TOUREILLE, « Faut-il se souvenir d'Azincourt ? », p. 7-12.

³³ Charles-Henri LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, Paris, 1897.

marquée par la publication de l'ouvrage de Georges Duby, *Le dimanche de Bouvines*, en 1973, qui part de l'événement ponctuel pour explorer les structures mentales, sociales et économiques du XIII^e siècle.

L'évolution était nécessaire. Croire que l'histoire des batailles constituait purement et simplement un travers des historiens méthodiques revenait à nier le retentissement réel qu'ont eu les grandes rencontres chez leurs contemporains. Ainsi, le traumatisme des grandes défaites, notamment Azincourt, se lit régulièrement dans les chroniques du XV^e siècle³⁴. Or la condamnation de la démarche méthodique a longtemps terni l'image de la bataille comme centre d'intérêt légitime. Le renouvellement historiographique initié par Georges Duby a permis d'esquisser « une réconciliation entre l'Histoire-bataille et la Nouvelle histoire conjuguant de nouvelles problématiques avec une approche sociale de la guerre, en particulier celle du monde des combattants »³⁵.

Et pourtant, plusieurs décennies après ce virage amorcé dans les années 1970-1980, Hervé Drévilion relève que l'histoire militaire est « *toujours soupçonnée de connivence avec son brutal objet* »³⁶. Une dizaine d'années s'est encore écoulée depuis la parution de *Batailles. Scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées*. Dois-je encore maintenant prendre d'importantes précautions pour introduire mon sujet ? Ne laissons rien à l'implicite : mon travail porte bien sur une meilleure compréhension des hommes dans la vie desquels la guerre occupe une place majeure, mais sans faire d'histoire événementielle ni glorifier ou exalter – ni condamner de façon unilatérale, me permettrai-je d'ajouter – le fait guerrier plus qu'il ne le mérite.

Ces principes étant posés, revenons-en à la présente étude et à son cadre. L'exemple de la cour de Bourgogne au XV^e siècle choisi par Philippe Contamine pour poser la question de la

³⁴ À son procès, le duc d'Alençon est défendu en mettant en avant les services rendus par lui-même et ses aïeux : un de ses ancêtres est mort à la bataille de Crécy, son grand-père a été otage en Angleterre pour le roi Jean II le Bon pris à la bataille de Poitiers, son père est mort à la bataille d'Azincourt, lui-même a été trouvé à la bataille de Verneuil parmi les morts et mené prisonnier en Angleterre, d'où il a été libéré contre le paiement d'une rançon. CHASTELLAIN, t. 3, p. 471-472. Ainsi, le souvenir de ces cuisantes défaites en bataille rangée majeure marque la mémoire des hommes du XV^e siècle.

³⁵ Valérie TOUREILLE, « Faut-il se souvenir d'Azincourt ? », p. 9.

³⁶ Hervé DRÉVILLON, *Batailles. Scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées*, p. 11.

vivacité de la chevalerie à la fin du Moyen Âge ne doit rien au hasard, car celle-ci accorde une place de premier ordre aux combats chevaleresques dans les lices, et à l'idée de chevalerie en général. Les quatre ducs de Bourgogne de la lignée des Valois sont eux-mêmes des figures de princes chevaliers par excellence. Mes prospections s'inscrivent donc dans le contexte de leur principat, du début du XV^e siècle jusqu'à la mort de Charles le Téméraire à Nancy, en 1477.

Outre le goût prononcé de la cour pour les activités guerrières, ce cadre politique, géographique et chronologique est d'autant plus propice à une étude du combat chevaleresque grâce à l'abondance des sources qu'il offre. En effet, cette période voit dans les territoires bourguignons une production littéraire extrêmement riche et abondante, qui constitue le cœur du corpus exploité ici pour mieux connaître les chevaliers et hommes d'armes de la fin du Moyen Âge. De surcroît, nombre de ces chroniques ont été rédigées par des auteurs aux parcours particulièrement intéressants, des hommes de terrain, qui *a minima* ont étroitement côtoyé les combattants qui nous intéressent ici, ou, mieux encore, qui ont eux-mêmes été dans leurs rangs, allant parfois jusqu'à prendre part aux actions qu'ils décrivent. Les récits de ces témoins, observateurs privilégiés ou acteurs, se trouvent donc marqués par leurs connaissances spécifiques, leur expérience personnelle voire leur propre savoir-faire. De ce fait, si une attention particulière devait être portée aux passages concernant le fait guerrier, une lecture exhaustive de ces œuvres, y compris des passages apparemment éloignés de mon sujet, s'est avérée nécessaire pour relever des indices ou des allusions parfois significatives glissées çà et là.

La plupart ont un objectif de récit général, touchant les sujets variés concernant la vie des principautés bourguignonnes, même si les fêtes de cour et les guerres y occupent une place de choix : il s'agit des chroniques ou des mémoires d'Enguerrand de Monstrelet³⁷, de Georges Chastellain³⁸, de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy, roi d'armes de la Toison

³⁷ Enguerrand de MONSTRELET, *Chronique*, dans *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, 6 tomes, Paris, Renouard, 1857-1862 (Société de l'Histoire de France). Abrégé en : MONSTRELET.

³⁸ Georges CHASTELLAIN, *Chronique*, dans *Œuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. 1-5, Bruxelles, F. Heussner, 1863-1864 (Académie royale de Belgique). Abrégé en : CHASTELLAIN.

d'or³⁹, d'Olivier de La Marche⁴⁰, de Jean de Wavrin⁴¹, de Pierre de Fémin⁴², de Mathieu d'Escouchy⁴³, de Jean de Haynin⁴⁴ et enfin de Philippe de Commynes⁴⁵. En outre, le *Livre des trahisons de France*⁴⁶, même s'il est anonyme, se montre parfois d'une telle précision qu'il a été inclus à cette liste.

Par ailleurs, on trouve quelques récits d'événements singuliers. J'ai ainsi analysé les rapports du pas du Perron Fée en 1463⁴⁷, et celui qu'a donné Olivier de La Marche du pas de la Dame sauvage, tenu à Gand en 1470⁴⁸.

Centré non sur un événement mais sur un personnage, le *Livre des faits de Jacques de Lalaing*⁴⁹, dont on doit probablement certaines parties à Jean Lefèvre de Saint-Rémy, trouve également sa place dans ce corpus. Ce chevalier hennuyer, par la grande renommée qu'il acquiert dans les territoires bourguignons, est assurément celui qui est le plus présent dans l'ensemble du corpus, et il est d'autant plus profitable de disposer d'un livre qui lui est

³⁹ Jean LEFÈVRE DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, dans *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. MORAND François, 2 tomes, Paris, Renouard, 1876 et 1881 (Société de l'histoire de France). Abrégé en : SAINT-RÉMY.

⁴⁰ Olivier de LA MARCHE, *Mémoires*, éd. PETITOT Claude-Bernard, 2 tomes, Paris, Foucault, 1825. Abrégé en : LA MARCHE.

⁴¹ Jean de WAVRIN, *Recueil des chroniques et anchiennes istoires de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre*, éd. HARDY William, 5 tomes, Londres, Longman, Green, 1864-1891. Abrégé en : WAVRIN.

⁴² Pierre de FÉMIN, *Mémoires*, dans *Mémoires de Pierre de Fémin comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427)*, éd. DUPONT Émilie, Paris, Renouard, 1837 (Société de l'Histoire de France). Abrégé en : FÉMIN.

⁴³ Mathieu d'ESCOUCHY, *Chroniques*, éd. DU FRESNE DE BEAUCOURT Gaston, 3 tomes, Paris, Renouard, 1863-1864 (Société de l'Histoire de France). Abrégé en : ESCOUCHY.

⁴⁴ Jean de HAYNIN, *Mémoires*, dans *Les Mémoires de messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvegnies, chevalier, 1465-1477*, éd. CHALON Renier, 2 tomes, Mons, E. Hoyois, 1842. Abrégé en : HAYNIN.

⁴⁵ Philippe de COMMYNES, *Mémoires*, éd. DE MANDROT Bernard, 2 tomes, Paris, Alphonse Picard et fils, 1901 et 1903. Abrégé en : COMMYNES.

⁴⁶ *Le Livre des trahisons de France*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. 2, Bruxelles, F. Hayez, 1873, p. 1-258. Abrégé en : *Livre des trahisons de France*.

⁴⁷ *Le Pas du Perron Fée*, dans HORN Chloé, ROCHEBOUET Anne, SZKILNIK Michelle, *Le Pas du Perron Fée (édition des manuscrits Paris, BnF fr 5739 et Lille BU 104)*, Paris, Champion, 2013. Abrégé en : *Perron Fée*.

⁴⁸ Olivier de LA MARCHE, *Traicté d'un tournoy tenu à Gand par Claude de Vauldray, seigneur de l'Aigle, l'an 1469 (vieux style)*, dans PROST Bernard, *Traictés du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 55-95. Abrégé en : LA MARCHE, *Dame sauvage*.

⁴⁹ *Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, dans *Œuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. 8, Bruxelles, F. Heussner, 1866, p. 1-259. Abrégé en : *Lalaing*.

spécifiquement dédié que sa carrière incarne largement l'idéal de la noblesse combattante du XV^e siècle.

Ponctuellement, l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, rédigée par Guillaume Leseur⁵⁰, a pu se montrer un complément utile. Cette biographie extérieure au cadre géographique des principautés bourguignonnes accorde une telle place aux exploits chevaleresques de son héros qu'elle apporte quelques éclairages intéressants et complémentaires sur certains aspects, même si sa tendance à l'exagération outrancière limite régulièrement son intérêt.

En effet, la question de la fiabilité des auteurs est essentielle. Tous étant au service d'un seigneur, on peut certes parfois les taxer de partialité. Toutefois, à l'exception notable du *Livre des trahisons de France*, partisan jusqu'à la mauvaise foi la plus absolue, tous les chroniqueurs affichent un souci d'objectivité, plus ou moins bien suivi. Si bien sûr on peut relever une certaine faveur pour leur parti, on ne relève pas de déformation manifeste des faits. Ils évoquent ainsi certaines faiblesses des champions de leur camp, comme leurs coups ratés, et à l'inverse reconnaissent aisément les mérites de certains hommes du parti adverse. Il n'est même pas rare de lire des avis négatifs sur certaines actions des ducs de Bourgogne eux-mêmes : la ferme condamnation de l'assassinat de Louis d'Orléans ordonné par Jean sans Peur en est probablement le meilleur exemple. Quoi qu'il en soit, cette question de subjectivité a nettement moins d'importance pour le sujet de cette étude que le réalisme.

Au sein du corpus sélectionné, les auteurs ont, grâce à leur carrière, une connaissance intime des domaines qu'ils abordent, ce qui leur permet de fournir des descriptions extrêmement détaillées. Tous appartiennent à la noblesse, et même, à l'exception d'Enguerrand de Monstrelet, à la noblesse d'épée. Saint-Rémy, le héraut Limbourg (à qui on doit un récit du pas du Perron Fée) et le héraut Charolais (auteur probable de quelques chapitres du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*) appartiennent au monde des officiers d'armes, qui jouent un rôle de premier plan dans tous les événements importants et bénéficient donc, par leur devoir, d'une habitude à rapporter fidèlement ce dont ils sont témoins ; cela est tout aussi vrai quand ils accompagnent les troupes sur les lieux des

⁵⁰ Guillaume LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. COURTEAULT Henri, 2 tomes, Paris, Renouard, 1893 et 1896 (Société de l'Histoire de France). Abrégé en : LESEUR.

affrontements ou quand ils assistent à des fêtes de cour, à juger ou à consigner les actions des champions.

Par ailleurs, plusieurs auteurs sont eux-mêmes des combattants, ce qui leur confère une capacité d'analyse encore supérieure sur certains points. Georges Chastellain raconte qu'il a été instruit aux armes dès sa jeunesse. Jean de Wavrin est présent à la bataille d'Azincourt dans les rangs français, alors que Jean Lefèvre de Saint-Rémy se trouve du côté anglais (quelques années plus tard, les deux hommes devenus amis ont même échangé leurs souvenirs à ce sujet). Quant à Jean de Haynin, sa longue carrière militaire l'amène à participer à quatre batailles rangées majeures : celles de Rupelmonde (1452), de Gavre (1453), de Montlhéry (1465) et de Brustem (1467). Il n'a pas un parcours exceptionnel pour ce qui est de ses responsabilités de commandement, mais son témoignage en est parfois d'autant plus précieux, car il donne le point de vue d'un homme d'armes relativement « normal » (ou « du rang » pour utiliser une expression qui quoiqu'anachronique permet de bien saisir la situation).

Certes plus proche du pouvoir, Olivier de La Marche n'en est pas moins un homme de guerre par excellence, qui occupe même la fonction de capitaine de la garde de Charles le Téméraire. Plus que tout autre, ses *Mémoires* contiennent une quantité folle d'allusions ou de remarques furtives m'ayant donné de véritables clés de compréhension sur des points techniques, preuve indéniable que son expérience pratique lui a permis d'observer les événements autour de lui avec un regard expert.

Claude Gaier soulève la question de l'impossible mémorisation de chaque coup rapporté dans des récits rédigés plusieurs années après les faits et en déduit une habitude de prendre des notes au moment des événements⁵¹. Pour son récit extrêmement minutieux du déroulement des joutes du pas de l'Arbre Charlemagne, Olivier de La Marche signale justement qu'il a récupéré tous les écrits et registres faits par les rois d'armes et hérauts d'armes présents à cet événement⁵².

⁵¹ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 421-422.

⁵² LA MARCHE, t. 1, p. 323.

Très ponctuellement, il rapporte des événements dont il n'a pas été témoin et pour lequel il ne dispose que de rapports oraux. Ainsi, il livre une description détaillée du combat livré à Stirling en 1449 et auquel il n'a pas assisté, s'appuyant sur des rapports de gentilshommes écossais et bourguignons, qu'il assure être dignes de confiance⁵³. D'une certaine manière, sa crédibilité s'en trouve réduite. Or, peu importe dans notre optique que le véritable déroulement de l'affrontement ait été légèrement altéré par les témoins, tant que les phases décrites soient vraisemblables aux yeux de notre chroniqueur, qui prouve par ailleurs son expertise.

En effet, la compréhension du mode de combat chevaleresque peut s'affranchir d'une fiabilité absolue du récit en tant que strict témoignage de faits réels et authentiques. Avec des auteurs bénéficiant d'une véritable connaissance voire d'une expérience personnelle du combat, le simple fait qu'ils rapportent des événements qui leur semblent réalistes nous suffit. Ainsi, la description d'un coup particulièrement réussi par un champion, qu'il soit vrai ou enjolivé, ne nous en renseigne pas moins sur ce qui constitue aux yeux des observateurs du XV^e siècle, l'excellence en matière de maîtrise martiale.

Dans cette démarche, l'étude de certains romans peut tout aussi bien s'avérer extrêmement enrichissante. Antoine de La Sale, longtemps au service de la Maison d'Anjou avant de tisser des liens importants avec la cour de Bourgogne, est l'auteur d'un roman, *Jean de Saintré*, qui offre un tableau remarquable de la vie d'un chevalier du XV^e siècle⁵⁴. De même, sous couvert de la fiction, l'amiral de France Jean de Bueil écrit son livre, *Le Jouvencel*, en s'inspirant largement de sa propre vie ; la richesse de plusieurs passages a largement justifié une nouvelle excursion hors des frontières bourguignonnes⁵⁵.

Enfin, plusieurs traités techniques et didactiques se sont révélés enrichissants. Les plus anciens sont ceux rédigés par Geoffroi de Charny, chevalier héroïque des débuts de la guerre de Cent ans : le *Livre Charny*, en vers, les *Demandes pour la joute, le tournoi et la guerre*, enfin

⁵³ *Ibid.*, t. 1, p. 446 et 449.

⁵⁴ Antoine de LA SALE, *Jehan de Saintré*, éd. BLANCHARD Joël, trad. QUEREUIL Michel, Paris, Le Livre de Poche, 1995. Abrégé en : LA SALE, *Jean de Saintré*.

⁵⁵ Jean de BUEIL, *Le Jouvencel, suivi du commentaire de Guillaume Tringant*, éd. FAVRE Camille et LECESTRE Léon, 2 tomes, Paris, Renouard, 1887 et 1889 (Société de l'Histoire de France). Abrégé en : BUEIL, *Le Jouvencel*.

le *Livre de chevalerie*, en prose⁵⁶. Même si ces traités sont antérieurs au principat de Philippe le Hardi et donc en dehors des bornes chronologiques fixées pour cette étude, il est notable que le seul manuscrit connu les rassemblant tous les cinq, actuellement conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, sous la cote 11124-11126, est issu de la bibliothèque du duc de Bourgogne Jean sans Peur, dont la première page de chaque partie porte les armes. Par ailleurs, cette œuvre se distingue par la formidable richesse des sujets abordés, la personnalité de l'auteur et la pertinence de ses réflexions sur de nombreux domaines.

Revenant au XV^e siècle, Olivier de La Marche est aussi l'auteur d'un *Livre de l'avis de gage de bataille*⁵⁷, qui inclut le traité de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, lui aussi consacré à cette question des duels judiciaires⁵⁸. Sa lecture est largement complémentaire du *Formulaire des gages de bataille* du chevalier lorrain Hardouin de La Jaille, maréchal au service des ducs de Lorraine Jean II et René II⁵⁹.

Au sujet des tournois collectifs à cheval, on doit à Antoine de La Sale un traité intitulé *Des anciens tournois et faits d'armes*, rédigé en 1459⁶⁰. Il est bien évidemment à rapprocher du livre écrit quelques années plus tard par le roi René, le *Traicté de la forme et devis comme*

⁵⁶ Geoffroi de CHARNY, *Le Livre Charny, Les Demandes pour la joute, le tournoi et la guerre, Le Livre de chevalerie*, dans FORSTER Loïs, *Les traités de Geoffroi de Charny*, mémoire de master, Université de Franche-Comté, 2008, p. 154-297.

⁵⁷ Olivier de LA MARCHE, *Livre de l'avis de gage de bataille*, dans PROST Bernard, *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 1-54. Abrégé en : LA MARCHE, *Gage de bataille*.

⁵⁸ Jean de VILLIERS, SEIGNEUR DE L'ISLE-ADAM, *Livre du seigneur de l'Isle-Adam pour gage de bataille*, dans PROST Bernard, *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 28-41. Abrégé en : L'ISLE-ADAM, *Gage de bataille*.

⁵⁹ Hardouin de LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, dans PROST Bernard, *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 135-191. Abrégé en : LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*. Dans ce traité, Hardouin de La Jaille donne une indication très intéressante sur la mémorisation des combats par les spectateurs afin de pouvoir ensuite en parler avec précision. Selon lui, avant la tenue d'un combat en champ clos, on doit expliquer aux jeunes nobles présents, qui viennent « *pour plus veoir et tousjours apprendre* », qu'il ne suffit pas de voir un tel événement : « *tablettes convient avoir, pour tout mémorier et pour à la vérité en savoir parler* ». *Ibid.*, p. 145-146. Cette mention confirmerait tout à fait l'hypothèse de Claude Gaier sur l'habitude de certains observateurs de recourir à des notes personnelles, qui pourraient ainsi être prises non à l'issue d'un événement mais même sur le vif, en utilisant des tablettes de cire.

⁶⁰ Antoine de LA SALE, *Des anciens tournois et faitz d'armes*, dans PROST Bernard, *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 193-221. Abrégé en : LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*. On y apprend entre autres choses qu'Antoine de La Sale est un spécialiste de l'héraldique.

on fait un tournoi, communément appelé le *Livre des tournois*, qui vient offrir d'intéressantes informations par le biais de sa riche iconographie⁶¹.

Pour aborder le domaine pratique de l'équitation, il convient de se tourner jusque dans la péninsule ibérique pour trouver le seul traité qui lui est consacré pendant la période médiévale. Il s'agit du *Livro Da Enseñança De Bem Cavalgar Toda Sela*, qui présente l'art « de savoir monter dans toutes les selles », écrit dans les années 1430 par le roi du Portugal Dom Duarte⁶².

Au niveau des techniques de combat, les descriptions des chroniqueurs trouvent un écho tout particulier dans le traité du *Jeu de la hache*, de son titre complet *La Doctrine et l'industrie du noble jeu de la hache et la maniere de battaillier*. De toute évidence, il s'inscrit pleinement dans le cadre de mon étude : sa rédaction est estimée entre 1460 et 1485, très probablement dans l'entourage des ducs de Bourgogne⁶³. Il concerne uniquement et explicitement le contexte des combats chevaleresques à pied dans les lices.

En revanche, la littérature des livres de combat n'a guère été exploitée en-dehors de celui-ci. En effet, ces traités accordent généralement une place prépondérante au combat à pied et sans armure, ce qui ne les lie pas le moins du monde au milieu chevaleresque. Cette littérature n'est absolument pas non plus en rapport avec le domaine de la guerre (avec lequel le seul rapport réside dans quelques éléments de carrière de certains auteurs). Elle est même

⁶¹ René d'ANJOU, *Traicté de la forme et devis comme on fait un tournoi*, dans AVRIL François, *Le Livre des Tournois du Roi René de la Bibliothèque nationale (ms. français 2695)*, éd. POGNON Edmond, Paris, Herscher, 1986. Ce fac-similé n'offrant une version abrégée du texte original, on trouve une transcription du texte complet en ligne : <http://www.princeton.edu/~ezb/rene/renefran.html>, consulté le 2 août 2014 (non paginé). Abrégé en : René d'ANJOU, *Livre des tournois*.

⁶² Dom Duarte, *Livro Da Enseñança De Bem Cavalgar Toda Sela*, dans PRETO Antonio Franco, *The Royal Book of Horsemanship, Jousting and Knightly Combat. A Translation into English of King Dom Duarte's 1438 Treatise: Livro Da Enseñança De Bem Cavalgar Toda Sela, "The Art of Riding in Every Saddle"*, Highland Village, Chivalry Bookshelf, 2006.

⁶³ *Le Jeu de la hache* (titre complet : *La Doctrine et l'industrie du noble jeu de la hache et la maniere de battaillier*), dans DELUZ Vincent et DUPUIS Olivier, « *Le Jeu de la Hache: A Critical edition and dating discussion* », *Acta Periodica Duellatorum*, 5, 2017, p. 33-52. Ce traité est conservé à la Bibliothèque nationale de France, à Paris, sous la cote Ms Français 1996. Un autre article notable lui est consacré : Sydney ANGLO, « *Le Jeu de la Hache. A Fifteenth-Century Treatise on the Technique of Chivalric Axe Combat* ».

la plupart du temps extérieure à la noblesse, et concerne principalement le contexte des écoles d'escrime fréquentées par des bourgeois dans les villes de la fin du Moyen Âge⁶⁴.

Par ailleurs, la lecture des sources textuelles trouve parfois un précieux soutien dans l'étude de l'iconographie des manuscrits étudiés et des pièces archéologiques conservées dans les musées. En les confrontant aux informations tirées des textes, ces autres sources permettent d'établir des liens, d'éclairer des passages ambigus voire même de combler des lacunes.

Enfin, une dernière approche complémentaire s'est avérée essentielle dans la compréhension technique des phénomènes guerriers : celle de l'expérimentation. Il est en effet délicat d'aborder un sujet comme celui du combat sans expérience pratique. Ainsi, Noel Fallows signale dès la préface de son livre dédié à la joute dans la péninsule ibérique qu'il n'a jamais jouté et qu'il n'aurait absolument pas les capacités physiques pour le faire ; ce manque lui a naturellement valu une foule de questionnements techniques, qui ont trouvé réponse auprès d'une personne pratiquante⁶⁵.

La reconnaissance de l'intérêt de l'expérimentation, de l'« archéologie expérimentale », a désormais fait son chemin dans le domaine universitaire, faisant l'objet de plusieurs colloques et publications⁶⁶. En effet, à la lecture d'une description textuelle de gestes techniques, la volonté de reproduire les mouvements évoqués relève de la « curiosité, certes, mais également [du] « passage obligé », car la compréhension du savoir décrit passe par la corporalité. *Embodied knowledge*, un savoir corporel décrit, qui, lorsqu'il est lu, fait appel à l'empathie kinesthésique du lecteur pour que s'effectue le processus de compréhension »⁶⁷.

A contrario, il ne faudrait pas non plus donner à la corporalité plus de poids qu'elle ne le mérite. Il faut en effet garder la conscience que la pratique n'a pas de valeur historique à elle

⁶⁴ Daniel JAQUET, *Combattre au Moyen Âge*, p. 48-52.

⁶⁵ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. xxiii et xxv.

⁶⁶ Voir notamment Daniel JAQUET (dir.), *L'art chevaleresque du combat. Le maniement des armes à travers les livres de combat (XIVe-XVIe siècle)*, Neuchâtel, Alphil, 2013 ; *Les arts de guerre et de grâce (XIVe-XVIIIe siècles). De la codification du mouvement à sa restitution : hypothèses, expérimentations et limites*, e-Phaïstos, IV-1, 2015 ; ou encore Nicolas BAPTISTE et Daniel JAQUET (dir.), *Expérimenter le maniement des armes à la fin du Moyen Âge/Experimente zur Waffenhandhabung im Spätmittelalter*, *Revue d'Histoire Suisse (Itinera)*, 39, 2016. J'ai contribué à ces publications respectivement sur les sujets des chevaux, de la joute et de l'équitation.

⁶⁷ Daniel JAQUET, « Introduction », dans Daniel JAQUET (dir.), *L'art chevaleresque du combat*, p. 16.

seule ; elle ne l'acquiert que si elle suit une démarche historique sourcée, conditionnée notamment par le recours à un matériel réalisé avec rigueur, et par une recherche sur les gestes à exécuter ainsi que sur leur contexte et leur finalité.

Sans devenir un objet d'étude, l'expérimentation constitue donc un outil supplémentaire et complémentaire pour l'analyse des sources historiques traditionnelles. À défaut d'apporter forcément des résultats tangibles et quantifiables, l'expérience pratique permet de mieux comprendre les informations implicites des textes, d'attirer l'attention du chercheur sur certains points, de poser de bonnes questions, et au final de faire progresser nos connaissances, comme y vise toute démarche historique. C'est donc dans le croisement, même dans un va-et-vient permanent, que les recherches académiques classiques et l'expérience pratique s'enrichissent mutuellement, créant une véritable symbiose permettant de mieux comprendre les questions techniques.

Dans un sujet comme le mien, acquérir l'expérience pratique nécessaire à l'analyse du combat chevaleresque est une tâche particulièrement vaste et ardue, car elle requiert, outre la question des gestes, la réalisation d'un matériel technique aussi complexe que coûteux, armes, armure et selle, qui ne se contente pas de ressembler à l'équipement utilisé au XV^e siècle, mais qui en a également l'ensemble des propriétés fonctionnelles. Ceci suggère de faire appel à des artisans hautement qualifiés, dont le travail s'appuie sur des recherches historiques sérieuses. Dernier point et non des moindres, l'étude des activités martiales équestres exige de disposer d'un cheval bénéficiant d'un dressage adapté au combat.

Si plusieurs jeunes docteurs ont désormais pu faire profiter leurs travaux de leur riche savoir-faire pratique⁶⁸, je suis actuellement le seul chercheur universitaire, francophone pour le moins, à être doté d'une expertise sur le combat à la fois à pied et à cheval, avec et sans armure complète, incluant une pratique au niveau international de la joute⁶⁹. Par ailleurs, je suis le premier de cette vague à focaliser mon travail sur les riches sources littéraires

⁶⁸ Dans l'ordre de leur date de soutenance : Fabrice Cognot, Daniel Jaquet, Pierre-Alexandre Chaize, Pierre-Henry Bas, Nicolas Baptiste, Gilles Martinez.

⁶⁹ La seule personne qui à ma connaissance accumule tous ces domaines de compétence est le Dr Tobias Capwell, conservateur des armes et armures à la *Wallace Collection* de Londres, précisément la personne qui a apporté son aide à Noel Fallows pour son étude de la joute.

bourguignonnes de la fin du Moyen Âge. Ma posture originale s'est ainsi révélée un atout formidable pour porter un regard neuf sur les textes du XV^e siècle.



Figure 1 : Loïs Forster, sur Tessa (à gauche), et Wouter Nicolai, sur Flamenco (à droite), Nyborg, Danemark, 2017 (photo Vera Bos).

Sources

Compte tenu du très grand nombre de renvois qui leur sont faits, les sources du corpus principal figurent de façon particulièrement abrégée dans les notes de bas de page, ainsi qu'il est indiqué à la fin des références concernées.

Antoine de LA SALE, *Des anciens tournois et faitz d'armes*, dans PROST Bernard, *Traités du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 193-221.
→ Abrégé en : LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*.

Antoine de LA SALE, *Jehan de Saintré*, éd. BLANCHARD Joël, trad. QUEREUIL Michel, Paris, Le Livre de Poche, 1995.
→ Abrégé en : LA SALE, *Jehan de Saintré*.

Dom Duarte, *Livro Da Ensinança De Bem Cavalgar Toda Sela*, dans PRETO Antonio Franco, *The Royal Book of Horsemanship, Jousting and Knightly Combat. A Translation into English of King Dom Duarte's 1438 Treatise: Livro Da Ensinança De Bem Cavalgar Toda Sela, "The Art of Riding in Every Saddle"*, Highland Village, Chivalry Bookshelf, 2006.

Enguerrand de MONSTRELET, *Chronique*, dans *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444)*, éd. DOUËT D'ARCQ Louis, 6 tomes, Paris, Renouard, 1857-1862 (Société de l'Histoire de France).
→ Abrégé en : MONSTRELET.

Geoffroi de CHARNY, *Le Livre Charny, Les Demandes pour la joute, le tournoi et la guerre, Le Livre de chevalerie*, dans FORSTER Loïs, *Les traités de Geoffroi de Charny*, mémoire de master, Université de Franche-Comté, 2008, p. 154-297.

Georges CHASTELLAIN, *Chronique*, dans *Œuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. 1-5, Bruxelles, F. Heussner, 1863-1864 (Académie royale de Belgique).
→ Abrégé en : CHASTELLAIN.

Guillaume LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. COURTEAULT Henri, 2 tomes, Paris, Renouard, 1893 et 1896 (Société de l'Histoire de France).
→ Abrégé en : LESEUR.

Hardouin de LA JAILLE, *Formulaire des gaiges de bataille*, dans PROST Bernard, *Traités du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 135-191.
→ Abrégé en : LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*.

Jean de BUEIL, *Le Jouvencel, suivi du commentaire de Guillaume Tringant*, éd. FAVRE Camille et LECESTRE Léon, 2 tomes, Paris, Renouard, 1887 et 1889 (Société de l'Histoire de France).
→ Abrégé en : BUEIL, *Le Jouvencel*.

Jean de HAYNIN, *Mémoires*, dans *Les Mémoires de messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvegnies, chevalier, 1465-1477*, éd. CHALON Renier, 2 tomes, Mons, E. Hoyois, 1842.

→ Abrégé en : HAYNIN.

Jean de VILLIERS, SEIGNEUR DE L'ISLE-ADAM, *Livre du seigneur de l'Isle-Adam pour gage de bataille*, dans PROST Bernard, *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 28-41.

→ Abrégé en : L'ISLE-ADAM, *Gage de bataille*.

Jean de WAVRIN, *Recueil des chroniques et anciennes istoires de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre*, éd. HARDY William, 5 tomes, Londres, Longman, Green, 1864-1891.

→ Abrégé en : WAVRIN.

Jean LEFÈVRE DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, dans *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy*, éd. MORAND François, 2 tomes, Paris, Renouard, 1876 et 1881 (Société de l'histoire de France).

→ Abrégé en : SAINT-RÉMY.

Le Jeu de la hache (titre complet : *La Doctrine et l'industrie du noble jeu de la hache et la maniere de battaillier*), dans DELUZ Vincent et DUPUIS Olivier, « *Le Jeu de la Hache: A Critical edition and dating discussion* », *Acta Periodica Duellatorum*, 5, 2017, p. 33-52.

Le Livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes, éd. LALANDE Denis, Genève, Droz, 1985 (Textes littéraires français, 331).

Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, dans *Œuvres de Georges Chastellain*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. 8, Bruxelles, F. Heussner, 1866, p. 1-259.

→ Abrégé en : *Lalaing*.

Le Livre des trahisons de France, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, t. 2, Bruxelles, F. Hayez, 1873, p. 1-258.

→ Abrégé en : *Livre des trahisons de France*.

Mathieu d'ESCOUCHY, *Chroniques*, éd. DU FRESNE DE BEAUCOURT Gaston, 3 tomes, Paris, Renouard, 1863-1864 (Société de l'Histoire de France).

→ Abrégé en : ESCOUCHY.

Olivier DE LA MARCHE, *Livre de l'avis de gage de bataille*, dans PROST Bernard, *Traité du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 1-54.

→ Abrégé en : LA MARCHE, *Gage de bataille*.

Olivier de LA MARCHE, *Mémoires*, éd. PETITOT Claude-Bernard, 2 tomes, Paris, Foucault, 1825.

→ Abrégé en : LA MARCHE.

Olivier de LA MARCHE, *Traicté d'un tournoy tenu à Gand par Claude de Vauldray, seigneur de l'Aigle, l'an 1469 (vieux style)*, dans PROST Bernard, *Traictés du duel judiciaire, relations de pas d'armes et de tournois par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale, etc.*, Paris, 1872, p. 55-95.

→ Abrégé en : LA MARCHE, *Dame sauvage*.

Le Pas du Perron Fée, dans HORN Chloé, ROCHEBOUET Anne, SZKILNIK Michelle, *Le Pas du Perron Fée (édition des manuscrits Paris, BnF fr 5739 et Lille BU 104)*, Paris, Champion, 2013.

→ Abrégé en : *Perron Fée*.

Philippe de COMMYNES, *Mémoires*, éd. DE MANDROT Bernard, 2 tomes, Paris, Alphonse Picard et fils, 1901 et 1903.

→ Abrégé en : COMMYNES.

Pierre de FÉNIN, *Mémoires*, dans *Mémoires de Pierre de Fénin comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427)*, éd. DUPONT Émilie, Paris, Renouard, 1837 (Société de l'Histoire de France).

→ Abrégé en : FÉNIN.

René d'ANJOU, *Traicté de la forme et devis comme on fait un tournoi*, dans AVRIL François, *Le Livre des Tournois du Roi René de la Bibliothèque nationale (ms. français 2695)*, éd. POGNON Edmond, Paris, Herscher, 1986.

Ce fac-similé n'offrant qu'une version abrégée du texte original, on trouve une transcription du texte complet en ligne : <http://www.princeton.edu/~ezb/rene/renefran.html>, consulté le 2 août 2014 (non paginé).

→ Abrégé en : René d'ANJOU, *Livre des tournois*.

Bibliographie

ALLMAND Christopher T., « Did the *De re militari* of Vegetius influence the military ordinances of Charles the Bold ? », *Rencontres d'Edimbourg-Glasgow (28 septembre-1^{er} octobre 2000)* « Le héros bourguignon : histoire et épopée », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e - XVI^e s.)*, 41, 2001, p. 135-143.

ALLMAND Christopher T., *La guerre de Cent Ans. L'Angleterre et la France en guerre 1300-1450*, Paris, Payot, 1989 (traduction de l'édition anglaise, *The Hundred Years War. England and France at War c. 1300-c. 1450*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988).

ALLMAND Christopher T., « Le problème de la désertion en France, en Angleterre et en Bourgogne à la fin du Moyen Âge », dans PAVIOT Jacques et VERGER Jacques (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 31-41.

ALLMAND Christopher T., « Some writers and the theme of war in the fourteenth and fifteenth centuries », dans KORTÜM Hans-Henning (dir.), *Krieg im Mittelalter*, Berlin, Akademie Verlag, 2001, p. 167-180.

ALLMAND Christopher T., *The De Re Militari of Vegetius: the Reception, Transmission and Legacy of a Roman Text in the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

ALLMAND Christopher T., « The reporting of war in the Middle Ages », dans DUNN Diana E. S. (dir.), *War and Society in Medieval and Early Modern Britain*, Liverpool, Liverpool University Press, 2000, p. 17-33.

ALLMAND Christopher T., « War and profit in the Late Middle Ages », *History Today*, 15 (1965), p. 762-769.

ALLMAND Christopher T. (dir.), *War, Literature and Politics in the Late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool University Press, 1976.

AMBÜHL Rémy, « Le sort des prisonniers d'Azincourt (1415) », *Revue du Nord*, 89, 2007, p. 755-788.

AMBÜHL Rémy, *Prisoners of War in the Hundred Years War. The Golden Age of Private Ransoms*, thèse de doctorat, Université de Saint-Andrews, 2009 ; en ligne : <http://research-repository.st-andrews.ac.uk/handle/10023/757>, consulté le 03 mai 2014.

AMBÜHL Rémy, « The English reversal of fortunes in the 1370's and the experience of prisoners of war », dans BELL Adrian R. et CURRY Anne (dir.), *The Soldier Experience in the Fourteenth Century*, Woodbridge, Boydell Press, 2011, p. 191-208.

ANDENMATTEN Bernard, PARAVICINI BAGLIANI Agostino et PIBIRI Eva (dir.), *Le cheval dans la culture médiévale*, *Micrologus' Library*, 69, Florence, 2015.

ARMSTRONG Charles A. J., « Sir John Fastolf and the Law of Arms », dans ALLMAND Christopher T. (dir.), *War, Literature and Politics in the Late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool University Press, 1976, p. 46-56.

ANGLO Sydney, « Anglo-burgundian Feats of Arms: Smithfields, june 1467 », *Guildhall Miscellany*, 7, 1965, p. 271-283.

ANGLO Sidney, « How to win at tournaments: the technique of chivalric combat », *The Antiquaries Journal*, 68, 1988, p. 248-64.

Anglo Sydney, « Le Jeu de la Hache. A Fifteenth-Century Treatise on the Technique of Chivalric Axe Combat », *Archaeologia*, CIX, 1991, p.p. 113-128.

ANGLO Sydney, *The Great Tournament Roll of Westminster*, Oxford, Clarendon Press, 1968.

ANGLO Sidney, *The Martial Arts of Renaissance Europe*, New Haven, Yale University Press, 2000.

ARMSTRONG Charles A. J., « La double monarchie France-Angleterre et la Maison de Bourgogne, 1420-1435. Le déclin d'une alliance », *Annales de Bourgogne*, t. 37, 1965, p. 81-112.

AUTRAND Françoise, « La déconfiture. La bataille de Poitiers (1356) à travers quelques textes français des XIV^e et XV^e siècles », dans CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice H. (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e- XV^e siècles*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 93-121.

AYTON Andrew et PRESTON Philip (dir.), *The Battle of Crécy, 1346*, Woodbridge, Boydell Press, 2005.

AYTON Andrew, « Arms, Armour and Horses », dans KEEN Maurice (dir.), *Medieval Warfare: A History*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 186-208.

AYTON Andrew, *Knights and Warhorses: Military Service and the English Aristocracy under Edward III*, Woodbridge, Boydell Press, 1994.

AYTON Andrew, « Knights, esquires and military service: the evidence of the armorial cases before the Court of Chivalry », dans AYTON Andrew et PRICE J. L. (dir.), *The Medieval Military Revolution. State, society and Military Change in Medieval and Early Modern Europe*, Londres, Tauris, 1995, p. 81-104.

AYTON Andrew, « Military service and the dynamics of recruitment in fourteenth-century England », dans BELL Adrian R., CURRY Anne, CHAPMAN Adam, KING Andy, SIMPKIN David (dir.), *The Soldier Experience in the Fourteenth Century*, Woodbridge, Boydell Press, 2011, p. 9-60.

AYTON Andrew, « The English army at Crécy », dans AYTON Andrew et PRESTON Philip (dir.), *The Battle of Crécy, 1346*, Woodbridge, Boydell Press, 2005, p. 159-251.

BAPTISTE Nicolas, *Armes, armures et armuriers des princes de Savoie, du règne d'Amédée VI à celui de Charles III (1343-1536), étude à travers les textes, l'iconographie et les collections : La question de l'identité militaire d'une principauté médiévale montagnarde, l'exemple de la Savoie*, thèse de doctorat, Université Savoie Mont Blanc, 2017.

BAPTISTE Nicolas et JAQUET Daniel (dir.), *Expérimenter le maniement des armes à la fin du Moyen Âge/Experimente zur Waffenhandhabung im Spätmittelalter*, dans : *Revue d'Histoire Suisse (Itinera, 39)*, 2016.

BARBER Richard et BARKER Juliet, *Les tournois*, traduction française de Jean-Robert GÉRARD, Paris, Cie 12, 1989.

BARKER Juliet, *The tournament in England, 1100-1400*, Woodbridge, Boydell Press, 1986.

BARNABÉ Patrice, « Guerre et mortalité au début de la guerre de Cent Ans : l'exemple des combattants gascons (1337-1367) », *Annales du Midi*, t. 113, 2001, p. 273-305.

BEFFEYTE Renaud, *L'Art de la guerre au Moyen Âge*, Rennes, Ouest-France, 2005.

BELL Adrian R., CURRY Anne, CHAPMAN Adam, KING Andy, SIMPKIN David (dir.), *The Soldier Experience in the Fourteenth Century*, Woodbridge, Boydell Press, 2011.

BELL Adrian R., CURRY Anne, KING Andy et SIMPKIN David, *The Soldier in Later Medieval England*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

BELLEVAL René de, *Du costume militaire des Français en 1446*, Paris, Aug. Aubry, 1866.

BENNETT Matthew, « *La Règle du Temple as a Military Manual or How to Deliver a Cavalry Charge* », dans HARPER-BILL Christopher, HOLDSWORTH Christopher J. and NELSON Janet L. (dir.), *Studies in Medieval History presented to R. Allen Brown*, Woodbridge, Boydell, 1989 ; en ligne : <http://deremilitari.org/resources/articles/bennett1.htm>, consulté le 7 mars 2014 (version non paginée).

BENNETT Matthew, « The development of battle tactics in the Hundred Years War » dans CURRY Anne et HUGHES Michael (dir.), *Arms, Armies and Fortifications in the Hundred Years War*, Woodbridge, Boydell Press, 1994, p. 1-20.

BENNETT Matthew, « The medieval warhorse reconsidered », dans *Medieval Knighthood, V, Papers from the Sixth Strawberry Hill Conference*, (dir.) Church Stephen et Harvey Ruth, Woodbridge, Boydell Press, 1995, p. 19-40.

BENNETT Matthew, « The myth of supremacy of knightly cavalry », dans STRICKLAND Matthew (dir.), *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France*, Stamford, P. Watkins, 1998, p. 304-316.

BENNETT Michael J., *The Battle of Bosworth*, New York, St. Martin's Press, 1985.

BERG Erik M. et LAMPE Roger L., *Modeling the Joust*, mémoire de Bachelor, Worcester Polytechnic Institute, 2002.

BERGUERAND Claude, *Le duel d'Othon de Grandson (1397). Mort d'un chevalier-poète vaudois à la fin du Moyen Âge*, Lausanne, 2008 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, n° 45).

BÉRIAC-LAINÉ Françoise et GIVEN-WILSON Chris, *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, Paris, Champion, 2002.

BESSEY Valérie (dir.), *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires*, t. I, *De la France des Valois à la fin du règne de François I^{er}*, Turnhout, Brepols, et Paris, Centre d'études d'histoire de la Défense, 2006.

BETEMPS Isabelle, « Guerre et paix dans la poésie lyrique du XV^e siècle : Alain Chartier, Pierre de Nesson, Charles d'Orléans », dans COUTY Daniel, MAURICE Jean et GUÉRET-LAFERTÉ Michèle (dir.), *Images de la guerre de Cent Ans, Actes du colloque de Rouen 21-22-23 mai 2000*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 113-124.

BINSKI Paul, *Medieval Death. Ritual and Representation*, Londres, British Museum, 1996.

BIOLZI Roberto, « Avec le fer et la flamme ». *La guerre entre la Savoie et Fribourg (1447/1448)*, Lausanne, Université de Lausanne, 2009 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, n° 49).

BLAIR Claude, *European Armour: Circa 1066 to Circa 1700*, Londres, B.T. Batsford, 1958.

BLAIR Claude, « King Henry VIII's Tonlet Armour », *Journal of the arms and armour society*, 15, 1995, p. 85-108.

BLONDEAU Chrystèle, *Un conquérant pour quatre ducs. Alexandre le Grand à la cour de Bourgogne*, Paris, CTHS et Institut national d'histoire de l'art, 2009 (Coll. L'art et l'essai, 6).

BOARDMAN Andrew W., *The Battle of Towton*, Stroud, Sutton, 1994.

BOARDMAN Andrew W., *The Medieval Soldier in the Wars of the Roses*, Stroud, Sutton, 1998.

BOCCIA Lionello Giorgio et COELHO Eduardo T., *L'arte dell'armatura in Italia*, Milan, Bramante, 1967.

BOCCIA Lionello Giorgio et COELHO Eduardo T., *Armi bianche italiane*, Milan, Bramante, 1975.

BOCCIA Lionello Giorgio et MASSERANO Natalia, *Armi difensive dal Medioevo all'Età Moderna*, Florence, Centro Di, 1982.

BOFFA Sergio, « Antoine de Bourgogne et le contingent brabançon à la bataille d'Azincourt (1415) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 72, 1994, p. 255-284.

BOFFA Sergio, « Art de la guerre et stratégie dans le duché de Brabant pendant la seconde moitié du XIV^e siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 82, 2004, p. 855-888.

BOFFA Sergio, « L'expédition d'octobre 1407 dirigée par Antoine, duc de Brabant, contre Renaud IV, duc de Juliers et de Gueldre », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 77, 1999, p. 299-328.

BOLENS Guilemme, « L'armure médiévale : motricité, corps de métal et imaginaire social », dans *La Fabrique du corps humain : la machine modèle du vivant*, Grenoble, CNRS Maison des Sciences de l'Homme-Alpes, 2010, p. 313-350 ; en ligne : <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:9650>, consulté le 24 avril 2014.

BOSSUAT André, « La littérature de propagande au XV^e siècle. Le mémoire de Jean de Rinel, secrétaire du roi d'Angleterre, contre le duc de Bourgogne (1435) », *Cahiers d'histoire*, 1, 1956, p. 131-146.

BOSSUAT André, « Les prisonniers de guerre au XV^e siècle : la rançon de Jean, seigneur de Rodemack », *Annales de l'Est*, 5^e série, 3, 1951, p. 145-162.

BOSSUAT André, « Les prisonniers de guerre au XV^e siècle : la rançon de Guillaume, seigneur de Châteauvillain », *Annales de Bourgogne*, 23, 1951, p. 7-35.

BOULTON D'ARCY Jonathan D., *The Knights of the Crown: the Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe, 1325-1520*, Woodbridge, Boydell Press, 2^e éd., 2000 (1^{ère} éd. 1987).

BOUSMANNE Bernard, JOHAN Frédérique, VAN HOOREBEECK Céline, *La Librairie des ducs de Bourgogne, Manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, vol. II : *Textes didactiques*, Turnhout, 2003.

BOVE Boris, « Deconstructing the chronicles: rumours and extreme violence during the siege of Meaux (1421-1422) », *French History*, t. 24, 2010, p. 501-523.

BREIDING Dierk, « Arms and Armour: a Farewell to Persistent Myths and Misconceptions », in GIURESCU HELLER Ena and PONGRACZ Patricia C. (dir.), *Perspectives on Medieval Art. Learning through looking*, Londres, Giles, 2010.

BREIDING Dierk, « The Function of Armor in Medieval and Renaissance Europe | Thematic Essay | Heilbrunn Timeline of Art History | The Metropolitan Museum of Art », *Heilbrunn Timeline of Art History (Metropolitan Museum of Art)*, 2000 ; en ligne : http://www.metmuseum.org/toah/hd/ufarm/hd_ufarm.htm, consulté le 26 avril 2014.

BRUSTEN Charles, « Charles le Téméraire et le camp de Lausanne, mars-mai 1476 », *Publication du Centre européen d'études burgundo-médianes*, n° 14, 1972, p. 71-81.

BRUSTEN Charles, « La bataille de Morat », *Publication du Centre européen d'études burgundo-médianes*, 10, 1968, p. 452-466.

BRUSTEN Charles, *L'armée bourguignonne de 1465 à 1468*, Bruxelles, Éditions Fr. van Muysewinkel, 1954.

BRUSTEN Charles, « L'armée bourguignonne de 1465 à 1477 », *Revue internationale d'histoire militaire*, 1959, p. 452-466.

BRUSTEN Charles, « Le ravitaillement en vivres dans l'armée bourguignonne, 1450-1477 », *Publication du Centre européen d'études burgundo-médiévales*, 3, 1961, p. 42-49.

BRUSTEN Charles, « Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire », dans *Liège et Bourgogne, Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Liège, Université de Liège, 1972, p. 81-99.

BRUSTEN Charles, « Les compagnies d'ordonnance dans l'armée bourguignonne », *Grandson 1476. Essai d'approche d'une action militaire au XV^e siècle*, dans *Revue internationale d'histoire militaire*, t. 40, 1978, p. 112-169.

BULL Stephen, *An Historical Guide to Arms & Armor*, Facts on File, 1991.

BURNE Alfred H., *The Agincourt War. A Military History of the Latter Part of the Hundred Years War from 1369 to 1453*, Londres, Greenhill Books, 1959.

BURNE Alfred H., *The Crécy War. A Military History of the Hundred Years War from 1337 to the Peace of Brétigny, 1360*, Londres, Greenhill Books, 1959.

BUTTIN Charles, *Notes sur les armures à l'épreuve*, Annecy, 1901.

BUTTIN François, *Du Costume militaire au Moyen Âge et pendant la Renaissance*, Barcelona, Real Academia de Buenas Letras, 1971.

BUTTIN François, « La lance et l'arrêt de cuirasse », *Archaeologia* 99, 1965, p. 77-178.

CAPWELL Tobias, « A depiction of an Italian arming doublet, c. 1435-45 », *Waffen- und Kostümkunde*, 44, 2002, p. 177-196.

CAPWELL Tobias, EDGE David, WILLIAMS Alan, « An experimental investigation of late medieval combat with the couched lance » ; en ligne : http://www.academia.edu/33789994/AN_EXPERIMENTAL_INVESTIGATION_OF_LATE_MEDIEVAL_COMBAT_WITH_THE_COUCHED_LANCE, consulté le 22 juillet 2017.

CAPWELL Tobias, EDGE David, TSCHEGG Stefanie, WILLIAMS Alan, « A technical note on the armour and equipment for jousting », *Gladius*, 32, 2012, p. 139-184.

CAPWELL Tobias, *Masterpieces of European Arms and Armour in the Wallace Collection*, London, Paul Holberton Publishing, 2011.

CAPWELL Tobias, *The English style: armour design in England, 1400-1500*, these de doctorat, université de Leeds, 2004; en ligne : <http://etheses.whiterose.ac.uk/1072/>, consulté le 20 juillet 2014.

CAPWELL Tobias, *The Real Fighting Stuff: Arms and Armour in Glasgow Museums*, Glasgow, Glasgow Museums, 2007.

CARON Marie-Thérèse et CLAUZEL Denis (dir.), *Le banquet du Faisan. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, Arras, Artois Presses Université, 1997.

CARON Marie-Thérèse, *La noblesse dans le duché de Bourgogne, 1315-1477*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.

CARON Marie-Thérèse, *La société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

CARRIER Hubert, « *Si vera est fama*. Le retentissement de la bataille d'Othée dans la culture historique au XIV^e siècle », *Revue Historique*, 305, 2001, p. 639-669.

CASTELNUOVO Guido, « Humbert le Bâtard : un seigneur itinérant au service de son prince », dans PARAVICINI BAGLIANI Agostino, PIBIRI Eva, REYNARD Denis (dir.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*, Lausanne, 2003, p. 5-25.

CAUCHIES Jean-Marie (dir.), *Art de la guerre, technologie et tactique en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance : rencontres de Bruxelles (19 au 22 septembre 1985)*, Bâle, Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.), 1986, (« Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.) », 26).

CAUCHIES Jean-Marie, « Baudouin de Bourgogne (v. 1446-1508), bâtard, militaire et diplomate. Une carrière exemplaire ? », *Revue du Nord*, 77, 1995, p. 257-281.

CAUCHIES Jean-Marie, « La désertion dans les armées bourguignonnes de 1465 à 1476 », *Revue belge d'histoire militaire*, 22, 1977-1978, p. 132-148.

CAUCHIES Jean-Marie, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, De Boeck, 1996.

CAZELLES Raymond, « La réglementation royale de la guerre privée de Saint Louis à Charles V et la précarité des ordonnances », *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, 38, 1960, p. 530-548.

CHAREYRON Nicole, *Jean Le Bel. Le maître de Froissart, grand imagier de la guerre de Cent Ans*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996.

CHAUVIRÉ Frédéric, « Bayard, chevalier ou cavalier ? Le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 139, 2004.

CHAUVIRÉ Frédéric, *Histoire de la cavalerie*, Paris, Perrin, 2013.

CHAUVIRÉ Frédéric, « Le problème de l'allure dans les charges de cavalerie du XVI^e au XVIII^e siècle », *Revue historique des armées*, 249, 2007, p. 16-27 ; en ligne : <http://rha.revues.org/553>, consulté le 28 mars 2014.

CHERRIER Noëlle, « Les chevaux de Philippe le Hardi (1371-1404) », *Annales de Bourgogne*, 67, 1995, p. 107-148.

CHEVANNE J. Robert de, *Les guerres en Bourgogne de 1470 à 1475. Étude sur les interventions armées des Français au duché sous Charles le Téméraire*, Paris, Picard, 1934.

CHOMEL Vital, « Chevaux de bataille et roncins en Dauphiné au XIV^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, t. 7, 1962, p. 5-23.

Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy (1477), Actes du colloque de Nancy, 22-24 septembre 1977, Nancy, Annales de l'Est, 1979.

CLARE Lucien, *La quintaine, la course de bague et le jeu des têtes. Étude historique et ethno-linguistique d'une famille de jeux équestres*, Paris, Éditions du CNRS, 1983.

CLARK John (dir.), *The Medieval Horse and its Equipment, c. 1150 - c. 1450*, Woodbridge, Boydell Press, 2004 (1^{ère} éd. 1995).

COCKSHAW Pierre (dir.), VAN DEN BERGEN-PANTENS Christiane (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turhout-Bruxelles, Brepols, 1996.

COGNOT Fabrice (dir.), *Arts de Combat. Théorie et pratique en Europe. XIV^e -XX^e siècles*, Paris, A.E.D.E.H., 2011.

COGNOT Fabrice, *L'armement médiéval, les armes blanches dans les collections bourguignonnes, X^e-XV^e siècles*, thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013 ; en ligne : <http://www.theses.fr/2013PA010609>, consulté le 7 avril 2018.

COGNOT Fabrice (dir.), *Maîtres et techniques de combat à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance*, Paris, A.E.D.E.H., 2006.

COLLINS Hugh, « Sir John Fastolf, John Lord Talbot and the dispute over Patay : ambitions and chivalry in the fifteenth century », dans DUNN Diana E. S. (dir.), *War and Society in Medieval and Early Modern Britain*, Liverpool, Liverpool University Press, 2000, p. 114-140.

COLLINS Hugh E. L., *The Order of the Garter, 1348-1461: Chivalry and Politics in Late Medieval England*, Oxford, Clarendon Press, 2000.

CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice H. (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e - XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991.

CONTAMINE Philippe et GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, Actes du 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 26-30 octobre 1994, Amiens, Section d'histoire médiévale et de philologie*, Paris, Éditions du CTHS, 1996, 2 vol.

CONTAMINE Philippe, « Aperçus sur la propagande de guerre de la fin du XII^e au début du XV^e siècle : les croisades, la guerre de Cent Ans », dans CAMMAROSANO Paolo (dir.), *Le forme della propaganda politica nel due et nel trecento*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome, 201 », 1994, p. 5-27 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e - XV^e siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005, p. 141-160.

CONTAMINE Philippe, « Autobiographie d'un prisonnier-otage : Philippe de Vigneulles au château de Chauvency (1490-1491) », dans CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy et PAYEN Pascal (dir.), *Les Prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures, Actes du colloque international, Toulouse, 24 et 25 mai 2002*, Carcassonne, Les Audois – Toulouse, Éditions Privat, coll. « Regards sur l'Histoire », 2003, p. 39-46.

CONTAMINE Philippe, *Azincourt*, Paris, Julliard, coll. « Archives », 1964.

CONTAMINE Philippe, « Batailles, bannières, compagnies. Aspects de l'organisation militaire française pendant la première partie de la guerre de Cent Ans », dans *Actes du colloque international de Cocherel, 16, 17 et 18 mai 1964, Les Cahiers vernonnais*, 4, 1964, p. 19-32.

CONTAMINE Philippe, « Crécy (1346) et Azincourt (1415) : une comparaison », dans *Divers aspects du Moyen Âge en Occident. Actes du 1^{er} congrès historique des jeunes historiens du Calaisis, Calais, septembre 1974*, Calais, Groupement des jeunes historiens du Calaisis, 1978, p. 29-44.

CONTAMINE Philippe, « De Chypre à la Prusse et à la Flandre. Les aventures d'un chevalier poitevin : Perceval de Couloigne, seigneur de Pugny, du Breuil-Bernard et de Pierrefitte (133.-141.) », dans COULON Damien, OTTEN-FROUX Catherine *et al.* (dir.), *Chemins d'outre-mer. Études sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, t. I, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 149-157 (Byzantina Sorbonensia, 20).

CONTAMINE Philippe, « De la puissance aux privilèges : doléances de la noblesse française envers la monarchie aux XIV^e et XV^e siècles », dans CONTAMINE Philippe (dir.), *La Noblesse au Moyen Âge, XI^e – XV^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 235-257.

CONTAMINE Philippe, « En guise de conclusion : les villes de Languedoc et la chevauchée d'Édouard, prince de Galles (12 octobre-28 novembre 1355) », dans LE BLÉVEC Daniel (dir.), *Défendre la ville dans les pays de la Méditerranée occidentale au Moyen Âge. Actes de la*

journee d'étude du 6 mars 1999, Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier III, 2002, p. 195-210.

CONTAMINE Philippe, « Entre France et Écosse : Béraud Stuart, seigneur d'Aubigny (vers 1452-1508), chef de guerre, diplomate, écrivain militaire », dans LAIDLAW James (dir.), *The Auld Alliance. France and Scotland over 700 Years*, Édimbourg, University of Edinburgh Press, 1999, p. 59-76.

CONTAMINE Philippe, « Face à l'offensive française. Rapport communiqué à Louis XI sur les forces dont Marie de Bourgogne pourrait disposer (Arras, 9 mars 1477) », dans PAVIOT Jacques (dir.), *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, t. III : *Historia*, Louvain, Peeters, coll. « Miscellanea neerlandica, XXV », 2001, p. 153-163.

CONTAMINE Philippe, « France et Bourgogne. L'historiographie du XV^e siècle et la paix d'Arras », dans CLAUZEL Denis, GIRY-DELOISON Charles et LEDUC Christophe (dir.), *Arras et la diplomatie européenne, XV^e - XVI^e siècles*, Arras, Artois Presse Université, 1999, p. 81-100.

CONTAMINE Philippe, « Froissart : art militaire, pratique et conception de la guerre », dans PALMER John J. (dir.), *Froissart Historian*, Woodbridge, Boydell and Brewer, 1981, p. 132-144 et 180-181 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e - XV^e siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005, p. 249-265.

CONTAMINE Philippe, « Geoffroy de Charny (début du XIV^e siècle-1356), "Le plus prudhomme et le plus vaillant de tous les autres" », dans *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, vol. II, *Le tenancier, le fidèle et le citoyen*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992, p. 107-121 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e - XV^e siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005, p. 171-184.

CONTAMINE Philippe, « Glanes d'hipponymie médiévale (France, XIV^e – XV^e siècles) », dans CONTAMINE Philippe, DUTOUR Thierry et SCHNERB Bertrand (dir.), *Commerce, finances et sociétés (XI^e – XVI^e siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offerts à M. le professeur Henri Dubois*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993, p. 369-378 (Cultures et civilisations médiévales, 9).

CONTAMINE Philippe, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris – La Haye, Mouton, 1972 (École Pratique des Hautes Études, VI^e section : Sciences économiques et sociales. Centre de recherches historiques. Civilisations et Sociétés, 24) ; rééd., Paris, Éditions de l'EHESS, 2004, augmenté d'une postface.

CONTAMINE Philippe, « Guerre, État et société : une révision à la lumière de la crise politique et militaire dans la France du deuxième quart du XV^e siècle », dans *Guerra y diplomacia en la Europa occidental, 1280-1480. XXXI^a Semana de estudios medievales, Estella, 19-23 de julio 2004*, Pampelune, Gobierno de Navarra, 2005, p. 117-139.

CONTAMINE Philippe, « Guerre et sémantique : qu'est-ce qu'une bataille à la fin du Moyen Âge ? », *Revue internationale d'histoire militaire*, t. 78, 2000, *La bataille aujourd'hui. Actes du*

colloque international organisé par la Commission française d'histoire militaire à Paris les 7 et 8 décembre 1998, p. 31-39.

CONTAMINE Philippe (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. I : *Des origines à 1715*, Paris, Presses universitaires de France, 1997 (1^{ère} éd. 1992).

CONTAMINE Philippe, « La Bourgogne au XV^e siècle », dans *La bataille de Morat. Un événement suisse d'histoire européenne entre le Moyen Âge et les temps modernes, 1476-1976. Actes du colloque international du 5^e centenaire de la bataille de Morat, 23-25 avril 1976*, Fribourg - Berne, 1976, p. 91-110.

CONTAMINE Philippe, « La Consolation de la desconfiture de Hongrie de Philippe de Mézières », *Annales de Bourgogne*, t. 68, fasc. 3, 1997, p. 35-47.

CONTAMINE Philippe, *La France aux XIV^e et XV^e siècles. Hommes, mentalités, guerre et paix*, Londres, 1981.

CONTAMINE Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003 (1^{ère} éd. 1980).

CONTAMINE Philippe, « La musique militaire dans le fonctionnement des armées : l'exemple français (vers 1330-vers 1550) », dans *De Crécy à Mohacs : guerre et art militaire au bas Moyen Âge (1346-1526), XXI^e Congrès de la Commission internationale d'histoire militaire, Vienne, 9.-13 septembre 1996*, Vienne, 1997, p. 93-106.

CONTAMINE Philippe, « La mutinerie et la désertion dans les armées de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance : deux concepts à définir et à explorer », *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la Défense*, n° 2, 1997, *Nouvelles approches de l'histoire militaire*, p. 35-41.

CONTAMINE Philippe (dir.), *La noblesse au Moyen Âge*, Paris, 1976.

CONTAMINE Philippe, *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

CONTAMINE Philippe, « L'armée de Charles le Téméraire : expression d'un État en devenir ou instrument d'un conquérant ? », dans VAÏSSE Maurice (dir.), *Aux armes, citoyens ! Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, Paris, Armand Colin, coll. « Référence », 1998, p. 61-77.

CONTAMINE Philippe, « L'art de la guerre à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance : maîtrise et représentation de l'espace », dans DUCHHARDT Heinz, VEIT Patrice et MONNET Pierre (dir.), *Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit. Theorie – Praxis – Bilder. Guerre et paix du Moyen Âge aux Temps modernes. Théorie – Pratiques – Représentations*, Mayence, Philipp von Zabern, 2000, p. 35-52.

CONTAMINE Philippe, « L'art de la guerre selon Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein (1456-1528) », *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. 95, 1980, p. 363-376.

CONTAMINE Philippe, « Le cheval à la conquête de l'Occident », in CONTAMINE Philippe (dir.), *Les chevaliers*, Paris, Tallandier, 2006, p. 125-134.

CONTAMINE Philippe, « Le cheval 'noble' aux XIV^e-XV^e siècles : une approche européenne », *Comptes rendus des séances de l'année 2008*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2008, p. 1695-1726.

CONTAMINE Philippe, « Le combattant dans l'Occident médiéval », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, Paris, Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Publications de la Sorbonne, 1995 (Histoire ancienne et médiévale, 36), p. 15-23.

CONTAMINE Philippe, « L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Âge. Note sur l'"alphabétisme" de l'encadrement militaire », dans PARAVICINI Werner et WERNER Karl Ferdinand (dir.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e - XVIII^e siècles), Actes du XIV^e colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars – 1^{er} avril 1977, organisé en collaboration avec le Centre d'études supérieures de la Renaissance par l'Institut historique allemand de Paris*, Munich-Zürich, Artemis Verlag, 1980, p. 102-113 et pl. hors texte I-V (Beihefte der Francia, 9).

CONTAMINE Philippe, « Les armées française et anglaise à l'époque de Jeanne d'Arc », *Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie*, 57, 1970, p. 7-33.

CONTAMINE Philippe (dir.), *Les chevaliers*, Paris, Tallandier, 2006, p. 130.

CONTAMINE Philippe, « Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent ans », in *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge, Temps modernes* 87. Rome, 1975, p. 365-396 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *La France aux XIV^e et XV^e siècles. Hommes, mentalités, guerre et paix*, Londres, 1981.

CONTAMINE Philippe, « Les gens de guerre et la ville. Achat d'armures à Orléans, 1434-1438 », dans BOURIN Monique (dir.), *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Mélanges offerts à Bernard Chevalier*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1989, p. 3-11 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e - XV^e siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005, p. 55-63.

CONTAMINE Philippe, « "Les princes, barons et chevaliers qui a la chevalerie au service de Dieu se sont vouez". Recherches prosopographiques sur l'ordre de la Passion de Jésus-Christ (1385-1395) », dans NEJEDLY Martin et SVATEK Jaroslav (dir.), *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, Toulouse, FRAMESPA, 2009 (Collection Méridiennes, série Croisades tardives, 2), p. 43-67.

CONTAMINE Philippe, « Les robes des chevaux d'armes en France au XIV^e siècle », dans DURAND Robert (dir.), *L'Homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIII^e siècle*,

Nantes, Ouest-Editions, 1993, p. 257-268 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005, p. 127-138.

CONTAMINE Philippe, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », dans FLECKENSTEIN Josef (dir.), *Das ritterliche Turnier im Mittelalter. Beiträge zu einer vergleichenden Formen- und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1985, p. 425-449 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 80).

CONTAMINE Philippe, « Les traités de guerre, de chasse, de blason et de chevalerie », dans *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, volume VIII/1, *La Littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, C. Winter, 1988, p. 346-367.

CONTAMINE Philippe, « Lever l'impôt en terre de guerre : rançons, appatis, souffrances de guerre dans la France des XIV^e et XV^e siècles », dans CONTAMINE Philippe, KERHERVÉ Jean et RIGAUDIÈRE Albert (dir.), *L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial, fin XII^e – début XVI^e siècle, Actes du colloque tenu à Bercy les 14, 15 et 16 juin 2000*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, t. I, *Le droit d'imposer*, p. 11-39.

CONTAMINE Philippe et REVERSEAU Jean-Pierre (dir.), *L'homme armé en Europe : XIV^e siècle-XVI^e siècle*, Paris, Musée de l'armée, 2002 (« Cahiers d'études et de recherches du musée de l'Armée », 3).

CONTAMINE Philippe, « L'idée de guerre à la fin du Moyen Âge : aspects juridiques et éthiques », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1979, p. 75-86.

CONTAMINE Philippe, « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de l'Est*, 7, 1973, p. 179-244.

CONTAMINE Philippe, « Merlin de Cordebeuf et son traité sur les chevaliers errants », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1992, p. 254-263.

CONTAMINE Philippe, « Mourir pour la patrie, X^e-XX^e siècle », dans NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. II : *La Nation*, vol. 3 : *La Gloire, les mots*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 1986, p. 11-43.

CONTAMINE Philippe, « Naissance de l'infanterie française, milieu XV^e – milieu XVI^e siècle », dans *Quatrième centenaire de la bataille de Coutras. Actes du colloque Coutras [16-18 octobre 1987]*, Pau, Éditions Association Henri IV, 1989, p. 63-88.

CONTAMINE Philippe, « Noblesse et service : l'idée et la réalité dans la France de la fin du Moyen Âge », dans OEXLE Otto Gerhard et PARAVICINI Werner (dir.), *Nobilitas. Funktion und Repräsentation des Adels in Alteuropa*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1997, p. 299-311 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 133).

CONTAMINE Philippe, « Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1994, p. 310-321.

CONTAMINE Philippe, *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e - XV^e siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005.

CONTAMINE Philippe, « Penser la guerre et la paix à la fin du XIV^e siècle : Honoré Bouvet (vers 1345-vers 1410) », *Quaestiones medii aevi novae*, t. 4, 1999, p. 3-19 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e - XV^e siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005, p. 297-312.

CONTAMINE Philippe, « Point de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », *Francia*, 4, 1976, p. 255-285 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *La France aux XIV^e et XV^e siècles. Hommes, mentalités, guerre et paix*, Londres, 1981.

CONTAMINE Philippe, « Pouvoir et vie de cour dans la France du XV^e siècle : les mignons », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 138^e année, N. 2, 1994. pp. 541-554 ; en ligne : http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1994_num_138_2_15382, consulté le 01 avril 2016.

CONTAMINE Philippe, « Rançons et butins dans la Normandie anglaise (1424-1444) », *Actes du 101^e Congrès national des Sociétés savantes, Lille 1976. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 241-270 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *La France aux XIV^e et XV^e siècles. Hommes, mentalités, guerre et paix*, Londres, 1981.

CONTAMINE Philippe, « Samedi 26 mars 1351, entre Josselin et Ploërmel : "La noble bataille que on dit des .XXX." revisitée », dans BUSCHINGER Danielle et SANCERY Arlette (dir.), *Mélanges de langue, littérature et civilisation offerts à André Crépin à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*, Amiens, Presses du Centre d'études médiévales, Université de Picardie – Jules Verne, 2008, p. 118-124.

CONTAMINE Philippe, « Structures militaires de la France et de l'Angleterre au milieu du XV^e siècle », dans SCHNEIDER Reinhard (dir.), *Das spätmittelalterliche Königtum im europäischen Vergleich*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1987, p. 319-334 (Vorträge und Forschungen – Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte, 32).

CONTAMINE Philippe, « Sur l'ordre de Saint-Michel au temps de Louis XI et de Charles VIII », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1976, p. 212-236.

CONTAMINE Philippe, « The War Literature of the Late Middle Ages: the Treatises of Robert de Balsac and Béraud Stuart, Lord of Aubigny », dans ALLMAND Christopher T. (dir.), *War, Literature and Politics in the Late Middle Ages. Essays in Honour of G. W. Coopland*, Liverpool, Liverpool University Press, 1976, p. 102-121 ; repris dans CONTAMINE Philippe, *La France aux XIV^e et XV^e siècles. Hommes, mentalités, guerre et paix*, Londres, 1981.

CONTAMINE Philippe, « Un contrôle étatique croissant. Les usages de la guerre du XIV^e au XVIII^e siècle : rançons et butins », dans CONTAMINE Philippe (dir.), *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les Origines de l'État moderne en Europe, XIII^e - XVIII^e siècle » et « Librairie européenne des idées », 1998, p. 199-236.

CONTAMINE Philippe, « Une expérience romancée et personnelle de la guerre au XV^e siècle : le *Jouvencel* de Jean de Bueil », dans HECKER Hans (dir.), *Krieg in Mittelalter und Renaissance*, Brühl, Düsseldorf, Droste Verlag, 2005, p. 195-209 (Studia humaniora, 39).

COSS Peter R. et TYERMAN Christopher (dir.), *Soldiers, Nobles and Gentlemen. Essays in Honour of Maurice Keen*, Woodbridge, Boydell Press, 2009.

COSS Peter R., *The Knight in Medieval England, 1000-1400*, Stroud, A. Sutton, 1993.

CURRY Anne, *Agincourt. A New History*, Stroud, Tempus, 2005.

CURRY Anne, « After Agincourt, what next? Henry V and the campaign of 1416 », dans CLARK Linda (dir.), *The Fifteenth Century VII. Conflicts, Consequences and the Crown in the Late Middle Ages*, Woodbridge, Boydell Press, 2007, p. 23-51.

CURRY Anne, « Disciplinary ordinances for English and Franco-Scottish armies in 1385: an international code? », *Journal of Medieval History*, t. 37, 2011, p. 269-294.

CURRY Anne, « Les *gens vivans sur le pais* pendant l'occupation anglaise de la Normandie (1417-1450) », dans CONTAMINE Philippe et GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, tome I, *Guerre et violence*, Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 209-221.

CURRY Anne (dir.), *The Battle of Agincourt: Sources and Interpretations*, Woodbridge, Boydell Press, 2000.

CURRY Anne, « The nationality of men-at-arms serving in English armies in Normandy and the *pays de conquête*, 1415-1450: a preliminary survey », *Reading Medieval Studies*, t. 18, 1992, p. 135-163.

CURRY Anne, « The organisation of field armies in Lancastrian Normandy », dans STRICKLAND Matthew (dir.), *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France*, Stamford, P. Watkins, 1998, p. 207-233.

DAVIS Ralph Henry Carless, *The Medieval Warhorse: Origin, Development and Redevelopment*, Londres, Thames and Hudson, 1989.

DELAVILLE LE ROULX Joseph, *La France en Orient au XIV^e siècle. Expéditions du Maréchal Boucicaut*, Paris, E. Thorin, 1886, 2 vol. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 45).

DELPU Fabien, *Aux sources d'une armée permanente. Édition critique et commentaire des ordonnances militaires de Charles le Téméraire (1471-1476)*, thèse de doctorat de l'École nationale des chartes, 2013.

DELUZ Vincent et DUPUIS Olivier, « Le *Jeu de la Hache*: A Critical edition and dating discussion », *Acta Periodica Duellatorum*, 5, 2017.

DEMOTZ Bernard, « La noblesse et la guerre dans la Savoie médiévale », dans PAVIOT Jacques et VERGER Jacques (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 197-205.

DENT Anthony Austen et GOODALL Daphne Machin, *The Fools of Epona. A history of British ponies from the bronze age to yesterday*, Londres, Galley Press, 1962.

DEPRETER Michael, « *Moult cruaultéz et inhumanitéz y furent faictes*. Stratégie, justice et propagande de guerre sous Charles de Bourgogne (1465-1477) », dans *Le pouvoir par les armes. Le pouvoir par les idées*, éd. J. DUMONT et C. MASSON, *Le Moyen Âge*, t. 121, 2015, p. 41-69.

DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang : Chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca. 1460-ca. 1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

DEUHLER Florens, *Die Burgunderbeute. Inventar der Beutestücke aus den Schlachten von Grandson, Murten und Nancy, 1476-1477*, Berne, Stämpfli, 1963.

DEVAUX Jean, « Images des guerres de Flandre chez Eustache Deschamps et Jean Froissart », dans BUSCHINGER Danielle (dir.), *Autour d'Eustache Deschamps, Actes du colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie-Jules Verne (Amiens, 5-8 novembre 1998)*, Amiens, Presses du Centre d'Études médiévales, 1999, p. 57-71 (Collection Médiévales, 2).

DEVAUX Jean, *Jean Molinet, indiciaire bourguignon*, Paris, H. Champion, 1996 (Bibliothèque du XV^e siècle, 55).

DEVAUX Jean, « Le culte du héros chevaleresque dans les *Mémoires* d'Olivier de La Marche », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e - XVI^e s.)*, 41, 2001, *Rencontres d'Édimbourg-Glasgow (28 septembre-1^{er} octobre 2000)* « Le héros bourguignon : histoire et épopée », p. 53-65.

DEVOSSE Jean, *Jean le Bon*, Paris, Fayard, 1985.

DEVRIES Kelly, « Flemish urban militias against French cavalry armies in the fourteenth and fifteenth centuries », *Journal of Medieval Military History*, t. 1, 2002, p. 145-169.

DEVRIES Kelly, « The forgotten battle of Bevershoutsveld, 3 may 1382: technological innovation and military significance », dans STRICKLAND Matthew (dir.), *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France. Proceedings of the 1995 Harlaxton Symposium*, Paul Watkins, Stamford, 1998, p. 289-303.

DOUDET Estelle, « De l'allié à l'ennemi : la représentation des Anglais dans les œuvres politiques de Georges Chastelain, indiciaire de la cour de Bourgogne », dans COUTY Daniel, MAURICE Jean et GUÉRET-LAFERTÉ Michèle (dir.), *Images de la guerre de Cent Ans, Actes du colloque de Rouen 21-22-23 mai 2000*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 81-94.

DRESSLER Rachel A., *Of Armor and Men in Medieval England: the Chivalric Rhetoric of Three English Knights' Effigies*, Burlington, Ashgate, 2004.

DRÉVILLON Hervé, *Batailles. Scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées*, Paris, Seuil, 2007.

DUBOIS Henri, *Charles le Téméraire*, Paris, Fayard, 2004.

DUBY Georges, « Dans la France du Nord-Ouest au XII^e siècle : les « jeunes » dans la société aristocratique », *Annales*, 19-5, 1964, p. 835-846.

DUBY Georges, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984.

DUBY Georges, *La société chevaleresque*, Paris, Flammarion, 1988.

FAGNEN Claude, *L'armement médiéval : un métal pour la guerre*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005.

FALLOWS Noel, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, Woodbridge/Rochester, Boydell Press, 2010.

FAVIER Jean, *La guerre de Cent ans*, Paris, Fayard, 1980.

FIORATO Veronica, BOYLSTON Anthea et KNÜSEL Cristopher (dir.), *Blood Red Roses. The Archaeology of a Mass Grave from the Battle of Towton AD 1461*, Oxford, Orbow Books, 2^e éd., 2007 (1^{ère} éd. 2000).

FIRNHABER-BAKER Justine, « From God's peace to the King's order: late medieval limitation on non-royal warfare », *Essays in Medieval Studies*, 23, 2006, p. 19-30.

FIRNHABER-BAKER Justine, « Seigneurial war and royal power in later medieval southern France », *Past and Present*, 208, 2010, p. 37-76.

FIRNHABER-BAKER Justine, « Techniques of seigneurial war in fourteenth century », *Journal of Medieval History*, 36, 2010, p. 90-103.

FLORI Jean, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

FLORI Jean, *La chevalerie*, Paris, J.-P. Gisserot, 1998.

FORSTER Loïs, « La joute, le plus gracieux des arts de la guerre », *Les arts de guerre et de grâce (XIV^e-XVIII^e siècles)*, e-Phaistos, IV-1, 2015 (. *De la codification du mouvement à sa restitution : hypothèses, expérimentations et limites*), en ligne : <http://ephaistos.revues.org/878> ou <https://journals.openedition.org/ephaistos/878>.

FORSTER Loïs, « La place du cheval dans les traités de Geoffroi de Charny », dans ANDENMATTEN Bernard, PARAVICINI BAGLIANI Agostino et PIBIRI Eva (dir.), *Le cheval dans la culture médiévale*, *Micrologus' Library*, 69, Florence, 2015, p. 199-219.

FORSTER Loïs, « Le cheval d'armes », in JAQUET Daniel (dir.), *L'art chevaleresque du combat. Le maniement des armes à travers les livres de combat (XIV^e-XVI^e siècle)*, Neuchâtel, Alphil, 2013, p. 173-186.

FORSTER Loïs, « L'équitation militaire médiévale. Art de guerre ou art de grâce ? », dans BAPTISTE Nicolas et JAQUET Daniel (dir.), *Expérimenter le maniement des armes à la fin du Moyen Âge/Experimente zur Waffenhandhabung im Spätmittelalter*, *Revue d'Histoire Suisse (Itinera*, 39), 2016, p. 115-128.

Forster Loïs, « Les apertises d'armes, du champ de bataille au champ clos », dans MARCHANDISSE Alain et SCHNERB Bertrand (dir.), *Autour d'Azincourt : une société face à la guerre (v. 1370-v. 1420)*, *Revue du Nord* (Hors-série, Collection Histoire, 35), 2017, p. 105-125.

FORSTER Loïs, « Les pas d'armes et emprises d'armes dans la formation chevaleresque au XV^e siècle. L'exemple de Jacques de Lalaing », dans DERUELLE Benjamin et GUINIER Arnaud (dir.), *La construction du militaire*, volume II, *Cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent Ans à l'entre-deux guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 93-116.

FORSTER Loïs, *Les traités de Geoffroi de Charny*, mémoire de Master, Université de Franche-Comté, 2008.

FOWLER Kenneth, « Deux entrepreneurs militaires au XIV^e siècle : Bertrand du Guesclin et Sir Hugh Calveley », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, Paris, Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 243-256.

FOWLER Kenneth, « Les finances et la discipline dans les armées anglaises en France au XIV^e siècle », *Actes du Colloque international de Cocherel, 16-18 mai 1964*, *Cahiers du Vernonnais*, t. 4, 1964, p. 55-84.

FOWLER Kenneth, « News from the front : letters and despatches of the fourteenth century », dans CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice H. (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e - XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 63-92.

FOWLER Kenneth (dir.), *The Hundred Years War*, Londres, Macmillan, 1971.

FRÉMINVILLE Joseph de, *Les Écorcheurs en Bourgogne, 1435-1445. Étude sur les compagnies franches au XV^e siècle*, Dijon, Darantière, 1888.

GAIER Claude, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, 2 tomes, Bruxelles, De Boeck, 1995 et 2004.

GAIER Claude, « L'approvisionnement et le régime alimentaire des troupes dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse vers 1400 », *Le Moyen Âge*, t. 74, 1968, p. 551-575.

GAIER Claude, « Les armes militaires aux XIV^e et XV^e siècles », dans *L'Homme armé en Europe, XIV^e - XVI^e siècle, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée*, n° 3, 2002, p. 23-36.

GAIER Claude, *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII^e à la fin du XV^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1973 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule 202).

GAIER Claude, « Technique des combats singuliers d'après les auteurs 'bourguignons' du XV^e siècle », *Le Moyen Âge*, 91, 1985, p. 415-457, et 92, 1986, p. 5-40.

GAILLARD Philippe, *Anthon 11 juin 1430. Le Dauphiné échappe à la Bourgogne*, Annecy-le-Vieux, Histori'one, 1998.

GARNIER François, *La guerre au Moyen Âge. XI^e - XV^e siècle. L'histoire par les documents iconographiques*, Poitiers, Académie de Poitiers, 1976.

GAUCHER Élisabeth, *La biographie chevaleresque. Typologie d'un genre (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Honoré Champion, 1994.

GAUCHER Élisabeth, « La chevalerie dans les biographies chevaleresques (XIII^e – XV^e s.) », *Revue des Langues Romanes CX (Regards sur la chevalerie de l'Europe médiévale : histoire et imaginaire*, dir. Jean Dufournet et Francis Dubost), 2006(1), p.145-163.

GAUCHER Élisabeth, « La confrontation de l'idéal chevaleresque et de l'idéologie politique en Bourgogne au XV^e siècle : l'exemple de Jacques de Lalaing », *Rencontres Médiévales en Bourgogne (XIV^e-XV^e s.)*, 2, 1992 (études recueillies par Danielle Quérueil, Presses Universitaires de Reims : Centre de Recherche sur la Littérature du Moyen Âge et de la Renaissance), p. 3-24.

GAUCHER Élisabeth, « La mise en prose : *Gilles de Chin* ou la modernisation d'une biographie chevaleresque au XV^e siècle », *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge (VIII^e-XV^e s.)*, études réunies par Dominique Boutet et Laurence Harf, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1993, p.195-207.

GAUCHER Élisabeth, « *Le Livre des fais de Jacques de Lalain* : texte et image », *Le Moyen Âge*, XCV, 1989(3-4), p.503-518.

GAUCHER Élisabeth, « Les joutes de Saint-Inglevert : perception et écriture d'un évènement historique pendant la guerre de Cent ans », *Le Moyen Âge*, 102 (1996), p. 229-243.

GAUVARD Claude, « Le défi aux derniers siècles du Moyen Âge : une pratique entre guerre et vengeance », dans GUENÉE Bernard et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Relations, échanges, transferts en Occident au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Hommage à Werner Paravicini. Actes du colloque de Paris (Palais de l'Institut, 4-6 décembre 2008)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2010, p. 383-405.

GILLMOR Caroll, « Practical Chivalry: The training of horses for tournaments and warfare », *Studies in Medieval and Renaissance History*, 13, 1992, p. 5-29.

GIVEN-WILSON Chris, « The ransom of Olivier du Guesclin », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, t. 54, 1981, p. 17-28.

GIVEN-WILSON Chris, *The Royal Household and the King's Affinity: Service, Politics and Finance in England, 1360-1413*, New Haven, Yale University Press, 1986.

GOODMAN Anthony, *The Wars of the Roses: Military Activity and English Society, 1452-1497*, Londres, Routledge, 1990 (1^{ère} éd. 1981).

GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008.

GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans. 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1992.

GUYOT-BACHY Isabelle, « Cris et trompettes : les échos de la guerre chez les historiens et les chroniqueurs », dans LETT Didier et OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Haro ! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 103–115 (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, 75).

HAIGH Philip A., *The Military Campaigns of the Wars of the Roses*, Stroud, A. Sutton, 1995.

HARARI Yuval Noah, « Strategy and supply in fourteenth-century Western European invasion campaigns », *Journal of Military History*, t. 64, 2000, p. 297-334.

HAY Denys, « Booty in Border Warfare », dans HAY Denys, *Renaissance Essays*, Londres, Hambledon Press, 1988, p. 285-306.

HAY Denys, « The division of the spoils of war in fourteenth-century England », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e série, t. 4, 1954, p. 91-109.

HÉLARY Xavier, *Courtrai. 11 juillet 1302*, Paris, Tallandier, 2012 (Coll. Batailles).

HÉLARY Xavier, « Le "dégoût" de la noblesse française à l'égard de la croisade », dans NEJEDLY Martin et SVATEK Jaroslav (dir.), *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, Toulouse, FRAMESPA, 2009, p. 17-30.

HENNEMAN J. B., « The military class and the French monarchy in the late Middle Ages », *American Historical Review*, t. 83, 1978, p. 946-965.

HEWITT Herbert J., *The Black Prince's Expedition of 1355-1357*, Manchester, Manchester University Press, 1958.

HONIG Jan Willem, « Reappraising late medieval strategy : the example of the 1415 Agincourt campaign », *War in History*, t. 19, 2012, p. 123-151.

HOSKINS Peter, *Dans les pas du Prince Noir : le chemin vers Poitiers, 1355-1356*, Paris, L'Harmattan, 2011.

HUIZINGA Johan, *L'automne du Moyen Âge*, traduction du néerlandais par Julia BASTIN, Paris, Payot, 1975 (1^{ère} édition 1919).

HYLAND Ann, *The Medieval Warhorse from Byzantium to the Crusades*, Londres, Grange Books, 1994.

JAGER Eric, *Le dernier duel. Paris, 29 décembre 1386*, traduction française par BURY Laurent, Paris, Flammarion, 2010.

JAQUET Daniel, *Combattre au Moyen Âge*, Paris, Arkhê, 2017.

JAQUET Daniel, *Combattre en armure à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance d'après les livres de combat*, thèse de doctorat, Université de Genève, 2013.

JAQUET Daniel (dir.), *L'art chevaleresque du combat. Le maniement des armes à travers les livres de combat (XIV^e-XVI^e siècle)*, Neuchâtel, Alphil, 2013.

JAQUET Daniel, « 'Personne ne laisse volontiers son honneur être tranché.' Les combats singuliers 'judiciaires' d'après les livres de combat », dans GIRBEA Catalina (dir.), *Armes et jeux militaires dans l'imaginaire (XII^e-XV^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier (« Bibliothèque d'histoire médiévale » 15), 2016, p. 389-412.

JAQUET Daniel, « Six Weeks to Prepare for Combat: Instruction and Practices from the Fight Books at the End of the Middle Ages, a Note on Ritualised Single Combats », in ROGGE Jörg (dir.), *Killing and Being Killed: Bodies in Battle. Perspectives on Fighters in the Middle Ages*, Bielefeld, Transcript, 2017, p. 131-164.

JONES Michael C. E., « Bertrand du Guesclin, the Truce of Bruges and campaigns in Perigord (1376) », dans COSS Peter R. et TYERMAN Christopher (dir.), *Soldiers, Nobles and Gentlemen. Essays in Honour of Maurice Keen*, Woodbridge, Boydell Press, 2009, p. 183-197.

JONES Michael C. E., « Fortunes et malheurs de guerre. Autour de la rançon du chevalier anglais Jean Bouchier († 1400) », dans CONTAMINE Philippe et GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, tome I, *Guerre et violence*, Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 189-208.

JONES Michael C. E., « L'armée bretonne, 1449-1491 : structures et carrières », dans CHEVALIER Bernard et CONTAMINE Philippe (dir.), *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 147-166.

JONES Michael K., *Bosworth 1485. Psychology of a Battle*, Stroud, Tempus, 2002.

JONES Michael K., « Ransom brokerage in the fifteenth century », dans CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice H. (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e - XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 221-235.

JONES Michael K., « The Battle of Verneuil (17 August 1424) : towards a history of courage », *War in History*, t. 9, 2002, p. 375-411.

JONES Robert, *Knight. The Warrior and World of Chivalry*, Oxford, Osprey Publishing, 2011.

JOURDAN Jean-Pierre, « Le langage amoureux dans le combat de chevalerie à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Anjou) », *Le Moyen Âge*, t. 99, 1993, p. 83-106.

JOURDAN Jean-Pierre, « Le symbolisme politique du Pas dans le royaume de France (Bourgogne et Anjou) à la fin du Moyen Âge », *Journal of Medieval History*, t. 18, 1992, p. 161-181.

JOURDAN Jean-Pierre, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1981.

JUCKER Michael, « Le butin de guerre au Moyen Âge. Aspects symboliques et économiques », *Francia*, t. 36, 2009, p. 113-133.

KAEUPER Richard W. et KENNEDY Elspeth, *The Book of Chivalry of Geoffroi de Charny. Text, Context and Translation*, Philadelphia, 1996.

KAEUPER Richard W., *Chivalry and Violence in Medieval Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2006 (1^{ère} éd. 1999).

KAEUPER Richard W., *Guerre, justice et ordre public. La France et l'Angleterre à la fin du Moyen Âge*, traduit de l'anglais par GENET Nicole et GENET Jean-Philippe, Paris, Aubier, 1994 (éd. orig., *War, Justice and Public Order. England and France in the Later Middle Ages*, Oxford, Clarendon Press, 1988).

KAEUPER Richard W. (dir.), *Violence in Medieval Society*, Woodbridge, Boydell Press, 2000.

KAMINSKY Howard, « The noble feud in the later middle ages », *Past and Present*, n° 177, 2002, p. 55-83.

KANTOROWICZ Ernst H., « *Pro patria mori* in medieval political thought », *American Historical Review*, t. 56, 1951, p. 472-492 ; traduit par MAYALI Laurent dans KANTOROWICZ Ernst H., *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, Fayard, coll. « Les Quarante piliers », 2004, p. 127-166.

KEEGAN John, *The Face of Battle*, Londres, Jonathan Cape, 1976.

KEEN Maurice, « Brotherhood in arms », *History*, t. 47, 1962, p. 1-17 ; repris dans KEEN Maurice, *Nobles, Knights and Men-at-arms in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1996, p. 43-62.

KEEN Maurice, *Chivalry*, New Haven, Yale University Press, 1984.

KEEN Maurice, « Chivalry and aristocracy », dans MICHAEL Jones C. E. (dir.), *New Cambridge Medieval History*, t. VI, c. 1300 – c. 1415, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 209-221.

KEEN Maurice, « Chivalry, heralds and history », dans DAVIS Ralph H. C. et WALLACE-HADRILL John M. (dir.), *The Writing of History in the Middle Ages : Essays Presented to Richard William Southern*, Oxford, Clarendon Press, 1981, p. 393-414 ; repris dans KEEN Maurice, *Nobles, knights and men-at-arms in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1996, p. 63-82.

KEEN Maurice, « Chivalry, nobility and the man-at-arms », dans ALLMAND Christopher T. (dir.), *War, Literature and Politics in the Late Middle Ages*, Liverpool University Press, 1976, p. 32-45.

KEEN Maurice, « English military experience and the court of chivalry : the case of Grey v. Hastings », dans CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice H. (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e - XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 123-142 ; repris dans KEEN Maurice, *Nobles, Knights and Men-at-arms in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1996, p. 167-186.

KEEN Maurice, « Gadifer de La Salle : a late medieval knight errant », dans HARPER-BILL Christopher et HARVEY Ruth (dir.), *The Ideals and Practice of Medieval Knighthood*, Woodbridge, Boydell Press, 1988, p. 74-85 ; repris dans KEEN Maurice, *Nobles, Knights and Men-at-arms in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1996, p. 121-134.

KEEN Maurice (dir.), *Medieval Warfare : A History*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

KEEN Maurice, *Nobles, Knights and Men-at-arms in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1996.

KEEN Maurice, « The changing scene : guns, gunpowder and permanent armies », dans KEEN Maurice (dir.), *Medieval Warfare: A History*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 273-292.

KEEN Maurice, « The jurisdiction and origins of the Constable's Court », dans GILLINGHAM John et HOLT James C. (dir.), *War and Government in the Middle Ages. Essays in honour of J. O. Prestwich*, Cambridge, Boydell Press, 1984, p. 159-169 ; repris dans KEEN Maurice, *Nobles, knights and men-at-arms in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1996, p. 135-148.

KEEN Maurice, *The Laws of War in the Late Middle Ages*, Londres, Routledge and K. Paul, 1965.

KEEN Maurice, « Treason trials under the law of arms », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e série, t. 12, 1962, p. 85-103 ; repris dans KEEN Maurice, *Nobles, Knights and Men-at-arms in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1996, p. 149-163.

KERR Ben, *Tournament: Martial Training or Elaborate Game?*, mémoire de Master, Université de Glasgow, 2009.

KÖRTUM Hans-Henning (dir.), *Krieg im Mittelalter*, Berlin, Akademie Verlag, 2001.

La bataille de Morat. Un événement suisse d'histoire européenne entre le Moyen Âge et les temps modernes, 1476-1976. Actes du colloque international du 5^e centenaire de la bataille de Morat, 23-25 avril 1976, Fribourg - Berne, 1976 (Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern, Bd. 60).

LACHAUD Frédérique, « Armour and military dress in thirteenth- and early fourteenth-century England », dans STRICKLAND Matthew (dir.), *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France*, Stamford, P. Watkins, 1998, p. 344-369.

LACHAUD Frédérique, « L'homme armé en Angleterre d'après les testaments et inventaires après décès de la première moitié du XIV^e siècle », dans *L'Homme armé en Europe, XIV^e – XVI^e siècle, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée*, n° 3, 2002, p. 37-66.

LA CHAUVELAYS Jules de, « Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3^e série, t. 6, 1880, p. 19-335.

LA CHAUVELAYS Jules de, « Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgogne d'après les documents originaux », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3^e série, t. 5, 1878-1879, p. 139-369.

LALANDE Denis, *Jean II le Meingre, dit Boucicaut (1366-1421). Étude d'une biographie héroïque*, Genève, Droz, 1988 (Publications romanes et françaises, 184).

LAMBERT Craig L., « Edward III's siege of Calais: a reappraisal », *Journal of Medieval History*, 37, 2011, p. 245-256.

LASSALMONIE Jean-François, « Un aspect de la politique de Louis XI : le déploiement des compagnies d'ordonnance à la veille du Bien public », dans PAVIOT Jacques et VERGER Jacques (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 427-437.

Le Combattant au Moyen Âge, Paris, Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Publications de la Sorbonne, 1995 (Histoire ancienne et médiévale, 36).

LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, « L'imaginaire chevaleresque à l'assaut des villes : représentation et organisation des pas d'armes au cœur des villes de Flandre au XV^e siècle », dans BOHLER

Danielle et BASSO Hélène (dir.), *Le romanescque aux XIV^e et XV^e siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 227-240.

LEFÈVRE Sylvie, *Antoine de la Sale. La fabrique de l'œuvre et de l'écrivain. Suivi de l'édition critique du « Traité des anciens et des nouveaux tournois »*, Genève, Droz, 2006.

LE ROUX Nicolas, *Le crépuscule de la chevalerie : Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

Les arts de guerre et de grâce (XIV^e-XVIII^e siècles). De la codification du mouvement à sa restitution : hypothèses, expérimentations et limites, e-Phaïstos, IV-1, 2015, en ligne : <https://journals.openedition.org/ephaistos/604>, consulté le 30 octobre 2016.

LE SAUX Françoise, « War and knightwood in Christine de Pizan's *Livre des faits d'armes et de chevalerie* », dans SAUNDERS Corinne, LE SAUX Françoise et THOMAS Neil (dir.), *Writing War. Medieval Literary Responses to Warfare*, Cambridge, D. S. Brewer, 2004, p. 93-105.

LEWIS Norman B., « The feudal summons of 1385 », *English Historical Review*, t. 100, 1985, p. 729-746.

LEWIS Norman B., « The last medieval summons of the English feudal levy, 13 June 1385 », *English Historical Review*, t. 73, 1958, p. 1-26.

LEWIS Norman B., « The recruitment and organization of a contract army, May to November 1337 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, t. 37, 1964, p. 1-19.

LEWIS Peter S., « War propaganda and historiography in fifteenth-century France and England », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e série, t. 15, 1965, p. 1-21.

L'Homme armé en Europe, XIV^e - XVI^e siècle, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée, 3, 2002.

Liège et Bourgogne. Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968, Paris, Les Belles Lettres, 1972.

LUCE Siméon, *Histoire de Du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand (1320-1364)*, Paris, Hachette, 1876.

LYON Bryce D., *From Fief to Indenture. The Transition from Feudal to Non-Feudal Contract in Western Europe*, Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 1957.

MARCHANDISSE Alain et SCHNERB Bertrand (dir.), *Autour d'Azincourt : une société face à la guerre (v. 1370-v. 1420)*, *Revue du Nord*, 35, 2017.

MARGUE Michel, « Les "vœux sur les oiseaux". Mutations d'un rite d'intégration entre mémoire chevaleresque et actualité politique », dans GUENÉE Bernard et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Relations, échanges, transferts en Occident au cours des derniers siècles du Moyen Âge*.

Hommage à Werner Paravicini. Actes du colloque de Paris (Palais de l'Institut, 4-6 décembre 2008), Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2010, p. 343-381.

MASSEY Robert, « Lancastrian Rouen: military service and property holding, 1419-1449 » dans BATES David et CURRY Anne (dir.), *England and Normandy in the Middle Ages*, Londres, Hambledon Press, 1994, p. 269-286.

MASSON Christophe, *Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la Péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Rome, École française de Rome, 2014, 546 p. (Collection de l'École française de Rome, 495).

McFARLANE Kenneth, « The investment of Sir John Fastolf's profits of war », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e série, 7, 1957, p. 91-116.

MCLEAN Will, « Outrance and Plaisance », *Journal of Medieval Military History*, 8, 2010, p. 155-170.

MERDRIGNAC Bernard, *Le sport au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

MÉRINDOL Christian de, *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René. Emblématique, art et histoire (les joutes de Nancy, le Pas de Saumur et le Pas de Tarascon)*, Paris, Éditions du CTHS, 1993.

MILNER John D., « The battle of Baugé, march 1421: impact and memory », *History*, 91, 2006, p. 484-507.

MINOIS Georges, *Du Guesclin*, Paris, Fayard, 1993.

MOFFAT Ralph, « The *Manner of arming knights of the tourney*: a re-interpretation on an important early 14th-century arming treatise », *Arms and Armour*, 7, 2010, p. 5-29.

MOLLAT Michel, « Le "passage" de Saint Louis à Tunis. Sa place dans l'histoire des croisades », *Revue d'histoire économique et sociale*, 50, 1972, p. 289-303.

MOLLAT Michel, *La guerre de Cent Ans vue par ceux qui l'ont vécue*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1992.

MOUNIER-KUHN Alain, *Chirurgie de guerre : le cas du Moyen Âge*, Paris, Economica, 2006.

MUHLBERGER Steven, *Deeds of Arms: Formal combats in the late fourteenth century*, Highland Village, The Chivalry Bookshelf, 2004.

MUHLBERGER Steven, *Jousts and Tournaments: Charny and the rules for chivalric sport in fourteenth-century France*, Union City, The Chivalry Bookshelf, 2002.

NADOT Sébastien, « Les joutes : racines oubliées des jeux sportifs contemporains », dans ABIKER Séverine, BESSON Anne et PLET-NICOLAS Florence (dir.), *Le Moyen Âge en jeu, Eidôlon*, 86, 2009 ;

en

ligne :

https://www.academia.edu/380730/Les_joutes_racines_oubli%C3%A9es_des_jeux_sportifs_contemporains, consulté le 15 avril 2018.

NADOT Sébastien, *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

NADOT Sébastien, *Rompez les lances ! Chevaliers et tournois au Moyen Âge*, Paris, Autrement, 2010 (Mémoires/Culture n° 155).

NEJEDLY Martin et SVATEK Jaroslav (dir.), *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, Toulouse, FRAMESPA, 2009 (Collection Méridiennes, série Croisades tardives, 2).

OAKESHOTT Ewart, *A Knight and His Horse*, Chester Springs, Dufour Editions, 1998 (1^{ère} éd. 1962).

OAKESHOTT Ewart, *European weapons and armour from the Renaissance to the industrial revolution*, Londres, Lutterworth, 1978.

OAKESHOTT Ewart, *Records of the Medieval Sword*, Woodbridge, Boydell Press, 1991.

OAKESHOTT Ewart, *The Sword in the Age of Chivalry*, Woodbridge, Boydell Press, 1998 (1^{ère} éd. 1964).

OSCHEMA Klaus, « 'Si fut moult grande perte...' : L'attitude paradoxale de l'idéologie chevaleresque envers la mort (XV^e-XVI^e siècles) », *Francia*, 31/1, 2004, p. 95-120.

PALMER John J. N., « The last summons of the feudal army in England (1385) », *English Historical Review*, 83, 1968, p. 711-775.

PANNIER Léopold, *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Etoile*, Paris, 1872.

PARAVICINI BAGLIANI Agostino, PIBIRI Eva, REYNARD Denis (dir.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*, Lausanne, 2003.

PARAVICINI Werner, *Die Preussenreisen des europäischen Adels*, 2 vol., Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1989 et 1995.

PARAVICINI Werner, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, Ludwig Röhrscheid, 1975 (Pariser Historische Studien, 12).

PARAVICINI Werner, « Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, chevalier errant [1374-1415] », dans AUTRAND Françoise, GAUVARD Claude et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Saint-Denis et la*

Royauté. Études offertes à Bernard Guenée, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 125-144 (Histoire ancienne et médiévale, 59).

PARAVICINI Werner (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, *Francia*, 73, 2013.

PARAVICINI Werner, « Nobles hennuyers sur les chemins du monde : Jean de Werchin et ses amis autour de 1400 », dans NYS Ludovic et VANWIJNSBERGHE Dominique (dir.), *Campin in Context. Peinture et société dans la vallée de l'Escaut à l'époque de Robert Campin, 1375-1445*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2007, p. 163-181.

PARAVICINI Werner, « Seigneur par l'itinérance ? Le cas du patricien bernois Conrad de Scharnachtal », dans PARAVICINI BAGLIANI Agostino, PIBIRI Eva, REYNARD Denis (dir.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*, Lausanne, 2003, p. 27-71.

PARAVICINI Werner, « Un tombeau en Flandre : Hervé de Mériadec », *Francia*, 34/1, 2007, p. 85-146.

PASTOUREAU Michel, « Combattre en couleurs (XIV^e – XV^e siècles) », dans *L'Homme armé en Europe, XIV^e - XVI^e siècle, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée*, 3, 2002, p. 229-249.

PAVIOT Jacques et VERGER Jacques (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

PAVIOT Jacques, « Boucicaut et la croisade (fin XIV^e – début XV^e siècle) », dans NEJEDLY Martin et SVATEK Jaroslav (dir.), *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, Toulouse, FRAMESPA, 2009, p. 69-83.

PAVIOT Jacques, « Du nouveau sur la création de l'ordre de la Toison d'or », *Journal des savants*, 2002, p. 279-298.

PAVIOT Jacques, « La croisade bourguignonne aux XIV^e et XV^e siècles : un idéal chevaleresque ? », *Francia*, 33, 2006, p. 33-68.

PAVIOT Jacques, « Le rôle des ordres de chevalerie dans la ritualisation de la cour », dans CARRANGEOT Delphine, LAURIOUX Bruno, PUECH Vincent (dir.), *Rituels et cérémonies de cour, de l'Empire romain à l'âge baroque*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 97-106.

PAVIOT Jacques, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e siècle – XV^e siècle)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003.

PAVIOT Jacques, « Les ordres de chevalerie à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2001, p. 195-205.

PAVIOT Jacques, « Noblesse et croisade à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de Recherches Médiévales*, 13, 2006, p. 69-84.

PEREIRA Carlos, *Etude du premier traité d'équitation portugais : « Livro da ensinança de bem cavalgar toda sela », du roi Dom Duarte*, Paris : L'Harmattan, 2001.

PEREIRA Carlos, *Naissance et renaissance de l'équitation portugaise : du XV^e au XVIII^e siècle, d'après l'étude des textes fondateurs*, thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle Paris-3, 2002.

PEREIRA Carlos, *Naissance et renaissance de l'équitation portugaise : du XV^e au XVIII^e siècle, d'après l'étude des textes fondateurs*, Paris : L'Harmattan, 2010.

PERROY Édouard, « Gras profits et rançons pendant la guerre de Cent Ans : l'affaire du comte de Denia », dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, Presses universitaires de France, 1951 ; repris dans *Études d'histoire médiévale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, p. 329-336.

PIAGET Arthur, « Le livre messire Geoffroy de Charny », *Romania*, 26, 1897, p. 394-411.

PLAISSE André, *À travers le Cotentin : la grande chevauchée guerrière d'Édouard III en 1346*, Cherbourg, Isoète, 1995.

PONS Nicole, « Ennemi extérieur et ennemi intérieur : la double lutte des défenseurs du futur Charles VII », *Memini. Travaux et Documents présentés par la Société des Études médiévales du Québec*, 3, 1999, p. 91-125.

PONS Nicole, « Information et rumeurs : quelques points de vue sur des événements de la guerre civile en France (1407-1420) », *Revue Historique*, 297, 1997, p. 409-443.

PONS Nicole, « La guerre de Cent Ans vue par quelques polémistes français du XV^e siècle », dans CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice H. (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e - XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 143-169.

PONS Nicole, « La propagande de guerre française avant l'apparition de Jeanne d'Arc », *Journal des savants*, 1982, p. 191-214.

PRESTWICH Michael, *Armies and Warfare in the Middle Ages : The English Experience*, New-Haven, Yale University Press, 1996.

PRESTWICH Michael, « Cavalry service in early fourteenth-century England », dans Gillingham John et Holt James C. (dir.), *War and Government in the Middle Ages. Essays in honour of J. O. Prestwich*, Cambridge, Boydell Press, 1984, p. 147-158.

PRESTWICH Michael, « *Miles in armis strenuus* : the knights at war », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e série, 5, 1995, p. 201-220.

PRESTWICH Michael, « The challenge to chivalry : longbow and pike, 1275-1475 », dans BENNETT Matthew (dir.), *The Medieval World at War*, Londres, Thames and Hudson, 2009, p. 160-181.

PRETO Antonio Franco, *The Royal Book of Horsemanship, Jousting and Knightly Combat. A Translation into English of King Dom Duarte's 1438 Treatise : Livro Da Ensinança De Bem Cavalgar Toda Sela, "The Art of Riding in Every Saddle"*, Highland Village, Chivalry Bookshelf, 2006.

PRÉVOT Brigitte et RIBÉMONT Bernard, *Le cheval en France au Moyen Âge. Sa place dans le monde médiéval ; sa médecine ; l'exemple d'un traité vétérinaire du XIV^e siècle, la Chirurgie des chevaux*, Orléans, Paradigme, 1994.

PRÉVOT Brigitte, *La science du cheval au Moyen Âge. Le traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus*, Paris, Klincksieck, 1991.

PRINCE Albert E., « The payment of army wages in Edward III's reign », *Speculum*, 19, 1944, p. 137-160.

PRINCE Albert E. « The strength of English armies under Edward III », *English Historical Review*, 46, 1931, p. 353-371.

RAYNAUD Christiane, *"À la Hache !" Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, Le Léopard d'Or, 2002.

RÉGNIER-BOHLER Danielle (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1995.

REICHEL Daniel, *Grandson 1476. Essai d'approche pluridisciplinaire d'une action militaire du XV^e siècle*, Lausanne, Centre d'Histoire, 1976.

RENOUARD Yves, « L'ordre de la Jarretière et l'ordre de l'Étoile. Étude sur la genèse des ordres laïcs de chevalerie et sur le développement progressif de leur caractère national », *Le Moyen Âge*, 55, 1949, p. 281-300.

REVERSEAU Jean-Pierre, « L'habit de guerre des Français en 1446. Le manuscrit anonyme fr. 1997 de la Bibliothèque Nationale », *Gazette des Beaux-Arts Paris*, vol. 93, n° 1324-1325, 1979, p. 179-198.

REVERSEAU Jean-Pierre, « Repenser l'armure (XIV^e – XV^e siècle) », dans *L'Homme armé en Europe, XIV^e – XVI^e siècle, Cahiers d'Études et de Recherches du Musée de l'Armée*, 3, 2002, p. 127-139.

REVERSEAU Jean-Pierre, « Style et typologie des harnois ducaux selon les comptes de la fin du XIV^e siècle », dans *Rencontres de Bruxelles (19-22 septembre 1985) : « Art de la guerre, technologie et tactique en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance »*,

Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e – XVI^e siècle), 26, 1986, p. 7-13.

REYNOLDS Michael T., « René of Anjou, king of Sicily, and the Order of the *Croissant* », *Journal of Medieval History*, 19, 1993, p. 125-161.

RICHARDOT Philippe, *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge*, Paris, Economica, 1998.

RICHARDSON Thom, « Armour in England, 1325-1399 », *Journal of Medieval History*, 37, 2011, p. 304-320.

RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire culturelle de la France*, t. 1, SOT Michel (dir.), *Le Moyen Âge*, 2005 (1^{ère} éd. 1997).

ROBICIS Dominique, *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans peur (1404-1419) d'après les documents comptables*, Paris, A.E.D.E.H., 1998.

ROGERS Clifford J., « Henry V's military strategy in 1415 », dans VILLALON L. J. Andrew et KAGAY Donald J. (dir.), *The Hundred Years War. A Wider Focus*, Leyde-Boston, Brill, 2005, p. 399-428.

ROGERS Clifford J., *Soldiers' Lives through History: The Middle Ages*, Westport, Greenwood Press, 2007.

ROGERS Clifford J., « The battle of Agincourt », dans VILLALON L. J. Andrew et KAGAY Donald J. (dir.), *The Hundred Years War (Part II). Different Vistas*, Leyde-Boston, Brill, 2008, p. 35-132.

ROGERS Clifford J., « The Bergerac campaign (1345) and the generalship of Henry of Lancaster », rééd. dans ROGERS Clifford J., *Essays on Medieval Military History*, Aldershot, Ashgate, 2009, article XI, p. 89-110.

ROGERS Clifford J. (dir.), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation of Early Modern Europe*, Boulder, Westview Press, 1995.

ROGERS Clifford J., « The Military revolutions of the Hundred Years War », dans ROGERS Clifford J. (dir.), *The Military Revolution Debate*, Boulder, Westview Press, 1995, p. 55-93.

ROGERS Clifford J. (dir.), *The Wars of Edward III. Sources and Interpretations*, Woodbridge, Boydell Press, 1999.

ROGERS Clifford J., *War Cruel and Sharp: English Strategy under Edward III, 1327-1360*, Woodbridge, Boydell Press, 2000.

ROGGE Jörg (dir.), *Killing and Being Killed: Bodies in Battle. Perspectives on Fighters in the Middle Ages*, Bielefeld, Transcript, 2017.

Ross Charles, « Rumour, propaganda and popular opinion during the Wars of the Roses », dans Griffiths Ralph A. (dir.), *Patronage, the Crown and the Provinces in Later Medieval England*, Gloucester, A. Sutton, 1981, p. 15-32.

ROULET Louis-Edouard, « Le Téméraire à Morat : plaidoyer pour une réhabilitation », *Rencontres de Bruxelles (19-22 septembre 1985)* : « Art de la guerre, technologie et tactique en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e - XVI^e s.)*, 26, 1986, p. 39-56.

ROULET Louis-Edouard, « Présence et engagement des combattants anglais à Grandson et à Morat », *Rencontres d'Oxford (22-25 septembre 1994)* : « L'Angleterre et les pays bourguignons : relations et comparaisons (XV^e – XVI^e siècle) », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e – XVI^e siècle)*, 35, 1995, p. 107-122.

RÜHL Joachim K., « Hommes et femmes dans les tournois du Moyen Âge », *Histoire, femmes et sociétés, CLIO*, 23, 2006, p. 15-43 ; en ligne : <http://clio.revues.org/index1843.html>, consulté le 26 février 2010.

RÜHL Joachim K., « Measurement of individual sport-performance in jousting combats », dans Roland Renson et al. (dir.), *Sport and contest (proceedings of the 1991 International ISHPES Congress)*, Madrid, INEF, 1993, p. 226-238.

RÜHL Joachim K., « Regulations for the Joust in Fifteenth-Century Europe: Francesco Sforza Visconti (1465) and John Tiptoft (1466) », *The International Journal of the History of Sport*, 18/2001, p. 193-208.

RUSSELL Frederick H., *The Just war in the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

SABLONIER Roger, « États et structures militaires dans la confédération autour des années 1480 », dans *Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy*, Nancy, Annales de l'Est, 1979, p. 429-477.

SALAMAGNE Alain, « L'attaque des places-fortes au XV^e siècle à travers l'exemple des guerres anglo et franco-bourguignonnes », *Revue Historique*, 289, 1993, p. 585-613.

SANS Anne-Laure, « La rançon de Montereau. Comptes d'un voyage à Paris (1419-1420) », dans PARAVICINI BAGLIANI Agostino, PIBIRI Eva, REYNARD Denis (dir.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*, Lausanne, 2003, p. 103-121.

SAUL Nigel, « A farewell to arms? Criticism of warfare in late fourteenth-century England », dans GIVEN-WILSON Chris (dir.), *Fourteenth Century England II*, Woodbridge, Boydell Press, 2002, p. 131-146.

SAUL Nigel, *For Honour and Fame: Chivalry in England, 1066-1500*, Londres, The Bodley Head, 2011.

SAVY Nicolas, « The *chevauchée* of John Chandos and Robert Knolles: early march to early june 1369 », *Journal of Medieval Military History*, t. 7, 2009, p. 38-56.

SCHNERB Bertrand et VILTART Franck, « Olivier de La Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477) », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, 43, 2003, p. 125-136.

SCHNERB Bertrand, « Anglais et Écossais dans les armées des ducs de Bourgogne au début du XV^e siècle », dans *Guerra y Diplomacia en la Europa Occidental 1280-1480 (XXXI Semana de Estudios Medievales, Estella, 19 a 23 de julio de 2004)*, Pampelune, Gobierno de Navarra, 2005, p. 323-35.

SCHNERB Bertrand, « Bourgogne et Savoie au début du XV^e siècle : évolution d'une alliance militaire », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, 32, 1992, p. 13-29.

SCHNERB Bertrand, *Bulgnéville (1431). L'État bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, Economica, coll. « Campagnes et stratégies », 1993.

SCHNERB Bertrand, *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997.

SCHNERB Bertrand, « Fortune et infortunes de messire Tassin Gaudin (1405-1435) », dans VERGER Jacques et PAVIOT Jacques (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2000, p. 629-639.

SCHNERB Bertrand, « Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, vu par les chroniqueurs bourguignons », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, 41, 2001, p. 105-121.

SCHNERB Bertrand, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, Payot et Rivages, 2005.

SCHNERB Bertrand, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes au début du XV^e siècle : essai de synthèse », *Annales de Bourgogne*, 61, 1989, p. 5-32.

SCHNERB Bertrand, « La croix de Saint-André, *ensaigne congnoissable* des Bourguignons », dans TURREL Denise, AURELL Martin, MANIGAND Christine, GRÉVY Jérôme, HABLOT Laurent et GIRBEA Catalina (dir.), *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 45-55.

SCHNERB Bertrand, « La préparation des opérations militaires au début du XV^e siècle : l'exemple d'un document prévisionnel bourguignon », dans CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e - XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 189-196.

SCHNERB Bertrand, « Le Banquet des Vœux à la cour de Bourgogne. Une approche historiographique » dans GAULLIER-BOUGASSAS Catherine (dir.), *Les Vœux du Paon de Jacques de Longuyon et leur rayonnement à la fin du Moyen Âge*, Paris, Klincksieck, 2011, p. 307-319.

SCHNERB Bertrand, « Le cheval d'armes en Bourgogne (milieu XIV^e-fin XV^e siècle) », dans ANDENMATTEN Bernard, PARAVICINI BAGLIANI Agostino et PIBIRI Eva (dir.), *Le cheval dans la culture médiévale, Micrologus' Library*, 69, Florence, 2015, p. 67-87.

SCHNERB Bertrand, « Le cheval et les chevaux dans les armées des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle », dans CONTAMINE Philippe, DUTOUR Thierry et SCHNERB Bertrand (dir.), *Commerce, finances et société (XI^e-XVI^e siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 1993, p. 71-87.

SCHNERB Bertrand, « Le contingent franco-bourguignon à la croisade de Nicopolis », *Annales de Bourgogne*, 68, 1996, p. 59-75.

SCHNERB Bertrand, « L'éducation d'un jeune noble à la cour de Philippe le Bon d'après les *Enseignements paternels* de Ghillebert de Lannoy », dans PAVIOT Jacques (dir.), *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, tome III, *Historica*, Louvain, Peeters, 2001, p. 113-132.

SCHNERB Bertrand, « Le recrutement social et géographique des armées des ducs de Bourgogne (1340-1477) », *Guerre, pouvoir, principauté, Cahiers du centre de recherches en histoire du droit et des institutions*, 18, 2002, p. 53-67.

SCHNERB Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, Perrin, 2001 (1^{ère} éd. 1988).

SCHNERB Bertrand, « Les capitaines de châteaux dans les duché et comté de Bourgogne au XIV^e siècle », dans SALAMAGNE Alain et LE JAN Régine (dir.), *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations*, Lille, Université Charles de Gaulle, 1998, p. 123-131.

SCHNERB Bertrand, « Les capitaines de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404-1419) », dans MARCHANDISSE Alain et KUPPER Jean-Louis (dir.), « *A l'ombre du pouvoir* ». *Les entourages princiers au Moyen Âge, Actes du colloque de Liège, 3-5 mai 2000*, Genève, Droz, 2003, p. 329-342.

SCHNERB Bertrand, « "Les pommes et les poires sont bonnes avec le vin !" Ou comment prendre une ville par trahison au milieu du XV^e siècle », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, 48, 2008, p. 115-146.

SCHNERB Bertrand, *L'État bourguignon (1363-1477)*, Paris, Perrin, 2005 (1^{ère} éd. 1999).

SCHNERB Bertrand, « *L'honneur de la maréchaussée* ». *Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XV^e siècle*, Brepols, Turnhout, 2000 (Burgundica, 3).

SCHNERB Bertrand, « Lourdin, seigneur de Saligny et de la Motte-Saint-Jean (v. 1370-1446). Une carrière à la cour de Bourgogne », *Francia*, 31/1, 2004, p. 45-93.

SCHNERB Bertrand, « Morelet de Bethencourt : service, carrière et délinquance en milieu de cour », *Revue du Nord*, 91, 2009, p. 449-472.

SCHNERB Bertrand, « Noblesse et pouvoir princier dans les pays bourguignons au temps de Jean sans Peur (1404-1419) », dans GENTILE Marco et SAVY Pierre (dir.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XV^e siècle*, Rome, École Française de Rome, 2009, p.11-28.

SCHNERB Bertrand, « "Pour le bien et profit de notre ost". La réglementation et le pouvoir réglementaire dans les armées des ducs de Bourgogne-Valois », dans LEMAÎTRE Alain J. et KAMMERER Odile (dir.), *Le pouvoir réglementaire : dimension doctrinale, pratiques et sources, XV^e et XVIII^e siècles. Actes du colloque de Mulhouse des 11 et 12 octobre 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 97-105.

SCHNERB Bertrand, « Tournai et Azincourt : l'histoire d'un désastre », dans NYS Ludovic et VANWIJNSBERGHE Dominique (dir.), *Campin in Context. Peinture et société dans la vallée de l'Escaut à l'époque de Robert Campin, 1375-1445*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2007, p. 51-61.

SCHNERB Bertrand, « Troylo da Rossano et les Italiens au service de Charles le Téméraire », *Francia*, 26, 1999, p. 103-128.

SCHNERB Bertrand, « Un capitaine italien au service de Jean sans Peur : Castellain Vasc », *Annales de Bourgogne*, 64, 1992, p. 5-38.

SCHNERB Bertrand, « Une ordonnance militaire inédite de Charles le Téméraire (26 mars 1473) », *Revue belge d'histoire militaire*, 29/1, 1991, p. 1-14.

SCHNERB Bertrand, « Un projet d'expédition contre Calais (1406) », dans CURVEILLER Stéphane (dir.), *Les champs relationnels en Europe du Nord-Ouest des origines à la fin du Premier Empire*, Calais, Colloque historique de Calais, 1994, p. 179-192.

SCHNERB Bertrand, « Un thème de recherche : l'exercice de la justice dans les armées des ducs de Bourgogne (fin XIV^e - fin XV^e siècle) », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, 30, 1990, p. 99-115.

SCHNERB Bertrand, « Vassals, allies and mercenaries: the French army before and after 1346 », dans AYTON Andrew et PRESTON Philip (dir.), *The Battle of Crécy, 1346*, Woodbridge, Boydell Press, 2005, p. 265-272.

SHERBORNE James W., « Indentured retainers and English expeditions to France, 1369-1380 », *English Historical Review*, 79, 1964, p. 718-746.

SIGAL Pierre-André, « Les coups et blessures reçus par le combattant à cheval en Occident aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, Paris, Société des Historiens

Médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 171-183.

SMEDT Raphaël DE (dir.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or. Notices bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2000 (1^{ère} éd. 1994) (Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, 3).

SODIGNE-COSTES Geneviève, « Les blessures et leur traitement dans les romans en vers (XII^e - XIII^e siècles) », dans *La Violence dans le monde médiéval, Senefiance*, 36, Aix-en-Provence, 1994, p. 501-514.

SOMMÉ Monique, « L'armée bourguignonne au siège de Calais de 1436 », dans CONTAMINE Philippe, GIRY-DELOISON Charles et KEEN Maurice H. (dir.), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e - XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 197-219.

SORET David, « Le syndrome de Mars. La guerre selon Christine de Pizan », *Cahiers d'histoire*, 40, 1995, p. 97-113.

SOUTHWICK Leslie, « The great helm in England », *Arms and Armour*, 3, 2006, p. 5-77.

STANESCO Michel, *Jeux d'errance du chevalier médiéval. Aspects ludiques de la fonction guerrière dans la littérature du Moyen Âge flamboyant*, Leiden, E. J. Brill, 1988.

STEGMANN André, « *Le Rosier des guerres*, testament politique de Louis XI », dans CHEVALIER Bernard et CONTAMINE Philippe (dir.), *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 313-324.

STEVENSON Katie, « Contesting chivalry: James II and the control of chivalric culture in the 1450s », *Journal of Medieval History*, 33, 2007, p. 197-214.

STONE John, « Technology, society, and the infantry revolution of the fourteenth century », *Journal of Military History*, 68, 2004, p. 361-380.

STRAYER Joseph R., « The costs and profits of war : the Anglo-French conflict of 1294-1303 », dans MISKIMIN Harry A., HERLIHY David et UDOVITCH Abraham L. (dir.), *The Medieval City*, New-Haven, Yale University Press, 1977, p. 269-291.

STRICKLAND Matthew (dir.), *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France. Proceedings of the 1995 Harlaxton Symposium*, Stamford, Paul Watkins, 1998.

STRICKLAND Matthew, « A Law of arms or a law of treason? Conduct in war in Edward I's campaigns in Scotland, 1296-1307 », dans KAEUPER Richard W. (dir.), *Violence in Medieval Society*, Woodbridge, Boydell Press, 2000, p. 39-77.

TAYLOR Andrew, « Chivalric Conversation and the Denial of Male Fear » in MURRAY Jacqueline (dir.), *Conflicted Identities and Multiple Masculinities: Men in the Medieval West*, New York and London, 1999, p. 169-188.

TAYLOR Craig D., « English writings on chivalry and warfare during the Hundred Years War », dans COSS Peter R et TYERMAN Christopher (dir.), *Soldiers, Nobles and Gentlemen. Essays in Honour of Maurice Keen*, Woodbridge, Boydell Press, 2009, p. 64-85.

TEBBIT Alistair, « Household knights and military service under the direction of Edward II », dans DODD Gwilym et MUSSON Anthony (dir.), *The Reign of Edward II: New perspectives*, York, York Medieval Press, 2001, p. 76-96.

THOUROUDE Nicolas, « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », dans PARAVICINI Werner et SCHNERB Bertrand (dir.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2007, p. 137-163 (Beihefte der Francia, 64).

TIMBAL Pierre-Clément, *La guerre de Cent ans vue à travers les registres du Parlement (1337-1369)*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1961.

TOUREILLE Valérie, « De la guerre au brigandage : les soldats de la guerre de Cent Ans ou l'impossible retour », dans FRÉMEAUX Jacques et BATESTI Michèle (dir.), *Sorties de guerre, Cahiers du Centre d'études et d'histoire de la Défense*, 24, 2005, p. 29-42.

TOUREILLE Valérie, *Le drame d'Azincourt : Histoire d'une étrange défaite*, Paris, Albin Michel, 2015.

TOUREILLE Valérie, *Vol et brigandage au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.

VALE Juliet, *Edward III and Chivalry: Chivalric Society and its Context, 1270-1350*, Woodbridge, Boydell Press, 1982.

VALE Malcom G. A., « A fourteenth-century order of chivalry: the *Tiercelet* », *English Historical Review*, 82, 1967, p. 332-341.

VALE Malcom G. A., *English Gascony, 1399-1453. A Study of War, Government and Politics during the Later Stages of the Hundred Years War*, Oxford, Clarendon Press, 1970.

VALE Malcom G. A., « New techniques and old ideas: the impact of artillery on war and chivalry at the end of the Hundred Years War », dans ALLMAND Christopher T. (dir.), *War, Literature and Politics in the Late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool University Press, 1976, p. 57-72.

VALE Malcolm G. A., *War and Chivalry: Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Ages*, Londres, Duckworth, 1981.

VAN CAENEGEM Raoul C. (dir.), *1302. Le désastre de Courtrai. Mythe et réalité de la bataille des Éperons d'or*, Anvers, Fonds Mercator, 2002.

VAN DEN NESTE Evelyne, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, École des chartes, 1996 (Mémoires et documents, 47).

VERBRUGGEN Jan-Frans, « Un plan de bataille du duc de Bourgogne, 14 septembre 1417 », *Revue internationale d'histoire militaire*, 20, 1950, p. 443-451.

VIALON Marina, « A German Tournament Saddle in the Royal Armouries », *Arms and Armour*, 12.2, 2015.

VIARD Jules, « La campagne de juillet-août 1346 et la bataille de Crécy », *Le Moyen Âge*, 36, 1926, p. 1-84.

VILTART Franck, « La garde et les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, des modèles militaires ? », in PARAVICINI Werner (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Francia, 73, 2013, p. 157-181.

WARNER Mark, « Chivalry in Action: Thomas Montague and the war in France, 1417-1428 », *Nottingham Medieval Studies*, 43, 1998, p. 146-173.

WARNER Mark, « The Anglo-French dual monarchy and the house of Burgundy, 1420-1435: the survival of an alliance », *French History*, 11, 1997, p. 103-130.

WATTS Karen, « Une selle médiévale d'Europe centrale au Royal Armouries Museum », *Cahiers d'études et de recherches du musée de l'Armée*, 6, 2006, p. 47-64.

WHITE Lynn, *Medieval Technology and Social Change*, Oxford, Clarendon Press, 1962.

WILLIAMS Alan R., *The Knight and the Blast Furnace: a History of the Metallurgy or Armour in the Middle Age and Early Modern Period*, Leyde-Boston, Brill, 2003.

WIN Paul de, « The lesser nobility of the Burgundian Netherlands », dans JONES Michael C. E. (dir.), *Gentry and Nobility in Late Medieval Europe*, Gloucester, Alan Sutton, et New York, St. Martin's Press, 1986, p. 95-118.

WINTER Johanna Maria van, « Knighthood and nobility in the Netherlands », dans JONES Michael C. E. (dir.), *Gentry and Nobility in Late Medieval Europe*, Gloucester, Alan Sutton, et New York, St. Martin's Press, 1986, p. 81-94.

WITTNER Frédéric, *L'idéal chevaleresque face à la guerre : fuite et déshonneur à la fin du Moyen Âge*, Apt, Astrolabe, 2008.

WRIGHT Nicholas, *Knights and Peasants: The Hundred years War in the French Countryside*, Woodbridge, Boydell Press, 2000.

WRIGHT Nicholas, « "Pillagers" and "Brigands" in the Hundred Years War », *Journal of Medieval History*, 9, 1983, p. 15-25.

WRIGHT Nicholas, « Ransoms of non-combatants during the Hundred Years War », *Journal of Medieval History*, 17, 1991, p. 323-332.

WRIGHT Nicholas, « The *Tree of Battles* of Honoré Bouvet and the Laws of War », dans ALLMAND Christopher T. (dir.), *War, Literature and Politics in the Late Middle Ages*, Liverpool, Liverpool University Press, 1976, p. 12-31.

Première partie : Les hommes et leur équipement

I. Chevaliers, écuyers, hommes d'armes

A. Nommer les hommes d'armes

Avant d'aborder la culture matérielle des chevaliers, une première clarification des hommes étudiés s'impose. La terminologie employée dans les sources est variée, et malheureusement, diffère parfois quelque peu, tantôt d'un auteur à l'autre, tantôt – ce qui est à la fois plus courant et plus délicat – d'un passage à l'autre au sein d'une même source. Alors que des expressions différentes, comme « combattants » ou « gens de guerre », peuvent s'avérer synonymes, d'autres malgré leur proximité recouvrent des réalités différentes : c'est le cas de « gens d'armes » et « hommes d'armes ». Nous ne saurions bien sûr faire ici un relevé exhaustif de toutes ces mentions, tant l'entreprise serait vaste et relativement vaine. Il est plus intéressant et tout autant efficace d'analyser chaque expression à la lumière de quelques exemples révélateurs sélectionnés dans l'ensemble du corpus.

Tout d'abord, plusieurs expressions renvoient à l'ensemble des personnes prenant une part active aux affrontements. Les plus courantes sont celles de « gens d'armes »⁷⁰, « gens de guerre »⁷¹ et « combattants »⁷². Quelquefois, l'auteur précise par sa formulation les diverses composantes désignées. Ainsi, Jean de Haynin rapporte que c'est une merveille pour lui de voir la belle et grosse compagnie du comte de Charolais rangée « *en bataille, tant d'hommes d'armes, comme d'archers, et d'autres gens de guerre* »⁷³. Plus loin dans ses *Mémoires*, il parle de « *gens d'armes, tant homes d'armes come archiés* »⁷⁴. Dans ces deux exemples, « *gens de guerre* » comme « *gens d'armes* » désignent à la fois les « *hommes d'armes* » – sur lesquels nous allons bientôt nous pencher – et les archers. Il en est de même pour le terme de combattants, lui aussi très fréquemment employé, avec un sens général. On le trouve sous la

⁷⁰ Quelques exemples de l'expression « gens d'armes » avec un sens général : FÉNIN, p. 100 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 54, 228 ; MONSTRELET, t. 1, p. 37, 51, 84, 91, 105, ... Il s'agit probablement de l'expression la plus répandue.

⁷¹ Quelques exemples de l'expression « gens de guerre » avec un sens général : FÉNIN, p. 92 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 55 ; HAYNIN, t. 1, p. 70 ; MONSTRELET, t. 1, p. 105, 117, 128, 135, ...

⁷² Quelques exemples de l'expression « combattants » avec un sens général : MONSTRELET, t. 1, p. 81-82, 107, 120, 130, ...

⁷³ HAYNIN, t. 1, p. 23.

⁷⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 182.

plume de Jean Lefèvre de Saint-Rémy lorsqu'en 1414, le comte de Saint-Pol quitte le comté de Saint-Pol avec 600 « *combatans, hommes d'armes et archiers* »⁷⁵. Alors même que le terme de combattants évoque plus aisément l'affrontement au corps-à-corps que le tir, hommes d'armes et archers sont encore réunis dans cette désignation.

Une expression désigne plus spécifiquement les hommes dédiés au tir, celle de « gens de trait ». Dans les exemples précédents, ils sont inclus, rassemblés avec toutes les autres composantes de l'armée. Toutefois, cela n'est pas systématique, comme le prouve l'expression relativement courante de « gens d'armes et de trait »⁷⁶. Quelquefois, on les désigne par deux groupes nominaux distincts : d'après Pierre de Fénin, en 1414, la ville d'Arras est « *garnie de bonnes gens d'armes et de gens de trait* »⁷⁷ ; au siège de Rouen en 1418, Saint-Rémy évoque une compagnie anglaise composée de « *gens d'armes et archiers* »⁷⁸. Dans tous ces cas, l'expression « *gens d'armes* » n'inclut pas les archers et autres gens de trait. Ainsi, au sein du vocabulaire le plus général, l'expression de « *gens d'armes* » est la plus propice à revêtir un sens plus restreint, où le combat au corps-à-corps devient une spécialité nécessaire à cette désignation.

Au sein de cette expression de « gens d'armes », le simple fait de remplacer le mot « gens » par « hommes » n'est pas quelque chose d'anodin. Alors que l'expression de « gens d'armes », même dans son sens le plus restrictif, désigne tous les combattants au corps-à-corps, l'expression d'« hommes d'armes » renvoie à l'élite des combattants, ceux qui font de la pratique des armes la vocation de leur vie entière⁷⁹. Pour parvenir à mieux les cerner et finalement aboutir à une définition, nous pouvons d'abord faire un tour d'horizon des expressions montrant la spécificité d'un groupe, de ce groupe, au sein des armées de la fin du Moyen Âge. De façon révélatrice, lors de la reddition de Roie et de Mondidier en juin 1472, un

⁷⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 194.

⁷⁶ En 1442, le duc de Bourgogne décide d'envoyer à l'empereur de Constantinople « *certain nombre de gens d'armes et de trait* ». *Lalaing*, p. 34. Voir aussi *ibid.*, p. 36 ; FÉNIN, p. 79, p. 112 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 340, 368 ; t. 2, p. 82, 259, 304 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 181 ; t. 2, p. 216 (en note), p. 269 ; t. 3, p. 120. J'ai relevé une occurrence de l'expression proche « *hommes d'armes et de trait* ». SAINT-RÉMY, t. 1, p. 198.

⁷⁷ FÉNIN, p. 43.

⁷⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 349.

⁷⁹ À noter qu'il n'en est pas de même pour l'expression « hommes de guerre », qui est assez peu courante mais peut quant à elle renvoyer à l'ensemble des gens de guerre en général. MONSTRELET, t. 1, p. 36, 72, ...

sort différent est réservé aux « *homes d'armes* » d'une part, et aux « *archiés et autres menue gens* » d'autre part⁸⁰. La supériorité des hommes d'armes sur les autres s'affiche ici autant dans la différence de traitement – sur laquelle nous reviendrons – que par le vocabulaire employé.

Généralement, cette supériorité des hommes d'armes sur les autres composantes de l'armée n'est pas explicitée, mais le fait qu'il soit régulièrement dénombré ou ne serait-ce que désigné à part des autres – et systématiquement en premier – n'en souligne pas moins leur statut privilégié. En 1411, à Arras, le duc de Bourgogne mande ses troupes et assemble « *chevaliers, escuiers et gens de guerres* »⁸¹. En 1417, il a avec lui « *vj^m chevaliers et escuiers [...], et xxx^m combattans* »⁸². La même année, en l'absence de son père, le comte de Charolais fait un mandement de Picards pour constituer une armée de secours pour lever le siège de Senlis ; on rassemble alors « *une très belle compaignie, c'est assavoir, de viij à ix cens hommes d'armes, deux mille archiers et aultres compaignons de guerre* »⁸³. En 1430 est envoyée à Paris de par le duc « *une très belle compaignie de chevaliers, escuiers et gens de guerre de Picardie* », menée par le seigneur de Ternant, chevalier de la Toison d'or⁸⁴. Durant l'hiver 1452-1453, le duc de Bourgogne doit entretenir des garnisons face à la révolte des Gantois : à Courtrai, le maréchal de Bourgogne est « *bien accompagné de chevaliers et escuyers et de bonnes gens de guerre* » de Bourgogne, de Flandre et d'Artois ; messire Jean de Croÿ, seigneur de Chimay, grand bailli et gouverneur de Hainaut, se tient dans cette province « *moult bien accompagné de chevaliers et escuyers et gens de guerre* » hennuyers et picards⁸⁵. Ainsi, les hommes d'armes sont régulièrement distingués de la masse des « simples » gens de guerre ou combattants.

De même, en 1418, le roi d'Angleterre quitte l'Angleterre pour la Normandie à la tête d'une armée comptant en ses rangs des « *barons, chevaliers et escuiers, et avec eulx grant*

⁸⁰ HAYNIN, t. 2, p. 198.

⁸¹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 36.

⁸² *Ibid.*, t. 1, p. 303.

⁸³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 321-322.

⁸⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 176-177.

⁸⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 341.

nombre de gens d'armes et de traict »⁸⁶. Cette citation est intéressante car elle fait le lien avec ce que nous avons dit précédemment, puisqu'elle permet de voir que les hommes d'armes ne sont pas comptés parmi les simples gens d'armes, eux-mêmes distincts des gens de trait. On voit aussi à cette sélection de passages que l'expression la plus courante pour désigner les hommes d'armes est celle de « chevaliers et écuyers ». Et s'il devait vraiment subsister quelque doute sur l'équivalence des « chevaliers et écuyers » (auxquels on ajoute parfois des seigneurs de plus grande importance) aux « hommes d'armes », Monstrelet le prouve explicitement quand il rapporte qu'en 1403, « *l'admiral de Bretagne, le seigneur de Penheet, le seigneur du Chastel, le seigneur du Bois et plusieurs autres chevaliers et escuiers de Bretagne jusques au nombre de douze cens hommes d'armes, s'assemblèrent à Morlens* »⁸⁷.

D'autres expressions peuvent être utilisées pour nommer les hommes d'armes : en 1468 arrivent en Hainaut trois frères de Savoie et le maréchal de Bourgogne qui amènent avec eux « *environ onze cens lances, et aultres gendarmes* »⁸⁸. Là encore sont désignés les hommes d'armes à côté des gens d'armes « communs », mais cette fois par une figure de style qui connaît à travers tout notre corpus un grand succès, la métonymie.

En effet, très fréquemment, les effectifs des compagnies (dans un contexte militaire mais aussi très souvent pour les ambassades) évoquées par les auteurs sont exprimés en chevaux⁸⁹. Toutefois, ces personnes montées ne se limitent pas aux hommes d'armes, loin s'en faut, mais incluent aussi, selon les cas, un large panel d'officiers d'armes, d'archers montés, de serviteurs, de musiciens, ...

Pour désigner les seuls hommes d'armes, on préfère plutôt pointer une pièce caractéristique de leur équipement. Celle-ci peut être assez régulièrement le casque, comme lorsqu'Antoine de La Sale rapporte un tournoi tenu à Bruxelles, sous le duc Antoine de Brabant, une cinquantaine d'années avant la rédaction de son traité, et auquel prirent part

⁸⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 340.

⁸⁷ MONSTRELET, t. 1, p. 71.

⁸⁸ HAYNIN, t. 1, p. 138.

⁸⁹ ESCOUCHY, t. 1, p. 46, 58 ; t. 2, p. 115, 311, 354 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 241, 287 ; MONSTRELET, t. 2, p. 410 ; t. 3, p. 150 ; t. 4, p. 48, 103 ; t. 5, p. 81, 84, 201, 225, 354 ; t. 6, p. 52 ; WAVRIN, t. 2, p. 120, t. 4, p. 93, t. 5, p. 576 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 387.

« plus de *V^C heaumes de deux lez* »⁹⁰. Quand Georges Chastellain relate les joutes faites par le comte de Charolais à Paris et cinq compagnons, devant la bastille de Saint-Antoine, en 1461 ou 1462, il précise que « de *dehors vinrent bien jusques à trente heaumes, chevaliers et escuyers de grand port* »⁹¹. De façon nettement plus fréquente, les hommes d'armes sont désignés comme des « bacinets »⁹². La seule mention que j'ai pu relever de « têtes armées » sans précision sur un type de casque spécifique ne concerne pas des hommes d'armes mais des gens des communes flamandes⁹³.

À quelques rares occasions, l'auteur qui dénombre les hommes d'armes renvoie à l'armure. Monstrelet utilise à au moins deux reprises l'expression de « cuirasses »⁹⁴. Quelques occurrences, moins rares et chez au moins trois auteurs différents, montrent les compagnies d'hommes d'armes dénombrées, de façon assez surprenante, en « harnois de jambes »⁹⁵.

La métonymie appelée à connaître le plus grand succès est bien sûr celle de « lance »⁹⁶, qui désignera non seulement l'homme d'armes mais aussi l'unité qu'il dirige dans les compagnies d'ordonnance. Néanmoins, dans un premier temps, cette métonymie renvoie comme les autres précédemment étudiées à l'homme d'armes seul. Parmi de très nombreuses occurrences, nous en retiendrons quelques-unes qui précisent les hommes désignés par la métonymie. Par exemple, Saint-Rémy mentionne en 1411 une compagnie de 100 « *lanches, hommes vaillans et bien montés* »⁹⁷. Georges Chastellain parle tantôt de « *trente lances de vaillans et experts chevaliers et écuyers* »⁹⁸, tantôt de « *vingt-cinq lances de nobles et vaillans hommes* »⁹⁹.

⁹⁰ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 207.

⁹¹ CHASTELLAIN, t. 4, p. 135. Voir aussi MONSTRELET, t. 5, p. 126, ici aussi dans le cadre d'une joute.

⁹² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 21 et 248, respectivement pour les années 1409 et 1415. Expression très utilisée par Enguerrand de Monstrelet, au moins jusqu'en 1415. MONSTRELET, t. 1, p. 106, 120, 135, 353, 355, ...

⁹³ L'armée des Flamands est estimée à « *trente mille ou au dessus, de testes armées* ». MONSTRELET, t. 5, p. 241.

⁹⁴ MONSTRELET, t. 2, p. 271 et 277.

⁹⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 235 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 148 ; MONSTRELET, t. 2, p. 79 ; t. 4, p. 45. Dans cette dernière référence, Monstrelet rapporte que l'armée du dauphin compte environ « *de six à sept mille harnois de jambes, quatre mille arbalétriers et six mille archers* ». À noter que l'éditeur croit bon de préciser que ces « harnois de jambes » renvoient à des troupes d'infanterie. Il s'agit bien sûr d'une erreur.

⁹⁶ Par exemple chez Philippe DE COMMYNES, t. 1, p. 65, 66, 192, 239, ...

⁹⁷ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 38.

⁹⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 239-240.

⁹⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 244.

Par ailleurs, lors de la révolte de Gand, durant une chevauchée au village d'Overmere en 1452, Jacques de Lalaing, assisté de quelques autres gentilshommes, a la charge des coureurs, avec « *environ vingt-cinq lances et quatre-vingts archers* »¹⁰⁰. Ici, même si des archers sont présents, le fait qu'on donne leurs effectifs à côté des lances montre bien que la métonymie ne renvoie pas à une unité de combattants mais seulement à l'homme d'armes, peut-être accompagné d'un ou deux serviteurs, page ou valet, comme nous nous y intéresserons plus loin. D'autres mentions vont dans le même sens : durant l'hiver 1452-1453, le pays de Hainaut paye « *cent lances et les archers* »¹⁰¹. Lors d'une mobilisation en 1456, alors que le comte d'Estampes va en Picardie lever des gens d'armes, Antoine le bâtard de Bourgogne doit lever « *quatre cens lances aussi et les archers* » ; à eux deux ils doivent lever « *mille lances et cinq mille archers, qui estoit belle compagnie* »¹⁰². Quelques mois plus tard, après l'échec des ambassadeurs envoyés à Utrecht auprès des habitants révoltés contre leur évêque, Antoine est envoyé au secours du prélat « *atout deux cens lances et les archers* »¹⁰³. En 1467, le duc fait mobiliser en Hainaut « *trois cens lances et les archers* » pour aller mater avec lui la révolte de Malines¹⁰⁴. En 1470, en Normandie, la très puissante armée du duc de Bourgogne est « *estimée en nombre de quatre à cinq mille lances, sans les archers* »¹⁰⁵.

Le fait d'indiquer de façon récurrente le nombre de lances en ajoutant « et les archers », sans donner leurs effectifs, peut être compris de trois façons : cela peut montrer qu'on leur accorde une moindre importance ; les hommes d'armes ont peut-être avec eux des archers en proportion moyenne relativement régulière, ce qui rend la précision parfois superflue aux yeux des chroniqueurs ; enfin, il est possible qu'à l'inverse, le nombre d'archers par homme d'armes soit assez irrégulier et qu'il soit difficile de savoir exactement combien les gentilshommes en ont amenés avec eux. Peu importe dans l'absolu pour notre propos de trancher cette question, ce qui ressort indéniablement est qu'il est très courant de faire

¹⁰⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 261.

¹⁰¹ *Ibid.*, t. 2, p. 346.

¹⁰² *Ibid.*, t. 3, p. 108.

¹⁰³ *Ibid.*, t. 3, p. 317.

¹⁰⁴ *Ibid.*, t. 5, p. 310.

¹⁰⁵ *Ibid.*, t. 5, p. 449.

accompagner les hommes d'armes par des gens de trait, qui, s'ils ne sont pas inclus dans des lances dans un grand nombre de mentions, leur sont toutefois associés.

B. Définir l'homme d'armes

L'énumération des nombreuses façons de désigner les hommes d'armes a d'ores et déjà fait émerger une idée assez claire de qui ils sont¹⁰⁶. Aux XIV^e et XV^e siècles, l'homme d'armes se définit comme un combattant noble, adoubé ou non, portant donc le titre de chevalier ou d'écuier, caractérisé par ses armes, son armure et sa monture, traditionnellement assisté par un ou plusieurs hommes à son service. Il est également intéressant de chercher à voir comment eux-mêmes se définissent.

Lors d'un épisode de la révolte des Gantois en 1452, le duc de Bourgogne rappelle en arrière le comte d'Estampes et ses hommes, en situation d'infériorité numérique écrasante face à leurs ennemis gantois. Certains de ses capitaines veulent obéir mais d'autres considèrent que ce serait une grande honte d'être si près des Gantois sans aller les affronter. Leur argument est le suivant : « *Nous sommes de cheval et lesdits Gantois sont de pied ; ils ne nous peuvent grever, et nous leur pouvons bien porter dommage* »¹⁰⁷. Cette assertion capitale permet de voir que même si les hommes d'armes descendent régulièrement de cheval pour combattre, ils se définissent fondamentalement comme des hommes « de cheval ».

Déjà dans son poème, Geoffroi de Charny met en évidence cette caractéristique majeure dans une conversation imaginée entre un père et son fils de dix ans, qu'il voit prédisposé à la chevalerie.

« Or me di voir :
Que te faut ? Que veulx tu avoir ?
– Sire, un cheval s'eusse pooir.
– Qu'en veulx tu faire ?

¹⁰⁶ Pour une définition de l'homme d'armes à partir des sources anglaises, voir BELL Adrian R., CURRY Anne, KING Andy et SIMPKIN David, *The Soldier in Later Medieval England*, p. 100-107.

¹⁰⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 242.

Te veulx tu armer ou quoy faire ?
– *Oïl, faictes m'en une affaire*
Des hernois et me lessiez faire. »
Or biaux amis,
Or m'est il bien donques aviz
*Qu'a ce mestier veulx estre mis. »*¹⁰⁸

Le cheval est ici présenté comme la première pièce de l'équipement du chevalier, indispensable même si on note aussi qu'elle ne suffit pas : après avoir requis un cheval, le jeune garçon demande le reste de l'équipement. Alors que la question de l'adoubement peut s'avérer nettement plus secondaire que ce que l'on pourrait croire, la définition de l'homme d'armes est intrinsèquement liée au mode de combat chevaleresque, marqué notamment par la possession et l'usage du cheval.

En plus d'être un outil, une arme indispensable au combat tel qu'ils le conçoivent, le cheval est pour ces hommes d'armes un signe de leur rang et de leur supériorité sociale. La 54^e *Demande pour la guerre* de Geoffroi de Charny est très révélatrice de cet état de fait. Dans cette *Demande*, une compagnie amasse du butin lors d'un combat avant lequel le capitaine a annoncé que les sergents à pied auraient une part inférieure aux hommes d'armes à cheval. Pendant ce combat, un gentilhomme retenu en tant que sergent à pied a réussi à acquérir un cheval et l'a immédiatement monté pour combattre avec les hommes d'armes de la compagnie. À leur retour, lors du partage du butin, ce gentilhomme demande la part d'un homme d'armes à cheval, les autres hommes d'armes refusent¹⁰⁹. Cette *Demande* nous livre un élément extrêmement important : le gentilhomme qui a fait l'acquisition d'un cheval pour combattre se considère désormais comme un homme d'armes à part entière. La cause du débat qui surgit est très simple : pour les autres combattants, le fait qu'il prenne une part plus grosse au butin diminue d'autant la leur. Passé cet enjeu matériel, il semble évident que cet homme sera considéré comme un homme d'armes à la prochaine expédition, éventuellement après une sorte de validation ou de confirmation par le capitaine. Quelle que soit l'issue du

¹⁰⁸ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 186-187.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 225.

débat ici évoqué, dont l'apport serait bien maigre, cette situation confirme l'idée que le cheval fait véritablement l'homme d'armes.

Le lien très fort qui unit l'homme d'armes à son cheval et à son armure, éléments essentiels à la définition de son statut, peut d'ailleurs souvent se voir aux dispositions prises lors des redditions de places fortes. Lors de la reddition d'Alibaudières en 1420, négociée contre la vie sauve pour les membres de la garnison, certains gentilshommes gardent leurs chevaux¹¹⁰. En 1465, les hommes de la ville de Beaulieu se rendent corps et biens saufs pour les hommes d'armes (qui partent avec leurs chevaux et harnois), les bourgeois seulement leurs corps¹¹¹. En juin 1472, les garnisons de Roie et de Mondidier doivent quitter les deux villes « *saue leur cors et leur viees seullement* » ; les hommes d'armes s'en vont sur de petits chevaux (probablement inadaptés au combat), sans armures, et les « *archiés et autres menue gens* », à pied. Il est significatif qu'on autorise les hommes d'armes à quitter la place à cheval même dans une reddition où il n'est pas prévu de leur laisser leur équipement¹¹². Lors de la reddition du château d'Arsi le 3 mai 1475, les hommes d'armes s'en vont « *saue leur cors et leur biens, leur chevaus et leur harnas* » (cette disposition concerne seulement quatre hommes d'armes dans le château dont le chef et capitaine de la place) ; avec eux se trouvent « *quarante archiés ou environ, desques cheus qui avoite chevaus les eurte saue, et les autres leur espée et riens plus de tous leur abillemens de gerre* »¹¹³. On voit à ce dernier exemple que des archers aussi peuvent se voir laisser leurs chevaux, mais ce cas est assez rare. Lorsqu'il indique des gages versés par le duc de Bourgogne en mai 1470, Jean de Haynin donne une indication intéressante : il précise la somme versée pour un coutilier à cheval, pour un archer à pied, ou pour un homme d'armes. De façon très significative, on peut relever qu'on ne prend même pas la peine de préciser que l'homme d'armes est à cheval tant cela est évident¹¹⁴.

Outre la possession d'un équipement spécifique et notamment d'une monture, les hommes d'armes se définissent par la noblesse de leur sang. Dans la 54^e *Demande pour la*

¹¹⁰ FÉNIN, p. 132.

¹¹¹ HAYNIN, t. 1, p. 21.

¹¹² *Ibid.*, t. 2, p. 198.

¹¹³ *Ibid.*, t.2, p. 264-265.

¹¹⁴ HAYNIN, t. 2, p. 155.

guerre de Geoffroi de Charny évoquée précédemment, c'est bien un gentilhomme qui se prétend homme d'armes dès lors qu'il a fait l'acquisition d'un cheval. De très nombreux passages témoignent de l'appartenance des hommes d'armes à la noblesse.

D'après Saint-Rémy, le matin de la bataille d'Azincourt en 1415, s'arment chez les Français les grands seigneurs mais aussi « *tous les aultres nobles et gens de guerre* »¹¹⁵. Cette formulation laisse entendre que la noblesse constitue un critère fondamental dans l'armée : les nobles d'un côté, les roturiers de l'autre. Un peu plus tard, il rapporte que les pertes françaises à la bataille d'Azincourt s'élèvent à 10 000 hommes, dont 7 ou 8 000 « *nobles hommes, et le surplus archiers et aultres gens* »¹¹⁶. Compte tenu de la description courante des armées, cette expression ne laisse pas de doute : les « nobles hommes » évoqués ici correspondent aux hommes d'armes. Cela signifie que les archers, mis à part, sont censés être des roturiers.

On retrouve cette même dichotomie sous la plume de Georges Chastellain lorsqu'il dépeint l'envoi de renforts pour les assiégeants de Melun en 1420 : « *une belle route [= compagnie] de gens, nobles hommes et archiers* »¹¹⁷. En 1457, lors de son entrée solennelle à Gand, le duc n'est entouré que de « *nobles hommes et environ deux cens archers* »¹¹⁸. Là encore, nobles et hommes d'armes se confondent : les nobles sont donc censés servir comme hommes d'armes, et les hommes d'armes sont censés être des nobles. De cette norme supposée, on comprend parfaitement l'utilisation logique d'une expression combinant l'homme d'armes et le gentilhomme, transcrite par les éditeurs des chroniques tantôt en « *gentilhomme d'armes* », tantôt en « *gentil homme d'armes* »¹¹⁹.

Même sans les opposer à d'autres gens d'armes roturiers, Georges Chastellain notamment insiste assez régulièrement sur la noblesse des hommes d'armes. Il évoque ainsi « *les nobles chevaliers et écuyers* » qui accompagnent Jacques de Lalaing lors d'une

¹¹⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 247.

¹¹⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 268.

¹¹⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 181.

¹¹⁸ *Ibid.*, t. 3, p. 412.

¹¹⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 248 ; t. 2, p. 40, p. 49 ; t. 4, p. 275 ; HAYNIN, t. 1, p. 63.

escarmouche de 1452¹²⁰. Il relate une escarmouche simulée en plein champ, sur le trajet des comtes de Nevers et d'Eu et de leurs dames à leur départ de Lille, en 1456, entre « *deux compagnies de gentilshommes, chevaliers et escuiers* »¹²¹. En 1464, le comte de Charolais a en sa compagnie « *sept ou huit cents chevaliers et escuyers* » ; dans le titre du chapitre, ils sont désignés par le simple terme de « noblesse » : « *Quelle noblesse le comte de Charolois avoit en sa compagnie, ...* »¹²².

En outre, dans l'image traditionnelle de la société tripartite, à côté des hommes d'Église et des roturiers, il est notable qu'on puisse faire référence aux nobles dans leur fonction militaire, comme « *chevaliers et escuiers* », autrement dit comme hommes d'armes : c'est le cas lors de la convocation des trois « *estats* » du pays de Picardie en 1457, lors desquels s'assemblent dans la grande salle d'Arras « *multitude de nobles hommes, chevaliers et escuiers, foison de prélas et autres gens de bonnes villes* »¹²³.

De tous les chroniqueurs étudiés, seul Olivier de La Marche fait explicitement une différence entre gentilshommes et nobles hommes, considérant que le terme de gentilhomme renvoie à plus d'ancienneté de lignage. Pour lui, un noble peut être fraîchement anobli, et leurs héritiers pourront finir par être considérés comme gentilshommes : « *la noblesse, qui est commencement de gentillesse* ». Il affirme également que « *fait plus à extimer celluy qui commence ses noblesses par vertu, que celluy qui finist les siennes par vices* », reprenant le *topos* de supériorité de la noblesse des vertus sur la noblesse de sang, qui ne cherche assurément pas à dévaloriser l'ancienneté de noblesse mais bien à pousser tout noble vers l'idéal de conduite induit par son statut social privilégié¹²⁴. En revanche, de façon très intéressante pour notre propos, il estime que « *suyvir les armes en estat d'ommes d'armes, et servir le prince valeureusement en vaillance et continuacion de guerre, ce point anoblist l'omme* »¹²⁵.

¹²⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 263.

¹²¹ *Ibid.*, t. 3, p. 455-456.

¹²² *Ibid.*, t. 5, p. 194.

¹²³ *Ibid.*, t. 3, p. 462.

¹²⁴ Bertrand SCHNERB, « L'éducation d'un jeune noble à la cour de Philippe le Bon », p. 123.

¹²⁵ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 45-46.

La noblesse apparaît indubitablement comme l'élite militaire, tant comme combattants que comme commandants. C'est donc aux nobles, dont les princes ont besoin à leurs côtés pour faire la guerre, que les princes s'adressent en cas de besoin pour qu'ils viennent les entourer et verser leur sang pour leur cause. Citons l'exemple du comte de Richemont, qui change de camp en 1423 pour rejoindre le roi Charles VII, amenant avec lui « *grant quantité des josnes gentilzhommes de Bretagne* »¹²⁶ (notons que la jeunesse évoquée ici n'en fait qu'un potentiel actif encore plus important). Ou encore, lors d'une campagne dans ses pays de par-delà en 1433, le duc Philippe le Bon, « *espérant avoir journée de bataille* », c'est-à-dire désirant rencontrer ses ennemis en bataille rangée, mande « *la noble chevalerie et gentillesse* » de tout son pays de Bourgogne¹²⁷.

Il apparaît donc clairement que les hommes d'armes sont censés être nobles, et que cela constitue l'exception de rencontrer des hommes d'armes roturiers¹²⁸. À l'inverse, on relève aussi la possibilité d'avoir des nobles qui ne sont pas hommes d'armes, qu'ils soient retenus comme sergents à pied ou archers de corps¹²⁹. Mais dans la grande majorité des cas, les chroniqueurs considèrent comme une seule et même chose les nobles et les hommes d'armes d'une armée. Ainsi, même si l'on peut relever des exceptions, les formulations courantes révèlent bien ce qui est censé constituer la norme.

Dans les lices, les gentilshommes qui apparaissent en public dans le rôle de guerrier, fondateur de leur position sociale, vont avoir très à cœur de rappeler et de mettre en avant leurs nobles origines de manière ostentatoire. Tout d'abord, les défis sont toujours explicitement adressés à des nobles. Les lettres de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, écrites en 1402 pour faire armes, sont ainsi adressées à « *tous chevaliers, escuiers et gentilz hommes de nom et d'armes, sans reproche* »¹³⁰.

¹²⁶ FÉNIN, p. 205.

¹²⁷ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 276.

¹²⁸ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 79-81.

¹²⁹ Il serait intéressant, grâce aux études prosopographiques, de savoir quelle exception est la plus courante : rencontrer des archers nobles ou des hommes d'armes roturiers. De l'impression globale, et peut-être subjective, de la lecture des sources littéraires, il me semble plus courant qu'un noble manquant de moyens puisse, sans forcément aller jusqu'à déroger, occuper un poste moindre, plutôt qu'on tolère qu'un roturier occupe la fonction traditionnellement noble d'homme d'armes.

¹³⁰ MONSTRELET, t. 1, p. 39-40.

Les nombreux faits d'armes de Jacques de Lalaing permettent de constater systématiquement des dispositions similaires. En 1446, les chapitres de son emprise d'armes s'adressent à tout « *gentilhomme de toutes lignes et sans reproche* »¹³¹. Ces dispositions sont fréquemment rappelées pendant qu'il voyage en portant son emprise d'armes. Ainsi en Navarre, Lalaing veut « *sçavoir s'il y auroit chevalier ou aucun homme de noble extraction qui voulsist toucher à son emprise* » ; pour montrer sa volonté de combattre, « *il portoit en son bras dextre un riche bracelet d'or, où estoit attaché un couvrechef de plaisance où tous chevaliers et escuyers nobles de quatre lignées, sans nulle vilaine reproche, pouvoient toucher ; et moyennant ce, iceluy messire Jacques de Lalaing promettoit de faire, fournir et accomplir le contenu de ses chapitres.* »¹³². Un peu plus loin, on précise à nouveau que peut toucher à l'emprise tout « *chevalier ou noble homme de quatre costés sans nul reproche* »¹³³. Alors qu'il poursuit ses errances dans la péninsule ibérique en quête d'adversaires, il espère que son emprise d'armes sera touchée en Aragon par « *aucun chevalier ou escuyer, noble de nom et d'armes* »¹³⁴. De même, quelques années plus tard, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs s'adressent aux « *nobles et vaillans chevaliers et escuyers* », et Jacques de Lalaing lui-même s'y présente comme « *un chevalier noble de toutes lignes et sans reproche* »¹³⁵.

Cette question de noblesse n'est pas prise à la légère, comme le montrent les dispositions pratiques prises pour l'enregistrement des adversaires de Lalaing, qui devront justifier leurs origines : un officier d'armes se tiendra le premier jour de chaque mois pour recevoir les chevaliers et écuyers voulant relever le défi, qui est expressément ouvert à « *tous nobles chevaliers et aussi escuyers, nobles de quatre lignées et sans reproche, lesquels de leur noblesse seront tenus de faire apparoir par les scellés d'aucuns princes ou chevaliers ou d'un officier d'armes digne de foy, qu'ils soient des conditions dessus dites* ». Pour le plaisir de la mise en scène, est prévue la possibilité que certains viennent participer à « *ceste noble*

¹³¹ *Lalaing*, p. 96.

¹³² *Ibid.*, p. 100.

¹³³ *Ibid.*, p. 106.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 151.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 188-189.

emprise » de façon anonyme, à la condition expresse toutefois que des chevaliers, écuyers ou officiers d'armes garantissent qu'ils répondent aux critères énoncés par les chapitres¹³⁶.

On voit ainsi que même les personnes qui vont servir d'intermédiaires pour arranger un affrontement appartiennent à ce monde de la noblesse. Ainsi, lorsqu'il désire relever le défi de Jean de Boniface en 1445, Jacques de Lalaing envoie auprès du chevalier italien le roi d'armes de la Toison d'or ainsi que « *deux escuyers nobles de nom et d'armes* »¹³⁷.

Il arrive aussi que les champions mettent un point d'honneur à mettre particulièrement en évidence leur noble lignage. Ainsi, le jour où il doit affronter Jacques de Lalaing à Valladolid, Diego de Gusman arrive en lice suivi de « *quatre héraults de l'office d'armes, c'est-à-sçavoir deux héraults et deux poursuivans, montés sur quatre coursiers couverts jusques en terre, armoyés des armes des quatre lignes dont iceluy de Gusman estoit issu ; et avoient vestu iceux officiers d'armes chascun une cotte d'armes pareille, dont estoient couverts lesdits quatre chevaux* »¹³⁸. Pour son combat contre Thomas Keith, le pavillon de Jacques de Lalaing « *estoit bel et riche et tout armoyé de trente-deux bannières des armes des seigneurs dont il estoit issu, tant de par père comme de par mère, qui estoit belle chose à voir* »¹³⁹.

Philippe Contamine, partant du combat en 1438 à Paris opposant le chevalier anglais John Astley à l'écuyer français Pierre de Massé¹⁴⁰, relève qu'il n'y a plus de problème dans le courant du XV^e siècle pour que s'opposent des chevaliers et des écuyers en mélangeant les deux statuts, mais qu'en revanche, la noblesse des adversaires reste un critère fondamental. Pour illustrer cela, il donne l'exemple des joutes tenues à Naples en 1494, ouvertes « *a tous venans pourveu qu'ilz fussent gentilz hommes et de toutes lignes* »¹⁴¹.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 190.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 76. Jean de Boniface est originaire d'Espagne mais sert en Italie, d'où le fait qu'il soit désigné dans nos sources tantôt comme espagnol, tantôt comme italien. *Ibid.*, p. 69-70 ; LA MARCHE, t. 1, p. 425.

¹³⁸ *Lalaing*, p. 137.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 184.

¹⁴⁰ D'après Barber et Barker, John Astley ne serait adoubé qu'en 1442, à l'issue de son combat contre Philippe Boyle le chevalier aragonais. Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 138. Toutefois, cela ne remet pas en cause la pertinence de l'exemple, car l'incertitude quant au fait que John Astley soit adoubé ou non montre justement que cette question passe au second plan, comme nous le verrons un peu plus loin avec des exemples de notre corpus.

¹⁴¹ Philippe CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », p. 445, avec développement dans la note 68.

On le voit donc aux dispositions prises pour la participation aux faits d'armes dans les lices : si la question de la noblesse est prise très au sérieux, le fait d'être écuyer ou chevalier n'est plus si important. De fait, de nombreux gentilshommes non adoubés vont pouvoir participer à de telles rencontres.

Ainsi voit-on Jean de Saintré, encore écuyer, affronter en lice le chevalier Enguerrand de Cervillon, ce qui ne l'empêche pas d'impressionner le roi d'Aragon tant par ses capacités guerrières que par son comportement exemplaire : « *Et que dittes vous de l'onneur et de la vaillance d'um sy josne escuier ? Onques tel ne veys* »¹⁴².

Mais cette situation fictive où un écuyer affronte un chevalier trouve de nombreuses correspondances dans la réalité. En 1414, lors du combat organisé entre Arras et Lens opposant quatre Français et quatre Bourguignons, plusieurs des adversaires semblent être des écuyers, mais au moins l'un d'eux est explicitement désigné comme tel : un certain « *Vireennes, escuier du duc de Bourbon* »¹⁴³. L'année suivante, à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, s'affrontent Rumaindres, un « *vaillant et puissant escuier de Portingal* », et messire Guillaume du Bars, un « *chevalier Bourbonnois* »¹⁴⁴. En 1430, les armes faites à Arras entre cinq Français et cinq Bourguignons opposent de « *vaillans nobles chevaliers et escuiers* ». Parmi eux, Philibert de Mouton et l'Étendard de Milly sont présentés comme « *deux vaillans escuiers* »¹⁴⁵. Arras est aussi le théâtre d'un gage de bataille tenu en 1431, entre Maillotin de Bours, écuyer, et messire Hector de Flavy, chevalier¹⁴⁶. De même, en 1446, Philippe, seigneur de Ternant, chevalier de la Toison d'or, conseiller et troisième chambellan du duc de Bourgogne, affronte Galiot de Baltasin, écuyer¹⁴⁷. Or aucun chroniqueur n'insiste sur la différence de statut entre les deux hommes.

Une situation plus ambiguë mérite d'être évoquée. Lors du mariage du duc de Bourgogne Philippe et d'Isabelle du Portugal en 1430, des joutes ont lieu pendant quatre jours

¹⁴² LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 242.

¹⁴³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 178-181.

¹⁴⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 207-208.

¹⁴⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 19 et 25. Voir aussi SAINT-RÉMY, t. 2, p. 175-176.

¹⁴⁶ CHASTELLAIN, t. 2, p. 193-200.

¹⁴⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 408 ; ESCOUCHY, t. 1, p. 91.

d'affilée sur le marché de Bruges. Pendant les trois premiers jours, on remet quatre prix chaque jour : un pour le meilleur chevalier de dehors, un pour le meilleur écuyer de dehors, un pour le meilleur chevalier de dedans, et enfin un pour le meilleur écuyer de dedans. À l'évocation de ces différents prix (qui correspondent à une situation très singulière, à laquelle je n'ai pas retrouvé d'équivalent par ailleurs), il est de prime abord difficile de dire si les chevaliers et écuyers sont mêlés dans les mêmes épreuves ou si les deux « catégories » concourent séparément. Le quatrième jour en revanche, il n'y a que deux prix, pour le « *mieux faisant de dehors* » et celui de dedans. Grâce à cette dernière indication sur les prix, sans mention d'autre changement dans le déroulement des joutes, nous pouvons savoir que la première hypothèse était la bonne et que malgré des prix spécifiques pour chevaliers ou écuyers, tous les hommes joutent ensemble, comme on le voit communément par ailleurs¹⁴⁸.

Ainsi, en 1444, pour les joutes de Nancy, le comte du Maine et le comte de Saint-Pol veulent entreprendre quelque chose digne d'être remarqué. Le comte de Saint-Pol désire donc « *mettre sus aucune emprise d'armes* » et propose « *une joute à tous venans* » durant huit jours, commençant quinze jours plus tard pour avoir le temps de l'organiser : « *serons, vous et moy, ou aucun chevalier ou escuyer notable pour nous, qui tiendrons le pas huit jours durans* »¹⁴⁹. C'est finalement Jacques de Lalaing, alors jeune écuyer, qui va tenir le pas pour eux. Quelques mois plus tard, il n'est toujours pas adoubé lorsqu'il désire relever le défi du chevalier italien Jean de Boniface, de passage à la cour de Bourgogne en portant une emprise d'armes¹⁵⁰.

En 1448, Lalaing souhaite continuer à s'illustrer et soumet au duc de Bourgogne la lettre de défi qu'il souhaite envoyer en Écosse, en présence de « *ses deux oncles, c'est à sçavoir le seigneur de Créquy et messire Simon de Lalaing, seigneur de Montigny, et plusieurs autres anciens chevaliers et escuyers* ». Cette mention montre que non seulement des écuyers âgés gardent ce titre toute leur vie, mais de surcroît qu'on les estime comme des hommes

¹⁴⁸ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 169-170.

¹⁴⁹ *Lalaing*, p. 41.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 76.

expérimentés dont l'avis compte. Comme tous s'accordent à dire que la lettre est bien faite, elle est confiée au héraut Charolais qui part pour l'Écosse¹⁵¹.

Ce périple en Écosse est d'ailleurs intéressant sur cette question. Quand Jacques de Lalaing et James Douglas s'entretiennent ensemble avant leur combat, ils décident finalement de modifier la forme prévue de leur duel, de se faire accompagner chacun de « *deux compagnons gentilshommes de nom et d'armes* », pour combattre à trois contre trois. En plus de son oncle, messire Simon de Lalaing, Jacques de Lalaing a avec lui, pour sa part, « *un noble escuyer de nom et d'armes, natif des marches et pays de Bretagne, nommé Hervé de Mériadec, escuyer d'escuierie du duc de Bourgogne* ». Le jour du combat, Jacques de Lalaing et ses deux compagnons « *entrèrent dedans les lices tous désarmés ; et estoient iceluy messire Jacques et ledit messire Simon son oncle vestus de noires robes de velours, longues, fourrées de martres, et ledit Mériadec estoit vestu d'une courte robe de noir satin, fourrée de fines martres* ». On peut se demander si le port de robes longues pour les chevaliers et d'une robe courte pour l'écuyer relève du hasard ou d'une signification voulue, mais aucun autre indice rapporté par les chroniqueurs ne rappelle leur différence de statut.

Du côté écossais, les champions se font adouber par leur roi, ce qui fait que Mériadec demeure le seul écuyer à combattre. Et pourtant, il est édifiant de relever que du côté bourguignon Mériadec, seul écuyer, est celui à qui on attribue le combattant le plus puissant, et que l'on s'attend pourtant à ce qu'il soit le premier à se débarrasser de son adversaire. Ainsi, le meilleur combattant est donc ici un écuyer, apparemment très expérimenté dans les armes¹⁵². Un peu plus loin, l'auteur du *Livre des faits*, là encore loin de rappeler un statut social inférieur, le désigne comme le « *vallant et noble escuyer breton Hervé de Mériadec* »¹⁵³.

De retour d'Écosse, Jacques de Lalaing fait armes devant le duc de Bourgogne pour la première fois contre un écuyer, à savoir Thomas Keith, désigné tantôt comme « *gentilhomme*

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 166-167. Antoine de La Sale exprime la même estime pour des écuyers expérimentés quand il dit que les « *juges qu'ilz disent diseurs* » doivent être « *ung, deux ou troiz vaillans seigneurs, chevaliers ou escuiers anciens* ». LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 205.

¹⁵² *Lalaing*, p. 170-174.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 177.

d'Angleterre », tantôt comme « *escuyer anglois* »¹⁵⁴. Lors du pas de la Fontaine des pleurs, la plupart des adversaires de Jacques de Lalaing sont des écuyers. En effet, il y affronte pendant les premiers mois Pierre de Chandios, jeune écuyer bourguignon¹⁵⁵, Jean de Boniface, chevalier italien¹⁵⁶, puis Gérard de Roussillon, écuyer bourguignon¹⁵⁷. Parmi les sept qui viennent le dernier mois, on trouve encore de nombreux écuyers¹⁵⁸ : Claude Pitois, seigneur de Saint-Bonnet¹⁵⁹, Jean de Villeneuve, dit Pasquoy, Gaspard de Dourtain¹⁶⁰, Jacques d'Avanchier¹⁶¹, Guillaume d'Amange, Jean Pitois. Seul le seigneur d'Espiry est explicitement mentionné comme un chevalier. Là encore, le statut d'écuyer ne présume en rien un manque de considération. Au contraire même, quand Jacques de Lalaing doit affronter « *un escuyer nommé Gaspar de Durtain* », il est précisé que ce dernier est reconnu comme « *l'un des plus puissans hommes de toute la duché et comté de Bourgogne* »¹⁶². Comme pour Hervé de Mériadec, il est intéressant de noter que c'est un écuyer qui brille ici par sa renommée de combattant.

Durant la durée du pas de la Fontaine des pleurs, le duc de Bourgogne est représenté dans le rôle du juge par le roi d'armes de la Toison d'or. Toutefois, celui-ci doit s'absenter pendant une période, car il est envoyé en ambassade auprès du roi de France. Pour le remplacer, le duc de Bourgogne nomme comme juge « *un notable, prudent et sage escuyer nommé Guillaume de Sarsy, bailli de Châlon* ». En entrant dans les lices pour combattre, Gérard de Roussillon le salue respectueusement en s'adressant à lui comme « *noble escuyer [...] qui estes juge commis de par mon très redoubté et souverain seigneur, monseigneur le duc*

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 181.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 203.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 208.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 214.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 217-218.

¹⁵⁹ À noter toutefois qu'il est désigné comme écuyer ici mais comme chevalier lors de son combat. *Lalaing*, p. 221.

¹⁶⁰ Le titre d'écuyer ne lui est pas donné lorsqu'il se présente pour participer au pas d'armes mais lors de son combat. *Ibid.*, p. 229.

¹⁶¹ L'auteur du *Livre des faits* ne le dit pas explicitement mais Olivier de La Marche le présente comme un écuyer de Savoie. LA MARCHE, t. 2, p. 37.

¹⁶² *Lalaing*, p. 229.

de Bourgogne »¹⁶³. Le titre d'écuyer est donc suffisamment respectable pour représenter le prince en tant que juge d'un pas d'armes.

Non seulement un écuyer peut représenter un prince, mais il peut aussi être digne de l'affronter. Lors des joutes tenues à Paris devant la bastille de Saint-Antoine en 1461, le groupe des six jouteurs de dedans inclut des noms particulièrement prestigieux : le comte de Charolais, messire Adolphe de Clèves, messire Antoine, le Grand Bâtard de Bourgogne, ou encore messire Philippe de Crèvecœur ; or, malgré l'importance de ces grands princes, certains de leurs adversaires n'ont pas reçu l'adoubement. Chastellain précise en effet que parmi les trente jouteurs du dehors se trouvent des « *chevaliers et escuyers de grand port* »¹⁶⁴.

À côté de quelques séparations rares des chevaliers et des écuyers, communément mêlés dans les mêmes événements, il est révélateur de constater au contraire le caractère exceptionnel des rencontres mêlant nobles et bourgeois. La seule occurrence trouvée dans l'ensemble de notre corpus concerne la participation du Forestier de Bruges au pas de la Dame sauvage tenu à Gand en 1470 par Claude de Vaudrey. Le Forestier, vainqueur des joutes bourgeoises de la ville de Bruges, est le seul roturier à pouvoir prendre part à ce pas d'armes où tous les autres sont explicitement des nobles. Curieusement, quand Olivier de La Marche évoque les adversaires du tenant du pas pour cette journée, il annonce un chevalier et trois écuyers, ce qui induit que le Forestier de Bruges est assimilé ici non à un bourgeois mais à un écuyer¹⁶⁵. Il peut s'agir d'une simple erreur faite par inadvertance, ou bien peut-on considérer que la participation à un événement noble le met – temporairement – au niveau social des autres combattants, l'inclut dans leur groupe. On ajoutera toutefois qu'Olivier de La Marche marque très rarement dans le récit de ce pas d'armes un net avantage pour l'un des combattants, et le cas le plus flagrant est justement au profit de Claude de Vaudrey quand il affronte le Forestier de Bruges¹⁶⁶. Pouvons-nous émettre l'hypothèse qu'il se permette une telle précision car le Forestier est un bourgeois ? La coïncidence semble trop forte pour ne pas être soulignée.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 215.

¹⁶⁴ CHASTELLAIN, t. 4, p. 135.

¹⁶⁵ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 86.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 90.

Quoi qu'il en soit, le pas de la Dame sauvage est une preuve supplémentaire qu'un chevalier peut affronter en lice des écuyers, puisque messire Claude de Vaudrey y combat seize adversaires, dont neuf écuyers (même dix, si, comme Olivier de La Marche, on compte le Forestier de Bruges comme un écuyer et non comme un bourgeois) et seulement six chevaliers. Tout au plus relèvera-t-on que sur le pavois où sont écrits les noms des participants, les noms des chevaliers sont en lettres d'or, alors que les noms des écuyers sont en lettres d'argent¹⁶⁷. Mise à part cette différente façon d'inscrire le nom du combattant, on ne trouve nul indice d'une moindre considération pour les écuyers. Gérard de Marbais est par exemple désigné comme « *ung noble escuier de la conté de Namur* »¹⁶⁸.

Je signalerai même une petite erreur du chroniqueur qui mérite d'être relevée : à la fin d'un combat, écrit-il, « *furent pris et départis les deux chevaliers* »¹⁶⁹. Or il est question ici de Claude de Vaudrey et de Rousquin du Fay, qui est écuyer. Il peut tout à fait s'agir d'une erreur anodine, mais on peut également y percevoir un indice d'une moindre importance de cette différence de statut dans l'affrontement. Tout compte fait, les deux sont des hommes d'armes, et c'est ce qui importe.

D'ailleurs, le chroniqueur a très souvent recours à l'expression d' « homme d'armes », pour désigner indifféremment un chevalier ou un écuyer. Ainsi à propos de Claude de Vaudrey, chevalier, et son adversaire Antoine d'Uysie, écuyer : « *coururent les deux hommes d'armes* »¹⁷⁰. De même concernant le gardien du pas et Rousquin du Fay, écuyer lui aussi : « *se coururent sus, chascun à son mieulx et à son avantaige, moult bien, en hommes d'armes et en gens de fait* »¹⁷¹.

Dans ces deux cas précédents, les deux hommes sont l'un chevalier et l'autre écuyer ; l'expression d'homme d'armes y apparaît donc commode, et même logique. Toutefois, La Marche l'utilise sans avoir besoin de cette raison. En effet, Jacques de Damas, chevalier, est

¹⁶⁷ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 68.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 88.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 88.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 77.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 88.

désigné comme un « *grant et bel homme d'armes* »¹⁷². Durant leur combat, Claude de Vaudrey et Philippe de Poitiers « *prindrent les espées et se coururent sus tous deux fièrement ; et, en hommes d'armes, se vindrent arrester l'un devant l'autre ; et chapellèrent [= frappèrent] des espées grans cops et durs* »¹⁷³. Là encore, les deux combattants étant ici chevaliers, il est intéressant de constater qu'Olivier de La Marche préfère utiliser le terme général d' « hommes d'armes », peut-être parce qu'il traite ici du mode de combat. Il conclut le récit de ce duel en affirmant que Philippe de Poitiers « *se monstra en ceste bataille tel qu'il estoit : c'est assavoir homme d'armes puissant et adestre [= adroit]* »¹⁷⁴.

Olivier de La Marche est particulièrement coutumier de cet usage, qu'on retrouve de façon similaire dans ses *Mémoires*. Au pas de l'Arbre Charlemagne, la toile est ainsi mise « *pour servir à la course des hommes d'armes* » ; « *et aux deux bouts de ladicte lice furent faictes deux marches qui se montoyent à degrés, faits de si bonne grandeur que l'on pouvoit aider à l'hommes d'armes tout à cheval pour l'armer, aiser ou désarmer, selon le cas* »¹⁷⁵.

Le choix de l'expression d' « homme d'armes » dans un contexte élogieux me semble encore plus révélateur de la considération accordée au métier des armes et la relégation au second plan de la question de l'adoubement. Quand Jacques de Lalaing s'apprête à affronter à l'épée d'armes l'écuyer savoyard Jacques d'Avanchies au pas de la Fontaine des pleurs, le chroniqueur décrit le champion bourguignon en ces termes : « *Quand ledict messire Jaques eut empoigné l'estoc, si me sembla l'un des beaux et fiers hommes d'armes qu'onques je veisse, et plus beau, sans comparaison, que jamais ne l'avoye veu* »¹⁷⁶. Quand en 1451, à Bruxelles, le comte de Charolais, futur Charles le Téméraire, âgé de seulement 17 ans, s'apprête à courir ses premières lances contre Jacques de Lalaing, trois jours avant sa participation à sa première joute, il est désigné comme « *nouvel homme d'armes* »¹⁷⁷.

¹⁷² *Ibid.*, p. 83.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 85.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 85.

¹⁷⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 324.

¹⁷⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 40.

¹⁷⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 59-60.

Saint-Rémy utilise le même procédé pour raconter le combat de 1415 à Saint-Ouen de trois nobles hommes français contre trois Portugais, affirmant qu'à leur contenance, en les voyant marcher pour s'assembler, ils paraissent bien hommes d'armes : « *A la vérité et au marchier, péroient bien hommes d'armes* »¹⁷⁸. Cette idée de mettre en évidence ses talents de guerrier par sa simple prestance se retrouve aussi chez Olivier de La Marche à propos de Jean de Boniface, qui se distingue par son maintien et ses capacités à Gand en 1445, lors de ses armes à cheval contre Jacques de Lalaing : « *Certainement le chevalien sicilien sembloit bien, à voir, estre homme de guerre : il estoit bel à cheval et joint en ses armes, et tant bien portoit sa lance, que de chacun estoit loué et prisé* »¹⁷⁹.

L'utilisation en décrivant des combats normés d'une expression relevant plus communément du domaine militaire – « homme d'armes » ou « homme de guerre » – montre le lien fort qui existe entre les deux mondes des lices et de la guerre. Cette remarque nous donne également l'occasion de porter maintenant notre regard sur ce deuxième univers.

Comme l'analyse de la situation dans les fêtes aristocratiques le laisse présager, un homme d'armes peut aussi tout à fait poursuivre une carrière militaire, même importante, en gardant le titre d'écuyer. Hervé de Mériadec, que nous avons déjà cité pour ses prouesses à Stirling et que nous aurons d'autres occasions de revoir, est aussi un homme de guerre expérimenté, décrit comme « *hardy et bien usitez en fait de guerre* » dès 1449¹⁸⁰, qui participe entre autres à la bataille de Rupelmonde en 1452¹⁸¹, et porte l'étendard du duc à la bataille de Gavre en 1453¹⁸².

Certains écuyers se voient aussi confier le commandement de troupes, plus ou moins importantes. Georges Chastellain évoque – sans le nommer – un « *gentil escuier gendarme*

¹⁷⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 210.

¹⁷⁹ *Lalaing*, p. 84. Cette remarque rappelle fortement l'épisode rapporté par Guillaume Leseur où, en 1449, les envoyés du roi de Navarre voient le comte de Foix Gaston IV, armé et à cheval, s'entraîner à manier la lance de nombreux jeunes seigneurs et gentilshommes de sa maison : ils « *louoint fort sa puissance et belle façon de courir et de bien manier son boays, disant qu'en luy avoit un puissant, bel et adroit gendarme* ». LESEUR, t. 1, p. 63.

¹⁸⁰ ESCOUCHY, t. 1, p. 151.

¹⁸¹ Georges Chastellain et Olivier de La Marche le mentionnent tous deux dans cette bataille même s'ils ne lui attribuent pas la même fonction : le premier le cite parmi les hommes ordonnés à garder le corps du duc alors que le second affirme qu'il porte l'étendard du duc pendant ce jour, conduit par le bâtard de Bourgogne Corneille. CHASTELLAIN, t. 2, p. 305-306 ; LA MARCHE, t. 2, p. 102.

¹⁸² CHASTELLAIN, t. 2, p. 372 ; LA MARCHE, t. 2, p. 144.

qui avoit en charge seize ou vingt lances sous un autre capitaine », désigné aussi comme « *un gentilhomme d'armes vaillant et de bonne façon, et a charge de gens sous luy* », dont Louis XI se débarrasse car il le trouve trop pompeux¹⁸³. Certains bénéficient davantage de sa faveur et en 1461, Poncet d'Erime, « *gentil escuier et homme de grand bruit* », se voit confier par le roi le commandement de 100 lances¹⁸⁴.

D'autres écuyers parviennent également à occuper des responsabilités plus hautes encore, tel Guillaume de Flavy, capitaine de la ville de Compiègne en 1430¹⁸⁵. La même année, le siège des Français à Champigneux est levé par une armée de secours menée par deux écuyers, capitaines de la garnison de Montagu¹⁸⁶. Dès 1419, Hector de Saveuse, « *vaillant escuier* »¹⁸⁷, qui bénéficie de la faveur de Jean de Luxembourg, se voit confier la charge de toute une partie de la frontière (sur la rivière de Serre, petit affluent de l'Oise près de La Fère)¹⁸⁸. Son frère, Philippe de Saveuse, est lui aussi respecté comme « *un sien vassal, noble escuyer et sage de guerre* »¹⁸⁹, mais il sera adoubé juste avant la bataille de Mons-en-Vimeu¹⁹⁰.

On rencontre même au fil des chroniques quelques grands capitaines qui n'ont pas reçu l'adoubement. Le plus fameux dans l'armée bourguignonne est sans nul doute Enguerrand de Bournonville, « *le vaillant escuier* »¹⁹¹, qui conserve ce titre pendant toute sa carrière¹⁹². Servant pourtant dans le camp français, Poton de Xaintrailles est souvent présenté avec respect dans les chroniques bourguignonnes : « *le vaillant escuyer Poton de Saint Trailles, qui depuis, fut mareschal de France* »¹⁹³, « *moult estoit sage escuier et vaillant* »¹⁹⁴, « *un très-vaillant escuyer et depuis maintesfois bien esprouvé* »¹⁹⁵.

¹⁸³ CHASTELLAIN, t. 4, p. 275-276.

¹⁸⁴ *Ibid.*, t. 4, p. 53.

¹⁸⁵ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 178.

¹⁸⁶ CHASTELLAIN, t. 2, p. 71.

¹⁸⁷ *Ibid.*, t. 1, p. 98.

¹⁸⁸ *Ibid.*, t. 1, p. 102.

¹⁸⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 253.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 259.

¹⁹¹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 166.

¹⁹² Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville et les siens*.

¹⁹³ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 41.

¹⁹⁴ CHASTELLAIN, t. 1, p. 108.

¹⁹⁵ *Ibid.*, t.1, p. 265.

S'il est certes plus fréquent de voir les hommes les plus importants dans la hiérarchie militaire porter le titre de chevalier, il est néanmoins courant et admis de voir des écuyers dans un rôle de commandement. Selon Philippe de Commynes, le duc de Bourgogne dispose en 1472 d'une armée parfaitement prête à faire la guerre ; entre autres avantages, il indique justement que « *les nobles de ses païs [...] estoient tres bien paieez et conduictz par notables chevaliers et escuyers* »¹⁹⁶.

Une différence majeure dans le traitement entre les chevaliers et écuyers peut résider dans les gages qui leur sont alloués. Ainsi le 1^{er} juin 1465, l'armée bourguignonne reçoit le paiement pour 15 jours de service, ce qui correspond à 114 sous pour un archer, 9 livres pour un « *homme d'armes à neuf chevaux* », 22 livres 16 sous pour un chevalier, et enfin le double d'un chevalier pour un banneret¹⁹⁷. La question de la paye est par ailleurs évoquée très succinctement pour la campagne d'octobre 1467 : Jean de Haynin, qui y a participé personnellement, indique qu'il a « *ouy dire que à celle fois le duc avoit trente mille payes aux champs passez à monstre ; de quoy il faut deux archers à cheval pour une paye, et comtant dix écus pour chascune paye, montoit pour un mois trois mille escus, sans compter les autres suivants un camp, et dont l'on ne se peut passer, de sorte que l'on tient qu'il avoit en son armée bien cent mille hommes* »¹⁹⁸. On voit là que les serviteurs, les « *suivants* », aussi indispensables soient-ils, ne sont pas comptés dans les payes. Quand il évoque les gages versés par le duc de Bourgogne en mai 1470, il précise que reçoit « *cescun coustillier à cheval quarante K, cescun archier à piet trente Gs, et cescun home d'arme douze livres monnoie de Haynau* »¹⁹⁹. Ici, nulle différence n'apparaît parmi les hommes d'armes.

Finalement, l'importante différence qui s'observe parfois dans les gages entre chevaliers et écuyers semble s'expliquer moins par la valeur symbolique accordée à l'adoubement qu'à la question bien plus pragmatique du nombre de suivants qui accompagnent l'homme d'armes. De fait, cette différence tend à s'effacer totalement avec les compagnies

¹⁹⁶ COMMYNES, t. 1, p. 229.

¹⁹⁷ HAYNIN, t. 1, p. 16.

¹⁹⁸ *Ibid.*, t.1, p. 82.

¹⁹⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 155.

d'ordonnance, puisque chaque homme d'armes y est accompagné par un même nombre de personnes.

C. Les hommes autour de l'homme d'armes

Lors de l'instauration des compagnies d'ordonnance, l'homme d'armes se trouve à la tête d'une unité tactique bien définie, la lance. Cette nouvelle forme d'organisation d'une armée permanente se met d'abord en place dans l'armée française, même si la première ordonnance de 1445 ainsi que les suivantes qui en posent les bases sont aujourd'hui perdues et connues de façon lacunaire²⁰⁰. Plusieurs chroniqueurs de notre corpus s'en font effectivement l'écho.

Mathieu d'Escouchy évoque la création des compagnies d'ordonnance par le roi Charles VII en 1445 : « *Et lors fut ordonné, tant par le Roy comme les dessusdis du conseil, qu'il y auroit XV capitaines, lesquelz auroient chascun soubz eulx cent lances ; et chascune lance seroit comptée à gaiges pour six personnes, dont les trois seroient archiers et le quart coustillier, avec l'homme d'armes et son paige* »²⁰¹. Cette version est la seule dans laquelle les archers sont au nombre de trois, les autres sources fixant leur nombre à deux archers par lance.

Olivier de La Marche rapporte qu'à cette époque, le roi Charles travaille avec son conseil pour gérer les gens d'armes qui détruisent son royaume de toutes parts, afin de les entretenir sans les perdre et les éloigner de lui, ce qu'il craint ; « *et fut avisé qu'il mettroit sus quinze cens lances choisis et élus, et les diviseroit à certains capitaines pour les conduire et gouverner, et que chacune lance auroit deux archers et un coustiller armé* »²⁰² ; on notera au passage qu'il ne précise pas qu'il y a un homme d'armes, puisque c'est lui la lance, ni qu'il est suivi par un page, tant il lui est indissociable (nous allons y revenir).

²⁰⁰ Franck VILTART, « La garde et les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, des modèles militaires ? », p. 167.

²⁰¹ ESCOUCHY, t. 1, p. 55.

²⁰² LA MARCHE, t. 1, p. 406.

Pour Jean de Wavrin, la bonne organisation de l'armée française figure en bonne place parmi les causes de sa victoire en Normandie. Il explique que dans les compagnies d'ordonnance, les hommes d'armes sont « *montez a trois chevaulz* », ce qui signifie que trois chevaux composent la suite d'un homme d'armes : chaque homme d'armes monte un cheval, est suivi d'un page qui porte sa lance et est accompagné d'un « *varlet* » bien équipé (« *arme de sallade et bringandine, jacque, ou haubregon, hache, ou guisarme, et espee* »), qui correspond en fait à ce que les autres chroniqueurs appellent un coutilier ; de plus, « *avoit chascun homme darmes, pour lance, deux archiers a cheval* », soit un total de cinq hommes par lance²⁰³.

Après cette première évocation des compagnies d'ordonnance, Jean de Wavrin utilise très souvent le terme de lance pour renvoyer à l'unité tactique, avec parfois des précisions intéressantes dans sa formulation : « *quatre cens lances, avec les archiers et guisarmiers* »²⁰⁴, « *huit vingtz lances et les archiers et coustilliers* »²⁰⁵, « *deux cens lances bien estoffees* »²⁰⁶, « *quatre cens lances estoffees* »²⁰⁷, « *chincq cens lances garnies d'archiers* »²⁰⁸, « *chincq cens lances fournies* »²⁰⁹, « *sept cens lances garnies d'archiers et guisarmiers* »²¹⁰, « *six cens lances garnies d'archiers et guisarmiers* »²¹¹, « *deux cens lances furnies d'archiers et bastonniers* »²¹², « *six cens lances bien furnies* »²¹³, « *quatre a chincq cens lances garnies* »²¹⁴, « *huit cens lances furnies* »²¹⁵. La lance, comme métonymie de l'unité tactique et pas du seul homme d'armes,

²⁰³ WAVRIN, t. 5, p. 163.

²⁰⁴ *Ibid.*, t. 5, p. 173.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ *Ibid.*, t. 5, p. 175.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ *Ibid.*, t. 5, p. 176.

²¹⁰ *Ibid.*, t. 5, p. 187. Dans cette expression, les « *guisarmiers* » correspondent très probablement aux coutiliers, puisqu'on a vu précédemment que la guisarme était pour eux une arme possible.

²¹¹ *Ibid.*, t. 5, p. 188.

²¹² *Ibid.* Dans cette expression, l'on peut supposer encore que les « *bastonniers* » correspondent aux coutiliers, le mot « *baston* » pouvant désigner une guisarme comme précédemment, mais aussi toute arme de corps-à-corps, sans forcément qu'elle soit munie d'un long manche comme une arme d'hast.

²¹³ *Ibid.*, t. 5, p. 196.

²¹⁴ *Ibid.*, t. 5, p. 243.

²¹⁵ *Ibid.*, t. 5, p. 248.

peut donc être désignée parfois comme « lance fournie », « lance garnie », ou encore « lance étoffée », ce qui évite alors toute équivoque.

Jean de Wavrin revient sur la réforme militaire de Charles VII quand, à l'occasion du récit de sa mort, il fait le bilan de son règne. Depuis la reconquête de la majorité de son royaume, « *il entretint toujours quinze cens lances d'ordonnance, et de chincq a six mille archiers qui tous avoient leurs gauges déterminez, cest a scavoir l'homme darmes a trois chevaux quinze francz monnoie royal, et l'archier sept francz et demy pour mois* »²¹⁶. On aurait tût fait de conclure, par une interprétation rapide des gages versés, qu'un homme d'armes valant deux archers constitue donc un combattant largement supérieur. Toutefois, il faut bien comprendre ici que la paye d'un homme d'armes inclut en réalité le salaire de trois hommes : l'homme d'armes lui-même, mais aussi son coutilier et son page.

Ce dernier passage, en dissociant les archers du reste de la lance, laisse aussi entendre que si l'homme d'armes est toujours suivi d'un page et d'un coutilier, le nombre d'archers, lui, peut varier. Il faut assurément comprendre de la même façon le fait que lors de l'entrée solennelle de l'armée française dans Saragosse en 1462, les hommes d'armes des compagnies d'ordonnance entrent « *tous armez, ayans chacun quatre ou cinq bons chevaulx pour lance* »²¹⁷.

Ce modèle institutionnel français a servi de modèle pour la création de compagnies d'ordonnance dans les territoires bourguignons²¹⁸. Philippe de Commynes évoque brièvement qu'en 1472, le duc de Bourgogne dispose de « *douze cens lances d'ordonnance qui avoient trois archiers pour homme d'armes* »²¹⁹. Olivier de La Marche s'avère sur cette question, comme souvent, nettement plus précis. Il évoque quant à lui la première ordonnance, celle de 1471 :

²¹⁶ *Ibid.*, t. 5, p. 395-396.

²¹⁷ LESEUR, t. 2, p. 188.

²¹⁸ Sur cette question des ordonnances bourguignonnes, voir Fabien DELPU, *Aux sources d'une armée permanente*. Pour un aperçu plus synthétique sur les réformes militaires du dernier duc de Bourgogne Valois, Franck VILTART, « La garde et les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, des modèles militaires ? ».

²¹⁹ COMMYNES, t. 1, p. 229.

« En ce temps [1471] le duc de Bourgogne mit sus douze cens lances ; [...] et me fit le duc cest honneur, qu'il me fit capitaine de la première compagnie d'icelles ordonnances ; [...] et pour le vous donner à entendre, chacun homme d'armes et chacune lance d'icelles ordonnances estoyent huict combatans, à sçavoir l'homme d'armes, le coustillier à cheval, deux archers, deux coulevriniers, et deux piquenaires à pié. »²²⁰

Il ne faudrait pas croire que cette organisation en petites unités organisées autour des hommes d'armes est limitée aux compagnies d'ordonnance. En effet, les lances sont présentes dans l'ost féodal et suivent ce même schéma, en France comme en Bourgogne. Pour la France d'abord, Jean de Wavrin rapporte que pour assiéger Bayonne en 1451 se trouvent avec le comte de Foix « sept cens lances garnies d'archiers et guisarmiers, dont il y avoit quatre cens lances des gens du roy et trois cens lances des barons, chevalliers, et escuyers, subgetz, et hommes dudit comte de Foix »²²¹. Georges Chastellain indique qu'en 1468, le roi de France dispose de « ses deux mille lances ordinaires [= celles des compagnies d'ordonnance], sans les autres qu'il pouvoit avoir par mandement de ban »²²².

En 1474, le duc de Bourgogne convoque son armée féodale, faisant crier le ban et arrière-ban : il veut rapidement « qattre cens lanches, et cinq archiers pour la lanse », c'est-à-dire 5 archers par lance²²³. En 1470-1471, il compte dans ses rangs des Picards, des Flamands et des Hennuyers, « dont il avoit bien, selon renommée, quatre mille lances, chascune quatre chevaulz du moins, cest a scavoir homme darmes, archiers, coustillier et page ; et outre avoit avec chascune lance six hommes de pie portans arcz ou picques »²²⁴. On voit là encore que chaque homme d'armes a un coutilier et un page avec lui, et que c'est sûrement, parmi les cavaliers, le nombre d'archers à cheval qui peut varier (un seul dans le cas d'une lance à quatre chevaux, mais potentiellement davantage). Jean de Haynin nous livre un exemple aussi concret que personnel : quand il sert dans l'armée bourguignonne en 1471, sa compagnie

²²⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 280.

²²¹ WAVRIN, t. 5, p. 187.

²²² CHASTELLAIN, t. 5, p. 386.

²²³ HAYNIN, t. 2, p. 252.

²²⁴ WAVRIN, t. 5, p. 619.

comprend un homme d'armes (Haynin lui-même), son page, 3 coutilliers à cheval, 7 archers et un charreton, soit un total de 13 hommes²²⁵.

En 1469, à l'heure où le duc de Bourgogne mobilise ses troupes à travers ses pays, il précise qu'il désire « *que chascun homme darmes eust varlet, page et ung archier a cheval, et six archiers a pied* »²²⁶. Même si cette mention n'est antérieure que de deux ans à la précédente, il est notable que le duc ne dispose alors pas encore de ses compagnies d'ordonnance, même s'il peut déjà s'inspirer de l'exemple français. Cette remarque soulève une question légitime : est-ce à partir des compagnies d'ordonnance que la lance désigne une véritable unité, cœur de l'organisation des armées ?

Dans un passage consacré à une armée de 1414, Émilie Dupont, qui a édité les mémoires de Pierre de Fénilin, précise en note que l'on trouve quatre hommes de cheval dans la suite qui accompagne un homme d'armes : deux archers, un valet et un coutillier²²⁷. Outre une erreur de terminologie (le valet et le coutillier sont en fait la même personne, elle aurait dû parler du page et du coutillier), il convient de relever que la situation n'est assurément pas déjà si normalisée en 1414. Néanmoins, il faut effectivement convenir qu'avant même l'instauration des compagnies d'ordonnance, les hommes d'armes se font généralement accompagner d'autres combattants, pratique que les ordonnances ne font finalement que formaliser. Tous les passages que nous avons précédemment relevés, où les chroniqueurs mentionnent un certain nombre de lances « et les archers », montrent bien que les hommes d'armes étaient très souvent accompagnés d'hommes de trait.

D'autres passages, parfois peu précis, vont dans ce sens. En 1413, la compagnie d'Elyon de Jacquville est composée de 1'600 lances « *et grant nombre d'autres combatans* »²²⁸. Le fait, très courant, que le chroniqueur ne donne que le nombre d'hommes d'armes et que l'effectif des autres combattants ne soit pas précisé, témoigne probablement d'une moindre importance de ces gens par rapport aux hommes d'armes, mais peut-être aussi d'une plus

²²⁵ HAYNIN, t. 2, p. 161. Le fait de trouver plus d'un coutillier pour un homme d'armes s'avère extrêmement rare, mais même ici, ce sont les archers qui sont les plus nombreux.

²²⁶ WAVRIN, t. 5, p. 577.

²²⁷ FÉNILIN, p. 54-55, en note.

²²⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 105.

grande difficulté à connaître leur nombre, puisque tous sont rattachés à un homme d'armes particulier, mais que le nombre de suivants par homme d'armes est grandement variable.

Le 14 octobre 1467, Jean de Haynin (qui a ce jour-là 40 ans) et son frère répondent au mandement du duc de Bourgogne viennent avec une compagnie de 18 hommes, « *tant à pied que à cheval* », dont la composition exacte n'est malheureusement pas précisée, et rejoignent la compagnie de monsieur de Fiennes, avant de passer aux montres près de Fleurus²²⁹. Peu de temps après, au siège de Saintron, l'avant-garde commandée par le seigneur de Ravestain « *comptoit environ huict cents lances et bien vingt mille hommes* »²³⁰, soit à nouveau une minorité d'hommes d'armes dans l'effectif total.

Mais parmi tous ces combattants, tous ne restent pas en permanence dans l'entourage proche d'un homme d'armes. Franck Viltart affirme ainsi à propos des lances des compagnies d'ordonnance : « Mais il ne s'agit là que d'une unité administrative, liée au recrutement, les hommes servant séparément dans les lignes de bataille »²³¹. D'après Mathieu d'Escouchy, parmi les nombreuses directives qu'adresse le roi de France aux gens d'armes qu'il envoie dans le Bordelais en 1450, quant à leur gouvernement, il est stipulé que les archers doivent dorénavant se loger chacun avec leur lance²³², ce qui laisse entendre que les archers devaient habituellement rester entre eux, non seulement pour combattre mais même durant toute la vie quotidienne de l'armée, probablement à l'exception notable du passage des montres.

Ainsi donc, les archers viennent avec l'homme d'armes au sein de la lance au moment de la mobilisation mais ils se séparent pour combattre lors des engagements au sein de compagnies de gens de trait. Il n'en est pas de même pour le page et le valet, qui eux restent attachés à la personne de l'homme d'armes à tout moment, même pendant les affrontements, de sorte qu'on rassemble d'un côté ceux qui combattent au corps-à-corps, d'un autre côté les gens de trait.

²²⁹ HAYNIN, t. 1, p. 82.

²³⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 83.

²³¹ Franck VILTART, « La garde et les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, des modèles militaires ? », p. 178.

²³² ESCOUCHY, t. 1, p. 328.

En 1465, le roi de France doit envoyer aux Liégeois des capitaines avec « *deux mille hommes darmes chascun a trois chevaulz du moins* »²³³. Même si l'on ne sait pas ici s'il s'agit de lances des compagnies d'ordonnance ou pas, avoir trois chevaux pour un homme d'armes apparaît comme un minimum, ce qui correspond en toute logique à l'homme d'armes accompagné d'un page et d'un valet (conformément aux textes des ordonnances déjà cités).

Si les effectifs de ces suivants sont très rarement signalés, ils n'en sont pas moins omniprésents dans les compagnies. D'après Monstrelet, en 1411, l'armée du duc, augmentée des hommes des communes de Flandres, s'élève à « *cinquante à soixante mille hommes, à compter lesdictes communes, sans les varlets et pages, dont il y avoit sans nombre* »²³⁴. À la bataille d'Othée en 1408, sont envoyés pour contourner les Liégeois et les attaquer par derrière « *cing cens hommes d'armes à cheval, ou environ, avecques mil combatans* »²³⁵. Comme des archers ne sont guère adaptés à une telle manœuvre, il s'agit sans aucun doute de combattants auxiliaires qui suivent les hommes d'armes.

Il convient d'abord de préciser que le mot valet a un sens très général de serviteur ou d'assistant. C'est ainsi que Saint-Rémy parle d'un un boulanger et de son valet²³⁶. Même si cela n'est pas systématique, ils peuvent être jeunes, comme ce « *valleton de l'eage environ de XVI à XVIII ans* », ce « *garson* » qu'évoque Georges Chastellain²³⁷. On en trouve largement dans l'entourage des nobles : quand Jacques de Lalaing doit quitter ses parents pour la cour du duc Philippe le Bon avec le jeune duc de Clèves, neveu du duc, on lui prépare des habillements, chevaux et harnois, mais aussi des serviteurs. Son père messire Guillaume lui octroie « *un gentilhomme pour le servir, un clerc bien lettré pour toujours luy monstrer et apprendre afin qu'il n'oubliait son latin, et un varlet pour panser les chevaux* »²³⁸. On sait aussi qu'à minuit, quand le duc de Bourgogne est couché dans son lit, il n'a plus auprès de lui que son valet de chambre²³⁹.

²³³ WAVRIN, t. 5, p. 495.

²³⁴ MONSTRELET, t. 2, p. 173.

²³⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 359.

²³⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 137.

²³⁷ CHASTELLAIN, t. 3, p. 298 et 300.

²³⁸ *Lalaing*, p. 13.

²³⁹ CHASTELLAIN, t. 5, p. 102.

Mais plus qu'un simple serviteur, le valet qui accompagne l'homme d'armes à la guerre est lui-même un combattant auxiliaire. Quand Philippe de Commynes déplore le manque de préparation des hommes d'armes pour la bataille de Montlhéry en 1465 à cause de la longue période sans conflit majeur qui a précédé, il relève justement, entre autres choses, que la plupart des hommes d'armes « *n'avoient ung seul serviteur armé* »²⁴⁰.

En temps normal, ces combattants sont effectivement nombreux. En 1410, les ducs de Berry et d'Orléans rassemblent près de Chartres une compagnie estimée à « *six mille harnois de jambes, quatre mille arbalétriers et onze cens archers, sans les gros varletz dont il y avoit très grant nombre* »²⁴¹. Trois ans plus tard, l'armée du duc de Bourgogne qui loge à Saint-Denis compte « *deux mille bacinetz, [...] avec de deux à trois mille combatans, tant archiers comme arbalétriers et autres varletz armez* »²⁴². Bertrand Schnerb estime une moyenne courante et plausible à deux valets d'armes par homme d'armes²⁴³.

Leur poids dans l'armée revêt donc une importance numérique mais aussi tactique, comme en témoigne le plan de bataille de Jean sans Peur en 1417. En effet, celui-ci prévoit d'envoyer pour fortifier l'avant-garde « *mille hommes d'armes et avecques eulx tout ce qu'ils pourront avoir de bons varlès armés* », tous bien montés, et de maintenir quelques centaines de mètres derrière la bataille principale une arrière-garde où « *seront à cheval IIII^c hommes d'armes avecques leurs varlès* »²⁴⁴. Déjà, le plan de bataille du maréchal Boucicaut en 1415 pour Azincourt mentionne l'utilisation des valets montés pour accompagner les hommes d'armes envoyés pour contourner l'ost anglais et attaquer les archers²⁴⁵. Le jour de la bataille, au cœur de la mêlée, certains hommes d'armes français se relèvent précisément avec l'aide de leurs valets, qui les mènent hors de danger²⁴⁶. Cette mention est particulièrement intéressante car elle laisse entendre que l'homme d'armes et son ou ses valets demeurent

²⁴⁰ COMMYNES, t. 1, p. 33.

²⁴¹ MONSTRELET, t. 2, p. 79.

²⁴² *Ibid.*, t. 2, p. 431-432.

²⁴³ Bertrand SCHNERB, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes », p. 20.

²⁴⁴ CHASTELLAIN, t. 1, p. 325-326.

²⁴⁵ Bertrand SCHNERB, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes », p. 16.

²⁴⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 257.

non seulement au sein des mêmes compagnies, mais doivent probablement rester au plus près les uns des autres lors des combats pour se secourir en cas de besoin.

Plus encore que de combattants auxiliaires, l'homme d'armes se doit d'être accompagné d'un ou de plusieurs serviteurs, indispensables à son service personnel : s'occuper de son cheval, avec tout ce que cela implique (le panser, l'abreuver, le nourrir, le seller, le faire marcher, le tenir échauffé²⁴⁷, ...), entretenir son harnois et ses armes, ou tout simplement s'équiper, mettre son armure ou l'enlever étant impossible seul²⁴⁸.

Lors des entrées solennelles dans les villes, les hommes d'armes sont très souvent suivis d'un ou de plusieurs pages. En janvier 1419, quand le roi d'Angleterre entre dans Rouen après la reddition de la ville, il est suivi d'un page monté sur « *un moult beau coursier, portant une lance* »²⁴⁹. Lors de l'entrée solennelle de Louis XI à Paris en 1461, plusieurs seigneurs sont suivis chacun de trois pages²⁵⁰. Le jour du mariage du duc Charles avec Marguerite d'York, en 1468, à Bruges, lors d'un défilé, un homme d'armes à cheval « *bien monté et armé de toutes pars* » représente saint Georges, suivi de trois pages²⁵¹.

De façon similaire, les champions entrant en lices sont généralement accompagnés de pages. Pour ses armes à pied contre Jean de Boniface à Gand en 1445, Jacques de Lalaing arrive sur les lices à cheval, suivi de « *trois pages sur trois chevaux* »²⁵². Au pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, est suivi de « *cinq pages à cheval* » richement parés²⁵³.

Évidemment, il y a parfois une véritable surenchère pour montrer sa puissance qui s'exprime, entre autres choses, par le nombre de pages dans sa suite. Quand le duc de

²⁴⁷ On sait qu'avant la bataille d'Azincourt en 1415, les pages et les valets ont promené les chevaux (apparemment pendant la nuit, probablement pour ne pas les laisser se refroidir et les tenir prêts pour la bataille). SAINT-RÉMY, t. 1, p. 252.

²⁴⁸ Après la bataille de Gavre en 1453, en fin de journée, le duc de Bourgogne se retrace à son logis et se fait désarmer par Hervé de Mériadec et « *un sien premier vallet de chambre, nommé Jehan Coustain* ». CHASTELLAIN, t. 2, p. 376.

²⁴⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 358.

²⁵⁰ WAVRIN, t. 5, p. 401.

²⁵¹ HAYNIN, t. 1, p. 110.

²⁵² *Lalaing*, p. 86.

²⁵³ LA MARCHE, t. 1, p. 333. De nombreux autres exemples similaires parcourent le récit du pas de l'Arbre Charlemagne.

Bourgogne part avec son armée pour le duché de Luxembourg en 1443, il a derrière lui dix-huit chevaux revêtus d'une riche parure montés par ses pages²⁵⁴. Mais plus qu'un appareil de luxe, le page est pour l'homme d'armes une nécessité pratique, ce qui, paradoxalement, le fait souvent oublier.

Nous avons vu que lorsqu'Olivier de La Marche rapporte la création des compagnies d'ordonnance françaises, il indique que « *chacune lance auroit deux archers et un coustiller armé* »²⁵⁵, sans indiquer la présence de l'homme d'armes, évidente, ni celle de son page, pourtant rappelée par Mathieu d'Escouchy (« *l'homme d'armes et son paige* »)²⁵⁶ et Jean de Wavrin (« *tous les dis hommes darmes armez de [...] lances que portoient les pages de chascun homme darmes* »)²⁵⁷. La même omission se retrouve quand il évoque la création des compagnies d'ordonnance en 1471 : il énumère alors les huit combattants qui composent une lance, mais ne mentionne pas le page de l'homme d'armes, certes indispensable, mais qui ne constitue pas un combattant²⁵⁸.

Sa présence est nécessaire pour garder le cheval de son maître lors des phases de cavalerie démontée, mais il semble même le suivre dans la bataille, en soutien, pour lui porter secours en cas de problème quelconque. Son rôle consiste notamment, comme le suggère Jean de Wavrin, à tenir sa lance. En 1421, près de Saint-Riquier et du Pont-de-Rémy, quand Jean de Luxembourg aperçoit ses propres hommes qui n'ont pas suivi ses ordres, il se laisse emporter par la fureur, « *prit une lance en la main de son page, et frappant cheval des esperons* », s'élançe pour charger les malheureux²⁵⁹. Cette mention rare, outre l'anecdote sur le tempérament du capitaine bourguignon, confirme que l'homme d'armes ne tient pas sa lance en permanence, tâche qui incombe à son page. Celui-ci doit donc le suivre de près, comme le confirme l'image intéressante qu'utilise Georges Chastellain dans le récit de la bataille de Mons-en-Vimeu : durant cette journée, par une incroyable inadvertance, on a omis de confier la bannière du duc au vaillant chevalier qui avait été désigné, celle-ci restant dans

²⁵⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 367.

²⁵⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 406.

²⁵⁶ ESCOUCHY, t. 1, p. 55.

²⁵⁷ WAVRIN, t. 5, p. 163.

²⁵⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 280.

²⁵⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 248.

les mains d'un simple « *serviteur, qui la porta par les champs emprès son maistre, ainsi que un page porte la lance de son seigneur* »²⁶⁰. En 1443, dans le duché de Luxembourg, Jean de Rochebaron et Estor du Soret, deux gentilshommes de la compagnie de Jacques de Lalaing, se rendent au siège de Villy ; pour ce trajet, « *les deux escuyers avoyent chacun un page apres eux, qui portoyent leurs lances* »²⁶¹. Ces mentions permettent de comprendre que le suivi de l'homme d'armes par son page est chose courante, voire systématique, mais de fait rarement précisée.

La même pratique peut se retrouver dans les lices, lors des mêlées de tournois. Antoine de La Sale explique que « *si l'un behourdeur a parrompu [= brisé] ou perdu son espée ou son baston, il est garny de serviteurs à cheval, les ungs plus et les aultres mains, qui sont armez de chief, de bras et de jambes, tous vestus aux devises de leurs seigneurs, qui les en pourvoient, et les syevent tout partout, à haultes voix crians leurs cris, sur lesquelx nulz ne oseroit toucher* »²⁶². Cette interdiction de frapper les serviteurs du tournoyeur fait écho à la description que donne Georges Chastellain du siège de Saint-Dizier, « *si estroit que un page n'en fust sorti dehors sans danger* »²⁶³. Cette remarque laisse entendre que le page est un serviteur désarmé, en tout cas pas un véritable combattant, qui probablement est généralement épargné par les violences.

Un contre-exemple permet de voir à quel point la présence du page auprès de l'homme d'armes est capitale. En 1430, près de la ville de Guerbigny, les Bourguignons chevauchent en territoire ennemi sans ordonnance et sans équipement convenable : « *l'un armé à demy, l'autre point, le tiers qui n'avoit point de harnais en teste, le quart qui n'avoit pas de lance près de luy* ». Surpris par une embuscade dirigée par Poton de Xaintrailles, même ceux qui se rallient ne peuvent pas s'armer et « *mettre à point tant estoit pris de prés* », et « *les aucuns, eux confians follement en leur fortune, se boutèrent entre-my leurs ennemis à teste nue, là ou hastivement furent tués, comme valets, non cognus et riens réputés* »²⁶⁴. Dans cet épisode peu

²⁶⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 263.

²⁶¹ LA MARCHE, t. 1, p. 385.

²⁶² LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 213.

²⁶³ CHASTELLAIN, t. 1, p. 319.

²⁶⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 126-130.

glorieux pour le côté bourguignon, l'incapacité des hommes à s'équiper correctement interroge sur l'emplacement de leur matériel manquant, casques ou pièces d'armure. Est-il avec leurs serviteurs, sur des chevaux de bât, à l'arrière dans des chariots ? Quoi qu'il en soit, pour ce qui nous concerne ici, on voit bien que le problème concernant la lance n'est pas de ne pas l'avoir en main, mais simplement – la nuance est importante – qu'elle ne soit pas à disposition immédiate, donc à proximité, dans la main du page, qui se tient prêt à la donner à tout instant.

De fait, la présence des pages auprès des hommes d'armes est si naturelle que rares sont les cas où les hommes d'armes n'en ont pas vers eux, ce qui en justifie alors la précision. En vue de son entrée dans Utrecht, en 1456, le duc de Bourgogne fait envoyer devant « *tous son bagages et toute manière de gens qui ne portoient pas de harnas* » et ordonne « *que nul ne reservast emprés luy ne page, ne pagot, si n'estoit que ledit page chevauchast chevaux couverts ou portast aucuns riches paremens, et par ainsi n'y auroit entre les gens d'armes nulluy qui les enlaidist* ». Une compagnie d'hommes d'armes entre ainsi dans la ville, « *portant chacun mesme sa lance sous le bras toute preste pour mettre en l'arrest, réservé les capitaines et les grans seigneurs qui portoient bastons et firent porter les lances à leurs pages* », comme le Grand Bâtard de Bourgogne Antoine qui est suivi de trois pages²⁶⁵. De même, quand entre dans la ville un autre fils bâtard du duc, David, nouvel évêque d'Utrecht, il est « *accompagné de beaucoup de belles gens d'armes, sans page et sans vallet, très tous la lance au poing* » ; de fait, « *la compagnie estoit belle, car n'y avoit nul qui eust page, ne vallet, et qui ne portast sa lance luy-mesme en l'arrest dessous le bras* »²⁶⁶. Dans ces exemples, on ne préciserait pas que chaque homme d'armes porte lui-même sa lance si cela était systématique. Ils y sont contraints dans les circonstances particulières d'un défilé prestigieux car, contrairement aux grands seigneurs, ils ne peuvent se permettre d'offrir de luxueux apparats à leurs serviteurs. Mais le souci du détail est ici exceptionnel. Guillaume Leseur rapporte que lors de son entrée triomphale dans la ville d'Orthez en 1450, le comte de Foix Gaston IV fait chevaucher devant lui « *cent hommes d'armes fort bien montés, [...] et leurs paiges après eux portans les lances*

²⁶⁵ *Ibid.*, t. 3, p. 143-146.

²⁶⁶ *Ibid.*, t. 3, p. 154-155.

d'armes »²⁶⁷. On ne soucie pas alors d'exclure les serviteurs de leur place naturelle, auprès de leurs maîtres, ce qui confirme bien l'importance des pages en temps normal.

Bien sûr, le nombre de suivants est variable et dépend de la richesse de chacun, mais un page par homme d'armes semble un minimum. En 1465, durant la guerre du Bien public, le comte de Charolais refuse de retourner dans les terres de son père et veut continuer à marcher et traverser la rivière de Seine, malgré les réticences de certains. Il ajoute que même si ses hommes ne veulent le suivre, il n'abandonnera pas son allié le duc de Bretagne, « *voires deust-il passer avec ung seul page* »²⁶⁸. Cette image d'être suivi d'un seul page montre à quel point le page est nécessaire et même essentiel, vu comme la plus petite compagnie possible à la suite d'un homme d'armes.

Un autre point qui ressort nettement à propos de ce personnage, secondaire mais indispensable, est son appartenance personnelle à l'homme d'armes. Ainsi, dans les jours qui suivent l'entrée solennelle dans Utrecht, des seigneurs se relaient pour faire le guet. Un soir, alors que le seigneur de Sempy arrive à la tête de ses hommes d'armes, Georges Chastellain précise : « *Chascun avoit son page qui lui portoit sa torche devant luy et un varlet qui lui porta sa hache* »²⁶⁹. Ainsi, chaque homme a deux serviteurs qui ne sont pas mis sur un pied d'égalité si l'on prête attention aux déterminants articles : son page et un valet. Cela laisse entendre qu'un page est réellement, personnellement, attribué à chaque homme d'armes, alors que les valets sont des serviteurs plus polyvalents, peut-être aussi plus nombreux.

Ce détail pourrait sembler anodin mais on le retrouve par ailleurs sous la plume de Jean de Haynin, avec la mention d'un certain Antoine de Maude ou Mandé, homme d'armes apparemment, accompagné d' « *ung sien varlet* », ce qui se traduirait plutôt comme « un de ses valets » ou « un valet à son service »²⁷⁰. Il est notable que Jean de Haynin n'écrive pas ici « son valet », ce qui donne l'impression que si le valet peut être au service d'un homme d'armes, le lien d'appartenance n'est pas le même qu'avec son page. Et en effet, quand il présente la compagnie avec laquelle il sert dans l'armée bourguignonne en 1471, Jean de

²⁶⁷ LESEUR, t. 1, p. 109.

²⁶⁸ HAYNIN, t. 1, p. 26.

²⁶⁹ CHASTELLAIN, t. 3, p. 153.

²⁷⁰ HAYNIN, t. 2, p. 267.

Haynin prend soin d'énumérer tous les membres qui la composent, en les nommant, et parmi eux « *Charlo de Lesseuve mon page* »²⁷¹. Le pronom possessif précédant le mot page montre son attachement personnel à l'homme d'armes, de sorte que le page n'apparaît clairement pas comme un serviteur de la compagnie, mais bien de Jean de Haynin seul ; par ailleurs, le chevalier ne parle pas de « mes » coutilliers, « mes » archers ou « mon » charreton.

Jean de Haynin, peut-être celui de nos chroniqueurs qui, écarté des hautes sphères du pouvoir, nous donne le témoignage le plus intime sur la réalité quotidienne des hommes de guerre, est celui qui nous donne le plus d'exemples sur ce point. En mars 1471, alors que l'armée bourguignonne se trouve près d'Amiens, un tir de serpentine de la ville « *ronpit ung brac à ung page d'eun des homes d'armes du sieur de Bousut* »²⁷². Là encore, le fait que Jean de Haynin ne signale pas « un page », ou « un page d'un homme d'armes », mais « le page d'un homme d'armes », met en lumière cette appartenance du serviteur au combattant.

Toutefois, d'autres chroniqueurs se font également l'écho de ce lien fort. Rappelons encore la tournure tout à fait similaire utilisée par Mathieu d'Escouchy quand il évoque la création des compagnies d'ordonnance par le roi Charles VII en 1445 : « *chascune lance seroit comptée à gaiges pour six personnes, dont les trois seroient archiers et le quart coustillier, avec l'homme d'armes et son paige* »²⁷³. Cette dernière expression mentionnant l'homme d'armes et son page insiste encore sur ce lien personnel qui les unit.

Il semble bien que cette proximité soit liée aussi au fait que les deux sont issus de la noblesse. Cela n'est pas le cas pour les valets : le fameux duel judiciaire de Valenciennes en 1455 entre deux roturiers oppose d'après Georges Chastellain « *deux compagnons vallets* » ; il s'avère que l'un des deux, un certain Mahienot, présenté comme « *un très-hardy valleton* », avait servi le duc de Bourgogne lors de la guerre de Gand²⁷⁴. Alors que le valet apparaît comme un simple serviteur, le page est plutôt un jeune gentilhomme en formation. En 1415, le jour de la bataille d'Azincourt, le roi d'Angleterre ordonne un gentilhomme avec 10 lances et 20 archers pour garder les bagages, avec lesquels restent aussi « *ses pages qui nobles hommes* »

²⁷¹ *Ibid.*, t. 2, p. 161.

²⁷² *Ibid.*, t. 2, p. 180-181.

²⁷³ ESCOUCHY, t. 1, p. 55.

²⁷⁴ CHASTELLAIN, t. 3, p. 38, 47 et 49.

estoyent, et aucuns aultres mallades qui aidier ne se povoient »²⁷⁵. Ce passage contient deux indications importantes sur les pages : il confirme le fait, déjà évoqué, qu'ils ne sont pas considérés comme de véritables combattants, et que certains au moins sont nobles. De même, pour son mariage en 1429, l'infant du Portugal est accompagné de six coursiers richement habillés montés par six « *gentilz hommes pages* »²⁷⁶ ; si ce passage donne à voir des pages explicitement désignés comme gentilshommes, le fait qu'on le précise empêche aussi de savoir si les pages sont systématiquement nobles ou pas.

Quoi qu'il en soit, certains nobles hommes ont assurément commencé leur carrière en occupant cette fonction. Le bâtard de la Viesville, capitaine des archers du comte de Charolais en 1456, a été en son jeune âge page du duc de Bourgogne²⁷⁷. À l'occasion de l'entrée royale dans Reims en 1461, on apprend que Poncet d'Erime, « *gentil escuier et homme de grand bruit* », alors suivi par quatre pages, avait lui-même été page du roi Charles VII trépassé²⁷⁸.

Le statut de page est donc – pour certains du moins – une étape au début de la carrière. Avant de devenir homme d'armes, le jeune noble qui endosse ce rôle va pouvoir faire son apprentissage au service d'un homme expérimenté, en le voyant combattre, en le suivant partout en portant sa lance, et probablement en s'occupant tout simplement de l'entretien de ce qui lui est indispensable à tenir son rang : son équipement et son cheval.

²⁷⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 244.

²⁷⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 152.

²⁷⁷ CHASTELLAIN, t. 3, p. 105.

²⁷⁸ *Ibid.*, t. 4, p. 53.

II. Armes et armure

L'équipement de l'homme d'armes fait pleinement partie de sa définition même et conditionne sa façon de combattre. Aussi important que puisse être ce domaine de la culture matérielle, l'objectif de cette partie n'est pas de présenter une étude complète et exhaustive des armes et armures à la fin du Moyen Âge²⁷⁹. Nous chercherons à relever, dans les sources de notre corpus, les informations concernant le matériel employé par les hommes d'armes et les principales questions qui leur sont liées, notamment si l'équipement utilisé dans les lices diffère de celui utilisé à la guerre, et si oui dans quelle mesure.

Il va de soi qu'un homme dont la vocation est de combattre va prendre un soin méticuleux pour s'armer. C'est ainsi qu'en vue des armes entreprises à Arras entre cinq Français et cinq Bourguignons en 1430, chacun des dix champions « *disposa de son harnois et de sa monture soigneusement, comme il appartenait, pour comparoir au jour assigné* ». Et effectivement, au jour dit, « *là vinrent les deux parties, les vaillans nobles chevaliers et escuiers qui devoient faire leurs armes l'un encontre l'autre, montés et armés si bel et si bien que oncques nulles gens de ce temps là n'avoient esté vus en tel point* »²⁸⁰.

Être bien armé et bien monté, paraître avec le meilleur équipement possible, et sur le meilleur cheval que l'on a pu trouver, cela est tout à fait normal. En revanche, il est expressément interdit d'obtenir par son matériel un avantage illicite, par un artifice inhabituel, ce que nous appellerions communément de la triche, mais que nos sources qualifient généralement de « *malengin* ». Hardouin de La Jaille insiste lourdement sur ce point dans son *Formulaire des gages de bataille*, proscrivant les « *armes forgées par mauvais art [...], sors ou invocacions d'ennemys* », ou encore les armes ou harnois « *de mauvais engin, charmes, charrois et invocacions d'ennemys* ». Avant le combat, les deux champions, à qui le maréchal enlève les gantelets droits, jurent sur la croix et les évangiles : « *je n'entens porter sur moy ne sur mon cheval paroles, pierres, herbes, charmes, charrois ne conjurations et invocacions*

²⁷⁹ Je renvoie le lecteur pour les armes à Fabrice COGNOT, *L'armement médiéval*, et pour les armures, à Daniel JAQUET, *Combattre en armure*, et à Nicolas BAPTISTE, *Armes, armures et armuriers des princes de Savoie*.

²⁸⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 19.

*d'ennemys, ne nulle autre chose où j'aye espérance, qui me puisse ayder ne à lui nuyre ; et n'ay recours fors que en Dieu et en mon droit »*²⁸¹.

Cette idée de se conformer au matériel que tout homme d'armes utilise communément se retrouve dans tous les contextes, et nous pouvons l'analyser plus aisément en séparant l'étude des armes offensives et de l'équipement défensif.

A. Les armes

En tant que spécialiste du combat, l'homme d'armes doit savoir manier différentes armes offensives, souvent regroupées sous le terme général de « *bastons* »²⁸². Nous verrons plus loin comment un même affrontement peut se limiter à une seule arme ou au contraire en faire intervenir plusieurs, comme dans les combats aux « quatre pointes »²⁸³, montrant la maîtrise et la polyvalence des guerriers.

Hardouin de La Jaille donne un aperçu rapide des armes les plus couramment utilisées. En vue d'un combat en champ clos, on doit selon lui prendre quatre chevaliers qui sont entre les lices pour garder le champ, leur dire d'enlever leurs « *haches, espées et dagues* » et d'entrer dans le champ²⁸⁴. On voit ici la panoplie courante du chevalier combattant à pied. Un peu plus loin, l'énumération est plus complète :

*« Appelant et deffendant, partans de leurs logis, venans à la porte du champs et entrans dedens, seront à cheval, armez de toutes armes qu'ilz entendent porter sur leur corps, excepté de l'armement de teste, de l'escu, et grant garde-bras*²⁸⁵. [...] *Et les bastons que les parties entendent porter pour offendre et deffendre, sont espées et dagues seulement, sans poinçons, couteaux ne autres*

²⁸¹ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 155-156 et 159-161.

²⁸² LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 62 et 88 : le mot « bastons » sert ici à désigner les lances et les épées utilisées lors des combats. Saint-Rémy, t. 1, p. 206 : le mot « bastons » renvoie ici à une hache, une épée et une dague qu'un chevalier porte sur lui. De façon très courante, l'adjectif « *embastonné* » sert à qualifier celui qui porte une arme offensive, contrairement à « *armé* » qui qualifie celui qui porte une armure pour protéger son corps.

²⁸³ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 11 ; LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 294.

²⁸⁴ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 150.

²⁸⁵ Ces pièces d'équipement sont portées par d'autres hommes jusqu'à la lice.

pointes mussées [= cachées] ; et le reste, comme lances, masses ou autres bastons, devisez tant pour l'un que pour l'autre, et non autrement, porteront aucuns qui les acompaigneront, lesquels délivreront aux conseillers, comme dessus est dit. »²⁸⁶

Même dans des contextes plus légers qu'un duel judiciaire, les champions veulent fréquemment montrer leur maîtrise de différentes formes de combat. Ainsi, les chapitres du pas d'armes de la Fontaine des pleurs rassemblent trois types majeurs de combat pratiqués par Jacques de Lalaing et plus généralement par les gentilshommes de son époque : le combat à cheval à la lance, le combat à pied à la hache d'armes, le combat à pied à l'épée²⁸⁷.

Si les combattants disposent d'une large gamme d'armes offensives, il est notable que les combats doivent systématiquement être équilibrés : les champions ne s'opposent qu'à armes égales. On trouve selon les rencontres deux grandes possibilités pour les dispositions touchant aux armes : soit il incombe à chaque combattant d'apporter ses propres armes, soit l'entrepreneur du pas ou de l'emprise, c'est-à-dire celui qui est à l'initiative du duel, se charge de fournir des armes pour les deux combattants (auquel cas c'est toujours son adversaire qui choisit en premier parmi les armes qui lui sont proposées). Le sujet semble avoir été surtout sensible à propos de la hache d'armes, aussi nous y reviendrons en temps voulu.

Dans tous les cas, les armes qui vont être utilisées dans les lices sont contrôlées, notamment quant à leur longueur. Des discussions préalables à la tenue d'un combat portent également sur la dangerosité des armes, avec le choix d'utiliser des versions rabattues, c'est-à-dire émoussées, au tranchant non affûté, ou au contraire des armes émouluées, aiguisées.

On ne relève pas d'évolution sensible à travers notre corpus tout au long de la période considérée, ni de points de vue divergents d'un auteur à l'autre. En avril 1415, à Bar-le-Duc, le Français Clugnet de Brabant et le Portugais Alvaro Continge, doivent s'affronter armés chacun d'une lance, d'une hache, d'une épée et d'une dague ; avant le combat, les « *bastons* [sont]

²⁸⁶ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 153.

²⁸⁷ *Lalaing*, p. 191-193.

visitez et mesurez »²⁸⁸. Avant les armes à pied de Jacques de Lalaing contre Jean de Boniface à Gand en 1445, « *les bastons de quoy ils devoient combattre furent visités* »²⁸⁹.

En 1446, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing sont assez flous sur la question des armes : « *nous combattrons de hache et d'espée telle que chacun de nous voudra porter, selon la façon accoutumée à combattre à pied, sans croc ou nul autre mal engin quelconque* »²⁹⁰. Malgré cet apparent manque de précision, les hommes du XV^e siècle semblent bien savoir ce qui rend une arme acceptable ou non, quel que soit leur pays, comme le montre l'interprétation des chapitres qu'ont dû faire les hommes du roi de Castille. En effet, à Valladolid, en 1448, Diego de Gusman doit changer de hache car celle qu'il a apportée est déclarée de « *mal engin* », c'est-à-dire reconnue comme non conforme : avant le combat, « *les haches et espées des deux champions furent apportées par devers le juge ; sy fut trouvé que la hache de Diego estoit de mal engin, et qu'elle n'estoit pas telle comme es chapitres estoit contenu. Sy luy en fut baillée une autre, non obstant que messire Philippe de Sul [un des seigneurs qui accompagnent Diego de Gusman] s'en débattist assez. Les haches et espées visitées, on fit trois cris et défenses de par le roy ès quatre coins des lices, et sonnèrent les trompettes, ainsy comme ordonné avoit esté* », pour marquer le début du combat²⁹¹.

La situation va s'avérer plus problématique l'année suivante. À Bruges, lorsque « *les bastons des champions furent visités* », c'est-à-dire au contrôle des armes, la hache de Thomas Keith s'avère non conforme à ce qui se fait habituellement en matière de hache pour combattre dans les lices : elle « *n'estoit pas telle comme pour lors on avoit accoutumé porter en lices* ». Néanmoins, Thomas Keith insiste pour garder sa hache et face à l'entêtement de l'Anglais, Jacques de Lalaing finit par accepter, ce qui lui vaudra une sérieuse blessure au poignet²⁹².

Quelques mois plus tard, alors que le chevalier bourguignon guéri peut débiter le pas de la Fontaine des pleurs, les haches sont fournies par l'entrepreneur (une condition prévue

²⁸⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 206.

²⁸⁹ *Lalaing*, p. 87.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 97.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 137.

²⁹² *Lalaing*, p. 183-185.

avant même qu'il puisse tirer la leçon de la mauvaise expérience du combat avec Thomas Keith), sachant que « *l'étranger* » pourra choisir son arme en premier²⁹³. De surcroît, au cas où un problème subsisterait, on maintient un contrôle des armes avant chaque combat, ce qui est plusieurs fois mentionné²⁹⁴.

Pourtant, le fait de laisser le choix des armes à celui qui relève le défi permet déjà de s'assurer que l'organisateur fournit des armes similaires. Il est toutefois intéressant de relever qu'à une époque où la production artisanale limite davantage qu'au temps de l'industrie la possibilité d'avoir deux objets strictement identiques, un champion pourrait trouver quelque avantage à identifier, par exemple, l'arme la mieux équilibrée. Cela n'est pourtant pas l'attitude valorisée par les chroniqueurs. Avant son combat dans les lices de Chalon-sur-Saône, « *furent apportées les haches au seigneur d'Espiry, pour choisir le premier, comme c'étoit la coutume [...]. Le chevalier, sans grande difficulté ou épreuve, prit la première qui luy cheut en la main* ». Le fait que le seigneur d'Espiry choisisse rapidement, prenant la première hache qui lui tombe dans la main et ne prenant pas le temps de comparer les deux qu'on lui présente, laisse entendre qu'il ne s'abaisse pas à chercher la meilleure arme pour son combat²⁹⁵. C'est bel et bien en tant que combattants que les champions veulent montrer leur expertise, et pas en identifiant le matériel le plus optimisé parmi celui qu'on leur propose.

Quoi qu'il en soit, cette option choisie ici par Jacques de Lalaing, que les armes soient fournies par l'organisateur, est la plus courante dans les pas d'armes. En 1468, le pas de l'Arbre d'or s'achève par une grande mêlée à cheval, où les participants doivent se charger à la lance puis combattre à l'épée. Malgré le nombre important d'armes nécessaires, toutes les épées et lances sont livrées par Antoine²⁹⁶. Les chapitres du pas de la Dame sauvage en 1470 prévoient qu'avant chaque combat, deux lances et deux épées seront présentées au compagnon de Claude de Vaudrey, qui choisira celles qu'il voudra. Là encore, avant le premier combat, bien que les armes soient fournies par l'organisateur et qu'on ait laissé le choix à celui de dehors, les armes, qui ont déjà été attribuées, sont inspectées par deux hommes ayant

²⁹³ *Ibid.*, p. 191.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 225, 227, 229, 232, 236.

²⁹⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 34.

²⁹⁶ HAYNIN, t. 1, p. 129.

déjà fait armes, donc reconnus comme de fins observateurs ; sans grande surprise dans ces conditions, ils ne trouvent rien à reprendre²⁹⁷.

Avoir des armes les plus égales possibles est un principe tout à fait logique pour un affrontement dans les lices, mais les champions apprécient parfois, peut-être pour rappeler les situations vécues sur les champs de bataille, laisser davantage de place à la diversité et à l'imprévu. Lors du pas de la Belle Pèlerine, le seigneur de Haubourdin doit livrer sur place les lances, haches ou épées utilisées pour combattre, « *dont le chevalier estrangier avera le choix au prendre mais chascun chevalier furnira de fers à son plaisir* »²⁹⁸. Mais lorsqu'il reçoit Bernard, le bâtard de Béarn, comme ce dernier arrive après le délai officiel du pas, les deux chevaliers décident ensemble de changer les règles du jeu : « *les deux chevaliers d'un commun acord muèrent la forme des chapitres en autres armes, et pouvoyent chacun apporter telle hache qu'il luy plairoit, et devoient getter un gect de lance* ». Ainsi, les hommes d'armes n'hésitent pas à faire plier les règles face à leur volonté de montrer leur prouesse, comme ici, pour laisser plus de liberté aux champions dans la forme de leur hache, et pour ajouter une arme qui n'était pas initialement prévue²⁹⁹.

1. La lance

Malgré toute la symbolique chevaleresque qui entoure l'épée, nous avons vu que c'est la lance qui constitue la seule arme par laquelle on peut désigner les chevaliers et écuyers des armées médiévales, où elle apparaît comme l'arme du cavalier par excellence. Dans les lices également, il s'agit de l'arme reine, la plus couramment utilisée, puisque la joute est largement la forme d'affrontement majoritaire.

Constituée d'une longue hampe de bois surmontée d'une pointe en métal (elle-même désignée comme « le fer »), la lance peut prendre des formats très divers, tant au niveau de la longueur que du poids, et les habitudes la concernant ne sont pas les mêmes dans les différentes aires culturelles. En effet, Jean de Wavrin s'étonne de voir que « *chincq lances des*

²⁹⁷ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 62 et 73.

²⁹⁸ ESCOUCHY, t. 1, p. 256-257.

²⁹⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 464.

turcqz quy estoient a cheval qui nestoient gueres longues ne grosses et avoient les fers bien meschans. »³⁰⁰. Ces lances courtes et légères, peut-être adaptées au jet comme les javelots ou javelines, apparaissent clairement aux yeux du chroniqueur comme très différentes des lances européennes habituelles. En effet, la lance qu'on trouve majoritairement à travers notre corpus est la lance de cavalerie, longue et grosse, permettant au cavalier de délivrer un coup puissant à son adversaire en tirant le meilleur parti de la vitesse et de la force de son cheval. Guillaume Leseur est le seul auteur à utiliser l'expression de « lance d'armes » pour la désigner³⁰¹.

De façon plus courante, on trouve l'expression de « lance garnie », qui signifie *a minima* une lance munie d'un fer, mais qui peut aussi recouvrir d'autres éléments complémentaires, notamment la rondelle qui sert à protéger la main du cavalier. Même si notre corpus est très peu prolixe sur ce point, les lances peuvent également être munies d'un arrêt de lance, à savoir un disque de cuir ou de métal situé à l'arrière de la main (voir figure 2), qui vient se mettre en butée contre l'arrêt de cuirasse (une pièce de métal horizontale attachée à l'armure et sur laquelle on vient poser la lance en appui, nous y reviendrons à propos de l'armure et du maniement de la lance à cheval)³⁰².

³⁰⁰ WAVRIN, t. 5, p. 40.

³⁰¹ LESEUR, t. 1, p. 63, 71-72, 109 ; t. 2, p. 17, 166.

³⁰² Voir notamment sur ce point l'article de François BUTTIN, « La lance et l'arrêt de cuirasse ».



Figure 2 : René d'ANJOU, *Livre du Cœur d'amour épris*, vers 1460, Vienne, Oesterreichisches Nationalbibliothek, Codex Vindobonensis 2597, fol. 15r. L'arrêt de lance est bien visible.

À défaut de précision du chroniqueur, il est difficile de savoir quel niveau d'équipement est le plus courant pour les lances utilisées lors des joutes. Quand les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs prévoient qu'un jouteur désarçonné devra envoyer « *une lance garnie* » au seigneur de son adversaire, on peut se douter que la lance est munie non seulement d'un fer, probablement aussi d'une rondelle, sans certitude absolue, et sans la moindre possibilité de savoir si cela renvoie à autre chose³⁰³. Dans le même ordre d'idée, Olivier de La Marche rapporte que pour le tournoi qui clôture le pas de l'Arbre d'or, on remet « *à chascun une lance garnie, comme il appartenait* »³⁰⁴.

³⁰³ *Lalaing*, p. 193 ; ESCOUCHY, t. 1, p. 269.

³⁰⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 384.

Paradoxalement, c'est plutôt l'absence d'un élément qui justifie parfois qu'on le signale. Ainsi, durant le pas de la Dame sauvage, on annonce la tenue prochaine d'une joute, pour laquelle « *les dames livreront les lances qui à ce jour se romperont, lesquelles on trouvera sur les rencz toutes ferrées et garnies, réservé de rondelles, dont chascun se pourvoyra* »³⁰⁵. Les lettres de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, écrites en 1402 pour faire armes, prévoient que chaque combattant sera muni d'une « *lance de guerre où ne pourra avoir agrape ne rondelle* »³⁰⁶.

En 1446, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing passent rapidement sur la question des lances pour les armes à cheval : « *nous courrons [...] de lances pareilles* »³⁰⁷. Même s'ils ne précisent pas les critères pris en compte pour comparer les armes, on réalise par ailleurs que dans les lices la plus grande attention est toujours portée à la stricte égalité de longueur des lances. Ainsi, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs, de façon aussi allusive, prévoient que les jouteurs « *courront [...] de lances pareilles* »³⁰⁸ ; mais on voit lors du récit du déroulement du pas que c'est la question de la longueur qui est primordiale, au point que l'on veut montrer à tous qu'il n'y a nulle tricherie possible sur ce point : avant les armes à cheval de Jean de Boniface et Jacques de Lalaing, « *les lances [sont] mesurées et ajustées par quatre escuyers devant et en la présence du juge* »³⁰⁹.

Hardouin de La Jaille insiste sur le fait qu'avant un gage de bataille, les lances sont visitées, et il précise les différents cas qui peuvent survenir. Si les lances sont d'égale mesure, on les renvoie aux champions sans rien faire. Si l'une est excessive en longueur, et l'autre très courte, car son propriétaire veut la porter ainsi (ce qui constitue une rare mention de lance légère et courte pour combattre à cheval), la lance longue n'est pas raccourcie selon la très courte, mais à la mesure de l'étendard du seigneur. Et si les parties veulent que toutes les autres armes soient visitées, cela doit leur être consenti. Cette dernière remarque est très intéressante car elle donne l'impression que la vérification de la longueur des lances est de

³⁰⁵ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 90.

³⁰⁶ MONSTRELET, t. 1, p. 40.

³⁰⁷ *Lalaing*, p. 98.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 193 ; ESCOUCHY, t. 1, p. 269.

³⁰⁹ *Lalaing* p. 209.

loin la plus importante de toutes, et que les autres peuvent être considérées comme facultatives³¹⁰.

Dans les joutes, il est parfois plus simple que l'organisateur livre toutes les lances, comme le fait Antoine pour le pas de l'Arbre d'or en 1468³¹¹, même si, là encore, les lances sont ferrées et mesurées devant la tribune des juges³¹². Dans le cas contraire, la mise au point peut être longue et fastidieuse. Ainsi à Arras en 1435, pour le combat à cheval de Juan de Merlo contre Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, les seigneurs qui portent les lances viennent requérir au duc qu'on les visite pour vérifier leur mesure et on s'aperçoit alors qu'elles ne sont pas toutes d'une même longueur. Mais comme cela met trop longtemps à régler, on trouve finalement une solution pour ne pas trop s'encombrer, Charny proposant à Merlo qu'ils s'échangent deux lances chacun³¹³.

Les chapitres de l'emprise d'armes de Jean de Boniface, qui vient à la cour de Bourgogne en 1445, insistent aussi sur cette égalité de longueur mais évoquent de façon intéressante d'autres critères. Pour les armes à cheval, il y est stipulé que « *chacun de nous deux portera lances de telle grosseur qu'il luy plaira, sauf qu'elles seront de mesure et de longueur, et à mesurer depuis l'arrêt jusques au bout de la pointe de la lance, desquelles lances je bailleray la mesure ; et pourra chacun porter garnison de fer et de rondelles telles que bon luy semblera* »³¹⁴. Les lances doivent impérativement être de mesure identique de l'arrêt à la pointe, mais sont de grosseur libre, avec protection pour la main ou non selon le bon vouloir de chacun. Nous verrons en traitant de la joute que l'utilisation de lances de grosseur variée est effectivement chose courante, sans souci apparent d'une équité entre les deux adversaires.

La grande attention portée à la longueur des lances bien plus qu'à leur grosseur ou à la présence de rondelles de protection s'explique par la volonté que les deux hommes se frappent simultanément, sans avantage pour l'un ou l'autre. Cette préoccupation se

³¹⁰ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 158-159.

³¹¹ HAYNIN, t. 1, p. 116.

³¹² LA MARCHE, t. 2, p. 318.

³¹³ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 314-315.

³¹⁴ *Lalaing*, p. 80.

comprend d'autant mieux que la grande puissance des chocs peut faire perdre la visée de celui qui serait frappé en premier³¹⁵. Et même, selon la situation, le premier choc peut s'avérer décisif. Jean de Bueil insiste particulièrement sur ce point et conseille à celui qui doit combattre à cheval de s'équiper d'une très bonne armure, « *car une lance est moult subtile et ne treuve si petite entrée que elle ne passe ; par où elle arrive, elle est sans merci* »³¹⁶.

Pour se prémunir d'une telle dangerosité, les lances utilisées dans les lices peuvent très logiquement être adaptées à un contexte où la mort de l'adversaire n'est pas recherchée, et cette adaptation passe par le choix de la pointe utilisée. Les lances sont donc de deux grands types, comme Jean sans Peur en donne une formidable illustration au parlement d'Amiens en 1407 : Pierre de Fénin rapporte que le duc « *feit peindre dessus l'huis de son hostel deux lances, dont l'une avoir fer de guerre, et l'autre fer de roquet [= rochet] ; et disoit-on qu'il l'avoit fait en signifiance que quy voudroit à luy paix ou guerre, qu'il le presist* »³¹⁷. L'auteur du *Livre des trahisons de France* en donne également une description, particulièrement précise et édifiante :

« Il fist paindre ses armes à son logis auprès de Nostre-Dame, au front devant et en lieu publicque. Sy fist adjouster à l'escu armoyé de ses armes d'ung costé une lance de guerre à fer esmolu, trenchant et affilé, et auprès d'icelle ung rabot. D'autre costé fist paindre une lance à tournoier et ung fer de rochet. Et ce fist-il en segniffiance que le dit rochet segniffioit paix comme il entendoit, et disoit le bon duc que, se aucun se volloit prendre au dit rochet, qu'il estoit prest en toutte raison entendre à paix, et s'il estoit quy à la ditte lance de guerre se voulsist prendre, il estoit prest de soy prendre à luy et luy respondre ainssy que la dite lance de guerre l'ensaigneroit, avec laquelle lance, moyennant le rabot, il metteroit tout à l'ounit, c'est-à-entendre que, se aucun par guerre se prenoit à luy, il, en gardant son droit, démoliroit les bonnes villes, les maisons, les

³¹⁵ Quand Jacques de Lalaing joute contre Jean de Boniface à Gand en 1445, son adversaire touche à plusieurs reprises une des rondelles qu'il a mises pour se protéger, « *l'une sur la main, l'autre sur le coude du bras de la bride, et l'autre tenant au grand gardebras, à manière d'escu* », et « *gaignoit bien trois doigts de longueur de lance, en faisant icelles atteintes ; parquoy messire Jaques ne pouvoir atteindre* ». LA MARCHE, t. 1, p. 443.

³¹⁶ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 100.

³¹⁷ FÉNIN, p. 6-7.

*forteresces, les casteaux et les places de tous ses adversaires, et metteroit tout au feu et à l'espée les lieux de ceux qui à luy voldroient résister. »*³¹⁸

Ainsi donc, les lances peuvent être de deux grands types : munie d'un rochet, ici symbole de paix, pour des joutes courtoises, ou munie d'un fer aiguisé, ici symbole de guerre.

Pour minimiser les risques lors des joutes, activité dangereuse par nature, centrée sur un impact qui additionne la puissance de deux montures lancées au galop, les lances peuvent effectivement être équipées d'un rochet. Ce terme désigne un embout métallique formé généralement d'une triple pointe difficilement capable de percer une armure ; en effet, la multiplication du nombre de pointes divise d'autant la puissance d'impact en chaque point de contact et favorise donc le travail de résistance de l'armure. De plus, l'utilisation d'un rochet facilite l'accroche de la pointe, autrement dit diminue les risques de glissement. De ce fait, on obtient une lance à la fois moins dangereuse et plus facile à briser. Les chroniqueurs parlent parfois pour les désigner de « *courtois rochetz* » ou « *courtois roquets* »³¹⁹.

À l'opposé, une lance peut être munie d'un fer de guerre, comme le décrit parfaitement l'auteur du *Livre des trahisons de France*. Comme il le fait, on parle alors d'un fer émoulu, qu'il précise ici tranchant, effilé, nous pourrions encore dire aiguisé, affûté, ou acéré. D'autres auteurs utilisent l'expression de « fer de glaive ». C'est bien sûr à une telle lance que songe Jean de Bueil quand il la dit « sans merci ».

Évidemment, utiliser une lance munie d'un rochet ou une lance de guerre renvoie à deux niveaux de dangerosité complètement différents. De façon extrêmement révélatrice, Geoffroi de Charny, s'il ne précise pas la nature des lances utilisées dans ses *Demandes pour la joute*, traite en réalité des joutes au « *fer de glaive* » dans ses *Demandes pour la guerre*³²⁰.

De fait, pour jouter dans les lices pour le plaisir et l'honneur, contre des adversaires qui ne sont pas de véritables ennemis, l'emploi d'une lance de guerre a de quoi surprendre, surtout dès lors qu'existe une alternative plus sécurisée. En effet, on pourrait s'attendre à ce

³¹⁸ *Livre des trahisons de France*, p. 25.

³¹⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 161. On retrouve la même expression utilisée dans *Perron Fée*, p. 102 et 168. Georges Chastellain se montre assez méprisant quant à l'emprise d'armes de Guillaume de Moulon, tenue au Quesnoy, en Hainaut, en 1458, qui « *ne portoit que joustes à roches* ». CHASTELLAIN, t. 3, p. 462-466.

³²⁰ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 208-209.

que le rochet, invention ingénieuse, connaisse une diffusion rapide et généralisée, mais il n'en est rien. En 1390, le choix entre les deux types de lances est laissé à ceux qui désirent relever le défi des trois chevaliers français qui organisent les joutes de Saint-Inglevert ; de façon surprenante, tous les jouteurs choisissent systématiquement le fer de glaive, ce qui explique le fort nombre de blessés, parmi lesquels figurent Renaud de Roye et Boucicaut³²¹. Malgré l'intérêt d'un équipement sécurisé pour atténuer les risques de ces rencontres violentes par nature, encore au XVI^e siècle, les jouteurs se plaisent à courir des lances avec un fer affûté, sans même affronter un véritable ennemi³²² ; le goût du risque fait partie intégrante du plaisir de la joute³²³.

Néanmoins, tout en acceptant ce plaisir de jouer avec le danger de la part des hommes d'armes du XV^e siècle, on en vient vite à se questionner à propos de ces lances. Quand, lors d'un banquet organisé par le comte de Foix pour la venue d'ambassadeurs du roi de Hongrie en France en 1457, un seigneur hongrois fait vœu de rompre deux lances à fers émoulus pour l'honneur d'une damoiselle, la situation n'est guère problématique, car on ne sait pas si ce vœu a été mis à exécution ou pas, et le faible nombre de courses est cohérent avec une démonstration de prouesse avec un matériel dangereux³²⁴. Mais au pas de l'Arbre Charlemagne en 1443, des lances munies de « *fers esmouluz* » sont réellement utilisées³²⁵. Cette fois, ce sont plus de 150 courses qui sont réalisées, et cela sans accident majeur. La pointe de guerre est également la plus couramment utilisée dans les combats auxquels Jacques de Lalaing prend part.

Le faible nombre d'accidents en dépit de l'utilisation d'une arme si dangereuse a de quoi surprendre, et nous laisse même dans une certaine perplexité. Surtout, si le nombre de

³²¹ Philippe CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », p. 441.

³²² Lors du troisième jour du tournoi de Westminster en 1501, organisé à l'occasion du mariage du prince Arthur, fils d'Henry VII et héritier du trône d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon, Infante d'Espagne, les chevaliers anglais et espagnols présents s'affrontent sans barrière avec des lances affûtées ; il est à noter cependant que chaque jouteur n'effectue alors que deux courses. Joachim K. RÜHL, « Hommes et femmes dans les tournois du Moyen Âge », p. 9.

³²³ Le roi du Portugal Dom Duarte considère qu'on ne saurait être un bon jouteur sans prendre quelque risque et conseille par exemple de baisser sa propre targe lorsque l'on a l'impression d'avoir un avantage sur son adversaire. Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 99.

³²⁴ CHASTELLAIN, t. 3, p. 376.

³²⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 285.

blesures est faible, comment expliquer que l'on puisse considérer cette arme comme efficace à la guerre ? On imagine aisément une lance munie d'une pointe affûtée glisser sur l'armure sans grand effet, ou au contraire accrocher et percer l'armure, mais difficilement se briser sans dommage pour l'adversaire.

On trouve fort heureusement une réponse dans l'œuvre d'Olivier de La Marche, par une indication fondamentale et pourtant glissée de façon rapide en traitant d'un autre sujet. Alors qu'il décrit une hache d'armes, il indique qu'elle est munie de « *trois testes de clouds gros et courts, en façon de diamants, et assez à la maniere que l'on ferre lances pour joster en armes de guerre, sans roquet* »³²⁶. Ainsi, l'expression « *joster en armes de guerre* » serait trompeuse et les combats dans les lices, même avec des armes dites de guerre, se feraient en réalité avec des armes adaptées, mais plus proches des pointes utilisées à la guerre que les « *courtois roquets* »³²⁷. Ces pointes dites de guerre sont probablement semblables à celles utilisées en Allemagne à partir de la deuxième moitié du XV^e siècle pour le *Rennen*, les joutes dites « à outrance » (terme lui aussi trompeur dans ce contexte). Comme on le voit sur la figure 3, il s'agit bien d'une pointe unique, mais assez peu aiguë, nettement plus dangereuse qu'un rochet, mais nettement moins perforante qu'une véritable pointe de guerre. On pourrait objecter que même si la description de la hache concerne le milieu du XV^e siècle, la comparaison renvoie peut-être aux lances dites de guerre à la fin du XV^e siècle, à l'heure où Olivier de La Marche écrit ses *Mémoires*. Ceci dit, ce chroniqueur n'est pas un témoin quelconque mais un fin connaisseur, à l'œil averti, or il ne précise pas qu'un changement se soit opéré entre les faits relatés et la date de rédaction de son œuvre, ce qui peut lui arriver à d'autres occasions³²⁸. Les lances « de guerre » utilisées par les gentilshommes bourguignons dans les lices n'étaient donc probablement pas si affûtées que l'on pourrait le croire de prime abord. En revanche, si ces adaptations existent assurément en 1443 pour le pas de l'Arbre

³²⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 9-10.

³²⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 161.

³²⁸ Il souligne par exemple l'évolution concernant les parures des joueurs, et notamment les houssures, les caparaçons des chevaux. Il précise qu'ils étaient simplement peints à l'époque qu'il décrit, ici les années 1430-1440, alors qu'ils sont généralement brodés à l'époque à laquelle il rédige. On peut donc s'attendre raisonnablement à ce qu'il fasse le même genre de remarque s'il y a eu des changements sur un point entre le milieu du XV^e siècle (moment des événements dont il fait le récit quand il décrit la hache d'armes) et la fin du XV^e siècle (moment de rédaction de son œuvre). *Ibid.*, t. 1, p. 305.

Charlemagne, aucune indication ne nous renseigne sur le début de cette pratique d'utiliser des pointes de lance qu'on continue à qualifier « de guerre » mais en réalité moins dangereuses.



Figure 3 : Deux pointes de *Rennen* encadrant un rochet, Allemagne, XV^e siècle, musée de l'Armée, Paris, K 750, K 751 et K 752.

Par ailleurs, nul doute ne peut subsister quant au fait que ces lances utilisées dans les lices diffèrent des lances utilisées lors des expéditions militaires, et que la véritable lance de guerre soit bien une arme efficace. En effet, on relève des épisodes à la guerre réelle où, lors d'une charge à la lance, un des deux hommes d'armes se trouve transpercé malgré le port de son armure, et ce dès la première course (sans qu'on puisse savoir généralement si la lance traverse l'armure ou se glisse dans une faille). En 1415, devant la ville d'Eu en Normandie, où des coureurs anglais sont envoyés, un vaillant homme d'armes français nommé Lancelot Pierres et un Anglais se chargent à la lance, se transpercent l'un l'autre et tombent morts tous deux³²⁹. Trois ans plus tard, lors du siège de Rouen, messire Jean le Blanc subit une grave blessure de laquelle il meurt rapidement en joutant contre Laghen, bâtard d'Ailly, qu'il a eu la

³²⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 231-232.

mauvaise idée de défier à rompre quelques lances³³⁰. À noter encore l'escarmouche près de Guise en 1423 ou 1424, l'Étendard de Milly frappe « *de plaine venue* » Lyonnell de Wandonne ; celui-ci, désarçonné, gardera à vie les séquelles de sa blessure à l'épaule³³¹. Ces quelques exemples permettent de bien voir qu'avec une véritable lance de guerre, il peut suffire d'une course pour tuer un homme ou le blesser gravement.

Outre la question de la pointe, l'adaptation des lances pour les rencontres courtoises peut passer aussi par le choix de différentes essences de bois. Luis Zapata de Chaves recommande en effet d'utiliser des lances en pin (ou autre résineux) pour le jeu, en frêne ou en hêtre pour les véritables ennemis³³². Cette mention très intéressante ne datant que de la fin du XVI^e siècle, il est impossible de savoir avec certitude si cette pratique était déjà en vigueur à l'époque qui nous concerne ici, mais cela serait tout à fait logique et l'hypothèse semble tout à fait plausible.

Avoir une pointe qui ne traverse pas l'armure, potentiellement un bois qui ne casse pas trop difficilement, le dernier souci récurrent de sécurité concerne le fait que la pointe puisse glisser sur l'armure et venir se ficher dans une faille. Ce souci est particulièrement fréquent avec les pointes dites de guerre. Pour le Passo Honroso de 1434 comme pour le pas de l'Arbre Charlemagne en 1443, où l'on utilise ce type de lance sur des dizaines et des dizaines de courses, les récits de Pero Rodriguez de Lena et d'Olivier de La Marche signalent un grand nombre de coups de lance qui glissent³³³.

Même l'utilisation des rochets ne règle pas complètement cette question. À l'occasion du mariage du duc de Bourgogne Philippe le Bon avec Isabelle du Portugal à Bruges en 1430 se tient une joute selon la coutume portugaise. Les jouteurs portugais portent des écus couverts de fin acier, mais ceux-ci peinent à rompre leurs lances car les rochets ne parviennent pas à accrocher sur les écus et les armures : « *dura la joute assez longement, à peu rompre*

³³⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 346 ; WAVRIN, t. 2, p. 250 ; MONSTRELET, t. 3, p. 286.

³³¹ FÉNIN, p. 214 ; MONSTRELET, t. 4, p. 181-182 ; WAVRIN, t. 3, p. 94.

³³² « *The lance made of pine, because using lances made of ash or beech for jousting (which when all is said and done is a game) among friends would be a cruel game indeed; and lances made of those woods are for enemies* ». LUIS ZAPATA DE CHAVES, *Del Justador*, dans NOEL FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 390.

³³³ NOEL FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 400-492 ; LA MARCHE, t. 1, p. 322-362.

*de bois ; car les roches ne pouvoient prendre sur les escus et harnois, nonobstant qu'ilz y mectoient grant peine »*³³⁴.

C'est probablement pour limiter ce danger des pointes ne parvenant pas à accrocher qui peuvent venir glisser dans des zones vulnérables que les joutes de Saint-Inglevert en 1390 prévoient que les écus soient tout en bois et qu'il soit interdit de les recouvrir de métal³³⁵. Assurément, cette disposition augmente la probabilité que les lances viennent se planter dans le bois et se rompent plus aisément, avec des risques de blessure amoindris (une diminution toutefois trop légère semble-t-il). L'emprise de Jehan de Werchin en 1402 prévoit exactement la même chose : « *aurons targes sans couverture ni ferreure, de fer ni d'acier* »³³⁶.

Par conséquent, la question de la lance s'avère complexe et recouvre différents aspects. En 1414, lors du combat organisé entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, les opposants doivent être armés « *de telz lances et fers, que chascun voudroit porter ; mais, qu'ils fussent de mesure* ». On peut donc supposer qu'on mesure les lances avant le combat et on doit logiquement les couper, à moins que la longueur ne soit convenue à l'avance et que chacun fasse préparer ses lances en fonction. Au jour fixé, le futur maréchal de Bourgogne Jean de Cottebrune « *avoit fait apporter grosses lances à merveilles, et les plus beaulx fers de lances que jamais on pouvoit veoir* ». Apprenant que son adversaire, le bâtard de Bourbon, est un tout jeune homme, encore assez peu expérimenté, il se procure rapidement des « *lances gracieuses* ». Il est regrettable que le chroniqueur n'indique pas la nature du changement, à savoir s'il s'agit de lances plus légères, plus fines, d'une essence de bois différente et plus fragile, munies de pointes moins affûtées, ou même de rochets. Quoi qu'il en soit, ces nouvelles lances lui permettent d'accomplir ses armes « *si gracieusement que nulz ne fu bleschié* ». Dans deux des autres combats en revanche, une lance parvient à percer une armure et – au moins une des deux fois – à blesser le combattant. En effet, à la sixième course du troisième affrontement, Vireennes, écuyer du duc de Bourbon, « *eust l'espaulle sénestre perchie, et la lance rompue dedens le harnas* », mais Saint-Rémy ne précise pas si la pointe a

³³⁴ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 170.

³³⁵ *Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut*, p. 68.

³³⁶ MONSTRELET, t. 1, p. 40.

atteint la chair. Lors du dernier affrontement, un gentilhomme de l'hôtel du duc de Bourbon nommé Congnet reçoit une lance dans la selle de son cheval, « *laquelle fut faulsée toute outre et le harnas jusques au sang* », ce qui signifie que le pommeau de la selle et l'armure ont été percés par un seul et même coup³³⁷. Cet épisode est intéressant car il rassemble nombre des critères que nous avons analysés. Malgré une taille fixée d'un commun accord, le choix de la lance, selon le type de fer et la grosseur de la hampe, change fortement la donne. Il est évident qu'en dehors des deux chefs, les hommes d'armes utilisent ici de véritables lances de guerre, qui, lorsqu'elles concentrent la puissance de deux chevaux lancés au galop l'un contre l'autre, sont parfaitement capables de transpercer une armure.

Même si la puissance de choc s'en trouve très fortement diminuée, la lance est également une arme qu'il est possible de manier à pied, pour « pousser », c'est-à-dire frapper d'estoc, de la pointe, en la gardant en main, ou pour jeter. Cette situation où un homme d'armes utilise la lance à pied se rencontre à la guerre, parfois tout simplement après être tombé de sa monture, donc avec la même arme que celle utilisée pour charger à cheval. Ainsi, devant la place forte d'Alibaudières en 1420 d'où les Dauphinois font une sortie, Jean de Luxembourg, désarçonné et en danger, est prestement secouru et relevé de ses gens, puis il continue à combattre à pied, sa lance en main³³⁸. Pierre de Fénin donne quelques détails supplémentaires sur cet épisode, précisant que ses gens lui remettent sa lance en la main, car il l'avait perdue lors de sa chute de cheval. Le capitaine bourguignon marche alors vaillamment en avant et remet les Dauphinois à l'intérieur avec peu de gens, et jette sa lance dans les fossés du boulevard après eux³³⁹.

Sur un champ de bataille, cette utilisation de la lance à pied peut être le fait d'une compagnie entière. Ainsi à Verneuil en 1424, les hommes de la bataille principale française, tous à pied, marchent contre leurs ennemis, « *les lances baissies* » ; arrivés au contact de leurs ennemis, ils commencent « *a fraper de haces et poulsier de lances* »³⁴⁰.

³³⁷ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 178-181.

³³⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 118-119.

³³⁹ FÉNIN, p. 129-130.

³⁴⁰ WAVRIN, t. 3, p. 111-112.

Cette arme est particulièrement adaptée pour l'assaut et la défense de places fortes. Durant l'assaut de Meaux par les Anglais en 1422, les assiégés n'ont presque plus de lances car elles sont rompues ; à la place, la plupart n'utilisent « *que broches de fer* » pour se défendre, des « *hastiers de fer* », avec lesquels ils repoussent les Anglais hors de leurs fossés³⁴¹.

Lors des sièges, il arrive également que des combats aient lieu sous la terre. Lors du siège de Melun en 1420, une mine est faite sous les fossés et jusqu'aux murs de la ville mais les assiégés parviennent à contrecarrer leur progression par une contre-mine. Plusieurs hommes d'armes viennent s'y affronter à la lance et à l'épée³⁴².

Utilisée à la guerre réelle, la lance à pied trouve naturellement sa place dans les combats normés, organisés dans les lices, mais l'arme y est très rarement décrite. Antoine de La Sale mentionne tout de même « *deux lances à poulsier pareilles, ferrees et armees chascune de sa rondelle pour couvrir la main devant* »³⁴³. Face à une arme d'estoc, la protection de la main, courante à cheval, est tout autant logique à pied.

Mais dans la plupart de ces combats, la lance est jetée à l'approche des deux adversaires, qui engagent ensuite le combat au corps-à-corps avec une autre arme, généralement la hache. Lors du gage de bataille à Arras tenu en 1431, Maillotin de Bours a avec lui parmi toutes ses armes une lance, qu'il va jeter sur Hector de Flavy, son adversaire, qui fera de même avec la sienne³⁴⁴. Mais Georges Chastellain ne nous décrit pas leur forme, ce qui nous empêche de savoir si les deux champions auraient tout aussi bien pu les garder en main pour combattre.

Parfois, au contraire, l'usage exclusif pour le jet est indiqué explicitement dès avant l'affrontement. En 1445, les chapitres de Jean de Boniface prévoient pour les armes à pied que « *chacun de nous deux pourra porter lances ou espées de jet, pour jeter ainsi que bon luy*

³⁴¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 300 ; FÉNIN, p. 174 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 51.

³⁴² FÉNIN, p. 144 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 156-157.

³⁴³ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 294.

³⁴⁴ CHASTELLAIN, t. 2, p. 196-198.

semblera »³⁴⁵. Ici, pas d'ambiguïté, la lance ne sert qu'à être jetée, pas à combattre au corps-à-corps. Lors du duel, Jean de Boniface utilise « *un long dard, leger, à la mode d'Espagne* »³⁴⁶.

L'introduction du *Jeu de la hache* énumère parmi les armes possibles dans les combats à pied « *la demy lance* »³⁴⁷. Il est probable que cette dénomination de demi-lance vienne de la possible pratique, pour une utilisation à pied, de couper la lance de cavalerie en deux. Nous avons vu avec l'exemple de Jean de Luxembourg devant Alibaudières que la lance de cavalerie peut servir à pied, telle quelle, et même être jetée, mais sa grande longueur s'avère parfois handicapante. Ainsi donc, quand est décidé à l'avance de privilégier la tactique de la cavalerie démontée, les chevaliers et écuyers peuvent prendre le temps de faire modifier leurs armes. Pour la bataille d'Azicourt, on décide que chacun raccourcisse sa lance pour que, coupées par « *le moilon* », c'est-à-dire le milieu, le centre, elles soient plus « *roides [= raides] quand ce venroit à combattre et a laborer* »³⁴⁸. À la vérité, les chroniqueurs n'indiquent pas explicitement si cette mesure est prise pour les hommes qui demeurent à cheval ou ceux qui mettent pied à terre. Mais ils évoquent ensuite le combat, dont le récit donne davantage d'indices. Une fois arrivés au contact des Anglais, les hommes d'armes français sont « *si prez serrez lun de lautre quilz ne povoient lever leurs brachz pour férir sur leurs annemis, sinon aucuns quy estoit au front devant, lesquelz rudement les bautoient des lances quilz avoient racourchies pour estre plus roides et aprochier leurs annemis de plus prez* ».

D'un point de vue technique, plusieurs éléments confirment qu'il s'agit bien là de combat à pied et non à cheval. Tout d'abord, un cavalier maniant la lance n'aurait pas besoin de lever le bras pour frapper, et ne chercherait pas non plus à approcher au plus près. En effet, lorsqu'ils utilisent la lance à cheval, les hommes d'armes cherchent simplement à passer à vive allure, sans rester au contact, sans quoi le maniement de la lance d'une seule main (la main gauche étant occupée à tenir les rênes) et à l'arrêt ne tirerait guère d'avantage de la présence du cheval. En outre, l'utilisation des lances raccourcies ne profiterait pas aux cavaliers pour délivrer de meilleurs coups. Certes, plus la lance est longue, plus elle risque de plier, ce qui

³⁴⁵ *Lalaing*, p. 81.

³⁴⁶ LA MARCHE, t. 1, p. 440.

³⁴⁷ Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 33.

³⁴⁸ WAVRIN, t. 2, p. 211 et 213 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 253-255.

peut limiter l'intensité de l'impact. Mais paradoxalement, une lance trop courte est tout aussi problématique à cheval, car plus la lance est courte, plus on risque de délivrer un coup latéral ne profitant que très partiellement de la puissance du cheval. Il est donc nécessaire de trouver un juste milieu, une lance assez longue pour obtenir un choc suffisamment frontal, mais pas trop longue pour qu'elle ne se plie pas trop facilement (ni ne compromette la précision). On comprend donc clairement en analysant les implications techniques de ce passage que l'obtention d'une longueur moindre en coupant la lance pour augmenter la puissance des coups ne peut concerner que les hommes d'armes à pied.

Par conséquent, la lance est une arme qui peut tout à fait s'utiliser à pied à la guerre. Cependant, l'arme maniée par les compagnies d'hommes d'armes descendus de leurs montures y est finalement assez rarement signalée. Dans les lices en revanche, les chroniqueurs nous fournissent plus de détails sur ce point, et très majoritairement, pour combattre à pied, les champions préfèrent porter leur faveur sur une autre arme : la hache.

2. La hache

La hache d'armes constitue de loin l'arme la plus utilisée dans les combats à pied en armure dans les territoires bourguignons au XV^e siècle³⁴⁹. Si l'on considère la carrière de Jacques de Lalaing, ce grand champion bourguignon qui s'illustre par le nombre inégalé de dix-huit combats dans les lices, le bilan est sans appel : la hache d'armes est l'arme de treize combats sur dix-huit, parmi lesquels neuf des treize combats qui prennent place pendant le pas de la Fontaine des pleurs³⁵⁰. Si l'on se limite à ce constat, Jacques de Lalaing a livré encore plus de combats à la hache d'armes à pied que de combats à cheval à la lance, même s'il faut bien considérer que ces dix-huit passages dans les lices ne comptent pas la participation à des joutes collectives, avec un grand nombre de concurrents, apparemment assez courantes à la cour, trop courantes hélas pour qu'en soient conservés des récits détaillés. Alors que l'épée nous apparaît comme l'arme chevaleresque par excellence, il s'avère clairement que dans la

³⁴⁹ Pour une étude complète de la hache, voir Christiane RAYNAUD, *"À la Hache !" Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIII^e-XV^e siècles)*.

³⁵⁰ Voir annexe 4.

réalité des faits, d'un point de vue pratique et non symbolique, elle est supplantée par la lance pour le combat à cheval, et par la hache pour le combat à pied.



Figure 4 (à gauche) : Valère MAXIME, traduit par Simon de Hesdin et Nicholas de Gonesse, *Les Fais et les Dis des Romains et de autres gens*, c. 1473-1480, Londres, British Library, Ms Harley 4375, fol. 171v.



Figure 5 (à droite) : Jean LEFÈVRE DE SAINT-RÉMY, *Chronique « des faits du noble et vaillant chevalier messire Jacques de Lalain »*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 16830, fol. 81v.

Certes, les combats normés dans les lices constituent le cadre où cette arme est la plus visible, puisqu'il est impossible de pouvoir avoir une idée statistique des armes utilisées par les hommes d'armes à pied sur un champ de bataille. Néanmoins, il serait vraiment une erreur manifeste, pour ne pas dire grossière, de croire que la hache d'armes n'est pas une arme chevaleresque³⁵¹.

³⁵¹ « In his tournament book Rene mentions three weapons used in the tournament, the mace, the sword and the lance. All three of these weapons were considered knightly unlike the bow and the axe ». Ben KERR, *Tournament: Martial Training or Elaborate Game?*, p. 25.

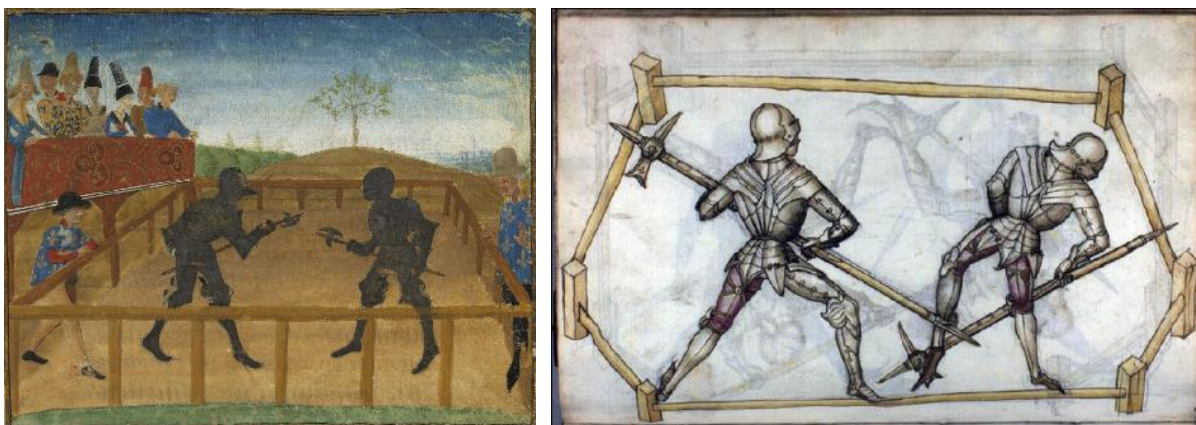


Figure 6 (à gauche) : Les « serimonies et ordonnances qui se appartiennent a gaige de bataille fait par querelle selon les constitucions faictes par le bon roy Phelippe de France » [Ordonnances of Chivalry of Philip IV of France], seconde moitié du XV^e siècle (c. 1475), Leeds, Royal Armouries Museum, ms I.32, fol. 1r.

Figure 7 (à droite) : Hans TALHOFFER, *Alte Armature und Ringkunst*, 1459, Copenhague, Det Kongelige Bibliothek, Ms Thott 290.2°, fol. 132v.

Venons-en à une description concrète de cette arme : cette fameuse hache d'armes est une arme de longueur variable mais systématiquement maniée à deux mains. Comme toujours dans les combats normés, on s'attend à ce que les champions utilisent des armes similaires.

Dans l'emprise de Jehan de Werchin en 1402, le sénéchal de Hainaut précise ainsi à propos de lui-même et de son adversaire : « *aurons bastons paraulx de longueur pour faire lesdites armes qui se feront, laquelle longueur je bailleray quant je en seray requis* »³⁵². Toutefois il s'agit probablement pour la hache d'une longueur approximative, d'un ordre de grandeur, d'autant que cette remarque concerne non seulement la hache, mais aussi la lance, l'épée et la dague. En effet, nos sources restent très floues sur la question de la longueur de la hache, qui est bien moins primordiale que pour la lance, et cette mention dans l'emprise de Jean de Werchin fait plutôt figure d'exception. Cela se comprend assez aisément : alors qu'à la joute, la frappe simultanée est essentielle, sous peine de conférer un avantage décisif à celui qui frapperait en premier, une allonge un peu inférieure dans un combat au corps-à-

³⁵² MONSTRELET, t. 1, p. 42.

corps peut tout à fait être compensée par la façon de combattre et la maîtrise technique de l'arme.



Figure 8 : John LYDGATE et Thomas HOCCKLEVE, *Lives of St Edmund and St Fremund*, c. 1426-1450, Londres, British Library, MS Harley 4826, fol. 1r.



Figure 9 : Antoine de LA SALE, *Jean de Saintré*, c. 1470, Londres, British Library, MS Cotton Nero D IX, fol. 103r.

D'après l'iconographie, principale source d'information sur ce point, deux grands formats de hache coexistent. Un premier « modèle » émerge, d'environ la taille de l'homme qui la manie, format permettant d'avoir approximativement un tiers du manche de l'arme en avant de la main droite (par commodité, je suppose une tenue classique pour un droitier, donc la main droite en haut de l'arme, vers la tête de la hache, et la main gauche vers le bas), un tiers entre les mains, et un tiers à l'arrière de la main gauche. Au début du XVI^e siècle, le

condottiere Pietro Monte préconise ainsi que la hache soit un peu plus grande que l'homme³⁵³. Cela est conforme à une partie des représentations iconographiques (figures 5, 7, 9) et des artefacts conservés dans les collections muséales. La superbe hache d'armes conservée à la *Wallace Collection* de Londres sous le numéro d'inventaire A926 correspond à ce premier type de modèle : elle mesure près d'1,90 mètre. Au passage, on notera qu'avec un poids d'un peu moins de 2,5 kg, il s'agit d'une arme certes puissante quand elle est mise en mouvement, mais qui demeure en main relativement légère et maniable par rapport à ce que laisserait penser sa taille.



Figure 10 : Hache d'armes. Londres, Wallace Collection, A926.

Par ailleurs, on trouve aussi des cas de haches plus courtes, d'une taille inférieure d'environ un tiers, puisqu'elles ne possèdent quasiment pas de queue (figures 4, 6, 8). Toutefois, dans les combats décrits par les sources de notre corpus, le premier format est clairement privilégié, car, comme l'enseigne le traité du *Jeu de la hache*, l'utilisation technique de la queue, pour dévier les coups adverses ou pour porter des coups d'estoc du talon, est fondamentale³⁵⁴.

³⁵³ Je remercie Vincent Deluz de m'avoir fait bénéficier de ses travaux en cours sur cette œuvre riche.

³⁵⁴ Voir à ce propos la partie du présent travail sur le combat à la hache, notamment p. 377-379.

Mais alors qu'avec la lance, toute l'attention est focalisée sur la longueur de la hampe, c'est davantage sur la forme qu'on va juger de la conformité d'une hache par rapport à ce qui se fait habituellement. Nous l'avons déjà évoqué, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing en 1446 se contentent de dire que la hache sera « *telle que chacun de nous voudra porter, selon la façon accoutumée à combattre à pied, sans croc ou nul autre mal engin quelconque* »³⁵⁵. Même sans aller jusqu'au « *malengin* », à ajouter des pointes ou des crocs de façon plus ou moins fantaisiste comme le suggère Hans Talhoffer (voir figure 11), la configuration de la hache est nettement plus variable et diversifiée que celle des autres armes, et c'est davantage sur cette configuration, la taille des pointes ou autre, que sur la longueur totale, que peuvent parfois se cristalliser les contestations.

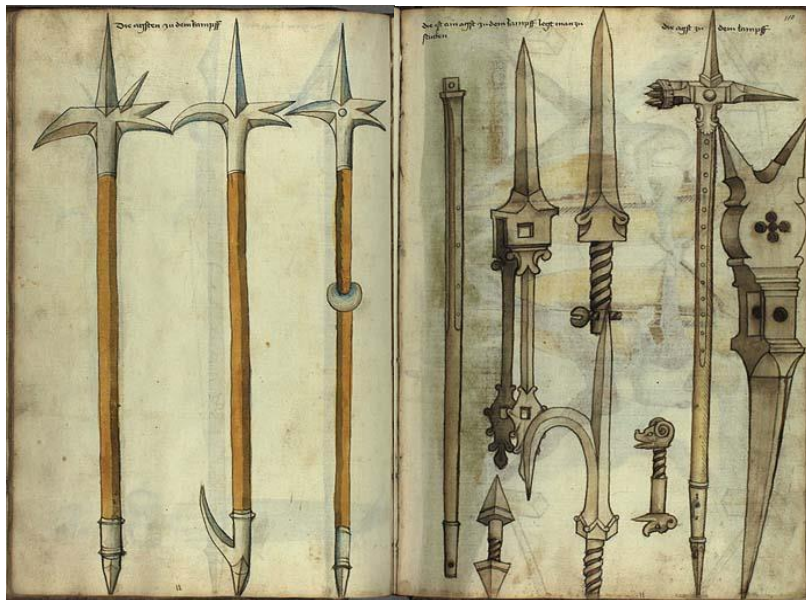


Figure 11 : Hans Talhoffer, *Alte Armature und Ringkunst*, 1459, Det Kongelige Bibliothek, Copenhague, Ms Thott 290.2°, fol. 109v et 110r.

En effet, si celle que nous avons déjà relevée sur la hache de Diego de Gusman à Valladolid n'est pas expliquée par le chroniqueur du *Livre des faits*³⁵⁶, d'autres donnent lieu à davantage de précisions riches d'enseignements pour notre propos. Mais comme nous allons

³⁵⁵ *Lalaing*, p. 97.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 137.

le voir, la volonté de combattre à armes égales est la moins stricte avec la hache, car il s'agit de l'arme la moins stéréotypée au sein de la panoplie chevaleresque.

La hache A926 de la Wallace Collection (figure 10) est un bon exemple pour voir les différentes parties de l'arme. La tête, ou « croix », ou « gros bout », est ici constituée d'un fer de hache (le « taillant »), d'un marteau (le « mail » ou « maillet »), et d'une pointe (la « dague », ou « dague de dessus »). La partie du manche qui reste entre les mains est nommée par l'auteur du *Jeu de la hache* la « demi-hache ». De part et d'autre de cette zone, des rondelles peuvent être présentes. On en trouve assez couramment au dessus la main droite, en métal, afin de protéger la main. On peut également en trouver en-dessous de la main gauche, peut-être en cuir à en croire l'impression donnée par les représentations iconographiques (figures 8 et 9). Celle-ci doit également avoir une vocation protectrice, mais aussi assurer une bonne tenue en main lors des frappes. Enfin, la partie inférieure de l'arme, la « queue », est régulièrement munie d'une pointe au niveau du talon, du « *bout d'embas* », désignée parfois comme la « dague de dessous ».

Cette arme ainsi décrite constitue une hache d'armes à proprement parler. Mais il existe une variante à cette première forme : le bec de faucon (figures 4 et 7). On y retrouve la plupart des éléments déjà cités : une pointe au-dessus et potentiellement au-dessous (les dagues), un marteau ou mail (même si la forme n'est pas toujours la même), en revanche le « taillant », c'est-à-dire le véritable fer de hache, est remplacé par une pointe légèrement courbée, le bec de faucon, qui donne son nom à l'arme. Même si un seul élément diffère fondamentalement, on ne peut que convenir qu'il s'agit de la partie la plus caractéristique d'une hache, nom que ne mériterait plus vraiment cette deuxième arme en toute logique.

La question de pouvoir s'affronter avec ces deux armes différentes va se poser avec acuité à Arras en 1435, pour le combat du chevalier castillan Juan de Merlo et du seigneur de Charny Pierre de Bauffremont. Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy, rapporte le débat qui surgit à cette occasion à cause du bec de faucon amené par le chevalier espagnol alors que les discussions pour l'organisation de ce duel, qui ont apparemment donné lieu à la rédaction de lettres dont le contenu exact nous est malheureusement inconnu, prévoyaient l'usage de haches d'armes. Les gentilshommes qui accompagnent le seigneur de Charny, et notamment parmi eux le seigneur de Santes, estiment ce choix non conforme aux lettres contenant les conditions de ce duel et viennent s'en plaindre au duc de Bourgogne Philippe le Bon, juge de

ces armes : « *Nous avons veu que le chevalier, qui cy est venu, aporte ung becq de faucon, en lieu de hache, et vous scavez qu'ilz doivent combattre de haches ; et nous semble qu'il y at grant différence* ». Malgré ces protestations et après des discussions relativement longues, on conclut d'autoriser l'Espagnol à utiliser son bec de faucon, précisant néanmoins que le seigneur de Charny donne son accord pour l'honneur « *et non pas pour droit, que l'autre se combatte de son becq de faucon ; ce que on n'a point veu ou royaulme de France ; car becq de faucon n'est mie hache, ains sont deux choses* »³⁵⁷. Finalement, l'inégalité entre les deux armes ne semble poser aucun problème lors du combat lui-même, mais on sait grâce à cet épisode qu'à cette date, les observateurs bourguignons font une distinction nette entre les deux armes.

On relève de façon très surprenante que par la suite, les auteurs tendent à utiliser indistinctement le terme de hache d'armes pour désigner le premier modèle que nous avons décrit, la hache d'armes à proprement parler, et le bec de faucon. Il apparaît même particulièrement curieux d'utiliser le terme de hache d'armes pour désigner une arme ne possédant même pas de fer de hache, élément qui semble par définition essentiel pour en mériter le nom. Toutefois, cet usage est une preuve d'autant plus claire que ce deuxième type d'arme a mérité par la suite d'être désormais considéré comme l'équivalent du premier.

Le *Jeu de la hache*, traité consacré entièrement au maniement de la hache d'armes, porte en réalité, malgré son nom qui pourrait induire en erreur, sur le maniement du bec de faucon. Même en l'absence d'illustrations, pour lesquelles les places ont visiblement été laissées mais qui n'ont jamais été réalisées, aucune ambiguïté ne subsiste. En effet, le bec de faucon, compris ici comme la partie de l'arme, est explicitement mentionnée à plusieurs reprises, ce qui n'est jamais le cas du taillant ou fer de hache. Si l'on admet que la rédaction de ce traité a pris place dans l'entourage des ducs de Bourgogne, le simple fait qu'il décrive l'usage d'un bec de faucon autorise à penser que sa rédaction est postérieure aux années 1430³⁵⁸.

³⁵⁷ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 317-318.

³⁵⁸ Vincent Deluz et Olivier Dupuis ne mentionnent pas ce débat de 1435 et n'utilisent donc pas ce critère de datation pour le traité et, ce qui ne leur aurait de toute façon rien apporté de plus, car leur méthode de datation, basée sur l'étude paléographique, linguistique et dialectique du traité, leur permet une estimation bien plus

De fait, après le duel de Juan de Merlo et de Pierre de Bauffremont, la possibilité que deux adversaires s'affrontent alors que l'un utilise une hache d'armes et l'autre un bec de faucon ne pose plus problème en tant que tel. On rencontre cette situation en 1449, quand Jacques de Lalaing affronte l'écuyer anglais Thomas Keith. Si l'auteur du *Livre des faits* se contente de mentionner deux haches, Olivier de La Marche donne une description bien plus précise des armes des deux champions. Thomas Keith a pour sa part une « vraie » hache d'armes : « *une forte hache pointue dessous [comprendre « dessus »], et un grand taillant d'un costé, et de l'autre un long mail ; et plus bas avoit rondelle pour la garde de la main, et dessous fut pointue d'une courte dague* ». Jacques de Lalaing utilise quant à lui « *une longue hache à poincte dessus, et d'un costé un bec qu'on dit de faucon, et de l'autre un mail rond, à trois pointes de diamant, et au dessous de la hache une bonne forte dague* », autrement dit, sans contester un bec de faucon et pas une hache d'armes *stricto sensu*³⁵⁹. Dans le récit d'Olivier de La Marche, de loin le chroniqueur le plus précis dans les détails techniques qu'il donne sur les combats à la hache, cette asymétrie n'est sujette à aucune controverse, preuve que le bec de faucon est devenu une alternative complètement admise à la hache.

Et même, si l'on en croit le biographe du chevalier bourguignon, c'est la hache de Thomas Keith qui pose problème, non dans sa configuration globale, mais pour certaines parties qui apparaissent trop dangereuses. En effet, lorsque « *les bastons des champions furent visités* », c'est-à-dire au contrôle des armes, la hache de Thomas Keith s'avère non conforme à ce qui se fait habituellement en matière de hache pour combattre dans les lices : elle « *n'estoit pas telle comme pour lors on avoit accoutumé porter en lices, et estoit celle hache à taillant et à martel et à longue et large dague devant ; sy estoit le taillant d'icelle hache long et aigu* ». Néanmoins, comme Thomas Keith refuse de se résigner à changer d'arme et persiste à vouloir conserver la sienne, Jacques de Lalaing finit par céder et accepter de livrer le combat dans ces conditions, non sans fâcheuse conséquence. Si le fer de hache long et tranchant a également attiré l'attention, c'est la longue dague de dessus qui va causer un

précise, à savoir entre 1460 et 1485. On peut relever toutefois que cette datation ne se trouve pas remise en question par ce point technique, mais plutôt confortée. Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 18-26.

³⁵⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 460.

accident. En frappant au visage de l'Anglais du talon de sa hache, Jacques de Lalaing « *se bouta de son coup mesme parmi la pointe de la hache de son adversaire, et fut atteint entre l'avant-bras et le gantelet, et tant qu'il eut le bras senestre percé tout outre et veines et nerfs coupés ; car la dague de la hache d'iceluy Anglois estoit à merveille large et tranchante* »³⁶⁰. Olivier de La Marche, s'il n'a pas précisé qu'il y ait eu contestation avant le combat, confirme simplement quand il raconte la survenue de cette mésaventure que la dague qui perce le poignet de Jacques de Lalaing, sur laquelle il vient lui-même s'empaler, est « *trenchante et ague* »³⁶¹.

Pour le pas d'armes de la Fontaine des pleurs, que Jacques de Lalaing entreprend après ce combat, les chapitres précisent que les champions « *combattront de la hache, à dagues pareilles et telles que ledit entrepreneur livrera sur la place* »³⁶². On peut penser qu'il décide alors de prendre la précaution de fournir lui-même les haches, après sa mauvaise expérience, pour ne pas se retrouver à nouveau face à une arme trop dangereuse. Toutefois, le fait de fournir les armes est largement plus courant pour un pas d'armes que pour une emprise d'armes, et il n'est pas raisonnable d'aller chercher plus loin la raison de cette décision : même si l'hypothèse semble de prime abord logique et séduisante de faire le lien entre cette disposition particulière et l'accident, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs sont publiés le jour même du combat contre Thomas Keith, ce qui signifie qu'ils ont été rédigés en amont.

En revanche, le fait de préciser que les dagues seront les mêmes montre bien leur importance dans le déroulement d'un combat, et l'avantage qu'on peut en tirer. On ne saurait donc imaginer que l'un des combattants ait une hache dépourvue de dague si lui et son adversaire n'avaient pas convenu ensemble de renoncer à utiliser cette partie de l'arme. En 1415, pour le duel opposant l'écuyer portugais Rumaindres au chevalier bourbonnais Guillaume du Bars, à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, chaque combattant est armé d'une « *hache en main, laquelle estoit sans daghe, à gros marteau et petit taillant* »³⁶³. Lors du combat à la hache de Galiot de Baltasin et de Philippe de Ternant en 1446, les armes sont de « *grosses haches pesantes, dont le mail estoit fait à manière de trois coings à fendre bois ; et n'avoient*

³⁶⁰ *Lalaing*, p. 183-185.

³⁶¹ LA MARCHE, t. 1, p. 462.

³⁶² *Lalaing*, p. 191.

³⁶³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207.

*point de poincte de dessous, pource que, par le contenu des chapitres, ils devoient combattre du maillet seulement »*³⁶⁴.

Jacques de Lalaing a largement l'habitude d'utiliser sa dague de dessous. Lorsqu'il affronte Jean de Boniface à Gand en 1445, il a « *une longue hache, fort pointue dessous et dessus* »³⁶⁵. Mais au début du pas de la Fontaine des pleurs, il livre des haches qui en sont dépourvues, peut-être pour s'éviter à lui-même de se blesser en portant un coup de talon comme il l'a fait contre Thomas Keith. Ainsi, contre Gérard de Roussillon, Jacques de Lalaing aurait une hache « *laquelle n'avoit point de dague dessus* ». Sachant que durant le combat, il porte au visage de son adversaire « *un coup de hache de la dague de devant* » et le fait saigner, on peut aisément imaginer une erreur du texte et que la hache était en fait démunie d'une dague de dessous et pas de dessus, ce qui semble largement plus plausible³⁶⁶. L'hypothèse est confirmée dans le récit du combat face au seigneur d'Espiry : « *les haches furent visitées, lesquelles estoient à dague par dessus, comme toutes les autres haches de quoy on avoit fait armes* »³⁶⁷.

D'après le *Livre des faits*, un changement survient à partir du combat contre Jean de Villeneuve, dit Pasquoy, où il est question des « *haches qu'ils avoient à dagues, par dessous et par-dessus* »³⁶⁸. Contre Gaspard de Dourtain encore, la dague de dessous est explicitement mentionnée : « *avant ce qu'ils eussent assis dix coups de hache, la hache du chevalier du pas fut fendue, et tant que la dague et la virole de dessous churent à terre, mais non-pourtant sy firent-ils et accomplirent tout le nombre de soixante-quatre coups bien et vaillamment* »³⁶⁹. Le récit d'Olivier de La Marche confirme que les haches au début du pas sont dépourvues de dague de dessous ; la seule divergence, finalement assez mineure, réside dans le premier combat où cet élément refait son apparition. D'après sa version des faits, les haches utilisées lors du duel contre le seigneur d'Espiry sont « *ferrees, longues et poisantes, à grandes dagues*

³⁶⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 418.

³⁶⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 440.

³⁶⁶ *Lalaing*, p. 216.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 225.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 227.

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 230.

*acerees dessus et dessous ; et furent les premieres haches à dague dessous que l'entrepreneur fist livrer en iceluy pas »*³⁷⁰.

En revanche, si, dans le cas où chacun doit amener sa propre arme, les adversaires décident ensemble que les haches soient munies ou dépourvues de dague, leur longueur et leur niveau d'affûtage n'est pas toujours le même, comme nous l'avons vu pour le combat de Jacques de Lalaing et de Thomas Keith. Toutefois, leur cas n'est pas unique. En 1449, à Bruges, le seigneur de Haubourdin reçoit le bâtard de Béarn dans le cadre du pas de la Belle Pèlerine. Comme ce dernier arrive après le terme officiel du pas, les deux hommes décident ensemble de changer les chapitres en d'autres armes. Entre autres modifications, ils peuvent chacun apporter leur propre hache, telle qu'elle leur plaît. Le seigneur de Haubourdin a « *un bec-de-faucon commun, à bonne et poisante dague dessus et dessous* ». La hache de Bernard de Béarn est « *une hache à bec-de-faucon commun ; mais la dague de dessous est longue et deliee [= fine], de façon telle qu'elle pouvoit légèrement entrer es trous de la visière d'un bacinet, et de sa longueur pouvoit porter grand dommage au visage de son compaignon* ». Haubourdin, averti de la « subtilité », c'est-à-dire la particularité de cette hache, dit qu'il « *ne donneroit pas à son compaignon tant de peine que de perser la visière de son bacinet ; et prestement le fit déclouer, et oster de tout poinct, si que le visage luy demoura tout découvert* ». Néanmoins, le seigneur de Haubourdin sera plus fortuné que Jacques de Lalaing et n'aura à subir aucun revers, malgré la folle audace dont il témoigne³⁷¹. Mais prendre des risques semble quelque chose d'assez naturelle pour des hommes accoutumés à risquer leur vie sur le champ de bataille

Très clairement, la hache est aussi une arme utilisée par les chevaliers et écuyers à la guerre véritable, même si la plupart des passages ne mentionnent que le mot « hache », sans qu'on puisse savoir le format de ladite arme. Les occurrences sont régulières et nous en retiendrons quelques-unes.

Plusieurs de ces mentions sont assez allusives et ne permettent que de savoir la présence d'une hache, ne prêtant guère à commentaire. Pendant le siège de Soissons en 1414,

³⁷⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 34.

³⁷¹ *Ibid.*, t. 1, p. 464-465.

lors d'un assaut de la ville, le duc de Bourbon, montant et combattant aux échelles, est « *abatu de haut en bas, d'un cop de hache : dont il fut si fort grevé que on cuidoit que il fust mort* »³⁷². Pendant la bataille d'Azincourt, le roi Henry V se fait abattre un fleuron de sa couronne par un grand coup de hache³⁷³. En 1419, à l'entrevue de Montereau, Tanguy du Chastel frappe le duc de Bourgogne d'une hache si rudement qu'il le fait tomber à genoux³⁷⁴.

À la bataille de Mons-en-Vimeu en 1421, les chevaliers des deux armées s'efforcent « *de porter grand dommage à l'un et à l'autre par férir d'espées et de pointes de haches en visière et partout* »³⁷⁵. Il est intéressant de relever qu'on sait par cette citation que les haches utilisées sont munies de pointes. Dans cette mêlée, un chevalier flamand, Jean Vilain, « *noble homme et de haute stature* », particulièrement gros et puissant, à cheval mais en ayant abandonné les rênes, frappe ses adversaires « *d'une pesante hache en ses mains, que nul n'eust peu sourdre, et à deux bras alloit ruant et ramonant devant luy ; et par la plus horrible manière qui avoit esté vue oncques mais, tuoit gens et assommoit comme bouchers font les boeufs, espautoit testes de chevaux, confondoit hommes d'armes, espouvantoit courages, donnant forces et puissances, employant bras d'un foudre et d'un homme d'acier qui nulluy n'amiroit, mais le firent chacun ; et ne sembloit que un assommeur, un meurtrier à journée, plus diable que homme* »³⁷⁶. Cette mention d'un homme d'armes maniant à cheval une hache à deux mains relève d'un fait rare, un épisode pittoresque à en croire le récit de Chastellain, et donc en aucun cas révélateur d'une pratique courante.

À la bataille de Verneuil en 1424, les hommes d'armes français et anglais, ayant mis pied à terre pour combattre, « *encommencerent a fraper de haces et poulses de lances, puis misrent les mains auz espees, dont ilz sentredonnerent de grans copz et mortelz horions* »³⁷⁷. Durant cette journée, « *se porta le duc de Bethfort, régent, mout vaillaument de sa personne, et combatoit d'une hache tant raidement qu'il eut le los de bien combatre sur tous les autres* »³⁷⁸.

³⁷² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 164.

³⁷³ *Ibid.*, t. 1, p. 250 ; MONSTRELET, t. 3, p. 119-120.

³⁷⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 375.

³⁷⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 262.

³⁷⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 268-269.

³⁷⁷ WAVRIN, t. 3, p. 111-112.

³⁷⁸ FÉLIN, p. 222.

En effet, on a rapporté à Wavrin, qui de son propre aveu ne pouvait pas tout voir ni comprendre, que le duc de Bedford avait fait tant d'armes en ce jour que c'était merveilles : il a tué maints hommes « *dune une hache quil tenoit a deux mains* »³⁷⁹.

En 1426, lors d'un affrontement devant la ville de Horne en Frise entre la garnison bourguignonne et les gens de la duchesse de Gloucester, le seigneur de l'Isle-Adam a la jambe « *perchie* » d'une hache³⁸⁰. Pour que la jambe soit dite « percée », son adversaire lui a probablement porté un coup de dague ou de bec de faucon, mais clairement un coup de pointe et pas un coup de taille. Son arme est donc munie d'au moins un des éléments caractéristiques d'une hache d'armes.

En 1456, lors de son entrée solennelle dans la ville d'Utrecht, le duc de Bourgogne à cheval porte « *une petite hachette en sa main* »³⁸¹. Cette mention constitue un exemple rare de hache à une main, en l'occurrence pas assimilable du tout à une hache d'armes. Mais dans les jours qui suivent, des seigneurs se relaient pour faire le guet et un soir, le seigneur de Sempy arrive à la tête de ses hommes d'armes à cheval ; Chastellain précise que chaque homme d'armes a « *un varlet qui lui porta sa hache* ». Cette fois, ces haches ne sont pas portées par les hommes d'armes montés. S'agit-il encore de haches à une main maniables à cheval ? Dans ce cas, il n'y aurait guère de raison de les faire porter par les valets. Il semble donc plus plausible que ce soient des armes que les cavaliers pourront saisir s'ils mettent pied à terre pour combattre³⁸².

Lors d'une chevauchée en Labourd en 1450, durant l'assaut de la place forte de « *Poillan* » (probablement Pouillon, dans les Landes), les Français attaquent ardemment les Anglais : « *chargèrent sur eux à pointes de lance et grands coups de haches* »³⁸³. Cela rappelle très fortement la description que donne Jean de Wavrin du début de la bataille de Verneuil, que nous venons de citer, au détail près qu'ici, Guillaume Leseur ne mentionne pas même l'épée ; et dans le récit de Verneuil, cette dernière n'est tirée qu'après avoir combattu des

³⁷⁹ WAVRIN, t. 3, p. 113-114.

³⁸⁰ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 130.

³⁸¹ CHASTELLAIN, t. 3, p. 149.

³⁸² *Ibid.*, t. 3, p. 153.

³⁸³ LESEUR, t. 1, p. 102.

haches ou des lances. Ces deux armes semblent donc privilégiées à l'épée au moment d'engager le combat au corps-à-corps sur les champs de bataille.

Par conséquent, nous pouvons relever que la plupart de ces passages où la hache est mentionnée concerne des combats à pied. Ainsi, même si la tenue à deux mains n'est pas toujours explicitée, elle est très souvent largement plausible. Présentes de façon courante dans les assauts ou défenses de places fortes, ou encore sur les champs de bataille, la hache n'est pas utilisée que dans les combats normés, loin s'en faut, même si les descriptions précises des armes nous font défaut pour porter un jugement précis sur la comparaison à faire avec le monde du champ clos. Toutefois, un épisode singulier rapporté par Jean de Wavrin, sur lequel nous reviendrons, montre bien qu'une hache dont le maniement, et par conséquent la forme aussi indubitablement, correspond parfaitement à la hache d'armes utilisée dans les lices, peut être trouvée de façon courante dans un château en guerre³⁸⁴.

3. L'épée

L'importance symbolique de l'épée, aussi incontestable soit-elle, seule arme par laquelle on peut adouber un homme, est un point particulièrement peu développé dans les textes qui constituent le corpus de cette étude, et même singulièrement absent. Dans la pratique en revanche, elle semble omniprésente, mais tellement courante qu'elle n'est jamais décrite en détail. Arme précieuse de l'homme d'armes, pendant à son côté gauche et rangée au fourreau, elle n'est souvent tirée que dans un deuxième temps, que ce soit à cheval ou à pied, à la guerre comme dans les lices, après l'une ou l'autre des deux armes déjà analysées.

Comme le seigneur de Croÿ qui, à la bataille de Mons-en-Vimeu en 1421, « *féroit, mailloit de l'épée, d'estocq et de taille* »³⁸⁵, on frappe normalement de cette arme en utilisant son tranchant et sa pointe. Dans le contexte particulier des lices s'utilisent soit des armes similaires à celles utilisées sur le champ de bataille, donc de façon aussi polyvalente, soit des

³⁸⁴ WAVRIN, t. 3, p. 53.

³⁸⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 264.

armes plus spécifiques, conçues pour un seul de ces deux usages, le coup d'estoc ou le coup de taille.

Face à un adversaire protégé d'une armure, c'est de loin le coup d'estoc qui s'avère le plus dangereux, car capable de se glisser dans les failles. Ainsi, en 1467, le nouveau duc Charles le Téméraire a la volonté de « *porter l'épée si roide et si ague que le monde trembleroit devant luy* »³⁸⁶ ; on voit par le choix de cette expression imagée d'épée raide et pointue pour inspirer la crainte qu'une telle arme est redoutable.

Dans les tournois où l'on désire limiter les risques, il est logiquement possible de ne pas affûter les épées, mais surtout d'en interdire les coups d'estoc et de rendre les pointes inoffensives. Une telle arme est appelée une épée rabattue, « *une espée rabatue de quoy on tournoye* ». Le tournoi idéal proposé par le *Livre des tournois* du roi René propose aussi l'utilisation de masses, c'est-à-dire des sortes de massues ou gourdins de bois ; il évoque ainsi un « *très noble Tournoy frappé de masses de mesure, et espées rabatues* ». La description qu'il propose un peu plus loin dans son traité est la plus complète que l'on puisse trouver :

« De la mesure et façon des espées et des masses, n'y a pas trop à dire, fors que de la largeur et longueur de la lumelle ; car elle doibt estre large de quatre doiz, à ce qu'elle ne puisse passer par la veue du heaulme, et doibt avoir les deux tranchans larges d'un doiz d'espez. Et affin qu'elle ne soit pas trop pesante, elle doibt estre fort voidée par le meilleu et mosse devant et toute d'une venue se bien pou non depuis la croisée jusques au bout, et doibt estre la croisée si courte qu'elle puisse seulement garentir ung coup qui, par cas d'aventure descendroit ou viendroit glissant le long de l'espée jusques sur les doiz, et toute doibt estre aussi longue que le bras avec la main de celluy qui la porte, et la masse par semblable. Et doibt avoir ladite masse une petite rondelle bien clouée devant la main pour icelle garentir. Et peult-on, qui veult, atacher son espée ou sa masse à une déliée chaesne, tresse ou cordon autour du bras, ou à sa sainture, à ce

³⁸⁶ *Ibid.*, t. 5, p. 265.

*que se elles eschappoient de la main on les peust recouvrer sans cheoir à terre. »*³⁸⁷

On voit que parmi les quelques préoccupations présentées ici figure le fait que la lame soit suffisamment large pour ne pas pouvoir pénétrer par la vue des casques, c'est-à-dire l'ouverture pour les yeux. On peut supposer que demander des gardes courtes, ne permettant que de se protéger les doigts contre un coup glissant, revient exactement au même souci de sécurité, car un coup de garde, si celle-ci est suffisamment longue, porté à courte distance, peut lui aussi se glisser dans la visière, à travers la grille que préconise le roi René, et atteindre le visage du tournoyeur adverse³⁸⁸.

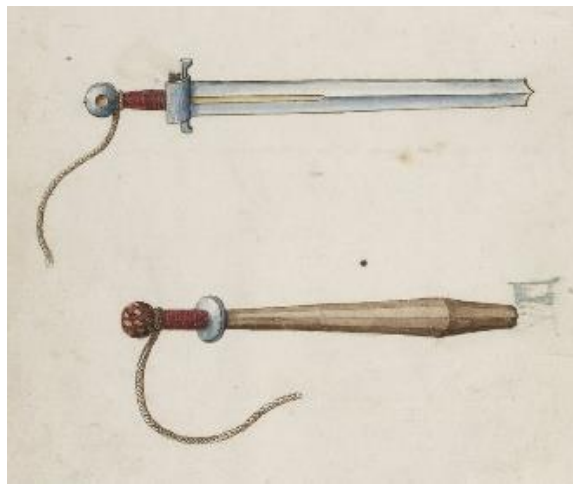


Figure 12 : Épée et masse de tournoi. René d'ANJOU, *Livre des tournois*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrit Français 2695, fol. 31v.

Décrites moins en détail par les auteurs bourguignons, ces épées rabattues sont néanmoins bien présentes dans notre corpus également. Lors du tournoi qui clôtura le pas de l'Arbre d'or en 1468, quand les combattants sont prêts, « *on bailla à chascun sa lance, et son espée rabattue* »³⁸⁹. Olivier de La Marche précise qu'avant cette mêlée, ces épées sont présentées aux juges « *pour scavoir si elles estoyent rabatues et coupées en pointe, comme il*

³⁸⁷ René d'ANJOU, *Livre des tournois*.

³⁸⁸ Le reconstituteur hollandais Joram van Essen en fit la douloureuse expérience lors du tournoi de Schaffhausen, en Suisse, en juillet 2014.

³⁸⁹ HAYNIN, t. 1, p. 129.

appartenoit » ; cela signifie que ces épées sont coupées au niveau de la pointe, que leur pointe a été tout simplement supprimée³⁹⁰.

Antoine de La Sale, dans son traité *Des anciens tournois et faits d'armes*, indique lui aussi ce contrôle préalable et précise même ce qui est fait en cas d'arme non conforme : les juges diseurs « *se font porter leurs espées par les roys d'armes et héraulx ; se elles sont peu rebattues, sur une grosse pierre mollar, là assise, le font limer* ». Ensuite, juste avant le début du combat lui-même, les deux parties se font face, en bataille, « *tous les ungs devant les aultres en bataille, de leurs luisans espées rebattues les ungs les aultres menassant* »³⁹¹.

Cette dernière mention d'armes « luisantes » souligne qu'il s'agit bien d'épées en métal et non de masses de bois. On peut relever cette même insistance dans le récit de Georges Chastellain du tournoi donné à Lille en l'honneur du récent mariage du comte de Nevers, en 1456, pour lequel il précise qu'il s'agit d'un tournoi à faire « *à blanches espées rabattues* »³⁹². De fait, je n'ai trouvé aucune mention de tournoi livré avec des massues en bois.

Le pas de la Dame sauvage tenu à Gand en 1470 est « *un pas, par manière de gracieuses armes, fait et acomply à bastons rabattus* » ; Olivier de La Marche précise un peu plus loin que « *les deux espées estoient garnies de gainnes et de couroyes, comme il appartenoit* »³⁹³, c'est-à-dire qu'elles sont pourvues d'une sorte de dragonne, exactement comme le suggère le *Livre des tournois* du roi René. Ce petit détail technique qu'on retrouve dans ces deux sources, pourtant différentes par leur auteur, leur date de rédaction et leur aire géographique, m'apparaît moins comme un détail insignifiant que comme un bon indicateur de la cohérence du corpus étudié et d'une certaine homogénéité des pratiques des hommes d'armes du XV^e siècle.

Un autre type d'épée peut être trouvé dans notre corpus, cette fois exclusivement utilisé dans des combats à pied. Cette arme très spécifique peut être désignée par plusieurs noms : « épée d'armes », « estoc », ou « estoc d'armes ». Comme l'indiquent ces noms, il s'agit, à

³⁹⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 383.

³⁹¹ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 212.

³⁹² CHASTELLAIN, t. 3, p. 452-453.

³⁹³ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 56 et 72.

l'opposé de l'épée de tournoi, d'une arme spécialement conçue pour porter des « poux » d'épée, c'est-à-dire pour porter des coups de pointe à son adversaire, comme pour « pousser » sa pointe dans sa direction. Mathieu d'Escouchy utilise aussi l'expression d' « *espée de corps* », mais cela à une seule occasion³⁹⁴.

Olivier de La Marche est le chroniqueur qui donne le plus d'informations sur cette arme. Pour le premier combat du pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, qui doit être livré à pied, on remet à deux rois d'armes « *deux haches semblables, et deux estocs (que l'on nomme espees d'armes aussi)* », mais le chevalier castillan Pietre Vasque décide de combattre à la hache³⁹⁵.

Durant ce pas d'armes ne se tiendra qu'un seul combat à l'épée. Quand Jean de Compays, venant de Savoie pour participer, choisit une de ces armes, « *l'espee d'armes* » restante est apportée au défenseur du pas qui va l'affronter, Antoine de Vaudrey. Quand les champions sortent de leurs pavillons, le seigneur de Charny, organisateur du pas d'armes, remet à Antoine de Vaudrey son épée, « *laquelle ledict Anthoine prit, et empoigna à deux mains, la main senestre renversee, et couverte de la rondelle* ». Quant à Jean de Compays, il « *portoit son espee, la main senestre devant, non renversée ; et estoit celle main armée, et couverte de la rondelle* »³⁹⁶.

En 1446, un des quatre duels qui opposent Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant est livré avec cette arme. Avant le combat, le maréchal présente à l'écuyer italien « *deux estocs, que l'on nomme espees d'armes ; et certes je ne vey onques puis deux plus beaux ne plus puissans battons* ». Pour aller au-devant de son adversaire, le chevalier bourguignon « *tenoit son espee, la main senestre devant, et renversee, et couverte de sa rondelle* »³⁹⁷.

Au pas de la Fontaine des pleurs, Jacques d'Avanchies est le seul à choisir cette arme parmi les trois proposées par Jacques de Lalaing. Pour leur combat, il est « *armé de toutes armes, la cotte d'armes au dos, l'espée (que l'on dit estoc d'armes) empoignee ; et tenoit la*

³⁹⁴ ESCOUCHY, t. 1, p. 257. Antoine de La Sale évoque également des « *espees de corps* » mais sans qu'on puisse savoir réellement s'il parle d'épées normales ou d'épées d'armes. LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 324.

³⁹⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 330. Ce chevalier espagnol s'appelle en réalité Pedro Vásquez de Saavedra. Par commodité, nous utiliserons la version « bourguignonne » de son nom.

³⁹⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 358-359.

³⁹⁷ *Ibid.*, t. 1, p. 416-417.

main senestre renversée, et couverte de la rondelle de l'estoc ». Jacques de Lalaing est lui aussi tout équipé, « *et de son chef il estoit armé d'un bacinet à une grande visièrre, laquelle il avoit close ; et fut la première et seule fois que Ledict messire Jaques combattit onques le visage couvert. Mais les armes de l'estoc, férus sans rabat, désiroyent seureté de harnois : comme chacun qui congnoist le noble mestier d'armes le peut legèrement entendre. Quand ledict messire Jaques eut empoigné l'estoc, si me sembla l'un des beaux et fiers hommes d'armes qu'onques je veisse, et plus beau, sans comparaison, que jamais ne l'avoye veu* »³⁹⁸. On comprend aisément cette intéressante remarque d'Olivier de La Marche à propos de la dangerosité de cette arme, et la précaution que prend donc Jacques de Lalaing. Contrairement à une épée rabattue, une épée d'armes est optimisée pour le coup d'estoc ; la protection pour le visage est donc essentielle.

Comme on le comprend à la lecture de ces textes et comme on le voit sur les figures 13 et 15, cette arme est toujours tenue dans la position dite dans les livres de combat de demi-épée, c'est-à-dire avec la main droite en position normale mais la main gauche venant en avant, du côté de la pointe, afin de raccourcir la lame, et porter des coups d'estoc plus puissants et plus précis. De façon cohérente avec cette tenue de l'arme et son maniement, l'épée d'armes est munie d'une ou deux rondelles qui, conformément aux différents extraits cités, servent à protéger la ou les mains. En effet, elles viennent garantir le combattant contre un coup d'estoc qui viendrait se glisser dans la paume de la main, laissée sans protection par le gantelet.

Il est à noter que la main gauche, naturellement mise en avant lorsque les champions tiennent leurs armes et plus encore lorsqu'ils portent un coup, est très exposée durant le combat. C'est d'ailleurs ce qui arrive dès le début du combat entre Jean de Compays et Antoine de Vaudrey : « *Fièrrement s'assemblèrent les deux escuyers, et donna ledict de Compays le premier coup ; mais ce fut sur la rondelle dudict de Vaudrey* »³⁹⁹. Comme une épée d'armes n'est jamais tenue en position classique, les deux mains proches du pommeau, la poignée peut occuper une grande partie de l'arme, plus ou moins la moitié (figures 14 et 15).

³⁹⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 39-40.

³⁹⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 359.

Plusieurs représentations iconographiques donnent à voir des épées spécialement adaptées pour des combats à pied en armure.



Figure 13 : Livre de combat anonyme, c. 1490, Paris, Musée National du Moyen Âge, MS CL23842, fol. 153r.

Les épées représentées dans la figure 13 sont assez proches d'épées classiques (surtout si l'on fait abstraction des formes spécifiques des gardes et des pommeaux) : la garde normale demeure, et une seule rondelle est ajoutée sur la lame pour la protection de la main gauche.



Figure 14 : *Solothurner Fechtbuch*, Solothurn, Zentralbibliothek, Codex S.554, fol. 6r et 6v.

On voit dans la figure 14 des épées très spécifiques au combat en armure à pied. La garde normale a disparu, remplacée par une rondelle qui, compte tenu de sa position, sert à protéger la main droite. Aucune rondelle ne sert en revanche à protéger la main gauche.



Figure 15 : *Cérémonie des gages de bataille*, 1458-1488, Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms Français 2258, fol. 22r.

La représentation iconographique de la figure 15 semble la mieux correspondre à l'épée d'armes telle que décrite par Olivier de La Marche, avec une grande rondelle servant à protéger chaque main, sa taille permettant facilement d'intercepter un coup d'estoc comme le chroniqueur le rapporte pour le duel de Jean de Compays et Antoine de Vaudrey. De plus, les lices, les champions revêtus de leurs cottes d'armes, et la présence de gardes autour des barrières, sont autant d'éléments extérieurs qui correspondent véritablement au contexte des combats chevaleresques décrits dans notre corpus, ce qui nous invite d'autant plus à porter attention et foi à cette miniature.



Figure 16 : Épée conçue pour le combat en armure à pied, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstkammer, A 168. L'emplacement prévu pour le positionnement de la main gauche dans une tenue en « demi-épée » est particulièrement visible.

Les exemples d'épées faites pour le combat à pied en armure, avec une tenue en demi-épée, et encore conservées dans les musées actuels, sont très rares (figure 16). Il ne s'agit pas de véritables épées d'armes telles que décrites par Olivier de La Marche car elles ne sont pas munies de rondelles, éléments qui apparaissent pourtant caractéristiques dans ses *Mémoires*. Toutefois, ces artefacts donnent des indications intéressantes sur la conception de ces armes, notamment la forte section de ces lames, qui montre bien qu'elles sont faites non pour trancher mais pour estoquer.



Figure 17 : Épée d'armes, pièce de reconstitution réalisée par Fabrice Cognot (photo Loïs Forster).

En mêlant l'étude de ces artefacts, les représentations iconographiques et les descriptions textuelles d'Olivier de La Marche, Fabrice Cognot, forgeron et docteur en archéologie médiévale, a proposé une reproduction plausible d'une épée d'armes telle qu'elle aurait pu être utilisée dans un combat chevaleresque dans la Bourgogne du XV^e siècle (figure 17). Il s'agit d'une arme plutôt lourde comparée à une épée classique (2,5 kg), mais adaptée à la tenue particulière en demi-épée. La pointe, centrale dans le maniement comme nous l'avons évoqué, est réellement aiguë, ce qui la rend bien trop dangereuse pour une pratique expérimentale contre un adversaire réel. Elle a donc dû être copiée dans un format plus sécurisé pour permettre des affrontements reconstitués avec une véritable intensité, afin d'analyser son maniement sans courir de véritables risques de blessure (figure 18).



Figure 18 : Simulateurs d'épées d'armes en nylon réalisés par la société Blackfencer pour la pratique expérimentale du combat (photo Chloé Bernardin).

Les autres chroniqueurs qu'Olivier de La Marche sont souvent bien plus flous sur la nature exacte des épées utilisées à pied dans les lices. Ainsi, l'auteur du *Livre des faits* de Jacques de Lalaing rapporte les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs, qui précisent simplement que les champions « *combattront d'espées pareilles, que ledit entrepreneur livrera sur la place, et pourra l'étranger choisir* »⁴⁰⁰. Lors du combat de Stirling en 1449, il raconte que Jacques de Lalaing « *de sa main dextre tira son espée qui estoit un estroit estoc* ». Celui-ci, ayant perdu sa dague, utilise son épée comme une arme plus courte : il « *le prit au plus près de la pointe pour en cuider faire dague* »⁴⁰¹. Il s'agit donc d'une arme assurément très pointue et assez peu affûtée, dont on peut saisir la lame à pleine main, mais qui ne possède pas de rondelle puisque l'épée était apparemment au fourreau. Ce choix d'arme est inévitable dans un combat où les champions partent avec plusieurs armes sur eux et doivent porter l'épée au côté, tandis qu'ils engagent l'affrontement avec lance et hache en main.

Lors du gage de bataille qui l'oppose à Hector de Flavy à Arras en 1431, Maillotin de Bours entre en lice avec deux épées. Comme Georges Chastellain ne donne pas de description des armes, il est impossible de savoir s'il s'agit de deux épées identiques, dont une de rechange, ou de deux armes complémentaires pour parer à différentes situations. Quoiqu'il en soit, le récit du duel donne à voir les champions qui utilisent leurs épées pour pousser, « *à pousser de leurs espées l'un contre l'autre* » ; or des poux d'épées signifient un usage d'estoc, nous l'avons dit, cohérent avec des épées d'armes⁴⁰².

⁴⁰⁰ *Lalaing*, p. 192.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 175-176.

⁴⁰² CHASTELLAIN, t. 2, p. 196 et 198.

Saint-Rémy est tout de même plus précis quand il rapporte le combat en 1415 de l'écuyer portugais Rumaindres contre le chevalier bourbonnais Guillaume du Bars, à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris. Les deux hommes prévoient d'échanger douze coups d'épée et les épées utilisées sont « *enfutrées à tout fortes et grosses rondelles sur la main* »⁴⁰³.

En dehors de notre corpus mais digne d'être cité, le maître d'armes Adam Varlier, mentionné à La Rochelle en 1463, se présente comme « *maistre du jeu de toutes armes qui competent à fait d'armes c'est assavoir d'espee à deux mains, de la hache d'armes, de l'espee à rouelle et de la dague* ». Il est clair que cette « *espee à rouelle* » correspond à une épée d'armes, caractérisée par une rondelle⁴⁰⁴.

Claude Gaier, et Daniel Jaquet à sa suite, considèrent qu'une épée d'armes où la garde a totalement disparu pour être remplacée par une ou deux rondelles devient très proches d'une lance à pousser⁴⁰⁵. Néanmoins, malgré des similitudes effectives au niveau de l'aspect visuel et du maniement, il convient de rappeler qu'une lance est constituée d'un manche en bois, terminé par une pointe de métal, alors qu'une épée possède une âme complète en métal. En termes de poids, d'équilibre et de longueur potentielle, ces deux armes que sont la lance à pousser et l'épée d'armes devaient donc toujours demeurer parfaitement distinctes dans les mains des champions.

Il est toutefois à signaler que l'épée partage avec la lance un autre point commun, qui peut surprendre, à savoir sa possible utilisation pour le jet. Ainsi en 1445, les chapitres de l'emprise de Jean de Boniface prévoient pour les armes à pied que « *chacun de nous deux pourra porter lances ou espées de jet, pour jeter ainsi que bon luy semblera* »⁴⁰⁶. Alors que lui-même, comme nous l'avons déjà évoqué, a recours le jour du combat à une sorte de javeline,

⁴⁰³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207-208.

⁴⁰⁴ Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 7. Le choix de la traduction de « *espee à rouelle* » en « sword and buckler » est erroné, la bocle désignant le petit bouclier accompagnant l'épée dans des duels sans armure, loin du fait d'armes chevaleresque.

⁴⁰⁵ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 13-14 ; Daniel JAQUET, *Combattre en armure*, p. 339-341.

⁴⁰⁶ *Lalaing*, p. 81.

son adversaire Jacques de Lalaing porte en sa main droite « *une grosse espee pesante (que l'on nomme un estoc), et la poincte haut, à contrepoix, pour en faire gect* »⁴⁰⁷.

4. La dague

La dernière arme dont disposent couramment les hommes d'armes est la dague. En revanche, notre corpus nous donne très peu d'indications sur elle. Globalement, il contient peu de combats à la dague, qui auraient justifié que les chroniqueurs décrivent l'arme. Les combats à la dague seule apparaissent comme des cas relativement exceptionnels : en 1415, l'écuyer portugais Rumaindres et Guillaume du Bars se livrent plusieurs duels à Paris, dont un où ils prévoient d'échanger douze coups de dague⁴⁰⁸. Les combats avec plusieurs armes sur soi sont plus courants ; toutefois, dans ces situations, la dague est présente attachée à la ceinture, mais il est assez rare que les combattants en viennent à l'utiliser.

Lors du gage de bataille à Arras en 1431, Maillotin de Bours a « *une forte et grosse dague pendue à son costé* »⁴⁰⁹. Lors de leurs armes à pied à Gand en 1445, Jean de Boniface « *portoit à son senestre costé une dague assez longue* », alors que Jacques de Lalaing n'a que l'épée au côté, apparemment pas de dague, comme le relève Olivier de La Marche : « *il avoit l'espee ceinte, dont il fut chevalier ; et me semble qu'il ne portoit point de dague* »⁴¹⁰.

Cette mention de Jacques de Lalaing ne portant pas de dague n'est pas sans faire écho à l'épisode déjà cité du combat de Stirling en 1449, où il se trouve contraint à utiliser son épée à très courte distance. L'auteur du *Livre des faits* semble lui-même surpris par cette absence de dague, qui n'est apparemment pas délibérée ; en effet, il rapporte que Jacques de Lalaing prend son épée « *au plus près de la pointe pour en cuider faire dague, car il avoit perdu la sienne et ne sçavoit comment ; et dient les aucuns que celui qui luy devoit bailler, ne luy bailla point* »⁴¹¹. Deux combats livrés sans dague au côté alors que cela lui aurait été permis, il peut s'agir d'une coïncidence, ou alors le chevalier bourguignon considère-t-il qu'il a si peu de

⁴⁰⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 440.

⁴⁰⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207-208.

⁴⁰⁹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 196.

⁴¹⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 439-440.

⁴¹¹ *Lalaing*, p. 175-176.

chance d'utiliser cette arme qu'il préfère ne pas s'encombrer à la porter. À défaut d'informations plus précises, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses.

Par conséquent, les indices que nous pouvons glaner à travers notre corpus sont bien maigres pour caractériser cette dernière arme offensive de la panoplie chevaleresque. Pour palier rapidement cette lacune, nous pouvons nous contenter de dire que, d'après les livres de combat comme à observer les pièces archéologiques actuellement conservées, la dague utilisée par l'homme d'armes est une arme conçue pour l'estoc bien plus que pour les coups de taille⁴¹². Une fois de plus, cette utilisation est tout à fait logique pour pouvoir espérer atteindre dans un point vulnérable un adversaire bien protégé par son armure.

B. L'armure

1. L'armure et l'homme d'armes au XV^e siècle

L'armure constitue un élément majeur de l'équipement de l'homme d'armes, et contribue même largement à le définir. On ne saurait imaginer un combat chevaleresque sans le port d'une armure par les deux champions. Il en est de même pour tout gentilhomme allant à la guerre. Ainsi, Georges Chastellain utilise une expression imagée révélatrice quand il dit qu'en 1468, « *le duc avoit pris le fer au dos* »⁴¹³, « prendre le fer au dos » signifiant clairement « endosser l'armure », mais ici plus largement « s'être mis en guerre ».

Comme nous le verrons, Jean de Saintré, personnage de fiction certes mais qui n'en illustre pas moins les attendus réels d'un chevalier parfait, s'avère un remarquable combattant quand il est revêtu de son armure, mais un assez piètre lutteur quand il en est

⁴¹² Jörg BELLINGHAUSEN, « The dagger plays of Gladiatoria », dans Gregory D. MELE (dir.), *In the Service of Mars (Proceedings from the Western Martial Arts Workshop 1999-2009)*, vol. 1, Wheaton, Freelance Academy Press, 2010, p. 3-13 ; Bartłomiej WALCZAK, « Judicial armoured dagger combat of Gladiatoria and KK5013 », dans John CLEMENTS (dir.), *Masters of Medieval and Renaissance Martial Arts: Rediscovering the Western Martial Combat Heritage*, Boulder, Paladin Press, 2008, p. 173-196.

⁴¹³ CHASTELLAIN, t. 5, p. 416.

dépourvu⁴¹⁴. Et de fait, il apparaît dans la mentalité de l'époque que se battre à pied en duel, sans armure, revient à agir « comme un maître d'escrime ou un vagabond »⁴¹⁵.

D'après Olivier de La Marche, l'ancienne coutume veut qu'un vilain, un non-noble, qui entre en gage de bataille, soit armé de cuir bouilli, avec un bâton sans pointe, sans tranchant et sans fer ; toutefois, en cas d'accusation de crime de lèse majesté, le prince peut anoblir l'appellant qui peut alors « *combattre comme un noble homme, d'armes et de bastons, et porter cotte d'armes* »⁴¹⁶. Plusieurs chroniqueurs ont ainsi rapporté le fameux exemple, unique dans notre corpus, du combat de Valenciennes en 1455 entre deux roturiers, Mahienot et Jacotin Plouvier⁴¹⁷.

Il est à noter que ce type de duel judiciaire, sans armure, entre roturiers, est traité assez en profondeur par deux maîtres d'armes du XV^e siècle, Hans Talhoffer et Paulus Kal⁴¹⁸. Cela soulève la question de la destination de ces traités de combat et met en lumière certains paradoxes. Ainsi, « l'art chevaleresque de l'épée longue » de Johannes Liechtenauer concerne surtout du combat sans armure, qui, par définition, ne correspond pas à du combat que l'on pourrait qualifier de chevaleresque. Par conséquent, la destination de ces traités de combat à l'instruction de la noblesse apparaît plus souvent comme un vœu pieu, une aspiration de leurs auteurs, que comme un fait avéré⁴¹⁹.

Nous le verrons, le port d'une armure influe directement la façon de combattre. Conformément à la remarque du maître d'armes italien Fiore dei Liberi, qui affirme qu'on peut en armure vaincre après avoir reçu plusieurs coups puissants, les chroniques de notre corpus regorgent d'exemples où des combattants poursuivent le combat après avoir reçu des coups puissants, tels un coup d'estoc en plein casque, alors que ceci aurait bien sûr été impensable pour des hommes ne portant pas de protection.

⁴¹⁴ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 482-490 et 510-512.

⁴¹⁵ Marti DE RIQUER, *L'arnès del cavaller*, cité dans Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 1, p. 309.

⁴¹⁶ LA MARCHÉ, *Gage de bataille*, p. 44.

⁴¹⁷ CHASTELLAIN, t. 3, p. 38-49 ; LA MARCHÉ, t. 2, p. 213-217 ; ESCOUCHY, t. 2, p. 297-305.

⁴¹⁸ Daniel JAQUET, *Combattre en armure*, p. 447-448.

⁴¹⁹ Daniel JAQUET, *Combattre au Moyen Âge*, p. 48-52.

Puisque les hommes qui constituent le centre de cette étude sont désignés dans nos sources comme des hommes d'armes, il est à souligner ici que le terme d'armes dans le vocabulaire d'alors ne désigne pas seulement l'équipement offensif, mais tout l'équipement du combattant. Quant à l'adjectif « armé », il signifie « revêtu d'une armure », le fait d'être équipé d'une arme offensive se disant « embastonné », comme en témoigne l'expression courante « *armés et embastonnés* » pour qualifier des combattants⁴²⁰. En 1430, lors de sa capture au siège de Compiègne à l'occasion d'une sortie des défenseurs, Jeanne d'Arc est « *très bien armée de plain harnois* », autrement dit, elle est « armée » de son armure complète⁴²¹. Jean de Haynin évoque « *quelques quatre-vingts ou cent suisses qui n'estoient point armez, et n'avoient fors leurs robes, et une longue picque à tout un petit fer plat, et un grand cousteau; d'aucuns toutefois portoient des couleuvrines à la main, et des crennequins* »⁴²². Là aussi, on ne relève aucune ambiguïté : ces Suisses qui ne sont pas « armés » portent seulement leurs vêtements, mais Jean de Haynin énumère ensuite les armes offensives dont ils disposent, ce qui ne suppose aucune incohérence dans la phrase.

On trouve réellement un rapport privilégié entre les nobles et le combat en armure. Pourtant, cela n'empêche pas les roturiers qui ont les moyens d'acheter un tel équipement de le faire. En 1413, les ducs de Berry, d'Orléans et d'autres ordonnent, pour soumettre la ville, la confiscation des chaînes de Paris ; de plus, les « *bourgeois manans et habitans de Paris* » doivent « *baillier toutes leurs armures* » et se voient alors interdit « *de porter bastons invasibles et deffensables* »⁴²³. De même en 1416, le connétable de France vient à Paris accompagné de gens de guerre et fait ôter toutes les chaînes de fer des rues de la ville, et confisquent une fois de plus les « *armures* » de ceux de la ville⁴²⁴.

Par ces mentions, nous pouvons savoir que les roturiers possèdent un équipement militaire, mais il est difficile de savoir ce qui se cache exactement sous ce terme d'« armure » au XV^e siècle, parfois orthographié « armeures » : des « *bastons* », c'est-à-dire des armes

⁴²⁰ Pour un exemple parmi tant d'autres : *Lalaing*, p. 174.

⁴²¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 179.

⁴²² HAYNIN, t. 1, p. 44.

⁴²³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 154.

⁴²⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 288.

offensives, ou des « *harnois* », des armures pour se protéger le corps, ou encore, comme c'est le plus probable, toute pièce d'équipement, offensif comme défensif. Par ailleurs, le niveau d'équipement n'est ici absolument pas perceptible.

D'autres passages sont plus explicites et montrent très clairement des bourgeois fort bien équipés. Engerrand de Monstrelet mentionne à deux reprises des Flamands, parfois même à pied, « *armés de plein harnois* », c'est-à-dire en armures complètes⁴²⁵. Après la reddition de Liège en novembre 1467, toutes les « *armures* » étant dans la cité sont données par le duc de Bourgogne au marquis de Ferrare, et chaque Liégeois doit apporter « *son harnais et ses bastons* »⁴²⁶.

Un passage particulièrement intéressant montre qu'un roturier peut posséder une armure correspondant parfaitement à celle d'un gentilhomme. Dans le roman d'Antoine de La Sale, Jean de Saintré qui désire s'éprouver contre l'abbé qui a séduit sa dame, emprunte deux armures complètes à un bourgeois de la ville où il se trouve. Très clairement, on peut voir là une volonté d'imitation de la noblesse par la haute bourgeoisie ; par ailleurs, le bourgeois en question se réjouit largement d'avoir pu créer une relation amicale avec le jeune chevalier⁴²⁷.

Pour l'homme d'armes, revêtir une armure est plus encore qu'un marqueur social une impérieuse nécessité pour se prémunir au maximum des dangers auxquels il fait face en combattant. Or, durant la période qui concerne la présente étude, les armures atteignent un très haut niveau de perfectionnement. L'armure de maille, dominante dans les siècles antérieurs, est progressivement supplantée par l'« armure de plates », reposant sur un ensemble complexe de plaques ou lames de métal articulées, qui en vient à recouvrir tout le corps⁴²⁸.

Le début du XV^e siècle est encore une période de transition, avec des armures composites qui comme au XIV^e siècle allient maille et plates. Selon le récit de Saint-Rémy, à la

⁴²⁵ MONSTRELET, t. 2, p. 173 ; t. 5, p. 241.

⁴²⁶ HAYNIN, t. 1, p. 99.

⁴²⁷ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 500.

⁴²⁸ Claude BLAIR, *European Armour*, p. 19.

bataille d'Azincourt en 1415, les Français, probablement par crainte du trait anglais, sont très pesamment armés, « *chargiés de harnois* », puisqu'ils ont superposé sur des « *cottes d'achiers longhes, passant les genoux et moult pesantes* » (ce qu'on appelle couramment des cottes de maille), leurs « *blans harnois* »⁴²⁹.

Dans les décennies qui suivent, l'armure de plates qui apparaît se suffit presque à elle seule et devient assurément moins encombrante que ce que suggère ce récit de la bataille d'Azincourt – lors de laquelle, précisons-le, d'autres éléments explicatifs contribuent bien davantage au triste sort des hommes d'armes français. Dès lors, la maille ne sert qu'à compléter les plates au niveau de l'intérieur des articulations, où l'on désire garder un maximum de mobilité. Georges Chastellain évoque ainsi les « *goussets à armer* » que porte Simon de Lalaing durant le siège de la ville d'Audenarde par les Gantois, une matinée, en revenant du guet⁴³⁰ ; il s'agit là des pièces de maille couvrant les aisselles et le creux des coudes. Lors de joutes qui se tiennent lors de la fête de la Toison d'or à Valenciennes en 1473, tous les hommes d'armes « *portoite gran pans de haubregerie par desous leurs cuiraches, qui leur aloite près jusques à genoux* »⁴³¹ ; ici, la maille assure la protection du bassin, où des plaques rigides, même articulées, ne peuvent suffire à assurer une protection complète tout en permettant la mobilité nécessaire à l'équitation.

L'expression de « harnois blanc » pur désigner les armures complètes qui se développent alors, s'explique justement par le fait que le corps est en majeure partie recouvert de plates de métal polies. On rencontre fréquemment dans notre corpus des mentions d'hommes « armés à blanc » ou « au blanc »⁴³². En février 1471, quand ceux d'Amiens apprennent la prise de Picquigny par les Bourguignons, ils viennent rapidement à cheval, la plupart « *très-bien armé, ousi blans que chines* »⁴³³. Même si le sens de ce dernier

⁴²⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 252.

⁴³⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 232.

⁴³¹ HAYNIN, t. 2, p. 216.

⁴³² Quelques exemples parmi tant d'autres : « *armés tous au blanc de teste et de jambe* », et d'autres mentions plus simples lors de cette entrée solennelle dans Utrecht, CHASTELLAIN, t. 3, p. 145-147 ; ou encore des « *hommes d'armes armés tout à blanc de teste et de tout* », qui assurent le guet pendant la nuit. *Ibid.*, t. 3, p. 152.

⁴³³ HAYNIN, t. 2, p. 171.

mot est incertain, on peut supposer que Jean de Haynin propose ici une jolie comparaison, en disant que les hommes d'armes couverts de métal sont aussi blancs que des cygnes.

L'armure dite « Avant » conservée à Glasgow constitue un bel exemple de ces armures complètes du XV^e siècle (figure 19). La ville de Milan, où elle a été fabriquée, est alors un centre de production majeur, extrêmement réputé. C'est dans cette ville que se rend Galiot de Baltasin en 1446, pour se procurer une armure en vue de son combat contre le seigneur de Ternant⁴³⁴.



Figure 19 : Armure dite « Avant », originaire de Milan, 1420-1445, Glasgow, Kelvingrove Museum, E.1939.65.e.2.

2. L'adaptation de l'armure aux différentes formes de combat

Comme je l'ai déjà signalé, mon propos ne sera pas ici de produire une étude complète sur l'armure, mais simplement de mettre en lumière les précieuses informations à tirer du corpus choisi, et notamment de voir l'adaptation de l'armure aux différentes formes de combat. Or, comme pour les armes, on relève concernant les armures une certaine tension

⁴³⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 411.

entre une volonté de rester relativement proche du matériel de guerre et celle d'utiliser un matériel plus spécifique. Toutefois, il n'est pas toujours aisé de savoir si les champions dans les lices revêtent des armures spécifiquement adaptées à telle ou telle forme de combat. Ewart Oakeshott considère que la spécialisation des armures, notamment pour les joutes, n'a pas lieu avant 1425⁴³⁵ ; en réalité, cela est assez difficile à vérifier d'après les sources littéraires, et pourrait bien être contesté en utilisant les sources d'archives, ce qui n'est pas notre but ici. Ainsi, en 1414, pour les armes entreprises entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, « *chascun devoit estre armé et monté ainsi que bon luy sembloit* »⁴³⁶. Une remarque aussi allusive laisse bien le lecteur désespéré pour étudier cette question.

Antoine de La Sale, dans son traité sur les tournois, affirme que les seigneurs qui participent aux rencontres dans les lices ont « *leurs hernoiz de joustes et de tournoiz* »⁴³⁷. Malgré l'existence de ces harnois, il n'est pas rare de voir des combats où les règles obligent au port d'une armure de guerre. En 1443, ceux qui viendront au pas de l'Arbre Charlemagne toucher à l'écu noir devront courir onze courses de lance contre l'un des gardiens du pas, « *en selle et harnois de guerre* »⁴³⁸. Le tournoi organisé à Lille en 1456 en l'honneur du récent mariage du comte de Nevers, est livré « *en harnais de guerre* »⁴³⁹. Durant le pas de la Dame sauvage en 1470, le héraut Charolais annonce la tenue prochaine d'« *ung très-noble et très-riche pardon d'armes et une belle joste* », où les participants seront « *en harnas et en selle de guerre* »⁴⁴⁰.

Par ailleurs, certaines joutes se font avec des armures spécifiquement conçues pour cette activité. Ainsi, les premières joutes auxquelles assistent Olivier de La Marche, à Dijon ou Besançon, en 1442, sont courues « *en harnois de joste* »⁴⁴¹. Pendant la préparation du pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, sont faites à Dijon des joutes de jeunes gens et nouveaux

⁴³⁵ Ewart OAKESHOTT, *A Knight and His Horse*, p. 90 et suiv.

⁴³⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 178.

⁴³⁷ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 209.

⁴³⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 318.

⁴³⁹ CHASTELLAIN, t. 3, p. 452-453.

⁴⁴⁰ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 90.

⁴⁴¹ LA MARCHE, t. 1, p. 305.

jouteurs, « à selles plattes, et en harnais de joute »⁴⁴². Le pas du Perron Fée en 1463 comporte, de façon assez originale, plusieurs épreuves de joute, dont une en harnois de joute, et une autre en harnois de guerre⁴⁴³.

Ainsi, les joutes en harnois de guerre et celles en harnois de joute coexistent largement. Sans conteste, l'existence d'un matériel spécifique n'empêche pas qu'on continue à organiser des joutes en armure de guerre ; mais d'un point de vue pratique, les chroniqueurs explicitent rarement les différences exactes entre les différents types de protection.

De même, certaines adaptations peuvent apparemment être faites pour le combat à pied. Lorsque Lalaing affronte deux fois le même jour Jacques d'Avanchies au pas de la Fontaine des pleurs, les deux hommes vont se désarmer et se réarmer entre leur combat à pied à l'épée et le second, à la lance à cheval⁴⁴⁴. Même si nous ne connaissons pas la nature du changement d'équipement, qui pourrait concerner toute l'armure ou se limiter à certaines pièces, nous voyons ici que les différentes formes d'affrontement suggèrent certains besoins différents.

Les textes des chapitres témoignent bien de l'existence d'armures spécialement conçues pour le combat à pied. En 1445, les chapitres de Jean de Boniface pour les armes à cheval prévoient que « nous serons armés de tels harnas qu'il nous plaira, à faire armes à cheval, doubles ou singles, et tout sans mal engin » ; quant aux armes à pied, ils stipulent que « nous serons armés de harnas à combattre en lices, ainsi que bon nous semblera, sans crochet et sans quelque mal engin, et sans porter chose qui soit défendue de porter par nostre mère Sainte Église »⁴⁴⁵. Rédigés l'année suivante, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing sont très similaires : « chacun de nous deux sera armé de harnas, tels qu'on a accoutumé de porter à faire armes à pied, et se fournira chacun du sien » ; et pour les armes à cheval qui peuvent s'ensuivre, « nous ferons armes de harnas accoutumés de porter à faire armes à cheval, doubles ou singles »⁴⁴⁶. Quelques années plus tard, en 1449, dans la perspective du

⁴⁴² *Ibid.*, t. 1, p. 319.

⁴⁴³ *Perron Fée*, p. 102 et 168.

⁴⁴⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 41.

⁴⁴⁵ *Lalaing*, p. 80-81.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 96-98.

combat contre Thomas Keith, on précise que conformément aux chapitres, « *chacun sera armé de tels harnois qu'il est accoutumé de porter en lices* »⁴⁴⁷. Puis, d'après les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs, « *chascun se pourra armer, tant à pied comme à cheval, ainsi que bon luy semblera, de harnas double ou sangle, pourvu que ce soient harnas accoutumés de nobles hommes porter en lices, en champ clos, et aussy que ès dits harnas n'y ait barrat [= ruse, fraude], ne mal engin quelconque* »⁴⁴⁸.

Cette fois, ce n'est plus la distinction entre harnois pour les lices et harnois de guerre qui est mise en avant, mais entre harnois pour armes à pied et harnois pour armes à cheval ; mais à nouveau, la différence n'est pas expliquée, hormis cette question de harnois double ou « single » ou « sangle », sur laquelle nous allons revenir. De fait, ces indications sont bien maigres pour réellement caractériser les différents types d'armure.

À force de parcourir les différents textes de notre corpus, c'est sur l'armure de joute, ou comme le formulent souvent nos sources, le harnois pour « faire armes à cheval », qu'on peut parvenir à collecter le plus d'informations. Commençons par un passage pris en dehors de l'espace bourguignon. Dans les années 1460, Jean de Bueil donne, à travers la bouche du héros de son roman *Le Jouvencel*, de précieux conseils :

*« Il me semble à vous qui avez à besongner à cheval, vous devez estre armé d'ung harnoyx bon et seur ; car une lance est moult subtile et ne treuve si petite entrée que elle ne passe ; par où elle arrive, elle est sans merci. Les plus périlleuses armes du monde sont à cheval et de la lance ; car il n'y a point de holla. Vous povez bien avoir le bras dextre legièrement armé et le plus au délivré que vous pourrez, excepté au droit de la souriz, là où il fault avoir un gaillardet puissant et souldé ; car toutes les fuittes de la lance viennent là ; et en y ont esté beaucoup de gens perduz. »*⁴⁴⁹

Pour pleinement comprendre ce passage, il faut bien visualiser deux cavaliers en train de s'affronter. Comme un homme d'armes chargeant à la lance conserve son adversaire sur

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 181.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 193.

⁴⁴⁹ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 100-101.

son côté gauche, il tend naturellement à viser ce qui est le plus proche de lui, et touche donc plus généralement la moitié gauche de son adversaire venant à sa rencontre. De fait, c'est la partie gauche du harnois qui doit être la mieux protégée, la plus renforcée, car elle est de loin la plus exposée aux coups de lance reçus lors d'une charge, qui seront alors plus directs, et donc plus puissants que s'ils atteignaient une autre partie du harnois.

Le côté droit, plus éloigné de l'adversaire, est logiquement moins exposé, plus difficile à toucher. Cela peut toutefois arriver, notamment lors des « croisées », c'est-à-dire lorsque les lances se croisent malencontreusement et se gênent l'une l'autre au moment de frapper⁴⁵⁰. Jean de Bueil précise bien que le bras droit est particulièrement vulnérable à une zone précise, « *au droit de la souriz* », ce qui désigne très probablement le défaut d'armure au creux du coude droit. En effet, le joueur ne peut toucher le coude gauche de son adversaire que sur l'extérieur, avec une grande puissance, mais là où il est bien protégé, alors que le coude droit, certes plus éloigné, peut en revanche être atteint par l'intérieur, donc là où il est le plus vulnérable. C'est précisément là que se fait blesser Jacques de Visque, comte de Saint-Martin, par Guillaume de Vaudrey, seigneur de Courleon, alors que les deux hommes jouent en marge du pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443⁴⁵¹.

Mais en dehors de cette zone, qui peut être blessée si l'on joue quelque peu de malchance, le bras droit a moins besoin de protection que le bras gauche. Cela est d'autant plus crucial d'armer le bras droit légèrement qu'il a la charge de manier la lance et requiert donc davantage de mobilité que le gauche, dont la main reste basse pour tenir les rênes et diriger le cheval, ce qui nécessite des mouvements bien moins amples.

Toutes ces remarques s'appliquent à la joute dans les lices, mais charger à la lance est aussi une situation courante à la guerre, et la protection y est tout autant nécessaire puisqu'on y retrouve les mêmes conditions, les mêmes circonstances d'un point de vue technique, concernant les positions relatives des hommes d'armes. En effet, avec un œil averti, on peut voir que plusieurs éléments d'une armure de guerre sont spécialement pensés en vue de la

⁴⁵⁰ Au pas de la Dame sauvage, lors d'une croisée, Claude de Vaudrey décloque « *le gardebras destre* » de son adversaire. LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 91.

⁴⁵¹ LA MARCHE, t. 1, p. 355-357.

charge à la lance qui, à la guerre comme en joute, se fait normalement avec l'adversaire sur la gauche. En témoigne l'asymétrie des protections de bras, au niveau de l'épaule comme du coude. Sur une armure de guerre, à l'instar de celle de Glasgow (figure 19), comme sur une armure de joute, la protection est plus importante pour la partie gauche. On voit notamment que l'épaulière gauche est très enveloppante, alors que l'épaulière droite permet de venir caler la lance bien contre l'aisselle.

Les textes des chapitres d'armes que nous avons déjà cités insistent sur un autre aspect du harnois fait pour faire armes à cheval. Rappelons-les : des harnois « *à faire armes à cheval, doubles ou singles* » pour l'emprise de Jean de Boniface⁴⁵² ; des « *harnas accoutumés de porter à faire armes à cheval, doubles ou singles* » en 1446 pour l'emprise de Jacques de Lalaing⁴⁵³ ; *idem* enfin pour le pas de la Fontaine des pleurs, où chaque combattant peut s'armer d'un « *harnas double ou sangle* »⁴⁵⁴. D'après le lexique de l'ancien français de Frédéric Godefroy, « *sangle* », comme utilisé ici, signifie justement « simple, non doublé ». Ainsi, pour la joute, se protéger contre les puissants coups de lance peut nécessiter de « doubler » l'armure, c'est-à-dire lui superposer des plaques de protection supplémentaires. Au *Passo Honroso*, en 1434, il est précisé que les chevaliers n'auront pas le droit de mettre plus d'une pièce de renfort sur chaque pièce d'armure⁴⁵⁵, ce qui suggère que certains pouvaient désirer multiplier davantage les épaisseurs.

Mais tel n'est pas toujours le cas. Jean de Boniface, chevalier espagnol qui affronte à deux reprises Jacques de Lalaing dans sa carrière, préfère s'armer légèrement même pour la joute. Lors de leur première rencontre à Gand en 1445, il semble très à l'aise à cheval, alors que Lalaing est « *fort et puissant et fort chargé de harnas* », ce qui en contrepartie contribue apparemment à lui permettre de porter des coups de lance de grande violence⁴⁵⁶. Quelques années plus tard, au pas de la Fontaine des pleurs, un choix similaire va s'avérer malavisé. Durant cette joute, « *disoit on que ledict de Bonniface avoit trempé son harnois d'une eaue qui*

⁴⁵² *Lalaing*, p. 80-81.

⁴⁵³ *Ibid.*, p. 96-98.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 193.

⁴⁵⁵ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 400.

⁴⁵⁶ *Lalaing*, p. 84.

le tenoit si bon, que fer ne pouvoit prendre sus ; et, à la vérité, il couroit en un leger harnois de guerre ; et n'estoit pas possible, sans artifice ou aide, que le harnois eust peu soustenir les atteintes que fit dessus messire Jaques ». Ainsi, une armure de guerre, même en acier trempé, ne peut résister aux chocs répétés de la joute. Au bout de quatorze courses, après avoir essuyé cinq coups de lance dans la même zone, celle-ci se trouve percée sur le côté gauche, et Jean de Boniface se voit contraint à abandonner avant l'accomplissement des vingt-cinq courses initialement prévues⁴⁵⁷.

Cette mésaventure était en réalité prévisible. Une armure est le fruit d'un compromis à trouver entre mobilité et protection. Or une armure de guerre doit à tout prix laisser une mobilité importante, quitte à sacrifier au niveau de la protection ; et on voit que l'armure du chevalier espagnol, certes endommagée, a parfaitement joué son rôle et garanti l'intégrité physique de son porteur après plusieurs coups, ce qui aurait été tout à fait suffisant sur un champ de bataille. À l'inverse, la joute expose l'armure à une répétition de chocs violents et frontaux, dans un contexte où la réduction de la mobilité par l'alourdissement n'est pas un réel problème. En effet, le jouteur ne doit que diriger sa lance, sans mouvement majeur de son corps, et si viser correctement son adversaire lors de la charge est une tâche qui s'avère très difficile, elle ne requiert pas spécialement d'agilité. De surcroît, un chevalier qui tombe de cheval à la guerre doit être capable de se relever rapidement pour éviter qu'on ne vienne l'égorger, alors qu'un jouteur qui tombe de cheval pourrait tranquillement attendre – si tant est qu'il puisse réellement en avoir besoin – que ses valets viennent l'aider. De fait, la participation à des joutes offre la possibilité de revêtir des armures plus lourdes que de coutume, mais plus protectrices.

Il faut néanmoins noter que la pratique de rajouter des pièces de protection supplémentaires est déjà possible sur une armure de guerre, comme on le voit sur l'armure « Avant », au niveau de l'épaule ainsi que du coude gauches (figure 19). Il s'agit de plaques fixées à l'épaulière et à la coudière normales à l'aide d'une goupille ou d'un clou (comme nous le verrons, il n'est pas rare que des pièces de renfort, les « garde-bras » pour les épaules, se

⁴⁵⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 14-16.

trouvent « décloués » d'un coup de lance). Toutefois, ce n'est pas au niveau des épaules mais de la cuirasse que se trouve percée l'armure de Jean de Boniface.

Par conséquent, cette pratique de doubler l'armure est plus généralisée sur un harnois de joute. Pour faire face au danger de percement de la cuirasse, certains jouteurs portent un « *placart* », une plaque de renfort épaisse recouvrant le plastron. Même alors, cette précaution peut parfois s'avérer insuffisante face à la violence des chocs. Ainsi, Guillaume Bassam au pas de la Fontaine des pleurs finit par avoir le placart percé sous les coups de Jacques de Lalaing, alors même qu'Olivier de La Marche précise que ce renfort est plus épais que la cuirasse elle-même⁴⁵⁸. On trouve également des exemples de placarts percés au *Passo Honroso* de Suero de Quiñones⁴⁵⁹.

Il est difficile de mesurer à quel point le recours au placart est courant. En revanche, le port de renfort aux épaules semble la norme. Pour son combat à cheval à Arras contre Juan de Merlo en 1435, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, est accompagné de plusieurs seigneurs portant chacun une pièce de son équipement ; parmi eux, Simon de Lalaing porte le « *grant garde-bras* »⁴⁶⁰, ce qui met en évidence l'importance de cette protection, cible privilégiée lors des joutes. Il s'agit effectivement d'une protection destinée au bras gauche. Le fait que cette plaque recouvre le coude ou l'épaule est parfois ambigu, mais la deuxième solution s'avère la bonne. En effet, en 1445, Jacques de Lalaing joute contre Jean de Boniface avec plusieurs rondelles sur son armure : « *l'une sur la main, l'autre sur le coude du bras de la bride, et l'autre tenant au grand gardebras, à manière d'escu* »⁴⁶¹.

Épaule ou bras, le bras gauche est de toute façon la cible la plus proche de l'adversaire et donc, nous l'avons dit, la plus exposée, d'où l'utilisation du bouclier par les cavaliers dès l'origine de la chevalerie. Mais au XV^e siècle, l'armure de plates complète atteint un tel niveau d'efficacité que pour la guerre, le bouclier devient globalement plus encombrant qu'utile. Déjà

⁴⁵⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 43.

⁴⁵⁹ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 407, 423, 494 (note 20).

⁴⁶⁰ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 314.

⁴⁶¹ LA MARCHE, t. 1, p. 443. Dans *Jean de Saintré*, un chevalier polonais qui perd « *son grant gardebras* » est décrit ensuite « *d'une espalle desarmé* ». Le fait que la traduction parle de la coudière est erroné. LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 284-286.

à Azincourt, alors que les armures de 1415 n'ont pas encore abouti à l'efficacité d'une armure milanaise comme celle conservée à Glasow, les Français se contentent de baisser les têtes pour se protéger du trait des Anglais, « *en especial ceulx qui n'avoient point de pavaix [= pavois]* »⁴⁶². Cela signifie que certains portent un bouclier, mais pas tous, et que le simple fait de ne pas aligner la vue du casque sur le trajet des flèches peut suffire à s'en prémunir.

Par conséquent, plusieurs joutes de notre corpus, voulant adopter des conditions proches de la réalité du champ de bataille, interdisent l'usage du bouclier. À la fin du XIV^e siècle, le port du bouclier est encore la norme à la guerre, ce qui explique qu'il soit prévu même pour des rencontres comme les joutes de Saint-Inglevert⁴⁶³, et le changement s'opère très logiquement dans le courant du XV^e siècle, de façon concomitante avec l'amélioration des armures. Ainsi, les règles du *Passo Honroso* en 1434 précisent que les jouteurs seront en harnois de guerre, sans bouclier ou targe⁴⁶⁴. Nous n'avons pas les chapitres du pas de l'Arbre Charlemagne, mais nous savons que la joute s'y faisait également en harnois de guerre, et le port de bouclier semble aussi y avoir été interdit⁴⁶⁵. En 1446, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing indiquent que les armes à cheval se feront « *sans targe ou escu* »⁴⁶⁶.

Toutefois, nous l'avons dit, la joute suggère un nombre de charges répétées bien supérieure à la réalité du champ de bataille. Dans cette logique, autoriser le port d'un bouclier, écu ou targe, semble le parti pris le plus courant. En 1430, à Bruges, les jouteurs portugais qui joutent selon la coutume de leur pays, à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne Philippe avec Isabelle du Portugal, portent des « *escus couvers de fin achier* »⁴⁶⁷. Des écus sont également signalés pour les joutes de Nancy en 1444⁴⁶⁸, pour les premières courses du futur Charles le Téméraire à Bruxelles en 1451⁴⁶⁹, lors du pas du Chevalier au cygne en 1454⁴⁷⁰, au

⁴⁶² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 254.

⁴⁶³ *Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut*, p. 68.

⁴⁶⁴ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 400.

⁴⁶⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 318. Dans le récit de ce pas d'armes, qui compte plus de cent-cinquante courses décrites en détail, aucune allusion n'est faite à une targe ou un bouclier, alors que les mentions d'atteinte au garde-bras sont nombreuses.

⁴⁶⁶ *Lalaing*, p. 97-98.

⁴⁶⁷ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 170.

⁴⁶⁸ *Lalaing*, p. 59.

⁴⁶⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 60.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 166.

pas de l'Arbre d'or en 1468⁴⁷¹ ou encore pour la joute annoncée lors du banquet qui clôture ce dernier pas d'armes⁴⁷².

Toutefois, la présence ou l'absence d'écu ne change pas grand-chose techniquement à la pratique de la joute. Le choix d'en porter un permet surtout de mieux préserver les armures et les jouteurs. En revanche, un élément qui joue un grand rôle dans le maniement de la lance est l'arrêt de cuirasse, une petite pièce de métal horizontal, fixée au côté droit du plastron, et sur laquelle l'homme d'armes vient reposer sa lance quand il la couche pour frapper.

Cette pièce est visible sur le dessin d'Albrecht Dürer, *Der Reiter* (figure 20). De même, sur l'armure de Glasgow (figure 19), on aperçoit les vervelles, l'alignement vertical de petites pièces de métal au niveau du pectoral droit, qui permet de fixer cette pièce, aujourd'hui disparue du harnois, en glissant une goupille⁴⁷³.

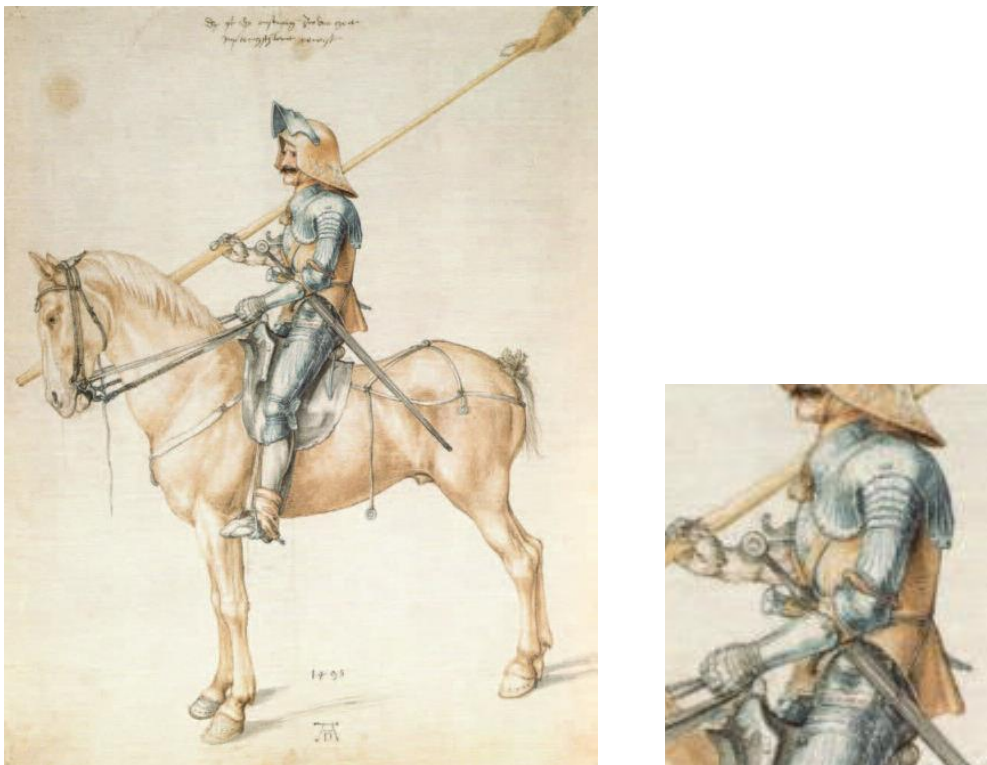


Figure 20 : Albrecht DÜRER, *Der Reiter*, 1498, Vienne, musée Albertina, Inv. Nr W176.

⁴⁷¹ HAYNIN, t. 1, p. 126-127 ; LA MARCHE, t. 2, p. 324-325, 331, 356, 379.

⁴⁷² HAYNIN, t. 1, p. 130.

⁴⁷³ À propos de l'arrêt à vervelles, voir Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 408-409 et 415.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, cet accessoire n'est pas réservé à la joute. Lors de l'entrée solennelle du duc de Bourgogne dans Utrecht en 1456, une compagnie d'hommes d'armes défile, « *portant chacun mesme sa lance sous le bras toute preste pour mettre en l'arrest* »⁴⁷⁴. De même parmi les hommes d'armes qui accompagnent quelques jours plus tard le bâtard de Bourgogne David, nouvel évêque de la ville, dont nul n'a page ni valet : chacun « *portast sa lance luy-mesme en l'arrest dessous le bras* »⁴⁷⁵. En 1457, Jean de Rebremette livre un duel à un Sarrasin devant Grenade : il tourne « *bride vers le requérant, fit le signe de la croix, et mettant lance en arrest, vint courant vers son homme* »⁴⁷⁶. En juin 1465, lors d'une escarmouche devant la ville de Noyon, Jean de Haynin dit d'un homme d'armes qu'il charge « *la lance en l'arrest* »⁴⁷⁷.

Les chapitres de certains pas d'armes ou emprises d'armes abordent cette question on ne peut plus explicitement. En 1445, ceux de l'emprise de Jean de Boniface prévoient à propos de l'armure pour les armes à cheval que « *n'y aura avantage en l'arrest, que ainsi qu'on le porte en la guerre* »⁴⁷⁸. Ceux de l'emprise de Jacques de Lalaing en 1446 sont très similaires : « *chacun de nous sans arrest avantageux* »⁴⁷⁹. Enfin, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs stipulent « *que ès dits harnas n'y ait barrat [= ruse, fraude], ne mal engin quelconque, et sans arrest avantageux* »⁴⁸⁰. Durant le pas de la Dame sauvage, on annonce une joute où les jouteurs seront en harnois de guerre, « *sans arrest avantageux* »⁴⁸¹.

J'ai pu trouver une situation où cette disposition habituelle soulève le débat. En 1467, à Londres, après le combat du bâtard de Bourgogne Antoine contre Anthony Woodville, se tiennent plusieurs duels entre certains de leurs hommes. Parmi ceux-ci a lieu un combat à cheval entre Philippe Bouton et Thomas de La Lande, un écuyer gascon au service du roi

⁴⁷⁴ CHASTELLAIN, t. 3, p. 145-146.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, t. 3, p. 154-155.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, t. 3, p. 357.

⁴⁷⁷ HAYNIN, t. 1, p. 20-21.

⁴⁷⁸ *Lalaing*, p. 80.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 97-98.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 193.

⁴⁸¹ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 90.

d'Angleterre. Avant le début de leurs courses, l'arrêt de cuirasse de ce dernier est jugé trop avantageux par ceux qui servent Philippe Bouton ; et effectivement, les gens du roi visitent l'arrêt de Thomas et le confirment, au mécontentement du roi. Malgré tout, il est finalement conclu de faire les armes dans ces conditions⁴⁸².

Malheureusement, on ne nous donne aucun détail, aucune indication sur les critères qui font émerger cette contestation. Toutefois, on peut imaginer que dans un contexte de joute, un arrêt de cuirasse peut être plus « avantageux » qu'en guerre, dans le sens où il pourrait tenir davantage la lance mais gênerait les éventuels mouvements de bras qui seraient nécessaires pour le maniement de l'épée⁴⁸³.

Ainsi donc, il est intéressant de constater que le point principal qui varie entre le harnois de joute et celui de guerre est le niveau de protection de la partie supérieure du corps, par la présence de plaques supplémentaires ou d'un écu. En revanche, le recours à une aide pour tenir la lance, par l'arrêt de cuirasse, doit être généralement conforme à ce qui se fait sur le champ de bataille. On tolère donc une meilleure protection, mais on garde la volonté de conserver une situation plausible à la guerre pour ce qui est du maniement de l'arme, du geste martial.

Un autre point à signaler qui rapproche le harnois de joute et celui de guerre est le port du harnois de jambes. Rappelons que cette pièce d'équipement est suffisamment significative pour constituer une métonymie possible pour désigner l'homme d'armes. Dans les compagnies d'ordonnance françaises, il est bien précisé que les hommes d'armes devront être équipés de harnois de jambes⁴⁸⁴.

Le manuscrit anonyme sur l'habit de guerre des Français en 1446 aborde cette question pour le harnois de joute : « *Item, aussi oudit royaulme de France se arment de harnois de*

⁴⁸² LA MARCHE, t. 2, p. 266.

⁴⁸³ Dans son traité sur les chevaliers errants, Merlin de Cordebeuf évoque des chevaliers qui porteront pour combattre « *brigandines comme brigandines de joute [...] ; et aura, ladite brigandine, larrest plus court, légier et plus despeschant dasses que ne sont ceulz de la joute* ». René DE BELLEVAL, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 79. Ce passage suggère bien qu'un arrêt de cuirasse spécifique à la joute est plus long, plus lourd et plus encombrant qu'un modèle de guerre.

⁴⁸⁴ WAVRIN, t. 5, p. 163.

jambes quant ilz joustent »⁴⁸⁵. On comprend bien que cette remarque n'aurait pas lieu d'être s'il en était de même partout. En effet, si les jouteurs ne se visent qu'au-dessus de la ceinture, ils n'en risquent pas moins de se percuter les jambes l'un contre l'autre au moment de se croiser, s'ils passent trop près. Les Français portent leurs harnois de jambes car ils n'ont généralement recours à aucun artifice pour se prémunir de ces chocs : Philippe Contamine met en avant le fait qu'ils sont habitués à jouter sans barrière centrale⁴⁸⁶, contrairement à la péninsule ibérique où le recours à la toile prend son origine (figure 21) ; pour Ewart Oakeshott, la cause principale est que les Français n'utilisaient pas les selles avec protection de jambes incluses, populaires en Allemagne et en Angleterre⁴⁸⁷ (figure 22). Les deux causes sont tout aussi valides l'une que l'autre et tout à fait compatibles.



Figure 21 : Armure de joute de Don Alonso de Osorio, comte de Trastamare, 1551, faite par Hans Lutzenberger d'Augsbourg, dessiné par Jörg Sorg, c. 1548-1463, Stuttgart, Wurttembergische Landesbibliothek, Cod. Milit 2° 24, fol. 18r. Les chevaliers espagnols utilisant systématiquement la barrière centrale pour jouter, la protection des jambes n'est pas nécessaire.

⁴⁸⁵ René DE BELLEVAL, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 11 ; voir aussi Jean Pierre REVERSEAU, « L'habit de guerre des Français en 1446 », p. 196.

⁴⁸⁶ Philippe CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », p. 444-445, note 65.

⁴⁸⁷ Ewart OAKESHOTT, *A Knight and His Horse*, p. 91.



Figure 22 : Paulus Hector MAIR, *De arte athletica II*, Munich, Bayerische Staatsbibliothek, BSB Cod. Icon. 393 (2), fol. 110v-111r. Certaines joutes en Allemagne se font comme ici avec des selles très protectrices, et on peut remarquer que les jouteurs ne portent donc pas de harnois de jambes.

Enguerrand de Monstrelet émet une remarque édifiante à propos des Flamands qu'ils voient équipés de harnois de jambes :

*« Et quant ilz aloient de logis à autre, ilz estoient communément tous armez de plein harnois, à pié, tous en ordre par compagnies selon les bonnes villes et usages de leur pays de Flandres. Et mesmement, jà soit ce qu'ilz alassent de pié comme dit est, toutesfoiz il y en avoit grant partie armez de harnois de jambes. »*⁴⁸⁸

On perçoit la surprise du chroniqueur face au fait de porter des harnois de jambes en étant à pied, y compris pour se déplacer. En effet, ce poids supplémentaire accroît inévitablement la fatigue pendant la marche, et sur le champ de bataille, les jambes ne constituent pas une cible idéale, car les viser suggère de se pencher et donc d'exposer sa tête.

À l'inverse, toujours dans le contexte d'un champ de bataille, les jambes d'un cavalier sont assurément une cible privilégiée pour les piétons ennemis, car elles se trouvent justement à leur hauteur, bien plus facilement atteignables que la tête du cavalier. Le harnois

⁴⁸⁸ MONSTRELET, t. 2, p. 173.

de jambes apparaît donc logiquement comme une pièce d'équipement caractéristique du combattant monté, ou du moins particulièrement importante pour lui.

Habitué à les porter, les hommes d'armes les conservent logiquement quand ils mettent pied à terre. Par conséquent, ils les revêtent dans toute situation de combat. Quand Jacques de Lalaing arrive dans les lices de Valladolid au matin de son combat à pied contre Diego de Gusman, il est « *tout de pied, armé de harnas de jambe, vestu d'une robe d'escarlate fourrée de martres sébelines et toute chargée d'orfèvrerie, longue jusques aux pieds* », avant d'aller finir de s'équiper dans son pavillon⁴⁸⁹.

Antoine de La Sale évoque cette partie du harnois dans son traité sur les tournois. Selon lui, les hommes qui n'ont pas leurs harnois de joutes et de tournois doivent « *estre pourveu des seelliers, qui en sont les maistres, dont y en vient assez, et ne y a celui qui n'en fournisse du mains, sans hernoiz de jambes, pour armer XX, XXX, XL ou L hommes* »⁴⁹⁰. Le fait que ces fournisseurs ne disposent pas de harnois de jambes interroge. Cela signifie-t-il que les harnois de jambes sont moins essentiels que le reste de l'armure ? Ou nécessitent-ils une meilleure adaptation à la morphologie du combattant ?

La deuxième hypothèse semble la plus plausible quand on lit qu'au pas de la Fontaine des pleurs, Gérard de Roussillon a un problème avec son harnois de jambes, que l'armurier a mal cloué, ce qui amène Jacques de Lalaing à devoir attendre déjà prêt et armé dans son pavillon durant trois heures avant que son adversaire ne soit prêt à son tour⁴⁹¹. Cet épisode suggère l'importance d'un bon ajustement de cette partie de l'armure.

De plus, un autre argument vient appuyer la seconde hypothèse à l'encontre de la première : dans une mêlée à cheval, où les adversaires vont s'approcher les uns des autres au plus près pour se porter des coups d'épées, il est capital que les jambes soient bien protégées pour ne pas se trouver dangereusement meurtries et comprimées. Se passer de harnois de jambes n'est pas envisageable dans ce contexte. Voici ce qu'en dit René d'Anjou :

⁴⁸⁹ *Lalaing*, p. 134-135.

⁴⁹⁰ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 209.

⁴⁹¹ *Lalaing*, p. 216.

« Le harnois de jambes est ainsi et de semblable façon comme on le porte en la guerre, sans autre différence, fors que les plus petites gardes sont les meilleures, et les sollerez y sont très bons contre la poincte des esperons. »⁴⁹²

Cette mise en garde vise sûrement à éviter que les protections à l'arrière des genoux ne s'accrochent les unes aux autres dans la presse, qui peut être compacte et intense comme le suggère le fait que les pieds puissent être blessés par les éperons s'ils ne sont recouverts des solerets.

René d'Anjou affirme qu'un tournoi doit être livré « *en harnois propres pour ce faire* ». Si le harnois de jambes pour le tournoi est semblable à celui que l'on porte à la guerre, il n'en est pas de même pour le haut du corps. Pour le roi René, il faut revêtir un harnois de corps qui soit « *come une cuirasse ou comme ung harnois à pié qu'on appelle tonnellet* », mais il précise qu'on peut aussi bien tournoyer en brigandine si on le souhaite. Il propose tout de même une représentation de ce qui constitue pour lui « *la principalle et meilleure façon pour tournoyer* », à savoir « *une cuirasse pertuisée en la meilleure et plus propre façon et manière quelle peut estre pour ledit Tournoy* »⁴⁹³ (figure 23).



Figure 23 : Cuirasse pour le tournoi. René d'ANJOU, *Livre des tournois*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrit Français 2695, fol. 25v.

⁴⁹² René d'ANJOU, *Livre des tournois*.

⁴⁹³ *Ibid.*

À propos de cette illustration, Nicolas Baptiste souligne qu'on ignore si les orifices de cette cuirasse « pertuisée », c'est-à-dire « trouée », servent à la ventilation ou à l'allègement de l'équipement. Il est toutefois parvenu à repérer une pièce archéologique analogue, à savoir l'avant d'une cuirasse percée de trous carrés et dont la matière est repliée et cloutée sur les bords de chaque orifice, ce qui exclut dans ce cas la théorie de l'allègement⁴⁹⁴. En effet, pour parvenir à diminuer le poids, il faudrait que le métal correspondant à chaque trou soit ôté au moment du percement, et non simplement rabattu à l'intérieur de l'armure.

Le seul intérêt plausible qui demeure est donc la ventilation, ce qui est corroboré par Antoine de La Sale. En effet, celui-ci indique dans son traité sur les tournois que le corps doit être protégé d' « *une très légère brigantine couverte de fustenne ou de cuir, car la cote d'armes va dessus, laquelle ne poisera que de dix à XII librez, dont la poitrine sera toute percée de grans losenges ou pertuis reonds, et ce pour donner au corps fort traveillé vent et air* »⁴⁹⁵. Rien ne suppose dans ce passage une volonté d'allègement, mais bien un souci d'aération maximale. Il est à noter que cela est rendu possible en l'absence de risque d'estoc. Non seulement les épées utilisées, comme nous l'avons déjà dit, sont trop larges pour se glisser dans un orifice, mais de surcroît, l'estoc est interdit dans les tournois, d'après le roi René comme d'après Antoine de La Sale⁴⁹⁶. On retrouve cette disposition explicitement dans le pas du Perron Fée en 1463, et on la devine pour celui de la Dame sauvage en 1470⁴⁹⁷.

Il est plus difficile de trouver des informations précises sur ce qui fait une armure adaptée au combat à pied. Les citations que nous avons déjà données à son propos ne font que signaler l'existence de harnois habituels pour ce type de combat, mais sans nous révéler les critères par lesquels ils se distinguent des autres. Le seul aspect que j'ai pu identifier dans le corpus comme important pour une armure de combat à pied est celui du poids. En effet, à l'inverse de la joute, le poids et la mobilité sont des facteurs déterminants lors d'un combat à

⁴⁹⁴ Nicolas BAPTISTE, « L'armure et ses typologies. Etude comparée des représentations et des objets », dans Daniel JAQUET (dir.), *L'art chevaleresque du combat*, p. 123.

⁴⁹⁵ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 210-211.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 212 et 215.

⁴⁹⁷ *Perron Fée*, p. 109-110 ; LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 56 et 92.

pied. À Valladolid, en 1448, les harnois de Jacques de Lalaing et de Diego de Gusman sont ainsi dits « *fins et acérés* »⁴⁹⁸, le mot « acéré » n'étant pas à comprendre ici dans son sens moderne de « aiguisé, coupant », bien entendu, mais « en acier », donc avec une plus haute teneur en carbone que certaines armures, en simple fer⁴⁹⁹. L'année suivante, à Bruges, le champion bourguignon est à nouveau armé légèrement alors que son adversaire, Thomas Keith, est « *poisement armé* »⁵⁰⁰.



Figure 24 : Armure de Frédéric le Victorieux, c. 1450, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstkammer, A2. On voit ici que l'épaulière gauche est bien moins enveloppante que sur les armures conçues pour recevoir des coups de lance à cheval. L'épaulière droite est identique.

La différence d'exigence de mobilité peut parfois se traduire au niveau du poids et du volume des épaulières. Nous avons déjà vu que pour la joute ou la guerre, en prévision de la charge à la lance, celles-ci sont importantes et asymétriques, la gauche, directement exposée aux coups de lance, devant offrir un maximum de protection, tandis que la droite doit

⁴⁹⁸ *Lalaing*, p. 138.

⁴⁹⁹ Certains casques pour la joute, fabriqués en simple fer, doivent compenser la mollesse de leur métal par une incroyable épaisseur pour résister aux puissants coups de lance. Celle-ci peut atteindre voire dépasser un centimètre. Pour des mesures d'épaisseur d'armures et de casques de joute, voir Tobias CAPWELL, David EDGE, Stefanie TSCHEGG, Alan WILLIAMS, « A technical note on the armour and equipment for jousting ».

⁵⁰⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 463.

permettre le passage de la lance sous l'aisselle. Pour le combat à pied, il est préférable que les épaulières soient petites et symétriques, procurant la même protection aux deux bras et laissant un maximum de liberté de mouvement (figure 24).

La mobilité constitue certes un avantage crucial pour combattre à pied, mais la légèreté excessive du harnois peut toutefois présenter des inconvénients. Ainsi en 1446, Galiot de Baltasin porte une armure légère qu'il s'est procurée à Milan spécialement pour ses armes contre Philippe de Ternant, ce qui lui permet de se faire remarquer par une formidable agilité. Toutefois, il a le casque percé dans son combat à pied à la lance, et ce dès le premier échange de coups⁵⁰¹.

Si la légèreté est le critère essentiel qui caractérise un harnois pour combattre à pied, cela ne le distingue guère d'un harnois de guerre. Nous avons déjà vu comment Jean de Boniface, joutant en harnois de guerre au pas de la Fontaine des pleurs, se voit dans l'incapacité de finir le nombre de courses fixé à cause des dégâts reçus par son armure, qui devient impropre à continuer à garantir sa sécurité. Mais pour le combat à pied, le port d'un harnois de guerre ne semble absolument pas problématique. Ainsi, quand Jacques de Lalaing part pour l'Écosse en décembre 1448, il est accompagné de son oncle, Simon de Lalaing, et d'Hervé de Mériadec. Les deux hommes emmènent avec eux leurs armures, « *leur harnas et habillemens de guerre pour leur corps* ». Comme après des discussions, il est décidé de transformer le duel prévu initialement en un affrontement à trois contre trois, ils se voient amenés à combattre à pied aux côtés de Jacques ; on devine donc qu'ils entrent en lices avec leurs armures de guerre, non spécifiquement adaptées à ce type de combat, ce qui ne leur pose aucun souci⁵⁰².

Certains défis proposent une succession de combats de différents formats, interdisant ou limitant le changement d'armure entre chacun. Dans ces cas, la situation est plus facilement transposable à la réalité du champ de bataille et nécessite, comme à la guerre, un harnois obligé à une certaine polyvalence.

⁵⁰¹ *Ibid.*, t. 1, p. 411 et 414-415.

⁵⁰² *Lalaing*, p. 170.

L'emprise de Jean de Werchin en 1402 est particulièrement intéressante sur ce point. D'après Enguerrand de Monstrelet, les lettres du sénéchal de Hainaut qui conditionnent ces armes laissent une liberté totale concernant l'armure pour le combat à la hache, qui vient en dernier : « *pour les haches se pourra armer chascun comme il lui plaira* ». En revanche, très peu de changements sont permis entre le combat à cheval et le combat à pied à l'épée et à la dague. D'ailleurs, ces combats doivent s'enchaîner rapidement. Jean de Werchin s'engage ainsi dans ses lettres vis-à-vis de son adversaire : une fois le combat à cheval fait, « [je] *le délivreray prestement à pié se je n'ay essoine de mon corps, sans ce que nous prenons ne oston, lui ou moy, pièces de harnois pour les espées à cheval si non que chascun pourra prendre autre visièrre et ralonger ses plates s'il lui plaist* »⁵⁰³. Ce rallongement des plates auquel il est fait allusion correspond assurément à l'ajout de lames aux braconnières, c'est-à-dire les lames qui se rattachent à la partie inférieure de la cuirasse, afin de protéger le bassin. Les besoins ne sont pas les mêmes à pied qu'à cheval, puisque la selle n'est plus là pour participer à la protection ; à l'inverse, des braconnières trop longues peuvent gêner la mobilité une fois en selle.

Il est édifiant de relever que les premiers combats de ces armes suggèrent une situation directement transposable à la réalité du champ de bataille : une charge à la lance à cheval, une poursuite à l'épée à cheval, puis, après une chute ou avoir mis pied à terre, un combat à pied à l'épée et à la dague. Le combat à la hache est considéré à part, et effectivement un cavalier ne saurait emmener cette arme avec lui sur sa monture. Ce dernier combat est donc celui d'une autre configuration, sans lien possible avec les autres si l'on garde en tête ce contexte militaire, ce qui pourrait justifier le choix de ces dispositions matérielles dans les lettres de Jean de Werchin, qui fixent les règles.

Mais cette emprise, aussi complète et intéressante soit-elle, est assez unique en son genre. Un format de combat plus courant en reprend cependant une partie : il consiste simplement à enchaîner une charge à la lance (ou plusieurs), avec un combat à l'épée à cheval. Il est alors possible de permettre quelques modifications de l'équipement entre la charge

⁵⁰³ MONSTRELET, t. 1, p. 40-41.

initiale et l'affrontement rapproché qui s'ensuit, mais on ne relève rien de systématique à ce sujet.

Pour l'emprise du sénéchal de Hainaut en 1402 est prévue une seule charge à la lance, puis, que les champions se soient touchés ou pas de leurs lances, chacun doit ôter sa targe personnellement et prendre son épée, « *sans aide d'autrui* », pour en échanger vingt coups « *sans reprise* », c'est-à-dire sans interruption⁵⁰⁴. Cette interdiction d'assistance extérieure pour se débarrasser du bouclier renforce encore l'apparente volonté de mener un combat proche des conditions de la vraie guerre.

Pour le combat à cheval de Galiot de Baltasin contre le seigneur de Ternant en 1446, le duel à l'épée suit immédiatement la charge à la lance, lors de laquelle l'écuyer italien est venu percuter de plein fouet le chevalier bourguignon. Pourtant, pendant ce court répit, le seigneur de Ternant effectue une rapide mise au point : il « *se desarma d'une visière dont il estoit armé et cuida mettre la main à l'espee* ». On devine ici qu'il porte une visière assurément bien protectrice, nécessaire pour la charge, qui devient ensuite gênante pour pouvoir combattre correctement à l'épée⁵⁰⁵. Une telle adaptation rapide pourrait également être réalisable à la guerre, ne serait-ce que par le fait de relever la visière.

Au pas du Perron Fée en 1463, les règles ne prévoient rien à propos d'une adaptation de l'équipement entre la ou les courses de lances et l'affrontement à l'épée, et le récit du déroulement effectif des combats ne mentionne que le fait de tirer l'épée⁵⁰⁶. Aucune mention de changement d'équipement n'est à relever non plus pour le duel à cheval du bâtard de Bourgogne Antoine et du seigneur de Scales, Anthony Woodville, à Londres, en 1467⁵⁰⁷. Même constat pour le pas de l'Arbre d'or en 1468⁵⁰⁸.

Le pas de la Dame sauvage à Gand en 1470 s'avère plus enrichissant. Les règles ne précisent rien quant à un changement d'équipement défensif entre la charge à la lance et le combat à l'épée, mais le récit des duels contient quelques informations intéressantes. Ainsi le

⁵⁰⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 40.

⁵⁰⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 423.

⁵⁰⁶ *Perron Fée*, p. 102 et 167.

⁵⁰⁷ HAYNIN, t. 1, p. 77 ; LA MARCHE, t. 2, p. 263.

⁵⁰⁸ HAYNIN, t. 1, p. 129-130 ; LA MARCHE, t. 2, p. 384.

défenseur du pas, Claude de Vaudrey, et l'un de ses adversaires, Rousquin du Fay, après leur course, « *se désarmèrent de leurs lances et de leurs pièces moult froidement d'un costé et d'autre* ». Ainsi, les deux hommes enlèvent des pièces d'armure entre la course de lance et le combat à l'épée, et l'adverbe « froidement » laisse entendre qu'il n'y a aucune précipitation dans leurs gestes, aucune urgence. Cette impression est confirmée par le combat suivant. Après la course de lance contre Gérard de Marbais, Claude de Vaudrey « *se désarma de sa lance et de ses pièces* », et prend son épée, et « *s'arresta tout froidement sur son bout, sans faire quelque manière, et commença à regarder son compaignon pour sçavoir quelque chose il voudroit faire* ». Quand Marbais, qui espérait faire une deuxième course à la lance, voit Vaudrey « *désarmé et dessaisy de sa lance* », il « *se désarma pareillement de sa lance, et incontinent mist la main à son espée* »⁵⁰⁹. Outre le changement d'armes, à nouveau, Claude de Vaudrey enlève aussi des pièces d'armure, ce qui n'est apparemment pas le cas de Marbais. On voit néanmoins que durant ce combat, les champions se font la courtoisie d'attendre que l'un et l'autre soient prêts pour s'engager dans le combat à l'épée, ce qui ne semblait pas être le cas dans les situations précédentes.

Par conséquent, on constate que l'armure peut être adaptée à chaque type de combat, mais cette adaptation n'est pas systématique, soit que cela soit interdit, probablement pour garder une situation plus réaliste, plus transposable à la réalité de la guerre, soit tout simplement que les hommes d'armes décident d'eux-mêmes d'avoir recours à un équipement de guerre, ou en tout cas suffisamment polyvalent pour ne nécessiter aucune modification entre les différentes armes utilisées.

3. Le casque, pièce centrale du harnois

Le casque constitue assurément la pièce du harnois la plus souvent mentionnée par les chroniqueurs. Par son rôle de protection de la tête, zone la plus vulnérable du corps, il revêt indéniablement une importance particulière. Par le champ de vision qu'il laisse, il a aussi une grande influence sur le champ d'action, confortable ou limité, laissé à l'homme d'armes. La

⁵⁰⁹ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 61 et 88-89.

question du compromis entre mobilité et protection, déjà mentionnée pour le harnois en général, se pose avec une grande acuité pour le casque.

Compte tenu du grand danger que représente une pointe de lance, capable de se glisser dans la fente d'un casque, et de la grande puissance des chocs pendant les charges à cheval, les jouteurs n'ont guère d'autre choix que d'opter pour une protection de tête très complète. Un passage nous donne clairement les casques privilégiés pour cette forme de combat. Quand Bernard de Béarn vient en 1449 relever le défi du seigneur de Haubourdin au pas de la Belle Pèlerine, il se fait blesser au visage par le mouvement de son propre armet lors d'un coup de lance, car il le portait simplement posé sur la tête, sans l'attacher. Etant donné que le chevalier « *n'estoit pas pourveu d'armet ou heaumet suffisant pour sa seureté* », le duc lui demande instamment de se contenter de ce qui a été fait⁵¹⁰. Par cette remarque, on connaît les deux types de casques adaptés à la joute. Il s'agit de casques à la vue plutôt étroite, pour certains fixés au plastron⁵¹¹ (voir figure 25).



Figure 25 : Armure de joute comprenant un heaume, 1483-84, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstammer, S VIII.

Nous avons déjà vu que le terme de heaume pouvait servir de métonymie pour désigner des hommes d'armes, notamment dans un contexte de joute ou de tournoi. S'il est difficile de savoir la forme exacte des objets derrière les termes employés par les chroniqueurs, le

⁵¹⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 468.

⁵¹¹ Déjà dans les années 1430, Dom Duarte donne des conseils à propos de la fixation du casque à la cuirasse. Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 83.

heaume est un casque qui semble ne jamais avoir de visière. Cette protection de tête d'un seul bloc fixe, c'est-à-dire sans partie mobile, offre donc d'autant moins de faiblesse face aux puissants coups de lance auquel il est soumis lors des courses répétées, les charnières étant par définition des zones plus fragiles, et une visière présentant toujours le risque de s'ouvrir de façon inopinée selon l'angle de l'attaque.

On trouve de nombreux exemples où les joueurs portent des heaumes : les Portugais en 1430 lors du mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle du Portugal⁵¹², Jacques de Lalaing et ses adversaires lors des joutes de Nancy de 1444⁵¹³, les participants du pas de l'Arbre d'or en 1468⁵¹⁴, ... Pour les joutes annoncées durant le pas de la Dame sauvage en 1470, quatre joueurs tiendront les rangs « *le heaulme en la teste* » ; ceux qui voudront les affronter auront l'interdiction pour ce jour de jouter avec d'autres lances que celles fournies et « *ne avoir autre habillement de teste que dessus est dit* »⁵¹⁵. Pour leurs armes à cheval à Arras en 1435, le seigneur de Charny, Pierre de Bauffremont, porte un « *heaulme* » et son adversaire Juan de Merlo a un « *healmet* »⁵¹⁶. Une telle mention de « heaumet », donc de petit heaume, montre qu'il devait y avoir des différences de taille significatives entre certains modèles.



Figure 26 : Armet italien, c. 1440, New York, The Metropolitan Museum of Art, 42.50.2.

⁵¹² SAINT-RÉMY, t. 2, p. 170.

⁵¹³ *Lalaing*, p. 51-61.

⁵¹⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 324-381 ; HAYNIN, t. 1, p. 117 et 124.

⁵¹⁵ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 90-91.

⁵¹⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 313-314.

L'autre casque très courant pour la joute est l'armet, plus proche des formes de la tête, plus complexe, et muni d'une visière (figure 26). Outre l'exemple de Bernard de Béarn déjà cité, on sait que pour les armes faites à Arras entre cinq Français et cinq Bourguignons en 1430, au moins deux des champions, Théaulde de Vaulpargue et Simon de Lalaing, portent explicitement des armets⁵¹⁷. Au pas de la Fontaine des pleurs, pour leurs armes à cheval, Jacques de Lalaing et le chevalier italien Jean de Boniface font de même⁵¹⁸. Lorsque ce dernier entre en lice, il a devant lui « *un page sur un cheval armé de cuir bouilli armoyé de ses armes à la façon de Lombardie, et en la teste dudit page un armet* » décoré de plumes et d'un croissant d'or⁵¹⁹. Ainsi, les Italiens semblent particulièrement apprécier ce type de casque (figure 27) et nous verrons que Jean de Boniface choisit aussi de porter un armet pour combattre à pied.



Figure 27 : Paolo UCCELLO, *La bataille de San Romano*, 1438-1440, Londres, National Gallery, NG583. Tous les hommes casqués portent des armets.

⁵¹⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 21.

⁵¹⁸ *Lalaing*, p. 209 ; LA MARCHE, t. 2, p. 14-15.

⁵¹⁹ *Lalaing*, p. 208-209.

Compte tenu de la proximité de l'Italie avec la Savoie, il n'est pas surprenant de voir l'écuyer savoyard Jacques d'Avanchies jouter lui aussi avec un armet. Mais comme Bernard de Béarn, celui-ci est confronté à des difficultés qui le contraignent à abandonner suite à un coup de lance :

« Le chevalier du pas en rompit une, de laquelle il atteinid iceluy Savoyen en la teste un très-rude coup, duquel coup il sembla estre grevé et un peu estourdi, et rechangea nouvel armet, auquel armet il ne véoit pas bien, pour quoy le juge, voyant qu'il estoit mal armé, envoya devers luy, en luy remonstrant qu'il n'estoit pas bien armé de la teste, en luy priant qu'il se vouldist déporter d'en plus faire. A quoy ledit Savoyen respondit qu'il estoit prest de faire ce que le juge luy vouldroit ordonner. »⁵²⁰

Il est intéressant de constater que pour les défis prévoyant de passer directement d'une charge à la lance à un combat à l'épée à cheval, la nécessité de polyvalence du harnois de tête conduit à une plus grande diversité dans les choix des champions. En 1446, pour affronter ainsi le seigneur de Ternant, Galiot de Baltasin arrive en lice « *armé de toutes armes, l'armet en la teste, à un grand plumas d'Italie* »⁵²¹. Pour la mêlée à la fin du pas de l'Arbre d'or, en 1468, on sait que le duc de Bourgogne au moins coiffe un heaume⁵²². Au pas de la Dame sauvage en 1470, Claude de Vaudrey porte un bacinet avec une visière tenue par des clous (on le sait puisque sa visière est déclouée par un coup d'épée) alors qu'au moins deux de ses adversaires, Charles de Visan et Philippe de Poitiers, optent pour une barbute munie d'une bavière. Apparemment, on peut décider d'enlever cette dernière pièce de protection au moment de combattre à l'épée, ou au contraire de la garder, selon si on choisit de privilégier vue et respiration d'une part, ou sécurité d'autre part⁵²³.

Notre corpus livre moins d'informations sur les casques de tournoi. Georges Chastellain évoque des salades et des armets⁵²⁴, mais Antoine de La Sale et René d'Anjou, qui développent

⁵²⁰ *Ibid.*, p. 233.

⁵²¹ LA MARCHE, t. 1, p. 420.

⁵²² HAYNIN, t. 1, p. 129.

⁵²³ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 80 et 84-85.

⁵²⁴ CHASTELLAIN, t. 3, p. 452-453.

davantage cette question, parlent de heaumes. Comme les coups d'estoc sont interdits lors des tournois, ils proposent tous deux d'avoir de larges ouvertures permettant de mieux voir et respirer.

Antoine de La Sale décrit en détail l'armement du chevalier pour le tournoi.

« Ilz arment le chief, c'est assavoir d'un très-subtil et légier bachinet, bien cler, à camail et sans visière, et le camail lassent à aguillettes tenans à la brigandine tout en tour. Et quant ce bachinet est ainssy tout-en-tour cranponné, alors ilz mettent par-dessus ung grant et large heaume de tournoi, qui est de fer, le plus légier que on peult, et aucuns le font de cuir bouilly, pour estre plus légier et plus jent, qui sont par dedens bendez de fer en pal, à très-grandes veues, larges de troiz doiz, à barres de fer roondes de troiz en troiz doiz, par-devant, qui deffendent les corps de meschief des espées, et sont par les deux leez, aux joes, tous percez, à grans losenges ou besans, pour l'aloïne et pour le vent, lequel tient à une courte chayenne, par le bord senestres, tenant à la pièce de la bringantine. »⁵²⁵

René d'Anjou déclare que *« le heaulme est en façon d'ung bacinet ou d'une cappeline, réservé que la visière est autrement, ainsi que cy dessoubs est paint »* (figure 28). Au moment de décrire le casque en détail, il explique que les tournoyeurs *« mettent ung grant heaulme fait d'une venue, lequel heaulme est volentiers de cuir bouilly et pertuisé dessus, à la largeur d'ung tranchoires de bois, et la veue en est barrée de fer de trois dois en troys dois, lequel est seulement atachié devant à une chaesne qui tient à la poictrine de la brigandine, en façon que on le peult gester sur l'arczon de la selle pour soy refréchrir, et le reprendre quant on veult »⁵²⁶.*

⁵²⁵ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 210-211. À noter qu'il évoque aussi des heaumes aux pages 202 et 207.

⁵²⁶ René d'ANJOU, *Livre des tournois*.



Figure 28 : Casque de tournoi. René d'ANJOU, *Livre des tournois*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrit Français 2695, fol. 23v.

D'avantage d'auteurs différents évoquent les casques utilisés pour les combats à pied. Dans le roman d'Antoine de La Sale, quand Jean de Saintré emprunte deux armures à un bourgeois de la ville où il se trouve, ce dernier lui propose différents types de casques : bacinets, salades à bavière ou heaumes. Comme il désire combattre à la hache d'armes à pied, Jean de Saintré lui demande deux bacinets⁵²⁷.

Effectivement, l'analyse complète du corpus montre qu'il s'agit bien du casque le plus utilisé dans ces conditions, et le plus protecteur⁵²⁸ (voir figure 24). De nombreux gentilshommes en font le choix : Othon de Grandson lors du fameux duel judiciaire de 1397, d'Olivier de La Marche⁵²⁹, l'écuyer portugais Rumaindres et messire Guillaume du Bars lors de leur combat à la hache à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, en 1415⁵³⁰, Maillotin de Bours lors de son gage de bataille à Arras contre Hector de Flavy en 1431⁵³¹, Juan de Merlo explicitement et

⁵²⁷ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 500.

⁵²⁸ Daniel JAQUET, *Combattre en armure à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance d'après les livres de combat*, p. 294 ; Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 453 ; Claude BLAIR, *European Armour*, p. 163-164, figures 75 à 78.

⁵²⁹ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 8. Comme ce combat a lieu à la fin du XIV^e siècle, le recours à un bacinet est cohérent avec la période des faits, à moins que ce choix de l'auteur, qui n'a pas bien sûr pas pu assister à cet événement qui a eu lieu avant sa naissance, n'indique ce qui constitue un casque adapté au combat à pied au moment de la rédaction du traité.

⁵³⁰ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207.

⁵³¹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 196-199. Le fait que l'auteur parle d'abord de l'armet de Maillotin puis de son bacinet doit probablement plus être imputé à un certain manque de précision voire de fiabilité de Chastellain qu'à une imprécision du vocabulaire employé pour désigner les casques au XV^e siècle.

probablement Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, pour leur combat à pied en 1435 à Arras⁵³², au minimum trois des six combattants à Stirling, en 1449⁵³³.

Toutefois, malgré l'utilisation dominante du bacinet, les combats à pied sont nettement moins restrictifs que les autres types d'affrontement dans les possibilités laissées aux champions pour choisir leur harnois de tête, et une variété nettement plus grande est attestée. Au pas de la Fontaine des pleurs, en 1449-1450, la succession des combats à pied permet de voir la diversité possible dans le choix des casques pour ce type de duel, ainsi que la possibilité courante que deux champions s'affrontent avec des équipements très différents.

Le premier participant, Pierre de Chandios, est accompagné de son oncle le comte de Charny, qui, juste avant de le laisser combattre, lui ferme la visière de son bassinnet, soit qu'une aide soit nécessaire pour la verrouiller, soit simplement pour marquer son soutien à son neveu jusqu'au dernier moment avant son combat ; face à lui, Jacques de Lalaing porte en guise harnois de tête « *une salade, et portoit un petit houscout* », c'est-à-dire une protection pour la gorge, un « hausse-cou » ou « hausse-col »⁵³⁴ ; Olivier de La Marche parle quant à lui « *d'une petite salade ronde* » et « *d'un petit haussecol de maille d'acier* »⁵³⁵. Pendant ce pas d'armes, Jacques de Lalaing va ensuite s'engager dans tous ces combats à la hache avec ce même équipement. Malgré l'audace nécessaire pour combattre à visage découvert, il avait pris encore plus de risque lors du combat contre Thomas Keith, pour lequel il « *en sa teste avoit une petite sallade de guerre toute ronde, et avoit le visage et le col tout découvert* »⁵³⁶.

Quelques mois plus tard, Gérard de Roussillon est le premier à affronter Jacques de Lalaing à la hache à visage découvert : « *son harnas de teste estoit un chapeau de fer d'ancienne façon, qu'on avoit approprié pour ce faire, et par dessous avoit un houscot de mailles* »⁵³⁷. Olivier de La Marche ne parle pas d'un chapel de fer mais d'une salade, confirmant

⁵³² SAINT-RÉMY, t. 2, p. 317 et 319. Saint-Rémy dit bien que Juan de Merlo porte un bacinet. Il rapporte ensuite qu'à la fin du combat, le seigneur de Charny vient devant le duc de Bourgogne et lève sa visière. Une visière amovible suggère fortement qu'il porte aussi un bacinet.

⁵³³ LA MARCHE, t. 1, p. 448 ; *Lalaing*, p. 177.

⁵³⁴ *Lalaing*, p. 206.

⁵³⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 10.

⁵³⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 461.

⁵³⁷ *Lalaing*, p. 216.

en revanche l'élément essentiel, à savoir l'absence de protection au visage. À lire le récit du chroniqueur, on a même l'impression que le jeune écuyer a voulu créer un certain effet de surprise, puisqu'il arrive sur la lice tout armé, le bacinet en tête, la visière levée, mais au moment du combat, il a changé de casque et s'est pourvu d'une salade ronde et d'un haussecol de maille, car on lui a dit que le défenseur du pas combat ainsi⁵³⁸. Jacques d'Avanchies choisit cette même protection pour combattre à la hache, « *en salade et gorgerin de forte maille* »⁵³⁹.

D'autres vont également opter pour la salade, mais avec une meilleure protection pour la gorge : Claude Pitois pour son combat porte « *salade en teste, ayant bavière* »⁵⁴⁰ ; le seigneur d'Espiry sort de son pavillon pour combattre « *salade en teste, ayant bavière et visière* »⁵⁴¹ ; Jehan de Villeneuve, dit Pasquoy, combat « *salade en teste, à haute bavière* »⁵⁴².

Une autre option est encore possible. D'après le *Livre des faits*, Jean de Boniface combat coiffé d'un bassinet, qu'il porte avec la visière fermée⁵⁴³, mais Olivier de La Marche le décrit armé « *d'un armet d'Italie, et par-dessus un grand plumas de plumes noires* ». Néanmoins, ce choix ne se révèle pas le meilleur et le chroniqueur précise qu'ainsi équipé, « *à la vérité, ledict de Boniface se trouva mal-assurément armé de la teste, pour combatre à pié* »⁵⁴⁴.

Il est intéressant de constater qu'un problème similaire arrive au seul autre champion qui va combattre à pied avec un armet. Pour son combat à l'épée d'armes, Jacques d'Avanchies « *estoit armé, de la teste d'un armet à la façon d'Italie, armé de sa grande bavière* »⁵⁴⁵. Cependant, ce casque est apparemment peu adapté soit à sa morphologie soit, et cela est plus plausible, à ce type de combat : « *ledit Savoyen ne voyoit pas bien en son armet, et pour tant ne se bougea oncques du lieu où premièrement il se mit. Et là attendoit le chevalier*

⁵³⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 20.

⁵³⁹ *Lalaing*, p. 231 ; LA MARCHE, t. 2, p. 37.

⁵⁴⁰ *Lalaing*, p. 220 ; La Marche, t. 2, p. 31.

⁵⁴¹ *Lalaing*, p. 226 ; La Marche, t. 2, p. 35.

⁵⁴² *Lalaing*, p. 228. À noter qu'Olivier de La Marche lui attribue simplement un « *haussecol de maille* ». LA MARCHE, t. 2, p. 44.

⁵⁴³ *Lalaing*, p. 212-213.

⁵⁴⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 17.

⁵⁴⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 39.

du pas, chascun coup qu'il faisoit ses démarches »⁵⁴⁶. Deux seuls exemples où l'armet est utilisé à pied, deux exemples où le casque pose problème, la coïncidence est peu probable.

Clairement, le juste équilibre entre protection et confort semble difficile à trouver. Si le grand bacinet avec la visière fermée apparaît comme le meilleur compromis compte tenu du nombre de champions qui en font le choix, il pose apparemment comme principal problème de limiter assez fortement la respiration dès lors que l'intensité du combat monte. Ainsi en 1445 à Gand, Jean de Boniface, désarmé, qui cherche à venir agripper Jacques de Lalaing mais est sans cesse repoussé de sa hache, finit « *tant fort oppressé qu'il estoit mené jusques à la grosse haleine* »⁵⁴⁷. Quand à Stirling en 1449, Jacques de Lalaing vient lutter à mains nues contre son adversaire James Douglas, son choix de porter le visage découvert s'avère payant au niveau du souffle : « *de fait le mit à la grosse haleine; et y avoit bien raison, car iceluy messire James combattoit en bassinet, la visière fermée ; et ledit de Lalaing estoit sans visière, par quoy il avoit son haleine tout à délivre, et iceluy messire James avoit tout le contraire, et bien y parut, après que le roy eut jeté le baston, quand on luy leva sa visière* »⁵⁴⁸.

Un champion qui se distingue particulièrement en portant « *le bacinet en la teste, et la visière close* », est Gaspard de Dourtain (ou Durtain), un écuyer bourguignon qui vient affronter Jacques de Lalaing à Chalon-sur-Saône au pas de la Fontaine des pleurs. Après un long combat, Dourtain ayant décidé d'échanger 75 coups avec Lalaing, les deux champions sont pris et amenés devant le juge, sans que l'un ait obtenu d'avantage sur l'autre. Lalaing propose avec assurance de poursuivre « *si faute y avoit* » ; pareillement, Dourtain lève sa visière, « *et fut trouvé aussi frais que quand elle luy fut close, et parla promptement devant le juge en grande assurance : et on voyoit bien, à son parler, que l'aleine ne luy estoit guères endommagée* ». Ainsi, il parvient à atteindre la fin du combat sans grand essoufflement, malgré la visière baissée, mais cela semble ici relever de la prouesse plus que de la norme.

⁵⁴⁶ *Lalaing*, p. 232.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p. 87-88.

⁵⁴⁸ *Lalaing*, p. 175-176.

D'ailleurs, Lalaing dira ensuite à plusieurs reprises à Olivier de La Marche qu'il considère Gaspard de Dourtain comme l'adversaire le plus redoutable qu'il ait combattu⁵⁴⁹.

Par conséquent, on peut donc parvenir, même d'après Jacques de Lalaing, à s'illustrer en combattant avec un bacinet à la visière fermée, mais il rechigne personnellement à tant se protéger le visage. D'ailleurs, il ne se résout qu'une seule fois à combattre dans ces conditions, lors de son unique combat à l'épée d'armes, lors duquel il affronte Jacques d'Avanchies, car « *les armes de l'estoc, ferus sans rabat, desiroyent seureté de harnois, comme chacun qui congnoist le noble mestier d'armes le peut legérement entendre* »⁵⁵⁰. Cette exception mise à part, Jacques de Lalaing combat à pied systématiquement à visage découvert. De cette manière, il profite d'une meilleure vue et d'une meilleure respiration tout en témoignant d'une certaine audace, affichant aux yeux de tous qu'il est un combattant expérimenté, habitué à entrer dans les lices.

Mais en réalité, même en portant un bacinet, il existe plusieurs options possibles concernant la visière. Quand Jacques de Lalaing affronte Jean de Boniface à Gand en 1445, il porte lors de son combat à la hache un « *harnas de teste [...] à façon d'une demie visière, car il avoit le nez et le dessus du visage decouvert* »⁵⁵¹ ; Olivier de La Marche le confirme dans ses *Mémoires* : « *messire Jaques avoit fait declouer et oster la visière de son bacinet, et avoit à manière d'une bavière trouee, qui luy couvroit le visage jusques au nez* »⁵⁵².

Cette solution d'entre-deux, de demi-visière couvrant seulement le bas du visage, est toutefois un cas assez rare, même unique dans notre corpus. Une autre solution pour garder un niveau de protection élevé mais augmenter l'aération est de jouer sur la taille des ouvertures de la visière. En 1446, après avoir combattu Galiot de Baltasin à la lance puis à l'épée d'armes, le seigneur de Ternant change la visière de son bacinet pour combattre à la hache : il sort ainsi de son pavillon, prêt pour son duel, « *son visage couvert d'un grosse visière trouee à grands trous, en losange* ». Un tel choix se justifie parfaitement en ne craignant pas

⁵⁴⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 45-47. Le *Livre des faits* est bien moins précis sur ce combat et ne comporte aucune indication quant à la visière, se contentant d'évoquer le port d'un bacinet. *Lalaing*, p. 229.

⁵⁵⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 40.

⁵⁵¹ *Lalaing*, p. 87.

⁵⁵² LA MARCHE, t. 1, p. 440.

les coups d'estoc ; en effet, les haches « *n'avoient point de poincte de dessous, pource que, par le contenu des chapitres, ils devoient combatre du maillet seulement* »⁵⁵³.

Les coups d'estoc de la dague de dessous s'avèrent particulièrement redoutables. Au pas de la Belle Pèlerine, en 1449, la hache de Bernard de Béarn a une « *dague de dessous longue* » et « *deliee* », c'est-à-dire fine, « *de façon telle qu'elle pouvoit legèrement entrer es trous de la visièrre d'un bacinet, et de sa longueur pouvoit porter grand dommage au visage de son compaignon* » ; le seigneur de Haubourdin, averti de la particularité de cette hache, décide « *qu'il ne donneroit pas à son compaignon tant de peine que de perser la visièrre de son bacinet ; et prestement fit déclouer et oster de tout point, si que le visage luy demoura tout découvert* »⁵⁵⁴.

On relève à plusieurs occasions des champions faisant ce choix de ne pas porter de visièrre. En 1443, au pas de l'Arbre Charlemagne, Pietre Vasque a fait « *déclouer et oster la visièrre de son bacinet, télement qu'il avoit tout le visage découvert, et metoit sa teste hors de son bacinet comme par une fenestre* »⁵⁵⁵. De même à Stirling en 1449, Jacques de Lalaing « *se combattoit sans visièrre et à visage découvert* » ; « *ledit de Lalaing estoit sans visièrre, par quoy il avoit son haleine tout à délivre* »⁵⁵⁶. Au pas de la Fontaine des pleurs, le seigneur d'Espiry a « *une salade à visièrre et courte bavière* ». Mais alors que lui et Jacques de Lalaing marchent l'un contre l'autre, il s'arrête et « *prit la visièrre de sa salade de sa main dextre, et l'arracha hors de la salade, et la getta loing de lui en arrièrre, et demoura le visage moult-fort découvert* » ; en fait, il est homme de courte vue et veut voir le mieux possible⁵⁵⁷.

Plutôt que de se priver de cette protection en l'enlevant complètement, un choix moins définitif consiste à se contenter de lever la visièrre. En avril 1415 se tient un duel à Bar-le-Duc entre Clugnet de Brabant et Alvaro Continge, qui doit commencer par un jet de lance, puis se

⁵⁵³ *Ibid.*, t. 1, p. 418.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 464-466.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 331.

⁵⁵⁶ *Lalaing*, p. 175-176. Il n'est pas dit explicitement s'il porte alors un bacinet ou une salade, mais la première hypothèse semble plus plausible : il portait un bacinet pour son combat précédent et un changement aurait mérité d'être signalé, d'autant que les autres champions à Stirling ont des bacinets. Sans précision de la part du chroniqueur, on peut avancer qu'il avait le même type de casque qu'eux et que seule l'absence de visièrre le démarquait.

⁵⁵⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 35.

poursuivre au corps-à-corps. Lorsqu'ils sortent de leurs pavillons pour combattre, Alvaro Continge a sa visière levée pour mieux jeter la lance. Voyant cela, Clugnet de Brabant se précipite sur lui afin de l'empêcher de procéder au jet, lui-même abandonnant sa propre lance en marchant. De fait, ils assemblent en combattant directement avec les haches. Le chevalier portugais fait alors une « *démarche* » – il recule d'un pas – pour fermer sa visière : l'affrontement à la hache se fait donc avec la visière fermée, et le port de la visière levée ne correspond qu'à une première phase du combat⁵⁵⁸.

Ces deux options possibles, de porter la visière ouverte ou fermée, donnent lieu à une scène cocasse au pas de l'Arbre Charlemagne. Pour un combat à l'épée d'armes, alors que les champions sortent de leurs pavillons, il s'avère que le défenseur du pas, Antoine de Vaudrey, « *avoit la visiere de son bacinet levée* » ; face à lui, Jean de Compays est « *armé comme il appartient, sa cotte d'armes au dos, et le bacinet en la teste, la visiere close* ». Alors que Compays prend son épée, il se rend compte que Vaudrey marche avec la visière levée et veut donc de sa main droite lever la sienne ; mais de son côté, quand Vaudrey voit Compays avec la visière close, il abat la sienne, mais réalise juste après que Compays est en train de lever sa visière. Par conséquent, Vaudrey s'arrête pour relever à nouveau sa visière. Finalement, il s'avère qu'aucun des deux n'y parvient, le système de verrouillage étant probablement efficace, et les deux hommes gardent leurs bacinets clos pour engager le combat. Et pourtant, pendant leur duel, les grands coups d'estoc qu'ils se portent aux visages leur font lever leurs visières, dans lesquelles les pointes finissent même enferrées, c'est-à-dire bloquées, probablement en ayant élargi un des trous prévus pour la respiration. Tout compte fait, cette déconvenue avec leurs casques se révèle de bonne fortune, car de graves blessures seraient advenues s'ils s'étaient lancés les mêmes frappes sans porter les visières fermées, puisque les visages auraient alors été directement atteints⁵⁵⁹.

La volonté d'imiter son compagnon, visible dans ce pittoresque épisode, n'est pas généralisée. Lors du pas de la Belle Pèlerine, quand le seigneur de Haubourdin fait enlever sa

⁵⁵⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 206.

⁵⁵⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 359-360.

visière face à la fameuse hache de son adversaire, ce dernier garde sa visière close⁵⁶⁰. En 1435, à Arras, il semble bien que Juan de Merlo fasse l'ensemble de son combat avec la visière levée, alors que le seigneur de Charny Pierre de Bauffremont garde la visière close jusqu'à venir saluer le duc à la fin du duel⁵⁶¹.

On peut légitimement se demander si le chevalier bourguignon avait essuyé des remarques suite à ce combat quand on le voit adopter une autre attitude dans des circonstances similaires en 1443. En effet, au pas de l'Arbre Charlemagne, il s'apprête à nouveau à combattre « *le bacinet en teste, la visière close* », mais dès qu'il voit venir face à lui Pietre Vasque sans visière, « *tout froidement il leva la sienne, et la recula tout derrière son bacinet, tellement qu'il avoit le visage tout découvert* »⁵⁶². Toutefois, il y a fort à parier que le seigneur de Charny se préoccupe moins d'équité que de sa propre réputation, et s'assure par ce biais de ne pas apparaître moins hardi que son compagnon. C'est de toute évidence cette même volonté de montrer son courage qui guide Jacques de Lalaing lorsqu'il décide, dès le deuxième combat à la hache de sa carrière, à Valladolid en 1448, de porter « *sa visière levée encontremont* », alors que Diego de Gusman a « *la visière baissée* »⁵⁶³.

Un grand bacinet est tellement protecteur une fois la visière fermée que les champions essaient parfois de lever celle de leur adversaire pour pouvoir atteindre son visage. Lors d'un combat à la hache d'armes à Arras en 1423, Poton de Xaintrailles frappe Lyonnell de Wandonne plusieurs coups par-dessous la visière de son bassinnet, parvient ainsi à la relever complètement puis cherche à lui lancer sa hache au visage ; quand un peu plus tard le combat les amène à se saisir l'un l'autre, Poton tient Lyonnell d'une main par le bord de son bacinet dont il a levé la visière et de son gantelet lui « *esgriffa* » (griffe, égratigne) le visage⁵⁶⁴. Lors du gage de bataille tenu dans cette même ville d'Arras en 1431, Hector de Flavy va s'efforcer aussi d'ouvrir la visière de Maillotin de Bours en combattant et même y parvenir plusieurs fois,

⁵⁶⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 464-466.

⁵⁶¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 318-319.

⁵⁶² LA MARCHE, t. 1, p. 331.

⁵⁶³ *Lalaing*, p. 138.

⁵⁶⁴ FÉNIN, p. 203-204.

mais sans jamais réussir à utiliser cet avantage avant que son adversaire ne la referme promptement⁵⁶⁵.

Par conséquent, plusieurs casques sont susceptibles d'être portés pour le combat à pied, et même si le bacinet apparaît comme le casque le plus adapté et le plus souvent porté, on peut encore choisir de le porter visière fermée, visière ouverte, sans visière, avec une demi-visière, avec une visière avec des ouvertures plus ou moins importantes. Cette grande diversité n'est pas sans évoquer la variété de situations qu'on peut rencontrer sur un champ de bataille.

À la guerre, chaque homme a bien sûr le choix de porter le harnois de tête qu'il désire, mais des tendances générales peuvent être relevées. Le bacinet constitue le casque par excellence de l'homme d'armes à la guerre pour la fin du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle. Ainsi, le jour de la bataille d'Azincourt en 1415, le roi d'Angleterre Henry V a « *son harnois de teste qui estoit ung très bel bachinet à bavière* » (et pas à banière comme le met l'éditeur) ; de façon plus générale, les hommes d'armes français portent explicitement des bacinets⁵⁶⁶. De plus, désigner les hommes d'armes comme des « bacinets » constitue la métonymie la plus couramment employée par Saint-Rémy.

Même si le bacinet est le casque dominant, il n'est bien sûr pas le seul à être employé. Ainsi, en 1415 encore, quand l'empereur quitte Paris à la tête de son ambassade, il porte à l'arçon de sa selle « *ung chapeau de Montauban* »⁵⁶⁷.

Dans le courant du XV^e siècle, on rencontre des casques désignés comme des bacinets seulement dans le cadre des lices. À la guerre en revanche, les bacinets sont supplantés par les salades, avec également des mentions d'armets, bien moins nombreuses mais néanmoins significatives. Cette évolution est déjà visible quelques années à peine après Azincourt. En 1421, pour la bataille de Mons-en-Vimeu en 1421, Georges Chastellain ne mentionne que des salades⁵⁶⁸.

⁵⁶⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 196-199.

⁵⁶⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 244 et 254.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, t. 1, p. 278.

⁵⁶⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 266.

En avançant dans le XV^e siècle, les exemples se multiplient, comme le montre la sélection suivante. Dans les compagnies d'ordonnance françaises, les hommes d'armes doivent être équipés d'une salade⁵⁶⁹. Guillaume Leseur rapporte que le comte de Foix Gaston IV lors de son entrée triomphale dans la ville d'Orthez en 1450 porte une salade⁵⁷⁰. Lors de l'entrée solennelle de Philippe le Bon dans Utrecht en 1456, on voit que les salades sont généralisées : elles sont portées par les archers (et on précise au passage pour certains qu'elle est bouclée sous la gorge) ; le duc lui-même porte une salade ; quant à ses pages, chacun porte « *salade ou armet au bicoquet* »⁵⁷¹. Lors de l'entrée solennelle dans Paris en 1461, le duc de Bourgogne porte un chapeau à plume mais a une salade portée derrière lui⁵⁷² ; Joachim Rouault est quant à lui chargé de porter « *l'armet royal, couronné et timbré de fleurs de lys d'or bien riches* »⁵⁷³. En 1466, de retour à Bruxelles, plusieurs seigneurs et hommes d'armes s'acquittent de vœux faits à Montlhéry ; parmi eux, le bâtard de Bourgogne se rend à pied à l'église Notre-Dame de Hal, « *armé de son plain harnas de guerre tout complet, la salade en la teste, à tout sa bannière, ses esperons chaussés, et sa bannière dessus ses espaules, à tout la lance* »⁵⁷⁴.

Les compagnies d'ordonnance bouguignonnes témoignent bien de cette prédominance des salades tout en reconnaissant la possibilité de choisir d'autres modèles. Le texte de l'ordonnance de 1471 ne mentionne que des salades, mais celles de 1472 et 1473 sont plus nuancées, préconisant également la salade, mais prévoyant la possibilité éventuelle de lui préférer « *barbute ou armet* »⁵⁷⁵. En dehors de ces ordonnances, la seule occasion où j'ai relevée une mention de barbute est lors d'une joute en 1470, où il est prévu de remettre comme prix au meilleur de ceux de dehors « *une belle barbute de guerre estoffée d'or et de beau plumas très richement* »⁵⁷⁶.

Quel que soit le modèle choisi, dans un contexte militaire où l'homme d'armes est susceptible de garder très longtemps son casque sur la tête, la polyvalence d'une visière

⁵⁶⁹ WAVRIN, t. 5, p. 163.

⁵⁷⁰ LESEUR, t. 1, p. 110.

⁵⁷¹ CHASTELLAIN, t. 3, p. 145-149.

⁵⁷² *Ibid.*, t. 4, p. 77.

⁵⁷³ *Ibid.*, t. 4, p. 83.

⁵⁷⁴ HAYNIN, t. 1, p. 62-63.

⁵⁷⁵ Fabien DELPU, *Aux sources d'une armée permanente*, p. 51, 53, 71.

⁵⁷⁶ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 91.

mobile est un atout essentiel. En toute logique, il est indispensable de fermer les visières lors des tirs de flèches⁵⁷⁷ ou des charges à la lance, mais en dehors de ces moments, il n'est pas rare de voir les hommes d'armes lever leurs visières pour mieux appréhender leur environnement.

Les nombreuses mentions de blessures au visage laissent penser qu'on peut régulièrement combattre à visière ouverte. Même si les chroniqueurs se contentent la plupart du temps de mentionner la blessure, sans précision quant à la visière, quelques récits sont néanmoins explicites sur ce point. Ainsi lors d'une attaque d'un boulevard, c'est-à-dire une fortification de terre et de bois, de la ville d'Alibaudières en 1420, Jean de Luxembourg, à la tête des assaillants, voulant observer l'organisation des défenseurs, regarde « *par une fente entre deux pièces de bois carpentées non bien jointes, que ainsi qu'il avoit levé sa visière pour mieux les voir* ». Cela signifie qu'il a levé la visière de son casque spécialement pour examiner l'intérieur de la fortification, et on déduit donc qu'il l'a gardée baissée pour combattre jusque-là. Néanmoins, il est durement puni de cette imprudence, car un défenseur qui l'aperçoit le frappe de sa lance. Durement blessé au point qu'on le croit en danger de mort, il survit finalement mais perd son œil et reste borgne⁵⁷⁸.

Saint-Rémy rapporte que durant une escarmouche contre des Sarrasins à Chypre en 1425, à cause de l'air chaud du mois de juillet, le chevalier qui commande les troupes chrétiennes lève sa visière pour s'éventer un peu, mais il est frappé d'une flèche dans l'œil qui le tue⁵⁷⁹. Le fait que le chroniqueur n'ait pas été témoin de la scène ne change rien à l'intérêt de ce récit, car à défaut d'être sûrs de sa fiabilité, nous pouvons nous contenter qu'il ait apparu plausible à un homme de terrain du XV^e siècle ; dans ces conditions, ce récit est tout autant révélateur que n'importe quel autre mieux attesté, d'une pratique logique des hommes d'armes sur un champ de bataille.

⁵⁷⁷ Nous avons déjà mentionné qu'à la bataille d'Azincourt en 1415, les hommes d'armes français baissent leurs têtes pour se protéger quand ils essuient des pluies de flèches. On peut aisément avancer qu'ils portent alors leurs bacinets avec les visières fermées ; dans le cas contraire, la précaution de baisser la tête semblerait bien insuffisante. SAINT-RÉMY, t. 1, p. 254.

⁵⁷⁸ Pour le récit le plus circonstancié, CHASTELLAIN, t. 1, p. 121-123. Les autres versions sont nettement moins développées et ne mentionnent pas la visière levée : FÉNIN, p. 131 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 385-386.

⁵⁷⁹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 111.

4. Le harnois, un équipement indispensable ?

Un intérêt majeur de notre corpus est justement de profiter de ce regard expert d'hommes de la pratique qui ont pris la plume pour nous faire partager leurs observations. En les lisant, on est parfois surpris devant la remarquable efficacité de l'armure complète, grâce à laquelle, pour un homme d'armes bien équipé, la vraie guerre n'est pas toujours si dangereuse qu'on pourrait le penser. En 1419, quand Jean de Luxembourg harangue ses troupes pour reprendre la ville de Roye aux Armagnacs, il les encourage à avoir confiance dans leurs armures face aux « *glaives tranchants* » de leurs ennemis : « *nous enfiérissons en nos harnois* »⁵⁸⁰. Rien d'idéaliste dans cette confiance : à la bataille d'Othée en 1408, on dit du duc Jean sans Peur que « *onques de son corps sang ne fut traict pour ce jour, combien qu'il feust plusieurs foiz traveillée et actaint de traict et d'autres dars* »⁵⁸¹.

Jean Lefèvre de Saint-Rémy raconte qu'à Azincourt, les hommes d'armes français inclinent la tête face aux archers anglais, pour ne pas aligner les ouvertures de leurs bacinets avec la trajectoire des tirs, ce qui leur permet de tenir sous leur pluie de flèches⁵⁸². À noter que la protection offerte n'est bien sûr pas synonyme d'invulnérabilité non plus, surtout à courte distance : Saint-Rémy indique ainsi que les Français n'osent pas trop attaquer les archers, certains y allant et les faisant un peu reculer, mais de nombreux hommes sont blessés et navrés par les tirs avant même de pouvoir les aborder.

Lors de joutes organisées en 1421 près de Saint-Riquier et du Pont-de-Rémy, entre six gentilshommes bourguignons et six dauphinois, les champions, apparemment équipés de leur véritable matériel de guerre, s'affrontent lors de quatre courses, durant lesquelles « *à rien l'attainte ne fut dommageuse à nulluy, quant au regard du percer harnois ni faire playe, mais trop bien s'entredonnèrent de beaux tourchons [= coups]* » ; les capitaines décident alors de

⁵⁸⁰ CHASTELLAIN, t. 1, p. 92.

⁵⁸¹ MONSTRELET, t. 1, p. 365.

⁵⁸² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 254 ; MONSTRELET, t. 3, p. 107 ; WAVRIN, t. 2, p. 213.

ne pas tenter le diable et interrompent la rencontre, jugeant que les risques encourus sont déjà suffisants⁵⁸³.

Lors d'un combat à la hache d'armes à Arras en 1423, quand les deux hommes en viennent à lutter à courte distance, Lyonnell de Wandonne frappe Poton de Xaintrailles de sa hache dans les jambes mais n'arrive pas à porter de grands coups car son adversaire le tient d'une main par le bord de son bacinet ; en l'absence de coups délivrés à pleine puissance, il semble bien ici qu'il soit impossible de faire du mal au niveau des jambes, bien protégées par l'armure⁵⁸⁴.

Les armures peuvent même parfois réussir à préserver leurs porteurs contre les armes à feu, comme l'attestent à plusieurs reprises les mémoires de Jean de Haynin. Deux passages sont édifiants à ce propos. À la bataille de Montlhéry en 1465, un homme a son casque (une salade) faussé d'un coup de serpentine et tombe, mais il parvient à être guéri du choc. Lors de la bataille de Brustem en 1467, un groupe d'hommes d'armes se fait tirer dessus par des serpentines ; parmi ceux qui se font toucher, on compte des blessés, bien sûr (Haynin mentionne un homme qui a le bras percé), mais aussi certains hommes qui s'en sortent très bien : Haynin lui-même a son cuisset percé mais sans blessure au corps, un autre est atteint au dos mais n'en a aucun mal⁵⁸⁵.

Évidemment, préserver son porteur ne va souvent pas sans dommages pour l'armure, ce qui constitue un mal secondaire, bien souvent inévitable. En 1443, en joutant contre l'écuyer savoyard Jaques de Challant, seigneur de Manille, le cheval du chevalier castillan Diago de Valiere est porté à terre d'un coup de lance : « *de celle cheute le harnois de l'Espagnol fut tel atourné et forcé, qu'il se trouva tout désarmé ; et convint remettre icelles armes à un autre jour* »⁵⁸⁶. Même si l'on pense principalement à la protection contre les coups directs, on voit ici que l'armure est aussi essentielle pour ne pas être blessé lors d'une chute, ici visiblement très violente compte tenu des dommages matériels causés.

⁵⁸³ CHASTELLAIN, t. 1, p. 247. Pierre de Fénin le confirme : « *Là y eut de biaux coups férus et mout de lances rompues de checune partie, sans qu'il y eut homme bléchié d'un costé ne d'autre* ». FÉNIN, p. 161.

⁵⁸⁴ FÉNIN, p. 203-204.

⁵⁸⁵ HAYNIN, t. 1, p. 41 et 87.

⁵⁸⁶ LA MARCHE, t. 1, p. 361-362.

Si un coup assez puissant pour renverser à cheval vient à toucher l'armure, il est logique qu'elle soit soumise à rude épreuve. En 1423, à Arras, lors d'une joute, « *Riflard de Canremy* [= Champ-Remy], [...] *courut de fer de lance contre le bastart de Rabèque* [= Rosbecque], *et luy percha ledit bastart son harnaiz ; mais il ne fut point bléchié* ». L'armure, même si elle a cédé, a réussi à remplir son rôle de protection, ce qui est de toute évidence l'essentiel⁵⁸⁷. Cela rappelle très fortement les armes à cheval au pas de la Fontaine des pleurs de Jean de Boniface, dont la légère armure de guerre se fait percer sur le côté après cinq coups de lance dans la même zone, à l'issue de quatorze courses⁵⁸⁸.

La hache d'armes est elle aussi une arme qui éprouve durement les harnois. À Stirling, en 1449, Simon de Lalaing et son adversaire sont deux puissants chevaliers qui, en combattant ardemment, se touchent souvent et endommagent assez rapidement les visières de leurs bacinets, leurs haches et leurs harnois par les coups donnés et reçus, mais ressortent pour autant tous deux indemnes⁵⁸⁹. On peut faire le même constat à l'issue du duel entre le bâtard de Bourgogne Antoine et Anthony Woodville à Londres en 1467, où les deux hommes sont séparés « *sans grand'foule l'un d'avec l'autre* » ; toutefois, Olivier de La Marche a l'occasion d'observer ensuite « *le harnois de monsieur d'Escalles, où monsieur le bastard avoit fait de grandes faulcees de la dague de dessous de sa hache* »⁵⁹⁰.

Lors du pas de la Dame sauvage à Gand en 1470, consistant en une série de combats à cheval à l'épée rabattue, précédés chacun d'une seule course de lance, les champions ne visent apparemment pas de façon délibérée des zones fragiles, mais la grande intensité des combats conduit à un nombre important de dégâts matériels, mentionnés pour sept combats sur un total de seize. Ainsi le comte de Roussy, qui s'est montré un puissant chevalier, « *donna à l'entrepreneur de grans cops qui sont demourés escrips et parissans sur le harnas* ». Le défenseur du pas, Claude de Vaudrey, emporte le grand garde-bras de Frédéric de Flamessan (ou Framessan) d'un coup de lance ; les deux hommes commencent malgré cela le combat à

⁵⁸⁷ FÉNIN, p. 204. L'accident semble ici avoir été évité de justesse : « *ledit Riflard fut enferré tout parmi son harnois, que on vit le costé, et néantmoins ne fut point percé au vif* ». MONSTRELET, t. 4, p. 154.

⁵⁸⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 14-16.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 448.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 265.

l'épée mais ils sont séparés et l'écuyer allemand est réarmé avant qu'ils puissent reprendre leur affrontement. Vaudrey et Jean du Byes, en courant la lance, « *firent une sy rude croisié, que la garde du bras destre, dont l'escuier estoit armé, fut emportée, et demoura désarmé de la plupart de son bras* » ; là encore, il est réarmé avant qu'on les laisse combattre à l'épée. Après quelques échanges, Jacques de Damas, seigneur de la Warenne, donne un si grand coup à Vaudrey que le clou de la visière du bacinet rompt, « *et fut sa visière descloée d'un costé* » ; les chevaliers sont séparés et la visière reclouée pour la reprise du duel. À la fin d'un autre combat, Vaudrey donne un si grand coup d'épée à Philippe de Poitiers qu'il lui baisse la bavière de sa barbute, « *tellement que, du cop, il avoit la plupart du visage decouvert* ». La « *bataille* » contre Antoine de Trapesonde est « *très-bien et durement combattue ; et fut trouvé le gardebras de Trapesonde descloé de celle bataille* ». Enfin, d'un coup de lance en croisée, Vaudrey décloue le garde-bras droit du marquis de Ferrare ; quand les deux hommes veulent engager le combat avec les épées, on s'aperçoit du garde-bras décloué du marquis, et on s'interpose entre les deux pour le faire réarmer⁵⁹¹.

Par conséquent, des combats intenses malmènent le matériel mais se terminent sans blessure digne d'être relevée par les chroniqueurs – qui, on l'imagine aisément, ne s'abaissent pas à mentionner les simples contusions qui, elles, ont dû être nombreuses. Le même bilan s'impose pour le tournoi organisé à Lille en 1456, où les hommes d'armes en harnois de guerre sont armés d'épées rabattues. Voici ce que dit Georges Chastellain à propos des combats : « *sans contendre en la mort de l'un l'autre et sans férir d'estocq, nuls plus beaux coups, ni plus horribles ne se firent en bataille mortelle comme droit-cy se trouvèrent, là où salades et armes furent froissies, gardes abbattues, cuiraches desclouées et malmises* »⁵⁹². La remarque du chroniqueur montre bien que pour tuer, les coups d'estoc sont les plus efficaces, assurément portés vers les défauts d'armure⁵⁹³, mais ils sont ici interdits ; en revanche, les coups de taille,

⁵⁹¹ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 74, 81, 84-86, 91-92.

⁵⁹² CHASTELLAIN, t. 3, p. 452-453.

⁵⁹³ Précisons qu'on désigne par « défauts » de l'armure non une malfaçon mais les zones qui ne peuvent être protégées, ou imparfaitement, comme les yeux ou l'intérieur des articulations, aisselle, pliure du coude, poignet, paume, ...

même portés avec une grande intensité qui endommage le matériel, ne suffisent pas à blesser les tournoyeurs à travers leurs harnois.

À la guerre, l'armure ne peut bien sûr pas protéger de tout, comme on le voit lors de l'assaut des faubourgs de Roye par les troupes de Jean de Luxembourg en 1419 : « *Sy y avoit de rudes coups donnés et de périlleux hurs de lances et d'espées l'un sur l'autre, dont les haubers, ny les harnois ne purent oncques garantir les corps qu'ils ne respandissent largement sang* »⁵⁹⁴. Mais pour parvenir à tuer un homme malgré son armure, il faut parfois l'endommager suffisamment pour atteindre une zone vulnérable. Ainsi à la bataille de Baugé en 1421, le duc de Clarence est tué en pleine mêlée par un homme d'armes français, messire Charles le Bouteillier, qui parvient à le frapper au ventre après avoir brisé une lame de sa braconnière, qui est suspendue en bas du plastron : « *ledit Charles, par dessous une lame, dont la charnière se rompy par force de horions, lui bouta l'espée au ventre plus d'un pied. Et chéit le duc de Clarence, mort de ce coup, ou de la marchure des chevaux par dessus* »⁵⁹⁵. Que le duc ait été ensuite piétiné par les chevaux ne change pas grand-chose à notre propos, ce coup au ventre est en tout cas susceptible de lui avoir été fatal, mais il n'aurait pas pu être porté avant que l'état de l'armure ne soit sérieusement altéré.

De fait, le danger vient souvent d'une fragilité du harnois, fréquemment au niveau des attaches. En 1430, pendant les armes organisées à Arras entre cinq hommes d'armes français et cinq bourguignons, Georges Chastellain signale le contrôle de l'équipement de Théaulde de Vaulpargue et de Simon de Lalaing : « *et furent visité les harnois de chascun haut et bas, et regardé les boucles et les charnies pour voir s'il y pouvoit rien faillir de quoy il y fust venu évident meschief [= malheur, dommage]. [...] Et puis [...] on envoya savoir au duc si son plaisir estoit que les chevaliers commençassent à besogner. Et le duc respondi que oy, mais que à tous deux on eust bien regardé qu'il n'y eust point de faute en leur armer, il en estoit bien content* ».

Mais c'est finalement dans une joute suivante qu'on comprend l'importance de ces précautions préalables, qui ne suffisent pourtant pas à écarter tout risque. Lors des premières

⁵⁹⁴ CHASTELLAIN, t. 1, p. 95.

⁵⁹⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 225.

courses entre Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, et Philibert de Berssy, des coups puissants sont échangés mais ils ne rompent cependant pas de « *charnies, ne pièce de harnois, de quoy ils eussent empeschement* ». À la treizième course, le seigneur de Charny s'élance contre son adversaire et de tout son pouvoir lui assied un coup sur le côté de la visière « *par telle vigueur que la clenche de la visière se rompy, et une charnière aussi, et le fer luy entra enmy le visaige bien parfond jusques approchier le péril de la mort* ».

D'après Georges Chastellain, compte tenu du grand nombre de courses (qui n'est précisé par aucun chroniqueur rapportant ces armes, mais forcément supérieur à treize au vu du récit de l'accident précédent), les mésaventures étaient à prévoir : « *beaucoup de grandes aventures et inconvéniens peuvent venir entre tant de nombre de coups, par estre désarmés ou malmis en aucun endroit* »⁵⁹⁶.

On réalise à quel point il est difficile de blesser un homme d'armes en passant outre son harnois, en en endommageant les charnières, et il est donc bien plus rapide, quand on y arrive, de glisser la pointe de son arme dans un défaut d'armure, c'est-à-dire une faille.

Lors du gage de bataille qui les oppose, à Arras, en 1431, quand Maillotin de Bours et Hector de Flavy engagent leur combat, ils commencent courageusement à « *pousser de leurs espées l'un contre l'autre par haut et par bas et à quérir les fautes et charnières de leurs harnas tout partout, afin de venir jusques au nud et au sang traire* ». Malgré un usage exclusivement d'estoc de l'épée, avec des coups dirigés vers les défauts d'armure, les deux hommes ne parviennent pas à se blesser. Hector vise sans cesse la visière du bacinet de Maillotin et arrive plusieurs fois à la lui lever jusqu'à voir clairement le visage, mais Maillotin arrive à chaque fois à reculer d'un pas et à la refermer en frappant dessus de son épée⁵⁹⁷.

Le visage constitue en effet la plus grande et la plus mortelle ouverture possible dans l'armure. À la fin du fameux duel de 1397, Othon de Grandson se fait justement tuer par son adversaire qui ouvre la visière de son bassinnet et lui crève les yeux⁵⁹⁸.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 21 et 23-24.

⁵⁹⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 198.

⁵⁹⁸ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 8. Faute de récit contemporain de ce combat, nous ne pouvons confirmer ni infirmer la version d'Olivier de La Marche. Claude BERGUERAND, *Le duel d'Othon de Grandson (1397)*, p. 94-95.

En 1419, lors de la funeste entrevue de Montereau, pour parvenir à tuer Jean sans Peur, un homme doit en aider un autre pour porter un coup d'épée au ventre du duc de Bourgogne par dessous son haubergeon⁵⁹⁹. Même la maille constitue une protection tellement efficace qu'il vaut mieux la soulever plutôt que de chercher à la transpercer.

Même dans le feu d'une bataille, il faut parfois prendre le temps de viser les défauts d'armure pour porter un coup fatal. Durant l'attaque d'un boulevard d'Alibaudières, en 1420, Henri d'Escauffour (ou de Chauffour), un vaillant écuyer, en combattant à une échelle, est « *féru d'une lance au vuide de son harnois de jambe, au jarret bien parfont, de laquelle playe, affollé et tout impotent, en briefs jours mourut et trèpassa, en belle cognoissance de son créateur* »⁶⁰⁰. À la bataille de Baugé, en 1421, le seigneur de Ros vient venger la mort du duc de Clarence et combattre contre son meurtrier, lui faisant « *sentir le mordant de son espée* » : il le prend par la bavière et le saisit au corps, et en luttant l'un contre l'autre, « *lui bouta l'espée en la gorge, dont prestement il chéyt mort à terre* »⁶⁰¹.

Même dans un contexte plus courtois, dans les lices, la véritable dangerosité des armes employées peut conduire à de graves blessures si on frappe une faille du harnois. C'est ainsi qu'à Bruges, en 1449, face à l'écuyer anglais Thomas Keith, Jacques de Lalaing est blessé car la pointe de la hache de son adversaire se glisse insidieusement dans une zone non protégée : en effet, celui-ci est « *atteint entre l'avant-bras et le gantelet* ». Malgré sa blessure, il parvient à porter au sol l'écuyer anglais, qui se retrouve la tête « *dedans le sablon, le derrière en haut et tout découvert, et tant que d'un bien petit coutel, si messire Jacques de Lalaing eust voulu, il estoit en luy de l'occire et mettre à mort* »⁶⁰². Comme le montre bien cette dernière remarque, pour mettre à mort un homme d'armes, il faut atteindre une zone découverte, quitte à devoir prendre le temps d'y glisser un couteau.

Certains défauts d'armure ne sont guère mortels. À la bataille de Gavre en 1453, le comte de Charolais, futur Charles le Téméraire, se porte au secours de son père et est « *blecé d'une picque au pié, par-dessous* », par une frappe qui contourne donc la protection de son

⁵⁹⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 376.

⁶⁰⁰ CHASTELLAIN, t. 1, p. 122-123.

⁶⁰¹ *Ibid.*, t. 1, p. 226.

⁶⁰² *Lalaing*, p. 185.

soleret⁶⁰³. Sa vie est bien plus en péril à la bataille de Montlhéry, en 1465, quand il reçoit un coup d'épée à la gorge. Il se trouve alors blessé car, spécifiquement, il lui manquait sa bavière, mal attachée dès le matin et qui était tombée⁶⁰⁴. C'est donc une fois de plus une zone non protégée qui se trouve blessée, sans même qu'il y ait eu besoin d'endommager l'armure.

On comprend donc bien que face à l'efficacité de l'armure, le mieux est d'en viser une faille. Toutefois, malgré ce beau principe, ces zones sont difficiles à atteindre, et l'intensité d'une mêlée, le feu du combat, ne laisse probablement guère le loisir de viser avec attention une zone précise. Par conséquent, il doit être courant de simplement chercher à frapper l'ennemi, avec une grande force, même dans les zones recouvertes de métal, en espérant que le coup se glisse avec chance dans un endroit vulnérable, ou alors qu'il endommage suffisamment le harnois pour blesser en le traversant.

On voit bien cet état de fait à la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421. Les combattants s'efforcent de « *férir d'espées et de pointes de haches en visière et partout* ». Parmi eux, le seigneur de Croÿ, en vaillant chevalier, « *féroit, mailloit de l'épée, d'estocq et de taille, rompoit mailles et charnières, et ne donna repos à son bras* ». Le duc Philippe le Bon lui-même, se battant comme un lion au milieu de la mêlée, est décrit « *tousjours mains et bras en besongne sur les sallades et visières, hurtoit et chocquoit sur les uns et sur les autres* ». Dans ce récit, probablement idéalisé mais non moins révélateur d'une réalité, le duc frappe de tous côtés, et on ne l'imagine guère prendre le temps de viser les défauts d'armure au milieu de la presse. Tout au plus peut-on supposer que les frappes vont se concentrer majoritairement sur les parties qu'on sait le plus vulnérables, et en premier lieu la tête, voire le visage⁶⁰⁵.

Pour finir sur ce point, nous pouvons relever quelques cas où un coup parvient à traverser l'armure, en dehors d'une faille, pour infliger une redoutable blessure. Lors d'une escarmouche pendant le siège de Soissons, en 1414, Hector, bâtard de Bourbon, repousse dans la ville ceux qui ont fait une saillie. Il est alors « *navré d'une flesche parmy le gorgerin qui*

⁶⁰³ LA MARCHE, t. 2, p. 149.

⁶⁰⁴ COMMYNES, t. 1, p. 36.

⁶⁰⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 262, 264 et 266.

fut faulsé tot oultre, tant que le fer de ladicte flesche entra dedens la gorge ». Touché gravement à travers son gorgerin percé, il meurt de sa blessure⁶⁰⁶.

La même année, lors du combat normé entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, deux des combattants parviennent à percer l'armure de leur adversaire d'un coup de lance, au moins une des deux fois jusqu'à atteindre la chair de façon significative⁶⁰⁷. Nous aurons l'occasion d'y revenir, la charge à la lance à cheval, par la formidable puissance qu'elle délivre, est effectivement un des moyens les plus efficaces de blesser ou tuer un homme en armure, soit que la lance passe par un défaut, soit qu'elle parvienne tout simplement à percer l'armure. Durant le siège de Rouen en 1418, un chevalier anglais défie un des capitaines de la ville de Rouen, Laghen, bâtard d'Ailly. Dès leur première course, Laghen traverse de sa lance le corps du chevalier anglais, qui meurt rapidement de sa blessure⁶⁰⁸.

Ces quelques exemples montrent qu'il est bel et bien possible qu'un coup traverse une armure. Toutefois, leur rareté témoigne de la grande efficacité de l'équipement défensif des hommes d'armes, qui atteint dans le courant du XV^e siècle un remarquable niveau de perfectionnement.

Or, malgré le précieux niveau de protection offert par leurs harnois, on se doute bien que les hommes d'armes ne sont pas armés en permanence, même en temps de guerre. Les quelques rares mentions de sommeil en armure ne s'expliquent que dans le cas spécifique d'une menace particulièrement imminente⁶⁰⁹. De façon générale, même avec des adversaires proches, l'armure ne peut être portée de façon complète et continue à chaque instant. Ainsi, en 1415, le matin de la bataille d'Azincourt, le roi d'Angleterre Henry V écoute trois messes « *armé de tout son harnas, hors sa teste* »⁶¹⁰. En 1456, Philippe le Bon, prêt à partir d'Utrecht avec son armée, « *armé de toutes choses du monde horsmy de la teste et des mains, se alla*

⁶⁰⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 163.

⁶⁰⁷ *Ibid.*, t. 1, p. 180.

⁶⁰⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 346 ; WAVRIN, t. 2, p. 250 ; MONSTRELET, t. 3, p. 286.

⁶⁰⁹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 95 et 106 ; HAYNIN, t. 1, p. 28 ; WAVRIN, t. 5, p. 80 et 86 ; COMMYNES, t. 1, p. 164 ; MONSTRELET, t. 4, p. 416.

⁶¹⁰ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 244.

seoir, demy-droit, demy-assis, sur le banquet d'une haute fenestre et là avoit devant luy un buffet haut sur lequel il se déjuna et mengea très-bien », et en effet, on imagine aisément à quel point il serait malaisé de boire et de manger équipé du casque et des gantelets, l'armure quant à elle ne représentant qu'une gêne mineure ; en revanche, une fois son repas terminé, le duc met « *sa salade en teste et ses gantelets en ses mains* » avant d'aller monter à cheval pour son départ⁶¹¹.

Dans un autre contexte, durant l'été 1466, le roi de France convoque son armée féodale. Les fiefés comparaissent « *en robes et sans armes* » pour faire écrire leurs noms et se faire enrôler⁶¹². Il est surprenant de voir des gentilshommes ne pas chercher à se présenter en tant que guerriers dans un tel moment où, même en l'absence de combat, leur vocation militaire mériterait d'être soulignée.

En 1456, dans les jours qui suivent l'entrée solennelle du duc de Bourgogne dans Utrecht, des seigneurs se relaient pour faire le guet. Un soir, le seigneur de Sempy arrive à la tête de ses hommes d'armes ; parmi différents éléments par lesquels il cherche à se faire remarquer, Georges Chastellain précise qu'il est « *armé de toute pièce, sans y faillir riens* »⁶¹³. Une telle information ne prend vraiment de sens que si l'on admet que cette situation n'est pas courante. Même si le fait d'assurer le guet est une activité à caractère militaire, il y a alors peu de chance qu'un affrontement éclate en pleine nuit, et on imagine aisément que nombre d'hommes d'armes choisissent couramment de ne porter qu'une partie de leur harnois dans l'exercice de cette tâche.

On peut faire exactement la même remarque pour le fait de tenir garnison. Là aussi, les périodes sans combat doivent facilement conduire les hommes à négliger le port de leur armure complète. Par conséquent, l'ordonnance militaire de 1473 suggère un programme réaliste, mais dont l'application devait déjà à coup sûr bousculer la monotonie ambiante des longues journées d'attente. Elle enjoint aux différents chefs de mener régulièrement leurs

⁶¹¹ CHASTELLAIN, t. 3, p. 157.

⁶¹² HAYNIN, t. 1, p. 64-65.

⁶¹³ CHASTELLAIN, t. 3, p. 153.

hommes d'armes s'entraîner aux champs, « *armez aucune fois du haut de la piece seulement, une autrefois de toutes pieces* »⁶¹⁴.

Même lors des sièges, où la proximité des ennemis est importante et les risques d'escarmouches très présents, on relève de très nombreux exemples montrant qu'assiégeants comme assiégés ne portent par leurs armures en permanence.

En 1420, un soir lors du siège d'Alibaudières, près de Troyes, une heure après avoir dîné et bien bu, une escarmouche éclate spontanément et se mue en un véritable assaut, qui va durer jusqu'à minuit. Les défenseurs surpris n'ont pas le temps de s'armer, ce qui explique les nombreux morts et blessés⁶¹⁵.

En 1423, le château de Moyennes, en Champagne, est défendu par de vaillants gens de guerre, qui lancent régulièrement de grandes sorties sur les assiégeants anglais et bourguignons. Lors d'une de ces saillies, Waleran de Bournonville est tué d'une lance qui lui traverse le corps, « *car il estoit allé à l'escarmuche sans harnais* »⁶¹⁶.

Pendant le siège de Compiègne en 1430, des capitaines bourguignons vont au logis d'un des leurs et sont surpris par une sortie des Français : ils sont alors « *tous désarmés, non avisés de riens avoir à faire de leurs corps, comme capitaines vont souvent d'un logis à autre.* ». Ils envoient alors hâtivement quérir leurs harnois, beau témoignage montrant qu'il n'est pas question de combattre sans armure. Ces capitaines ne sont pas les seuls à se trouver dans une périlleuse situation, puisque les assiégeants dont le logis est attaqué sont eux aussi « *surpris désarmés et despourvus* »⁶¹⁷.

Lors du siège de Luxembourg en 1443, les Allemands profitent d'une nuit noire pour lancer une escarmouche sur les Bourguignons. Le seigneur de Saveuse arrive « *tout désarmé, ainsi qu'il se trouva* », ce qu'il avait assez l'habitude de faire, car il était « *chevalier assure et hardy* ». Cependant, il reçoit un carreau d'arbalète dans l'estomac ; grâce à la grosse chaîne

⁶¹⁴ Bertrand SCHNERB et Franck VILTART, « Olivier de La Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477) », p. 176 ; Fabien DELPU, *Aux sources d'une armée permanente*, p. 90.

⁶¹⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 386.

⁶¹⁶ FÉMIN, p. 198-199 ; cet épisode, sans mention de l'absence d'armure, est aussi rapporté par Monstrelet, t. 4, p. 255.

⁶¹⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 48.

en or qu'il porte et qui le protège quelque peu, le « *vireton* » perd de sa force mais rentre tout de même de plus de deux doigts dans son corps, ce dont il peut être soigné et guérir : il est secouru et sa plaie est « *mise à poinct* »⁶¹⁸.

Nous avons vu précédemment qu'il est fort plausible que les hommes d'armes ne portent généralement pas leur armure complète pour faire le guet. J'ai pu en trouver une mention explicite, pourtant dans une ville assiégée. En effet, durant le siège de la ville d'Audenarde par les Gantois en 1452, un matin, en revenant du guet, Simon de Lalaing est décrit équipé très sommairement : il a « *son épée ceinte, son petit chaperon en gorge, son paletot et son manteau vestu par dessus et ses goussets à armer* »⁶¹⁹.

Au siège de Poucques en juillet 1453, Jacques de Lalaing, un peu blessé à la jambe, est en convalescence. Un après-midi, alors qu'il s'ennuie, il décide d'aller voir les approches, assurément sans armure compte tenu de son état. Il y retrouve plusieurs seigneurs dont le bâtard de Bourgogne, Antoine, qui, « *vestu d'un paletot d'un très-riche drap d'or cramoisi* », va tirer avec un cranequin sur les assiégés. Lors d'un tir de canon, Jacques de Lalaing est frappé à la tête de l'éclat d'une pièce de bois ; cette blessure fatale ne laisse guère de doute sur le fait qu'il ne portait pas de casque⁶²⁰.

De façon très similaire, en 1471, devant Amiens, une partie des piquenaires flamands garde les pionniers qui sont chargés d'enclorre l'ost bourguignon et de faire les approches. On se trouve donc là en présence d'une sorte d'unité qui correspond au génie des armées modernes, chargée ici de creuser les fossés. Lors d'une sortie à cheval de ceux de la ville, les piquenaires s'enfuient ; « *ung home d'arme sans harnas, en longue robe* », était auprès des pionniers et se trouve tué⁶²¹.

Une autre mésaventure arrive à des hommes d'armes qui semblaient pourtant moins négligents. À la reddition d'Utrecht en 1456, certains hommes de l'ost bourguignon sont curieux d'aller voir un boulevard réputé fort et mortel. La ville s'étant rendue, toute menace

⁶¹⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 395-396.

⁶¹⁹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 232.

⁶²⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 360-362 ; LA MARCHE, t. 2, p. 137-138.

⁶²¹ HAYNIN, t. 2, p. 185.

semble écartée et ils se mettent aux champs « *sans harnas et sans riens* » et vont s'ébattre là où est le boulevard, pour le voir de loin « *sans nul malengien ne mauvaise intention* ». Cependant, ils se font attaquer par des routiers cachés dans une maison⁶²².

Cette même pratique d'enlever son équipement peut être observée avec un danger bien plus identifié. Quand le duc de Bourgogne loge à la petite ville de « *Florehenges* », en 1443, le comte d'Estampes et le bâtard de Bourgogne, avec leurs troupes, se logent sur une colline à une bonne lieue de la ville, en un lieu nommé « *Catenant* », et dans d'autres villages proches. Ils sont seulement à une petite lieue de la ville de « *Tionville, une tresbonne vile de guerre pleine de gens d'armes* », qui est farouchement opposée au duc. Les hommes sont donc sur leurs gardes et « *se tenoyent serrés et pres de leurs harnois* »⁶²³. Cela veut bien dire que même en temps de guerre, et proches de l'ennemi, avec un fort risque d'attaque, les hommes d'armes ne portent pas leurs armures en permanence, loin s'en faut.

Le besoin d'enlever tout ou partie de son armure peut très bien se comprendre pour des hommes à leur logis, fatigués et ayant besoin de repos, mais cela passe pour une véritable imprudence en cas de déplacement en territoire ennemi. Pourtant, en 1430, une compagnie bourguignonne est ainsi surprise par une embuscade dirigée par Poton de Xaintrilles. En effet, les Bourguignons chevauchent sans ordonnance et sans équipement convenable : « *l'un armé à demy, l'autre point, le tiers qui n'avoit point de harnais en teste, le quart qui n'avoit point de lance près de luy* ». Et pour empirer encore la situation, ils se désorganisent davantage quand ils voient surgir un renard au milieu de leurs rangs. Une fois attaqués, la panique a tôt fait de les gagner, et même ceux qui se rallient ne peuvent pas s'« *armer et mettre à point* », c'est-à-dire s'équiper correctement. Et pourtant certains, se confiant follement en leur fortune, « *se boutent entre-my leurs ennemis à teste nue* », mais ils sont rapidement tués, « *comme valets, non cognus et riens réputés* »⁶²⁴. Si nous avons vu que les hommes d'armes peuvent parfois combattre avec les visières ouvertes, on voit ici à quel point le port d'un casque est indispensable dans une mêlée pour espérer survivre aux coups de ses adversaires

⁶²² CHASTELLAIN, t. 3, p. 142.

⁶²³ LA MARCHE, t. 1, p. 375.

⁶²⁴ CHASTELLAIN, t. 2, p. 126-130.

qui doivent pleuvoir de toutes parts. Saint-Rémy, qui rapporte aussi cet épisode peu glorieux pour son parti, insiste aussi sur ce point : les Français saillent de leur embûche bien montés et armés, la lance au poing, et chargent les gens du duc, épars et sans ordonnance, « *et les pluiseurs sans harnois de teste* »⁶²⁵. Il aurait été intéressant de savoir si les hommes ont enlevé leur casque spécialement au moment de la chasse au renard qui se déclenche dans la compagnie, ou déjà avant, mais dans un cas comme dans l'autre l'absence de casque passe bien aux yeux des chroniqueurs comme une forte négligence dès lors que la compagnie se trouve en territoire ennemi, même si le combat ne semble pas imminent.

Et pourtant on relève d'autres mentions de déplacement en temps de guerre sans la précaution d'avoir revêtu une armure. En 1464, le duc de Bourgogne quitte Hesdin « *sans armures et bastons* », avec des nobles de son hôtel et « *un peu d'archers en petit nombre* », malgré la menace d'une action du roi de France à son encontre⁶²⁶. Durant l'été 1466, Gérard de Marbaix est trouvé par les champs « *en robbe seulement* » et fait prisonnier par un archer de corps du comte de Saint-Pol⁶²⁷.

Une mention plus singulière montre qu'il est aussi possible de s'armer partiellement, plus légèrement qu'en harnois complet, et même discrètement. En 1467, au sein d'une grande compagnie à cheval, des nobles hommes de Brabant « *chevauchent volentiers tout armés d'haubergons et font porter chapeaux de fer et arbalestres après eux, par quoy ils semblent estre prests à demi pour guerre* » ; les nobles de la maison du duc sont tous « *armé et couvert sous sa robe, de peur des aventures* » ; enfin, 300 autres combattants sont eux aussi « *couvertement armés* » (être « armé à la couverte » signifiant « porter une armure sous ses vêtements »)⁶²⁸.

Même si cette pratique semble relativement rare, on peut parvenir à rassembler quelques exemples montrant des hommes d'armes armés de façon incomplète. Parmi les possibilités qui s'offrent à eux, certains choisissent de remplacer leur lourde cuirasse par une brigandine plus légère. Ainsi, lors de l'entrée solennelle dans Utrecht en 1456, les archers du

⁶²⁵ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 192-193.

⁶²⁶ CHASTELLAIN, t. 5, p. 104.

⁶²⁷ HAYNIN, t. 1, p. 66.

⁶²⁸ CHASTELLAIN, t. 5, p. 316-317.

duc de Bourgogne portent des brigandines, mais c'est aussi le cas du seigneur de Charny Pierre de Bauffremont⁶²⁹. De même, à propos de l'armement du chevalier pour le tournoi, Antoine de La Sale suggère « *une très-légière brigantine* »⁶³⁰.

Toutefois, un tel équipement, plus léger que de coutume, ne semble guère correspondre au standard d'un homme d'armes à la guerre. Le dimanche 24 février 1471, pour une journée de trajet entre Amiens et Picquigny, plusieurs hommes d'armes « *s'estoite armé au légier et à l'aise* ». Quand ils sont arrivés à destination, le seigneur de Roussi participe à l'assaut à pied avec les archers, « *armé d'eun corset de brigandine, la gaveline où poin et son espée chainte* »⁶³¹.

Je n'ai pu identifier qu'un cas unique d'hommes d'armes attaquant en groupe et à la guerre sans avoir revêtu leurs harnois complets, mais dans un contexte très particulier qui explique ces dispositions. En 1411, alors que Paris est environnée par les Armagnacs, le capitaine Amé de Viry sort de la ville avec 24 hommes d'armes « *montés sur bons coursiers, armés légèrement seulement du hault de la pièce, sallade en teste et la lance ou poing. Sy se férèrent ès gens du duc d'Orléans, lesquels ils sousprindrent, pour ce qu'ils vindrent sy matin qu'ils estoient en leurs paillasses tous endormis. Là en y ot plusieurs tués, navrés, blechiés et décopés* »⁶³². Compte tenu de l'effet de surprise, les hommes d'armes bourguignons devaient assurément s'attendre à ne rencontrer guère de résistance et à ne pas avoir besoin de la totalité de leur équipement défensif, face à des hommes endormis qui en étaient totalement dépourvus.

Pour faire le bilan de cette question, nous pouvons noter que le simple bon sens permet de deviner qu'il serait impossible de rester continuellement en armure, même en temps de guerre. Ce qui est plus intéressant à relever, c'est de voir à quel point les hommes d'armes semblent démunis pour combattre quand ils sont privés de leurs harnois.

⁶²⁹ *Ibid.*, t. 3, p. 145 et 148.

⁶³⁰ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 210-211.

⁶³¹ HAYNIN, t. 2, p. 169-171.

⁶³² *Livre des trahisons de France*, p. 117.

Un autre aspect extrêmement intéressant et nettement plus surprenant encore est de prendre conscience que nombre de gentilshommes ne semblent pas disposer en permanence d'une armure pour combattre. En 1425, le duc de Bourgogne Philippe le bon et le duc de Gloucester envisagent de s'affronter en duel pour régler leurs différends et décident d'un jour pour combattre l'un contre l'autre. Le duc Philippe donne alors un sauf-conduit à son rival pour lui permettre de quitter le Hainaut et de rentrer sûrement en Angleterre, « *pour faire en Engleterre ses abillemens pour combattre le duc Phelipe de Bourgoingne* ». De son côté, Philippe le Bon va en son pays de Flandres et d'Artois « *pour faire faire ses abillemens pour combattre le duc de Glocestre* » ; il « *fist forgier à Hedin la plus grant partie du harnaiz qu'il falloit pour son corps armer* ». Saint-Rémy donne aussi une intéressante précision supplémentaire en indiquant qu'il fait venir à Hesdin plusieurs armuriers : « *affin d'estre prest au jour Saint-George, il s'en tira en sa ville de Hesdin, où là fist venir plusieurs armoyers, pour forgier le harnas et habillemens qui pour son corps luy estoit nécessaire* »⁶³³.

On serait en droit de penser qu'un prince tel que le duc de Bourgogne fait là une commande plus superflue qu'indispensable, pour montrer sa puissance et sa richesse, et qu'un nouveau harnois fait spécifiquement pour cette occasion ne lui est probablement pas nécessaire. Toutefois, on relève aussi qu'en vue de son combat contre Philippe de Ternant, Galiot de Baltasin, écuyer castillan au service du duc de Milan, se voit accorder par le duc de Bourgogne un délai particulièrement long entre le moment où il relève le défi du chevalier bourguignon et la date de leur combat afin de lui permettre, comme il le désire, d'« *aller [s']armer à Milan, et faire ses préparatoires* »⁶³⁴. Cela est d'autant plus surprenant que l'écuyer est venu à la cour de Bourgogne dans le but précis de rencontrer un adversaire avec lequel faire armes. Pour que ce gentilhomme, bien loin d'être un grand seigneur susceptible de rivaliser avec la fortune du Grand Duc d'Occident, procède à l'acquisition d'une nouvelle armure pour son combat, on peut aisément avancer qu'il y a là quelque nécessité.

De même, au pas de la Fontaine des pleurs, le jeune écuyer Gérard de Roussillon vient relever le défi de Jacques de Lalaing sans en avoir reçu le consentement de son père ni d'aucun

⁶³³ FÉMIN, p. 234 et 237 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 106-107.

⁶³⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 411.

de ses parents ; en conséquence, il « *n'estoit ne prest ne fourni de harnois, ne d'habillemens, ou de ce qui luy estoit nécessaire* ». On lui laisse donc un délai important de près d'un mois – il se présente à Chalon-sur-Saône le 1^{er} mai 1450 et ne combat que le 28 – pour lui laisser le temps de s'équiper⁶³⁵. Le jour de son passage dans les lices, il rencontre un problème avec son harnois de jambes, que l'armurier a mal cloué, ce qui amène Jacques de Lalaing à attendre prêt et armé dans son pavillon durant trois heures avant que son adversaire ne soit prêt. Cette déconvenue de dernière minute révèle sans conteste que Gérard de Roussillon s'est procuré son équipement – toute l'armure ou au moins cette partie – pour son duel et qu'il n'en disposait pas avant⁶³⁶.

Ce manque de matériel n'est pas l'apanage d'un jeune homme et se trouve, en temps de paix, quelque chose de bien plus généralisé qu'on ne saurait s'y attendre. Ainsi, l'année précédant le pas de la Fontaine des pleurs justement, le duc d'Orléans lève des troupes dans les terres bourguignonnes pour l'accompagner dans le duché de Milan. Voulant se joindre à lui, Louis de Chalon, seigneur d'Arguel, fils aîné du prince d'Orange, rassemble une compagnie de gens d'armes à grands frais. En effet, comme le duc Philippe a longtemps été sans guerre, « *n'estoyent les nobles hommes nullement pourvus de chevaux ne d'armeures* », ce qui oblige le seigneur d'Arguel à les leur acheter lui-même, après avoir vendu des seigneuries pour se procurer l'argent nécessaire. Malheureusement pour lui, l'expédition se solde par un échec et « *s'en revindrent la plus-part sans chevaux ou harnois* »⁶³⁷.

Philippe de Commynes tient des propos particulièrement durs quant au manque de préparation de l'armée bourguignonne en 1465 : « *L'armée pouvoit estre de quelque quatorze cens hommes d'armes, mal armés et mal adroitiz, car long temps avoient esté ces seigneurs en paix, et despuys le traictié d'Arras avoient peu veu de guerre qui eust duré : et [est] mon advis qu'ilz avoient esté en repox plus de trente six ans, sauf quelques petites guerres contre ceulx de Gand, qui n'avoient gueres duré* ». À l'en croire, la majorité des gentilshommes ne gardent donc pas un équipement militaire complet à disposition en permanence en dehors des

⁶³⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 19.

⁶³⁶ *Lalaing*, p. 216.

⁶³⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 25-26.

périodes d'hostilités. Le chroniqueur renchérit à l'occasion de son récit de la bataille de Montlhéry : « *je ne croy pas que de douze cens hommes d'armes ou envyron qu'il y avoit, [...]. Il n'y en avoit pas quatre cens armés de curasses, [...]. Et tout cecy à cause de la longue paix* »⁶³⁸.

Georges Chastellain suggère aussi que les gentilshommes doivent procéder à des achats de matériel pour s'équiper à l'approche de la reprise d'un conflit. Ainsi en 1468, « *estoit ces trêves jà près du terme que devoient expirer, par quoy et à tous lez, ceux à qui le danger de la guerre compétoit, se pourvirent et garnirent, chacun à son plus fort et à son plus beau* »⁶³⁹.

Dans le cadre d'une expédition anglaise en France en 1475, le roi d'Angleterre convoque pour discussion « *ses nobles, singuliers et cappitaines* », c'est-à-dire servant individuellement ou ayant charge de gens d'armes. Durant les échanges avec leur souverain, ceux-ci mettent en avant les dépenses qu'ils ont eues à faire « *en procurant et pourveant chevas et armes* »⁶⁴⁰. Le fait qu'ils aient dû faire de tels achats, pour eux-mêmes ou pour leurs hommes, tend à indiquer que nombreux sont ceux qui n'avaient pas de chevaux d'armes ni de harnois à disposition en temps de paix.

Même quand des gentilshommes possèdent une armure, ils ne l'ont pas systématiquement avec eux dans leurs déplacements. Quand Jacques de Lalaing part pour l'Écosse en décembre 1448, il est accompagné de son oncle, Simon de Lalaing, et d'Hervé de Mériadec, qui emmènent avec eux leurs armures : « *jà-soit-ce que ils y allassent non cuidans y faire armes, mais toutesfois sy ne délaissèrent-ils pas à y porter leur harnas et habillemens de guerre pour leur corps, et aussy pour aucunes aventures qui sur chemin leur pourroient survenir* »⁶⁴¹. Le fait que le biographe donne cette précision suggère qu'il n'était pas systématique pour un gentilhomme d'emporter son armure avec soi.

Un passage intéressant de la chronique de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy, confirme bien cette pratique courante de voyager sans armure, qu'on devine de façon

⁶³⁸ COMMYNES, t. 1, p. 15 et 33.

⁶³⁹ CHASTELLAIN, t. 5, p. 384.

⁶⁴⁰ HAYNIN, t. 2, p. 287.

⁶⁴¹ *Lalaing*, p. 170.

implicite dans ce récit de voyage vers l'Écosse des trois Bourguignons. Lors de la rébellion des Liégeois en 1408, des ambassadeurs du roi de France viennent trouver le duc de Bourgogne pour lui signifier l'interdiction du roi de les affronter. Cependant, cette interdiction arrive tardivement et le duc répond que les choses sont si avancées et qu'il est si près de ses ennemis qu'il ne peut se retirer sans grande honte, ce que, il espère, le roi comprendra. Finalement, l'ambassadeur se dit prêt à vivre et mourir avec le duc contre ses ennemis. Malgré sa mission diplomatique, il s'avère qu'il dispose de son équipement pour combattre puisqu'il a « *fait porter secrètement avec luy son harnas de guerre en paniers* ». Ceux qui l'accompagnent veulent également s'armer mais n'ont pas de harnois. Le duc leur en fait donc bailler « *de son armoirie* », c'est-à-dire de son armurerie, son arsenal, pour qu'ils puissent participer à ses côtés à la bataille d'Othée⁶⁴².

Par conséquent, le fait que les gentilshommes ne disposent pas en permanence de leur harnois explique la pratique du prêt d'armure, attestée à plusieurs reprises. Antoine de La Sale rapporte ainsi que lors des tournois, les seigneurs ont généralement leurs harnois de joutes et de tournois ; toutefois, ceux qui n'en ont pas doivent être pourvus par les « *seelliers, qui en sont les maistres* », ceux-ci venant souvent avec assez de matériel pour fournir de quoi armer, sans harnois de jambes, 20, 30, 40 ou 50 hommes, sachant que le prix de la location dépend du nombre de « *behourdeurs* »⁶⁴³.

En 1446, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing précisent bien à propos du harnois que « *se fournira chacun du sien* »⁶⁴⁴. Mais pour son pas d'armes, les chapitres indiquent que l'officier d'armes qui gardera le pavillon de la Fontaine des pleurs à Chalon-sur-Saône disposera de harnois à pied ou à cheval pour prêter à ceux qui n'auraient pas les leurs avec eux. Néanmoins, il est recommandé aux chevaliers et écuyers venant relever le défi d'apporter avec eux leurs propres harnois pour être sûrs qu'ils leur conviennent⁶⁴⁵. En effet, sans même questionner la qualité du matériel proposé ici pour le prêt, cette armure

⁶⁴² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 10-11. Monstrelet confirme la bien la participation des chevaliers ambassadeurs du roi de France à la bataille d'Othée, mais il ne donne pas cette précision intéressante sur les armures. MONSTRELET, t. 1, p. 353.

⁶⁴³ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 209.

⁶⁴⁴ *Lalaing*, p. 96.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 195.

hautement perfectionnée du XV^e siècle, à l'impressionnante efficacité que nous avons relevée, nécessite pour remplir son rôle de façon optimale d'être le mieux possible adaptée à la morphologie de son porteur. Ce dernier, de son côté, gagne à revêtir un harnois auquel son corps s'est habitué pour se mouvoir à son aise et combattre avec la pleine possession de ses moyens.

III. Le cheval

Alors que l'étude de pièces archéologiques parfois remarquablement bien conservées permet de connaître avec précision les caractéristiques des armes et des armures du XV^e siècle, la situation est nettement plus difficile pour le cheval, qui possède toute la complexité et la diversité d'un être vivant. Si plusieurs races équines sont actuellement présentées comme descendantes des chevaux de guerre médiévaux, la prudence est de mise car rien ne garantit qu'une race ait pu conserver après des siècles d'évolution les mêmes caractéristiques qu'à la période que nous étudions ici. Quant aux restes de squelettes de chevaux retrouvés, ils sont trop peu nombreux pour permettre de tirer des conclusions générales⁶⁴⁶. De plus, si l'étude d'un objet peut s'avérer riche d'enseignements pour comprendre sa fabrication (voire même son utilisation), l'analyse attentive d'un squelette ne saurait guère apporter d'indications sur la musculature du cheval, sa morphologie, ses capacités physiques, ou encore moins répondre à une question aussi importante que celle du dressage adapté que devait suivre l'animal pour se préparer au combat.

Malgré les difficultés particulières, nous ne saurions bien sûr renoncer à étudier le cheval, si important dans la définition de l'homme d'armes. Même l'étymologie du mot « chevalier » montre le lien fondamental entre le combattant noble et sa monture, et ce dans la plupart des langues européennes, en français, italien, espagnol, et allemand, à l'exception notable de l'anglais et des pays scandinaves⁶⁴⁷. La profonde intrication des bouleversements militaires et sociaux au tournant de l'an Mil a même pu faire penser que l'apparition de la cavalerie lourde en Occident était à l'origine de l'organisation féodale, voire que la féodalité était la conséquence directe de l'apparition de l'étrier en Occident⁶⁴⁸. Même si cette thèse est

⁶⁴⁶ John CLARK, *The Medieval Horse and its Equipment*, p. 19-22 et 169-174.

⁶⁴⁷ Ewart OAKESHOTT, *A Knight and His Horse*, p. 25.

⁶⁴⁸ La théorie, mise au point par Heinrich Brunner dès 1887, a été reprise et modifiée par Lynn WHITE, *Medieval Technology and Social Change*, Oxford, Clarendon Press, 1962. C'est l'historien américain qui tend à établir un lien de causalité direct entre l'apparition de l'étrier et l'avènement de l'organisation féodale. Pour une mise au point sur ce débat, voir Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 315-320.

désormais largement récusée, les historiens reconnaissent un lien fort – à défaut d’une causalité directe – entre les évolutions sociales et le développement du combat équestre⁶⁴⁹.

A. Le cheval, un animal omniprésent

Il faut toutefois préciser que le cheval est omniprésent à la fin du Moyen Âge et ne sert pas seulement, loin s’en faut, à être monté à la guerre par un chevalier. Relevons d’abord les principaux usages en dehors de la noblesse. Dans les champs cultivés, les chevaux de trait supplantent largement les bœufs⁶⁵⁰. On utilise aussi fréquemment les chevaux pour le bât. En 1430, un convoi de ravitaillement arrive dans la ville de Compiègne assiégée : les Français entrent dans la ville avec « *grant foison de vivres qu’ilz avoient amené sur chevaulx en main* »⁶⁵¹. En 1448, arrivant à Saragosse, Jacques de Lalaing « *envoya ses sommiers et bagues eux loger dedans la cité* »⁶⁵². En 1464, Georges Chastellain évoque des sommiers à faire préparer pour le départ du duc de Hesdin⁶⁵³.

Bien sûr, l’attelage est une fonction extrêmement courante. En 1422, le corps du roi d’Angleterre Henry V est transporté dans un chariot mené par quatre grands chevaux lorsqu’il est ramené en Angleterre⁶⁵⁴. Il est rare de voir mentionnés comme ici des chevaux de trait de grande taille, ce qui s’explique bien sûr avec l’importance du défunt. Ces animaux prestigieux n’ont assurément rien à voir avec les innombrables chevaux de trait nécessaires dans tous les pans de la société. Même à la guerre, des chevaux sont nécessaires à la traction des chariots qui forment le charroi (ou charroy), c’est-à-dire le convoi transportant les bagages de

⁶⁴⁹ Le lien fort entre noblesse et combat équestre est présenté, pour ne citer qu’un exemple, dans Claude GAIER, « La cavalerie lourde en Europe occidentale du XII^e au XVI^e siècle : un problème de mentalité », dans Claude GAIER, *Armes et combats dans l’univers médiéval*, t. 1, p. 299-310.

⁶⁵⁰ Aux XIV^e et XV^e siècles, on ne trouve presque plus de bœufs utilisés dans les campagnes du Bassin parisien. Philippe CONTAMINE, « Le cheval à la conquête de l’Occident », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *Les chevaliers*, p. 130.

⁶⁵¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 185.

⁶⁵² *Lalaing*, p. 150-151.

⁶⁵³ CHASTELLAIN, t. 5, p. 102.

⁶⁵⁴ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 65.

l'armée⁶⁵⁵. Leur nombre peut parfois être véritablement considérable. Quand l'armée bourguignonne arrive à Charenton en août 1465, on dénombre 2500 chariots⁶⁵⁶. Le 15 janvier 1471, l'armée bourguignonne rassemblée à Arras constitue la plus grosse armée du duc de Bourgogne que Jean de Haynin ait vue dans sa carrière, « *tant de gens come artilerie et de charroy* » ; ce dernier, d'après ce que Jean de Haynin a entendu dire, monte à 3300 chariots, ce qui suggère un nombre de chevaux de trait encore largement supérieur⁶⁵⁷.

Dans le cas des unités d'infanterie montée, c'est-à-dire d'hommes combattant à pied mais se déplaçant à cheval, notamment les archers montés, la possession d'une monture a un impact primordial, permettant aux troupes d'accroître leur vitesse de déplacement et d'arriver plus fraîches – en tout cas moins fatiguées – sur le champ de bataille.

Quant aux nobles, ils ne montent pas seulement pour faire la guerre, même si l'activité guerrière est si prépondérante dans leur rôle social qu'elle connote bien des pans de leur vie. Pour raison militaire ou non, il est indéniable qu'ils multiplient les occasions d'être à cheval, ne serait-ce que pour se déplacer. Le temps passé alors en selle peut constituer des moments de discussion privilégiés. Lors de l'entrée solennelle du roi de France dans Paris en 1461, chacun se place « *selon la sorte que désiroit pour deviser* »⁶⁵⁸.

Les déplacements commencent même par les simples promenades à cheval, mais peuvent être bien plus longs. Dans le roman d'Antoine de La Sale, Jean de Saintré, encore enfant, accompagne le roi lors de ses promenades à cheval, ce qui présage de ses bons rapports avec son souverain ; devenu un jeune homme, il accomplit le voyage de Prusse, comme le font alors de nombreux chevaliers bien réels, désireux d'accroître leur renommée⁶⁵⁹.

⁶⁵⁵ Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 248.

⁶⁵⁶ HAYNIN, t. 1, p. 45.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 159-160.

⁶⁵⁸ CHASTELLAIN, t. 4, p. 82.

⁶⁵⁹ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 37 et p. 331. Citons l'exemple du maréchal Boucicaut qui n'effectue pas moins de trois voyages de Prusse dans sa carrière. *Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut*, p. 40-42 et p. 74-77. Pour l'importance de ce voyage, voir Werner PARAVICINI, *Die Preussenreisen des europäischen Adels*.

De fait, les déplacements à cheval peuvent être extrêmement lointains, et ceux des seigneurs et de leurs suites sont particulièrement nombreux⁶⁶⁰. Les voyages revêtent une importance particulière dans la formation des jeunes nobles : Guillebert de Lannoy, un seigneur bourguignon du XV^e siècle, recommande de fréquenter les hommes les plus expérimentés, notamment ceux qui ont le plus voyagé, pour profiter de leurs conseils avant d'être en âge de partir soi-même⁶⁶¹.

Même lorsque la cour des rois et autres grands seigneurs reste pendant un temps à un endroit fixe, les activités équestres ne manquent pas. Joutes, tournois et parties de chasse sont autant d'occasions pour les nobles de poursuivre plusieurs objectifs : s'entraîner à la guerre, plaire à leur dame⁶⁶², afficher leur supériorité sociale. Cette dernière utilité, d'ordre symbolique, ne doit pas être négligée, comme en témoigne l'introduction du traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus, au XIII^e siècle :

*« Il n'y a nul animal plus noble que le cheval, car par celui li roy, les princes et grans seigneurs et chevaliers sont par dessus les austres gens de basse condition. »*⁶⁶³

Il est capital pour toute personne noble soucieuse de tenir son rang de parader sur une prestigieuse monture lors des cérémonies ou événements importants afin de se distinguer des gens du commun. Les entrées solennelles, dans les villes ou dans les lices, constituent ainsi des occasions de se montrer sous son meilleur jour par un étalage de luxe et de faste. Lors de l'entrée de Louis XI dans Reims en 1461, Poncet d'Erime, présenté comme un « *gentil escuier et homme de grand bruit* », est « *monté à l'avantage pour soy monstrier, son cheval à grosses rondes campannes d'argent* »⁶⁶⁴. À l'inverse, mettre pied à terre est un signe d'humilité :

⁶⁶⁰ Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Eva PIBIRI, Denis REYNARD (dir.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*.

⁶⁶¹ Bertrand SCHNERB, « L'éducation d'un jeune noble à la cour de Philippe le Bon d'après les *enseignements paternels* de Ghillebert de Lannoy », p. 120.

⁶⁶² D'après la Dame des Belles Cousines, c'est pour s'attirer les grâces de sa dame que le gentilhomme doit, entre autres choses, s'efforcer d'avoir la meilleure monture possible. LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 80. En Allemagne, au début du XV^e siècle, Guillaume de Saxe prête un coursier à son cousin Albert en lui souhaitant que, comme cela a été le cas pour lui-même, cela lui attirera les louanges des jolies filles et gentes dames. Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 172.

⁶⁶³ Brigitte PRÉVOT, *La science du cheval au Moyen Âge*, p. 31 et 115.

⁶⁶⁴ CHASTELLAIN, t. 4, p. 53.

entrant dans Harfleur en 1415, le roi Henry V descend de cheval et se fait déchausser pour aller à l'église⁶⁶⁵.

L'affichage de son importance par le cheval est très visible dans le domaine de la diplomatie et les ambassades sont souvent composées d'un nombre de chevaux impressionnant. En 1415, une ambassade du roi d'Angleterre à Paris compte environ 600 chevaux, et un peu plus tard dans l'année, une ambassade française envoyée en Angleterre est composée d'environ 400 chevaux⁶⁶⁶. On retrouve les mêmes ordres de grandeur à travers toute la période considérée. En 1463, des ambassadeurs anglais viennent à Hesdin avec 300 chevaux⁶⁶⁷. Lors des négociations de paix à Arras en 1435, particulièrement importantes, les ambassades des seigneurs comptent des dizaines voire des centaines de chevaux, par exemple 246 chevaux pour la compagnie de l'évêque de Liège. L'ambassade d'Angleterre monte à environ 500 chevaux et l'ambassade de France est estimée à elle seule entre 900 et 1 000 chevaux⁶⁶⁸.

Alors que les Français sont capables de déployer un tel nombre de chevaux pour une telle occasion, il n'en est pas du tout de même en 1477, avec une ambassade du roi de France envoyée à Gand auprès de Marie de Bourgogne « *à petit nombre, environ vingt-quatre chevaus* » ; ce faible nombre, qui ne correspond pas du tout à la norme observée, est assurément une façon de montrer le peu de déférence du roi à la fille de son rival vaincu. Un peu plus tard, les fourriers de l'empereur le devancent à Gand pour « *retenir et pourvoir logis* » pour 300 chevaux pour leur ambassade, preuve qu'il n'accorde pas la même estime à la princesse⁶⁶⁹.

Lors des entrevues diplomatiques ou des réceptions de personnages importants, le fait de chevaucher côte à côte est signe de bonne entente et il est de coutume de venir au-devant de celui qui arrive, sur une distance plus ou moins grande, pour ensuite l'accompagner jusqu'à son hôtel. Là encore, la quantité de chevaux et la qualité des personnes qui les montent sont

⁶⁶⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 229.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 211 t 215.

⁶⁶⁷ CHASTELLAIN, t. 4, p. 373.

⁶⁶⁸ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 305-313 et 320-321.

⁶⁶⁹ HAYNIN, t. 2, p. 312-313.

une façon de se signaler. Quand la reine de France arrive à Hesdin en 1463, le duc de Bourgogne se porte au-devant d'elle « *atout la baronnie de sa maison, qui moult estoit belle* »⁶⁷⁰. À nouveau, les négociations de paix à Arras en 1435 donnent un bel exemple : le duc se porte au-devant de l'ambassade anglaise à son arrivée, « *très noblement acompaignié de ses serviteurs, contes, barons, chevaliers, et escuiers* » ; tous les cardinaux, archevêques et évêques présents dans Arras font de même⁶⁷¹.

On voit ces mêmes signes de respect avec un invité certes de marque mais dans un contexte nettement plus léger lors du voyage de Jacques de Lalaing dans la péninsule ibérique, dans le cadre de son emprise d'armes. Quand il quitte la Navarre, le chevalier bourguignon est escorté un long moment par « *grand foison de chevaliers et escuyers* », puis on lui laisse des gens pour le guider jusqu'au royaume de Castille⁶⁷². Quand il est reçu par le roi de Castille, le monarque prend plaisir à discuter avec lui et les échanges continuent à cheval : « *Ainsy tout chevauchant et devisant vint avec le roy et en sa compaignie* ». De cette façon, Jacques de Lalaing accompagne le roi jusqu'à son palais de Valladolid, puis est escorté par « *plusieurs chevaliers et escuyers, qui par le commandement du roy le convoyèrent jusques en son hostel* »⁶⁷³. On voit ainsi comme le fait de chevaucher côte à côte revêt une importance toute particulière dans les relations entre nobles.

En 1442, le duc de Bourgogne reçoit à Besançon le roi des Romains Frédéric d'Autriche, futur empereur. Comme dans les cas précédemment cités, les deux hommes se rencontrent à l'extérieur de la ville, le duc étant allé au-devant du roi. Puis quand ils rentrent dans la ville, Frédéric souhaite que le duc chevauche à ses côtés sous le dais doré que lui tiennent des bourgeois de la ville venus l'accueillir, mais le duc refuse : « *ains chevauchoit au costé senestre du Roy, la teste de son cheval aussi avant que la cuisse de celui du Roy* »⁶⁷⁴.

⁶⁷⁰ CHASTELLAIN, t. 5, p. 27.

⁶⁷¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 320-321.

⁶⁷² *Lalaing*, p. 109-110.

⁶⁷³ *Ibid.*, p. 114-115.

⁶⁷⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 312.

On voit à quel point la place du cheval a du sens dans ces moments forts où le respect des convenances, de l'étiquette, est de mise. D'ailleurs, il est significatif de relever que lors de ces occasions, le fait de mettre pied à terre est signe d'humilité et de révérence.

À Besançon en 1442, Olivier de La Marche est d'ailleurs surpris de constater que le duc ne descend pas de son cheval devant le roi des Romains, comme le font les autres princes de l'Empire. Il en donne même deux raisons possibles. Pour lui, cette attitude peut s'expliquer soit parce que le duc est issu du sang royal de la maison de France, soit parce que Frédéric n'est pas encore empereur mais seulement roi des Romains. Avec du recul, au moment d'écrire ses mémoires, le chroniqueur pense que c'est la première raison qui est la bonne⁶⁷⁵.

En d'autres circonstances, on peut voir effectivement que cette pratique est courante. Pour le mariage de l'infant du Portugal en 1429, de grands seigneurs mettent pied à terre pour accompagner son épouse l'infante d'Aragon de l'extérieur de la ville jusqu'à l'église où a lieu la cérémonie⁶⁷⁶. En 1448, arrivant à Saragosse, Jacques de Lalaing va retrouver le roi de Navarre parti s'ébattre « *aux champs* » ; quand « *messire Jacques perçut le roy ; sy mit pied à terre, luy faisant la révérence, telle comme à luy sçavoit appartenir* »⁶⁷⁷. Peu de temps avant le mariage du duc Charles et de Marguerite d'York, en 1468, les deux promis se rencontrent à l'Ecluse ; un jour, pour saluer sa future épouse qu'il croise dans la ville, le duc met pied à terre et la salue⁶⁷⁸. Le 9 octobre 1468 se rencontrent à Péronne Louis XI et le duc Charles, qui descendent de leurs chevaux et se font des accolades⁶⁷⁹.

En 1419, une entrevue entre le duc de Bourgogne et le Dauphin a lieu entre leurs deux armées. Chacun vient à cheval avec dix hommes de sa partie puis ils descendent à pied pour se parler. Une fois l'entrevue terminée, lorsque le dauphin monte à cheval, le duc de Bourgogne lui tient l'étrier, en signe de respect, puis ils chevauchent un petit peu ensemble

⁶⁷⁵ *Ibid.*, p. 311.

⁶⁷⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 154.

⁶⁷⁷ *Lalaing*, p. 150-151.

⁶⁷⁸ HAYNIN, t. 1, p. 107.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 137.

avant de prendre congé l'un de l'autre⁶⁸⁰. Ici, le cheval est au cœur de trois marques de respect : mettre pied à terre, tenir l'étrier et chevaucher côte à côte.

À l'inverse, quand la situation est plus tendue ou simplement qu'on veut limiter les enrobages protocolaires, les interlocuteurs restent en selle. Ainsi en 1420, le duc de Bourgogne salue à cheval le roi d'Angleterre, en faisant ce qu'il faut de cérémonie, « *ny trop, ny peu* »⁶⁸¹. En 1457, durant une entrevue entre le comte de Warwick, capitaine de Calais pour le roi d'Angleterre d'une part, et le comte d'Estampes et le bâtard de Bourgogne Antoine représentant le duc de Bourgogne d'autre part, tous restent à cheval⁶⁸². On voit bien que les seigneurs se placent ici en hommes de guerre, et veulent garder une certaine distance dans leurs relations, comme pour montrer qu'ils sont prêts à en découdre.

Malgré les multiples usages du cheval dans la société de la fin du Moyen Âge, le guerrier noble conserve avec cet animal un rapport privilégié. Aux XIV^e et XV^e siècles, l'homme d'armes, nous l'avons déjà dit, se définit précisément comme un combattant noble, adoubé ou non, caractérisé par son armure et sa monture. Paradoxalement, on voit un signe de l'importance de ce lien avec l'animal lors des combats normés à pied, pour lesquels, assez souvent, les champions arrivent dans les lices à cheval. C'est ainsi le cas de Jacques de Lalaing pour ses armes à pied contre Jean de Boniface à Gand en 1445. À l'issue de leur duel, il quitte aussi les lices à cheval, alors que son adversaire choisit quant à lui d'y entrer et d'en sortir à pied⁶⁸³. Quelques années plus tard, quand le chevalier bourguignon arrive dans les lices au matin de son combat contre Diego de Gusman, il vient de l'hôtel où il séjourne « *tout de pied* » ; néanmoins, il est accompagné entre autres « *d'aucuns de ses gentilshommes de son hostel, qui estoient de pied, tenans son cheval après luy par les resnes* ». Un autre cheval le suit : « *Sy faisoit amener après luy un moult bel destrier, lequel son armoyeur amenoit ; et estoit iceluy destrier chargé de deux paniers, èsquels estoit le harnas de messire Jacques* »⁶⁸⁴.

⁶⁸⁰ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 364-365.

⁶⁸¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 131.

⁶⁸² *Ibid.*, t. 3, p. 319.

⁶⁸³ *Lalaing*, p. 86 et 88.

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 134-135.

Outre l'évidente démonstration de prestige et de richesse, il est édifiant de faire le parallèle avec la guerre et de relever une certaine cohérence avec la réalité du champ de bataille, où il est courant que les hommes d'armes arrivent à cheval et mettent ensuite pied à terre pour combattre⁶⁸⁵. Par une telle arrivée dans les lices, même pour combattre à pied, la présence de chevaux permet de rappeler la dimension équestre de l'homme d'armes.

En effet, le lien de l'homme d'armes avec sa monture dépasse largement le simple fait qu'il se déplace systématiquement à cheval. Même si la tactique de la cavalerie démontée est assez répandue, les véritables batailles rangées sont de toute façon rares, et la guerre consiste surtout en des opérations d'envergure plus limitée, donnant souvent la part belle aux chevaux. On relève justement parmi les plus fréquentes les chevauchées, des expéditions lancées généralement par des garnisons frontalières, durant lesquelles des hommes d'armes partent pour quelques jours afin de piller le territoire ennemi tout proche⁶⁸⁶. Dans de tels raids, dont le succès dépend en partie de la rapidité, les chevaux jouent un rôle majeur, pour se déplacer et pour combattre. Dans les embuscades, attaques surprises, escarmouches, et généralement tout type d'engagement en terrain suffisamment découvert, les avantages du cheval, en termes de mobilité et de puissance, en font un atout primordial.

Dans les différentes rencontres, le cheval, qui constitue la pièce d'équipement la plus ostentatoire, témoigne non seulement du statut de son cavalier, mais aussi supposément de son efficacité martiale : l'idée est attestée qu'un chevalier bien monté va mieux combattre qu'un autre. Un passage du *Livre Charny* est particulièrement révélateur de cet état de fait. L'auteur invite ici son lecteur à s'imaginer en train d'arriver à un tournoi :

« Chascun demande : « Qui es tu ? »

Bien montez et armez es tu.

Chascun s'atent

Que tu doies valoir Roulant [= Roland],

Si ne te priseront noiant

⁶⁸⁵ Philippe CONTAMINE, *Azincourt*, p. 91. Voir dans la présente étude la question de la cavalerie démontée p. 461-471.

⁶⁸⁶ Pierre-Clément TIMBAL, *La guerre de Cent ans vue à travers les registres du Parlement*, p. 105.

S'il n'est nouvelle

De toy qu'es si biaux en ta selle. »⁶⁸⁷

On attend donc de celui qui arrive sur un impressionnant cheval qu'il fasse des merveilles au combat. Quelques vers plus loin, l'auteur évoque la surprise et l'amertume qu'on ressent si on se fait alors vaincre par un autre tournoyeur « *bas montez* », comme il arrive parfois que l'un « *miex montez* » soit surpassé par d'autres « *plus feiblement monté* »⁶⁸⁸.

Cela se comprend aisément quand on cherche à réaliser l'importance d'une monture bien dressée pour un combattant. Le cheval d'armes ne doit pas simplement porter son cavalier ; homme et bête doivent en effet ne former théoriquement qu'un bloc uni pour devenir une arme efficace. Alors qu'il combat, l'homme d'armes a en effet le bras droit occupé à manier sa lance ou son épée, ce qui lui laisse son seul bras gauche, éventuellement encombré du bouclier, disponible pour tenir les rênes. Les jambes, en plus de leur rôle crucial en équitation, doivent conférer suffisamment de stabilité pour permettre à la fois de donner et de recevoir de puissants coups. Dans une situation où les cavaliers doivent gérer de multiples paramètres, la qualité du cheval doit pouvoir limiter l'attention nécessaire à le diriger et pallier la gêne de l'équipement pour autoriser le guerrier à se concentrer exclusivement sur ses adversaires. À l'inverse, un cheval de médiocre qualité peut empêcher même le meilleur chevalier d'accomplir une quelconque prouesse⁶⁸⁹.

Ainsi, le cheval occupe une place de premier plan pour le chevalier – ou, plus généralement, l'homme d'armes – soucieux d'asseoir sa supériorité militaire et sociale. On comprend donc aisément qu'il veuille à disposer d'une monture de qualité, notamment pour les activités martiales dans lesquelles sa vie et son honneur sont en jeu. L'expression utilisée par Geoffroi de Charny dans son poème, de qualifier un homme d'armes de « *bien montez et armez* », ou simplement de « *bien montez* », est extrêmement répandue à travers tout notre corpus, mais elle est aussi courante qu'imprécise. Sa fréquence nous confirme la

⁶⁸⁷ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 160.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 160-161.

⁶⁸⁹ Cet avis est exprimé dans le traité d'équitation écrit par le roi du Portugal Dom Duarte. Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 81.

préoccupation de posséder un bon cheval, mais elle ne nous renseigne en aucune manière sur ce qui caractérise une telle monture. Il s'avère que ces critères sont difficiles à synthétiser, d'autant qu'il n'existe pas un modèle unique de cheval d'armes, même à une période et en un endroit donnés.

B. Les différents types de chevaux

Quelques sources proposent une présentation des différents types de chevaux qui existent. Voici la typologie qu'établit au XIII^e siècle Brunetto Latini dans *Li livres dou tresor* :

*« Et porce que li chevau sont de plusors manieres, à ce que li un sont destrier grant por combatre, li autre sont palefroi por chevauchier à l'aise dou cors, li autre sont roncin por somes porter, ou mul qui sont estrait de assement de cheval et d'asne, tu dois estre bien souvenans de eslire celui cheval à ton oes, qui ait les proprietes et les tesches qui besoignables sont à ce de quoi il doit servir ; car l'un convient bien courre, et l'autre bien ambler ou aler le pas, et autre chose que lor nature requiert. »*⁶⁹⁰

Brunetto Latini témoigne ici d'une spécialisation fonctionnelle des chevaux apparemment très claire, propre à contenter nos esprits contemporains avides de dénominations précises : de grands destriers servant comme chevaux de guerre, de confortables palefrois pour les déplacements, des roncins probablement rustiques comme chevaux de bât.

Au XIII^e siècle également, Albert le Grand, dans son *De animalibus*, énumère les divers emplois du cheval :

« Parmi les chevaux dressés que nous possédons, on en distingue quatre sortes, qui sont les chevaux de guerre, nommés destriers, les palefrois, les chevaux de course et ceux que l'on appelle roncins.

⁶⁹⁰ Brunetto LATINI, *Li livres dou tresor*, éd. Polycarpe CHABAILLE, Paris, Imprimerie Royale, 1863, p. 241.

Il ne faut pas castrer les chevaux de guerre, parce que cela les rend craintifs. Ces chevaux se réjouissent du son de la musique, ils sont excités par le bruit des armes et ils se battent avec les autres destriers. Ce qui les caractérise, c'est qu'ils sautent, qu'ils forcent les lignes de bataille en mordant et en frappant des sabots. [...]

Les palefrois servent au transport des personnes, ce que l'on appelle équitation. Il ne faut pas non plus castrer ces chevaux, afin qu'ils ne s'amollissent pas.

Quant aux chevaux de courses, on les utilise surtout pour les courses de char et les poursuites. Pour que leurs nerfs ne soient pas trop durcis par la chaleur de la course, ils sont castrés, ce qui permet de parer, par le froid et l'humidité, à la sécheresse qui est amenée par la chaleur du mouvement et de la course.

On possède enfin les roncins pour les transports de charges et pour tirer les chars à quatre roues et les chariots. On peut même parfois utiliser les autres chevaux pour ces travaux. »⁶⁹¹

Hormis l'ajout des chevaux de course (il serait peut-être hasardeux d'utiliser ici le terme de « coursiers », qui apparaît très souvent dans notre corpus mais probablement pas avec le même sens), cette vision correspond bien à celle de Brunetto Latini. Le fait de castrer les chevaux de course et de laisser les chevaux de guerre entiers n'est jamais évoqué dans notre corpus. Toutefois, il est intéressant de noter ici que plusieurs sources traitant de l'élevage équin conseillent que les étalons destinés à la reproduction soient réservés à cette tâche, et ne soient pas ou peu montés⁶⁹². À l'exception de quelques spécimens remarquables qui ont pu être écartés de leur fonction première pour donner quelque descendant, les chevaux d'armes ne sont donc pas censés saillir des juments. L'idée d'un cheval de guerre dont la fougue et la réactivité sont exacerbées par une activité sexuelle régulière semble donc clairement à remettre en question⁶⁹³.

⁶⁹¹ Traduction du latin par Brigitte PRÉVOT et Bernard RIBÉMONT, *Le cheval en France au Moyen Âge*, p. 454-455.

⁶⁹² Brigitte PRÉVOT, *La science du cheval au Moyen Âge*, p. 32 ; Philippe CONTAMINE, « Le cheval 'noble' », p. 1707.

⁶⁹³ Véronique GAGLIARDI, « Le cheval de combat », *Histoire et images médiévales thématique*, 7, 2007, p. 44.

Pour finir sur cette répartition fonctionnelle des chevaux, Eustache Deschamps, qui écrit dans la seconde moitié du XIV^e siècle, nous livre un passage original :

*« Trois manieres truis de chevaulx, qui sont
Pour la jouste les uns, nommez destriers,
Haulz et puissans, et qui tresgrant force ont ;
Et les moiens sont appelez coursiers :
Ceuls vont plus tost pour guerre et sont legiers ;
Et les derrains sont roucins, et plus bas
Chevaulx communs qui trop font de debas :
Aux labours vont, c'est du gendre villain. »*⁶⁹⁴

Ici apparaît un élément intéressant en la séparation des chevaux de joute et des chevaux de guerre. De façon cohérente à cela, en 1333, un testament d'un noble bourguignon prescrit l'offrande à l'église Saint-Lazare d'Autun de deux chevaux, « *c'est a savor hun des chevaux a gerre et l'autre a tornoy* »⁶⁹⁵. Une telle distinction, suggérant qu'il existe des chevaux dressés spécifiquement pour la guerre et d'autre pour les faits d'armes de paix, ne trouve malheureusement aucun écho dans les sources constituant le corpus étudié ici, ni pour infirmer cette spécialisation du dressage des montures ni pour la confirmer.

Quoi qu'il en soit, Ewart Oakeshott accorde un imprudent crédit à Eustache Deschamps en s'appuyant sur lui pour critiquer le vocabulaire imprécis d'Antoine de La Sale qui, dans *Jean de Saintré*, parle de coursiers pour des chevaux de joute⁶⁹⁶. En effet, cette spécialisation des destriers pour la joute et des coursiers pour la guerre apparaît plutôt comme une singularité d'Eustache Deschamps. De façon générale, la terminologie est loin d'être aussi figée qu'elle le semble chez ces trois auteurs que nous avons cités et qui présentent les différents types de chevaux selon leur fonction. Leurs explications ne correspondent guère à la réalité des XIV^e et XV^e siècles, bien plus diverse.

⁶⁹⁴ *Œuvres complètes de Eustache Deschamps, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale*, éd. Gaston RAYNAUD et Auguste QUEUX DE SAINT-HILAIRE, t. 5, Paris, Librairie de Firmin Didot et C^{ie}, 1887, p. 95-96.

⁶⁹⁵ Marie-Thérèse CARON, *La société en France à la fin du Moyen Âge*, p. 77, cité dans Philippe CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », p. 429.

⁶⁹⁶ Ewart OAKESHOTT, *A Knight and His Horse*, p. 15-16.

Pour appréhender cette réalité, rien de mieux que de commencer par un homme du début de l'ère chronologique qui nous intéresse, de surcroît parfaitement conscient de la réalité du terrain. Geoffroi de Charny évoque dans le *Livre de chevalerie* les jeunes garçons qui rêvent de devenir chevaliers :

*« Ilz oent et escoutent volentiers parler les bons et raconter des faiz d'armes, voient volentiers gens d'armes armez et leurs harnois, et si voient volentiers beaux chevaux et beaux coursiers. Et ainsi come ilz viennent en aage, si leur croist leur cuer ou ventre, et la tres grant volenté qu'ilz ont de monter a cheval et d'eulx armer. »*⁶⁹⁷

Comme nous pouvions le penser, le fait de monter à cheval apparaît vraiment central dans la vie d'un homme d'armes et donc, comme on le voit ici, dans les aspirations d'un enfant se destinant à une telle vie. Dans un autre passage, il mentionne un « *beau destrier* » que monte un chevalier avant un tournoi⁶⁹⁸. Hormis ces deux mentions, une de coursiers, et une de destrier, il est édifiant de constater que Geoffroi de Charny parle de « chevaux », tout simplement. Très clairement, la dénomination précise de certains types de monture ne figure pas au rang de ses priorités, et l'on ne peut guère compter sur ce grand chevalier pour nous éclairer sur ces deux termes. Quand on voit l'écrasante majorité de mentions de chevaux, sans désignation spécifique, à travers l'ensemble de notre corpus, on peut penser que cette question n'était probablement pas centrale.

1. Le destrier

Commençons par le destrier, qui nous apparaît généralement comme la monture du chevalier par excellence. Pourtant, les mentions de destriers sont assez peu voire très peu répandues dans les textes du XV^e siècle, plusieurs auteurs ne l'employant même jamais. L'idée présente chez Albert le Grand que ces chevaux de guerre mordent les ennemis se trouve déjà chez Isidore de Séville, mais on ne trouve aucune indication dans notre corpus de la

⁶⁹⁷ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 246.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 204.

participation active des chevaux au combat, que ce soit en frappant de leurs fers ou en mordant.

Le terme de « *destrarius* » apparaît au début du XII^e siècle⁶⁹⁹. On trouve généralement comme explication de son étymologie que le destrier était mené de la main droite – « *dextre* » – par le valet ou l'écuyer du chevalier. Toutefois, Ewart Oakeshott propose une autre hypothèse, bien plus crédible selon lui, qui justifie le nom de destrier pour désigner le cheval de joute : il soutient l'idée que le destrier tient son nom du fait qu'on lui demande de galoper à droite, pour permettre de fuir sur la droite à tout moment, en précisant qu'un mouvement sur la gauche n'est jamais souhaitable (à cause des risques de collision). Il rappelle à cette occasion qu'un cheval qui galope ne déplace pas ses deux membres antérieurs ensemble. En effet, le galop est une allure asymétrique et on dit qu'un cheval galope à droite ou à gauche, indiquant par là le membre antérieur qui se porte le plus loin en avant à chaque foulée. Ewart Oakeshott évoque la possibilité d'une mauvaise compréhension de ce phénomène par les clercs et chroniqueurs non cavaliers, qui auraient donc écrit qu'on menait le cheval de la main droite⁷⁰⁰. En réalité, cette théorie ne tient pas lorsqu'on la confronte avec la pratique : en joute, il est plus aisé et plus efficace d'avoir un cheval qui galope à gauche. Pour le maniement de la lance, le galop à gauche permet de porter un coup puissant contre l'adversaire (qui est à gauche), alors que le galop à droite tend à dévier le coup sur la droite et donc à rater sa cible, tout en facilitant une fuite sur la droite déjà bien assez naturelle et problématique, comme nous le verrons en analysant la technique de la joute.

Erronée du point de vue technique, l'hypothèse d'Ewart Oakeshott est d'autant moins nécessaire que l'explication courante de l'étymologie de destrier ne présente rien d'étonnant en regard de notre corpus. L'expression de « *mener en dextre* » est utilisée, y compris par des auteurs parfaitement conscients des réalités pratiques de l'équitation, pour parler de piétons menant, on l'imagine de la main droite, des chevaux importants dans des circonstances solennelles. En 1445, le roi d'Angleterre fait apporter à sa femme un cheval en cadeau : « *menoit le premier page, par la main, une hacquenée à dextre, que ledit Roy d'Engleterre*

⁶⁹⁹ Brigitte PRÉVOT et Bernard RIBÉMONT, *Le cheval en France au Moyen Âge*, p. 264-265.

⁷⁰⁰ Ewart OAKESHOTT, *A Knight and his Horse*, pp. 35-36.

envoyoit à la Royne sa femme »⁷⁰¹. Lors de l'entrée solennelle de Louis XI à Paris en 1461, juste avant la personne du roi, « *menoit on ung cheval en dextre, couvert de veloux bleu tout semé de fleurs de lys dor* »⁷⁰². En 1473, le transfert du corps de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal de Gosnay à Champmol, selon les souhaits de son fils, donne lieu à une procession dans Namur décrite par Jean de Haynin : au milieu de quatre rois d'armes, « *deus homes abilliés en deuil, ne sai se il estoite nobles ou autres, menoitz ung cheval en destre, tout couvert des armes de mondit s.^{gr} défeunt* » le duc Philippe⁷⁰³.

Aucun doute n'est permis ici. Même pour Jean de Wavrin et Jean de Haynin, deux hommes d'armes actifs et donc par définition cavaliers confirmés, « *mener un cheval en dextre* » ne renvoie aucunement à une figure équestre spécifique, mais bien de mener en main un cheval qui occupe une position d'honneur et revêt une grande importance symbolique. Même si les chevaux mentionnés ici par les auteurs ne sont pas des destriers, l'étymologie pour désigner le meilleur cheval du chevalier serait cohérente avec la symbolique médiévale, où la droite est effectivement connotée positivement. En 1420, le roi de France Charles VI et le roi d'Angleterre Henry V chevauchent côte à côte, le roi de France « *à dextre* », son gendre voulant lui faire honneur⁷⁰⁴. On voit bien ici que le fait d'être à droite a une vraie importance, donc le fait de tenir un cheval prestigieux de la main droite fait sens dans l'état d'esprit de l'époque.

Intéressons-nous maintenant à ce que nos sources nous permettent d'apprendre sur le destrier. Pour reconsidérer la version d'Eustache Deschamps, pour qui le destrier est un cheval dédié uniquement à la joute, l'analyse de notre corpus montre qu'il n'en est rien. Certes, le destrier est mentionné pour des joutes, mais il l'est tout aussi bien pour la guerre. Dans son traité sur les tournois, Antoine de La Sale, en évoquant le « *temps de jadiz* », parle des

⁷⁰¹ ESCOUCHY, t. 1, p. 88.

⁷⁰² WAVRIN, t. 5, p. 403.

⁷⁰³ HAYNIN, t. 2, p. 239.

⁷⁰⁴ CHASTELLAIN, t. 1, p. 187.

seigneurs qui « *sur les champs alloyent, [avec] leurs destriers* » ; par ailleurs, il mentionne également des destriers montés par les nobles qui participent aux tournois⁷⁰⁵.

Et nul besoin d'en appeler à un âge révolu pour trouver des exemples de destrier à la guerre. À l'entrée du roi de France dans Rouen après sa reddition en 1449, donc dans un contexte très militaire malgré l'absence de combat, 300 lances sont conduites par Theaulde de Valpergue, bailli de Lyon, monté « *sur ung destrier noir* » ; Poton de Xaintrailles, qui porte l'épée de parement du roi, est « *monté sur ung grant destrier* »⁷⁰⁶.

Les batailles elles-mêmes sont des événements importants pour lesquelles soit les chroniqueurs ont tellement de choses à dire qu'ils ne s'encombrent guère de donner des informations sur les chevaux, peut-être considérées comme anecdotiques en comparaison des mouvements de troupes et des enjeux tactiques, soit, au contraire, ils n'ont connaissance que d'une version synthétique des faits, auquel cas ils ne disposent tout simplement pas de ces informations. Toutefois, une scène de la bataille de Mons-en-Vimeu en 1421 s'est avérée suffisamment pittoresque pour qu'on en garde la mémoire : un chevalier flamand, Jean Vilain, « *de haute stature, gros avec ce, membreux* », fend la mêlée en délivrant de grands coups de hache à ses adversaires, « *monté sur un haut puissant destrier, merveilleusement gros et courageux, comme il luy faisoit bien besoin, car il portoit de fais assez pour deux* » ; avec ce cavalier particulièrement lourd sur le dos, « *estoit d'escume son cheval par tout le corps plus blanc que neige, du fais qu'il portoit et soustenoit* »⁷⁰⁷.

On peut plus facilement voir les chevaux utilisés à la guerre quand elle donne lieu à des défis singuliers. En 1414, lors des armes organisées entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, dans un contexte ambigu de combat normé entre hommes d'armes en période d'hostilité, Alardin de Monsay monte « *un moult beau destrier* » ; pour le dernier affrontement, Saint-Rémy indique que le Portugais de la garnison bourguignonne d'Arras « *estoit monté sur ung bon destrier et bel* »⁷⁰⁸. En 1418, lors du siège de Rouen, le capitaine

⁷⁰⁵ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 198, 202 et 211-212. À noter que le roi René ne parle lui aussi que de destriers pour les chevaux des tournoyeurs. René d'ANJOU, *Livre des tournois*.

⁷⁰⁶ ESCOUCHY, t. 1, p. 235 et 237.

⁷⁰⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 268-269.

⁷⁰⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 179-180.

anglais Jean le Blanc joute contre un capitaine de la ville, Laghen, bâtard d'Ailly ; désarçonné dès la première course, Jean de Wavrin le dit « *porté jus de son destrier* » ; cette fois, Saint-Rémy parle simplement de son « *cheval* »⁷⁰⁹.

Dans la biographie de Jacques de Lalaing, le destrier apparaît comme la monture habituelle des joutes, comme le montre ce passage général : « *Joustes, ne tournois ne luy eschappoient, [...] ; et toujours estoit paré et housé, luy et son destrier, ainsi et pareillement comme estoit le jeune duc [de Clèves] son maistre.* » Ou encore celui-ci : « *Il portoit lances grosses et pesantes, par quoy il faisoit ployer [les chevaliers] jusques sur la croupe des destriers* »⁷¹⁰. Le récit des joutes de Nancy contient ensuite un grand nombre de mentions de destriers⁷¹¹.

Souvent, la situation est plus ambivalente. Au pas de l'Arbre d'or, en 1468, Adolphe de Clèves et Jean de Chassa montent chacun un destrier pour jouter⁷¹², les montures des autres participants étant simplement désignées comme des chevaux. De même, au pas de la Dame sauvage à Gand en 1470, seul Pierre de Salins est décrit monté sur un destrier⁷¹³. Malheureusement, comme Olivier de La Marche ne donne aucune précision sur le type de cheval monté par les autres participants, nous ne pouvons pas savoir si le choix de Pierre de Salins d'avoir un destrier relève de la norme ou justement de l'exception qui mérite d'être signalée.

Quant à Guillaume Leseur, très prolixe sur les chevaux, il évoque régulièrement des destriers montés par des jouteurs, ou par des pages qui suivent les jouteurs ; ils les qualifient généralement de « grands » ou de « beaux » ; l'un d'eux, en l'occurrence monté par un jouteur, est qualifié de « grand et puissant »⁷¹⁴. Toutefois, dans les récits de joute qui parcourent son œuvre, il signale bien plus souvent des coursiers.

⁷⁰⁹ WAVRIN, t. 2, p. 250 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 346.

⁷¹⁰ *Lalaing*, p. 29.

⁷¹¹ *Ibid.*, p. 47, 50 et suiv.

⁷¹² LA MARCHE, t. 2, p. 321 et 350.

⁷¹³ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 75.

⁷¹⁴ LESEUR, t. 1, p. 148, 166-168 ; t. 2, p. 48, 52-53, 55, 57-58.

Une spécificité du destrier est qu'il s'agit du seul cheval normalement typiquement réservé aux hommes d'armes qui se trouve parfois utilisé pour une fonction traditionnellement considérée comme secondaire, à savoir le bât ou l'attelage, mais dans des contextes très particuliers qui rendent cette fonction prestigieuse. Ainsi à Valladolid en 1448, quand Jacques de Lalaing arrive dans les lices au matin de son combat contre Diego de Gusman, il est lui-même à pied, mais dans sa suite, il « *faisoit amener après luy un moult bel destrier, lequel son armoyeur amenoit ; et estoit iceluy destrier chargé de deux paniers, èsquels estoit le harnas de messire Jacques* »⁷¹⁵. Lors du mariage du duc de Bourgogne Philippe en 1430, Isabelle du Portugal se déplace à un moment dans une litière portée par deux destriers⁷¹⁶. De même, le jour du mariage du duc Charles avec Marguerite d'York, en 1468, à Bruges, lors d'un défilé, « *la coche de madicte dame des nopces* » est « *couverte d'un très-riche drap cramoisy brodè d'or, et les destriers qui la portoyent pareillement houssez* »⁷¹⁷.

2. Le coursier

Le coursier est l'autre type de cheval vraiment caractéristique de l'homme d'armes au combat, tant dans les lices qu'à la guerre. Les seigneurs voulant apparaître à leur avantage dans une occasion solennelle montent aussi régulièrement un coursier, ou en ont dans leur suite. Les mentions de coursiers sont particulièrement courantes chez Enguerrand de Monstrelet, Jean de Wavrin, Mathieu d'Escouchy ou encore Guillaume Leseur.

Contrairement à la conclusion hâtive d'Ewart Oakeshott, les coursiers sont bien présents dans les lices, qu'ils soient montés par les champions ou par d'autres. Le matin de leurs armes à cheval, à Arras, en 1435, Juan de Merlo arrive dans les lices « *monté tout armé sur son cheval [...] tout couvert de drap vremeil* », faisant mener en main un coursier après lui (à noter qu'il semble bien monter ensuite le cheval et pas le coursier pour jouter) ; de son côté, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, arrive dans les lices environ une demi-heure après, bien accompagné de plusieurs seigneurs : il monte un coursier, « *couvert de drap d'or violet* », et

⁷¹⁵ *Lalaing*, p. 134-135.

⁷¹⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 165.

⁷¹⁷ HAYNIN, t. 1, p. 112-113.

on mène derrière lui « *quatre beaux coursiers [montés ?] par quatre pages, couvert moult richement de drap vremeil, broudé d'or* ». Le lendemain, pour leurs armes à pied, le seigneur de Charny entre à nouveau en lices sur un coursier⁷¹⁸.

D'autres gentilshommes choisissent ce type de monture dans des occasions similaires. Philippe de Ternant monte un coursier pour ses armes contre Galiot de Baltasin⁷¹⁹. Le jour où il doit affronter Jacques de Lalaing à pied à Valladolid, Diego de Gusman arrive en lice suivi de « *quatre hérauts de l'office d'armes, c'est-à-sçavoir deux hérauts et deux poursuivans, montés sur quatre coursiers* »⁷²⁰. Au pas de la Fontaine des pleurs, le chevalier italien Jean de Boniface monte un coursier pour jouter⁷²¹. Le dernier jour du pas de la Dame sauvage, à Gand, en 1470, le duc de Bourgogne fait un tour sur les rangs monté sur un coursier⁷²².

À la guerre, le coursier est même le type de cheval le plus couramment mentionné par les chroniqueurs. À la bataille de Patay en 1429, Enguerrand de Monstrelet évoque des « *expers hommes de guerre, montés sur fleur de coursiers* »⁷²³. En 1426, quand le roi de Chypre affronte les Sarrasins qui viennent attaquer son royaume, il monte un coursier et a en réserve plusieurs « *grands coursiers* » montés par de petits pages, présents sur le champ de bataille⁷²⁴. Lors de sa capture à l'occasion d'une sortie de Compiègne en 1430, Jeanne d'Arc chevauche « *un coursier lyart moult beau et moult fier* »⁷²⁵. En 1437, « *messire Gascon de Logus, bailli de Bourges en Berry* », est monté sur un bon coursier pour escorter des Anglais qui se sont rendus à lui et à qui il a donné un sauf-conduit⁷²⁶. Lors de l'entrée solennelle dans Paris en 1461, un coursier est mené en main avant le roi de France⁷²⁷. Lors de l'entrée solennelle de l'armée française dans Saragosse en 1462, les capitaines des compagnies d'hommes d'armes des ordonnances sont « *montez sur beaulx courssiers parez de très belles et riches housseures* »⁷²⁸.

⁷¹⁸ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 313-314 et 316.

⁷¹⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 420.

⁷²⁰ *Lalaing*, p. 137.

⁷²¹ *Ibid.*, p. 208.

⁷²² LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 86.

⁷²³ MONSTRELET, t. 4, p. 328.

⁷²⁴ *Ibid.*, t. 4, p. 261 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 123-124.

⁷²⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 47. Saint-Rémy parle pour sa part d' « *un très beau coursier* » ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 179.

⁷²⁶ MONSTRELET, t. 5, p. 292-293.

⁷²⁷ CHASTELLAIN, t. 4, p. 83.

⁷²⁸ LESEUR, t. 2, p. 188.

Le 16 mai 1475, les Français vont à Avennes avec 300 ou 400 lances et après deux bonnes heures ou plus d'escarmouches devant la ville, les seigneurs français vont parler à la porte au capitaine de la ville ; à cette occasion, ce dernier, le seigneur de Lens, est monté sur un coursier, accompagné de deux hommes d'armes et ses archers de corps à pied après lui⁷²⁹.

Il est intéressant d'observer les qualités généralement attribuées à un coursier pour tenter de le définir. En janvier 1419, quand le roi d'Angleterre entre dans Rouen après la reddition de la ville, le page qui le suit est monté sur « *ung moult beau coursier* »⁷³⁰. À la bataille de Rupelmonde, en 1452, Jacques de Luxembourg monte « *un coursier bon et puissant* »⁷³¹. Ce genre de remarques, aussi nombreuses que générales et imprécises, ne nous avancent guère dans notre recherche.

Le *Livre des trahisons de France* évoque assez régulièrement des hommes d'armes montés sur des coursiers, en insistant parfois lui aussi sur leur qualité générale (de « *bons coursiers* »), mais également sur leur grande taille ou encore sur leur vitesse et leur agilité⁷³². En effet, le seigneur de l'Isle-Adam possède en 1421 un coursier « *morel* » ou « *moreau* », auquel il tient énormément au point qu'il « *n'eust pas donné [ce cheval] pour mille francs* », mais qu'il se fait dérober. À son grand dam, les Armagnacs viennent ensuite le provoquer : « *l'un d'eux estoit montés sur le dit coursier moreau, quy brandissoit une lance en son poing et faisoit courre le dit coursier comme une arondelle* »⁷³³.

C'est précisément sur la vitesse et l'agilité qu'on arrive à déceler un aspect récurrent de ce qui semble faire un coursier. En 1422, des coureurs anglais sont envoyés devant la ville de Saint-Valery ; sortent alors à leur rencontre « *cent hommes des plus experts de laians montez sur fleurs de coursiers rades et habilles* »⁷³⁴. En 1413, alors que le duc Jean est logé à Saint-Denis, le seigneur de Croÿ envoie entre seize et vingt hommes d'armes bien montés à Montlhéry, où son fils est prisonnier ; alors que ce dernier, messire Jean de Croÿ, prisonnier

⁷²⁹ HAYNIN, t. 2, p. 272.

⁷³⁰ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 358.

⁷³¹ LA MARCHE, t. 2, p. 106.

⁷³² *Livre des trahisons de France*, p. 37, 116-117, 135, 156, ...

⁷³³ *Ibid.*, p. 161-162.

⁷³⁴ WAVRIN, t. 2, p. 413.

au château, va en ville pour écouter la messe, ils le font monter sur un bon coursier puis s'en vont droit à Saint-Denis pour que ceux du château ne viennent pas le récupérer⁷³⁵.

Un passage rare mérite d'être signalé. À Utrecht, en 1456, le seigneur de Sempy arrive un soir au logis du duc à la tête de ses hommes d'armes, pour assurer le guet ; il est alors monté sur « *un bel gros coursier* »⁷³⁶. Il est curieux de voir ici l'adjectif « gros » qualifier un coursier, ce qui n'apparaît vraiment pas comme une qualité généralement attendue d'un tel animal.

Si l'on sort des territoires bourguignons, Guillaume Leseur évoque très souvent des coursiers. Il les qualifie parfois de « gentil », la plupart du temps de « beau », « grand », « puissant », mêlant parfois plusieurs de ces qualités : « *grand, bel et puissant* », « *très bel et puissant* », « *beaulx et puissans* », « *grand et puissant* », ⁷³⁷ ...

Par ailleurs, ce chroniqueur est le seul à insister réellement sur l'origine géographique des coursiers⁷³⁸ ; à lire son récit, les plus beaux spécimens semblent d'origine méditerranéenne. Guillaume Leseur signale quelques coursiers italiens, venant des Pouilles ou de Sicile. Il est très intéressant de constater que le chroniqueur laisse entendre que le physique de l'animal (son port de tête, son allure générale) permet parfois d'en déduire l'origine. Ainsi, lors des joutes de Châlons-en-Champagne en 1445, Jean de Bourbon, comte de Clermont, est « *monté sur ung très beau courssier puillois ou secilean* »⁷³⁹. Le comte de Foix Gaston IV, lors de son entrée triomphale dans la ville d'Orthez en 1450, est « *monté sur un très bel et puissant coursier qui sembloit estre puylois ou secillean* »⁷⁴⁰. Dans le récit des joutes

⁷³⁵ FÉNIN, p. 36-37. À noter que Saint-Rémy, qui rapporte aussi ce sauvetage, ne parle pas de coursier mais plus généralement d'un « *bon cheval* » que les hommes d'armes ont amené pour le fils de leur seigneur ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 148.

⁷³⁶ CHASTELLAIN, t. 3, p. 153.

⁷³⁷ Pour ne donner que quelques exemples, avec ces divers qualificatifs : LESEUR, t. 1, p. 19, 40, 110, 140, 148, 217, ...

⁷³⁸ Par exemple, Jean Lefèvre indique que pour son mariage en 1429, l'infant du Portugal est accompagné de six coursiers richement habillés montés par six gentilshommes pages, puis trois coursiers et six « *jennetz* » menés en main ; plusieurs autres seigneurs sont aussi montés sur des coursiers et accompagnés par des coursiers, dont le roi du Portugal lui-même. Ici comme dans d'autres exemples de notre corpus, des gentilshommes du Sud de l'Europe, portugais, espagnols ou italiens, sont décrits montés sur des coursiers, mais le chroniqueur n'indique pas si ces animaux sont typiques du royaume de leurs maîtres. SAINT-RÉMY, t. 2, p. 152-153.

⁷³⁹ LESEUR, t. 1, p. 180.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 110.

organisées à Barcelone en 1455, le cheval du comte bénéficie d'une description physique particulièrement longue et détaillée : « *ung grant et puissant courssier, qui à son port sembloit assez estre cheval secilean ou puyloys ; car, avec ce qu'il avoit taille de cheval de hault pays, il portoit sa courte et seche teste droite, en hault levée, fronssissant de ses courtes oreilles, à ung gros yeulx enlevez dont il regardoit fierement, ses jambes seches, nectes et bien nouées, dont friandement il se marchoit, tenant tousjours le pié haut jusques près de sa grosse poitrine et deux jambes en l'air ; et si l'embellissoit aussi très fort sa belle encolleure, vultée et bien crynée, conforme à sa queue batant rez terre, soubz sa grosse et ronde croupe pommellée* »⁷⁴¹.

L'autre origine qu'il mentionne plusieurs fois est l'Espagne, plus précisément l'Andalousie. Ainsi, lors de son entrée solennelle dans Dax en 1445, Gaston de Foix apparaît sur « *un très beau coursier andelusian* »⁷⁴². Pour jouter à Nancy en 1445, il monte « *ung très bel et puissant courssier andeluzien, nommé la Grue, pour ce qu'il avoit longue ancoleure ; et touttefois c'estoit ung cheval estourdy et prompt à l'esperon, portant sa teste seche, le plus beau et le mieux embouché de tout le monde* »⁷⁴³. Le premier jour des Etats généraux à Tours, en 1468, alors que les grands seigneurs de France paradent en défilant à travers la ville de Tours, Gaston « *s'y voullut monstrier le plus gorgyas de la feste* » ; il chevauche alors « *ung bel et puissant courssier andeluzian, nommé la Dame, lequel courssier estoit de poil cler bay pommelé, aux crins blons et la queue blanche jusques à terre, et se marchoit ledit courssier hault et legier, tant fierement donnant du pié jusques à la poitrine et portant sa petite teste si beau qu'il sembloit que ledit cheval ne fust fait que pour regarder* »⁷⁴⁴.

Il est toutefois important de ne pas surinterpréter ces passages en établissant un lien indissociable entre les coursiers et le Sud de l'Europe. En effet, un homme d'armes espagnol peut porter son dévolu sur un destrier. Ainsi, en 1443, le chevalier castillan Diago de Valiere a un destrier qu'il fait mener en main derrière lui pour arriver sur le lieu du pas d'armes de l'Arbre Charlemagne, puis le monte pour jouter effectivement, Olivier de La Marche

⁷⁴¹ *Ibid.*, t. 2, p. 46.

⁷⁴² *Ibid.*, t. 1, p. 124.

⁷⁴³ *Ibid.*, t. 1, p. 157.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 241.

mentionnant très explicitement pendant son récit des armes « *le destrier de l'Espagnol* »⁷⁴⁵. Lors des joutes de Barcelone en 1455, messire Espurgue, chevalier de la maison du roi Jean de Navarre, est lui aussi monté sur un destrier⁷⁴⁶.

À l'inverse, des seigneurs bourguignons montent régulièrement des coursiers dont aucune provenance étrangère n'est suggérée. Lors de l'entrée solennelle du duc de Bourgogne dans Utrecht en 1456, le seigneur de Sempy chevauche « *sur un bel coursier* » ; Antoine, le bâtard de Bourgogne « *estoit assis sur un coursier* », tout comme messire Philippe Pot ; quant au duc Philippe lui-même, il est « *monté sur un moult haut et bel coursier et bon à l'avenant* »⁷⁴⁷.

Quelle que soit son origine, la vivacité et la réactivité apparemment caractéristiques du coursier se manifestent parfois par des « sauts » que fait le cheval. Georges Chastellain évoque ainsi un entremets qui met en scène « *un très-habile escuier, qui sambloit estre à cheval, et avoit fausses jambes par dehors si bien faites à mesure que elles sambloient estre les propres siennes et qu'il séist sur un cheval vif. Estoient lui et son cheval housés très-bien, et bondissoit parmy la salle et tournoit en l'aer comme feroit un coursier* »⁷⁴⁸. Même s'il ne s'agit pas ici d'un vrai cheval, ce passage n'en est pas moins très intéressant et révélateur de la perception qu'on a d'un coursier au XV^e siècle.

Et effectivement, le récit de cet entremets converge avec des descriptions de chevaux bien vivants cette fois. Lors de l'entrée solennelle de l'armée française dans Saragosse en 1462, le sénéchal de Xaintonge (ou Saintonge) Gaston du Lyon, « *bel et asseuré chevaucheur* », est monté sur « *ung blanc courssier, bel et gent, nommé le Duc, lequel, à chacun coing de rue, se contournoit hault à merveilles, et faisoit de grans saulx promptz et soubdains ; car aussi il estoit legier cheval, prompt et tendre à l'esperon, ayant bouche à commandement pour*

⁷⁴⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 335 et 362.

⁷⁴⁶ LESEUR, t. 2, p. 47-48.

⁷⁴⁷ CHASTELLAIN, t. 3, p. 146-149.

⁷⁴⁸ *Ibid.*, t. 3, p. 375.

tourner à toutes mains »⁷⁴⁹. Au pas du Perron Fée, en venant sur les rangs, le duc, les princes et les grands seigneurs sont « *montés sur coursiers qui faisoient les grans saulz* »⁷⁵⁰.

Même dans la fiction, ce sont « *dix tous blans, tresbeaux et fringans coursiers* » que montent Jean de Saintré et ses neuf compagnons pour parader le jour de l'annonce de leur emprise d'armes : « *Lors au saillir de l'ostel veissiez chevaulz saillir et contourner, courre, recourre et en l'air tourner, estincelles de feu par l'air voller, crier, huer, ou chascun acouroit, que oncques de telle chose plus joyeuse ne fut* »⁷⁵¹.

Par ailleurs, le coursier apparaît comme un cheval prestigieux tout à fait adapté pour constituer un splendide cadeau. D'après Georges Chastellain, de grands seigneurs font régulièrement de tels présents : Charles, comte du Maine, qui « *moult estoit large cestui et libéral en ses jeusnes jours* », « *achetoit gens renommés à poids d'or* », leur envoyant entre autres choses des coursiers⁷⁵² ; Jean le Boursier, général de Normandie, offre « *chevaux et coursiers çà et là* »⁷⁵³. En 1419, quand Tanguy du Chastel vient annoncer que le dauphin veut l'apaisement avec le duc de Bourgogne, ce dernier lui offre une somme d'argent et « *ung moult beau coursier* »⁷⁵⁴. Quand Jacques de Lalaing quitte la cour du Portugal, « *plusieurs présens luy furent présentés, comme genets, beaux coursiers, mules et mulets* »⁷⁵⁵. Suite à leur combat à Valladolid en 1448, Jacques de Lalaing et Diego de Gusman s'échangent des cadeaux somptueux : le chevalier castillan offre au bourguignon « *un beau coursier couvert d'une couverture de satin cramoisi* », et celui-ci lui offre en retour le lendemain « *un moult beau destrier, lequel il fit enseller et couvrir d'une riche housure de velours bleu, toute chargée d'orfèvrerie, et la selle de velours violet* »⁷⁵⁶.

Grâce à cette dernière remarque, où un même auteur parle de deux chevaux désignés l'un comme destrier et l'autre comme coursier, on peut savoir réellement que ces deux types

⁷⁴⁹ LESEUR, t. 2, p. 188.

⁷⁵⁰ *Perron Fée*, p. 173.

⁷⁵¹ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 408.

⁷⁵² CHASTELLAIN, t. 2, p. 162.

⁷⁵³ *Ibid.*, t. 3, p. 36-37.

⁷⁵⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 363.

⁷⁵⁵ *Lalaing*, p. 130.

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 143.

sont bien différents. En effet, en dressant le bilan de ce que l'on peut apprendre sur eux, la proximité entre les deux est très forte, au point que l'on pourrait presque en venir à se demander si le fait de parler d'un destrier ou d'un coursier ne relève pas seulement des habitudes de tel ou tel auteur. Dans les sources littéraires qui constituent notre corpus, on retrouve à peu près les mêmes qualités mises en avant : la beauté, la grande taille, la force et la puissance, au point qu'on pourrait parfois se demander si ces deux noms ne recouvrent pas une même réalité. De même, les archives concernant les armées des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle ne font jamais mention de destriers, les chevaux les plus coûteux étant appelés des coursiers⁷⁵⁷. Là encore, on pourrait être amené à penser que le terme de coursier tend à remplacer celui de destrier pour désigner les meilleurs chevaux d'armes.

Toutefois, après avoir rassemblé toutes les citations précédentes, on arrive à mettre en évidence certaines nuances. Pour le coursier, on insiste davantage sur la réactivité et la vitesse. Comme c'est au destrier qu'on peut aussi demander de porter une litière ou autre charge dans des occasions prestigieuses, on peut imaginer un animal plus charpenté encore que le coursier.

Mais assurément, les deux types d'animaux sont proches. Alors que le biographe de Jacques de Lalaing ne parle jamais que de destrier pour l'animal monté par son héros lors des joutes (quand il utilise un terme spécifique, à noter qu'il parle simplement du cheval dans la majorité des cas), Guillaume Leseur décrit le champion bourguignon monté sur un coursier en 1445⁷⁵⁸. Il semble décidément que la différence entre destrier et coursier doit parfois tenir de la nuance, et les chroniqueurs tendent aussi à utiliser le terme qu'ils affectionnent le plus. Georges Chastellain raconte qu'à la bataille de Mons-en-Vimeu en 1421, Philippe le Bon, attrapé par un homme d'armes dauphinois, est sur le point d'être jeté à terre mais « *son coursier, qui estoit viste et merueilleusement bon, le porta outre* »⁷⁵⁹ ; Jean de Wavrin rapporte exactement ce même épisode, mais en parlant du destrier de Philippe le Bon⁷⁶⁰. Qu'importe

⁷⁵⁷ Bertrand SCHNERB, « Le cheval et les chevaux dans les armées des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle », p. 72-76.

⁷⁵⁸ LESEUR, t. 1, p. 163-164.

⁷⁵⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 266.

⁷⁶⁰ WAVRIN, t. 2, p. 377.

que ces deux hommes aient vu ou non ce fameux cheval, pour déterminer qui en sait la vérité. Ce qui est intéressant pour nous, c'est de constater que ces deux termes s'appliquent tout aussi bien pour désigner un cheval de guerre. Quand le roi de Chypre affronte les Sarrasins en 1426 à la bataille de Chirokitia (ou Khirokitia), son cheval de guerre est désigné par Enguerrand de Monstrelet une fois comme un destrier, une fois comme un coursier⁷⁶¹ ; cette alternance, au sein du récit d'un même auteur, conduit à la même conclusion.

Pour terminer cette réflexion, notons qu'en 1444, le comte d'Estampe offre à un capitaine anglais « *un très bon cheval de guerre* »⁷⁶². Il est intéressant de voir que cet animal n'est désigné ni comme un destrier, ni comme un coursier. Si ces deux termes auraient été plausibles dans un tel contexte, ils ne sont pas forcément nécessaires pour parler d'une monture de combat, ni les seuls d'ailleurs.

3. Le roncín

Le troisième type de cheval qui va particulièrement nous intéresser est le roncín. Si l'on reprend les différentes typologies citées précédemment, elles convergent sur une même définition de celui-ci : un cheval inférieur, utilisé pour des tâches présentées comme ingrates, le bât ou l'attelage.

C'est probablement sur ce type de cheval que les sources littéraires nous donnent à voir des exemples qui remettent le plus profondément en question ce qu'on peut lire par ailleurs. Effectivement, il peut être utilisé comme cheval de trait : Georges Chastellain évoque une ambassade avec « *sept cens chevaux et vingt-six charriots bien richement attelés de gros roncíns* »⁷⁶³. Quand Jacques de Lalaing doit quitter ses parents pour la cour du duc Philippe le Bon avec le jeune duc de Clèves, neveu du duc, on lui prépare des habillements, serviteurs, chevaux et harnois ; son père messire Guillaume lui baille alors « *quatre bons roncíns* »⁷⁶⁴. On

⁷⁶¹ MONSTRELET, t. 4, p. 260-261.

⁷⁶² ESCOUCHY, t. 1, p. 16.

⁷⁶³ CHASTELLAIN, t. 3, p. 369.

⁷⁶⁴ *Lalaing*, p. 13.

ne nous précise pas ici la fonction de ces animaux et il peut certes s'agir de chevaux de bât pour transporter les effets du jeune noble, mais la connotation positive est déjà notable.

Plus surprenant encore, le roncin peut bel et bien être un cheval d'armes, et pas nécessairement de second choix. Certains roncins de grande qualité sont même signalés. En 1446, avant le début des armes à cheval de Galiot de Baltasin et du seigneur de Ternant, se mettent en place dans les lices « *les huict gardes moult bien armés, et montés sur les meilleurs coursiers ou ronssins qui fussent en la court du duc de Bourgogne* ». Tandis que Philippe de Ternant monte un coursier, Galiot de Baltasin arrive sur « *son cheval, qui fut un puissant ronssin* ». Alors que les deux hommes se chargent au galop, il apparaît clair à Olivier de La Marche en regardant leur façon de courir que le seigneur bourguignon désire frapper son adversaire de sa lance, mais ce dernier, « *qui se sentoit fort et puissamment monté, quéroit le rencontre des chevaux, et croisa comme à la forcourse ; tellement qu'il se rencontrèrent, et des corps et des chevaux, si durement, que le signeur de Ternant fut abatu sur son cul ; mais le coursier fut bon, et le chevalier adroit ; et se releva* »⁷⁶⁵. Ainsi, non seulement un roncin est susceptible d'être choisi pour combattre, mais il semble même conférer un avantage décisif en cas de choc. On peut donc avancer que le roncin, conformément à sa fonction traditionnelle de bât ou d'attelage et aux définitions données dans les typologies, doit sûrement être un cheval moins grand et moins racé qu'un coursier, moins fringant, plus rustique, mais aussi plus charpenté et plus robuste.

Il peut également convenir dans une occasion solennelle. En 1442, quand le duc de Bourgogne accueille à Besançon le roi des Romains et futur empereur Frédéric d'Autriche, il « *estoit monté sur un roussin bay* »⁷⁶⁶. À moins qu'il ne s'agisse d'une marque d'humilité de chevaucher une monture moins prestigieuse, ce que ne suggère absolument pas Olivier de La Marche, un roncin, qu'on peut supposer de grande qualité, peut servir de monture princière honorable même face à un empereur.

Philippe le Bon va encore porter son dévolu sur un roncin un jour où sa propre vie dépend en partie de son choix. À la bataille de Gavre, en 1453, le duc monte « *un gros double*

⁷⁶⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 420-422.

⁷⁶⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 311.

ronchin d'Allemagne, à merveilles puissant, et bien le montra ce jour ». En effet, ce cheval montre largement sa valeur en portant le duc au cœur des combats et en souffrant de nombreuses blessures⁷⁶⁷. Et pourtant, il survit et le duc le monte encore quelques jours plus tard pour recevoir l'amende honorable des Gantois vaincus : « *le duc fut armé de toutes armes et fut monté sur le cheval que les Gandois avoyent navré sous luy à la bataille, qui encores estoit farci d'estoupes en plusieurs lieux, pour le remède de ses playes* »⁷⁶⁸. Cette puissante monture est loin du vulgaire cheval adapté aux seuls travaux des champs que nous font visualiser d'autres auteurs, et nous permet de voir à quel point le roncin peut constituer une troisième catégorie de chevaux d'armes de qualité.

4. Le genet

Le dernier type de cheval monté typiquement par des gens de guerre est le genet. Toutefois, il s'agit d'un cheval qu'on rencontre uniquement dans la péninsule ibérique, qui n'est jamais monté par les hommes d'armes. Compte tenu de la position méridionale du comté de Foix, l'œuvre de Guillaume Leseur mentionne régulièrement ces chevaux, ou les troupes qui les montent, les génétaires, à propos de l'Aragon, la Castille et la Catalogne⁷⁶⁹.

Ces chevaux sont naturellement rares dans les sources bourguignonnes. Ponctuellement, des mentions de genets prennent place à l'occasion de contacts entre des Bourguignons et des Espagnols ou Portugais. Quand Jacques de Lalaing quitte la cour du Portugal, on lui présente plusieurs cadeaux, « *comme genets, beaux coursiers, mules et mulets* »⁷⁷⁰.

Par ailleurs, les chroniqueurs peuvent parfois rapporter des événements propres à la péninsule ibérique. Par exemple, Jean Lefèvre de Saint-Rémy raconte que pour son mariage en 1429, l'infant du Portugal est accompagné de six coursiers montés, puis trois coursiers et

⁷⁶⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 368-369 et 371.

⁷⁶⁸ Avant de rapporter cet épisode, Olivier de La Marche nous confirme que le cheval du duc reçoit de nombreuses blessures à cette bataille, mais ne le désigne pas comme un roncin. LA MARCHE, t. 2, p. 148-149 et 153.

⁷⁶⁹ Parmi les très nombreuses occurrences de ces types de chevaux ou d'unités, je propose une ou deux mentions par origine géographique : LESEUR, t. 2, p. 145 et 157 (Aragon), 167 (Castille), 170 (Catalogne).

⁷⁷⁰ Lalaing, p. 130.

six « *jennetz* » menés en main ; son frère quant à lui a dans sa compagnie sept « *jennetz en main, habillés à la Morisque, et puis richement habillés d'orphaverie* »⁷⁷¹. Cette remarque va dans le même sens que les noms de genet ou de génetaire, qui suggèrent une équitation à la jennette, ou « *gineta* », et donc un rapprochement avec le monde arabe⁷⁷². D'après Georges Chastellain, en 1465, le roi de Castille Henri doit s'enfuir à cause d'un complot de ses nobles : il monte alors sur « *un jennet [...] lequel il fit courir à désespéré* »⁷⁷³, cette allure forcée suggérant que le genet est un cheval léger, particulièrement rapide.

Guillaume Leseur est parfaitement explicite sur la légèreté des genets. Alors que Gaston IV fait la guerre aux Castillans, ces derniers battent en retraite devant son ost pour rejoindre un bois et une montagne derrière eux, « *les ungs au galop, les autres à courses de genet, [...] laquelle montaigne estoit fort aspre et royde à monter* ». Au moment où les troupes du comte de Foix atteignent ce bois, les Castillans ont déjà gagné « *le fort de ladite montagne, là où à bien grant paine aultres chevaulx que genetz et chevaulx legiers eussent peu monter ; et n'eust point esté bonnement possible à mondit sieur le prince ne à ceulx de son ost de illecques les assaillir* »⁷⁷⁴. Ainsi, les genets sont bien plus légers que les montures des hommes

⁷⁷¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 152.

⁷⁷² Il apparaît clairement que la façon de monter à cheval peut différer grandement selon l'aire géographique et culturelle. Le roi du Portugal Dom Duarte décrit ainsi différents types d'équitation, dont l'équitation militaire en usage dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, y compris la France, sur une selle enveloppante, qu'il nomme « Bravante » (voir figure 33) ; d'après lui, un cavalier montant sur une telle selle doit, pour être fermement monté, avoir les pieds solidement fichés dans les étriers, en tendant ses jambes légèrement en avant. Par ailleurs, une autre équitation se pratique sur des selles sans pommeau ni troussequin, de type « Gineta », avec les jambes fléchies, au contact du cheval de façon permanente. Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 22-24. Même si Dom Duarte ne l'explique pas, il s'agit là du type d'équitation adopté par les cavaliers arabes. Par sa position, la péninsule ibérique est naturellement au contact de ces deux grands types d'équitation. Antoine de Lalaing rapporte qu'Isabelle la Catholique et son mari commandent à la fin du XV^e siècle aux hommes de leur royaume « *que ceuls de la frontière des Franchois chevaulcheroient à nostre mode, et les voisins à Mores chevaucheroient à la jennette* ». M. GACHARD, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, Bruxelles, 1876, t. 1, p. 223, cité dans Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 250. En 1457, Jean de Rebremette désire livrer un duel devant Grenade contre un Sarrasin défiant les chrétiens, et en demande l'autorisation au roi de Castille ; or celui-ci le met en garde et lui déconseille le combat : « *Mon amy, je vous prise en vostre bon vouloir et m'est iceluy pour grandement recommandé, mais vous estes François et n'estes pas appris, me douteroie, de la manière de faire des Sarrasins de pardechà qui chevauchent à la gennette, et est leur manière fière et moult à craindre à qui ne l'a apprise, par quoy je vous conseilleroye que vous laississiez sa présomption passer avecques le vent* ». CHASTELLAIN, t. 3, p. 355-356. À propos de ces différents styles d'équitation, voir encore Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 267 et suiv.

⁷⁷³ CHASTELLAIN, t. 5, p. 95.

⁷⁷⁴ LESEUR, t. 2, p. 238-239.

d'armes français, y compris les coursiers apparemment, qui doivent tout de même être des chevaux plus lourds, malgré la vivacité qui les caractérise.

5. Le « petit cheval »

Les sources de notre corpus donnent à voir d'autres types de chevaux, parfois nettement moins prestigieux que les puissants chevaux de guerre. Même s'il ne s'agit pas d'un véritable type méritant un terme dédié, les mentions de « petits chevaux » sont assez courantes. Ils peuvent assez logiquement être montés par de jeunes gens, ou des serviteurs : en 1430, le jeune roi d'Angleterre Henry VI, âgé de huit ans, arrive d'Angleterre à Calais, où il apparaît monté sur un petit cheval⁷⁷⁵ ; au pas du Chevalier au cygne, en 1454, Adolphe de Clèves est suivi de trois jeunes enfants pages montés sur de beaux coursiers, puis un palefrenier sur un petit cheval, menant en main un destrier⁷⁷⁶.

Cette petite taille n'est pas présentée négativement et il arrive aussi que des gentilshommes adultes montent de petits chevaux dans certaines circonstances. En 1465, lors d'une entrevue avec le roi de France à proximité de Paris, le comte de Charolais, dont la femme est morte récemment, vient sur un petit cheval, avec son manteau de deuil⁷⁷⁷. La décence dans le contexte de deuil explique le choix d'une humble monture.

Toutefois, il n'est nul besoin d'un tel motif pour choisir de monter un petit cheval s'il suffit au gentilhomme de se déplacer. En 1457, le duc de Bourgogne courroucé quitte secrètement Bruxelles pour s'en aller seul à Hal ; pour son départ, il a demandé à son valet de chambre Jean Coustain de lui amener un petit cheval⁷⁷⁸. Au pas de l'Arbre d'or, en 1468, le dimanche qui constitue le premier jour du pas d'armes, le duc Charles vient sur les rangs voir son demi-frère Antoine là où il s'arme : il est alors monté sur un petit cheval noir⁷⁷⁹. Durant ce même pas d'armes, Antoine est lui aussi monté sur un petit cheval quand, remplacé par

⁷⁷⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 51.

⁷⁷⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 325.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 248.

⁷⁷⁸ CHASTELLAIN, t. 3, p. 240-253.

⁷⁷⁹ HAYNIN, t. 1, p. 116.

Adolphe de Clèves en tant que gardien du pas, il fait simplement partie de ceux qui accompagnent sur les lices le comte de Scales, son frère d'armes⁷⁸⁰.

En 1465, quelques mois après la bataille de Montlhéry, Louis XI, monté sur un petit cheval, accompagné de seulement 25-30 chevaux, vient voir le camp des princes⁷⁸¹. Dans un contexte de réelles tensions militaires, ce choix n'est pas anodin : par sa modeste monture comme par le faible effectif de sa compagnie, le roi de France cherche l'apaisement en ne s'affichant pas en guerrier.

En effet, on peut rencontrer des petits chevaux à la guerre, mais ils sont considérés comme impropres à être montés pour combattre. Quand Jean Lefèvre de Saint-Rémy donne une description négative des mercenaires irlandais présents dans l'armée anglaise en 1418, insistant sur leur équipement médiocre, il indique que la plupart sont à pied et que ceux qui sont à cheval montent sans « *nulles selles, et chevauchent sur de bons petis chevaulx de montaigne* »⁷⁸². Même si on reconnaît à ces chevaux une certaine qualité, qui constitue d'ailleurs le seul point positif concédé aux Irlandais, nul doute, au vu de la piètre image renvoyée, que le chroniqueur ne voue que mépris à ces cavaliers en tant que gens de guerre ; le fait de les décrire montant à cru ne vise assurément pas à montrer leur maîtrise équestre, mais à les présenter comme mal équipés et incapables de combattre efficacement, sur des chevaux de toute façon vus comme inappropriés compte tenu de leur petite taille.

À la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, Jean de Luxembourg se porte valeureusement mais est finalement désarçonné et emmené prisonnier par un Dauphinois, qui le met sur un petit cheval⁷⁸³. Ainsi, assurément, il ne pourra pas profiter de la situation d'avoir été remis en selle pour s'enfuir ou pour reprendre part aux combats. En 1426, à la bataille de Chirokitia, le roi de Chypre se trouve fort dépourvu quand, après sa chute, son coursier s'enfuit : comme les petits pages montés sur ses coursiers de rechange ont eux aussi quitté le champ de bataille, le monarque est contraint par nécessité de monter sur un petit cheval⁷⁸⁴.

⁷⁸⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 363.

⁷⁸¹ HAYNIN, t. 1, p. 47.

⁷⁸² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 345.

⁷⁸³ FÉNIN, p. 165.

⁷⁸⁴ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 123-124 ; MONSTRELET, t. 4, p. 261.

Lorsque des garnisons de places fortes se rendent sans qu'on leur laisse leur équipement, il peut arriver qu'on leur tolère ce genre de montures secondaires. En 1420, lors de la reddition d'Allibaudières, près de Troyes, à l'issue du siège tenu par les Bourguignons, les défenseurs vident les lieux « *en pourpains sans riens aultre chose emporter* » ; toutefois, on accorde une faveur à certains gentilshommes blessés à qui on donne de petits chevaux pour s'en aller⁷⁸⁵. En juin 1472, pour la reddition des garnisons de Roie et de Mondidier, « *sauve leur cors et leur viees seullement* », cette grâce est plus générale, puisque tous les hommes d'armes s'en vont sur de petits chevaux, sans armures⁷⁸⁶. Ces dispositions confirment bien que ces petits chevaux ne sont pas dignes de gens de guerre prêts à combattre, sans quoi les vainqueurs ne les laisseraient pas aux vaincus.

Dans certains cas pourtant, on peut voir des hommes d'armes choisirent délibérément une telle monture. Lors d'une course dans le pays de Gand vers Lokeren en 1452, Jacques de Lalaing est « *monté sur un petit cheval sans avoir les pieds à étriers, car il avoit esté longtemps à pied* »⁷⁸⁷. Le petit cheval apparaît comme une alternative pratique pour se déplacer rapidement, descendre et remonter facilement, sans volonté apparente de combattre en selle.

Sur les champs de bataille, même lorsqu'on choisit d'affronter l'ennemi à pied, le chef peut rester à cheval en tant que commandant, et non pour combattre. Pendant la bataille d'Othée, en 1408, le duc Jean sans Peur, pour exhorter ses hommes à bien faire et les encourager, va d'un lieu à un autre sur un petit cheval⁷⁸⁸. En 1415, le jour de la bataille d'Azincourt, le roi d'Angleterre monte sur un petit cheval gris, sans éperons, le temps d'ordonner ses troupes puis de les haranguer avant la bataille, mais met ensuite pied à terre pour combattre⁷⁸⁹. Il demande à « *ung chevalier anchien* », vieux et expérimenté, messire Thomas Herpinchem, d'ordonner les archers et de les répartir en deux ailes. Pour ce faire, celui-ci chevauche avec deux hommes devant la bataille des archers et termine en haranguant

⁷⁸⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 386.

⁷⁸⁶ HAYNIN, t. 2, p. 198.

⁷⁸⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 254-255.

⁷⁸⁸ MONSTRELET, t. 1, p. 365.

⁷⁸⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 244-245 ; WAVRIN, t. 2, p. 202.

les troupes au nom du roi d'Angleterre. Une fois les ordonnances faites, il met pied à terre et rejoint la bataille principale⁷⁹⁰. Les chroniqueurs qui rapportent cet épisode ne précisent pas si le chevalier monte un petit cheval, mais sa monture n'a en tout cas pas vocation à être utilisée pendant la bataille, simplement à le déplacer rapidement le long des troupes pour les mettre en ordre, ce qui est d'autant plus nécessaire si celles-ci sont réparties comme ici en deux ailes.

6. Les types de monture rares pour un gentilhomme

À lire Brunetto Latini et Albert le Grand, on pourrait s'attendre à ce qu'un cheval ne servant qu'à se déplacer, en dehors d'un contexte militaire, soit désigné comme un palefroi, mais ce terme est le grand absent de notre corpus. À travers l'ensemble des œuvres étudiées, je n'ai pu en relever que deux seules mentions. À son arrivée à Douvres, en 1420, où elle est accueillie par le duc de Gloucester, Jacqueline de Bavière monte sur « *son pallefroy* » pour prendre la route de Londres, où l'attend le roi d'Angleterre⁷⁹¹. Lors de son entrée solennelle dans Rouen après sa reddition en 1449, le roi Charles VII « *estoit sur ung pallefroy de moienne grandeur* »⁷⁹².

Dans un contexte non militaire, la haquenée constitue un autre type de cheval, celui-ci très courant dans les sources bourguignonnes. Ces dernières, conformément aux constatations de Philippe Contamine⁷⁹³, font apparaître la plupart du temps la haquenée comme la monture de femme par excellence. En revanche, elles n'insistent pas sur une origine majoritairement britannique. Quant à l'amble, censé être l'allure typique des palefrois et des

⁷⁹⁰ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 253 ; MONSTRELET, t. 3, p. 105-106.

⁷⁹¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 217.

⁷⁹² ESCOUCHY, t. 1, p. 238.

⁷⁹³ D'après les recherches de Philippe Contamine, le terme de haquenée est complexe et son attribution semble résulter d'un mélange de critères géographiques et fonctionnels. On trouve au XIV^e siècle des haquenées montées à la guerre par des combattants peu fortunés. Au XV^e siècle, le sens du mot a évolué : la majorité des haquenées sont des juments originaires des îles britanniques, généralement dressées à l'amble et utilisées de ce fait pour les déplacements, notamment les déplacements des dames. Or il n'est pas certain que toutes les haquenées soient originaires d'Angleterre, ni ne sachent toutes aller à l'amble, allure qui est par ailleurs utilisée par d'autres chevaux que des haquenées. Philippe CONTAMINE, « Le cheval 'noble' », p. 1710-1723.

haquenées, plus généralement l'allure la plus confortable pour voyager⁷⁹⁴, il n'est absolument jamais mentionné pour ces chevaux⁷⁹⁵.

Sans chercher l'exhaustivité, nous retiendrons une sélection significative des mentions de haquenées qui parcourent notre corpus. Lors du mariage du duc de Bourgogne Philippe avec Isabelle du Portugal en 1430, de « *gentilz femmes* » sont montées sur des haquenées, et dans la suite de certaines de ces dames se trouvent des haquenées menées en main par des valets, eux-mêmes montés ou à pied⁷⁹⁶. Pour les négociations de paix à Arras en 1435, au sein de la longue description de la composition des ambassades à leur entrée dans la ville, la compagnie de la duchesse de Bourgogne compte douze dames et damoiselles montées sur des haquenées, qui suivent la litière de la duchesse⁷⁹⁷. Pour le mariage du duc Charles, en 1468, on amène quelques haquenées de Bruges pour la venue de Marguerite d'York⁷⁹⁸. Puis, durant le pas de l'Arbre d'or, lors de son entrée en lice, Philippe de Poitiers est accompagné entre autres d'une pucelle montée sur une haquenée⁷⁹⁹. Pendant le pas d'armes qu'il organise à Gand en 1470, le pas de la Dame sauvage, Claude de Vaudrey a prévu une mise en scène élaborée de son entrée sur les lices, lors de laquelle il est accompagné de deux femmes sauvages montées sur des haquenées blanches, menées par la bride par des hommes sauvages à pied⁸⁰⁰.

Un aspect récurrent est la couleur blanche de la robe, qui semble presque caractéristique de la haquenée. À l'issue du mariage de l'infant du Portugal Edouard en 1429, son épouse l'infante d'Aragon est raccompagnée à son logis sur « *une blanche hagenée* »,

⁷⁹⁴ Voici la façon dont Albert le Grand, dans le *De Animalibus*, décrit l'amble : « L'amble s'obtient quand le cheval lève en même temps un pied antérieur et un pied postérieur situés du même côté. Le cheval peut accomplir cette allure de manière plus douce s'il n'a pas levé haut son pied avant de le poser à terre, mais l'a en quelque sorte glissé, et s'il pose le pied antérieur un peu plus rapidement que le pied postérieur. » Brigitte PRÉVOT et Bernard RIBÉMONT, *Le cheval en France au Moyen Âge*, p. 455.

⁷⁹⁵ L'amble n'est même pour ainsi dire jamais évoqué par les sources que j'ai été amené à étudier dans le cadre du présent travail. Seul Geoffroi de Charny, au milieu du XIV^e siècle, met en scène dans son poème un joueur malchanceux dont la monture va joliment à l'amble devant la tribune des dames, mais refuse ensuite de quitter cette allure et de prendre le galop pour jouter. LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 157.

⁷⁹⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 163.

⁷⁹⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 312.

⁷⁹⁸ HAYNIN, t. 1, p. 106.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 123.

⁸⁰⁰ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 71.

menée par la bride par deux frères du marié⁸⁰¹. En 1463, quand la reine de France arrive à Hesdin, elle chevauche « *une basse haquenée blanche* »⁸⁰². Le jour du mariage du duc Charles à Bruges, en 1468, lors d'un défilé, « *la coche de madicte dame des nopces* » est suivie de dix ou douze dames et damoiselles d'Angleterre, « *montées sur de blanches haquenées* »⁸⁰³. Au pas de l'Arbre d'or, dans la suite de messire Jean de Chassa figure « *une damoiselle errant, laquelle estoit montée sur une haquenee blanche* »⁸⁰⁴. Et même dans la fiction, après son combat contre Enguerrand de Cervillon, Jean de Saintré offre « *une tresbelle blanche haquenee* » à Aliénor, la femme de son adversaire⁸⁰⁵.

Il est donc rare de relever des mentions de haquenées sans présence féminine, mais cela peut arriver. En 1415, deux gentilshommes anglais doivent payer pour leur rançon chacun une haquenée⁸⁰⁶. En 1444, « *Mathieu God* » (Mathew Gough), capitaine du roi d'Angleterre, offre au comte d'Estampes « *une très belle haquenée d'Angleterre* »⁸⁰⁷. Mais il est seulement question ici de la haquenée comme d'un objet de valeur, qui n'est pas monté.

Toutefois, d'autres passages plus explicites donnent à voir des haquenées dont les cavaliers ne sont pas des femmes. Il peut s'agir simplement de pages. Lors de son entrée dans Nancy en 1445, Gaston IV, comte de Foix, est suivi de six pages, trois montés sur de beaux et puissants coursiers, et les trois autres « *montés sur trois belles grosses hacnées* »⁸⁰⁸. Le premier jour des Etats généraux à Tours, en 1468, quand les grands seigneurs de France paradent à travers la ville, deux des six pages qui suivent Gaston montent de « *grosses haquenées* »⁸⁰⁹. Il est intéressant de relever que le qualificatif de « grosse » est employé dans ces deux passages alors qu'il ne l'est jamais pour une haquenée montée par une femme.

J'ai enfin pu rassembler quelques mentions de haquenées montées par des gentilshommes. Lors de son entrée solennelle dans Paris en 1461, le roi de France est monté

⁸⁰¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 156.

⁸⁰² CHASTELLAIN, t. 5, p. 27.

⁸⁰³ HAYNIN, t. 1, p. 112.

⁸⁰⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 350.

⁸⁰⁵ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 250.

⁸⁰⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 234.

⁸⁰⁷ ESCOUCHY, t. 1, p. 16.

⁸⁰⁸ LESEUR, t. 1, p. 140.

⁸⁰⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 241.

sur une haquenée blanche⁸¹⁰. Ce choix peut s'expliquer par la personnalité de Louis XI, peu enclin à la guerre, et ne cherchant pas à s'afficher en homme d'armes. Pour son entrée dans les lices au pas de l'Arbre d'or, en 1468, Jean de Chassa est accompagné par des hommes habillés en Turcs, chacun avec une grande targe et un couteau turc, monté sur une haquenée⁸¹¹. On peut alors penser que mettre un guerrier sur une haquenée est un choix original et volontairement inhabituel, afin de donner une impression d'exotisme, de coutumes différentes. Toutefois, à la bataille de Castillon, en 1453, John Talbot, certes âgé de près de soixante-dix ans, est monté sur « *une petite hacquenée* »⁸¹². Pendant l'entrée de l'armée française dans Saragosse en 1462, Gaston IV « *ne s'y voullut point monstrer, fors sus une haquenée, en une robe de veloux cramoisy fourrée de martres subelines ; car alors il estoit ung peu mal disposé de sa personne et malade d'une goutte* »⁸¹³. Enfin, j'ai tout de même pu trouver deux exemples d'hommes d'armes tout à fait disposés à combattre, qui choisissent eux aussi ce type de monture. Pendant les joutes de Nancy en 1444, à la fin de la deuxième journée de la tenue de son pas, Jacques de Lalaing quitte les lices : il « *vint en son hostel, puis se fit désarmer, monta sur une petite haquenée et vint vers le comte de Saint-Pol, avec lequel il s'en alla à la cour devers le roy* »⁸¹⁴. Au pas de la Fontaine des pleurs où il doit combattre à pied, le seigneur d'Espiry arrive sur les lices monté sur une haquenée⁸¹⁵.

Ainsi la haquenée, très majoritairement un cheval de femme, peut parfois être monté par un homme, mais dans des circonstances assez rares, comme pour un petit déplacement, ou dans le cas d'un cavalier qui apparaît comme diminué, par l'âge ou la maladie.

Le dernier type d'animal énuméré par Brunetto Latini et qu'on retrouve dans nos sources est le mulet ou la mule. Il s'agit le plus souvent d'animaux de bât, rarement mentionnés en détail⁸¹⁶. Par exemple, quand ils arrivent au Portugal, Jacques de Lalaing et ses compagnons passent une nuit à Sabugal ; le lendemain matin, après avoir écouté la messe, ils

⁸¹⁰ CHASTELLAIN, t. 4, p. 83.

⁸¹¹ HAYNIN, t. 1, p. 122.

⁸¹² LESEUR, t. 2, p. 17.

⁸¹³ *Ibid.*, t. 2, p. 189.

⁸¹⁴ *Lalaing*, p. 67.

⁸¹⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 33.

⁸¹⁶ *Lalaing*, p. 145 ; WAVRIN, t. 2, p. 202 ; LESEUR, t. 2, p. 158.

font « *partir leurs mules et somniers, qui portoient les bahus et malles* », alors qu’eux-mêmes montent à cheval. Ensuite, ils « *tirèrent aux champs et chevauchèrent après leurs somniers et bagages, en cheminant vers la cité de Evre* »⁸¹⁷. On voit comment les mules, mentionnées explicitement dans la première citation aux côtés des somniers, disparaissent derrière le terme de « bagages » dans le deuxième passage. Seul Guillaume Leseur, avec sa tendance à préciser des origines géographiques, complétée de son sens habituel de l’emphase, évoque les douze « *beaux, grands et puissans muets de Castille* » qui figurent parmi le « *sommaige* » du comte de Foix⁸¹⁸.

Assez régulièrement, les mules peuvent aussi servir de montures aux gens d’Eglise. En 1433, une ambassade « *du roy de Castille et des Espaignols* » au concile de Bâle compte 400 personnes et 200 mules, « *sans les chevaulx* »⁸¹⁹. Dans le contexte d’un concile, on peut aisément gager que ces nombreuses mules sont, en tout cas pour la majorité d’entre elles, montées par des clercs. Lors des négociations de paix à Arras en 1435, des mules et des chevaux sont mentionnés dans plusieurs compagnies de prélats⁸²⁰. Enguerrand de Monstrelet mentionne, cette fois explicitement, un cardinal monté sur une mule en 1409⁸²¹, le pape monté sur une mule en 1418⁸²², ou encore un prêcheur chevauchant un petit muet en 1428⁸²³.

Toutefois, les mules constituent aussi un cadeau potentiel à faire à des gentilshommes. Ainsi Charles, comte du Maine, « *large cestui et libéral en ses jeusnes jours* », achète des gens renommés à poids d’or, leur envoyant – entre autres choses – des mules⁸²⁴. Quand Jacques de Lalaing s’apprête à partir de la cour du Portugal, « *plusieurs présens luy furent présentés, comme genets, beaux coursiers, mules et muets* »⁸²⁵. Un peu plus tard, quand il quitte la Castille pour le royaume de Navarre, il est reçu par un archevêque « *en une cité nommée*

⁸¹⁷ *Lalaing*, p. 119-120.

⁸¹⁸ LESEUR, t. 1, p. 137.

⁸¹⁹ MONSTRELET, t. 5, p. 84.

⁸²⁰ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 306-307.

⁸²¹ MONSTRELET, t. 2, p. 8.

⁸²² *Ibid.*, t. 3, p. 275.

⁸²³ *Ibid.*, t. 4, p. 303.

⁸²⁴ CHASTELLAIN, t. 2, p. 162.

⁸²⁵ *Lalaing*, p. 130.

Caval » ; quand il en prend congé, « furent par iceluy archevesque audit messire Jacques présentés plusieurs mules et chevaux ; mais oncques messire Jacques n'en voulut rien prendre »⁸²⁶.

Ces mules peuvent être montées par des serviteurs. Au pas de la Dame sauvage, à son arrivée sur les lices, Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, est accompagné d'un fou monté sur une grande mule et de deux pages montés sur des mules⁸²⁷. Au pas de l'Arbre d'or, Adolphe de Clèves est accompagné « d'un chevalier, à manière d'un homme-de-conseil » ; ce dernier est monté sur une petite mule⁸²⁸.

Mais les gentilshommes eux-mêmes peuvent être amenés à monter des mules pour de petits déplacements. En 1446 ou 1447, quand Jacques de Lalaing est à Pampelune, des gentilshommes de l'hôtel du prince de Navarre le conduisent écouter la messe en compagnie de leur maître et de son épouse ; pour le convoier, ils « montèrent sur leurs chevaux et mules »⁸²⁹. Quelques semaines plus tard, le jour où il doit être présenté au roi du Portugal, « les mules et les chevaux furent tirés hors des estables. Sy montèrent luy et ses gens dessus, moult richement parés et vestus de riches draps de soie et autres riches habillemens, et ainsy se partirent de l'hostel et vinrent chevauchant par la grande rue en allant au palais royal »⁸³⁰.

Et cette pratique atteint même le sommet de la pyramide sociale. Le duc Louis d'Orléans, le soir de son assassinat en 1407, monte sur une mule⁸³¹. Bien des années plus tard, en 1461, dans la procession accompagnant le corps du feu roi Charles VII, son fils, Charles, duc d'Orléans, est monté sur un mulet, mené par 2 hommes de pied⁸³². Et dans le domaine de la fiction, quand le Jouvencel arrive en Amydoine, le roi Amydas l'attend au port et le fait monter sur une mule, ainsi que 100-120 de ses gens sur des mules et chevaux, pour les conduire dans sa ville⁸³³.

⁸²⁶ *Ibid.*, p. 148-149.

⁸²⁷ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 70.

⁸²⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 320-321.

⁸²⁹ *Lalaing*, p. 104-105.

⁸³⁰ *Ibid.*, p. 122.

⁸³¹ MONSTRELET, t. 1, p. 156 ; WAVRIN, t. 2, p. 113.

⁸³² ESCOUCHY, t. 2, p. 433-434.

⁸³³ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 178.

Un cas unique dans un contexte militaire mérite d'être signalé. En 1443, un chevalier, le bâtard de Dampierre, est tué d'un tir de couleuvrine alors qu'il chevauche sur sa mule à proximité du château de Luxembourg, alors assiégé par les Bourguignons⁸³⁴. Bien entendu, le chevalier est seulement en train de se déplacer et ne compte pas combattre sur une telle monture.

C. Le bon cheval d'armes, un animal précieux et rare

Par conséquent, la réalité des faits, telle qu'elle est visible à travers les sources littéraires bourguignonnes, est bien plus diverse que ne le suggèrent les typologies proposées par Brunetto Latini, Albert le Grand ou Eustache Deschamps. Plusieurs types de chevaux d'armes coexistent : destriers, coursiers et roncins. Il arrive aussi fréquemment que les gentilshommes montent des chevaux de second choix dans certaines circonstances, petits chevaux ou haquenées notamment, et même occasionnellement des mules.

Il faut bien garder en tête également qu'une certaine imprécision du vocabulaire n'est pas à écarter. Nous avons vu comment la frontière semblait parfois floue entre un destrier et un coursier, soit entre deux chroniqueurs rapportant un même épisode, soit parfois au sein d'une même œuvre.

Par ailleurs, au pas de l'Arbre d'or, la monture du seigneur de Ternant est désignée une fois comme un « cheval », une autre fois comme un « destrier »⁸³⁵. De même, le dernier jour du pas de la Dame sauvage, le duc de Bourgogne fait un tour sur les rangs monté sur un « coursier », mais Olivier de La Marche précise ensuite que ce « cheval » a un chanfrein richement décoré⁸³⁶. D'autres exemples similaires pourraient encore être cités où un type de monture spécifique, coursier ou destrier, est ensuite désigné par le terme général de « cheval ». Bien sûr, cela permet tout simplement d'éviter une répétition, mais on peut tout aussi bien se poser légitimement la question du nombre d'animaux présents dans nos sources,

⁸³⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 396.

⁸³⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 370.

⁸³⁶ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 86.

désignés simplement comme des « chevaux », qui auraient pu mériter une dénomination plus précise si le chroniqueur s’y était attardé.

On arrive exactement à la même conclusion par l’étude de documents d’archives, à savoir les montres d’armes, ces passages en revue des troupes qui peuvent donner lieu à une prise, une estimation du prix des montures. Bertrand Schnerb, dans son étude des chevaux dans les armées bourguignonnes du XIV^e siècle, présente un tableau synthétisant les mentions de remboursement de chevaux relevées entre 1329 et 1367, dans lequel sont distinguées trois désignations principales pour les montures. Les « coursiers » valent de 20 à 286 livres tournois tandis que le prix des « roncins » varie entre 4 et 60 livres tournois. En moyenne, le coursier est donc clairement un cheval plus coûteux que le roncins, mais les meilleurs roncins peuvent se vendre à un prix équivalent voire supérieur aux coursiers de dernière catégorie, ce qui laisse penser que la frontière entre ces deux types d’animaux en termes de qualité est assez floue. Enfin, les mentions les plus nombreuses sont celles de « chevaux ». On relève pour celles-ci le plus grand écart de prix : entre 12 et 280 livres tournois. Il semble très probable que le terme de cheval est ici employé comme un terme extrêmement général. Parmi tous les chevaux recensés, lesquels peuvent être considérés comme des coursiers ou des roncins ? L’imprécision du vocabulaire rend ainsi difficile l’étude des prix selon la désignation du cheval⁸³⁷.

Aborder cette question par le statut des cavaliers donne des résultats plus facilement exploitables. Pour ne retenir que l’essentiel, on peut considérer qu’en moyenne, la monture d’un chevalier banneret vaut deux fois celle d’un chevalier bachelier, qui elle-même vaut deux fois celle d’un écuyer ou simple homme d’armes⁸³⁸. Même pour cette dernière catégorie, les chevaux d’armes restent largement plus coûteux que les montures des gens de trait, qui ne servent qu’aux déplacements⁸³⁹.

⁸³⁷ Bertrand SCHNERB, « Le cheval et les chevaux dans les armées des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle », p. 72-76.

⁸³⁸ *Ibid.*, p. 76-77 ; Philippe CONTAMINE, *Guerre, Etat et société*, p. 20 et 655-656.

⁸³⁹ Les archers et arbalétriers à cheval, fréquents dans les armées de la fin du Moyen Âge, mettent systématiquement pied à terre pour combattre. Les prix de leurs chevaux sont rarement mentionnés mais les quelques exemples dont nous disposons indiquent des montures bon marché. Philippe CONTAMINE, *Guerre, Etat et société*, p. 22 et 104-105.

Ainsi, très clairement, les hommes d'armes cherchent à se procurer les meilleurs chevaux d'armes possibles, conformément à leurs moyens financiers, et la désignation précise du type de cheval n'est pas si importante que les qualités de l'animal. Pour connaître les attentes des acheteurs, plusieurs sources peuvent nous éclairer, notamment les descriptions physiques des chevaux d'armes prestigieux, comme celles données par Guillaume Leseur. Si ces cas particuliers concernent les plus beaux chevaux, ils n'en sont pas moins révélateurs des attentes de tout cavalier (même si tous ne peuvent s'offrir l'objet de leur convoitise). Nous pouvons aussi utiliser l'avis d'un spécialiste : au XIII^e siècle, Jordanus Rufus, le maréchal de Frédéric II de Hohenstaufen, roi de Naples et de Sicile, est l'auteur d'un traité d'hippiatrie intitulé *La marechaucie des chevax*. Celui-ci est recopié et traduit en plusieurs langues jusqu'au XVI^e siècle, preuve de son large rayonnement et de son intérêt pour notre étude⁸⁴⁰.

Le premier souci d'un acheteur est assurément d'acquérir un cheval en bonne santé et le traité de Rufus contient plusieurs conseils permettant d'évaluer rapidement la qualité et la santé d'un cheval, de repérer l'origine des boiteries, voire de déceler une boiterie discrète. Il indique également certaines petites précautions à prendre : par exemple, il prévient ses lecteurs que les chevaux à la corne blanche ont les pieds plus fragiles. Néanmoins, nous ne nous attarderons pas sur les chevaux malades et déficients afin de concentrer notre propos sur les chevaux sains et les critères majeurs qui les distinguent entre eux. De nombreux textes s'accordent pour définir un beau cheval comme un animal ayant une tête petite et un cou long ; Rufus précise d'ailleurs qu'un tel cheval est plus facile à « *enfraigner* », c'est-à-dire qu'il est plus aisé de lui mettre un mors (et de l'y soumettre) que s'il a de grosses joues et un « *bon col court* » ; on préfère pour la même raison que la bouche soit grande et « *bien fendue* ». En outre, on considère que de petites oreilles, de gros yeux vifs et non enfoncés, de larges naseaux reflètent le caractère d'un cheval fier et hardi, alors que des traits contraires révèlent un cheval mou et peureux. S'il est évident qu'un cheval maigre, par conséquent faible et « *horribles a voeir* », n'attirera guère d'acheteur, Rufus précise qu'un cheval trop gras peut

⁸⁴⁰ Brigitte PRÉVOT, *La science du cheval au Moyen Âge*, p. 11-15. Précisons que Jordanus Rufus, compte tenu de sa fonction, ne traite que des chevaux de selle destinés à la noblesse.

pour sa part se blesser facilement pendant le travail. Le corps doit donc être grand et long, bien proportionné aux membres, lesquels doivent être gros et forts⁸⁴¹.

Il peut aussi être édifiant de voir ce qui constitue à l'inverse un mauvais cheval. Voici, d'après Geoffroi de Charny, le type de mésaventure qui peut arriver à un joueur mal monté :

« Et souvent [auras] mauvaise monteure :

Tout belement iras l'ambleure

Devant t'amie,

Et qui yert faitice et jolie,

Et qui tant doucement te prie

De bien joster ;

Mes ton cheval ne pues oster

De l'ambleure ne faire haster,

Mes toutevoie

Ne veult il aler droite voie.

Et tes compains voit bien ta voie ;

Si te chopine,

[Et ton cheval a foible eschine]

A la terre souvent s'acline

Pour coups de lance ;

Et la boe partout t'eslance,

Ta cointise n'a plus parance,

Tout est honni. »⁸⁴²

Paradoxalement, ce passage, en décrivant une piètre monture, nous éclaire de façon très concise et synthétique, mais en négatif, sur les qualités attendues d'un bon cheval d'armes. D'une part, le joueur a besoin d'un animal bénéficiant d'un dressage adapté, quoiqu'apparemment assez élémentaire ici : un cheval suffisamment réactif pour passer au

⁸⁴¹ Philippe CONTAMINE, « Le cheval 'noble' », p. 1706 ; Brigitte PRÉVOT, *La science du cheval au Moyen Âge*, p. 35-36, 42-44 et 126-127 ; Brigitte PRÉVOT et Bernard RIBÉMONT, *Le cheval en France au Moyen Âge*, p. 276-277.

⁸⁴² Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 157.

galop dès qu'on le lui commande et qui suit ensuite une trajectoire bien rectiligne, permettant à son cavalier de pouvoir se focaliser sur son coup de lance, ne posant aucun souci de direction, acceptant d' « *aler droite voie* » sans s'effrayer facilement et sans faire un écart compromettant la réussite de la course (ce qui s'avère en réalité complexe à obtenir, comme nous le verrons plus loin)⁸⁴³. D'autre part, d'un point de vue physique, ce mauvais cheval qui s'incline à terre, par son incapacité à résister à la puissance des coups de lance délivrés dans le cadre de la joute, confirme la nécessité d'un cheval fort et résistant.

Il est patent que les hommes d'armes ont besoin pour leurs activités martiales, dans les lices comme à la guerre réelle, de chevaux puissants, capables d'encaisser les chocs violents dus aux charges frontales. Une *condotta* passée en 1483 entre Florence et un certain Hercule Bentivoglio prévoit ainsi que « *le cheval de l'homme d'armes sera grand et fort et de bonne taille* »⁸⁴⁴. La recherche de grands chevaux semble s'accroître à partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle⁸⁴⁵. Non seulement un cheval de grande taille permet au combattant de profiter, l'épée à la main, d'une situation favorable sur les adversaires situés en contrebas, qu'ils soient à pied ou sur de petits chevaux, mais l'avantage peut être poussé plus loin : des chevaux particulièrement puissants peuvent être capables de renverser des chevaux plus petits et plus légers⁸⁴⁶.

La taille du cheval est assurément un élément capital, comme le montrent l'insistance régulière sur la grande taille des chevaux d'armes, mais aussi, à l'inverse, la mention de petits chevaux montés lors des simples déplacements. À la lecture des évocations de grands chevaux puissants, on a pu croire que le destrier ressemblait à l'actuel *shire*, ce cheval de trait mesurant environ 1,80 mètre au garrot⁸⁴⁷, or il n'en est rien : il est clair que les bardes conservées, c'est-à-dire les armures des chevaux, ne sauraient en aucune manière convenir à un cheval de trait

⁸⁴³ Il est également fait mention dans la 7^e *Demande pour la joute* d'un cheval qui « *forcoroient* », c'est-à-dire justement qui fait un écart. *Ibid.*, p. 199. À propos de ce problème récurrent lors des joutes, voir ici p. 310-313.

⁸⁴⁴ Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 244.

⁸⁴⁵ Philippe CONTAMINE, « Le cheval 'noble' », p. 1698.

⁸⁴⁶ Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 254 ; Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 2, p. 159. Voir dans le présent travail l'utilisation au combat du poitrail du cheval, p. 352-357.

⁸⁴⁷ Pour la surestimation de la taille des chevaux, voir Ralph Henry Carless DAVIS, *The Medieval Warhorse: Origin, Development and Redevelopment*, p. 69 ; Anthony Austen DENT et Daphne Machin GOODALL, *The Fools of Epona*, p. 114.

moderne (voir figure 29). Le cheval d'armes se doit d'être grand, certes, mais ceci en comparaison des autres chevaux de l'époque.



Figure 29 : Barde (Pier Innocenzo da Faerno), Milan, c. 1450, Vienne, Wien Museum Karlsplatz, 127.151-127.153 et 127.157-127.159.

Que l'on considère l'iconographie, les fouilles archéologiques (les restes de squelettes de chevaux, les mors, les fers) ou les textes (comme ceux précisant les dimensions des bateaux destinés au transport des chevaux), les estimations réalisées semblent d'autant plus fiables qu'elles convergent toutes vers des résultats similaires. Le cheval médiéval, tous types confondus, semble avoir une taille moyenne de 1,35 mètre au garrot ; un bon cheval d'armes peut donc dépasser 1,50 mètre au garrot, mais rarement atteindre 1,60 mètre⁸⁴⁸. Sur la miniature du psautier de Luttrell (figure 30), John Clark déduit de la taille des personnages présents, le cavalier comme les deux femmes, que l'impressionnant cheval ne dépasserait pas 1,50 mètre au garrot⁸⁴⁹. La gravure d'Albrecht Dürer (voir figure 20), à laquelle ne s'applique pas le problème de non-respect des proportions que l'on peut parfois rencontrer dans l'iconographie médiévale, donne ainsi à voir un cheval qui mesurerait entre 1,45 et 1,55 mètre

⁸⁴⁸ John CLARK, *The Medieval Horse and its Equipment*, p. 19-32 et 169-172 ; Ann HYLAND, *The Medieval Warhorse from Byzantium to the Crusades*, p. 145-146.

⁸⁴⁹ John CLARK, *The Medieval Horse and its Equipment*, p. 24-25.

au garrot, et ce même en attribuant à son cavalier une taille comprise entre 1,70 et 1,80 mètre. Si cela peut sembler modeste, la prouesse athlétique de sauter en selle tout armé sans mettre le pied à l'étrier, régulièrement mentionnée dans les sources, ne s'envisage guère qu'avec un cheval de taille raisonnable⁸⁵⁰.



Figure 30 : Messire Geoffrey Luttrell à cheval accompagné de deux dames. *Psautier de Luttrell*, c. 1340, Londres, British Library, Add. MS 42130, fol. 202v.

En effet, la taille de sa monture ne doit pas devenir un handicap pour le cavalier, d'autant que la puissance n'est pas le seul critère déterminant d'un bon cheval d'armes. La description du destrier par Brunetto Latini comme le terme de coursier, très utilisé aux XIV^e et XV^e siècles, convergent sur la nécessité pour un cheval de guerre de bien savoir courir, ce qui est loin d'être le cas d'un lourd cheval de trait. Les combattants ont effectivement besoin de chevaux vifs et réactifs. Jordanus Rufus insiste sans cesse sur la nécessaire légèreté du cheval. Les chevaux méridionaux les plus prisés, les coursiers d'Espagne et des Pouilles, sont justement admirés pour leur légèreté et leur réactivité.

⁸⁵⁰ *Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut*, p. 24 ; Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 116-117 ; *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart composée par le Loyal serviteur*, éd. Joseph ROMAN, Paris, Renouard, 1878, p. 77 et 124, cité dans Philippe CONTAMINE, « Le cheval 'noble' », p. 1702-1703.

Beauté⁸⁵¹, puissance, légèreté, réactivité, ... Ces qualités sont essentielles à l'efficacité martiale et à la parade. Un cheval vif et musclé est un atout, tant pour combattre que pour susciter l'admiration des dames. On comprend ainsi qu'un bon cheval d'armes doit répondre à la fois à des attentes physiques et esthétiques. Destinés avant tout à des activités guerrières, ils doivent en même temps mettre en évidence la richesse et le statut de leurs cavaliers. On aurait tort de croire que les chevaux les plus coûteux sont réservés à la parade : ils se rencontrent aussi en plein champ de bataille⁸⁵².

Toutefois, on peut constater avec surprise que les combattants ne disposent pas tous en permanence de chevaux adaptés au combat, comme le suggèrent plusieurs passages évoquant des achats de matériels et de chevaux à l'occasion des mandements. Ainsi, en 1405, par le mauvais gouvernement du duc d'Orléans, les nobles sont souvent mandés pour la guerre, « *dont nuls deniers ne reçoivent, et pour acheter chevaux, armeures et ce qui à guerre appartient, il advient souvent qu'ils vendent leurs choses* »⁸⁵³. En 1413, les ducs de Berry et d'Orléans envoient des lettres aux nobles d'Artois leur ordonnant qu'ils « *se préparassent en armes et chevaulx pour servir le Roy contre ledit [duc] de Bourgogne* »⁸⁵⁴. En 1458, le duc de Bourgogne fait crier « *par toutes les bonnes villes de ses pays que tout homme aiant aprins a fréquenter les armes, tous fiefvez et avrierefiefvez, et mesmes tous les sermentez des bonnes villes, archiers et arballestriers se meissent en point, darmeures, chevaulz et bastons* »⁸⁵⁵. En 1465, le comte de Charolais ordonne à tous ceux « *qui avoient acoustume de porter et frequenter les armes* » de venir le retrouver « *armez et montez tout le mieulz que possible licitement leur serroit* » ; par conséquent, les gens d'armes des pays de son père « *se misrent en point* » pour comparaître auprès de lui au jour fixé⁸⁵⁶.

Dans bien des cas, ces achats faits par les grands seigneurs et capitaines consistent à équiper et à procurer des chevaux à leurs hommes et pas nécessairement à eux-mêmes. Nous

⁸⁵¹ N'oublions pas que dans les conceptions de l'époque, comme nous l'avons évoqué précédemment, les critères esthétiques du cheval sont liés à la bonté de son caractère, de son tempérament.

⁸⁵² Philippe CONTAMINE, « Le cheval 'noble' », p. 1703.

⁸⁵³ MONSTRELET, t. 1, p. 116-117.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 460.

⁸⁵⁵ WAVRIN, t. 5, p. 380.

⁸⁵⁶ *Ibid.*, t. 5, p. 514.

avons déjà évoqué à propos des armures comment, en 1475, les nobles anglais se plaignent à leur roi des dépenses qu'ils ont eues à faire « *en procurant et pourveant chevaus et armes* » en vue d'une expédition en France⁸⁵⁷. Quand Charles le Téméraire décide de lever une armée en 1469, il envoie des commissaires pour s'assurer que tous les fiefs contribuent à cette mobilisation. Dans les fiefs trop petits pour fournir un homme d'armes suffisamment armé et monté, une somme d'argent est exigée, afin que « *les deniers quy en serroient levez feussent baillies aux capitaines pour monter et habillier leurs gens de guerre* »⁸⁵⁸. Difficile de savoir ici à quel type de gens d'armes sont destinés ces achats.

Certaines mentions sont plus explicites. En 1466, Philippe le Bon convoque ses troupes à Namur. Toutefois, « *non obstant ses mandemens les gens darmes differoient le plus quilz povoient, aussi faisoient les nobles et fiefvez a monter et habillier les povres compaignons et eulz mettre sus, redoubtans la despence et aians souvenance que en larmee précédente ilz avoient este trop petitement payez* »⁸⁵⁹. Dans ce dernier cas seulement, on peut supposer que les « pauvres compagnons » qui avaient besoin d'une monture ne sont pas des hommes d'armes mais plutôt des combattants secondaires, coutilliers ou archers montés. L'imprécision des autres passages ne nous permet pas d'émettre quelque hypothèse sur le statut social des hommes auxquels on a fourni un cheval.

Quoi qu'il en soit, on aurait tort de croire que les gentilshommes n'ont jamais besoin de faire de tels achats dans l'urgence d'un mandement imminent. En 1449, quand le seigneur d'Arguel veut accompagner le duc d'Orléans en Italie, il doit lui-même acheter des chevaux pour ses gens d'armes puisque, au sein de cette période sans guerre dans les territoires bourguignons, « *n'estoyent les nobles hommes nullement pourvus de chevaux ne d'armeures* »⁸⁶⁰. En 1461, à l'annonce de la mort de Charles VII, le duc de Bourgogne fait « *mettre sus en armes tous les plus nobles hommes de ses pays* ». Pour obéir aux commandements de leur seigneur, « *ny eut lors seigneur ne baron que tous ne se meissent au plus grant point de harnas et de montures que faire peurent, et au greigneur nombre dhommes*

⁸⁵⁷ HAYNIN, t. 2, p. 287.

⁸⁵⁸ WAVRIN, t. 5, p. 577.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, t. 5, p. 524.

⁸⁶⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 25-26.

darmes et darchiers, sicque ce fut moult belle chose a regarder »⁸⁶¹. Dans cette situation, certains seigneurs semblent bien procéder à des achats pour eux-mêmes.

Un autre passage ne laisse demeurer aucune ambiguïté sur l'achat massif de chevaux pour des combattants nobles à un moment précis, ce qui a même un impact sur les prix. Il prend place en 1444-1445, alors que le projet de création des compagnies d'ordonnance par le roi de France se fait connaître :

*« Et de plus en plus croissoit la feste, la joustes et la pompe ; et fut en ce temps que chevaux de parage se vendirent si cher en France ; et ne parloit on de vendre un cheval de nom que de cinq cens, de mille ou douze cens reaux ; et la cause de celle cherté fut que l'on parloit de faire ordonnance sur les gens d'armes de France, et de les departir sous chefs et par compaignies, et de les choisir et élire par nom et surnom. Et sembloit bien à chacun gentilhomme que s'il se monstroit sur un bon cheval, il en seroit mieux congnu, queru et recueilly ; et d'autre part dames avoyent bruit en France et loy d'elles monstrier ; et cuidoit chacun gagner bonne aventure, ou par l'un des bouts, ou par l'autre. »*⁸⁶²

Nul doute n'est ici permis, il ne s'agit pas de fournir des chevaux quelconques à de pauvres gens d'armes secondaires, mais bien de gentilshommes achetant des chevaux de qualité, dont la cherté s'explique par un contexte de forte demande, à savoir le besoin de ces bons chevaux notamment pour la guerre, mais aussi pour les joutes, la « pompe », et pour attirer l'attention des dames. Et si ces nobles hommes ont dû procéder à ces achats, cela suggère bien qu'ils n'ont pas de chevaux suffisants à leur disposition.

Le fait que certains hommes d'armes ne possèdent pas avec eux en permanence de bons chevaux adaptés au combat nécessite parfois des prêts. Pour le pas de la Fontaine des pleurs, Jacques de Lalaing a été prévoyant, et ses chapitres indiquent que l'officier d'armes qui gardera son pavillon à Chalon-sur-Saône disposera de chevaux pour prêter à ceux qui n'auraient pas les leurs avec eux ; néanmoins, il est recommandé aux chevaliers et écuyers venant relever le défi de venir avec leurs propres chevaux pour être sûrs qu'ils leur

⁸⁶¹ *Ibid.*, t. 5, p. 397-398.

⁸⁶² LA MARCHE, t. 1, p. 405-406.

conviennent⁸⁶³. De fait, outre la question de qualité, il peut être préférable de monter un cheval auquel on est habitué.

Et pourtant quelques cas de prêt sont avérés. En 1414, lors du combat normé entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, Alardin de Monsay monte « *un moult beau destrier que le duc Loys de Bavières avoit donné au duc de Guienne* »⁸⁶⁴. Pour son combat contre Philippe de Ternant en 1446, Galiot de Baltasin monte sur un puissant cheval que lui a prêté Jacques de Lalaing⁸⁶⁵.

Un cheval d'armes a donc décidément une grande valeur. En 1457, Jean de Rebremette livre un duel devant Grenade contre un Sarrasin qui l'a défié ; son cheval ayant été tué lors du combat, le roi de Castille, dans l'armée duquel il combat, « *le remonta honorablement* », récompensant ainsi sa bravoure par un don aussi précieux qu'indispensable⁸⁶⁶.

Quand un gentilhomme peut se le permettre, il est idéal de prévoir plusieurs chevaux, en cas de blessure, de mort ou de perte de sa monture, volée par l'ennemi. Toutefois, les éventuels chevaux de rechange sont très souvent invisibles dans nos sources. Quand on dit que les hommes d'armes, notamment dans les compagnies d'ordonnance, sont « *montez a trois chevaulz* »⁸⁶⁷, ou qu'on parle de « *l'homme darmes a trois chevaux* »⁸⁶⁸, « *hommes darmes chascun a trois chevaulz du moins* »⁸⁶⁹, cela ne correspond pas à trois chevaux montés par l'homme d'armes, mais au sien propre, unique, et à ceux de ses deux suivants, le valet d'armes (ou coutilier) et le page.

La présence éventuelle de chevaux supplémentaires réservés à l'homme d'armes est très difficile à déceler. En 1417, pour punir Hector de Saveuse de la vengeance privée qu'il a prise à Chartres sur la personne de messire Elion de Jaqueville, le duc de Bourgogne fait « *prendre aucuns de ses chevaulx et autres abillemens* »⁸⁷⁰. En 1471, de nombreux chevaux

⁸⁶³ *Lalaing*, p. 195 ; ESCOUCHY, t. 1, p. 271.

⁸⁶⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 179.

⁸⁶⁵ ESCOUCHY, t. 1, p. 94.

⁸⁶⁶ CHASTELLAIN, t. 3, p. 357-358.

⁸⁶⁷ WAVRIN, t. 5, p. 163.

⁸⁶⁸ *Ibid.*, t. 5, p. 395-396.

⁸⁶⁹ *Ibid.*, t. 5, p. 495.

⁸⁷⁰ FÉMIN, p. 82-83.

appartenant aux troupes bourguignonnes sont logés dans un village appelé Cagny. Les Français qui en sont avertis y lancent une course, prenant et emmenant une grande partie des animaux. Le seigneur de Créquy y perd « *cinq ou six tous biaux et bons chevaux* ». De surcroît, avec l'incendie de plusieurs maisons, Jacques de Harchies perd « *la plus part de ses meilleurs chevaux* », qui meurent brûlés⁸⁷¹. Le fait que ces trois seigneurs possèdent plusieurs chevaux ne renvoie pas forcément à des chevaux de rechange pour leur propre personne, mais potentiellement à des chevaux qui leur appartiennent mais qu'ils font monter par certains de leurs hommes ou serviteurs.

Jean de Haynin évoque un autre incendie, en 1471 également, dans une étable où sont logés les chevaux du bâtard de Bourgogne et de son fils, à l'issue duquel on déplore environ 40 animaux brûlés⁸⁷². Bien évidemment, il ne s'agit pas de 40 chevaux montés personnellement par Antoine et son fils.

Ce même chroniqueur mentionne un certain Antoine de Maude ou Mandé, homme d'armes, accompagné d'« *ung sien varlet* », qui part de Marle en 1475. Les deux hommes sont faits prisonniers près de Bohain par les Français. Après environ quatre mois de captivité, Mandé est libéré sans payer rançon, mais il perd « *ses chevaux et son harnas* »⁸⁷³. On voit ici clairement que malgré le pronom possessif, « ses chevaux » désignent non les chevaux qu'il monte personnellement, mais son propre cheval ainsi que celui que monte son valet, que probablement Mandé possède mais met à sa disposition.

D'autres passages qui touchent à cette question des chevaux de rechange concernent des changements de monture dans les lices, sans qu'on sache en revanche l'identité du propriétaire du deuxième animal, l'homme d'armes lui-même ou l'un de ses compagnons qui le lui prête. En 1414, lors du combat organisé entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, un Portugais est monté sur un bon destrier, qui tombe en la place « *tout mort* », apparemment renversé sous le choc, sans qu'on sache de quoi il meurt, si ce n'est qu'il s'est peut-être « *le col rompu* » en tombant ; quoi qu'il en soit, « *le Portingalois renouvela de*

⁸⁷¹ HAYNIN, t. 2, p. 183-184.

⁸⁷² *Ibid.*, t. 2, p. 184.

⁸⁷³ *Ibid.*, t. 2, p. 267.

*cheval, et [les deux hommes d'armes] parfurent leurs courses »*⁸⁷⁴. Lors des joutes tenues en 1421 près de Saint-Riquier et du Pont-de-Rémy, entre six gentilshommes bourguignons et six dauphinois, dès la première course, deux des chevaux des Bourguignons sont tués d'un coup de lance ; malgré ce dommage et leur déplaisir, les Bourguignons « *se remontèrent prestement d'autres chevaux »*⁸⁷⁵. Enfin, en 1435, à Arras, lors de ses armes à cheval contre Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, Juan de Merlo rencontre durant les six premières courses un problème avec son cheval qui s'écarte systématiquement de la barrière centrale avant le coup de lance. Le chevalier espagnol fait « *requérir au duc qu'il luy donnast grâce de rechangier cheval »*, ce que le prince lui accorde⁸⁷⁶.

À la guerre, les risques pour les montures sont plus grands encore que dans les lices, et les renouvellements peuvent être plus fréquents. En 1452, quand les Gantois sont mis en déroute après leur attaque de la ville de Hulst, Jacques de Lalaing commence à les chasser à pied. La poursuite nécessitant des montures, il prend le cheval d'un poursuivant d'armes nommé Tavent. On va quérir des chevaux dans la ville mais on n'en ramène qu'une cinquantaine environ. Cette chasse dure jusqu'à ce que les hommes comme les chevaux n'en puissent plus. Durant cet épisode, Jacques de Lalaing a son cheval tué sous lui, et il doit en prendre un autre. En tout, Georges Chastellain rapporte que le bon chevalier dut monter trois chevaux différents pour ce jour⁸⁷⁷.

Toutefois, j'ai finalement pu rassembler quelques mentions explicites d'hommes d'armes possédant réellement des chevaux de remplacement. À Arras en 1430, les cinq Français qui viennent faire armes contre les Bourguignons sont des gens de guerre éprouvés, qui, s'ils ne sont pas si pompeux que leurs adversaires, sont néanmoins « *les mieux montés et armés qu'onques nulles gens fussent, et les mieux en point pour gens de guerre »*, chacun ayant « *cheval de pris et à rechange, les meilleurs qu'on trouvast en un royaume »*⁸⁷⁸.

⁸⁷⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 180.

⁸⁷⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 247. Dans son récit de cette rencontre, Pierre de Fémin confirme que deux Bourguignons ont leurs chevaux tués sous eux par les Dauphinois, mais ne dit rien sur leur remonte. FÉMIN p. 161.

⁸⁷⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 315.

⁸⁷⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 319-320.

⁸⁷⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 20.

Quant à la guerre réelle, nous avons déjà mentionné qu'en 1426, le roi de Chypre vient à la bataille de Chirokitia avec plusieurs coursiers de rechange présents sur le champ de bataille, montés par ses pages, qui malheureusement pour lui auront déjà fui quand il en aura besoin⁸⁷⁹.

Un grand capitaine, même sans la puissance financière d'un monarque, peut très logiquement se montrer aussi prévoyant. En 1435, une compagnie française d'environ 600 combattants se fait surprendre par des Anglais dans un village où ils se sont retirés pour se reposer après être allés en expédition près de Rouen. Les Anglais y gagnent la plus grande partie des chevaux des Français, et Jean de Wavrin précise que La Hire y perdit « *toute sa monture*⁸⁸⁰, *excepté le cheval sur quoy il se saulva* »⁸⁸¹. Cette observation rare semble indiquer assez clairement la possession de plusieurs chevaux de rechange pour un même homme lors d'une expédition militaire.

⁸⁷⁹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 123-124 ; MONSTRELET, t. 4, p. 261.

⁸⁸⁰ Cette expression, « *toute sa monture* », désigne l'ensemble des chevaux possédés par La Hire. De façon similaire, Wavrin utilise l'expression « *le navire* » pour désigner l'ensemble des bateaux ancrés dans un port. WAVRIN, t. 4, p. 148.

⁸⁸¹ *Ibid.*, t. 4, p. 113. Enguerrand de Monstrelet raconte à deux reprises ce même épisode. MONSTRELET, t. 5, p. 281-282 et p. 297-298.

Conclusion de la première partie

L'homme d'armes se définit comme un combattant noble, adoubé ou non, caractérisé par son équipement et son cheval. À la guerre, les compagnies d'hommes d'armes, sans distinction entre les chevaliers et les écuyers, forment tout naturellement l'élite des armées. Chacun d'eux est entouré d'un nombre variable de combattants auxiliaires et de suivants : généralement des archers, qui se séparent de lui pour se rassembler avec d'autres et constituer des compagnies spécifiques d'hommes de trait ; mais aussi un valet d'armes, ou coutilier, ainsi qu'un page, attaché à son service personnel et qui tient sa lance, arme choisie pour désigner cette échelle tactique de l'entourage d'un homme d'armes au sein des armées.

Au niveau des armes, il est notable que les gentilshommes disposent de la même panoplie pour les combats dans les lices et à la guerre : la lance, principalement pour la charge à cheval, mais utilisée parfois à pied également, la hache, particulièrement adaptée aux affrontements à pied, l'épée, omniprésente au côté des guerriers, ainsi que la dague, rarement mentionnée mais indispensable en dernier recours, en cas d'ultime nécessité.

Des adaptations de l'armure sont possibles pour les différents types d'affrontement. Un harnois de guerre doit permettre une polyvalence absolue, alors qu'un combat dans les lices, prévu à l'avance, permet d'avoir un équipement spécifiquement conçu pour le type d'affrontement choisi. Toutefois, ces adaptations ne sont pas systématiques : nombre de champions entrent en lice avec une armure de guerre, que ce soit parce que les règles les y contraignent ou parce qu'ils le choisissent de façon volontaire. Par ailleurs, les modifications des harnois offrent certes plus ou moins de protection, plus ou moins de mobilité, mais ne changent pas fondamentalement les possibilités techniques offertes aux hommes d'armes. Sur le plan matériel, le monde des lices n'apparaît donc pas comme coupé de la guerre, avec un équipement standardisé et optimisé pour chaque activité. Au contraire, une grande variété de situations s'y rencontre.

Quant au cheval d'armes, fondamental pour le combattant, il revêt comme on peut s'y attendre une grande importance, pratique et symbolique. En revanche, il est lui aussi bien plus divers que ce à quoi l'on pourrait s'attendre. En effet, un homme d'armes peut très bien, pour combattre, monter un destrier, mais aussi un coursier, un roncín, ou un animal qualifié simplement de cheval, tant qu'il possède les qualités physiques et le dressage nécessaires à la

tâche qui lui est confiée. Aucune distinction fondamentale n'apparaît entre la monture choisie pour le champ de bataille, la joute ou le tournoi.

Bien entendu, l'homme d'armes n'a pas toujours avec lui son armure et son cheval de guerre. Mais, de façon assez surprenante, on prend conscience à la lecture des sources littéraires bourguignonnes qu'un gentilhomme peut fort bien ne pas même disposer de ces éléments pourtant caractéristiques de sa fonction, notamment en temps de paix, et se voir contraint à se les procurer, parfois en hâte, quand il doit en avoir l'usage.

Le fait de voir des gentilshommes ne pas posséder en permanence les armes, les armures et les chevaux, nécessaires à la pratique du combat, interroge sur la régularité de leur entraînement martial.

Deuxième partie : Les hommes au combat

I. Les techniques individuelles

Loin de l'image du brutal combattant se reposant uniquement sur sa force physique, l'homme d'armes rassemble un grand nombre de savoir-faire techniques. Il doit savoir manier plusieurs armes, et le faire notamment à pied et à cheval. De nombreux pas d'armes ou emprises d'armes prévoient au moins deux formes de combats, l'une livrée à pied et l'autre en selle. Par exemple, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs expliquent que le défi de Jacques de Lalaing est matérialisé par trois targes : une blanche, une violette, une noire, qui correspondent respectivement à un combat à la hache à pied, à l'épée à pied, et à la lance à cheval⁸⁸². Quand Galiot de Baltasin affronte Philippe de Ternant en 1446, ils s'opposent lors de quatre duels successifs : le premier à pied à la lance, ensuite à pied à l'épée, puis à pied à la hache d'armes, enfin ils terminent par un combat à cheval, consistant en une charge à la lance suivie d'un échange de coups d'épée⁸⁸³. La diversité des formes de combat est aussi un élément caractéristique du pas de l'Arbre Charlemagne en 1443, de l'emprise de Jean de Boniface en 1445, du pas de la Belle Pèlerine en 1449, ou encore de l'emprise du bâtard de Bourgogne Antoine contre Anthony Woodville, seigneur de Scales, en 1467⁸⁸⁴. À chacune de ces occasions, les champions sont amenés à combattre à pied et à cheval. Et très logiquement, on attend ces deux capacités d'un homme d'armes à la guerre.

⁸⁸² *Lalaing*, p. 191.

⁸⁸³ LA MARCHE, t. 1, p. 408-423.

⁸⁸⁴ Voir annexe 2.

A. Le combat à cheval

1. La joute



Figure 31 : Antoine de LA SALE, *Jean de Saintré*, c. 1470, Londres, British Library, MS Cotton Nero D IX, fol. 32v.

La forme principale de combat monté pour l'homme d'armes est la charge à la lance. La joute dans les lices est une pratique d'autant plus intéressante pour notre étude qu'elle adapte à un contexte normé, souvent festif et courtois, la technique d'escrime à la lance caractéristique de la chevalerie, dite de la « lance couchée ».

On voit dès le XI^e siècle ses origines. En effet, la tapisserie de Bayeux, réalisée dans les années 1080, représente des cavaliers maniant la lance de différentes façons : certains la brandissent dans une position haute, la lançant parfois comme un javelot ; d'autres la maintiennent à bout de bras dans une position basse ; et certains commencent à l'aligner sur l'avant-bras, dans une sorte de position « semi-couchée », au niveau de leur taille ou de leurs côtes. Puis, dans la seconde moitié du XII^e siècle, s'impose cette escrime spécifique de la lance couchée⁸⁸⁵. Cette fois, l'arme est tenue haute, bloquée sous l'aisselle, couchée

⁸⁸⁵ Tobias CAPWELL, David EDGE, Alan WILLIAMS, « An experimental investigation of late medieval combat with the couched lance », p. 1-2.

horizontalement. Dans une telle position, la puissance du coup délivré ne dépend même plus vraiment de la force du bras du cavalier mais tire pleinement profit du poids et de la vitesse du bloc homme-cheval⁸⁸⁶. Le fait qu'on observe des représentations de diverses façons de tenir la lance à la fin du XI^e siècle puis une uniformisation de l'iconographie au XII^e siècle, est un indice clair que la grande efficacité de la tenue sous l'aisselle l'a amenée à se généraliser. Grâce à la formidable puissance de pénétration conférée par cette technique, la charge à la lance devient une spécificité martiale au cœur du mode de combat de la chevalerie et participe à son statut d'élite guerrière⁸⁸⁷. Or la joute permet précisément aux chevaliers de maîtriser ce maniement particulier de la lance.

Avant d'en venir à la compréhension technique du maniement de la lance, il est intéressant de commencer par préciser les règles qui président aux joutes faites dans un cadre normé. Il semble clair qu'au milieu du XIV^e siècle, à l'époque où Geoffroi de Charny rédige ses *Demandes pour la joute*, désarçonner son adversaire permet de gagner son cheval⁸⁸⁸, ce qui est en fait une transposition logique d'une opportunité offerte à la guerre dans une telle situation, puisqu'il est possible de récupérer le cheval d'un homme d'armes tombé afin de le lui ravir.

Néanmoins, cette règle semble avoir été complètement abandonnée au XV^e siècle. Dans quelques cas, on précise simplement une sorte de gage dont devra s'acquitter celui qui viderait les étriers. D'après les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs, celui qui sera « *porté par terre de droit rencontre de lances* » devra envoyer une lance garnie au seigneur de son adversaire⁸⁸⁹. En 1445, les chapitres de Jean de Boniface se révèlent assez originaux, stipulant

⁸⁸⁶ Une modélisation de la puissance mise en œuvre dans cette technique a été tentée dans Erik M. BERG et Roger L. LAMPE, *Modeling the Joust*, mémoire de Bachelor, Worcester Polytechnic Institute, 2002. Néanmoins, le grand nombre de paramètres qui entrent en ligne de compte dans une réelle charge à la lance a dû être drastiquement limité dans cette étude, qui, si elle a le mérite d'avoir essayé une démarche intéressante, ne saurait contribuer à améliorer réellement la compréhension des dynamiques que nous allons explorer, de façon plus traditionnelle mais plus complète, à l'aide de notre corpus. Il faut aussi ajouter que ma pratique personnelle de la joute constitue une approche plus singulière qui, si elle ne peut apporter des réponses quantifiables comme l'ont voulu Berg et Lampe, permet une appréhension fine des enjeux d'une telle activité martiale.

⁸⁸⁷ Jean FLORI, *La chevalerie*, p. 47-50 ; Jean FLORI, « Armés pour le combat ! », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *Les chevaliers*, p. 58-59 ; Claude GAIER, « La cavalerie lourde en Europe occidentale du XII^e au XVI^e siècle : un problème de mentalité », dans Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 1, p. 299-303.

⁸⁸⁸ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 31.

⁸⁸⁹ *Lalaing*, p. 192-193.

que si l'un des jouteurs est « *porté par terre de coup de lance et de droite atteinte sur le harnas* », il doit se constituer prisonnier et devra pour sa liberté, en guise de rançon, offrir le casque (« *l'armure de teste* ») qu'il porte⁸⁹⁰. Le fait de parler de rançon est un curieux rappel des conditions de la guerre réelle, ou des pratiques des premiers tournois, à l'époque de Guillaume le Maréchal. Les conditions du désarçonnement, limitées à une frappe valide sur l'armure, permettent d'exclure les désarçonnements accidentels, comme les exemples proposés par Geoffroi de Charny d'un jouteur malheureux plantant sa propre lance dans le sol, ou encore d'un jouteur désarçonné par la puissance de son propre coup⁸⁹¹.

Mais dans tous les cas, déjà à l'époque de Geoffroi de Charny, le désarçonnement n'est jamais présenté comme l'événement attendu qui marquera la fin de la rencontre. Dans la plupart des cas, un défi consiste en un nombre de courses à effectuer. Les *Demandes pour la joute* de Geoffroi de Charny se placent dans un cadre théorique de rencontres en trois courses⁸⁹². Jean Lefèvre de Saint-Rémy indique de façon très allusive qu'en 1415 se font des armes entre un Portugais et un Français, devant Saint-Antoine, près de la porte Baudet, à Paris ; on sait seulement que ces armes consistent en un certain nombre de courses de lances : « *lesquelles armes estoient nombrés de courses de lances qui se firent et se parfurent* »⁸⁹³. En 1446, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing, consistant avant tout en un combat à la hache d'armes, prévoient qu'une fois « *lesdites armes à pied dessus déclarées, faites et accomplies, au cas que le plaisir de mon compagnon sera de faire armes à cheval et me voudra de ce requerre, je seray prest le tiers jour après ensuivant, pour le délivrer ce jour autant de courses de lances qu'il luy plaira* »⁸⁹⁴. Au pas de la Fontaine des pleurs, celui qui touche à la targe noire devra accomplir 25 courses à la lance à cheval, et même davantage s'il le désire et si l'entrepreneur « *n'a aucun inconvénient* »⁸⁹⁵. Au pas du Perron Fée, selon l'épreuve choisie,

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p. 79-80.

⁸⁹¹ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 35-36.

⁸⁹² *Ibid.*, p. 31.

⁸⁹³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 208.

⁸⁹⁴ *Lalaing*, p. 97-98.

⁸⁹⁵ *Ibid.*, p. 192-193.

les jouteurs s'affrontent lors de neuf courses dans un cas, onze ou douze courses dans l'autre (selon les versions, les récits du pas d'armes diffèrent sur ce point)⁸⁹⁶.

Plus rarement, les règles des joutes fixent un nombre de lances à rompre. Ce nombre peut, selon les cas, devoir être atteint par un des champions, ou constituer le total des lances que les deux champions devront briser ensemble. Au Passo Honroso, en 1434, chaque joute dure jusqu'à ce que les deux champions aient rompu trois lances en tout⁸⁹⁷. À Arras, en 1423, Poton de Xaintrailles et Lyonnell de Wandonne entreprennent de « *rompre douze lances chacun bien assises* » ; la règle ici n'est pas très claire, mais le mot « chacun » semble bien s'appliquer aux lances, sous-entendu aux coups de lance, qui doivent chacun être bien assis, c'est-à-dire bien portés⁸⁹⁸. En 1418, lors du siège de Rouen, messire Jean le Blanc, capitaine d'Harfleur pour le roi d'Angleterre, vient à une porte pour requérir à un capitaine de la ville, Laghen, bâtard d'Ailly, de rompre trois lances contre lui (ou seulement deux à en croire Enguerrand de Monstrelet)⁸⁹⁹. À Arras, en 1435, Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, doivent pour leurs armes à cheval « *courre chascun iij lances assises et rompues, chascune arme à volenté* » (ce dernier point semble signifier que les chevaliers peuvent changer de lance quand ils le veulent, ce qui n'est pas toujours le cas)⁹⁰⁰. Le jour du combat, chaque champion entre en lice avec quatre lances. Leur combat s'arrête après la onzième course, alors qu'à ce stade, le seigneur de Charny a rompu une lance et Juan de Merlo en a rompu deux. Avec trois lances brisées en tout, il semble bien qu'il ne s'agisse pas là de l'objectif fixé par les chapitres, mais que leur juge prend la décision d'interrompre

⁸⁹⁶ Perron Fée, p. 102 et 168.

⁸⁹⁷ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 401.

⁸⁹⁸ Le récit du combat lui-même est trop imprécis pour trancher, et il est de toute façon interrompu avant d'atteindre cet objectif fixé car Lyonnell de Wandonne est légèrement blessé au front malgré le port de son heaume. Le chroniqueur indique simplement que les deux champions ont déjà rompu alors plusieurs lances l'un sur l'autre. FÉNIN, p. 202.

⁸⁹⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 346 ; WAVRIN, t. 2, p. 250 ; MONSTRELET, t. 3, p. 286.

⁹⁰⁰ Dans l'emprise de Jacques de Lalaing puis dans le pas de la Fontaine des pleurs, les chapitres précisent respectivement que chaque champion doit utiliser « *chacune lance tant et si longuement qu'elles seront rompues par le fust, ou par le fer soit esgrannie d'un doigt ou du moins* », « *chacune tant qu'elles seront rompues, ou le fer dégrainé d'un doigt du moins* ». Lalaing, p. 97-98 et 192-193.

l'affrontement une fois qu'il considère que les champions ont suffisamment montré leur valeur⁹⁰¹.

Quelquefois, quand il s'agit de briser un nombre de lances fixé par les règles, on précise aussi des conditions à respecter pour qu'une lance rompue soit déclarée valide. En 1445, les chapitres de Jean de Boniface prévoient que le vainqueur des armes à cheval sera le premier des deux qui « *aura rompu six lances par le fust, de droite encontre, sur son compagnon* », en précisant que « *si aucunes desdites lances se rompoient par le fer, elles ne seroient point tenues pour rompues* »⁹⁰². De façon similaire, la première emprise d'armes de Jean de Saintré doit se poursuivre « *tant que l'un ait premier bien rompu trois lances, c'est assavoir : demi pié au dessoubz de la douille du fer, et un piet au devant de la rondelle* »⁹⁰³.

Le pas de l'Arbre d'or en 1468 constitue un cas unique de règles prévoyant un temps de joute à accomplir, en l'occurrence une demi-heure, à l'issue de laquelle le vainqueur est celui qui a rompu le plus de lances lors des courses réalisés⁹⁰⁴.

Dans tous ces cas, le nombre de lances rompues apparaît comme le critère généralement admis pour mesurer la qualité de la performance du jouteur, même si certains chroniqueurs précisent aussi la qualité des atteintes, c'est-à-dire des touches où le fût de la lance ne s'est pas brisé. Sans notion de score, les touches puissantes sont considérées comme bien plus remarquables que les coups de lance qui glissent sur l'armure sans ébranler l'adversaire.

Grâce aux rencontres dont les récits rapportent avec précision les courses qui se succèdent, on peut se faire une idée de ce que valent les jouteurs, des performances moyennes qu'ils réalisent, et même parfois établir des statistiques intéressantes. Mais assez rapidement, on réalise que tous les chroniqueurs n'ont pas tous la même fiabilité, que certains

⁹⁰¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 313-315.

⁹⁰² *Lalaing*, p. 79-80.

⁹⁰³ Durant le récit du combat, il est finalement question de rompre cinq lances au lieu de trois, mais cela ne change rien à notre propos sur la façon appropriée de briser des lances. LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 162.

⁹⁰⁴ Pour mesurer le temps écoulé, Olivier de La Marche parle d'un sablier (une « *horologe, qui estoit de verre plein de sablon* ») et Jean de Haynin d'une « *horoloige de mer* », voulant peut-être dire par là une horloge à eau, une clepsydre. LA MARCHE, t. 2, p. 325 ; HAYNIN, t. 1, p. 115.

récits sont particulièrement dignes d'intérêt, alors que d'autres versent très clairement dans l'exagération.

Olivier de La Marche constitue sur ce point l'auteur le plus remarquable. Notamment, il nous livre une relation extrêmement précieuse du pas de l'Arbre Charlemagne en 1443, pour la rédaction de laquelle il dit avoir récupéré et s'être appuyé sur tous les écrits et registres faits par les rois d'armes et hérauts d'armes présents à ce pas⁹⁰⁵. Il s'agit d'un récit complet et détaillé de 151 courses, soit 302 lances, grâce auxquelles de véritables moyennes peuvent prendre du sens⁹⁰⁶. Les récits du pas du Perron Fée sont également intéressants, mais dans une bien moindre mesure, car malgré un nombre impressionnant supérieur à 400 courses, nous n'avons que les nombres totaux de lances brisées, sans connaître le déroulement détaillé de chaque course ni le nombre d'atteintes⁹⁰⁷.

Grâce à ces points de comparaison, on réalise que le *Livre des faits* tend à exagérer les performances de Jacques de Lalaing, notamment pour ses premières joutes. Ainsi, lors des joutes de Nancy en 1444, il renverserait son premier adversaire au sol avec sa monture dès la deuxième course, ce qui lui infligerait une blessure au genou l'empêchant de poursuivre ; puis son deuxième adversaire est désheauté d'un merveilleux coup de lance⁹⁰⁸. Presque à chaque course, dans cette version des faits, les deux hommes touchent et brisent leurs lances, ce qui est fort loin de ce que l'on peut voir par ailleurs, où les jouteurs peuvent atteindre des résultats certes respectables, mais nettement moins merveilleux.

L'année suivante, à Gand, le champion bourguignon fait armes contre Jean de Boniface. Là encore, son biographe leur attribue une grande précision, même s'il reconnaît qu'ils ne parviennent pas toujours à briser leurs bois : « *Certes ils firent moult de belles courses et fortes atteintes l'un contre l'autre, sans faillir que toujours ne s'atteignissent ; et en firent plusieurs sans rompre leurs lances, car elles estoient grosses et pesantes* »⁹⁰⁹. Mais cette fois, on peut directement mettre ce passage en parallèle avec ce que dit Olivier de La Marche de ce même

⁹⁰⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 323.

⁹⁰⁶ Voir annexe 3.

⁹⁰⁷ Voir annexe 6.

⁹⁰⁸ *Lalaing*, p. 55-56.

⁹⁰⁹ *Lalaing*, p. 84-85.

épisode, pour lequel, comme pour le pas de l'Arbre Charlemagne, il indique le résultat de chaque course. Le moins que l'on puisse dire est qu'il ne donne pas la même version des faits, car d'après lui, les lances ratées sont nombreuses : sur 27 courses, il y en a tout de même cinq où aucun des deux hommes ne touchent ; individuellement, Jean de Boniface rate six lances, et Jacques de Lalaing n'en rate pas moins de 17, ou 13 si on lui pardonne les quatre premières courses lors desquelles il serait handicapé par un souci d'équipement⁹¹⁰.

Même si Guillaume Leseur consacre une bonne partie de son *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, aux récits des performances de son héros dans les lices, son apport sur ce sujet est très limité voire inexistant. En effet, plus encore que le *Livre des faits*, cette biographie élogieuse ne se soucie guère de réalisme au niveau de l'efficacité des joueurs. Nombreux sont ceux qui brisent chacune de leurs lances ou presque, avec un pourcentage régulièrement compris entre 90 et 100 % de lances rompues⁹¹¹. Et c'est bien sûr le comte de Foix lui-même qui réalise les coups les plus spectaculaires :

*« Por ce que ce cop là fut grand et que les trençons de la lance de nostredit prince, qui estoit rompue jusques près de l'agraffe et de la rouelle en plus de dis trençons, vollerent, volerent hault en l'air jusques à veue perdue, cent mille gents qui virent le choc ne se peurent tenir qu'à haulte voix ils ne s'escrissent : 'Foix ! Foix ! Foix !' »*⁹¹²

Dans les récits d'Olivier de La Marche, les meilleurs joueurs tendent seulement à avoisiner les 20 % de lances brisées, avec quelques-uns qui approchent sans les atteindre les 30 %. On constate de meilleurs résultats au pas du Perron Fée, où plusieurs avoisinent les 65 %. Toutefois, la moyenne sur l'ensemble de ce pas d'armes, proche de 30 %, relativise ces bonnes prouesses.

Les récits détaillés permettent de comprendre que briser sa lance est une tâche complexe. Parmi les lances qui touchent, nombre d'entre elles glissent sur l'armure, et même

⁹¹⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 441-444.

⁹¹¹ Voir notamment le récit des joutes de Châlons-en-Champagne et de Barcelone : LESEUR, t. 1, p. 172-193 ; t. 2, p. 47-60.

⁹¹² LESEUR, t. 1, p. 155.

celles qui frappent puissamment l'adversaire ne se brisent pas forcément. On s'attendrait donc à pouvoir nuancer le faible nombre de lances brisées lors du pas de l'Arbre Charlemagne, où les joutes se font à la lance de guerre, émoulue, et sans écu⁹¹³, car une pointe unique a tendance à glisser et il lui est difficile d'accrocher sur l'armure. Les meilleurs résultats au pas du Perron Fée se comprendraient alors parce que les lances sont garnies de rochets⁹¹⁴. Mais ce facteur ne suffit pas à tout expliquer, car on relève parfois en réalité un très faible nombre d'atteintes également, et donc une grande proportion de lances ratées. Au pas de l'Arbre Charlemagne, environ 75 % des lances courues n'atteignent pas leur cible, et les deux adversaires se ratent simultanément dans 65 % des cas. Seuls les quelques meilleurs joueurs avoisinent les 75 ou 80 % de lances qui touchent, mais cela laisse tout de même, dans le meilleur des cas, une lance ratée complètement sur quatre ou sur cinq courses⁹¹⁵.

Si les joueurs ont bel et bien tendance à se rater complètement, c'est donc au niveau du maniement de la lance, de la précision, que la faible proportion de réussite a de quoi surprendre. Face à ce constat, Claude Gaier souligne les faibles performances de la moyenne des joueurs du XV^e siècle et insiste sur le caractère exceptionnel de champions comme Jacques de Lalaing ou son frère Philippe⁹¹⁶. Pourtant, la supposée supériorité de ces deux hommes doit largement être relativisée. Par exemple, Jacques de Lalaing brise moins de lances que Jean de Boniface en 1445⁹¹⁷, ou que Jacques d'Avanchies au pas de la Fontaine des pleurs en 1450⁹¹⁸. Quant aux performances de Philippe de Lalaing au pas du Perron Fée, il domine certes largement ses adversaires pendant la deuxième épreuve, mais sa moyenne est respectable sans être exceptionnelle (30-32 % de lances brisées), et ce sont surtout ses adversaires qui peinent à briller, avec seulement 13-14 % de lances brisées. Lors de la dernière

⁹¹³ LA MARCHE, t. 1, p. 318. Les mêmes dispositions sont prises pour le Passo Honroso de 1434. Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 400.

⁹¹⁴ *Perron Fée*, p. 102 et 168.

⁹¹⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 290-335 ; voir annexe 3.

⁹¹⁶ Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 2, p. 217 ; Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 18-20.

⁹¹⁷ *Lalaing*, p. 85. D'après Olivier de La Marche, comme nous l'avons dit, c'est surtout au niveau de la précision que le champion bourguignon est largement surpassé par son adversaire. LA MARCHE, t. 1, p. 441-444.

⁹¹⁸ *Lalaing*, p. 233-234.

épreuve, le défenseur du pas et ses opposants réalisent des résultats moyens qui sont même étonnamment proches (plus ou moins 30 %).

Plutôt que de conclure à un manque d'entraînement des jouteurs, nous devons prendre conscience que les faibles statistiques régulièrement observables constituent une indication de premier plan sur l'extrême complexité de la joute. L'amplitude des résultats de Philippe de Lalaing au pas du Perron Fée face à ses divers adversaires de la deuxième et de la troisième épreuve montrent bien que les performances d'un même jouteur peuvent être extrêmement irrégulières (de 9 % au minimum, voire même 0 % selon une des versions, pour son plus mauvais combat, à près de 80 % de lances brisées pour sa meilleure performance, qu'il ne réalise qu'une seule et unique fois)⁹¹⁹. Olivier de La Marche signale aussi que Jean, seigneur de Ru, qui rate toutes ses lances pendant les onze courses qu'il réalise au pas de l'Arbre Charlemagne, a joué de malchance, car il est normalement capable de bien mieux, comme tous ceux qui le connaissent pourraient en témoigner⁹²⁰. Effectivement, la multitude de paramètres qui interagissent lors d'une course et l'infime durée du moment correspondant à la frappe contribuent à expliquer le caractère logique d'une forte proportion de lances ratées. Cela nous invite aussi à considérer avec plus d'intérêt les statistiques obtenues sur des pas d'armes avec un grand nombre de courses, plutôt que de se concentrer sur l'opposition entre deux seules personnes, car un faible nombre de courses est sujet à refléter une réalité tronquée à cause de la forte variabilité des touches.

Par conséquent, la seule étude des résultats obtenus par les jouteurs ne suffit pas à appréhender leur niveau de maîtrise. Pour comprendre l'étendue de la complexité de la joute, il convient d'analyser en profondeur les exigences techniques de cette activité.

Tout d'abord, nous pouvons commencer par considérer brièvement le terrain sur lequel se tiennent les joutes. Il s'agit généralement d'un espace fermé par des barrières, des lices, qui peut se trouver au sein d'une ville ou à la campagne. Les dimensions en sont rarement

⁹¹⁹ Voir annexe 6.

⁹²⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 342-343.

indiquées. Même s'il ne s'agit pas d'un cas spécifique à la joute, voici les précieuses indications que donne Hardouin de La Jaille :

« Le mareschal mande quérir son prévost, celluy de la ville et le maistre charpentier, pour leur commander [...] qu'ilz prengnent la charge de faire les lices et chaffaulx ; et comme au prévost dudit lieu donne la commission du champ unir, applainir et sabelonner.

Et premièrement, leur ordonne que les lices du champ de bataille aient quarante pas de large et quatre-vingts de long, si le lieu établi pour ledit champ le peut souffrir ne comporter, et de hauteur sept piedz, si plus non ; que le bois ait de toutes quarrures demy grant pied, tant espesement assis, barré, rancontré et fait, que riens par dessoubz ladicté lice ne puisse entrer, ne par-dessus saillir. Et ce qui le meut de tant haultes et si fortes les deviser, est que par heurtz, bouttemens et accul de chevaulx, ou par contre lesdictes lices se dresser, n'en adviengne, ce que veoir on ne voudroit. »⁹²¹

En constatant une longueur inférieure à cent mètres, Claude Gaier relève que les dimensions des lices « restaient relativement réduites »⁹²². Il faut préciser qu'une telle distance de cent mètres est plus que suffisante pour réaliser des courses où les chevaux atteignent leur pleine vitesse et donc leur pleine puissance. Il semble bien d'ailleurs que même à la guerre, la charge ne se fasse à pleine vitesse que dans les quelques dernières dizaines de mètres⁹²³. Les organisateurs de joutes modernes, même lorsqu'ils disposent d'un grand espace, adoptent par pragmatisme des dimensions similaires. À Nyborg, au Danemark, la situation est d'autant plus intéressante que les reconstitutions modernes organisées chaque

⁹²¹ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 142.

⁹²² Claude GAIER, « Techniques des combats singuliers », p. 436.

⁹²³ Nos sources ne nous donnent malheureusement pas d'indications sur ce point ; à défaut, on pourra se pencher sur les périodes postérieures et lire avec intérêt les travaux de Frédéric CHAUVIRÉ, *Histoire de la cavalerie*, ou plus spécifiquement sur ce sujet, son article sur « Le problème de l'allure dans les charges de cavalerie du XVI^e au XVIII^e siècle ».

été depuis plusieurs années se tiennent au même endroit qu'au XV^e siècle : le terrain dépasse tout juste les 40 mètres de longueur⁹²⁴.

Par conséquent, la délimitation du terrain ne change rien techniquement à la pratique de la charge à la lance. Pendant longtemps, les joutes se pratiquent ainsi en champ « ouvert », c'est-à-dire que les jouteurs peuvent circuler librement à l'intérieur de l'enclos destiné aux combats. En revanche, un autre élément est nettement plus notable quant à son impact technique : à partir du début du XV^e siècle, l'usage de la « toile » se répand. Il s'agit d'une barrière centrale dont l'invention semble d'origine portugaise ou espagnole, parfois recouverte d'un tissu qui lui donne son nom⁹²⁵.

La première mention de l'usage de cette barrière en terre bourguignonne date de 1430, pour le mariage du duc de Bourgogne Philippe avec Isabelle de Portugal, à Bruges. À cette occasion, après des joutes dans le format auquel les Bourguignons sont habitués, « *se firent une joustes à l'usage de Portingal [...]. Et furent abatues toutes les liches qui estoient faictes sur la place : sy firent une seulle liche à travers, de fort marien, haulte jusque aux espaulles des chevaux, et furent tendues de drap bleu tout au long. [...] et joustoient ainsi, au long de la lisse, l'un d'un costé et l'autre de l'autre* ». Le premier jour, seuls deux ou trois étrangers viennent s'essayer contre les Portugais, et le lendemain, six jouteurs des pays du duc se joignent à eux⁹²⁶. Il est amusant de penser que la curiosité et la méfiance ont dû conduire certains à vouloir voir le fonctionnement de ces joutes le premier jour avant de participer.

Assurément, nombre de gentilshommes ont dû être convaincus de l'intérêt de cet équipement, adopté l'année même à la cour de Bourgogne. Quelques semaines plus tard seulement, cinq hommes d'armes français viennent faire armes à Arras devant le duc de Bourgogne, contre cinq de ses sujets. Pour la tenue de ces joutes, « *estoit préparé ung grand*

⁹²⁴ Entretien avec Bertus Brokamp, président de *Stichting HEI*, la fondation hollandaise qui organise ces joutes. Des photographies des reconstitutions prenant place sur ce terrain sont visibles sur le site internet de la fondation : <http://www.stichtinghei.nl/?lang=en>, consulté le 27 juin 2018. Il faut toutefois préciser que l'architecture moderne de la place empêche de savoir quelle était la longueur dont disposaient réellement les jouteurs de la fin du Moyen Âge.

⁹²⁵ Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 208-210. Comme le font ces auteurs, j'insiste sur le fait que malgré ce nom de « toile », la barrière centrale est bien faite de bois.

⁹²⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 170-171.

*parc couvert de sablon, ou milieu duquel avoit une lisse, garnie d'assielles [= planches] adfin que les chevaux ne peussent rencontrer l'un l'autre »*⁹²⁷.

Comme l'indique ici Enguerrand de Monstrelet, l'intérêt majeur de cette barrière centrale est de séparer les deux chevaux durant leur course et d'empêcher leur possible collision frontale, accident redouté en raison des graves séquelles potentielles pour les animaux⁹²⁸. Faire accepter à sa monture de croiser au plus près un autre cheval au galop est un travail de dressage difficile, qui constitue pourtant un facteur majeur de la réussite d'une course. Or les chevaux suffisamment habitués et mis en confiance pour s'en remettre totalement aux ordres de leurs cavaliers en oubliant leur peur instinctive, peuvent en venir à se percuter.

De fait, la barrière centrale est généralement adoptée après 1430 dans l'espace bourguignon. On l'utilise au pas de l'Arbre Charlemagne en 1443⁹²⁹, pour l'emprise de Jean de Boniface en 1445⁹³⁰, celle de Jacques de Lalaing en 1446⁹³¹, au pas de la Belle Pèlerine en 1449⁹³², au pas de la Fontaine des pleurs en 1449-1450⁹³³, au pas du Chevalier au cygne en 1454⁹³⁴, ou encore au pas de l'Arbre d'or en 1468⁹³⁵.

Toutefois, il convient de préciser que l'adoption de cet équipement ne devient pas systématique pour autant⁹³⁶. Ainsi, les joutes organisées pour fêter le retour du duc de

⁹²⁷ MONSTRELET, t. 4, p. 376. Les autres chroniqueurs qui relatent ces armes ne sont pas aussi précis sur ce point. SAINT-RÉMY, t. 2, p. 175-176 ; CHASTELLAIN, t. 2, p. 17-26.

⁹²⁸ Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 255. Geoffroi de Charny évoque les risques de blessure ou de mort pour les chevaux qui entrent en collision lors de leur course. Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 29 et 66-67.

⁹²⁹ « *Et au milieu d'icelle lisse fut la toille mise pour la conduite des chevaux, et pour servir à la course des hommes d'armes, comme il est de coutume en tel cas. Celle lisse fut de bonne hauteur et grandeur* ». LA MARCHE, t. 1, p. 324.

⁹³⁰ Les chapitres de Jean de Boniface pour les armes à cheval précisent que « *nous ferons lesdites armes à la toille, laquelle sera de cinq pieds de hauteur et non plus* ». *Lalaing*, p. 80. « *Et au milieu de la lisse avoit une toille pour conduire les chevaux, pour les courses de lances qu'ils devoient accomplir* ». LA MARCHE, t. 1, p. 442.

⁹³¹ Cette disposition est prévue par les chapitres mais Jacques de Lalaing ne combattra finalement qu'à pied dans le cadre de son emprise d'armes. *Lalaing*, p. 98.

⁹³² LA MARCHE, t. 1, p. 468.

⁹³³ *Lalaing*, p. 193.

⁹³⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 161.

⁹³⁵ HAYNIN, t. 1, p. 114 ; LA MARCHE, t. 2, p. 351.

⁹³⁶ Précisons que le recours à la barrière centrale ne devient pas systématique non plus en sortant des cadres géographique et chronologique de notre étude. Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 255. En 1492, Bayart prévoit ainsi une joute à Aire qui doit se dérouler en champ ouvert. Philippe CONTAMINE, « Les tournois en

Bourgogne en 1444 sont faites « *sans toile, sans fiens ou sablon* », devant l'hôtel du duc⁹³⁷. De façon plus générale, on n'en utilise jamais lors d'un format qui reste courant, les joutes dites « à la foule »⁹³⁸. De même, les affrontements qui consistent en une charge à la lance suivie d'un combat à l'épée se font toujours sans barrière centrale, même si cette absence n'est jamais explicitée tant elle semble logique aux chroniqueurs. Ce format de combat est assez courant : c'est le cas du duel de Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant en 1446, d'Antoine, bâtard de Bourgogne, contre Anthony Woodville en 1467, de tous les combats de la première épreuve du pas du Perron Fée en 1463, de ceux du pas de la Dame sauvage en 1470, ou encore pendant la mêlée du pas de l'Arbre d'or en 1468⁹³⁹.

Les hommes d'armes bourguignons continuent donc, même dans le contexte des lices, à savoir charger à la lance sans barrière centrale. Certes, sa présence éventuelle a un impact important. D'une certaine manière, elle simplifie les choses, en évitant le risque de collision entre les chevaux mais aussi en limitant ce que les animaux peuvent voir de la menace arrivant face à eux, et donc la probabilité qu'ils s'en effraient. En revanche, même en son absence, les jouteurs doivent forcément se croiser par la droite, en visant sur leur gauche, autant à cause du renfort de la partie gauche de leur harnois, que de l'angle de l'arrêt de cuirasse sur lequel ils viennent poser leur lance.

La question de la barrière ne change donc pas la technique du maniement de la lance. La présence d'une barrière centrale au pas de l'Arbre Charlemagne n'empêche pas les résultats parfois faibles voire médiocres de certains participants, preuve que la joute reste dans tous les cas une activité extrêmement complexe par nature. Pourtant, cette activité peut sembler au premier abord un exercice relativement simple, presque simpliste même (une seule arme, un seul déplacement, un seul coup), or elle se révèle bien plus subtile qu'il n'y paraît. Elle requiert en effet, sur un cheval au galop qu'il faut diriger d'une seule main, de viser avec une lance mesurant environ trois mètres en avant de la main (c'est-à-dire entre la main

France à la fin du Moyen Âge », p. 444-445. À Westminster en 1501, certaines joutes se font encore sans barrière centrale. Joachim K. RÜHL, « Hommes et femmes dans les tournois du Moyen Âge », p. 9-12.

⁹³⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 402.

⁹³⁸ La première joute à laquelle assiste Olivier de La Marche est précisément une joute « à la foule, sans toile ». *Ibid.*, t. 1, p. 305. Voir la question des joutes « à la foule » p. 500-502.

⁹³⁹ Voir annexe 2.

et la pointe), et de viser de surcroît une cible elle-même mouvante, tout en étant équipé d'une armure modifiant la perception de ses mouvements et de son environnement, surtout par la limitation du champ visuel. Face à la multiplicité des paramètres à analyser, nous pouvons chercher à distinguer les différents temps qui composent une course jusqu'au moment du choc.

Quand un homme d'armes est prêt à charger, sans forcément que le départ soit imminent, la lance est posée sur la cuisse, le talon de l'arme reposant près de l'aîne, ou coincée entre la jambe et la selle. D'après Hardouin de La Jaille, lors d'un duel judiciaire, les « *escoutes* », c'est-à-dire les gardes présents sur le terrain, utilisent leurs bâtons pour barrer la voie aux chevaux tant que le maréchal n'a pas jeté le gage, « *lequel ne gectera ne ne doibt gecter, jusques à ce que l'un de leurs conseillers leur ait baillé la lance sur la cuisse* »⁹⁴⁰. Durant les joutes de Nancy en 1444, quand un jouteur entre dans le « *parc* », il salue le roi et les dames, puis va « *vers le costé où il devoit estre, la lance sur la cuisse, prest pour courre* »⁹⁴¹. Ou encore pendant le pas de la Dame sauvage en 1470, quand deux hommes d'armes sont prêts à s'affronter, les deux se mettent l'un devant l'autre, la lance sur la cuisse⁹⁴².

Il est intéressant de constater que cette même position est attestée dans le contexte militaire. Par exemple, en 1471, une compagnie bourguignonne, censée venir faire le guet devant la ville d'Amiens assiégée, se retrouve face à une sortie de ceux de la ville. Ces derniers sortent et se mettent en trois compagnies. Une de ces compagnies de Français, la moins nombreuse mais « *le mieus en point et tous à cheval* », s'approche : « *tout marchant le biau pas, la lanse desus la cuise, jusques à ung bon tret d'arc près de nous et là s'aresterte* »⁹⁴³.

Pour faciliter cette position, certaines selles sont munies d'une échancrure dans la partie droite du pommeau (voir figure 32). En Espagne, il est même possible pour les jouteurs d'avoir

⁹⁴⁰ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 164-165.

⁹⁴¹ *Lalaing*, p. 55.

⁹⁴² LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 74.

⁹⁴³ HAYNIN, t. 2, p. 167. Guillaume Leseur évoque aussi des hommes d'armes anglais en 1449 qui sortent de la ville de Mauléon, « *lances sur cuisse* », pour venir charger des coureurs du comte de Foix. LESEUR, t. 1, p. 50.

recours à une petite poche fixée à la ceinture ou à la taille, prévue pour accueillir le talon de la lance⁹⁴⁴.



Figure 32 : René d'ANJOU, *Livre du Cœur d'Amour épris*, vers 1460, Vienne, Oesterreichisches Nationalbibliothek, Codex Vindobonensis 2597, fol. 5v.

Ensuite, même si cela est rarement explicité, il semble que, dans les lices, ce soit généralement une trompette qui donne le signal du départ : « *au son de la trompette, coururent la course de la lance* »⁹⁴⁵. Quoi qu'il en soit, les jouteurs doivent alors mettre leurs lances à l'aisselle et s'élancer : « *ils baissent leurs lances, et laissent courre* »⁹⁴⁶. Plusieurs citations comme celles-ci laissent à penser que la lance est baissée avant de faire courir le cheval. Pendant les joutes de Nancy en 1444, une fois que son premier adversaire est prêt, Jacques de Lalaing, « *sans plus faire séjour, baissa sa lance et férit le destrier roüan de*

⁹⁴⁴ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 98, 100, 110.

⁹⁴⁵ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 91.

⁹⁴⁶ *Ibid.*, p. 74.

l'esperon ». Puis, pour la deuxième joute de la journée, « *se mit un autre chevalier sur les rangs, lequel voyant Jacquet de Lalaing estre prest, baissa sa lance, et autant que cheval peut courre, le laissa aller* »⁹⁴⁷. Lors des armes à cheval de Jacques de Lalaing et de Jean de Boniface, à Gand, en 1445, une fois que le champion bourguignon a pris sa place dans les lices, « *le chevalier qui l'attendoit, s'appresta et prit sa lance : sy les baissèrent eux deux, et vinrent courant l'un contre l'autre* »⁹⁴⁸. À chaque fois, le même ordre est suggéré, à savoir baisser sa lance d'abord, puis lancer son cheval. Toutefois, il est difficile de savoir si ces passages signalent deux actions qui sont en réalité synchrones, c'est-à-dire que l'homme d'armes met sa lance en position au moment même où il lance son cheval, ou si la lance est baissée dès le début, avant même le départ du cheval.

Un passage plus explicite permet de clarifier cette question. En juin 1465, lors d'un défi devant la ville de Noyon entre deux hommes d'armes, celui qui sort de la ville est accompagné de 15 ou 16 coutilliers ; arrivé assez près des Bourguignons, il « *laissa ses gens un petit derrière, coucha sa lance et le petit pas approcha les nostres sans dire un seul mot. Ce voyant, ledict Philippe de Mastaing se desborda des autres, et alla à l'encontre de luy, la lance en l'arrest, quanque son cheval peut aller* »⁹⁴⁹. L'action du bourguignon Philippe de Mastaing est sujette à la même incertitude que les citations précédentes, mais celle de l'homme d'armes français est limpide : sa lance est couchée alors qu'il est au pas, avant même de repérer son adversaire.

Le fait de se préoccuper de son arme avant de passer au galop trouve d'autant mieux sa justification par l'usage d'une pièce d'équipement qui rend la mise en position de la lance relativement délicate. Comme nous l'avons vu dans l'étude de l'armure, les hommes d'armes, à la joute mais aussi à la guerre, ont recours à un arrêt de cuirasse, une pièce de métal qui permet de venir poser la lance pour ne plus à en porter le poids en position horizontale, où le déséquilibre de la lance la rend particulièrement difficile à supporter.

Olivier de La Marche rapporte la mésaventure d'un jouteur, Michau de Certaines, qui se blesse la main lors de cette étape, en mettant sa lance en l'arrêt, lorsqu'il affronte Jean Rasoir

⁹⁴⁷ *Lalaing*, p. 55-56.

⁹⁴⁸ *Ibid.*, p. 84.

⁹⁴⁹ HAYNIN, t. 1, p. 20.

en marge du pas de la Fontaine des pleurs : « *et fut ledict Michau blecé en la main dextre, du commencement ; mais il se blecea luymesme à son arrest, en couchant sa lance* »⁹⁵⁰. Cet accident ne provoque de toute évidence qu'une blessure légère puisqu'elle n'empêche pas Michau de Certaines de poursuivre le combat, alors même qu'elle survient dès le commencement de la rencontre. Il s'agit d'un cas unique et surprenant, qui doit tenir de circonstances spécifiques peut-être accumulées (maladresse, précipitation, arrêt de cuirasse particulièrement pointu, ...), mais n'en révèle pas moins la technicité du geste de la mise en place de la lance, dans un contexte tendu où, juste avant le départ, l'adrénaline est à son comble, la tension du cavalier facilement transmise à sa monture.

Quelques passages confirment bien que les jouteurs mettent leur lance en position avant de démarrer leur mouvement. L'auteur anonyme du manuscrit de la Bibliothèque nationale de France qui présente « le costume militaire des Français en 1446 » ou « l'habit de guerre des Français en 1446 », évoque une joute où les adversaires ne sont pas désignés à l'avance et durant laquelle, dès qu'un chevalier a mis sa lance en l'arrêt, son serviteur doit sans tarder lui trouver un adversaire prêt à charger, lance sur la cuisse – l'enjeu étant de ne pas s'élancer pas dans sa course en vain sans qu'un autre ne vienne à son encontre⁹⁵¹. La lance est donc mise à l'arrêt de cuirasse avant le départ, mais alors que celui-ci est imminent.

Au pas de la Dame sauvage, où les chapitres de Claude de Vaudrey ne prévoient qu'une seule course de lance avant de combattre à l'épée, l'attitude d'un concurrent met bien en évidence l'ordre dans lequel se succèdent ces étapes. Durant la course, Gérard de Marbais évite volontairement son adversaire, apparemment à cause d'un problème ou d'une difficulté quelconque. Alors, il « *se désarma de sa lance sans dessaisir, et parfit son poindre. Et quand il fut au bout de la lice, il remist sa lance en l'arrest pour recommencer la course* ». Puis, voyant Vaudrey se débarrasser de sa lance et se saisir de son épée, il fait finalement de même⁹⁵². Si Marbais a ici le temps d'aviser ce que fait Vaudrey et de prendre en conséquence la décision de se débarrasser de sa lance au profit de son épée, c'est bien que la lance est mise en l'arrêt

⁹⁵⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 24.

⁹⁵¹ René DE BELLEVAL, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 12.

⁹⁵² LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 88-89.

de cuirasse sans que le cheval ne bouge ; la lance étant déjà en place, il ne lui reste plus qu'à attendre le moment idéal pour faire partir sa monture.

L'intérêt de mettre la lance en l'arrêt avant même le départ au galop permet de régler cette première question et de la supprimer des préoccupations, pour pouvoir ensuite se concentrer sur deux aspects qui doivent être gérés de façon simultanée : le cheval (à la fois en termes d'allure et de direction) et le maniement de la lance.

Pour la joute dans un cadre normé, comme pour toute charge à la lance dans un contexte militaire, l'utilisation du verbe « *courre* », courir, est presque systématique : « *ils courent la course de lance* »⁹⁵³. Or d'après le traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus, le verbe « courir » désigne non pas un simple galop, un galop modéré ou rassemblé, mais un galop soutenu, un « grand galop » ou « triple galop » selon l'expression populaire (qui, précisons-le, ne renvoie à aucune réalité) ; Rufus va jusqu'à présenter « *galoper* » et « *courre* » comme deux allures distinctes dans la façon de travailler le cheval⁹⁵⁴.

Évidemment, dans une biographie chevaleresque comme celle de Jacques de Lalaing, on peut s'attendre à quelque exagération, et l'auteur ne craint effectivement pas l'hyperbole. Lors des joutes de Nancy en 1444, face à son premier adversaire, Jacques de Lalaing « *férit le destrier roüan de l'esperon, lequel, comme un foudre, accourut par telle force que les deux vassaux rompirent leurs lances par telle vertu que les éclats en volèrent par-dessus les hourts des dames* »⁹⁵⁵. On voit ici que la vitesse du cheval apparaît comme une condition nécessaire pour briser la lance avec force.

Le récit de ces joutes de Nancy regorge d'exemples : pour la deuxième joute de la journée, « *se mit un autre chevalier sur les rangs, lequel voyant Jacquet de Lalaing estre prest, baissa sa lance, et autant que cheval peut courre, le laissa aller ; et d'autre part, Jacquet de Lalaing férit le bon destrier rouan de l'esperon, qui alloit courant de si grand force que la terre sur quoy il marchoit alloit tout tombissant* » ; pour la troisième joute, « *le chevalier auvergnois luy vint comme tempeste la lance baissée* » ; « *laissèrent courre les destriers, tellement qu'à*

⁹⁵³ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 78.

⁹⁵⁴ Brigitte PRÉVOT, *La science du cheval au Moyen Âge*, p. 38.

⁹⁵⁵ *Lalaing*, p. 55.

les voir venir pour aborder ensemble, il sembloit que la terre et le sablon sur quoy ils marchoient dust effondrer dessous leurs pieds » ; « laissèrent chevaux aller tant qu'ils purent courre » ; lors d'une autre joute, un chevalier « fêrit le destrier de l'esperon, et pareillement le fit Jacquet, autant que leurs destriers purent courre sans s'espargner »⁹⁵⁶. De la même façon, quelque temps plus tard, lors des armes à cheval de Jacques de Lalaing contre Jean de Boniface à Gand, pour leur première course, les deux hommes « vinrent courant l'un contre l'autre, autant que chevaux se pouvoient estendre »⁹⁵⁷.

Toutefois, malgré la lourde insistance de l'auteur du *Livre des faits*, on réalise finalement que les autres sources, même si elles sont moins emphatiques, convergent toutes vers cette idée d'allure très soutenue pour la charge. Seul Jean de Bueil suggère de la modération, en recommandant de choisir un cheval qui « aille douces alleures »⁹⁵⁸. À l'exception de cette remarque (et encore, celle-ci renvoie peut-être plus à la fluidité des mouvements qu'à leur rapidité, dans un souci de confort dans la selle pour être plus précis), les chroniqueurs semblent unanimes sur la pratique de la charge à la lance à grande vitesse.

Hardouin de La Jaille dit que lors d'un gage de bataille, « les deux parties sont ou champs, montez à cheval, la lance sus la cuisse, et, gecté qu'est le gant, partent comme tempeste »⁹⁵⁹. En 1418, lors du siège de Rouen, quand Jean le Blanc joute contre Laghen, bâtard d'Ailly, Jean Lefèvre de Saint-Rémy dit qu'ils « coururent de grant volenté l'un contre l'autre »⁹⁶⁰. Lors des joutes organisées en 1421 près de Saint-Riquier et du Pont-de-Rémy entre six gentilshommes bourguignons et six dauphinois, les douze champions prennent « rang ; et les champions se mirent en appreste de fêrir de esperons chacun à son homme, et baissans leurs lances vinrent de randon [= impétuosité, violence] fêrir l'un sur l'autre par grand air »⁹⁶¹. En 1443, en marge du pas de l'Arbre Charlemagne, lors de l'affrontement à cheval du chevalier castillan Diago de Valiere et de Jacques de Challant, seigneur de Manille, écuyer natif de Savoie, « les nobles

⁹⁵⁶ *Ibid.*, p. 56-59, 66.

⁹⁵⁷ *Ibid.*, p. 84.

⁹⁵⁸ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 101.

⁹⁵⁹ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 185.

⁹⁶⁰ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 346. La version des faits est très similaire chez les autres chroniqueurs qui racontent cet épisode : WAVRIN, t. 2, p. 250 ; MONSTRELET, t. 3, p. 286.

⁹⁶¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 247.

hommes courroyent de la force de leurs chevaux »⁹⁶². Lors du défi devant Noyon en 1465, l'homme d'armes bourguignon Philippe de Mastaing va à l'encontre de son adversaire « *quanque son cheval peut aller* »⁹⁶³.

Au pas de la Dame sauvage en 1470, Olivier de La Marche décrit deux hommes d'armes qui « *laissèrent courre moult vigoureusement* »⁹⁶⁴. Outre la remarque sur la vitesse importante, l'expression qui la précède est intéressante et se retrouve à plusieurs reprises dans ce récit : « *ilz laissèrent courre l'un contre l'autre* » ; « *ilz laissèrent courre d'un costé et d'autre* »⁹⁶⁵. De même, le biographe de Jacques de Lalaing parle, à nouveau pour la fête de Nancy en 1444, de jouteurs qui « *laissèrent courre les destriers* », « *laissèrent chevaux aller tant qu'ils purent courre* », « *laissèrent les destriers aller* »⁹⁶⁶.

Des hommes d'armes qui « *laissent aller* » ou « *laissent courre* » leurs chevaux ; pour celui qui s'intéresse à l'équitation médiévale, le choix de la formulation n'est pas anodin. Il donne l'impression d'une certaine passivité du cavalier, qui sait que son cheval connaît son travail et le laisse faire, à la fois dans l'allure et la direction⁹⁶⁷. Évidemment, il ne s'agit pas de s'en remettre complètement à sa monture sans avoir sur elle aucune action. Ainsi, certains passages suggèrent bien que les cavaliers cherchent activement à pousser les chevaux dans leur course, à les stimuler pour augmenter leur vitesse. Pour le pas de la Dame sauvage, dans l'histoire fictive de l'entrepreneur racontée dans les chapitres, il est question d'un chevalier qui « *laisse courre contre luy, tant qu'il peut du cheval traire* ». S'il est question ici d'une scène fantasmée, l'expression n'en est pas moins censée renvoyer à la façon dont on mène réellement une charge à la lance, et Olivier de La Marche l'emploie effectivement pour décrire de véritables courses de Claude de Vaudrey contre ses adversaires pendant le pas d'armes :

⁹⁶² LA MARCHE, t. 1, p. 361-362.

⁹⁶³ HAYNIN, t. 1, p. 20.

⁹⁶⁴ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 80.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 75 et 81.

⁹⁶⁶ *Lalaing*, p. 58-59.

⁹⁶⁷ Richard Barber et Juliet Barker, dans un chapitre consacré à l'armure de tournoi, notent la possibilité que les protections les plus lourdes masquent la vue du cavalier au moment du choc, d'où la nécessité d'avoir un cheval connaissant son affaire, allant jusqu'au bout de la lice sans faire d'écart. Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 167.

ils « *bessièrent leurs lances, laissèrent courre tant qu'ilz porent du cheval traire* » ; « *sy laissèrent courre l'un contre l'autre de tout leur pouvoir* »⁹⁶⁸.

Il est notable que l'impression, non de passivité complète, mais de moindre activité pour mettre le cheval au galop, est confortée dans bien des cas par l'expérimentation pratique. Dans les reconstitutions du XXI^e siècle, de nombreux chevaux entraînés à la joute se prennent au jeu de cette activité et trépignent en bout de lice avant que leurs cavaliers ne leur commandent le départ. Pour ce faire, il peut suffire, non de réellement demander le galop, mais simplement d'arrêter de retenir le cheval⁹⁶⁹.

Toutefois, tous les chevaux ne prennent pas autant de plaisir à jouter, et il arrive aussi que certains s'en effraient⁹⁷⁰. Pourtant, une exigence équestre essentielle à la réussite d'un jouteur consiste à avoir un cheval galopant en ligne droite. Cela peut sembler élémentaire, presque enfantin, or il serait naïf de croire l'exercice aisé : faire se croiser au plus près deux chevaux au galop, montés par des cavaliers armés de lances et recouverts d'armures à la fois brillantes et bruyantes, n'a rien de naturel. Pour un animal herbivore que l'instinct pousse à la fuite devant une menace quelconque, avancer de façon rectiligne dans un tel contexte devient même un objet de dressage complexe.

En chargeant, un écart sur la droite de la part d'un des deux chevaux met rapidement les deux adversaires hors de portée d'un coup de lance. Je n'ai pu trouver qu'une mention d'un jouteur se livrant volontairement à un tel mouvement, en l'occurrence Gérard de Marbais, au pas de la Dame sauvage : « *Si advint que, de la course de lance, pour aucune*

⁹⁶⁸ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 59, 74 et 76.

⁹⁶⁹ Lors de la fête médiévale organisée à Nyborg, au Danemark, en juillet 2017, deux des quatre chevaux montés lors des joutes se sont avérés incapables de rester immobiles face à la lice une fois que leurs cavaliers avaient la lance en main. Je profite de cette occasion pour rendre hommage aux courageux animaux qui me permettent de mieux comprendre mon objet d'étude. Dans ce cas de Nyborg, ces deux chevaux, à la fougue difficile à gérer mais cohérente avec la lecture des sources historiques, sont Torrero, monté par Alix van Zijl, et Tessa, montée par moi-même. À noter que les deux autres montures, Flamenco et Talento, montés respectivement par Wouter Nicolai et Bertus Brokamp, sont deux chevaux particulièrement expérimentés, qui ont mis plusieurs années d'entraînement régulier pour parvenir à ce remarquable et précieux niveau de calme et de contrôle juste avant la charge.

⁹⁷⁰ À noter que, paradoxalement, les deux ne sont pas incompatibles. Ma jument entraînée à la joute, Tessa, s'est rapidement mise à charger d'elle-même, montrant une grande excitation et un réel plaisir, mais a continué longtemps encore à fuir régulièrement vers la droite juste avant le choc, réflexe qu'elle retrouve dès que sa nervosité augmente de façon inhabituelle.

*traverse qui fut faite, par un inconvénient dudit escuier [Gérard de Marbais], il ne voulut joindre, mais passa l'entrepreneur tout oultre »*⁹⁷¹. Rencontrant visiblement une difficulté, pour laquelle, compte tenu du grand nombre de paramètres en jeu, nous pourrions envisager de multiples hypothèses⁹⁷², Marbais choisit délibérément de passer trop loin de Claude de Vaudrey pour éviter son coup, se mettant ainsi à l'abri.

En revanche, les mentions d'un écart du cheval, bien contre la volonté de son cavalier, sont nettement plus courantes. Le moment propice au coup de lance est tellement infime, fugace, qu'un tel mouvement du cheval est difficile à compenser, d'autant qu'il est également difficile à anticiper. En effet, la limitation de la vue par l'ouverture étroite du casque empêche de percevoir par une observation directe la position de la tête du cheval, bon indicateur de son état d'esprit, et à défaut il faut donc chercher surtout à ressentir ses mouvements, appréciation elle-même rendue plus imprécise par l'encombrement relatif de l'armure.

Généralement, l'écart d'un cheval met surtout en difficulté son cavalier, qui doit modifier sa visée tout en gardant son équilibre, éventuellement compromis, et en s'efforçant de garder le contrôle de sa monture rétive. Dans ces conditions, rien de surprenant à le voir rater son coup de lance. Son adversaire, sans altération de sa propre position et donc de son équilibre, n'a quant à lui qu'à modifier sa visée, ce qui est déjà ardu compte tenu de la vivacité d'un cheval, mais nettement plus réalisable.

Ainsi, en 1385 ou 1386, Boucicaut rate sa cible à cause de sa monture qui se dérobe avant le choc lors de sa première course au fer de glaive contre le chevalier anglais Sicart de la Barde, ce qui entraîne la colère du futur maréchal de France, mais n'empêche pas pour autant son opposant de le toucher puissamment, au point de manquer de peu de le désarçonner⁹⁷³. De même, au pas de l'Arbre d'or, en 1468, le seigneur de Contay parvient à

⁹⁷¹ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 88-89.

⁹⁷² Par exemple, cette difficulté pourrait venir d'une mauvaise préhension de la lance (sentir sa main manquer de fermeté sur la poignée), d'un problème d'assiette (se sentir dans un certain déséquilibre dans sa position en selle), d'un départ précipité du cheval, d'une gêne provoquée par une partie de l'armure, ou même de quelque chose d'apparence aussi anecdotique qu'une goutte de sueur perlant au coin de l'œil, ou encore qu'un simple mauvais pressentiment, parfois aussi ferme qu'inexplicable, que cette course est mal engagée.

⁹⁷³ *Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut*, p. 50. Pour la datation de l'événement, voir Denis LALANDE, *Jehan II le Meingre, dit Boucicaut*, p. 22.

briser plusieurs lances sur le marquis de Ferrare, qui lui « *n’y feust guères parce que son cheval fuyoit* »⁹⁷⁴.

Mais une réaction trop forte de la part d’un animal craintif peut compromettre complètement une joute. Lors de leurs armes à Arras en 1435, Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, réalisent de piètres résultats durant les six premières courses : ils se ratent tous les deux à quatre reprises, le chevalier espagnol parvient à asseoir décemment un coup, et ils croisent leurs lances lors de leur dernier passage, peut-être parce que les deux champions ont sciemment visé plus à gauche que de raison pour essayer en vain d’anticiper le déplacement du cheval qui survient à chaque fois au dernier moment. En effet, la cause de leur imprécision est bien déterminée : « *Or, est vray que le cheval dudit de Merlo fuyoit tousjours, et ne vouloit le cop attendre* ». Son cavalier fait donc demander au duc de lui permettre de changer de cheval, ce qui lui est accordé⁹⁷⁵. On pourrait éventuellement relever qu’au contraire des exemples précédents, c’est ici celui dont le cheval s’écarte qui parvient à toucher, mais cela ne se joue qu’à la marge, avec une seule atteinte de différence. Quoiqu’il en soit, les deux hommes obtiennent de bien meilleurs résultats avec le second cheval. Toutefois, ils sont encore loin de réaliser un sans-faute, ce qui montre bien que même en absence de véritable problème avec le cheval, le maniement de la lance reste extrêmement complexe par nature.

Les conseils du roi du Portugal Dom Duarte concernant la course sont très intéressants sur ce point. Il considère pour sa part qu’il suffit de donner un coup d’éperon au moment du départ, et un deuxième juste avant le choc pour conforter le cheval et éviter une déconvenue (qui pourrait être un arrêt brutal ou un écart)⁹⁷⁶. Ces recommandations simples sont bien cohérentes avec l’impression, que nous avons déjà relevée, de moindre activité donnée par les descriptions de jouteurs laissant courir leurs chevaux, prennent en compte les risques de problèmes pouvant survenir à cause du cheval, et permettent au cavalier de se concentrer sur

⁹⁷⁴ HAYNIN, t. 1, p. 127.

⁹⁷⁵ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 315.

⁹⁷⁶ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 79 et 132.

le maniement de sa lance pendant une part majeure de sa course, offrant donc un compromis équilibré entre les différentes préoccupations.

Il est d'ailleurs notable qu'esquiver ne fait pas partie des soucis du joueur. Quand Georges Chastellain décrit les armes de Théaulde de Vaulpargue contre Simon de Lalaing, à Arras en 1430, il dit que « *partirent les deux chevaliers moult aigres et moult fiers l'un contre l'autre ; et laissèrent courir leurs chevaux de tout le randon que avoient ; et les corps abandonnèrent à fortune, visans tous deux à faire vilennie chascun à son compaignon et à le courroucer de mort* »⁹⁷⁷. On voit bien dans ce passage que chaque homme d'armes se concentre sur sa propre frappe sans chercher à éviter, à parer ou à se protéger d'une quelconque manière de la lance qui le menace. La joute est sur ce point un curieux art martial, qui ne comporte pas de défense (si ce n'est par le choix d'une armure de qualité, mais pas de façon active), dans lequel on offre son corps à la frappe de l'adversaire tout en préparant la sienne.

Le maniement de la lance est nettement plus complexe que l'on pourrait s'y attendre. Tous les joueurs ne sont pas égaux dans ce domaine et les observateurs médiévaux savent reconnaître le mérite de ceux qui se distinguent. Ainsi, Georges Chastellain rapporte que le comte de Charolais, futur Charles le Téméraire, ne démérite pas dans ce domaine. Ainsi lors des joutes devant la bastille de Saint-Antoine à Paris, en 1461, « *s'y monstra moult bien ledit comte, car c'estoit l'un des rades jousteurs de son temps et des bien asséans son coup* ». Ce qu'il dit du vainqueur de cette joute est édifiant : celui-ci, Frédéric de Witthem, jeune chevalier du Brabant, « *monté à l'avantage pour acquérir bruit, [...] fist merveilles de bien employer son bois. Et tant avoit bon cheval et luy bon vouloir que tantost n'estoit, ne bruit, ne criée, que de son fait* »⁹⁷⁸. La description d'une course particulièrement réussie au pas de la Dame sauvage nous éclaire également : « *Charles de Visan courut ront et francq, et vint ataindre l'entrepreneur entre les quatre poins, et rompy sa lance* »⁹⁷⁹.

⁹⁷⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 21.

⁹⁷⁸ CHASTELLAIN, t. 4, p. 135 et 137.

⁹⁷⁹ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 80.

D'après ces passages, la belle course du cheval influence directement la bonne performance du cavalier. Ainsi, pour réussir cette activité subtile, toutes les conditions doivent être réunies pour bien frapper. Le cheval doit donner à son cavalier toutes les chances de succès, par une allure régulière, évitant tout malencontreux à-coup dans la lance, par une direction bien rectiligne, mais celui-ci doit alors faire face à sa propre part des difficultés.

Au niveau du maniement de la lance, la longueur de l'arme est pour la précision un handicap certain. Ainsi, Juan Quixada de Reayo, dans sa *Doctrina des arte de la cavalleria* de 1548, observe-t-il qu'un mouvement de la largeur d'un doigt à l'endroit où repose la lance devient ample de deux paumes au niveau de la pointe. Autrement dit, par l'effet de levier, un moindre faux mouvement de quelques centimètres au niveau de la main est démultiplié et entraîne un énorme déplacement de l'extrémité de l'arme, faussant complètement la visée. Cette mécanique explique qu'un écart même modéré du cheval, ou ne serait-ce qu'un à-coup dans son allure, puisse ruiner en un instant tous les efforts du jouteur. Mais bien entendu, un tel faux mouvement peut aussi incomber au seul cavalier, sans forcément qu'il mérite qu'on le blâme pour sa maladresse particulière, tant l'exercice est délicat. Toutefois, l'auteur espagnol considère que la maîtrise martiale de l'homme d'armes doit lui permettre de surmonter cette difficulté, et qu'un chevalier compétent qui ne rencontre aucun problème avec son cheval doit toucher sa cible à chaque fois⁹⁸⁰.

Évidemment, Quixada pousse ici trop loin la réflexion, et comme nous l'avons déjà dit, le sans-faute à la joute ne semble pas exister. Néanmoins, de réels écarts de précision sont observables d'une personne à l'autre (ou parfois pour une même personne simplement d'une occasion à l'autre) et certains jouteurs sont assurément capables de réelles prouesses lance en main⁹⁸¹. Il est par exemple fait mention dans le *Jouvencel* d'un jouteur ayant frappé à sept reprises la visièrre du casque de son adversaire⁹⁸². Un jouteur extrêmement précis à ce point, capable de toucher à chaque passage une cible aussi réduite, ne se trouve que dans la fiction.

⁹⁸⁰ Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 257. Le texte complet de ce traité se trouve dans Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 363-383.

⁹⁸¹ Sidney Anglo relève également l'écart important qui existe entre le niveau des différents jouteurs. Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 260.

⁹⁸² Rappelons que c'est Jean de Bueil qui, de façon significative, conseille d'avoir pour jouter un cheval aux « douces alleures ». BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 101-102.

Toutefois, de façon moins idéalisée mais tout à fait remarquable, au pas de la Fontaine des pleurs, Jacques de Lalaing fait montre d'une très grande précision : durant les quatorze courses l'opposant à Jean de Boniface, il réussit à toucher cinq fois la même zone, à savoir le côté gauche de son adversaire qui commence à être endommagé, autrement dit plus d'une lance sur trois.

On trouve à l'inverse des exemples de maladresse patente. Outre les nombreux joueurs ratant complètement leur adversaire, certains dirigent leur lance au mauvais endroit. En 1414, lors du combat organisé entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, Jean Lefèvre de Saint-Rémy rapporte que durant les quatre premières courses, Alardin de Monsay parvient à désarmer à chaque fois son adversaire d'une pièce d'armure par son coup de lance, signe d'une grande habileté, jusqu'à ce qu'un accident vienne interrompre cette heureuse série : en effet, à la cinquième course, le Portugais qui lui est opposé « *assist la lance droit au milieu de la teste du bon cheval que Allardin chevauchoit ; duquel cop je oy dire que il morut* ». Lors du dernier duel de cette rencontre, un autre gentilhomme français, un certain Congnet, de l'hôtel du duc de Bourbon, rencontre une mésaventure : son adversaire, encore un Portugais, « *assist la lance en la selle du franchois, laquelle fut faulsée toutte oultre et le harnas jusques au sang* »⁹⁸³. Les coups de lance visent normalement la partie supérieure du corps, et plus tard, en 1466, les règles de John Tiptoft en Angleterre pénalisent de telles lances basses⁹⁸⁴. Les traces de telles maladresses peuvent être observées sur la selle de joute conservée aux Royal Armouries de Leeds, avec notamment un coup de lance ayant laissé une marque profonde dans le pommeau de la selle⁹⁸⁵.

La précision de la lance dépend non seulement de l'assurance de la main qui la dirige (élément auquel on pense en premier lieu), mais aussi de plusieurs facteurs complémentaires. Outre la question du cheval que nous avons déjà analysée, la performance du joueur est largement influencée par sa perception de son environnement. Or la visière rend la vue parfois

⁹⁸³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 179-180. À noter qu'à la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, le duc Philippe le Bon a lui aussi le pommeau de la selle percé par un coup de lance bas, mais a la chance que la pointe de la lance rate son corps en passant sur le côté. CHASTELLAIN, t. 1, p. 266.

⁹⁸⁴ Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 207.

⁹⁸⁵ Leeds, Royal Armouries Museum, VI. 94. Voir à ce sujet l'article de Marina VIALON, « A German Tournament Saddle in the Royal Armouries ».

très limitée. Jean de Bueil dit bien que le casque doit impérativement permettre d'avoir une bonne visibilité : « *Oultre, vous devez avoir bonne veue ; car, sans cela, vous ne pourriez riens besongner* »⁹⁸⁶. On relève effectivement des cas de jouteurs incapables d'accomplir correctement leurs armes à cause d'un problème de cet ordre, comme Jacques d'Avanchies au pas de la Fontaine des pleurs⁹⁸⁷, ou Jean de Chassa au pas de l'Arbre d'or⁹⁸⁸. Mais encore faut-il savoir ce que l'on considère comme une bonne vision. La seule indication que j'ai pu trouver est la remarque de Dom Duarte, qui dit que la visière doit permettre de voir la moitié ou au moins le dernier tiers de la lance⁹⁸⁹, ce qui fait en réalité fort peu. Par conséquent, il est des moments où le jouteur ne peut pas voir la pointe de son arme en même temps que son adversaire. En se concentrant sur ce dernier, le jouteur doit donc être capable de savoir d'instinct où se situe la pointe de sa propre lance, afin de pouvoir la placer au bon endroit, au bon moment.

Le dernier point concernant le bon maniement de la lance correspond justement à la gestion de l'instant, du *timing* si l'on veut bien me pardonner l'anglicisme. En effet, le croisement des jouteurs, le moment où ils sont en bonne position l'un par rapport à l'autre pour se frapper de leurs armes, ne correspond qu'à un instant infime. Il n'est pas possible de mettre sa lance en place, dans la bonne position, dès le début de la course et de laisser l'adversaire venir dessus. Sans même parler de la position relative de la lance de l'adversaire, une telle option ne conduirait pas à un bon alignement, et ne permettrait donc pas un impact où la lance accroche sur l'écu ou l'armure. Il est au contraire nécessaire de suivre l'adversaire, d'abord au loin, puis de plus en plus près, et durant une fraction de seconde à portée de lance. Dom Duarte dit bien que le jouteur doit se tourner sur la gauche au moment du choc pour faire face à son adversaire, et pas se contenter de le suivre du regard du coin de sa visière⁹⁹⁰. Si le mouvement est ne serait-ce qu'à peine en retard, l'adversaire est tout simplement raté.

⁹⁸⁶ BUEIL, Le Jouvencel, t. 2, p. 101.

⁹⁸⁷ Suite à un coup de lance dans la tête, Jacques d'Avanchies « *rechangea nouvel armet, auquel armet il ne véoit pas bien, pour quoy le juge, voyant qu'il estoit mal armé* », l'invite à arrêter de jouter. *Lalaing*, p. 233.

⁹⁸⁸ Jean de Chassa « *se trouva mal-armé de sa veue, et luy fut advis qu'il courroit sans asseoir, et pourroit faire perdre le temps aux autres coureurs sans grand fruit* ». LA MARCHE, t. 2, p. 350.

⁹⁸⁹ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 83.

⁹⁹⁰ *Ibid.*, p. 82-83.

Outre la rotation de la visée vers la gauche, le joueur doit également veiller à l'abaissement de sa lance. Si cette dernière se trouve trop tôt en position horizontale, les vibrations qui courent le long du fût rendent la visée très aléatoire⁹⁹¹. Enfin, dernier problème que rencontrent régulièrement les joueurs ayant visé trop sur la partie droite de leur adversaire, surtout avec des lances descendues trop tôt, quand les deux lances se croisent, elles se chassent l'une l'autre, souvent sans avoir le temps de toucher leurs cibles, forçant les joueurs à lâcher prise ou à se voir contraints à une forte torsion du buste vers leur gauche⁹⁹². C'est ce problème que Noel Fallows désigne en anglais comme une « barricade »⁹⁹³.

Une fois la lance guidée avec précision jusqu'à sa cible, le problème de la force, autre facteur de réussite fondamental de la joute, se pose sous deux aspects : non seulement la capacité à délivrer un coup puissant, mais aussi à l'encaisser. Pour les joueurs médiévaux, désarçonner le chevalier adverse apparaît comme un coup plus réussi encore que de mettre à terre le chevalier et son cheval, alors même que la puissance développée pour réussir un tel coup doit être impressionnante⁹⁹⁴. Et pourtant, cette considération a sa logique : si un joueur et sa monture s'écroulent ensemble au sol, la défaillance peut alors être attribuée au cheval, le cavalier pouvant faire valoir qu'il a tenu bon dans sa selle. Le désarçonnement est donc le cas type de victoire incontestable, car il démontre à la fois la capacité à frapper du vainqueur

⁹⁹¹ Malheureusement, les sources du XV^e siècle consultées ne traitent pas de la question de l'abaissement de la lance. Les auteurs du XVI^e siècle le font, cherchant à savoir si celui-ci doit être fait dès le début, progressif tout au long de la course, ou brutal au tout dernier moment. Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 257-259 ; Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 189, 391.

⁹⁹² Olivier de La Marche, une fois encore, est un des chroniqueurs les plus précis sur ce point. Il mentionne des lances ratées à cause d'une « croisée », mais aussi des exemples de lances qui atteignent leur cible malgré une « croisée ». LA MARCHE, t. 1, p. 350 (« fit ateeinte en croisee »), 443 (« ils croisèrent trop ») ; t. 2, p. 41-43 (plusieurs exemples, dont « firent tous deux une rude croisée, sans atteinte »). Ce chroniqueur donne encore plusieurs exemples au pas de la Dame sauvage, à la fois de lances touchant ou ratant leur cible en cas de croisée, mais aussi de lances tombant à terre. LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 74 (« ne s'ataindirent point des fers des lances, mais firent croisée »), 76 (« ne firent qu'une croisie »), 78, (« fyrent une si rudde croisée que la lance de l'entrepreneur rompy avant cheoir à terre »), 79 (« n'y eut que une croysié »), 81, 91. À cette dernière page, Claude de Vaudrey, « d'une croisié, descloa le gardebras destre dudit marquis [de Ferrare] ». Cet exemple permet de bien prendre conscience que malgré cette situation loin d'être idéale dans la position relative des lances qui se gênent, il reste possible de toucher – même efficacement – l'adversaire sur une croisée ; il est d'ailleurs logique que, dans ce cas de figure, il s'agisse du côté droit qui soit touché. Nouvelle preuve, s'il en était besoin, de la fiabilité et de la précision des observations d'Olivier de La Marche. Pour citer un autre chroniqueur, Saint-Rémy par exemple signale deux croisées entre Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont en 1435, mais cela semble toujours synonyme d'échec. SAINT-RÉMY, t. 2, p. 315.

⁹⁹³ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 195.

⁹⁹⁴ Sébastien NADOT, *Rompez les lances !*, p. 131.

et l'incapacité à résister du perdant⁹⁹⁵. Quant au fait de résister, il faut préciser que chaque impact est ressenti par les deux adversaires, celui qui reçoit le coup bien sûr, mais aussi celui qui le porte : Geoffroi de Charny, dans les *Demandes pour la joute*, évoque la possibilité d'être désarçonné par son propre coup⁹⁹⁶.

Pour éviter à tout prix d'être désarçonnés, certains jouteurs devaient parfois chercher quelque supercherie. C'est en tout cas ce que laissent supposer les règles de certaines rencontres. Les lettres de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, écrites en 1402 pour faire armes, prévoient que les combattants seront montés à cheval « *en selle de guerre sans nulle maistrise* »⁹⁹⁷. Le moyen perfide dont certains pourraient s'aider n'est pas ici précisé, mais d'autres exemples, plus explicites, indiquent en l'occurrence que les participants n'ont pas le droit de s'attacher artificiellement à la selle. Ainsi, en 1446, les chapitres de l'emprise de Jacques de Lalaing prévoient que pour les armes à cheval, les avantages illicites seront prohibés : parmi ceux-ci, il conviendra de tenir à cheval « *sans attacher longe à la selle* »⁹⁹⁸. De même, d'après les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs, les jouteurs devront courir « *en selles de guerre, sans ce que l'homme soit attaché dedans ladite selle* »⁹⁹⁹. Ou encore, au pas de la Dame sauvage, en 1470, l'adversaire de Vaudrey pourra être « *monté et armé à son plaisir* », mais sera « *visité par lesdiz commis, qu'il ne soit lié ou ataché à la selle* »¹⁰⁰⁰.

Au lieu de cela, l'homme d'armes doit adopter une position permettant de se caler puissamment dans sa selle, de faire corps avec son cheval pour former un bloc, une sorte de projectile vivant¹⁰⁰¹. Le traité du roi du Portugal Dom Duarte insiste à de multiples reprises sur la nécessité d'être fermement monté. Conformément à la majorité des représentations iconographiques (voir en exemple la figure 31), il conseille de tendre les jambes légèrement en avant¹⁰⁰². De cette façon, le cavalier pousse les pieds dans ses étriers et cale son bassin

⁹⁹⁵ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 34-36.

⁹⁹⁶ *Ibid.*, p. 36.

⁹⁹⁷ MONSTRELET, t. 1, p. 40.

⁹⁹⁸ *Lalaing*, p. 97-98.

⁹⁹⁹ *Ibid.*, p. 193 ; Escouchy, t. 1, p. 269.

¹⁰⁰⁰ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 62.

¹⁰⁰¹ François BUTTIN, « La lance et l'arrêt de cuirasse ».

¹⁰⁰² Pour lui, avant le choc à la joute, les jambes doivent être fermes et fixes, elles ne servent même plus à toucher le cheval. Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 79.

contre son troussequin. L'auteur du *Livre des faits de Jacques de Lalaing* décrit ainsi son héros et un de ses adversaires lors des joutes de Nancy en 1444 « eux affichans sur leurs estriers » au moment de baisser leurs lances pour courir l'un contre l'autre¹⁰⁰³. Le bas du corps étant ainsi solidement ancré dans la selle, le bassin peut alors devenir une sorte de point de rotation. Face à des chocs puissants, certains jouteurs se retrouvent ainsi renversés en arrière sur la croupe de leurs chevaux¹⁰⁰⁴. Pour limiter ce risque, en plus de tendre les jambes, le joueur doit donc pencher en avant le haut de son corps. Dom Duarte recommande ainsi de se pencher légèrement en avant et sur la gauche (donc en direction de son adversaire)¹⁰⁰⁵. La puissance reçue est alors transmise au maximum vers le bas, dans le troussequin, se trouvant ainsi amortie par le bloc homme-cheval.

Ainsi, la position individuelle de chaque cavalier doit permettre un choc très puissant, mais ce dernier est aussi dépendant de la position relative des cavaliers l'un par rapport à l'autre. Bien entendu, plus les jouteurs passent proches l'un de l'autre, plus les coups sont portés de façon directe, c'est-à-dire qu'ils se rapprochent d'un choc frontal. À ce propos, les conséquences techniques de la barrière centrale doivent être bien évaluées. Certains historiens considèrent que cet équipement augmente l'angle d'incidence et diminue donc la puissance de frappe¹⁰⁰⁶. Il ne faudrait toutefois pas exagérer l'artificialisation induite par la barrière. Certes, comme l'affirme Claude Gaier à juste titre, « la barrière oblige à aborder l'adversaire de côté et non de front »¹⁰⁰⁷, mais même lors des batailles, les hommes d'armes voulant se frapper de leurs lances ne sauraient se charger parfaitement de front. À défaut

¹⁰⁰³ *Lalaing*, p. 56.

¹⁰⁰⁴ On en relève de nombreuses mentions dans *Le Livre des faits*. Si évidemment il ne faut guère porter de crédit au fait que Jacques de Lalaing ne montre jamais une telle faiblesse, ces mentions montrent bien la réaction normale d'un jouteur ayant à souffrir un puissant choc frontal. *Lalaing*, p. 29 (« il les faisoit ployer jusques sur la croupe des destriers »), 59 (« fit ployer le chevalier jusques sur la croupe de son destrier » ; « force fut au chevalier de dehors de soy ployer jusques sur la croupe de son destrier »), 66-67 (« Jacquet de Lalaing donna si grand coup à son compagnon, qu'il le renversa jusques sur la croupe du destrier, tout estourdi, et tant que pour ce jour il ne put plus rien faire, et convint qu'il s'en retournast en son hostel »), 84 (« aux rencontres qu'ils faisoient, faisoit très-fort ployer iceluy Boniface »), 210 (« s'attaindirent tous deux sur le corps l'un de l'autre très-rudement et tant que ledit de Boniface ploya très-fort » ; « s'attaindirent tous deux, et ploya très-fort ledit de Boniface »). Au pas de l'Arbre Charlemagne, le comte de Saint-Martin reçoit un coup par lequel il « pleya tresfort ». LA MARCHE, t. 1, p. 346.

¹⁰⁰⁵ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 74.

¹⁰⁰⁶ Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 256.

¹⁰⁰⁷ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 438.

d'être impossible, un choc véritablement frontal n'est pas souhaitable, puisqu'il implique une collision de plein fouet entre les deux chevaux et empêche d'utiliser sa lance, compte tenu de l'angle qui lui est donné par le port de l'arrêt de cuirasse¹⁰⁰⁸. Certes, la barrière facilite grandement la gestion du cheval, mais son impact ne doit pas être surestimé. Sans barrière, le souci d'éviter la collision peut amener les jouteurs à laisser une distance trop importante entre eux et à se rater complètement. En définitive, le recours à la « toile » rend l'exercice moins périlleux tout en permettant de se croiser facilement au plus près¹⁰⁰⁹.

Un autre élément qui peut sembler artificiel dans la joute est le but recherché, puisque, nous l'avons vu, c'est en rompant des lances que les hommes d'armes cherchent à rivaliser. La mise en exergue de cet objectif a subi une critique particulièrement acerbe de la part de François Rabelais, quand Gargantua rencontre l'écuyer Gymnaste, dont l'auteur souligne les prouesses :

*« La rompoyt, non la lance (car c'est la plus grande resverie du monde dire : j'ay rompu dix lances en tournoy ou en bataille ; un charpentier le feroyt bien), mais louable gloire est d'une lance avoir rompu dix de ses ennemys. »*¹⁰¹⁰

Comme le suggère ici Rabelais et comme nous le développerons plus loin, le fait de vouloir rompre des lances pour montrer ses capacités martiales dépasse largement le cadre des lices pour atteindre le domaine militaire. De fait, il semblerait étrange que tous les hommes d'armes, dans les joutes mais aussi à la guerre, se complaisent à se voir briser du bois si cela n'avait aucun sens d'un point de vue technique.

La charge à la lance suggère la mise en jeu d'une impressionnante énergie, qui résulte du poids et de la vitesse des protagonistes. La puissance de l'impact est donc celle non seulement de deux hommes d'armes, recouverts de leurs armures, mais aussi de leurs deux

¹⁰⁰⁸ Lors de son combat en 1446 contre Philippe de Ternant, Galiot de Baltasin renonce à utiliser sa lance au profit d'une collision, qui lui semble plus profitable. LA MARCHE, t. 1, p. 421-422.

¹⁰⁰⁹ Évidemment, cela suggère que les deux jouteurs « jouent le jeu » de suivre la barrière au plus près, sans quoi l'un d'eux peut volontairement fuir le choc en se déportant sur sa propre droite, et son adversaire bloqué par la barrière ne peut pas le suivre. Olivier de La Marche donne un exemple de cette méprisable attitude lors du pas de l'Arbre Charlemagne, avec un homme d'armes piémontais, Martin Ballart. *Ibid.*, t. 2, p. 350-352.

¹⁰¹⁰ François RABELAIS, *La vie de Gargantua et de Pantagruel*, éd. Charles ESMANGART et Eloi JOHANNEAU, Paris, Dalibon, 5 vol., 1823-26, ici t. 1, p. 460.

chevaux, lancés au galop l'un contre l'autre. L'énergie générée par la mise en mouvement de ces deux masses doit forcément être libérée d'une façon ou d'une autre, ce dont les observateurs médiévaux étaient parfaitement conscients. Or, la lance brisée est tout simplement la manifestation la plus courante de libération de cette énergie lors de l'impact, donc le critère le plus facile à prendre en compte pour essayer d'évaluer la qualité d'une frappe. Mais les situations possibles sont diverses.

On relève d'abord de nombreux exemples de lances qui glissent, qui montrent que le joueur a su diriger sa lance sur son adversaire mais sans réussir à porter un coup puissant. Briser sa lance est donc un exercice ardu qui suggère une bonne frappe, où la pointe parvient à accrocher sur sa cible, ce qui est volontairement rendu plus difficile par les formes arrondies de l'armure. Et même avec une atteinte correcte, où il n'est pas suggéré que la pointe glisse, il n'est pas toujours acquis de briser son bois, ce qui prouve bien que les lances ne sont pas conçues pour céder au moindre choc¹⁰¹¹.

En cas de rencontre violente, le premier point susceptible de céder est au niveau de la prise de la lance. Nous avons déjà vu comment, pour optimiser celle-ci, les hommes d'armes étaient passés d'une tenue ancienne dans la main à bout de bras, à une tenue semi-couchée sur l'avant-bras, enfin à une tenue bloquée sous l'aisselle. Malgré une amélioration de la capacité à résister, même cette dernière façon de tenir la lance reste forcément limitée par la force du bras du cavalier, et induit un risque de blessure (foulure ou cassure) de la main ou du poignet. Pour améliorer cette prise, la lance peut être munie dès le début du XIV^e siècle d'un arrêt de lance, un disque de cuir ou de bois, à l'arrière de la main, venant prendre appui plus largement sur le pectoral et l'épaule droite de l'homme d'armes, soulageant ainsi sa main, son poignet et son avant-bras. À la fin du XIV^e siècle, l'armure se dote de l'arrêt de cuirasse, que nous avons déjà évoqué, une pièce de métal horizontale sur laquelle vient se poser la lance. Non seulement l'arrêt de cuirasse permet de largement limiter le fait de supporter le poids de

¹⁰¹¹ Au pas de la Fontaine des pleurs, lors de leur première course, Jacques de Lalaing et Guillaume Bassam font « *tous deux tresbelle atteinte ; sans toutesfois rompre lance ne desarmer l'un l'autre* ». LA MARCHE, t. 2, p. 43. Au pas de la Dame sauvage en 1470, Claude de Vaudrey porte une atteinte sur Rousquin du Fay, mais sans rompre sa lance. Contre Philippe de Poitiers, le coup est même assez puissant pour faire des étincelles sur l'armure, mais là encore la lance reste intacte. LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 85 et 88.

la lance, mais surtout, il trouve, comme son nom l'indique, une utilité majeure en arrêtant la lance, c'est-à-dire en l'empêchant de reculer. En effet, l'arrêt de lance vient se mettre en appui sur l'arrêt de cuirasse, puissamment calé¹⁰¹². De cette manière, l'homme d'armes résiste au choc non avec son bras, mais avec l'ensemble de son corps, permettant ainsi de largement augmenter la puissance transmise à sa cible¹⁰¹³.

L'arrêt de lance et l'arrêt de cuirasse sont donc au premier rang des éléments qui ont à faire face à la puissance du choc, ce qui explique qu'il leur arrive occasionnellement de se briser à ce moment. Cela est possible sans grande conséquence pour l'arrêt de lance, puisque l'arme est changée dès qu'elle est brisée¹⁰¹⁴, mais s'avère plus problématique pour l'arrêt de cuirasse : au pas de l'Arbre d'or, en 1468, Jean de Luxembourg doit arrêter prématurément de jouter à cause de son arrêt de cuirasse rompu et impossible à réparer¹⁰¹⁵.

À l'exception de ces déconvenues occasionnelles, les améliorations du matériel permettent donc aux jouteurs du XV^e siècle de préserver leur bras droit et d'augmenter leur puissance. De plus, comme nous l'avons déjà dit, ils adoptent une position leur permettant d'absorber un maximum de puissance en la transmettant à leur cheval, le haut du corps penché vers l'adversaire, les pieds fichés en avant dans les étriers et le bassin calé dans la selle. Là encore, ils profitent de leur équipement, car les selles de guerre, bien enveloppantes, confèrent un précieux support, y compris latéral grâce aux deux ailes du troussequin venant épouser la forme des hanches pour les maintenir. Grâce à cela, il est notable que les désarçonnements, souvent évoqués par Geoffroi de Charny dans ses traités¹⁰¹⁶, sont

¹⁰¹² Le traité anonyme sur l'habit de guerre des Français préconise même que la « *grappe* » ou « *agrappe* », c'est-à-dire l'arrêt de lance métallique, soit munie de petites pointes en forme de diamant, qui viennent s'accrocher dans le plomb ou le bois avec lequel on aura rempli le creux de l'arrêt de cuirasse, afin d'être sûr que les deux pièces ne puissent pas glisser l'une par rapport à l'autre. René DE BELLEVAL, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 12.

¹⁰¹³ Tobias CAPWELL, David EDGE, Alan WILLIAMS, « An experimental investigation of late medieval combat with the couched lance », p. 2 ; François BUTTIN, « La lance et l'arrêt de cuirasse » ; Claude GAIER, « À la recherche d'une escrime décisive de la lance chevaleresque : le 'coup de fautre' selon Gislebert de Mons (1168) », dans Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 1, p. 67.

¹⁰¹⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 336, 346 ; t. 2, p. 16.

¹⁰¹⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 341 ; HAYNIN, t. 1, p. 122. La même mésaventure arrive à plusieurs participants du Passo Honroso. Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 408-409 et 415.

¹⁰¹⁶ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 31, 34-36.

apparemment exceptionnels au XV^e siècle, et ne semblent concerner que les joutes livrées avec des selles plates, en guise d'entraînement¹⁰¹⁷.



Figure 33 : Selle, XV^e siècle, Vienne, Kunsthistorisches Museum, Hofjagd- und Rüstkammer, A64 (photo « Jebulon »).

Toutefois, à défaut de vider les arçons, il arrive qu'en cas de choc trop violent, les jouteurs soient renvoyés en arrière vers la croupe de leurs chevaux. Un tel coup nécessite une fois encore une belle maîtrise technique, comme en font montre Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, et Philibert de Berssy, joutant à Arras en 1430 : « *Sy assirent maints coups bien roides et bien rudes jusques à faire ployer les eschines l'un l'autre et branler du corps* »¹⁰¹⁸. Contrairement à ce que pense Karen Watts, on peut donc se plier en arrière avec une selle enveloppante sans se casser les reins¹⁰¹⁹. En effet, les ailes du troussequin offrent un excellent support latéral, mais la faible hauteur de la selle au niveau du coccyx permet cette liberté de

¹⁰¹⁷ Sont ainsi organisées à Dijon en 1443 des « *joutes à selles plattes, et en harnais de joute, de jeunes gens et de nouveaux jouteurs, pour aprendre le mestier* ». Sans le support du troussequin, les coups sont moins violents mais tenir en selle est forcément bien plus hasardeux : « *La joute fut bien joustee, et vivement ; et maints furent portés hors de leurs selles* ». LA MARCHE, t. 1, p. 319.

¹⁰¹⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 23.

¹⁰¹⁹ Karen WATTS, « Une selle médiévale d'Europe centrale au *Royal Armouries Museum* », p. 53-54.

mouvement vers l'arrière en cas de besoin, ce que j'ai effectivement pu vérifier avec une réplique de la selle A64 de Vienne.

Grâce à une position adéquate et au maintien d'une telle selle, cavalier et monture sont solidaires à un tel point qu'il n'est pas si rare qu'on pourrait le penser de voir homme et bête être renversés ensemble face à un coup de lance très puissant. Dans son poème, Geoffroi de Charny indique bien qu'un jouteur mal monté risque de voir régulièrement son cheval être porté à terre « *pour coups de lance* »¹⁰²⁰. La résistance des chevaux est plus capitale encore à la guerre, où le gentilhomme met en jeu non seulement son honneur mais aussi sa vie, c'est pourquoi l'ordonnance de Bohain de novembre 1472 précise que le cheval de l'homme d'armes doit être « *souffisant pour courre et rompre lance* »¹⁰²¹.

Le cheval peut effectivement être ébranlé dans sa course par le choc : au pas de la Fontaine des pleurs, en 1450, Jean de Boniface reçoit une frappe puissante dans la tête qui dévie la trajectoire de son cheval : « *du grand coup qu'il reçut, son cheval tourna* »¹⁰²². À plusieurs occasions, on voit même la monture s'écrouler sous l'impact. À Arras, en 1430, Théaulde de Vaulpargue reçoit de Simon de Lalaing « *un si grant torchon* » dans l'armet que, étourdi par le coup, il « *branla sur sa selle, et le cheval chancelant du coup et du chevalier qui branloit dessus, s'en alla chéant au sablon* »¹⁰²³. En 1443, le destrier du chevalier castillan Diago de Valiere ne parvient pas à supporter la violence du coup et tombe au sol : « *Les nobles hommes couroyent de la force de leurs chevaux ; et se rencontrèrent si durement, que le destrier de l'Espagnol ne peut le coup soustenir, ains cheut à terre ; et prestement furent relevés le chevalier et le cheval* » ; mais l'armure est tellement endommagée par la chute que la poursuite des armes doit être différée¹⁰²⁴. Lors des joutes de Nancy, en 1444, le premier adversaire de Jacques de Lalaing rencontre le même revers de fortune : « *se heurtèrent si fort l'un contre l'autre, que Jacquet de Lalaing homme et cheval porta par terre si très-rudement*

¹⁰²⁰ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 157.

¹⁰²¹ Fabien DELPU, *Aux sources d'une armée permanente*, p. 53-54.

¹⁰²² *Lalaing*, p. 210. Ce passage signifie bien que la frappe infléchit la direction du cheval au galop, et pas que le « cheval fait un tour sur lui-même ». Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 6.

¹⁰²³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 22. Les autres chroniqueurs sont moins prolixes sur l'enchaînement des événements mais indiquent bien que Simon de Lalaing porte à terre son adversaire, « *lui et son cheval* ». SAINT-RÉMY, t. 2, p. 175-176 ; MONSTRELET, t. 4, p. 377.

¹⁰²⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 361-362.

que le destrier et l'homme qui dessus estoit furent tout estourdis »¹⁰²⁵. De même, à Châlons-en-Champagne, en 1445, Louis de Luxembourg, comte de Saint-pol, « abatit et rua par terre monsieur de Janly, luy et son cheval tout en ung troupeau »¹⁰²⁶. Au « Vœu du Faisan », en 1454, la situation va plus loin encore puisque ce sont les deux jouteurs qui sont concernés : Adolphe de Clèves, revêtant pour l'occasion l'identité du Chevalier au Cygne, et son adversaire Louis du Chevalaut, se portent tous deux à terre avec leurs chevaux, si fort qu'ils doivent tous deux arrêter de jouter pour la journée¹⁰²⁷.

De façon moins impressionnante, ce sont souvent des pièces d'armures qui se détachent et volent à l'impact de la lance. On trouve ainsi de très fréquentes mentions de jouteurs qui « désarment » leur adversaire d'une pièce d'armure, dans la majorité des cas le grand garde-bras, c'est-à-dire la plaque de renfort de l'épaule gauche, cible privilégiée par excellence¹⁰²⁸. En 1414, lors du combat normé organisé entre Arras et Lens entre quatre Français et quatre Bourguignons, Saint-Rémy rapporte que durant les quatre premières courses, Alardin de Monsay désarme à chaque fois son adversaire de son coup de lance, sans préciser malheureusement la pièce concernée¹⁰²⁹.

Il est notable que le même phénomène est observable dans les lices et avec un matériel de guerre normal. En 1465, lors d'un défi devant Noyon qui l'oppose à un homme d'armes de la ville, le bourguignon Philippe de Mastaing « *alla donner* [à son adversaire] *si bon coup qu'il luy fit voler l'un des grands garde-bras contremont en l'air* »¹⁰³⁰. Il s'agit très clairement d'un choix délibéré de mettre des pièces de renfort tenues par de simples goupilles, ou des rondelles, comme nous l'avons relevé sur l'armure conservée au musée de Glasgow (figure 19). Le fait d'avoir des pièces susceptibles d'être projetées permet très exactement d'absorber une partie de l'impact des coups les plus puissants, notamment ceux portés à la lance, agissant

¹⁰²⁵ *Lalaing*, p. 55.

¹⁰²⁶ LESEUR, t. 1, p. 182-183.

¹⁰²⁷ ESCOUCHY, t. 2, p. 129 ; LA MARCHE, t. 2, p. 167.

¹⁰²⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 346, 356, 362, 443. Au seul pas de la Dame sauvage à Gand en 1470, sur seize courses, un garde-bras, gauche ou droit, est ainsi arraché à trois reprises par un coup de lance. LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 81 et 91-92.

¹⁰²⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 179-180.

¹⁰³⁰ HAYNIN, t. 1, p. 20.

à cette occasion comme des sortes de fusibles. Autrement, il aurait été égal de mettre simplement des plaques plus épaisses.

Évidemment, une des zones les plus sensibles est la tête, volontiers visée par les hommes d'armes. Il arrive alors que certains jouteurs puissent être « désheaumés », c'est-à-dire qu'on leur arrache le casque d'un coup de lance. À en croire son complaisant biographe, Jacques de Lalaing est coutumier de cette prouesse : « *souvent venoit qu'il les desheaumoit, et demeuroient à chefs nus dedans les rangs* ». C'est ce qu'il parvient à faire à son deuxième adversaire à Nancy en 1444 : « *le coup que Jacquet de Lalaing bailla au François, fut si merveilleux que nettement, sans quelque blessure, il luy osta et porta le heaume dehors la teste* »¹⁰³¹.

Même si leur intention n'est pas explicitée, il est possible que ce soit dans cette optique d'absorber une partie de l'énergie que certains hommes d'armes décident de ne pas attacher leur casque, même si le résultat n'en est pas toujours heureux. Ainsi, au pas de la Belle Pèlerine, en 1449, Bernard de Béarn est blessé au visage à trois endroits par son propre casque, ébranlé par le coup de lance du seigneur de Haubourdin, ce qui l'oblige à renoncer à poursuivre le combat¹⁰³².

Dans le *Jouvencel*, Jean de Bueil donne une astuce témoignant d'une très bonne compréhension de ce phénomène de perte d'énergie lorsqu'une pièce cède au coup reçu. Il évoque une joute entre deux hommes d'armes où l'un ôte à l'autre sept fois la visière de son armet de la pointe de sa lance. Fort heureusement, un ancien homme d'armes, expérimenté, réalise dès le second coup que l'adversaire de son ami est un homme « *moult adextre* » et que son ami est en danger, peut-être même de mort d'après Jean de Bueil. Il lui donne donc le conseil d'enlever les vervelles qui tiennent la visière de l'armet (c'est-à-dire de la déclouer, enlever les goupilles qui la tiennent en place) et l'attacher avec une aiguillette et de la cire,

¹⁰³¹ *Lalaing*, p. 29 et 56.

¹⁰³² « *L'armet (qui n'estoit pas ataché, mais l'avoit ledict messire Bernard seulement mis en sa teste, ainsi que communément l'on court es Espaignes) se haussa d'iceluy coup* ». LA MARCHE, t. 1, p. 468. À noter que rien ne permet de mesurer la fiabilité de la remarque présentant cette pratique comme une coutume purement espagnole. L'adversaire français de Jacques de Lalaing, désheaumé à Nancy, n'avait assurément pas attaché son casque non plus.

juste pour qu'elle tienne avec le galop du cheval. De cette façon, à chaque course, son adversaire frappe sans faillir dans la visière de l'armet et la lui emporte, mais « *sa lance ne prenoit point* »¹⁰³³.

C'est précisément lorsque la lance accroche que le danger est important. Dans les cas où aucune des possibles absorptions de l'impact ne permet de libérer suffisamment d'énergie, il revient donc à l'armure en dernier lieu d'encaisser le coup. Bien dirigée, une lance de guerre peut tout à fait percer une armure. En 1418, pendant le siège de Rouen, un gentilhomme anglais, venu défier un capitaine de la ville à courir quelques lances, est transpercé malgré le port de son armure, et ce dès leur premier échange, mourant de sa blessure quelques instants plus tard¹⁰³⁴.

Olivier de La Marche formule quelques remarques très pertinentes au sujet des armures percées lors des rencontres dans les lices. Au pas de la Fontaine des pleurs, Jean de Boniface se fait progressivement endommager le côté gauche de son armure par les coups répétés de Jacques de Lalaing. À la dernière atteinte, les dégâts atteignent un tel niveau que le chroniqueur remarque que « *si l'arrest de la lance ne fust rompu de celle atteinte, le fer fust entré au corps* » du chevalier italien¹⁰³⁵. De même, quand Jacques de Lalaing perce le placart de Guillaume Bassam, il précise que ce renfort étant plus épais que la cuirasse, la lance aurait sans peine continué sa course et percé également la cuirasse si elle ne s'était pas rompue sous le choc¹⁰³⁶. Olivier de La Marche fait preuve ici d'un haut niveau de compréhension de la mécanique d'absorption de l'impact par le bris d'une partie de la lance.

À Arras en 1423, le bâtard de Rosbecque perce le harnois de Riflart de Champ-Remy, mais ce dernier n'est pas blessé. Pierre de Fénin, qui décrit la scène, ne précise pas si, là aussi, le bois de la lance – ou éventuellement un autre élément – s'est brisé sous le choc, ce qui a permis que le fer n'aille pas plus loin, mais tous nos chroniqueurs n'offrent pas un témoignage aussi riche et précis qu'Olivier de La Marche au niveau de ces détails techniques¹⁰³⁷.

¹⁰³³ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 101-102.

¹⁰³⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 346 ; WAVRIN, t. 2, p. 250 ; MONSTRELET, t. 3, p. 286.

¹⁰³⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 16.

¹⁰³⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 43.

¹⁰³⁷ FÉNIN, p. 204.

Un autre auteur nettement moins connaisseur en ce domaine n'est autre que François Rabelais, dont nous avons relevé la remarque cinglante à propos de ce qu'il considère comme une forfanterie illusoire de se glorifier de rompre des lances. En considérant sa critique avec un certain sens pratique, il semble bien difficile de venir à bout de dix adversaires avec une même lance. En effet, que faire de son arme une fois que celle-ci a pénétré profondément dans un corps ? Comment concrètement parvenir à la garder en main ? En 1421, Jean de Luxembourg charge un homme d'armes auquel il perce la cuisse de part en part, l'abattant au sol avec son cheval, rompant sa lance dans cette action et ne gardant en main qu'un tronçon¹⁰³⁸. Outre l'impressionnante efficacité d'une telle charge, on relève qu'il est largement préférable pour une lance intelligemment conçue de se rompre dans les chocs les plus violents, sous peine de mettre celui qui la manie dans une situation délicate. Selon ce point de vue, la remarque de Rabelais s'avère tout aussi absurde que ce qu'il entend dénoncer.

Cette critique est même d'autant moins valide que, malgré les règles reposant parfois sur le décompte des lances rompues, les joueurs ne cherchent pas à optimiser leur matériel et leur technique pour atteindre ce résultat. Plutôt que de simplement vouloir briser des lances pour remporter la victoire par une subtile utilisation des règles, les joueurs se préoccupent bel et bien de frapper efficacement et puissamment. Sébastien Nadot relève que « pour la plupart des chroniqueurs, le décompte n'est pas une priorité »¹⁰³⁹ ; nous pouvons ajouter qu'en réalité, il ne l'est globalement pas non plus pour les joueurs eux-mêmes. Il s'agit pour eux d'impressionner et de montrer leur valeur plus que de se contenter de marquer des points.

Au niveau du maniement de la lance, d'un point de vue physique, pour simplement briser le bois, le plus efficace serait de ne pas chercher à bien s'aligner derrière sa frappe, en dirigeant sa lance directement sur l'adversaire, mais d'essayer de la relever au moment du choc pour l'inciter à se plier et ainsi l'aider à se rompre. À l'inverse, on constate que les joueurs cherchent à bien « asseoir » leurs coups pour porter les frappes les plus puissantes, comme Jacques de Lalaing qui à Nancy « *de toute sa force et science avoit mis peine de bien*

¹⁰³⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 248 ; MONSTRELET, t. 4, p. 54.

¹⁰³⁹ Sébastien NADOT, *Rompez les lances !*, p. 129-130.

asseoir son coup »¹⁰⁴⁰. À Arras en 1430, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, et Philibert de Berssy cherchent eux aussi à porter les coups les plus efficaces possibles : « *Par quoy chascun de toute son entente travailla à soy monstrier le meilleur et d'emporter gloire et renommée par-dessus son compagnon par bien asseoir son coup, et par soy monstrier avoir moins peur. Sy assirent maints coups bien roides et bien rudes jusques à faire ployer les eschines l'un l'autre et branler du corps* »¹⁰⁴¹.

Il est révélateur que dans le *Livre des faits*, à Nancy, en 1444, un des adversaires de Jacques de Lalaing brise sa lance sans effet notable, alors que le champion bourguignon, dont l'adresse et la maîtrise martiale sont louées, se démarque en parvenant à asséner un coup largement plus puissant :

*« Ils s'acconsvirent par si grand roideur que celui de dehors rompit sa lance ; mais Jacquet de Lalaing, qui au-dessus de tous congnoissoit le mestier des armes, luy assit sa lance droit au milieu de l'escu, puis se heurtèrent si fort l'un contre l'autre, que Jacquet de Lalaing homme et cheval porta par terre si très-rudement que le destrier et l'homme qui dessus estoit furent tout estourdis. »*¹⁰⁴²

La volonté de frapper puissamment, sans chercher à ce que son bois casse facilement, se voit aussi au fréquent choix d'utiliser des lances particulièrement grosses, donc justement plus difficiles à casser, sachant que même en cas de réussite une telle lance brisée ne rapporterait pas plus de points¹⁰⁴³. À Arras, en 1430, quand Théaulde de Vaulpargue reçoit un coup si puissant qu'il s'écroule dans le sable avec son cheval, Simon de Lalaing a justement « *chargé une très-roide lance bien grosse* ». De même, le lendemain, le seigneur de Charny prend « *un gros bois bien roide et un fer bien dur et gros* », avec lequel il blesse son adversaire¹⁰⁴⁴.

¹⁰⁴⁰ *Lalaing*, p. 58-59.

¹⁰⁴¹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 23.

¹⁰⁴² Un peu plus loin dans cette même joute, Jacques de Lalaing parvient à assommer son adversaire, qui lui ne fait que rompre sa lance au milieu de l'écu. *Lalaing*, p. 55 et 58-59.

¹⁰⁴³ Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 256 et 260.

¹⁰⁴⁴ CHASTELLAIN, t. 2, p. 22-23.

C'est également en choisissant de solides lances que Jacques de Lalaing parvient à surpasser ses opposants par la puissance de ses coups : « *il portoit lances grosses et pesantes, par quoy il les faisoit ployer jusques sur la croupe des destriers* »¹⁰⁴⁵. À Nancy, lui-même et un puissant chevalier auvergnat « *s'entrerencontrèrent de leurs lances qui estoient fortes et roides, deux si horribles et merueilleux coups que ceux qui les regardoient avoient peur et hide qu'ils ne s'entr'occissent* ». La même situation se répète avec l'adversaire suivant : « *Sy s'acconsvirent de leurs lances qui estoient fortes et roides* »¹⁰⁴⁶.

À Gand, en 1445, cette pratique permet à Jean de Boniface et à Jacques de Lalaing d'échanger de puissants coups en s'atteignant « *eux deux des lances, qui estoient moult roides et pesantes* ». Toutefois, ce choix leur porte aussi préjudice : « *Certes ils firent moult de belles courses et fortes atteintes l'un contre l'autre, sans faillir que toujours ne s'atteignissent ; et en firent plusieurs sans rompre leurs lances, car elles estoient grosses et pesantes* ». De fait, aucun ne parvient à atteindre l'objectif fixé par les chapitres de l'emprise d'armes du chevalier italien, à savoir être le premier à rompre six lances par le fût. Au final, « *Jacques de Lalaing n'en estoit pas bien content, pour ce que ledit Boniface avoit rompu trois lances, et luy n'en avoit rompu que deux et une éclatée ; mais véritablement celles de Jacques de Lalaing estoient trop plus grosses que celles du chevalier, et bien se monroit aux grandes atteintes qu'ils faisoient* »¹⁰⁴⁷.

Sans chercher à évaluer la subjectivité de l'auteur, qui cherche probablement à excuser son héros d'avoir été surpassé par Boniface en nombre de lances brisées, ce passage montre bien comment l'utilisation de lances solides est considérée au XV^e siècle comme une façon de jouer efficacement. À en croire Guillaume Leseur, le comte de Foix Gaston IV, mais aussi d'autres hommes d'armes, s'illustrent également de cette façon¹⁰⁴⁸. Dans la fiction, Antoine de La Sale confirme cette norme en attribuant la même attitude à Jean de Saintré¹⁰⁴⁹. Changeant complètement de style littéraire avec un traité généralement très pragmatique, le

¹⁰⁴⁵ *Lalaing*, p. 29.

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*, p. 58-59.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*, p. 84-85.

¹⁰⁴⁸ LESEUR, t. 1, p. 63, 153, 155, 157-158, 160, ...

¹⁰⁴⁹ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 276 et 282.

roi du Portugal Dom Duarte recommande d'utiliser les lances les plus lourdes qu'on puisse manier correctement¹⁰⁵⁰.

Sur cette question de la grosseur des lances, Jean de Bueil est le seul à émettre une réserve dans ce qui apparaît comme un large consensus au sein de notre corpus :

« Vous ne devez ja souhaictier ne convoittier d'avoir grosse lance ; car, se vous avez grosse lance et vous actaingnez vostre adversaire sur le bas et il vous touche sur le hault, une moindre lance que la vostre vous renversera ; et communément vous ferez meilleur coup d'une lance moyenne que vous pourrez bien manier, que vous ne ferez d'une grosse lance pesante qui vous dessiège de vostre selle. Elle vous fait haulcier le bras et vous desarme ; pour quoy n'en pavez pas donner si grant coup ; vostre cheval ne la chasse pas si bien comme il fait une lance moyenne ; vous n'en courrez pas si beau, si puissamment ne si afusellé comme de la moyenne, ne n'en assegez pas si bien. »¹⁰⁵¹

Toutefois, ce passage est davantage un bémol qu'une note discordante. Certes, il apparaît comme le seul à prôner la modération, en déconseillant d'utiliser des lances trop grosses au profit de lances moyennes. Mais il n'y est certainement pas question de se contenter, en *gentleman* au sens moderne – et certainement pas médiéval – du terme, de marquer des points en cherchant à augmenter son score sans dommage inutile pour l'adversaire. Au contraire, Jean de Bueil recommande de porter son dévolu sur des lances suffisamment maniables dans le souci d'être le plus efficace possible, toujours au niveau martial. Au final, ce passage converge avec les autres auteurs vers le but fondamental de porter les coups les plus puissants. Simplement, il insiste avec pertinence sur un autre moyen par lequel atteindre ce résultat, à savoir jouer avec l'effet de levier permis par les frappes hautes.

Jean de Bueil donne ici l'explication la plus claire et la plus explicite de ce phénomène, qui est toutefois observable dans d'autres passages. Antoine de La Sale en atteste aussi, en

¹⁰⁵⁰ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 75.

¹⁰⁵¹ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 101.

négatif, en indiquant le manque d'efficacité des lances basses, qui secouent parfois autant ou plus l'homme d'armes qui frappe que celui qui reçoit le coup¹⁰⁵².

La plupart du temps, ce phénomène est plutôt implicite. Olivier de La Marche rapporte une course intéressante où les deux cas de figure, frappe haute et frappe basse, peuvent être mis en parallèle. Il s'agit de la situation, déjà évoquée, où le cheval de Diago de Valiere est renversé au sol. En songeant à l'effet de levier, ce passage s'éclaire : en effet, Jacques de Challant « *fit atteinte en la lumière du chevalier* », c'est-à-dire qu'il frappe au niveau de l'ouverture du casque du chevalier espagnol, alors que ce dernier, de son côté, « *ateindit bas sur ledict de Challant* »¹⁰⁵³. Un coup haut peut plus facilement faire ployer le joueur, ce qui ici doit déséquilibrer le cheval, qui ne parvient pas à résister.

De même, à Arras, en 1430, Théaulde de Vaulpargue et son cheval s'écroulent après une frappe à la tête : « *toute la teste luy estant estounée, branla sur sa selle, et le cheval chancelant du coup et du chevalier qui branloit dessus, s'en alla chéant au sablon* »¹⁰⁵⁴. Dans ce passage, Georges Chastellain insiste surtout sur la puissance du coup et l'étourdissement qui en résulte, mais l'effet de levier du cavalier chancelant sur le cheval n'est pas à négliger.

C'est encore sur une frappe à la tête que Jacques de Lalaing, au pas de la Fontaine des pleurs, parvient à altérer la trajectoire du cheval de Jean de Boniface : lors de leur sixième course, « *s'attaindirent tous deux ; mais ledit Sicilien fut atteint en la teste auprès des deux coups qu'il avoit paravant ; et du grand coup qu'il reçut, son cheval tourna* »¹⁰⁵⁵.

Que ce soit pour chercher l'effet de levier ou simplement parce que cette zone est particulièrement sensible, on voit que la tête constitue une cible de choix pour les joueurs, même si elle s'avère difficile à atteindre, et plus difficile encore à y faire accrocher la pointe de lance. Même dans des contextes festifs, les hommes d'armes n'hésitent pas à diriger leurs lances vers des points vulnérables, au mépris du danger. Pourtant, le risque inhérent à la joute plus qu'à toute autre forme de combat est tout à fait intégré, comme l'affirme Jean de Bueil :

¹⁰⁵² LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 218-220, 224, 282.

¹⁰⁵³ LA MARCHE, t. 1, p. 361-362.

¹⁰⁵⁴ CHASTELLAIN, t. 2, p. 22.

¹⁰⁵⁵ *Lalaing*, p. 210.

« Il me semble à vous qui avez à besongner à cheval, vous devez estre armé d'ung harnoyx bon et seur ; car une lance est moult subtile et ne treuve si petite entrée que elle ne passe ; par où elle arrive, elle est sans merci. Les plus perilleuses armes du monde sont à cheval et de la lance ; car il n'y a point de holla. »¹⁰⁵⁶

En effet, la pointe de lance peut venir se glisser dans n'importe quelle faille, si petite soit-elle, avec la terrible puissance conférée par le galop du cheval, et le juge ne peut pas intervenir pour interrompre le combat juste avant que l'accident ne se produise, comme cela arrive dans d'autres contextes.

Malgré tout, cela n'empêche pas les jouteurs d'exprimer des regrets quand un accident survient. Sur les cinq duels qui se déroulent à Arras en 1430, trois finissent sur un incident, se produisant à chaque fois sur un coup à la tête : la chute du cheval déjà mentionnée et surtout deux blessures graves au visage. Dès le début, les champions sont conscients des risques encourus et vont même jusqu'à les accepter pour eux-mêmes et les rechercher pour leurs adversaires. Ainsi, Théaulde de Vaulpargue et Simon de Lalaing « *laissèrent courir leurs chevaux de tout le randon que avoient, et les corps abandonnèrent à fortune, visans tous deux à faire vilennie chascun à son compaignon et à le courroucer de mort* ».

Parmi les Bourguignons, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, blesse au visage de sa lance Philibert de Berssy, en ayant rompu sous la puissance du choc la « *clenche* », c'est-à-dire la fermeture, le verrou de la visière du casque. Le seigneur de Charny, « *qui bien monstroit que dolent estoit du coup si vilain* », va souvent visiter le blessé à son logis et lui demande pardon, déplorant la blessure que, tout bien considéré, il a tout fait pour provoquer. Alors qu'il s'excuse, Philibert lui répond en plaisantant : « *Ce sont les aventures des armes ; il n'y faut point viser. Vous n'avez fait chose que je ne voulsisse bien qu'il me fust advenu sur vous* ». Ainsi, il confirme bien que lui-même faisait tout pour porter également les meilleurs coups et les plus dangereux possibles¹⁰⁵⁷.

¹⁰⁵⁶ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 100.

¹⁰⁵⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 17-26, ici notamment p. 21 et 24.

Cette attitude paradoxale n'est pas un cas isolé. À l'occasion de son récit de l'entrée royale dans Reims en 1461, Georges Chastellain rappelle que Poncet d'Erime, lors d'une joute à Bordeaux dont il ne précise pas la date, défigura au visage Charlot Blosset, « *un autre bien gentil escuyer, qui en fut en péril de mort longtemps* ». D'après le chroniqueur, « *luy (ledit Poncet) prit un tel déplaisir et annoy en cœur, car il l'aimoit comme frère, que à peine luy-mesme ne s'en desconfortoit comme pour mort prendre. Dont il en fut loué depuis de maint haut homme, comme de noble courage, jà-soit-ce que ce fust par inconvénié* »¹⁰⁵⁸. Il est intéressant de voir comment cet accident, que Poncet d'Erime regrette, est porté à son crédit comme un signe de son expertise martiale.

Ces marques de contrition sont d'autant plus surprenantes que les hommes d'armes semblent parfois tout faire pour que l'accident se produise. Non contents de toucher la tête, certains visent même plus précisément la vue du casque, la « lumière », c'est-à-dire l'ouverture pour les yeux. En 1443, l'écuyer savoyard Jacques de Challant « *fit atteinte en la lumière du chevalier* » castillan Diago de Valiere¹⁰⁵⁹. L'auteur du *Livre des faits* présente souvent cette atteinte au niveau des yeux comme la frappe idéale, réalisée avec brio par son héros à plusieurs reprises aux joutes de Nancy en 1444 : lors d'une course, Lalaing et son adversaire « *s'acconsvirent tous deux ès lumières des heaumes* » ; un peu plus tard, face à un autre homme, « *Jacquet de Lalaing, qui l'avoit avisé à son venir l'asséna en la lumière du heaume* »¹⁰⁶⁰. L'année suivante, à Gand, Jean de Boniface lui rend la pareille : il « *feit une tresdure atteinte pres de la lumière du heaume* » de Lalaing¹⁰⁶¹.

Les observateurs sont particulièrement admiratifs si le coup de lance parvient à faire jaillir quelque étincelle. Au pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, Jean de Chaumergis et Henri de Gouvignon y parviennent à plusieurs reprises : « *se trouvèrent tous deux au bord de la veue, et du coup agravèrent les fers de leurs lances, et partit le feu des armeures d'un chacun* » ; « *firent tous deux ateinte, dont le feu saillit* » ; Jean de Chaumergis « *fit ateinte sur son*

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*, t. 4, p. 53-54.

¹⁰⁵⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 361-362.

¹⁰⁶⁰ *Lalaing*, p. 56 et 59.

¹⁰⁶¹ LA MARCHE, t. 1, p. 444.

compagnon, dont le feu saillit »¹⁰⁶². De même, à Nancy, en 1444, Jacques de Lalaing et l'un de ses adversaires « *s'acconsvirent sur et à l'endroit des lumières de leurs heaumes, qu'ils les firent estinceler* » ; puis, un peu plus tard, « *Jacquet, qui de toute sa force et science avoit mis peine de bien asseoir son coup, atteindit le chevalier droit en la lumière du heaume, un coup si desmesuré, que le feu en saillit par estincelles* »¹⁰⁶³.

Encore en 1470, à Gand, Olivier de La Marche loue Claude de Vaudrey qui, face à Philippe de Poitiers, « *fist atteinte sur son compagnon telle que le feu en prist, mais la lance ne fut point rompue* »¹⁰⁶⁴. Pourtant, quelques années plus tard, en 1493, l'auteur espagnol Ponç de Menaguerra, dans son traité sur la joute *Lo Cavaller*, dénigre ceux qui valorisent les étincelles, arguant qu'une lance se brisant en faisant des étincelles ne rapporte pas plus de points qu'une autre qui n'en fait pas¹⁰⁶⁵. Cette critique n'est pas sans rappeler celle de Rabelais, qui moque ceux qui se glorifient de rompre des lances. Décidément, malgré une faible distance chronologique, les auteurs de la Renaissance, amateurs ou critiques face à ce type de rencontre, se placent parfois en rupture profonde avec les conceptions médiévales de la belle joute. Une preuve qu'il est toujours délicat et incertain d'analyser des pratiques historiques avec des sources qui leur sont postérieures.

2. Le combat à l'épée

La lance apparaît véritablement comme l'arme reine du combat à cheval, mais elle n'en a pas pour autant le monopole. Très largement à la guerre, et dans une moindre mesure dans les lices, les cavaliers ont également recours à l'épée.

Sur un champ de bataille, la charge initiale à la lance est logiquement suivie par une phase de combat rapproché pour laquelle les hommes d'armes tirent leurs épées. Dans son

¹⁰⁶² *Ibid.*, t. 1, p. 347-348.

¹⁰⁶³ *Lalaing*, p. 57 et 59. De façon rare, des étincelles sont aussi signalées pour un combat livré à pied, à Valladolid, en 1448, où Jacques de Lalaing et Diego de Gusman « *se donnèrent de si très-terribles et horribles horions, si menus et si souvent, que des harnas qu'ils avoient armés, qui estoient fins et acérés, le feu et les étincelles en sailloient* ». *Ibid.*, p. 138.

¹⁰⁶⁴ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 85.

¹⁰⁶⁵ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 178-180.

poème, Geoffroi de Charny, qui évoque la réalité du champ de bataille et la peur ressentie au combat, signale très clairement ces deux étapes successives :

*« Paour te faut avoir souvent
Quant vois tes ennemis devant
Vers toi venir,
Lances bessiees pour toy ferir,
Les espees pour revenir
Toi courre sus. »*¹⁰⁶⁶

Georges Chastellain rapporte qu'à la bataille de Baugé en 1421, le duc de Clarence fait de grandes prouesses dans la mêlée, « *quand sa lance luy estoit faillie, et que les espées des François donnèrent à souffrir beaucoup sur ses gens* »¹⁰⁶⁷. De même, à la bataille de Mons-en-Vimeu, la même année, le duc Philippe le Bon se fait attaquer de toutes parts alors qu'il est « *despouvu de sa lance, son espée en sa main* »¹⁰⁶⁸. Devant Mauléon en 1449, durant l'escarmouche qui oppose les hommes d'armes anglais qui sortent de la ville aux coureurs du comte de Foix, « *presque tous rompirent leurs lances [...]. Puis vindrent aus espées* »¹⁰⁶⁹.

Les deux principaux types de combats normés tels qu'ils apparaissent déjà au milieu du XIV^e siècle dans les traités de Charny, préparent bien à ces deux étapes : la joute entraîne pour la charge à la lance, et le tournoi pour la mêlée à cheval qui s'ensuit. Mais certains combats organisés au XV^e siècle consistent précisément à enchaîner ces deux phases sans interruption, cherchant à transposer au mieux le mode de combat chevaleresque de la guerre au contexte des lices. Éventuellement, on donne aux champions la permission de faire quelque menu changement d'équipement entre les deux types d'affrontements, très rapide, notamment se débarrasser d'une targe, d'une pièce de renfort ou d'une visière (ne serait-ce qu'en la relevant) ; à noter qu'il n'est pas à exclure que cette pratique soit aussi en vigueur sur un réel champ de bataille, mais nos sources ne nous permettent pas d'en être sûrs.

¹⁰⁶⁶ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 164.

¹⁰⁶⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 224-225.

¹⁰⁶⁸ Guillaume FILLASTRE, *La Toison d'or*, cité en note dans Chastellain, t. 1, p. 260-261.

¹⁰⁶⁹ LESEUR, t. 1, p. 50-51.

Les lettres de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, écrites en 1402 pour faire armes durant son voyage entre Coucy et Saint-Jacques de Compostelle, prévoient en premier lieu un combat de ce type. Les deux combattants devront effectuer une charge à la lance, puis, qu'ils aient « *assenez desdictes lances ou non* », chacun ôtera sa targe personnellement et prendra son épée, « *sans aide d'autrui* », et ils en feront vingt coups « *sans reprise* ». Par le choix de n'effectuer qu'une seule course, l'impossibilité d'être aidé par un page ou valet pour changer son équipement, ou encore le fait de combattre à l'épée sans interruption, on voit à quel point Jean de Werchin désire un combat proche de la vraie guerre¹⁰⁷⁰.

À défaut de disposer des chapitres du duel opposant à Arras en 1446 l'écuyer milanais Galiot de Baltasin au seigneur bourguignon Philippe de Ternant, nous bénéficions d'une description du déroulement du combat, rédigée par Olivier de La Marche. Comme souvent, ce chroniqueur parsème son récit de riches détails techniques. On voit par exemple que deux options existent quant à l'épée pour la charge à la lance : Ternant « *avoit ceint son espee, comme l'on les porte à la guerre communément* » ; de son côté, sachant qu'il devra rapidement la saisir ensuite, « *Galiot avoit mis la sienne en sa main senestre, toute nue ; et la tenoit aveques la bride* ». Après la charge initiale, Ternant « *se desarma d'une visière dont il estoit armé et cuida mettre la main à l'espee* ». De fait, la visière, nécessaire pour se protéger de la pointe de lance, peut ensuite être gênante pour pouvoir combattre correctement à l'épée, ce qui peut assurément être vrai pour la guerre aussi. D'autant que, malgré ce que pourrait faire penser le terme de se « désarmer », il s'agit non d'enlever la visière en s'en débarrassant définitivement, mais juste de la relever (en effet, à la fin du combat, les champions sont « *amenés devant le duc, les visières levees* »).

Pendant l'affrontement à l'épée, les règles autorisent une interruption pour rendre son épée au seigneur de Ternant, désarmé. Mais à l'exception de cette opportunité qui n'aurait pas été possible, les deux hommes d'armes s'opposent avec la même ardeur qu'ils auraient pu démontrer sur un réel champ de bataille. Dans un premier temps, ils s'échangent de puissants coups de leurs tranchants : « *Galiot feroit de haut et de taille moult grands coups ; et le signeur de Ternant feroit deux coups de haut, l'un devant main, et l'autre renvers* ». On

¹⁰⁷⁰ MONSTRELET, t. 1, p. 40.

comprend que les deux hommes sont alors en mouvement, car le chevalier bourguignon change sa façon de combattre dès lors qu'ils se mettent à demeurer à distance de frappe : « *et puis se joindirent les chevaux, et commença le seigneur de Ternant à charger et à quérir son compaignon de la pointe de l'espee par le dessous de l'armet, tirant à la gorge, sous les esselles, à l'entour du croisant de la cuirace, par-dessous la ceingnee du bras, à la main de la bride, tant que ladicte espee passoit outre une poignee ; et par tout le trouva si bien armé et pourveu, que nulle blessure n'en avint, et ainsi furent pris* ».

Ce passage est riche d'enseignements. On comprend notamment que les champions ont bien en main des épées aiguisées, et que les coups d'estoc sont autorisés et effectivement employés de façon réellement vulnérante, malgré le caractère chevaleresque, courtois et ludique du combat¹⁰⁷¹. Avec cette vaine recherche de l'estoc dans les défauts d'armure, on voit également la grande efficacité du harnois dont bénéficient les hommes d'armes à la guerre. Ce n'est qu'en guise de conclusion qu'Olivier de La Marche indique la durée convenue pour le duel : quand les deux hommes sont amenés devant leur juge, ils se disent prêts à poursuivre pour accomplir les trente-et-un coups prévus par les chapitres s'ils ne sont pas atteints¹⁰⁷². Mais Olivier de La Marche privilégie très souvent les faits aux règles.

À l'inverse, nous ne disposons que des chapitres pour le pas d'armes de la Belle Pèlerine en 1449, puisqu'aucun concurrent n'a relevé le défi qui incluait le type de combat qui nous intéresse ici. Ceux-ci prévoyaient que celui toucherait l'écu échiqueté avec l'épée courte, devrait combattre à cheval « *à l'asssembler d'ung cours de lance, et, en poursievant, combattre de l'espee, tant que v coups seroient fêrus et assis par l'ung des deux chevalliers* »¹⁰⁷³. Il s'agit du premier exemple où le nombre de coups ne correspond pas à un total que doivent atteindre ensemble les deux combattants, mais bien celui que devra atteindre en premier le meilleur des deux. Il est notable que cette option n'est utilisée dans la Bourgogne du XV^e siècle que pour des duels à cheval, et jamais à pied. Comme nous le verrons ultérieurement, le

¹⁰⁷¹ Claude Gaier considère que le duc de Bourgogne décide une interruption prématurée du combat à cause des dangers liés à cette utilisation d'estoc. Toutefois, il me semble que, sans être parfaitement explicite sur ce point, le récit suggère plutôt que les champions terminent complètement leur affrontement tel qu'il est prévu. Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 11.

¹⁰⁷² LA MARCHE, t. 1, p. 420-423.

¹⁰⁷³ ESCOUCHY, t. 1, p. 256-257.

combat à cheval, où l'un des combattants peut prendre une position avantageuse pour frapper son adversaire incapable de riposter, est assurément plus lisible pour les juges qu'un combat à pied où la grande proximité entre les deux champions amène à un combat certes très intense physiquement, mais parfois assez confus pour l'observateur extérieur.

Ce type de règle est choisi, mais cette fois également appliqué, pour le pas du Perron Fée, en 1463. On présente à chaque champion « *une lance et une espee, et donc de lance ilz se pourront aidier a leur plaisir, jusquez a la rompture d'icelle ou l'avoir perdue, et après de l'espee furnyt, jusques au nombre de xxvii cops ou d'aultre. Donc qui premier les aura assis, se sera pourfurnicion de son compaignon* »¹⁰⁷⁴. De façon singulière, les champions sont autorisés à courir aussi longtemps qu'ils le souhaitent avec leurs lances, mais l'on ne relève effectivement que quelques mentions explicites de deux courses, et jamais davantage¹⁰⁷⁵.

Mais c'est sur le combat à l'épée que nous focalisons ici notre attention. Une première version des faits indique déjà que l'arme employée est une « *espee rabatu* », donc non aiguisée, mais un autre manuscrit est encore plus précis, sur l'objet comme sur son maniement : après la course de lance, les opposants devront « *combatre d'espee aux trenchans rabatues et la pointe coppee en freant de hault, de long et de travers, non d'estocq sur paine d'honneur et de perdre le pris, tant et sy longuement que xxvii coups seront ferus et acomplis de l'ung d'iceulx* »¹⁰⁷⁶. Cette fois, la prise en compte de la sécurité des gentilshommes a influencé les choix matériels et techniques. Mais il faut reconnaître qu'avec un objectif de voir l'un des champions porter 27 coups d'épées sur son adversaire, ce pas d'armes a dû donner à voir les plus longs duels à l'épée de notre corpus, augmentant par la durée le risque de voir un accident se produire.

Toutefois, on regrette de n'avoir pour cet événement que des descriptions très limitées des combats, se bornant souvent à indiquer le nombre de coups d'épée portés par chacun des champions. Les informations à tirer au niveau des capacités martiales des hommes d'armes sont donc minces. Une des rares indications techniques qu'on pourra relever est le choix d'un

¹⁰⁷⁴ Perron Fée, p. 102.

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, p. 109-110.

¹⁰⁷⁶ *Ibid.*, p. 167.

des champions de tenir son épée dans la main gauche pendant la charge, à l'instar de Galiot de Baltasin en 1446 : « *l'espee qu'il mist en sa main senestre et qu'il tint avec la resne et la bride de son cheval tant qu'il eust acomply la course de sa lance* »¹⁰⁷⁷. Avec cette seule mention explicite, il est en revanche impossible de savoir quelle option a été la plus couramment adoptée par les participants.

Les armes d'Antoine, le Grand Bâtard de Bourgogne, et du seigneur de Scales, Anthony Woodville, qui ont lieu à Londres en 1467, reviennent à des règles plus traditionnelles, puisque d'après les chapitres, « *il n'y devoit avoir que un cours de lance, attainct ou non, et après quarante cinq coups d'espée* ». Toutefois, le combat s'achève bien vite à cause d'un accident qui provoque la mort du cheval d'Antoine, ne donnant guère aux deux princes l'occasion de montrer leurs talents d'épéistes¹⁰⁷⁸.

L'année suivante, le pas de l'Arbre d'or s'achève par une grande mêlée de tournoi, qui oppose une cinquantaine d'hommes, répartis en deux équipes égales. Cette mêlée commence par une charge collective à la lance. Les participants partent donc avec une lance et une épée rabattue, et Jean de Haynin relève que parmi eux, « *en y avoit plusieurs qui avoyent deux espées, l'une çainte, et l'autre en la [main] senestre avecq la bride* ». Lui et Olivier de La Marche décrivent le puissant choc des deux ensembles de cavaliers, qui, à la sonnerie de la trompette, couchent leurs lances et « *abordèrent par si grand ravine et si rudement qu'il en y ot trois ou quatre portez par terre, et plusieurs lances rompues* » ; « *et à celle rencontre eut mainte atteinte de lances et maintes rompues, et plusieurs chevaux portés par terre ; et de tels y eut affolés et blecés pour à tousjours* ». Ensuite, la confusion de la mêlée amène des commentaires limités à souligner son intensité et sa longue durée, mais sans réel apport technique¹⁰⁷⁹.

L'événement dont le récit nous permet de collecter le plus d'informations sur le combat à l'épée à cheval est sans conteste le pas de la Dame sauvage, organisé à Gand en 1470 à

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 174.

¹⁰⁷⁸ HAYNIN, t. 1, p. 77. Une fois de plus, Olivier de La Marche rapporte l'événement sans préciser les règles qui le régissent. LA MARCHE, t. 2, p. 262-264.

¹⁰⁷⁹ HAYNIN, t. 1, p. 129-130 ; LA MARCHE, t. 2, p. 384.

l'initiative de Claude de Vaudrey. Pour une fois, Olivier de La Marche nous fait la grâce de rapporter l'intégralité des chapitres, en plus d'un récit détaillé de ces armes.

Les duels consistent en « *une course de lance et xvii coups d'espée férus par l'un de nous deux* » : « *nous courrons une seule course de lance, et puis prendrons les espées, et batterons, jusques à l'acomplissement de dix-sept cops d'espée férus par l'un de nous deux* » (donc sans conteste, comme au pas du Perron Fée, un nombre de coups à atteindre par le meilleur combattant, et pas un total de coups à échanger ensemble). Les cas d'interruption prématurée sont aussi évoqués : si l'un est porté « *par terre de chocq de cop de lance, d'espée ou autrement* », le combat s'arrête et le malheureux qui aura ainsi chuté devra « *requérir aux dames rémission et pardon de sa mésaventure* » ; en cas de perte d'épée, le duc décidera de la faire rendre à son propriétaire ou de cesser pour cette fois¹⁰⁸⁰.

Olivier de La Marche signale parfois des modifications de l'équipement entre la fin de la course de lance et l'affrontement à l'épée, qui consistent à enlever des pièces d'armure. Ainsi pour le duel de Claude de Vaudrey et de Rousquin du Fay : « *parfist chascun sa course, et se désarmèrent de leurs lances et de leurs pièces moult froidement d'un costé et d'autre ; puis prindrent les espées, et se coururent sus* »¹⁰⁸¹. Contre Gérard de Marbais, il est encore dit que Claude de Vaudrey « *se désarma de sa lance et de ses pièces, et prist son espée* », alors que ce n'est apparemment pas le cas de son adversaire, qui simplement « *se désarma pareillement de sa lance, et incontinent mist la main à son espée* »¹⁰⁸². Cette possibilité offerte aux participants n'apparaît pas comme quelque chose de systématique. La plupart du temps, le chroniqueur indique simplement que les combattants prennent en main leurs épées pour continuer à combattre¹⁰⁸³. Le passage d'une phase à l'autre semble parfois être très rapide, sans que la moindre interruption soit suggérée, comme avec Antoine de Luxembourg, comte de Roussy : « *ne s'ataindirent point des fers des lances, mais firent croisée, et prestement retournèrent l'un sur l'autre, les espées en la main* »¹⁰⁸⁴.

¹⁰⁸⁰ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 61 et 63.

¹⁰⁸¹ *Ibid.*, p. 88.

¹⁰⁸² *Ibid.*, p. 88-89.

¹⁰⁸³ *Ibid.*, p. 75-78, 81, 86.

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*, p. 74.

Ce format d'affrontement doit en tout cas plaire à Claude de Vaudrey, qui, l'année suivante, lance un défi singulier tout à fait similaire, mais dans un contexte militaire : pendant le siège d'Amiens, en 1471, « *messire Claude de Vaudrey fit armes à l'encontre du Cadat de Bueil, et estoyent d'une course de lance, et puis combatre d'espees tranchantes et aigues* ». Profitant sans doute de son expérience dans les lices du pas de la Dame sauvage, le chevalier bourguignon prend le dessus sur son adversaire : « *la course de lance passee, ils mirent les mains aux espees, et se coururent sus fièrement et vigoureusement ; mais, ainsi que la fortune meine les choses, messire Claude de Vaudrey atteindit de la pointe de l'espee ledict Cadat, et lui perça le bras ; et ainsi furent icelles armes acomplies* »¹⁰⁸⁵. Évidemment, compte tenu du changement de contexte, les « *bastons rabattus* »¹⁰⁸⁶ employés en 1470 ont laissé la place aux armes de guerre, mais la similitude dans le type d'engagement, à une seule année d'intervalle, est édifiante, et montre déjà la frontière floue qui existe entre le monde des lices et le monde de la guerre, question fondamentale sur laquelle nous reviendrons.

Mais revenons au pas de la Dame sauvage et à ses seize combats. Forcément, l'escrime est plus facile à analyser pour les chroniqueurs lors des duels, comme ici, que lors des mêlées. Et pourtant, même les descriptions d'un observateur aussi fin qu'Olivier de La Marche se cantonnent souvent à évoquer l'intensité de l'affrontement, notamment par les dégâts sur le matériel : « *commença entre eux le chapplis des espées grant et pesant* » ; le « *seigneur de Roussy se monstra puissant chevalier, et donna à l'entrepreneur de grans cops qui sont demourés escrips et parissans sur le harnais* » ; « *Lors coururent les deux hommes d'armes ; et fut celle bataille bien et fièrement combatue* » ; « *chescun faisoit son debvoir de son pooir et de toute sa force* » ; « *se combatirent eux deux ensamble moult vigoureusement, dont il advint que ledit de Fontettes, de toute sa force féroit sur l'entrepreneur, luy donna ung sy grant cop, qu'il rompy son espée par le millieu. Et l'entrepreneur donnoit cops grans et pesans sur ledit de Fontettes ; mais ledit de Fontettes atout sa demye espée se recouvroit, et joindoit sy près de son compagnon, qu'ilz acomplirent leurs cops que à paine savoit-on dire qui plus tost de eulx deux les avoit acomplis* » ; « *se coururent sus moult vigoureusement* » ; « *Et lors*

¹⁰⁸⁵ La Marche, t. 2, p. 278-279.

¹⁰⁸⁶ La Marche, *Dame sauvage*, p. 56.

commença la bataille entre les deux compagnons, qui fut bien et durement combattue, et tellement que les cops de leur emprise furent accomplis » ; « Et puis mirent la main aux espées, et commencèrent leur bataille forte et dure d'un costé et d'autre » ; « se vindrent joindre l'un sur l'autre, et donnèrent de grans cops et pesans, et se trouvèrent sy souvent que, en peu d'heure, furent les XVII cops accomplis » ; « et puis recommencèrent leur bataille moult bien et fièrement. L'escuier allemant féroit de grans cops, et tellement que son espée fut toute ployée » ; « se conduisy l'escuyer très-vigoureusement et très-vaillamment » ; « ainsy se départi celle bataille bien combatue d'un costé et d'autre » ; « et puis mirent la main aux espées et donnèrent des grans cops et l'un et l'autre. Et advint que, après avoir féru III ou V cops, ledit messire Jacques de Damas donna sy grant cop à l'entrepreneur, que le clou de la visière du bachinet rompy, et fut sa visière descloée d'un costé ; par icellui cop, dommagea si fort son espée, qu'il fut jugié de lui en rendre une aultre. Les chevaliers furent départis, et la visière de l'entrepreneur recloée ; et puis recommença leur bataille, qui fut très-bien et durement combatue d'un costé et d'autre » ; « Et chapellèrent des espées grans cops et durs » ; « fut cette bataille très-bien et durement combatue; et fut trouvé le gardebras dudit Trapesonde descloé de celle bataille » ; « se donnèrent de grands cops » ; « tant maillièrent et frappèrent l'un sur l'autre que, en pou de temps, leurs cops furent fais et accomplis » ; « le plumas de l'escuier fut abbatu d'un coup d'espée de l'entrepreneur ; et fut bien et bel et vaillamment ceste bataille combatue » ; « le forestier féroit de toute sa force, pour employer son emprinse, et l'entrepreneur le chadoioit de moult grant corage »¹⁰⁸⁷.

À côté de la masse d'indications sur l'intensité, les précisions quant à la maîtrise technique de l'épée sont certes maigres, mais la situation reste largement plus intéressante que pour le pas du Perron Fée, pour lequel, malgré un nombre de combats supérieur, on ne dispose bien souvent que du seul décompte des points. On arrive tout de même ici à rassembler des éléments intéressants sur la façon de combattre. La forte intensité des frappes, sur laquelle insiste tant Olivier de La Marche, met bien en lumière que malgré l'existence d'un décompte, il n'est pas seulement question de toucher son adversaire, mais bien de le frapper efficacement, puissamment.

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*, p. 74, 77-82, 84-86, 88, 90.

On relève également, avec la mention de la visière déclouée et du plumas abattu, que la tête peut être visée. Contrairement à ce que fait Philippe de Ternant en 1446 à la fin de son duel, les participants se contentent de frapper délibérément sur l'armure, sans chercher à en viser les défauts, ce qui peut se comprendre par le contexte festif, certes, mais surtout par l'utilisation d'épées rabattues et les règles qui lui sont systématiquement associées, à savoir l'interdiction de l'estoc (de toute façon assez vain avec une arme dépourvue de pointe). Même si Olivier de La Marche n'explique pas ce détail, on le devine aisément à travers son récit, et notamment lorsqu'au tout dernier combat, contre François d'Este, marquis de Ferrare, il énumère les diverses façons dont les deux champions se frappent, avec les coups d'estoc notablement absents : « *commença la bataille des deux chevaliers, qui fut bien et durement combatue ; et féroient de taille et de revers l'un sus l'autre, et à la fois du poing et du pommeau, qui mieulx mieulx* »¹⁰⁸⁸.

Le récit de ce dernier combat comporte un autre détail très intéressant, à savoir le fait qu'il dure largement plus que les autres : « *pour ce qu'ils estoient les derreniers, on ne se hasta point de les départir ; et croy que ilz férèrent chascun plus de trente cops d'espée. Et sur ce point, furent les deux chevaliers départis* »¹⁰⁸⁹. Là encore, on voit que les règles ne sont pas fondamentales. De fait, les combattants ne doivent pas se préoccuper de compter les coups portés, pour pouvoir adopter une stratégie leur permettant de gérer leurs efforts selon l'écoulement du combat. Ils doivent s'afficher non en sportifs performants, mais bien en hommes de guerre, qui, sur un champ de bataille, devront démontrer la même ardeur.

On comprend d'autant mieux que les mêlées collectives soient animées de cette même intensité, renforcée par le grand nombre de participants. En 1456, en l'honneur du récent mariage du comte de Nevers, le comte de Charolais fait crier à Lille « *un tournoy à faire en harnais de guerre et à blanches espées rabattues* », lors duquel il est lui-même à la tête d'une des compagnies. Georges Chastellain donne des combats un récit court mais intéressant : « *sans contendre en la mort de l'un l'autre et sans férir d'estocq, nuls plus beaux coups, ni plus horribles ne se firent en bataille mortelle comme droit-cy se trouvèrent, là où salades et armes*

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*, p. 92.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*, p. 92.

furent froissies, gardes abbattues, cuiraches desclouées et malmises, et par impétueux orgueil et force de corps cohortes rompues et esparpillées, comme en mortel encontre »¹⁰⁹⁰. Comme dans les cas précédents, l'apport en matière d'escrime est assez limité, mais ce passage met bien en évidence le fait que pour tuer, les coups d'estoc apparaissent comme les plus efficaces, assurément portés vers les défauts d'armure. Toutefois, ce souci de sécurité ne va pas jusqu'à dissuader les participants de porter les frappes les plus puissantes possibles. De façon plus rare, apparaît ici une dimension collective, puisqu'il s'agit de disperser les cohortes adverses. Même si l'on aurait souhaité quelque détail sur les éventuelles tactiques collectives employées pour arriver à cette fin (ou même leur éventuelle absence), on voit d'ores et déjà que le tournoi revêt le grand intérêt de pouvoir entraîner à combattre en groupe, ce qui explique probablement que l'escrime en elle-même, dans l'étendue de sa complexité technique, passe au second plan.

Antoine de La Sale, dans son traité sur les tournois, recommande de limiter au maximum les possibilités de frappes laissées aux participants, bien loin de la situation du duel Ternant-Baltasin ou même du pas de la Dame sauvage : « *Alors commence la fière et forte bataille de hault en bas frapper, et qui ferroit de bas en hault, de travers ou d'estocq, ne frapper[oit] behourde[u]r depuis qu'il aroit son heaume hors du chief, sur son honneur de ce jour, et sur la pugnicion des diseurs seroit* ». Il insiste encore un peu plus loin : « *que nul ne doit frapper d'espée ne de baston, de revers, d'estoc, ne doit bouter ne tirer fors férir de hault en bas, et se, sur la paynne de estre pugniz, à l'exemple de tous* »¹⁰⁹¹.

Une telle escrime semble très artificielle, mais c'est là encore dans la dimension collective que ce type de tournoi prend son sens, même si le but de l'affrontement ne semble pas clairement défini, si ce n'est combattre du mieux possible. Dès le signal marquant le début du combat, quand on coupe les cordes séparant les compagnies et que les trompettes sonnent, « *commence la fière et forte bataille* ». Le jeu consiste à rester en groupe pour dominer ses adversaires, assurément en les dispersant : « *là tournoyent les ungs sur les aultres, à qui peult tenir la bataille sur la place à son contraire party ; celle partie se appelle*

¹⁰⁹⁰ CHASTELLAIN, t. 3, p. 452-453.

¹⁰⁹¹ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 212 et 215.

le dessus, et l'autre, le dessous. Et pour ce jour, celle du dessus a le plus d'honneur ». Les affrontements durent ainsi « *jusqu'à l'heure venue que le behourt doit cesser. Et lors les juges font sonner les trompettes pour cesser* ». On ne relève donc pas un objectif précis et clair à atteindre pour mettre fin au combat¹⁰⁹².

Mais la confusion fait en réalité partie intégrante du tournoi. Lors de la mêlée qui conclut le pas de l'Arbre d'or en 1468, la duchesse de Bourgogne craint qu'on blesse son mari et fait signe pour qu'on arrête, mais les combattants sont « *si embesoignez et si enchauffez qu'ilz n'avoient loisir d'y entendre* ». Finalement, après avoir longuement tournoyé, le duc se désarme de la tête et fait arrêter les tournoyeurs à la demande des dames, « *mais ce feut à très grand peine* ». Comme la « *cattefouille* », c'est-à-dire la mêlée, est trop grande pour permettre de voir qui combat le mieux, le duc les fait remettre en arrière en bataille les uns en face des autres et il en fait appeler certains pour des combats à un contre un, à deux contre deux, ou à trois contre trois, à la fin desquels il est obligé à chaque fois d'intervenir personnellement pour séparer les adversaires¹⁰⁹³.

En dehors de la Bourgogne, nous pouvons porter notre regard sur le *Livre des tournois* du roi René. Du point de vue de l'escrime, il est aussi restrictif qu'Antoine de La Sale. En effet, la veille du tournoi, chaque compagnie doit venir se présenter séparément sur les rangs et on demande alors aux tournoyeurs de jurer « *que nul d'entre vous ne frappera autre audit Tournoy à son escient d'estoc, ne aussi depuis la sainture en aval, en quelque façon que ce soit, ne aussi ne boutera, ne tirera nul s'il n'est recommandé ; et d'autre part se par cas d'aventure le heaulme cheoit de la teste à aucun, autre ne luy touchera jusques à tant qu'il luy aura esté remis et lacé* ». On le leur rappelle le lendemain juste avant le début de la mêlée :

« Messeigneurs les juges prient et requièrent entre vous messeigneurs les tournoyeurs, que nul ne frappe autre d'estoc ne de revers, ne depuis la sainture en bas, comme promis l'avez, ne ne boute ne tire, s'il n'est recommandé ; et aussi que se d'aventure le heaulme cheoit à aucun de la teste, qu'on ne lui touche jusques ad ce qu'on le lui ait remis, et que nul d'entre vous aussi ne

¹⁰⁹² *Ibid.*, p. 212-215.

¹⁰⁹³ HAYNIN, t. 1, p. 129-130 ; LA MARCHE, t. 2, p. 384.

vueille frapper par attaine sur l'ung plus que sur l'autre, se ce n'estoit sur aucun qui, pour ses démerites, fust recommandé. Oultre plus, je vous advise que depuis que les trompettes auront sonné retraite, et que les barrières seront ouvertes, ja pour plus longuement demourer sur les rengz, ne gaingnera nul l'emprise. »

Paradoxalement, c'est en donnant des recommandations sur l'équipement que le roi René livre les indices les plus originaux sur le déroulement normal du combat. Il conseille ainsi de protéger les pieds : « *les sollerez y sont très bons contre la poincte des esperons* ». À propos de ces derniers justement, il précise que « *les plus cours esperons sont plus convenables que les longs, à ce que on ne les puisse arracher ou destordre hors les pieds en la presse* »¹⁰⁹⁴. Par ces détails matériels, on comprend à quel point les tournoyeurs doivent être proches, et même au contact, au sein de la « presse », c'est-à-dire la mêlée.

On ressent cette même impression d'intensité dans le récit de la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, où Georges Chastellain évoque « *les pesans et horribles coups que on y ruoit à tous lez, l'un cy, l'autre là, d'estoc et de taille, et de toutes manières* ». Parmi ceux qui se distinguent le plus, le seigneur de Croÿ « *féroit, mailloit de l'espée, d'estocq et taille, rompoit mailles et charnières, et ne donna repos à son bras, ains l'apprestoit en la mort de chacun, fust devant, fust de costé, là où il pouvoit atteindre* ». Le duc Philippe le Bon lui-même ne démerite pas. Animé d'un grand courage, il ne cherche pas à rester en formation, et ne tient « *ni route, ni ordonnance* », mais se bat comme un lion au milieu de la mêlée, où qu'il la trouve : « *tousjours mains et bras en besongne sur les sallades et visières, hurtoit et chocquoit sur les uns et sur les autres. Toutes presses lui estoient bonnes et toutes places visitées, à gauche et à dextre, devant et derrière* »¹⁰⁹⁵. Dans une telle bataille, on peut imaginer que les hommes d'armes cherchent parfois à viser les défauts des armures, ou plus souvent à forcer les parties vulnérables comme la tête ou plus précisément le visage, mais la plupart du temps se contentent de frapper puissamment autour d'eux de tous côtés. À cause du contexte extrême et non des règles, ce type d'affrontement réel doit se caractériser par une très grande intensité plus que par une grande finesse technique de l'escrime, ce à quoi, finalement, les

¹⁰⁹⁴ René d'ANJOU, *Livre des tournois*.

¹⁰⁹⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 264 et 266.

tournois collectifs préparent de façon intéressante, malgré des conventions artificielles au niveau du maniement de l'épée.

Les combats à cheval dans les lices donnent probablement souvent à voir une escrime efficace mais assez simple, avec un répertoire technique relativement limité. Cela s'explique non seulement par les règles des tournois qui interdisent généralement l'estoc, mais aussi par le fait d'être à cheval, qui rend plus délicats les mouvements subtils tels que les esquives, le jeu avec la distance. En revanche, il est très intéressant de voir comment le déplacement du cheval peut entrer en jeu dans le combat.

Le terme de « tournoi » induit certes une notion de virage, de se tourner autour, mais l'indice n'est guère suffisant¹⁰⁹⁶. Le traité d'Antoine de La Sale comporte à ce sujet un passage singulier. D'après lui, la veille du tournoi, se tient un défilé jusqu'aux lices, suivant la bannière du chef, durant lequel les tournoyeurs sont « *les plus richement abilliez qu'ilz pevent, [...] faisans tous monstres de leurs corps, tous en pourpains de fins draps d'or ou d'argent* », avec les plus riches chaînes et autres débauches d'orfèvrerie. Ils entrent ainsi dans les lices, « *et lors se meslent par la place, au son des trompettes, virer, tourner, faire les saulx et les pennades ; des espées que ilz tiennent en leurs mains, font semblant de asseoir l'un sur l'autre, et ainssy essayent eulx et leurs chevaulx, ainssy que se ilz behourdoient, jusques ad ce que les diseurs, qui en leurs hours se tiennent, font à retraite les trompettes sonner. Et ceste feste est nommée 'Les Vigilles du Tournoy'* ».

Si les combattants vont réellement essayer leurs chevaux sur les lices en vue du tournoi, il faut convenir que ce passage suggère un riche niveau de maîtrise équestre. On relève un essai pour la compagnie de l'appelant, puis un essai pour la compagnie du défendant, et pas les deux compagnies l'une contre l'autre. Lors de ce moment, chacune doit chercher à éblouir. Il semble s'agir plus d'une mise en condition que d'un véritable entraînement, et peut-être même davantage encore d'une sorte de spectacle. Dans ce contexte, il est difficile de savoir si la démonstration de figures équestres ne sert qu'à fanfaronner, sans véritable utilité pratique,

¹⁰⁹⁶ À l'origine, cette idée peut simplement renvoyer aux compagnies qui, en pleine campagne, doivent tourner pour chercher leurs adversaires. En effet, le terme de « tourner » peut apparemment avoir le sens simple de « parcourir ». Voir par exemple CHASTELLAIN, t. 2, p. 312 : « *chevauchèrent en tournant ledit pays* ».

ou si au contraire ce moment est vraiment représentatif de ce que sera l'affrontement du lendemain. Il aurait été plus sûr de pouvoir tirer des conclusions de ce passage assez singulier si l'évocation des combats eux-mêmes lui faisait écho, mais il n'en est rien. À leur propos, Antoine de La Sale se contente de dire que les participants « *tournoient les ungs sur les aultres* », ce qui est bien vague¹⁰⁹⁷.

Il semble clair que dans les combats collectifs du moins, le cheval doit être en mouvement, sauf s'il est bloqué dans la presse. Lors d'une escarmouche qui a lieu devant la place forte d'Alibaudières, en 1420, quand les Dauphinois sortent, Jean de Luxembourg vient les attaquer, « *tout enfely sur eux, ainsi que en tel affaire il faut remouvoir souvent et se monstrier en la fierté de son cheval* »¹⁰⁹⁸. D'un point de vue équestre, cette idée de fierté suggère une mobilité constante, une forte dynamique. De façon cohérente, Dom Duarte conseille fortement, au moins dans les tournois avec beaucoup de participants, de chercher à tirer le plus grand profit de la vitesse et de la force du galop de son cheval pour porter de puissants coups d'épées ; la meilleure solution, selon lui, consiste à traverser le terrain en ligne droite, sans fatiguer son cheval inutilement en lui demandant de tourner sans cesse¹⁰⁹⁹.

Olivier de La Marche utilise la même expression que Georges Chastellain quand, au pas de la Dame sauvage, à la fin de leur duel, Claude de Vaudrey et Rousquin du Fay sont amenés devant les juges : « *ilz ne povoient approchier pour touchier l'un l'autre ès mains, par la fierté de leurs chevaulx* »¹¹⁰⁰. Plus que des animaux craintifs, on imagine aisément des chevaux énervés, échauffés par l'intensité du combat.

Comme pour le maniement de l'épée, ce récit du pas d'armes de Gand est le plus riche pour étudier ce type d'affrontement sur le plan équestre. Une fois de plus, les descriptions restent plutôt allusives, mais leur analyse attentive permet d'en tirer de précieuses informations. Après la charge à la lance, en ligne droite, les hommes d'armes doivent faire

¹⁰⁹⁷ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 208-209 et 212.

¹⁰⁹⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 118-119. À noter que l'édition citée propose de mettre une virgule après « *se monstrier* », que j'ai volontairement supprimée car elle nuit clairement au sens de la phrase.

¹⁰⁹⁹ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 114.

¹¹⁰⁰ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 88.

demi-tour pour engager le combat à l'épée : « *ne s'ataindirent point des fers des lances, mais firent croisée, et prestement retournèrent l'un sur l'autre, les espées en la main* »¹¹⁰¹.

La première étape qui apparaît est l'idée de s'assembler, de se joindre : « *puis vindrent pour eulx joindre aux espées ; mais à l'assamblar, l'espée du chevalier chut à terre* »¹¹⁰². Dans un autre duel, Jean du Byes est désarmé de la plupart de son bras par un coup de lance. De fait, « *on ne les laissa point assembler aux espées, jusques à ce que ledit escuier fut rarmé* »¹¹⁰³. Du point de vue équestre, il est normal que les champions aient besoin de se rapprocher pour pouvoir combattre. Malgré cela, chacun pourrait ensuite se livrer à des manœuvres d'éloignement de son adversaire pour mieux le reprendre.

Mais la deuxième idée qui ressort est justement celle de rester proches. Pendant son combat, Philippe de Fontettes, qui a brisé son arme en frappant, doit soutenir les coups de Vaudrey : « *atout sa demye espée se recouvroit, et joindoit sy près de son compaignon qu'ilz acomplirent leurs cops que à paine savoit-on dire qui plus tost de eulx deux les avoit acomplis* »¹¹⁰⁴. Les deux hommes doivent réellement rester très proches pour demeurer à distance de frappe malgré l'arme raccourcie, mais l'on ne peut savoir si leur contact perdure car ils sont à peu près statiques ou s'ils se suivent dans leurs déplacements. Quoi qu'il en soit, ce duel n'est pas le seul où les deux champions combattent au plus près : avec Jean du Byes, « *fut combatue ceste bataille de sy près qu'ilz combatirent des espées et des gantelés. Et sçay bien que je vis férir à l'entrepreneur pluseurs cops du pommeau de l'espée* »¹¹⁰⁵. La situation est encore plus nette avec Philippe de Poitiers : « *Et puis prindrent les espées, et se coururent sus tous deux fièrement ; et, en hommes d'armes, se vinrent arrester l'un devant l'autre. Et chapellèrent des espées grans cops et durs ; et tantost firent qu'ilz achevèrent leurs cops en plus peu d'espace que nulz des aultres* »¹¹⁰⁶. Il est rare de pouvoir trouver un indice aussi explicite, comme ici le fait de s'arrêter l'un devant l'autre pour combattre. Compte tenu de la

¹¹⁰¹ *Ibid.*, p. 74.

¹¹⁰² *Ibid.*, p. 77.

¹¹⁰³ *Ibid.*, p. 81-82.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 78.

¹¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 82.

¹¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 85.

faible durée du combat signalée par Olivier de La Marche, on peut deviner que les deux hommes gardent la même proximité pendant tout leur échange de coups.

Cependant, d'autres passages ne suggèrent pas l'immobilité dont cet extrait donne l'impression. Quand l'entrepreneur affronte Pierre de Salins, « *du V^e cop d'espée, il advint que le cheval dudit messire Glaude se trouva craintif d'aprochier, et ledit seigneur Glaude féroit, et ne trouvoit riens devant sa main ; par quoy, d'un cop perdu, lui eschappa son espée. Sy requéroit ledit messire Glaude qu'il peust acomplir ses cops ; mais il fut jugé, puisque l'aventure lui estoit venue en combatant, que l'emprise des deux estoit achevée* »¹¹⁰⁷. Cette mésaventure confirme bien la nécessité d'être proches pour pouvoir frapper correctement, mais il est difficile de savoir si les combattants se sont éloignés volontairement ou non avant de se rapprocher à nouveau.

D'autres passages suggèrent bien les possibilités de manœuvres pour attaquer l'autre dans une position avantageuse. Claude de Vaudrey parvient à ce résultat contre le forestier de Bruges : « *par pluseurs fois, le prist à l'avantaige de son cheval, tellement qu'il mettoit le dos du forestier devers lui. Et furent les cops achevés fort à l'avantaige de l'entrepreneur* »¹¹⁰⁸. Si un savoir-faire équestre est nécessaire pour atteindre cette configuration favorable, le passage n'éclaire pas les déplacements réalisés par Vaudrey pour en arriver là.

Pour ajouter encore à la confusion, les autres passages suggérant des mouvements, des manœuvres, semblent s'achever par un arrêt au contact. Lors du combat avec Charles de Visan, « *les deux compagnons se quéroient moult bien, en hommes d'armes et de bonne fachon, et se vindrent joindre l'un sur l'autre, et donnèrent de grans cops et pesans, et se trouvèrent sy souvent que, en peu d'heure, furent les XVII cops acomplis* »¹¹⁰⁹. Il est difficile de savoir si les deux hommes décrits en train de « se quérir », cherchent à se toucher par des mouvements de leurs chevaux ou de leurs épées ; dans les deux cas, la situation devient plus simple dès lors que les chevaux sont « joints », donc proches. De même, quand Claude de Vaudrey et Rousquin du Fay prennent leurs épées, ils « *se coururent sus, chascun à son mieulx*

¹¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 75.

¹¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 90.

¹¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 80.

*et à son avantage, moult bien, en hommes d'armes et en gens de fait. [...] et se donnèrent de grans cops. Si se vindrent les deux compaignons arrester l'un devant l'autre, et tant maillièrent et frappèrent l'un sur l'autre que, en pou de temps, leurs cops furent fais et acomplis »*¹¹¹⁰. Si le verbe « courir » suggère une vitesse élevée, une intensité dans l'approche, le mouvement ne dure que pour les premiers échanges de coups mais n'apparaît plus essentiel dès lors que le véritable engagement a commencé, les deux hommes arrêtés l'un devant l'autre.

La synthèse de ce riche récit semble se heurter à un apparent paradoxe, une tension entre mouvement et immobilité. L'importance de la force physique du cheval apparaît comme la clé de compréhension permettant de saisir la cohérence de l'ensemble. Olivier de La Marche reconnaît la vigueur et la vaillance de Jean du Byes et émet la réserve suivante : « *combien que ledit escuyer eut cheval non pas moult puissant pour soustenir les grans cops de l'entrepreneur, et qu'il fust foiblement monté, par quoy ledit entrepreneur en ceste partie avoit grant avantage, toutefois fist ledit escuier très-bien son devoir »*¹¹¹¹. En réalité, la position avantageuse des chevaux les uns par rapport aux autres semble s'obtenir principalement par la poussée du poitrail, plutôt que par des manœuvres complexes au galop, par des changements de direction rapides et subtils et par l'éloignement de l'adversaire pour mieux le reprendre. Dans le cas le plus explicite, Frédéric de Flamessan (ou Framessan) « *féroit de grans cops, et tellement que son espée fut toute ployée ; mais son cheval ne pavoit soustenir le fais ne les cops de l'entrepreneur, ne la poissance de son cheval, et tellement que le cheval dudit allemant fut fort reculé, et jusques en dangier d'estre abbatu sur son cul »*¹¹¹².

Dans cette hypothèse qui semble la plus plausible, on concilie à la fois la volonté de se joindre, de s'assembler, la volonté de rester proches une fois que l'engagement est établi, mais aussi la poursuite des mouvements l'un par rapport à l'autre. Cette idée de continuer à bouger mais en restant dans un périmètre très restreint est confortée par les nombreuses mentions de combats courts et intenses. Au niveau de la mentalité, une telle attitude est également cohérente avec la volonté de s'illustrer et de s'afficher en hardi combattant.

¹¹¹⁰ *Ibid.*, p. 88.

¹¹¹¹ *Ibid.*, p. 82.

¹¹¹² *Ibid.*, p. 81.

Pendant leur combat, Claude de Vaudrey et Rousquin du Fay sont « *chascun en désir de soy monstrier* »¹¹¹³. Dans cette optique de démontrer son ardeur et son courage, l'attitude d'un homme d'armes qui fuirait le contact durant de longues secondes ou dizaines de secondes, pour obtenir la meilleure position sur son adversaire, serait assurément perçue de façon négative, même si cela démontre une subtilité, un raffinement certes efficace dans la maîtrise équestre.

Même la remarque de Dom Duarte, qui ne conseille pas de rester au contact d'un adversaire mais de frapper en passant, peut être vue comme cohérente avec cette vision du combat. En effet, son point de vue concerne une grande mêlée collective, et ses conseils visent bien à utiliser la puissance du cheval plus que sa mobilité, la versatilité de ses mouvements. Il ne propose pas par exemple de recourir à des virages serrés, des changements de direction rapides et inopinés pour perdre, embrouiller les autres tournoyeurs. À l'inverse, il signale même qu'il arrive fréquemment que des cavaliers chutent avec leurs chevaux lorsqu'ils tournent à l'extrémité des lices, et qu'il faut donc être prudent à ce moment¹¹¹⁴.

Avec cette analyse en tête, il est intéressant de considérer à nouveau le combat de Galiot de Baltasin et de Philippe de Ternant. Quand ce dernier réalise qu'il n'arrive pas à atteindre son épée au fourreau, qui pend sur les flancs de son cheval, il se porte au-devant de son adversaire, se protégeant avec son bras des coups d'épée qui lui sont portés, mais il continue à se déplacer : « *en demenant et remuant son cheval* », l'épée glisse finalement du fourreau et tombe au sol. Une fois que le chevalier bourguignon s'est fait redonner son arme, les deux hommes s'échangent d'abord de grands coups de taille, et Philippe de Ternant se met à chercher les défauts d'armure de son adversaire avec des coups d'estoc une fois seulement que « *se joindirent les chevaux* »¹¹¹⁵. Il en ressort donc la même impression qu'en chargeant avec le cheval, on se contente de frappes simples, données en passant, et que l'escrime peut devenir plus subtile lorsqu'on reste proche de l'adversaire, en se joignant à lui.

¹¹¹³ *Ibid.*, p. 88.

¹¹¹⁴ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 114.

¹¹¹⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 422-423.

Mais avant qu'ils aient tiré leurs épées, la charge des deux champions montrent l'importance de la puissance physique du cheval. Philippe de Ternant, monté sur un coursier, désire courir normalement en utilisant sa lance. Galiot de Baltasin monte quant à lui « *un puissant ronssin* », ce qui l'amène à choisir de percuter au galop le cheval de son adversaire : l'écuyer milanais, « *qui se sentoit fort et puissamment monté, quéroit le rencontre des chevaux, et croisa comme à la forcouse ; tellement qu'il se rencontrèrent, et des corps et des chevaux, si durement, que le signeur de Ternant fut abatu sur son cul ; mais le coursier fut bon, et le chevalier adroit ; et se releva* »¹¹¹⁶.

Nous l'avons déjà évoqué, la grande mêlée au pas de l'Arbre d'or, en 1468, débute par le choc violent des deux compagnies, lors duquel plusieurs chevaux sont portés à terre, dont certains gardent des séquelles de leur chute¹¹¹⁷. Si les chroniqueurs ne précisent pas si les chevaux sont renversés par la puissance des coups de lance ou par des collisions, c'est bien la deuxième option qui est la plus plausible. En effet, Antoine de La Sale, qui traite d'un tournoi où les participants ne sont armés que d'épées, évoque ce même résultat lors de la charge : « *à l'assembler sont maintz destriers renversez* »¹¹¹⁸. La pratique de se percuter est apparemment courante au sein de ces mêlées. Quand Dom Duarte recommande de traverser le terrain du tournoi de part en part pour délivrer de puissants coups d'épée, il précise bien que son conseil n'est valide qu'à condition de ne pas avoir été engagé, par choix ou par contrainte, dans une collision avec un autre cheval à la première rencontre¹¹¹⁹.

Les autres chevaux ne sont pas les seules cibles potentielles. Lorsqu'Hardouin de La Jaille traite de la préparation des lices du « *champ de bataille* » (dans le sens ici de duel judiciaire et pas de bataille rangée), il indique que « *riens par-dessoubz ladicte lice ne puisse entrer, ne par-dessus saillir. Et ce qui le meut de tant haultes et si fortes les deviser, est que par heurtz, bouttemens et accul de chevaulx, ou par contre lesdictes lices se dresser, n'en adviengne, ce que veoir on ne vouldroit* »¹¹²⁰. Cet indice d'un probable entraînement des chevaux à ne pas

¹¹¹⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 420-422.

¹¹¹⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 384 ; HAYNIN, t. 1, p. 129-130.

¹¹¹⁸ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 212.

¹¹¹⁹ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 114.

¹¹²⁰ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 142.

s'arrêter face aux obstacles trouve un écho parfait dans une ruse de guerre expliquée à deux reprises par Jean de Bueil. Celui-ci rapporte comment il est possible d'aller de nuit saboter la barrière à l'entrée d'une ville, en la coupant à la lime, en la recollant avec de la cire, puis en masquant ces réparations de fortune avec de la terre. De fait, le lendemain, lors de l'escarmouche, les hommes d'armes peuvent venir attaquer par surprise ceux qui se croient à l'abri de cette barrière en venant la heurter « *de poitrine de cheval* » et la renverser¹¹²¹. Les chevaux n'étant bien sûr pas conscients de la supercherie, cela signifie que leur dressage permet de les amener contre l'obstacle désigné par leurs cavaliers, aidés par l'émulation psychologique d'une compagnie entière en pleine charge, probablement aussi à grand renfort d'éperons.

Un tel dressage peut s'avérer particulièrement utile en combat. Déjà lors du combat des Trente en 1351, l'affrontement bascule lorsque Guillaume de Montauban, qui combattait à pied, décide de monter à cheval et charge le carré anglais, culbutant ainsi dix hommes¹¹²². Collectivement, une telle charge peut faire des ravages, y compris contre son propre camp. Jean Lefèvre de Saint-Rémy insiste sur cet élément décisif à Azincourt en 1415. Pendant la bataille, les chevaux des hommes d'armes français qui attaquent les ailes des archers anglais, sont tellement blessés par les flèches qu'ils deviennent complètement incontrôlables, font tomber certains de leurs cavaliers et se mettent à fuir ; ce faisant, ils foncent dans « *l'avant-garde des François, ausquelz ils firent de grans empeschemens, et les desrompirent et ouvrèrent en pluseurs lieulx, et les firent reculer* ». La désorganisation est totale et empêche les Français de se défendre efficacement : « *les Franchois [...] petitement se deffendirent ; car, à la cause des gens de cheval, la bataille des Franchois fut rompue* »¹¹²³.

Jean de Bueil évoque ce risque à prendre en compte, s'appuyant pour son explication sur l'exemple de la bataille de Verneuil, en 1424 : « *Car, quant les gens de cheval sont rebouttez, ilz heurtent souventeffoys leurs gens de poitrine de cheval et les rompent et desconfisent ; mais on les doit mettre sur les asles et non pas devant* »¹¹²⁴. Il revient même sur

¹¹²¹ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 131, 139-140 ; t. 2, p. 272.

¹¹²² Hervé DRÉVILLON, *Batailles. Scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées*, p. 36.

¹¹²³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 255-256.

¹¹²⁴ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 64.

cet aspect dans une bataille fictive de son roman : « *ilz eussent tousjours remiz les gens de cheval parmy les gens de pié et eussent eulx-meismes rompu leurs gens* »¹¹²⁵.

Ces exemples – quoique bien involontaires de la part des cavaliers – illustrent parfaitement la capacité des chevaux à percuter des hommes de leur poitrail, particulièrement efficace en groupe important. Évidemment, il revient aux bons chefs de guerre de savoir utiliser cette capacité à leur avantage. Jean de Bueil, qui en indique les déboires, insiste également sur la valeur tactique d'une charge de cavalerie bien menée : « *la fureur des chevaulx romp les gens et se font faire place* » ; « *chascun scet que gens de pied ne pevent pas endurer la puissance des chevaux ne soustenir le faiz sans grande fortification* »¹¹²⁶. Effectivement, en amont de la bataille de Cravant, en 1423, il est ordonné dans l'armée anglo-bourguignonne que chacun aura un pieu de huit pieds de long, « *pour fichier devant eulx en terre contre l'effort des chevaulx de leurs ennemis* »¹¹²⁷.

Nous insisterons plus tard sur la dimension collective de la charge, mais il est d'ores et déjà notable que la même technique d'employer son cheval comme bélier peut être utilisée individuellement. Dans la mêlée de la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, Jean de Luxembourg se retrouve à un moment entouré d'ennemis mais refuse de se rendre. L'un des hommes d'armes dauphinois qui s'efforcent de le soumettre, se retrouve séparé de lui par plusieurs autres qui se sont interposés entre eux, ainsi « *eslongiés de deux lances l'un de l'autre* ». Il fend alors la presse et vient rejoindre le capitaine bourguignon « *à force de cheval* », lui portant alors un violent coup d'épée au visage¹¹²⁸.

Olivier de La Marche rapporte dans ses *Mémoires* un épisode extrêmement intéressant pour notre propos. Il s'agit d'une escarmouche près d'Audenarde, en 1452, lors de laquelle les nouveaux chevaliers bourguignons – ceux qui viennent d'être adoubés juste avant cette rencontre – cherchent à « *gagner honorablement leurs esperons dorés* ». La compagnie engage l'affrontement en chargeant la ligne des Gantois et en réussissant à créer une brèche éphémère dans leur formation : « *Si se serrèrent les chevaliers l'un près de l'autre, et*

¹¹²⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 232.

¹¹²⁶ *Ibid.*, respectivement p. 249 et 233.

¹¹²⁷ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 77.

¹¹²⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 267.

couchèrent leurs lances, et se férèrent au milieu de la presse. Les Gandois baissèrent leurs picques et leurs glaives : et certes au passer, ils recueillirent les chevaliers tresdurement, et navrèrent plusieurs de leurs chevaux, les uns de coups de picques, et les autres de grands couteaux trenchans et pesants. Les chevaliers passèrent outre moult-vaillamment ; et rompirent leurs ennemis à leur endroit ; mais tantost se remirent ensemble ». Dans la mêlée qui s'ensuit, les chevaliers se retrouvent chacun « *si-empresé des ennemis, que l'un ne pouvoit l'autre secourir ; n'aider* ». Jacques de Lalaing, qui s'est joint à eux, fait des prouesses contre leurs ennemis, qu'il « *combatoit de sa main et de son cheval* ». Cette expression est intéressante, cependant aucun coup de sabot ou aucune morsure n'est mentionné. La suite de l'épisode est plus explicite. En combattant, le chevalier se retrouve en danger « *enserré de deux ou de trois costés, et estoit arrêté et clos* », son cheval bloqué dans la mêlée. Un valet, « *sans armeure ou aide* », vient à son secours et, pour ce qui nous intéresse en premier lieu ici, utilise le poitrail de son cheval pour le libérer : « *et ferit son cheval des esperons, une javeline en sa main ; et si bien exploita, que du poitral de son cheval rompit les picques de l'un de ces costés qui tenoyent le bon chevalier enserré, et rompit la presse à-l'entour de luy* ». Toutefois, le courageux valet reçoit un coup sur la tête et est abattu de son cheval. À son tour, Jacques de Lalaing vient le secourir, rejoint par les nouveaux chevaliers, ses compagnons, qui, entourés d'ennemis, « *s'estoyent demeslés* ». L'un de ceux qui se distinguent alors le plus est « *le seigneur de Bausignies, qui avoit moult de coups receus ; et bien y parut à son cheval, qui estoit playé et navré moult durement* »¹¹²⁹. C'est assurément en sortant de la presse, en forçant le passage, que le cheval a été tant blessé. De fait, dans le combat monté, le cheval peut vraiment prendre une part active aux affrontements, voire devenir une arme à part entière, par sa capacité à avancer de toute sa puissance, en bousculant les ennemis, quitte à recevoir des coups.

Pour conclure sur le combat monté, il convient d'aborder une forme particulière d'opposition, à savoir la lutte à cheval, dont traitent au XV^e siècle plusieurs livres de combat

¹¹²⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 78-81. Le même épisode est rapporté, sans ces détails techniques de première importance, dans WAVRIN, t. 5, p. 200.

ainsi que le roi du Portugal Dom Duarte¹¹³⁰. Néanmoins, les gentilshommes bourguignons ne semblent guère enclins à cette pratique sans arme.

Même en sachant qu'il est possible d'appliquer des techniques de lutte avec une épée en main, cette question n'est véritablement abordée que pour le pas de la Dame sauvage. D'après les chapitres rédigés par Claude de Vaudrey, chaque participant doit déclarer avant le combat « *s'il entent de combatre de son espée, ou de venir à bras de corps, affin que je soye adverti pour furnir selonc son intention ; car s'il n'estoit premier dit et déclairé par les dessusdiz, et il le feist, cellui qui ainsi le feroit et le commenceroit cest outrage, seroit fourclos des pris de cestui pas, et seroit à la miséricorde et grâce de mondit seigneur [le duc de Bourgogne]* »¹¹³¹.

Toutefois, le premier des « *venans de dehors* », Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, quand lui est « *demandé s'il vouloit combatre de son baston, ou prendre à bras de corps* », répond « *qu'il entendoit combatre de son baston* »¹¹³². Par la suite, Olivier de La Marche ne signale plus jamais le choix des adversaires de Claude de Vaudrey, mais aucune saisie à bras-le-corps n'est observée. On relève simplement certains coups portés à faible distance, avec les pommeaux des épées voire avec les poings. Ainsi, pendant leur duel, Claude de Vaudrey et Jean du Byes se tiennent « *sy près, qu'ilz combatirent des espées et des gantelés. Et sçay bien que je vis férir à l'entrepreneur plusieurs cops du pommeau de l'espée* »¹¹³³. De même, le défenseur du pas et François d'Este, marquis de Ferrare, se frappent de leurs lames d'épée « *et à la fois du poing et du pommeau* »¹¹³⁴.

Le seul cas où j'ai pu relever une véritable mention de lutte à cheval concerne la capture d'un prisonnier sur le champ de bataille. Lors de la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, le duc Philippe le Bon est « *saisy au corps* » par un très puissant homme d'armes dauphinois, qui veut « *le tirer jus à terre, car le tenoit à bras ; mais son coursier, qui estoit viste et merueilleusement*

¹¹³⁰ Antonio Franco PRETO, *The Royal Book of Horsemanship*, p. 121-129.

¹¹³¹ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 63.

¹¹³² *Ibid.*, p. 73.

¹¹³³ *Ibid.*, p. 82.

¹¹³⁴ *Ibid.*, p. 92.

bon, le porta outre »¹¹³⁵. Le même épisode est raconté par Jean de Wavrin : le duc « *fut prins au bras par ung puissant homme darmes, quy le cuida tyrer par terre ; mais le bon destrier sur quy il estoit monte le porta par force tout outre* »¹¹³⁶. Guillaume Fillastre parle d'une prise vraiment étroite, indiquant que cet homme d'armes qui s'en prend au duc « *luy tenoit la teste sous le bras à la cornemeuse* »¹¹³⁷.

Ce seul épisode ne permet pas de penser que les hommes d'armes du XV^e siècle sont spécialement entraînés à pratiquer la lutte à cheval. Le Dauphinois dont il est question n'applique qu'une technique probablement assez intuitive, en attrapant la tête du duc sous son bras. Quant au duc lui-même, il est intéressant de voir qu'il parvient à se sortir de ce mauvais pas, non par sa maîtrise technique de la lutte, mais grâce à son cheval. Décidément, la qualité de la monture joue un rôle de premier plan dans le combat monté.

B. Le combat à pied

1. Combattre dans les barrières

Comme pour le combat monté, c'est dans les lices que les hommes d'armes sont le plus facilement observables par des témoins extérieurs, et ce sont donc principalement les récits des combats normés qui nous permettent d'analyser leur savoir-faire martial.

Pour commencer, il est intéressant de chercher à mesurer le degré d'artificialité induit par un affrontement en zone restreinte. Nous avons déjà indiqué que Hardouin de La Jaille, un des rares auteurs à donner des dimensions, considère que les lices pour un duel judiciaire doivent mesurer 40 pas de large et 80 de long, mais celles-ci doivent permettre le combat à cheval, et il ne dit rien quant à d'éventuelles dimensions inférieures pour un combat à pied¹¹³⁸. Malheureusement, les seules dimensions données explicitement pour un combat à pied ne

¹¹³⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 266.

¹¹³⁶ WAVRIN, t. 2, p. 377.

¹¹³⁷ Cité en note dans CHASTELLAIN, t. 1, p. 260-261. Cette version rappelle fortement la situation fictive évoquée par Geoffroi de Charny dans la 56^e *Demande pour la guerre*, où plusieurs hommes cherchent à prendre un homme d'armes : « *Le premier l'arreste par la bride et ne se veult rendre a lui. Le second le prent par la teste et li tient le coutiau sur la gorge* ». LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 226.

¹¹³⁸ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 142.

concernent pas un duel chevaleresque, mais le duel judiciaire tenu à Valenciennes en 1455 entre deux roturiers. Toutefois, l'exemple est toujours intéressant à considérer : les lices y sont rondes et mesurent 60 pieds de diamètre¹¹³⁹.

Cette forme ronde ne semble pas la plus répandue. D'après l'iconographie, les zones de combat semblent plus souvent carrées ou rectangulaires¹¹⁴⁰. Pour le combat de Philippe de Ternant et de Galiot de Baltasin, en 1446, la lice, préparée sur le grand marché d'Arras, est « *quarree, de moult grande et spatieuse grandeur* »¹¹⁴¹.

Couramment, à défaut de donner de véritables valeurs, les chroniqueurs soulignent comme dans le cas précédent les grandes dimensions des lices. Pour le pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, la lice pour le combat à pied est « *grande et spacieuse* »¹¹⁴². Lorsque le bâtard de Bourgogne Antoine vient à Londres en 1467 pour faire armes contre Anthony Woodville, sont préparés des lices « *grandes et pompeuses* »¹¹⁴³. Le biographe de Jacques de Lalaing ne prend même pas la peine d'un tel commentaire, préférant parfois souligner la qualité des tribunes construites pour les juges et les spectateurs¹¹⁴⁴.

Malgré leur imprécision, les remarques courantes sur la grande taille des lices ne sont pas dénuées d'intérêt pour notre propos, puisque la place laissée aux combattants leur est apparemment suffisante pour s'affronter librement, ce qui, au final, est tout ce qui compte. En effet, on ne relève dans aucune chronique la mention d'un homme acculé contre une barrière.

Certes, dans la théorie, faire sortir son adversaire hors des lices en combattant est une des possibilités permettant de gagner un « gage de bataille », c'est-à-dire un duel

¹¹³⁹ CHASTELLAIN, t. 3, p. 44 ; ESCOUCHY, t. 2, p. 304.

¹¹⁴⁰ Voir par exemple la figure 15. À noter que le *Livre des tournois* du roi René suggère également des lices rectangulaires pour la mêlée de tournoi à cheval. René d'ANJOU, *Livre des tournois*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Manuscrit Français 2695, fol. 48v-49r.

¹¹⁴¹ LA MARCHE, t. 1, p. 412.

¹¹⁴² *Ibid.*, t. 1, p. 324.

¹¹⁴³ *Ibid.*, t. 2, p. 261.

¹¹⁴⁴ *Lalaing*, p. 133, 182 et 203.

judiciaire¹¹⁴⁵. Dans le *Jeu de la hache*, plusieurs techniques présentées permettent éventuellement d'atteindre cet objectif¹¹⁴⁶.

Mais dans la réalité des faits, on ne voit aucun champion parvenir à ce résultat. Diego de Gusman, à Valladolid, en 1448, en a certes nourri le projet, mais ne parvient pas à le concrétiser, même quand, désarmé par Jacques de Lalaing, il dispose de ses deux mains pour le saisir à bras-le-corps : « *quand iceluy Diego se sentit estre désarmé de sa hache, vint vivement, bras estendus, par devers messire Jacques, pour le venir prendre par le corps et l'emporter hors des lices, comme il avoit intention de faire, et aussy comme il s'en estoit vanté deux mois paravant ; mais messire Jacques, percevant l'intention de son adversaire, afin que de plus près il ne l'approchast, estendit le bras senestre, et de son poing, il rebouta iceluy Diego* »¹¹⁴⁷. À Stirling, en 1449, Simon de Lalaing qui domine son adversaire le fait reculer : « *par le poussement de sa hache le fit reculer et démarcher au long des lices* »¹¹⁴⁸. Toutefois, la présence de la barrière semble tout au plus influencer sur le déplacement des champions, sans pour autant constituer une véritable gêne.

Les règles sont donc largement plus susceptibles de revêtir de l'importance que la présence de barrières. Nous en verrons des exemples précis, mais de façon générale, il est possible de fixer avant le combat un nombre total de coups à échanger. Parfois, on décide d'aller jusqu'à la chute, le désarmement ou la reddition d'un des champions, voire, notamment dans le cas de combats collectifs, jusqu'à « outrance », ce qui signifierait théoriquement la mort, mais suppose plutôt un affrontement jusqu'à l'interruption décidée par le juge. Pour montrer l'étendue de leur maîtrise martiale, il est notable que certains gentilshommes décident de rivaliser, non avec une seule, mais avec plusieurs des quatre armes qui peuvent traditionnellement être utilisées dans les combats à pied : la lance, la

¹¹⁴⁵ L'ISLE-ADAM, *Gage de bataille*, p. 40 ; LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 165.

¹¹⁴⁶ Dans les paragraphes 11, 41 et 72. Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 36, 45 et 52.

¹¹⁴⁷ *Lalaing*, p. 139.

¹¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 177.

hache, l'épée et la dague. Ceux qui désirent toutes les utiliser réalisent un combat des « quatre pointes »¹¹⁴⁹.

2. Les combats avec plusieurs armes

Les combats avec plusieurs armes permettent aux hommes d'exprimer une diversité de compétences réellement utile sur un champ de bataille, où les armes employées peuvent varier selon le moment. Ainsi, à la bataille de Verneuil, en 1424, les Anglais adoptent leur traditionnelle tactique de cavalerie démontée, mais même dans l'armée française, la bataille principale met pied à terre ; les hommes d'armes marchent alors les uns contre les autres et, en s'abordant, « *encommencerent a fraper de haces et poulsier de lances, puis misrent les mains auz espees, dont ilz sentredonnerent de grans copz et mortelz horions* »¹¹⁵⁰.

Dans les duels judiciaires, les champions sont traditionnellement munis de plusieurs armes. D'après Hardouin de La Jaille, ceux-ci doivent partir de leurs logis à cheval, avec « *les bastons que les parties entendent porter pour offendre et deffendre* », portant sur eux « *espées et dagues seulement* », puisque « *le reste, comme lances, masses ou autres bastons* », est porté par ceux qui les accompagnent. Juste avant que soit donné le signal du début du combat, ils se seront chacun saisis de « *leur lance à main, targon et hache* »¹¹⁵¹. En effet, à Arras, en 1431, le jour de son gage de bataille contre Hector de Flavy, Maillotin de Bours a, au moment de son entrée en lice, « *en l'une des mains sa lance, et estoit furny de une de ses espées dont il en avoit deux. Et voit encore une forte et grosse dague pendue à son costé* »¹¹⁵².

Même dans des combats plus ludiques, le fait de porter plusieurs armes est assez courant. En 1415, trois nobles hommes français affrontent à Saint-Ouen trois Portugais, qu'ils doivent « *combattre de hache, d'espée et de daghe, tant que les ungs ou les autres se seroient rendus à leurs compaignons, ou a estre portez par terre* ». Le jour du combat, les six

¹¹⁴⁹ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 11. Cette expression des « quatre pointes » est utilisée dans LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 294.

¹¹⁵⁰ WAVRIN, t. 3, p. 111-112.

¹¹⁵¹ LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, p. 153 et 164-165.

¹¹⁵² CHASTELLAIN, t. 2, p. 196.

gentilshommes sortent de leurs pavillons, vêtus de leurs cottes d'armes, « *tenans leurs haches en leurs mains, et garnis, chascun, de leurs aultres bastons* »¹¹⁵³. On peut relever ici l'absence de la lance.

Quand il va affronter Juan de Merlo à Arras en 1435 lors de leurs armes à pied, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, entre dans les lices accompagné de plusieurs seigneurs, l'un portant son épée, un autre la targe, un autre la lance, un autre la hache. Il ne manque à l'énumération de la panoplie complète que la dague, moins visible, que le champion doit assurément avoir à la ceinture. Au début du combat, le seigneur de Charny sort de son pavillon, bien armé, en cotte d'armes, avec toutes ses armes sur lui, « *garny de tous ses bastons, la lance branlant en son poing* », pour s'avancer courageusement vers son adversaire¹¹⁵⁴.

Pas la moindre ambiguïté en revanche pour l'emprise de Jean de Boniface à Gand en 1445. En effet, ses chapitres pour les armes à pied prévoient que « *chacun de nous deux pourra porter lances ou espées de jet, pour jeter ainsi que bon luy semblera ; et incontinent après le jet fait, combattrons de haches, d'espées et de dagues accoutumées de porter en batailles de lices, jusques à tant que l'un de nous deux soit chu de main, de genouil et de tout le corps à terre, ou rendu à son compagnon* »¹¹⁵⁵.

Jacques de Lalaing renouvelle l'expérience d'un tel combat à Stirling, en 1449, cette fois épaulé dans les lices par son oncle Simon de Lalaing et Hervé de Mériadec : « *estoient leurs armes telles, qu'ils devoient combattre de lance, de hache, d'espée et de dague, jusques à outrance ou à la volonté du roy* ». Là encore, les trois hommes sortent de leur pavillon « *armés, embastonnés de tous leurs bastons* »¹¹⁵⁶.

Malgré la multiplicité des armes à la disposition des champions, la hache prend largement l'ascendant sur les autres. De façon révélatrice, l'introduction du *Jeu de la hache* énumère les armes possibles dans les combats à pied, à savoir « *la hache, la demy lance, la*

¹¹⁵³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 209-210.

¹¹⁵⁴ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 316 et 318.

¹¹⁵⁵ *Lalaing*, p. 81.

¹¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 173-174.

daghe, la grande espee et la petite », mais le traité ne développe ensuite que les techniques avec la hache d'armes¹¹⁵⁷.

Lors du combat du comte d'Eu et du seigneur de Montagu dans les mines devant la ville d'Arras en 1414, chacun doit être « *armés et enbastonnés de halche, d'espée et de daghe, se bon luy sembloit* ». On voit que les deux hommes ont choisi de s'opposer non pas à quatre mais trois armes différentes, et la formulation suggère même la possibilité d'en prendre moins si certaines ne semblent pas spécialement nécessaires ou utiles¹¹⁵⁸.

Cela peut effectivement être le cas. Ainsi, à Bar-le-Duc, en avril 1415, le chevalier français Clugnet de Brabant et le chevalier portugais Alvaro Continge doivent combattre « *de get de lances, de hache, espée et daghe* ». Dans cette optique, les champions ont toutes les armes sur eux lorsqu'ils sortent de leurs pavillons pour combattre : « *messire Clugnet yssit de son pavillon, tenant sa lance en sa main, garni de ses aultres bastons* ». Mais finalement, ils assemblent directement avec les haches, sans même avoir pris le temps de jeter leurs lances, qu'ils laissent tomber au sol. De surcroît, leur combat étant rapidement interrompu, il va en fait se limiter à un court affrontement à la hache¹¹⁵⁹.

À Valladolid en 1448, on croirait que Jacques de Lalaing et Diego de Gusman s'affrontent à la hache seule. Toutefois, quand le chevalier castillan est désarmé et cherche à agripper son adversaire, le chroniqueur indique que ce dernier met la main à son épée¹¹⁶⁰. On découvre alors que le chevalier bourguignon dispose d'une autre arme, sans qu'on puisse savoir, faute de précision de la part du texte, quelle est la panoplie dont ont convenu les deux gentilshommes.

Normalement, l'équipement doit être strictement équilibré, mais il est apparemment possible, quoique très rare dans la réalité des faits, qu'un champion décide volontairement de renoncer à une partie des armes auxquelles il a droit. C'est ainsi qu'à Bruges, en 1449, Thomas Keith a « *sa hache en sa main et son espée ceinte* », alors que Jacques de Lalaing a « *sa hache*

¹¹⁵⁷ Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 33.

¹¹⁵⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 177-178.

¹¹⁵⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 206.

¹¹⁶⁰ *Lalaing*, p. 138-139.

en son poing pour tout baston »¹¹⁶¹. À cette occasion, le champion bourguignon doit considérer comme superflu de s'encombrer davantage. Ses expériences préalables ont dû lui montrer que les combattants n'ont que rarement recours aux autres armes dont ils se pouvoient.

Au lieu de s'affronter en disposant de différentes armes simultanément, dont plusieurs risquent de peu ou ne pas servir, les gentilshommes peuvent aussi choisir de réaliser plusieurs combats successifs, chacun avec une arme spécifique. En 1402, l'emprise de Jean de Werchin prévoit, en plus du combat à cheval, trois affrontements distincts à pied : un à l'épée, un à la dague, puis un dernier à la hache¹¹⁶².

En 1415, à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, l'écuyer portugais Rumaindres et le chevalier bourbonnais Guillaume du Bars conviennent d'un format similaire. Leurs « *armes furent faictes à piet et de nombre de cops* » : ils prévoient d'échanger 12 coups de hache, 12 coups d'épée, et 12 coups de dague. Pour bien marquer la césure et leur permettre de souffler, les deux hommes se retraits dans leurs pavillons après chaque combat¹¹⁶³.

En 1446, Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant décident eux aussi de rivaliser dans le maniement de plusieurs armes différentes, lors de trois duels successifs. Les deux gentilshommes se portent ainsi 7 poux de lances, puis 11 poux d'épée, enfin 15 coups de hache¹¹⁶⁴.

3. Combattre à la lance

La lance, arme reine du combat à cheval, peut parfois être utilisée à pied, à la guerre comme dans les lices. Quand on la garde en main, on dit qu'on frappe de « poux » de lance. À la bataille de Verneuil, les hommes d'armes français, à pied, marchent contre leurs ennemis, « *les lances baissies* », et, arrivés au contact, se mettent à « *poulses de lances* »¹¹⁶⁵.

¹¹⁶¹ *Ibid.*, p. 185.

¹¹⁶² MONSTRELET, t. 1, p. 40-41.

¹¹⁶³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207-208.

¹¹⁶⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 414-419.

¹¹⁶⁵ WAVRIN, t. 3, p. 111-112.

On peut certes relever que l'expression de « lances baissées », pour parler ici des combattants à pied, est exactement celle qui est utilisée pour décrire les cavaliers qui chargent, mais le parallèle ne doit pas être poussé trop loin. Sébastien Nadot est tombé dans ce travers. Il explique en effet que « l'affrontement en « pous » de lance reproduit celui de la joute à cheval mais sans l'animal. Les chevaliers s'avancent à pied l'un vers l'autre et doivent rompre leur lance en frappant l'adversaire par la pointe »¹¹⁶⁶. Il se méprend ici sur le fonctionnement de ce genre de combat : à pied, le fait de briser sa lance n'est pas un moyen prévu de montrer la puissance de ses coups comme c'est le cas à cheval, et rien n'indique que les chevaliers – ou écuyers – cherchent à se charger à grande vitesse.

En réalité, pousser de la lance signifie simplement porter des coups d'estoc. Ce maniement assez simple est particulièrement adapté à une formation en ligne sur un champ de bataille, comme à Azincourt ou à Verneuil, car porter un coup de pointe vers l'avant ne risque d'aucune manière de gêner ses compagnons adjacents. De fait, malgré la taille importante de la hampe, cette escrime est également possible dans un endroit restreint. Ainsi, plusieurs hommes d'armes combattent à la lance dans les mines lors du siège de Melun en 1420¹¹⁶⁷.

Dans les lices, l'usage de la lance au corps-à-corps est rare. Seul l'affrontement de Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant nous permet de glaner quelques informations précises. Le maniement est ici assez rudimentaire, car les règles sont assez artificielles : les champions s'approchent, frappent simultanément, sans apparemment chercher à parer, et sont interrompus après chaque coup, des gardes s'interposant pour les séparer et s'assurer qu'ils ne poursuivent pas leur affrontement. On apporte même une cordelette pour mesurer les sept pas que doivent reculer les adversaires, chaque pas étant marqué sur la cordelette par un nœud, et chaque pas mesuré ici faisant deux pieds et demi. Dans ce contexte, les champions démontrent davantage leur audace de s'exposer au danger qu'une fine maîtrise technique de l'arme.

¹¹⁶⁶ Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 53.

¹¹⁶⁷ FÉNIN, p. 144 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 156-157.

Ils peuvent surtout rivaliser par leur contenance, ainsi que par la puissance des coups. Chacun adopte pour ce faire une prise différente de l'arme. Le chevalier bourguignon démontre une force tranquille mais implacable, contrôlant ses émotions malgré l'adrénaline du combat : il « *avoit le bout en sa paume dextre, et de la senestre main tenoit sa lance à contrepoix, et la portoit plus droite que couchée : et marchoit froidement, d'une marche poisante et asseuree ; et certes il sembloit bien un chevalier de dure rencontre* ». L'écuyer milanais montre au contraire sa vigueur et son ardeur. En effet, il prend sa lance « *et la portoit à la façon commune, ainsi que l'on tient une lance pour pousser* », mais dès qu'il l'a en main, « *il la commença à manier et escourre [= secouer, agiter], comme s'il ne tinst qu'une flèche d'archer ; et fit un saut ou deux en l'air si léger et si viste, que l'on voyoit bien que harnois, n'habillement qu'il eust, ne luy grevoit rien ; et marchoit à l'encontre de sa partie moult vigoureusement* ». Olivier de La Marche signale une particularité de Philippe de Ternant qui, au moment de donner chaque coup, enfonce son pied d'un pied de profondeur dans le sable, afin de prendre un appui solide pour donner un coup puissant, ce qui lui permet de percer le casque de son adversaire dès le premier poux de lance. Toutefois, la monotonie évidente d'un tel affrontement amène le chroniqueur, pourtant très précis d'habitude dans ses descriptions de combats, à ne parler que des trois premiers poux, puis à résumer les quatre suivants en indiquant simplement que les deux champions les accomplissent « *moult-chevaleusement* »¹¹⁶⁸.

Généralement, la lance n'est pas utilisée seule et chaque champion la jette sur son adversaire juste avant de l'aborder au corps-à-corps. Jean de Bueil insiste sur la dangerosité de ce jet de lance, pour se protéger duquel chaque champion est équipé d'un « *pavoix* ». Il recommande, pour éviter complètement ce danger, d'être le premier à jeter sa lance et de la suivre de près pour prendre de court son adversaire, arrivant sur lui alors qu'il est encore encombré de toute sa panoplie, ayant en ses mains sa lance, son pavois et sa hache¹¹⁶⁹.

Olivier de La Marche rapporte à deux reprises une astuce à propos de ces boucliers, qu'il désigne comme des targes ou « *targons* » d'acier, et qui ne sont nécessaires que dans la toute

¹¹⁶⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 414-415.

¹¹⁶⁹ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 102-103 et 109-110.

première phase du combat : après les avoir utilisés pour se protéger de la lance, les champions se les jettent dans les jambes afin de se gêner dans leur approche. En 1445, à Gand, quand Jacques de Lalaing et Jean de Boniface marchent l'un contre l'autre, le chevalier italien jette sa lance en premier, atteint pleinement la targe mais ne fait ainsi aucun dégât. Jacques de Lalaing quant à lui ne touche rien mais passe assez près de la tête de son compagnon. En s'approchant, ils « *se getterent les targes d'acier au-devant de leurs marches, pour cuider chacun empescher et nuire à son compaignon, et puis se coururent sus aux haches moult-asprement* »¹¹⁷⁰.

Cette première phase est plus riche lors du pas de la Belle Pèlerine. À cette occasion, Bernard de Béarn sort de son pavillon, « *la visière close, la lance au poing dextre, la hache et le targon d'acier à la senestre* » ; face à lui, Jean, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, sort « *armé de toutes armes, [...] embattonné de lance et de hache, et aidé d'un targon d'acier* ». Celui-ci jette sa lance en premier, mais son adversaire esquive : il « *démarcha en costière, si qu'il ne fust assené* ». Conformément aux recommandations de Jean de Bueil, il poursuit son jet, le targon en avant pour se protéger. Bernard de Béarn se montre cependant suffisamment vif et, dès qu'il a esquivé, jette sa lance, qui glisse sur le bord extérieur de la targe et atteint le côté gauche du seigneur de Haubourdin, « *un peu au dessus du faux du corps, et perça le harnois, et entra le fer très profond dans la chair dudict seigneur de Haubourdin ; et lors du bras senestre, tost et asseurément, il escouit la lance jus, qui tenoit assez fort dans le harnois* ». On peut raisonnablement se demander si le chevalier est véritablement blessé gravement ou si la lance ne s'est pas simplement retrouvée coincée dans l'armure, sans effusion de sang, puisque le chroniqueur ne mentionne aucune blessure à l'issue du combat. Quoi qu'il en soit, cela ne compromet pas la poursuite normale du duel : « *le get passé, les chevaliers se gettérent les targons au-devant des jambes, pour chacun cuider empescher ou nuire son compaignon, et puis se coururent sus aux haches moult-asprement* »¹¹⁷¹.

¹¹⁷⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 440.

¹¹⁷¹ *Ibid.*, t. 1, p. 465-466.

On trouve un autre cas d'une lance simplement enferrée dans une armure qui ne provoque pas de blessure. Au début de leurs armes à pied, à Arras, en 1435, Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, sortent de leurs pavillons, la lance au poing, et viennent à la rencontre l'un de l'autre. Quand ils sont suffisamment proches, le seigneur de Charny jette sa lance puis prend hâtivement sa hache à deux mains (de façon surprenante, Jean Lefèvre n'indique pas même s'il a touché ou raté sa cible ; de fait, la seconde hypothèse semble la plus plausible). De son côté, le chevalier espagnol jette sa lance et touche Charny au bras gauche, et « *l'enferra en l'estreniche de son brachelet, au dessus de son gantelet, tant que la lance se tint atachie une espasse. Mais ledit de Charny, bien habilement, escoux son bras et le defféra* ». Les deux hommes arrivent ainsi au contact et commencent à s'affronter à la hache¹¹⁷².

Cette phase est réglée plus simplement si les champions ratent leurs lancers, comme cela arrive lors du gage de bataille d'Arras en 1431 : Maillotin de Bours et Hector de Flavy « *marchant l'un contre l'autre avoient leurs lances enpaulmées ; et venus assez près de l'un l'autre les jettèrent tous deux, mais n'assenèrent point* »¹¹⁷³.

On le voit, généralement, le jet de lance ne donne guère de résultat. Plus encore, certains champions semblent bâcler cette étape – comme peut-être le seigneur de Charny dans l'exemple précédent – ou vont jusqu'à y renoncer pour mieux aborder leur adversaire et aller au plus vite engager le combat au corps-à-corps.

Dans le cas déjà rapidement évoqué du combat ayant lieu à Bar-le-Duc en 1415, quand Clugnet de Brabant sort de son pavillon, il voit Alvaro Continge ayant sa visière levée pour mieux jeter la lance. Redoutant peut-être le danger de cette étape, d'autant plus en voyant son adversaire dans de bonnes conditions pour ajuster sa visée, le Français marche à grand pas contre lui et va le chercher assez près de son pavillon, laissant tomber sa propre lance. Probablement surpris, le Portugais n'a finalement pas le temps de procéder au jet, ce qui explique qu'ils commencent à combattre directement avec les haches¹¹⁷⁴.

¹¹⁷² SAINT-RÉMY, t. 2, p. 318-319.

¹¹⁷³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 198.

¹¹⁷⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 206.

Quand l'auteur du *Livre des faits* raconte la venue de Jean de Boniface à Gand en 1445, il rapporte les chapitres de son emprise d'armes, qui prévoient, pour les armes à pied, que « *chacun de nous deux pourra porter lances ou espées de jet, pour jeter ainsi que bon luy semblera ; incontinent après le jet fait, combattrons de haches, d'espées et de dagues accoutumées de porter en batailles de lices* ». Mais le récit du combat est bien moins précis sur ce point que celui d'Olivier de La Marche : « *Après le jet des lances fait, encommencèrent à combattre de haches, bien et vaillamment* »¹¹⁷⁵. Ainsi, le chroniqueur ne prend même pas la peine de rapporter le résultat des lancers. Décidément, cette première étape peine à retenir l'attention.

Plus encore, la lance est même l'arme qui est la plus souvent enlevée de la panoplie complète des hommes d'armes qui s'affrontent à pied. Nous l'avons vu, les lettres de l'emprise de Jean de Werchin, rédigées en 1402, projettent un duel pour chacune des trois autres armes habituelles, mais pas pour la lance¹¹⁷⁶. L'année suivante, le sénéchal de Hainaut prend effectivement part à un combat normé, à quatre contre quatre, devant le roi d'Aragon, or les huit gentilshommes doivent « *combattre de haches, d'espées et de dagues jusques à oultrance, sauf en tout la volenté du juge* »¹¹⁷⁷.

Ce même choix de garder les trois autres armes mais de supprimer la lance est fait par le comte d'Eu et le seigneur de Montagu à Arras en 1414¹¹⁷⁸, par Rumaindres et Guillaume du Bars à Paris en 1415¹¹⁷⁹, ou encore la même année à Saint-Ouen pour le combat de six nobles hommes français et portugais¹¹⁸⁰.

À Londres, en 1467, c'est l'épée qu'Antoine et Anthony Woodville ont décidé de ne pas employer. Toutefois, le jour même du combat, quand les armes lui sont présentées, le roi d'Angleterre décide au dernier moment d'annuler l'usage des lances à jeter¹¹⁸¹. Peut-être le

¹¹⁷⁵ *Lalaing*, p. 81 et 87.

¹¹⁷⁶ MONSTRELET, t. 1, p. 40-41.

¹¹⁷⁷ *Ibid.*, t. 1, p. 76.

¹¹⁷⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 177-178.

¹¹⁷⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 207-208.

¹¹⁸⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 209-210.

¹¹⁸¹ LA MARCHE, t. 2, p. 264.

monarque veut-il éviter ainsi une prise de risque qui lui semble inutile, mais il aurait été enrichissant d'en avoir la confirmation.

Un autre cas intéressant survient à Stirling, en 1449, quand trois Bourguignons affrontent trois Écossais. Les six gentilshommes disposent des quatre armes traditionnelles du combat à pied, toutefois on interdit de jeter les lances, non à cause de la dangerosité du jet, mais car les Écossais aiment apparemment les manier au corps-à-corps. Il est surprenant de voir à quel point cela n'est pas du goût des Bourguignons, qui préfèrent tout simplement s'en débarrasser avant même d'engager leurs adversaires :

*« Et estoient leurs armes telles, qu'ils devoient combattre de lance, de hache, d'espée et de dague [...] ; mais à la requeste des dessusdits Escossois, le jet de la lance fut deffendu, car moult se fioient en leurs lances. Sy conclurent ensemble, l'oncle, le neveu et Mériadec, qu'ils ne combattroient, ni feroient jet de leurs lances sur leurs ennemis ; mais à l'assemblée qu'ils feroient sur leur partie adverse, jetteroient leurs lances par derrière eux et combattroient de leurs haches. »*¹¹⁸²

Le jour du combat, les trois hommes d'armes bourguignons s'en tiennent à ce qu'ils ont convenu : *« Et en ce point s'approchèrent pour combattre. Lors lesdits de Lalaing et Mériadec jetèrent leurs lances derrière eux, ainsi que conclu avoient. Puis prirent leurs haches, et de grande puissance encommencèrent de combattre et férir sur les Escossois, lesquels se défendirent de leurs lances »*. Si les lances sont présentes à l'occasion de ce fait d'armes, il ne leur donne pas une place d'honneur, loin s'en faut, puisque les Bourguignons les abandonnent complètement, les jugeant plus encombrantes qu'utiles, et les Écossais en finissent tous désarmés¹¹⁸³. Très clairement, à pied, la lance cède largement la prééminence à la seconde arme qui va faire l'objet de notre attention : la hache d'armes.

¹¹⁸² *Lalaing*, p. 173.

¹¹⁸³ *Ibid.*, 174-179 ; LA MARCHE, t. 1, p. 447-449.

4. Combattre à la hache

Au XV^e siècle, la hache d'armes est véritablement l'arme de prédilection du gentilhomme combattant à pied dans les lices. Si l'on considère les dix-huit combats en champ clos de Jacques de Lalaing, champion largement inégalé par ce nombre de combats normés dans une carrière, la prédominance de la hache est patente : elle est utilisée dans treize de ces combats ; au seul pas de la Fontaine des pleurs, neuf duels sur les treize qui ont lieu pendant l'année sont livrés avec cette arme¹¹⁸⁴.

Dans certains cas, les combats doivent durer jusqu'à ce que l'un des champions soit désarmé ou porté à terre, qu'il se rende, ou que le juge décide de mettre un terme à l'affrontement. En 1415, à Saint-Ouen, les trois gentilshommes français et leurs trois adversaires portugais doivent combattre « *tant que les ungs et les aultres se seroient rendus à leurs compaignons ou à estre portez par terre* »¹¹⁸⁵. À Arras, en 1423, Poton de Xaintrailles et Lyonnel de Wandonne sont censés « *combatre de haches tant qu'elles durroient* », cas singulier où c'est la durabilité de l'arme qui sert théoriquement de référent, mais durant lequel, comme de coutume, c'est finalement le juge qui décide de mettre un terme au duel¹¹⁸⁶. En 1445, les chapitres de Jean de Boniface pour les armes à pied prévoient que les deux hommes combattront « *jusques à tant que l'un de nous deux soit chu de main, de genouil et de tout le corps à terre, ou rendu à son compaignon* »¹¹⁸⁷.

L'année suivante, l'emprise d'armes de Jacques de Lalaing est proche, peut-être inspirée par celle du chevalier italien. De prime abord, les chapitres ne prévoient qu'une seule issue possible : « *nous combattrons de hache ou d'espée, tant et si longuement que l'un de nous deux soit porté par terre de tout le corps* ». Toutefois, ils indiquent un peu plus loin que celui qui serait désarmé de sa hache en combattant devrait s'acquitter d'un diamant envers son compaignon, sans préciser clairement si les combattants peuvent poursuivre leur affrontement alors que l'un d'eux n'a plus d'arme en main¹¹⁸⁸.

¹¹⁸⁴ Voir annexe 4.

¹¹⁸⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 209-210.

¹¹⁸⁶ FÉNIN, p. 202.

¹¹⁸⁷ *Lalaing*, p. 81.

¹¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 96-98.

Dans la réalité des faits, lors de leur duel à Valladolid en 1448, Jacques de Lalaing et Diego de Gusman continuent à combattre même en ayant perdu leurs haches ; néanmoins, le biographe du chevalier bourguignon indique que ce dernier met alors la main à son épée, ce qui prouve que leur panoplie n'est pas épuisée, et logiquement les règles énoncées par les chapitres, prévues pour un combat à la hache seule, ont dû être modifiées pour l'occasion¹¹⁸⁹. De même, le cadre initial de cette emprise est modifié quand Jacques de Lalaing part en Écosse, où le duel est remplacé par un combat à trois contre trois. De fait, les six gentilshommes doivent combattre « *jusques à outrance ou à la volonté du roy* »¹¹⁹⁰.

Dans d'autres cas, les champions fixent la durée de leur affrontement à un certain nombre de coups. Contrairement à ce qui peut parfois se faire lors des combats à l'épée à cheval, ce nombre correspond toujours à un total que doivent échanger les deux combattants ensemble. Il n'est jamais question de savoir qui atteindra un seuil en premier, et les chroniqueurs ne rapportent jamais un décompte individuel. Une quinzaine de coups correspond à un ordre de grandeur généralement admis : en 1415, à Paris, l'écuyer portugais Rumaindres et Guillaume du Bars échangent 12 coups de hache¹¹⁹¹ ; en 1443, les chapitres du pas de l'Arbre Charlemagne prévoient des combats à pied en 15 coups de hache (ou 15 pous d'épée)¹¹⁹² ; en 1446, Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant décident aussi de s'affronter à la hache en 15 coups¹¹⁹³.

Au pas de la Fontaine des pleurs, le nombre de coups de hache à échanger est fixé par celui qui vient relever le défi de Jacques de Lalaing en touchant à la targe blanche, les chapitres précisant bien qu'un duel s'achève prématurément en cas de chute ou de désarmement¹¹⁹⁴. Dans ce pas d'armes d'une durée exceptionnelle d'un an, la surenchère est de mise. Le *Livre des faits* et Olivier de La Marche ne tombent pour ainsi dire jamais d'accord sur le nombre de coups fixé, mais les ordres de grandeur restent néanmoins cohérents. Pour les trois premiers combats, on reste dans des valeurs raisonnables, entre 15 et 25 coups. En revanche, parmi les

¹¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 138-139.

¹¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 173.

¹¹⁹¹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207.

¹¹⁹² LA MARCHE, t. 1, p. 318.

¹¹⁹³ *Ibid.*, t. 1, p. 418.

¹¹⁹⁴ *Lalaing*, p. 191-192.

sept gentilshommes qui arrivent pour la fin du pas, les six qui désirent combattre à la hache choisissent presque tous des valeurs très supérieures à la moyenne, dépassant pour certains la cinquantaine ou la soixantaine de coups, le record s'envolant à 75 coups¹¹⁹⁵.

Toutefois, le choix du type de règles ne change pas sensiblement la façon de combattre. Même avec un nombre de coups fixé à atteindre, il est clair que les champions ne cherchent pas simplement à toucher leurs adversaires. Il est bien question lors d'un passage dans les lices de s'afficher en hommes d'armes, réellement preux et efficaces, et certainement pas de s'abaisser à jouer avec les règles, qui de toute façon n'établissent qu'un cadre assez flou. Si les champions atteignent le nombre fixé sans chute ni désarmement, l'absence complète de scores, concept totalement absent des combats à pied, a une influence certaine sur les comportements. Les champions ne cherchent pas à rivaliser simplement par le nombre de coups, mais bien plus généralement par leur qualité de combattant, dans sa totalité, sa diversité et sa complexité.

Justement, la hache apparaît clairement comme l'arme offrant la plus grande richesse technique. Le traité du *Jeu de la hache*, seul livre de combat en français qui nous est actuellement connu pour la période médiévale, permet de prendre conscience de la versatilité de cette arme et des nombreuses techniques, parfois complexes, qu'elle permet. Nous n'étudierons pas ce traité en lui-même, mais, conformément à l'objectif du présent travail de recherche, nous pouvons l'utiliser pour éclairer les sources littéraires de notre corpus. Dans cette perspective, il est intéressant de relever une grande cohérence entre ce livre de combat et certains passages des chroniques, ce qui permet des parallèles importants et enrichissants. Les mots choisis ne sont pas toujours exactement les mêmes, certes, mais cela est aussi vrai d'un chroniqueur à l'autre. Globalement, le même lexique spécifique à la hache est partagé par les différents auteurs, pour la description physique de l'arme mais aussi pour son usage¹¹⁹⁶. Par exemple, un puissant coup donné de la hache se nomme un « tour de bras » :

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 203, 208, 215, 220, 226-227, 230-231, 236 ; LA MARCHE, t. 2, p. 9, 16, 19, 31, 34, 37, 44-45, 47. Voir annexe 5.

¹¹⁹⁶ Fabrice COGNOT, *L'armement médiéval*, p. 629.

la même expression se retrouve utilisée par l'auteur anonyme du *Jeu de la hache*, par Olivier de La Marche et par Jean Lefèvre de Saint-Rémy¹¹⁹⁷.

Néanmoins, tous les chroniqueurs ne sont pas capables de rendre compte de la complexité des combats. Cet état de fait est bien visible dans le récit de Jean Lefèvre de Saint-Rémy du duel de Juan de Merlo et de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, qui a lieu à Arras en 1435 :

*« Ledit de Merlo print son becq de faucon à deux mains, et s'en vint, bien hardiement, contre ledit de Charny ; et là s'entrecontrèrent bien et vaillamment. Quant ilz se furent, une espasse, combatus de leurs haches, et fait l'un l'autre tourner et despasser, et monstré les tours d'armes qu'ilz savoient, comme vaillans et hardis chevaliers, le duc gecta sa flesche en bas, et dist : « Hola ! hola ! » Adont, les preneurs les prindrent subz en ce point. »*¹¹⁹⁸

Cette description est assez vague, et Saint-Rémy est assurément bien moins connaisseur, en matière de combat à la hache, qu'Olivier de La Marche, auquel nous allons largement pouvoir recourir sur ce point. Par sa mention de différents « tours d'armes » que montrent les champions, on voit que Saint-Rémy peut apprécier la technicité des échanges et la variété des mouvements, en attester même, mais pas les analyser en profondeur en décrivant avec précision les gestes des combattants.

Saint-Rémy n'en est pas moins un observateur fiable, mais, en tant que roi d'armes, son manque de pratique des armes excuse parfaitement certaines limites de son témoignage, sur des échanges nettement plus confus, ou en tout cas moins lisibles qu'une course à la lance à cheval. Il est en revanche beaucoup plus surprenant de constater que même les champions combattant à la hache ne sont pas tous spécialement entraînés au maniement de cette arme. D'après Olivier de La Marche, en 1449, à Stirling, Simon de Lalaing et son adversaire écossais

¹¹⁹⁷ Dès le début de la partie technique du *Jeu de la hache*, il est question de voir comment se défendre « *quant on vous donna de tour de bras droittier à droittier* ». VINCENT DELUZ et OLIVIER DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 34. À Saint-Ouen, en 1415, Maurigon de Songnacq porte à terre le chevalier portugais Alvaro Continge « *d'un tour de bras* ». SAINT-RÉMY, t. 1, p. 210. En 1449, à Bruges, face à Thomas Keith, Jacques de Lalaing « *donnoit à tour de bras, de la teste de la hache, sur le bacinet de l'Anglois* ». LA MARCHE, t. 1, p. 461.

¹¹⁹⁸ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 319.

sont deux puissants chevaliers mais ils ne sont « *guères duits de soubtiveté de jeu de hache* »¹¹⁹⁹. La même année, lors du pas de la Belle Pèlerine, le chevalier allemand qui affronte le seigneur de Haubourdin combat certes avec ardeur, il « *queroit fièrement son compaignon* », toutefois il n'est « *guères duit n'apris du jeu de la hache* »¹²⁰⁰. On devine donc que leur escrime reste assez élémentaire.

La simple façon de prendre la hache en mains peut donner un indice sur le degré de maîtrise technique du combattant. Quand il affronte Jacques de Lalaing à Bruges en 1449, on peut facilement voir dès le début que Thomas Keith ne compte utiliser que la tête de sa hache, c'est-à-dire l'ensemble constitué du mail, du taillant et de la dague de dessus. Face à lui, le chevalier bourguignon « *portoit sa hache pres de lui, à contre poix, pour assaillir et pour deffendre duquel des deux bouts dont il verroit son avantage* ». En tenant sa hache de façon équilibrée, il peut recourir aux diverses parties de l'arme selon ce que la situation requiert, ce qui témoigne d'un répertoire technique plus large. Et effectivement, pendant le duel, l'écuyer anglais, frappant de toutes ses forces, cherche sans cesse à atteindre, en vain, le visage découvert de son adversaire, alors que ce dernier lui porte des coups d'estoc de la queue de la hache dans la visière du bacinet, et, guettant les ouvertures, « *quand il voyoit son avantage* », le touche plusieurs fois à la tête de puissants coups donnés « *à tour de bras, de la teste de la hache* »¹²⁰¹.

La diversité des coups possibles est réellement caractéristique du maniement de la hache d'armes. En 1423, lors d'un épisode incroyablement pittoresque, un homme d'armes démontre de façon singulière les trois façons de frapper en utilisant une hache :

« Estienne Denville, dit Sauve-le-Demourant, [...] regarda une hache qui auprez de la estoit apuyee, laquele il prinst en sa main ; si vint devant la table, pammoiant ladite hache et regardant les compaignons, lun assis au bout et les deux lun devant lautre, puis dist : « Dentre vous trois en a il nul qui sache faire les trois copz de la hache ? » Lesquelz luy respondirent quil leur moustrat sil les

¹¹⁹⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 448.

¹²⁰⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 458.

¹²⁰¹ LA MARCHE, t. 1, p. 460-461. Le *Livre des faits* confirme bien que Jacques de Lalaing submerge de coups son adversaire, contraint à subir. *Lalaing*, p. 184.

scavoit faire. Lors ledit Saulve-le-Demourant, qui estoit ung compaignon tres expert et habille en armes, en pammoiant la hache le haulcha contremont ; sy en fery celui qui estoit assis au plus prez de lui ung si grant cop sur la teste quil lui abatty la cervelle sur le pavement, et lautre de la pointe de la hache fery tant ruddement quil labatty jus de la selle sur quoy il seoit, et lautre qui estoit assis au coing de la table poulsa du debout dembas de la hache en la poitrine si ferme quil lestendy tout plat sur le pavis, les piedz contremont, par tel force quil fut plus de deux heures sans parler. »¹²⁰²

Outre les curieuses circonstances de cette démonstration, fatale pour son public, ce passage met en lumière à la fois la grande efficacité de la hache, la diversité et la richesse techniques de son maniement, et le fait que ce maniement complexe n'est pas forcément connu de tous.

Il est possible, dans les lices, de restreindre par les règles le maniement de la hache, comme Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant en 1446, probablement pour limiter la prise de risque : « *par le contenu des chapitres, ils devoient combattre du maillet seulement* »¹²⁰³. La restriction du maniement peut aussi passer par la suppression des dagues aux extrémités de l'arme. Ainsi, en 1415, à Paris, Rumaindres et Guillaume du Bars sont armés chacun d'une hache « *sans daghe, à gros marteau et petit taillant* ». L'usage qui en découle est forcément moins riche : les deux hommes « *approchèrent ensemble, en frappant des haches l'un sur l'autre, de hault en bas et sans pousser, de si grant force et puissance que, à la vérité, il sembloit qu'ilz deussent fendre les bachinés* »¹²⁰⁴.

Il convient toutefois de noter que le fait de frapper avec puissance ne vient pas forcément compenser un manque de savoir-faire technique. Le biographe de Jacques de Lalaing relève très souvent l'intensité des coups échangés lors des combats, comme au pas de

¹²⁰² Dans ce passage surréaliste qu'on jugerait digne de figurer dans une œuvre de fiction, cet homme d'armes et un autre, mécontents du changement d'allégeance de leur compagnie, décident de « s'infiltrer » dans la tour maîtresse de la ville de Cravant, sous prétexte de venir partager une tarte avec ses trois gardiens, pour en réalité en reprendre le contrôle et la livrer aux Bourguignons, auxquels leurs cœurs sont restés fidèles. WAVRIN, t. 3, p. 52-53.

¹²⁰³ LA MARCHE, t. 1, p. 418.

¹²⁰⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207.

la Fontaine des pleurs, où son héros et Jean de Villeneuve, dit Pasquoy, « *marchèrent moult fièrement l'un contre l'autre, et assemblèrent et combattirent devant le juge. La bataille d'eux deux fut grande et fière, et s'entredonnèrent de moult grands coups de hache, si drus et tant asprement que ceux qui estoient présens, prenoient plaisir à les voir* »¹²⁰⁵.

Ainsi, même les meilleurs combattants à la hache frappent avec force, mais ils se distinguent par une plus grande diversité de leurs mouvements. Notamment, l'usage intelligent de la queue de l'arme, pour dévier les coups ou pour frapper du talon, constitue un critère important. Le *Jeu de la hache* indique explicitement que les combattants les plus expérimentés privilégient l'usage de la queue de leur hache, expliquant dans le dix-neuvième paragraphe la conduite à tenir face à son adversaire « *se il est joueur de la hache et qu'il viengne la queue de sa hache devant* »¹²⁰⁶.

Les chroniques de notre corpus confirment que les combattants bien habitués à cette arme en utilisent toutes les parties, et se présentent généralement en garde dite de la queue, menaçant de la dague de dessous, alors que le mail, en arrière, est prêt à être lancé vers l'avant avec puissance, exactement comme le fait Jacques de Lalaing contre Thomas Keith. De même, au pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, le chevalier espagnol Pietre Vasque « *tenoit sa hache le maillet devant son visage, un grand tour loing de la main, par manière de garde* », alors que le seigneur de Charny, qui « *estoit grand et puissant chevalier, et l'un des renommés de son temps, [...] tenoit sa hache pres de luy, le bout d'embas haussé et amesuré pour deffendre et pour assaillir* »¹²⁰⁷.

Pendant les duels, les coups du talon sont extrêmement courants et efficaces. Après le duel d'Antoine et d'Anthony Woodville à Londres en 1467, Olivier de La Marche a l'occasion

¹²⁰⁵ *Lalaing*, p. 228. De telles descriptions parcourent le récit. Jacques de Lalaing et Diego de Gusman « *se combattirent des haches, et se donnèrent de si très-terribles et horribles horions, si menus et si souvent, que des harnas qu'ils avoient armés, qui estoient fins et acérés, le feu et les étincelles en sailloient* ». Avec Pierre de Chandios, ils se combattirent « *moult vaillamment et asprement, et donnèrent de si grands et merveilleux coups de toute leur vertu, qu'il n'y avoit celuy qui ne s'efforçast d'accomplir ce pour quoy ils estoient là venus* ». Jean de Boniface « *marcha à l'encontre du chevalier gardant le pas, lequel moult fièrement luy vint au devant. Sy se combattirent de haches, et férèrent l'un sur l'autre de moult durs et grands coups* ». Le bon chevalier et Gérard de Roussillon « *se donnèrent de moult grands et merveilleux coups de leurs haches* ». *Ibid.*, p. 138-139, 207, 213, 216.

¹²⁰⁶ Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 39.

¹²⁰⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 331.

de voir l'armure du seigneur anglais, « *où monsieur le bastard avoit fait de grandes faulcees de la dague de dessous de sa hache* »¹²⁰⁸. Au pas de la Fontaine des pleurs, il est édifiant de voir que Gaspard de Dourtain change sa façon de combattre quand il s'aperçoit que la hache de Jacques de Lalaing a perdu sa dague de dessous, brisée par une parade ; n'ayant plus à craindre ces coups, il peut se permettre d'attaquer plus franchement, en veillant moins aux ouvertures qu'il offre¹²⁰⁹.

Le chevalier bourguignon est tant habitué à cette gestuelle qu'on le devine troublé quand il ne peut l'adopter. Ainsi, lors de son combat contre Pierre de Chandios, il manie une hache dépourvue de dague de dessous ; pour porter malgré cela des coups puissants du talon comme il en a l'habitude, il inverse la hache dans ses mains, mettant le mail en bas, « *faisant de la teste queue* », transformant donc artificiellement sa dague de dessus en dague de dessous¹²¹⁰.

Le seigneur d'Espiry, autre chevalier bourguignon, semble tout aussi amateur de ces frappes, et lors de leur combat, où les haches disposent cette fois de pointes à leurs deux extrémités, les deux hommes y recourent largement : « *Si s'assemblèrent les chevaliers vigoureusement l'un à l'autre, et chaudièrent fort leur bataille de chacune part, et queroyent asprement les chevaliers apres les visages, du bout d'embas ; et rabatirent et soustindrent plusieurs coups à leurs haches, et furent atteints et touchés l'un et l'autre* »¹²¹¹.

Moins puissants que les coups de la tête de la hache, les coups de la dague de dessous ont l'avantage d'être rapides et précis, dirigés parfois, comme dans ce dernier passage, vers des zones vulnérables. Cette pratique n'est pas exclusive – nous avons déjà relevé plusieurs exemples d'hommes d'armes frappant délibérément des zones protégées, notamment le casque – mais parfaitement licite.

L'on pourrait penser que le choix habituel de Jacques de Lalaing de ne pas protéger son visage entraîne une certaine retenue de la part de ses concurrents, soucieux d'éviter de le

¹²⁰⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 265.

¹²⁰⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 46.

¹²¹⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 10-11.

¹²¹¹ *Ibid.*, t. 2, p. 35-36.

blessé, mais il n'en est rien. Pendant leur duel, Thomas Keith concentre ses coups vers le visage découvert du chevalier bourguignon¹²¹². De même, à la fin du combat de Stirling, en 1449, James Douglas, furieux d'être désarmé de sa lance puis de sa hache, prend sa dague et cherche ardemment à frapper le Bourguignon au visage¹²¹³.

Quand Claude Gaier souligne lui aussi que les combattants visent couramment les parties non protégées du corps de leurs adversaires, il se dit surpris par leur attitude. Comme il le note, notre vision moderne du concept de *fair-play* ne correspond pas à la mentalité chevaleresque du XV^e siècle¹²¹⁴. En effet, les champions, conformément à leur culture nobiliaire, doivent s'afficher en guerriers, et pour ce faire peuvent rechercher des coups efficaces, potentiellement dangereux, sans considération pour les blessures qu'ils pourraient infliger. Quand l'un d'eux décide, comme Jacques de Lalaing, de ne pas porter un élément de protection, que ce soit dans une recherche d'efficacité – pour avoir une meilleure vision et une respiration plus aisée – ou une pure démonstration d'audace, non seulement son opposant peut chercher délibérément à atteindre cette faille, mais de plus les observateurs jugent cette attitude parfaitement normale.

Je n'ai pu trouver qu'un seul cas dans l'ensemble des combats à la hache décrits dans le corpus étudié, où les règles limitent les cibles autorisées. En 1402, les lettres de l'emprise de Jean de Werchin précisent que « *seront tous les cops de toutes lesdictes armes qui se feront, depuis le bort des plates dessoubs en amont* », c'est-à-dire au-dessus du bord inférieur des braconnières, les plaques qui viennent protéger le bassin¹²¹⁵.

Toutefois, il s'agit bien là d'une exception et non d'une convention implicite, tellement ancrée qu'elle serait inutile à rappeler, car un combattant chevaleresque frapperait uniquement le haut du corps. En effet, certains récits nous permettent de constater que les frappes basses sont tout à fait possibles. Au pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, le seigneur de Charny vise par trois fois le pied du chevalier espagnol Pietre Vasque, de la pointe de

¹²¹² *Ibid.*, t. 1, p. 461.

¹²¹³ *Lalaing*, p. 175-176.

¹²¹⁴ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 26.

¹²¹⁵ MONSTRELET, t. 1, p. 42.

dessous de sa hache, l'obligeant ainsi à reculer¹²¹⁶. En 1423, à Arras, à la fin de leur combat, Lyonnell de Wandonne et Poton de Xaintrailles en viennent à se saisir l'un l'autre ; la situation étant relativement bloquée, le premier frappe le second de sa hache « *parmi les jambes* » mais sans grand résultat : « *il ne pouvoit férir grans coups, pour ce que Poton avoit prins Lyonnell d'une main par le bort de son bachinet* »¹²¹⁷. Une situation tout à fait similaire survient au pas de la Belle Pèlerine : le seigneur de Haubourdin, agrippé au niveau du bacinet par Bernard de Béarn, « *queroit apres le pié du bout de sa hache, qu'il tenoit d'une main ; mais rien ne l'empira* »¹²¹⁸.

Ces exemples ne montrent pas de coups bas très efficaces, et les présentent plutôt comme des solutions de dernier recours, quand d'autres mouvements ne sont plus possibles. Ceci dit, cela ne change rien à notre propos. L'emprise de Jean de Werchin constitue bien un cas apparemment unique – ou rare du moins – de règles limitant pour les combattants à la hache les zones à frapper. Dans tous les autres cas étudiés, la liberté est totale. La majorité des frappes est effectivement portée vers le haut du corps, certes, mais dans un souci d'efficacité et aucunement de bienséance.

Ce souci d'efficacité conduit tout naturellement les champions à viser des zones vulnérables quand ils peuvent les identifier et les atteindre. Ainsi, lors de son premier combat à la hache d'armes, Jean de Saintré blesse par hasard la main droite d'Enguerrand de Cervillon ; quand il se rend compte que ce dernier ne tient plus sa hache que de la main gauche, il la vise, volontairement cette fois, pour l'obliger à lâcher complètement son arme¹²¹⁹.

Ce combat fictif trouve de nombreux échos dans les récits de combats réellement avenus au XV^e siècle. À Arras, en 1423, Poton de Xaintrailles porte à Lyonnell de Wandonne plusieurs coups par-dessous la visière de son bassinnet, parvient ainsi à la relever

¹²¹⁶ LA MARCHE, t. 1, p. 331. À noter que les frappes au pied pour déstabiliser son adversaire sont préconisées par l'auteur du *Jeu de la hache*, à la toute fin de son traité (paragraphe 73). Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 52.

¹²¹⁷ FÉNIN, p. 203-204.

¹²¹⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 467.

¹²¹⁹ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 236-238.

complètement puis cherche à lui lancer un coup au visage¹²²⁰. À Valladolid, en 1448, Diego de Gusman s'en sort moins bien, malgré sa visière baissée : lors de leur duel, Jacques de Lalaing « *tourna la pointe de sa hache d'en bas ; sy férit par trois coups l'un après l'autre dedans la lumière de Diégo en telle manière, qu'il luy fit plaie en trois lieux au visage, jà-soit-ce que messire Jacques eust la visière levée ; sy l'asséna du premier coup au sourcil senestre, et l'autre au bout du front au costé dextre* »¹²²¹. Même en supposant que l'ouverture du casque doit être ici plus grande que sur d'autres, dont les visières parviennent à protéger leurs porteurs, la précision et l'efficacité de Jacques de Lalaing sont impressionnantes. Toutefois, compte tenu de la rapidité des mouvements et de l'étroitesse de la cible, il semble difficile d'imaginer que le chevalier bourguignon soit parvenu à toucher le visage en évitant volontairement les yeux, et on peut sans risque avancer l'hypothèse que les coups ont été lancés sans aucune retenue, l'absence de blessure grave étant due à la chance et non à un anachronique *fair-play* de Jacques de Lalaing.

Au pas de la Fontaine des pleurs, le bon chevalier continue à affectionner les coups au visage. Lors du duel contre Jean de Boniface, il « *férit en la visière de celui de Boniface trois coups d'estoc* »¹²²². Les événements de Valladolid ne lui ont clairement pas donné la peur de blesser un adversaire à la visière fermée.

Par ailleurs, il va se trouver confronté à des adversaires faisant les mêmes choix d'équipement que lui. Ainsi, Gérard de Roussillon est le premier à l'affronter à visage découvert. Son attitude face au danger de blessure est sans équivoque : il frappe de la dague de dessus de sa hache à cette zone vulnérable et parvient à lui faire couler le sang, même s'il ne s'agit finalement que d'une blessure superficielle comme en atteste Olivier de La Marche, qui rapporte que Gérard de Roussillon est « *atteint en la joue dextre, mais non pas de blessure dont extime dut estre faicte* »¹²²³. La même situation se reproduit contre Jean Pitois, Jacques de Lalaing parvenant à saisir la hache de son adversaire et visant son visage à plusieurs reprises. L'écuyer se protégeant de son bras d'armure, le chevalier bourguignon persiste

¹²²⁰ FÉNIN, p. 203-204.

¹²²¹ *Lalaing*, p. 138-139.

¹²²² *Ibid.*, p. 213.

¹²²³ LA MARCHE, t. 2, p. 21 ; *Lalaing*, p. 216.

jusqu'à réussir à le blesser au sang avec la pointe de sa hache, preuve qu'il s'agit bien là du but qu'il recherche¹²²⁴.

L'année précédente, contre Thomas Keith, c'est Jacques de Lalaing qui est blessé, quand dans un coup de hache il vient lui-même se transpercer le poignet sur la pointe de son adversaire. Il est notable que malgré l'incident, alors que sa blessure l'empêche de tenir son arme de la main gauche, le combat continue jusqu'à ce que l'un des champions morde la poussière¹²²⁵.

En conséquence, non seulement la blessure peut être délibérément recherchée, mais une blessure qui survient n'interrompt pas toujours le déroulement normal d'un combat. Ces épisodes permettent de mieux saisir l'atmosphère qui règne dans les lices. Alors que les règles fondées sur un simple nombre de coups à échanger pourraient faire penser à des rencontres édulcorées, les champions vivent bien ces moments comme de réels affrontements, ce qui les amène à adopter, malgré le contexte festif, une escrime assurément similaire à celle visible sur un véritable champ de bataille.

À côté de ces frappes dangereuses cherchant à blesser, un autre type de geste technique permettant de prendre le dessus sur son adversaire consiste à le désarmer. Par la puissance de ses coups, mais aussi par les diverses possibilités de chassé et de crochetage qu'elle offre, la hache est particulièrement efficace pour cette manœuvre. Dans le *Jeu de la hache*, de nombreuses techniques visent potentiellement à faire échapper l'arme des mains, et ce dès le tout début du traité¹²²⁶.

Jacques de Lalaing parvient à plusieurs reprises à ce résultat. À Gand, en 1445, il doit s'y prendre à plusieurs fois contre Jean de Boniface : « *très-asprement fit perdre la hache d'une des mains d'iceluy de Boniface ; mais depuis il la recouvra, et encommencèrent à combattre comme devant* » ; puis, un peu plus tard dans leur combat, « *messire Jacques, qui estoit fort et puissant, hasta tant le chevalier et férit si vivement dessus luy, que de toutes les deux mains*

¹²²⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 48 ; *Lalaing*, p. 236.

¹²²⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 461-463 ; *Lalaing*, p. 185.

¹²²⁶ Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 34-37, 39-43, 45, 47.

il luy fit perdre et abandonner la hache »¹²²⁷. En 1448, Jacques de Lalaing poursuit son offensive après avoir blessé au visage Diego de Gusman « *et depuis ne demeura guère la bataille d'eux deux, car Diego perdit sa hache par une secousse que messire Jacques luy fit* »¹²²⁸. Une fois de plus, la cohérence avec le *Jeu de la hache* est particulièrement visible ici, avec l'usage du mot « secousse » : dans une technique décrite dans le traité, il est effectivement question de « *tirer vers sa main bonne secousse pour la luy faire perdre d'une main* »¹²²⁹.

Jacques de Lalaing ne représente pas un cas unique. À Stirling, en 1449, les trois gentilshommes bourguignons, armés de leurs haches, parviennent tous à désarmer leurs adversaires, au moins de leurs lances. Dans le premier duel, « *messire James de Douglas se combattoit de sa lance ; mais elle ne luy demeura guères au poing ; sy prit sa hache et en combattit un peu et non guères, car messire Jacques luy fit tantost perdre, comme il avoit fait sa lance. Et iceluy messire James, moult iré et troublé de soy ainsi voir désarmé de sa lance et de sa hache, moult vivement et tost prit sa dague* ». Dans le deuxième combat, l'oncle du jeune chevalier s'illustre de la même façon : « *iceluy seigneur de Haguet assembla et commença à combattre de lance, où il se fioit moult ; mais guères ne luy demeura, car messire Simon, qui estoit chevalier adroit, fort et hardi, et très-expert en armes, tost et vivement luy fit perdre sa lance* ». Enfin, l'adversaire d'Hervé de Mériadec perd son arme soit lors d'une chute, projeté au sol par un puissant coup à la tête, soit parce qu'elle lui glisse des mains sur une vive parade de l'écuyer breton, alors qu'il détourne un coup d'estoc¹²³⁰.

Outre la question de la finesse technique des gestes, réalisés avec les mains, les déplacements peuvent revêtir une grande importance dans le combat. Pour montrer leur bravoure, il est fondamental que les champions n'apparaissent pas en train de céder du

¹²²⁷ *Lalaing*, p. 87-88.

¹²²⁸ *Ibid.*, p. 138-139.

¹²²⁹ Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 41 (paragraphe 26 du traité). Le terme de « secousse » est également utilisé pour décrire une technique visant à désarmer aux p. 42 et 45 (paragraphe 28 et 46).

¹²³⁰ *Lalaing*, p. 175-178 ; LA MARCHE, t. 1, p. 448.

terrain. Par conséquent, les descriptions de duel peuvent parfois donner l'impression d'un certain statisme, ou d'une certaine linéarité.

Une fois de plus, le combat de Stirling, en 1449, est particulièrement révélateur sur ce point. D'après Olivier de La Marche, Simon de Lalaing et son adversaire sont « *deux puissans chevaliers, [...] vaillans et hardis* », qui, en combattant, « *perdoient peu de terre l'un sus l'autre* »¹²³¹. L'auteur du *Livre des faits* donne quant à lui un net avantage au chevalier bourguignon, qui, d'après lui, « *tant coitta et oppressa le seigneur de Haguet, que par le poussement de sa hache le fit reculer et demarcher au long des lices* »¹²³². Le fait que les deux versions divergent ne change rien pour notre propos, qui porte sur la maîtrise technique du combat et non sur l'authenticité des événements. Certes, nous ne pouvons savoir si Simon de Lalaing a réellement fait reculer le seigneur de Haguet, ou si les deux hommes ont tenu bon face à face, mais cela ne nous importe guère en réalité, car ces deux versions montrent bien, de façon complémentaire même, que le fait de reculer témoigne d'une infériorité par rapport à son adversaire.

Les deux auteurs qui rapportent ce fait d'armes s'accordent à dire que l'écuyer breton Hervé de Mériadec domine largement son adversaire écossais et parvient à le jeter au sol. D'après l'auteur du *Livre des faits*, cette supériorité se traduit là encore dans les déplacements : « *le gentil escuyer Mériadec estoit un des bons corps et puissans qu'on scust trouver. Et tout le surplus qu'ils combattirent, depuis que messire James fut relevé, fut au très-grand honneur dudit Mériadec, qui luy donna de très-grands coups, en le reculant et menant assez à sa volonté* »¹²³³.

D'autres récits permettent de bien comprendre que si une posture de retraite constante, comme rapportée dans les exemples précédents, caractérise un combattant acculé et en position d'infériorité, cela n'enlève pas aux hommes d'armes la possibilité naturelle d'esquiver, y compris vers l'arrière. Ils doivent certes s'afficher en position de force, mais pas en s'interdisant de reculer le moindre pas, ce qui serait absurde d'un point de vue martial.

¹²³¹ LA MARCHE, t. 1, p. 448.

¹²³² *Lalaing*, p. 176-177.

¹²³³ *Ibid.*, p. 178.

En 1415, à Bar-le-Duc, quand Clugnet de Brabant se précipite sur Alvaro Continge, en train d'ajuster son jet de lance, si vite qu'il réussit à le prendre au dépourvu, le chevalier portugais, après avoir essuyé un premier coup, fait une « *démarche* » – il recule d'un pas – pour fermer sa visière et reprendre le combat à la hache¹²³⁴. De même, lors du gage de bataille tenu à Arras en 1431, Hector de Flavy arrive plusieurs fois à lever la visière de Maillotin de Bours en le frappant de son épée, mais ce dernier arrive à chaque fois à la refermer promptement, « *en desmarchant un pas en arrière* »¹²³⁵.

Le fait de reculer peut avoir un intérêt plus grand que simplement se mettre en sécurité le temps de fermer sa visière. En 1415, à Saint-Ouen, quand trois Français affrontent trois Portugais, l'écuier Rumaindres est considéré comme le plus puissant des six gentilshommes. Pendant le combat, il profite de sa force physique et, du bout de sa dague, pousse de toute sa puissance contre son adversaire, « *et tant qu'il faisoit démarchier la Rocque* ». Ce dernier, ne pouvant rivaliser sur ce plan, utilise habilement les déplacements pour reprendre le dessus : « *quant la Rocque sentit que ledit Rumaindres mettoit toute sa puissance pour le faire reculer, il desmarcha un pas ; par laquelle desmarche Rumaindres chut d'un genoul à terre. Lors, la Rocque féry dessus et de tout le corps le mist à terre* »¹²³⁶. Il est intéressant de constater que, quel que soit le jugement moderne qu'on serait tenté de porter sur cette action, le fait de frapper son adversaire ayant mis genou en terre n'est pas vu ici comme déshonorant, mais correspond simplement à la juste exploitation d'un avantage tactique acquis de façon tout à fait licite, par une meilleure maîtrise martiale compensant une force physique inférieure.

Il est clair que les meilleurs combattants, sans véritablement céder du terrain, jouent avec la distance tout en combattant, en ayant recours à tout type de déplacement, en avançant sur l'ennemi, en esquivant vers l'arrière, mais aussi par des déplacements latéraux. Pendant leur duel à Arras en 1435, Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, se sont ainsi « *fait l'un l'autre tourner et despasser* »¹²³⁷ ; même si cette mention reste vague, elle atteste bien de la mobilité des champions en train de s'escrimer.

¹²³⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 206.

¹²³⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 198.

¹²³⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 209-210.

¹²³⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 319.

Olivier de La Marche a dû assister à une scène tout à fait similaire au pas de la Fontaine des pleurs mais, grâce à son expertise toute particulière, il en donne une description bien plus détaillée. Durant leur combat, quand Gaspard de Dourtain s’aperçoit que la hache de Jacques de Lalaing a perdu sa dague de dessous, il l’assaille vigoureusement ; mais « *messire Jacques, qui moult fut asseuré en tous ses faicts, marcha plus-pres de son compaignon, et rabatoit l’assaut de l’escuyer de si-pres, qu’il l’empeschoit de faire atteinte ne de l’un des bouts ne de l’autre ; et, apres plusieurs rabats, messire Jaques getta le bout rompu, et fit atteinte au col du bassinnet de l’escuyer. Mais rien n’en démarcha ledict escuyer ; mais continua la bataille entre eux deux forte et dure, et tournoyèrent parmy la lice, chacun gardant sa place, et l’avantage du souleil ; et ne sauroye dire ne juger que l’un gaignast sur l’autre un pié de la lice* »¹²³⁸. Ce récit est aussi précis que vivant, et on visualise sans peine les champions pleins d’ardeur en constant déplacement, sans pour autant céder du terrain.

Si un champion est plus mobile que son adversaire, s’il dispose d’une meilleure maîtrise de ses déplacements, il peut en tirer un avantage indéniable. À Bruges, en 1449, Thomas Keith n’arrive pas à tirer profit de son vigoureux assaut car, entre autres qualités, Jacques de Lalaing « *sçavoit marcher et démarcher* »¹²³⁹. Jean de Boniface en fait également les frais au pas de la Fontaine des pleurs : « *par deux ou trois fois ledict messire Jaques, en démarchant sous costière, lui donna de grands coups du maillet de la hache* »¹²⁴⁰.

Durant ce même pas d’armes, le jeune Gérard de Roussillon s’avère un adversaire bien plus redoutable que ce que son jeune âge et son manque d’expérience laissent présager. L’auteur du *Livre des faits* décrit les deux hommes qui « *tout en combattant vinrent devant le juge* »¹²⁴¹. S’il atteste ainsi de la dynamique de l’affrontement, il en donne une analyse nettement moins fine qu’Olivier de La Marche. Ce dernier décrit notamment un coup particulier avec force détails : « *et avint que ledict messire Jaques essaya d’atteindre ledict Gerard du maillet de la hache ; mais ledict Gerard, par une démarche de costière, rabatit le coup, et de ce rabat atteindit l’entrepreneur sur le bord de la salade, du côté dextre ; et recheut*

¹²³⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 46.

¹²³⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 461.

¹²⁴⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 17.

¹²⁴¹ *Lalaing*, p. 216.

le coup sur l'épaule du chevalier. Mais rien ne lui greva »¹²⁴². Ainsi donc, en se déplaçant latéralement, Gérard de Roussillon parvient à détourner un coup de hache de Jacques de Lalaing, assurément de la queue de sa hache, et en même temps à le frapper de sa queue sur le casque (le fait d'atteindre le côté droit du casque de son adversaire est parfaitement cohérent pour un coup lancé avec la queue de la hache contre un coup de mail, si les deux adversaires tiennent leurs armes en droitier), et ce coup glisse, rebondit du casque sur l'épaule, sans pour autant lui faire quelque dommage. C'est ce coup, bien décrit ici par Olivier de La Marche, qui lui vaut plus tard de recevoir la hache d'or destinée à celui ayant porté le plus beau coup de hache à l'entrepreneur du pas¹²⁴³. Il s'agit effectivement d'un geste techniquement intéressant, par lequel Gérard de Roussillon parvient en même temps à se défendre et à attaquer. En connaisseur, Jacques de Lalaing reconnaît la grande technicité d'un mouvement réalisé de façon complémentaire par la hache et le déplacement du corps, et qui a réussi à le surprendre complètement.

Un dernier aspect qui influe largement sur le déroulement d'un combat est son rythme. Celui-ci n'est bien sûr pas toujours le même et est sujet à évoluer à tout moment, selon les actions entreprises. Plusieurs récits, en abordant des notions de chaud et de froid, permettent de voir que la gestion de ce rythme est une qualité fondamentale d'un bon combattant.

Par exemple, à Arras, en 1423, Poton de Xaintrailles laisse largement venir à lui Lyonnell de Wandonne avant de marcher à sa rencontre. Il se montre plutôt passif dans une première phase du combat, restant sur la défensive : « *Lyonnel getoit de grans coups contre Poton, et Poton les recevoit frèdement et metoit tousjours sa hache au devant* ». Ensuite, quand le moment lui semble opportun, il passe à l'offensive : « *quant il eut assez souffert et qu'il vit qu'il estoit point, il féry Lyonnell par dessoubz la visièrre de son bachinet pluseurs coups, et tant fist qu'il lui leva tout amont et puis luy cuida lanchier sa hache au visaige* »¹²⁴⁴.

¹²⁴² LA MARCHE, t. 2, p. 21.

¹²⁴³ *Ibid.*, t. 2, p. 50.

¹²⁴⁴ FÉNIN, p. 203-204.

À Stirling, en 1449, le meilleur des combattants bourguignons est l'écuyer d'origine bretonne Hervé de Mériadec¹²⁴⁵. Olivier de La Marche confirme qu'il s'agit d'un adversaire extrêmement redoutable, « *de force et de legéreté, froid, et adextre en armes et en luitte* ». La froideur fait partie de la liste de ses qualités martiales, ce qu'il démontre pendant le combat. Très concentré, il reçoit l'Écossais qui lui court sus « *froidement et de grand aguét* » ; guettant l'ouverture propice, il lui fait bientôt « *une entree* » durant laquelle il lui donne un « *si-grand coup qu'il le porta par terre de coup de hache* »¹²⁴⁶.

Toutefois, c'est Simon de Lalaing qui nous livre ici l'exemple le plus édifiant de jeu sur le rythme du combat. Opposé au puissant chevalier écossais initialement attribué à Mériadec, il s'en sort plus qu'honorablement, alors même qu'il n'est pas, d'après Olivier de La Marche, spécialement entraîné dans le maniement de la hache¹²⁴⁷. De façon apparemment contradictoire, l'auteur du *Livre des faits* le décrit comme « *très-expert en armes* ». Finalement, les deux remarques ne sont pas incompatibles et Simon de Lalaing, sans être spécialement doué avec la hache, possède d'autres qualités, et son efficacité s'appuie sur une maîtrise de principes généraux du combat plus que sur des techniques spécifiques de hache d'armes. Le récit de son duel contre le seigneur de Haguet, malgré sa longueur, revêt un tel intérêt qu'il mérite d'être cité intégralement. Ce passage débute juste après que Simon de Lalaing a désarmé son adversaire de sa lance :

« Puis eux deux vinrent aux haches, dont ils férèrent de grands coups l'un sur l'autre, car tous deux estoient grands, bien fournis de corps et de membres, et bien sembloient, à les voir, chevaliers de haut affaire, et bien le montrèrent à celui jour. Le seigneur de Haguet avoit grande force, et bien le montrait aux grands coups qu'il ruoit sur messire Simon de Lalaing, lequel messire Simon les sçavoit bien recevoir de sa hache, et au frapper des grands et horribles coups, quand il véoit son coup et qu'il estoit heure de ce faire, car sur tous hommes

¹²⁴⁵ Alors même qu'on attribue à Mériadec le plus puissant gentilhomme écossais, Jacques de Lalaing s'attend à ce qu'il soit le premier à s'être débarrassé de son adversaire, et lui demande dans ce cas de ne pas venir l'aider mais de le laisser se débrouiller seul dans son combat. *Lalaing*, p. 173-174.

¹²⁴⁶ LA MARCHE, t. 1, p. 449.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, t. 1, p. 448.

estoit attempré, duit et appris de bien sçavoir faire eschauffer son homme. Moulz longuement et en grand espace se combattirent, et moulz vaillamment l'un contre l'autre ; mais ne demeura guères, de grande haste et ardeur que le seigneur de Haguet avoit de férir et outrer messire Simon de Lalaing, sy s'encommença à lasser et perdre force et haleine. Messire Simon, qui estoit imaginatif, froid et attempré, voyant que temps et heure estoit de soy monstrier, encommença moulz vivement et moulz rudement à férir d'estoc et de taille, et à pousser de grande force de la hache qu'il tenoit ; et tant coitta et oppressa le seigneur de Haguet, que par le poussement de sa hache le fit reculer et démarcher au long des lices. Et si la bataille d'eux deux eust eu plus de durée, iceluy seigneur de Haguet, comme chacun pouvoit voir et congnoistre, en eust eu du pire ; et ainsi luy en fust advenu, si par le roy n'eussent esté pris sus. »¹²⁴⁸

Cet épisode permet de réaliser à quel point la réussite d'un combat ne dépend pas que de la maîtrise technique de l'arme. Elle découle aussi – peut-être même davantage – d'une maîtrise de l'adrénaline, du bousculement des émotions inhérent à un affrontement armé, même normé, lors duquel la pression sociale du noble devant agir selon son rang se combine au réel danger de blessure. Ainsi, Simon de Lalaing, malgré une finesse et une diversité techniques peut-être limitées dans son maniement de la hache, dispose d'une véritable science, d'une intelligence du combat. Si les deux hommes commencent avec une certaine modération, non dans la puissance des frappes, mais dans le rythme, le degré d'engagement, rapidement le seigneur de Haguet s'enflamme pour essayer d'écraser son adversaire sous la force et le nombre de ses coups mais s'essouffle ; de son côté, Simon de Lalaing garde son calme, son sang-froid, s'économise, et augmente l'intensité de son engagement une fois seulement que le seigneur de Haguet montre des signes de fatigue. Il sait donc parfaitement jouer sur les rythmes du combat pour prendre l'ascendant sur son adversaire.

Son neveu, à Valladolid, démontre aussi sa capacité à analyser le combat : lorsqu'il voit l'agressivité voire l'emportement de Diego de Gusman, « *avisant la chaleur de son adversaire* », il a recours à la précision et parvient à lui porter plusieurs coups habilement

¹²⁴⁸ *Lalaing*, p. 176-177.

dirigés vers le visage, profitant probablement d'ouvertures que lui offre le chevalier castillan dans son ardeur¹²⁴⁹. À Bruges également, l'expertise de Jacques de Lalaing donne bien des difficultés à Thomas Keith. Alors que ce dernier commence avec fougue à chercher à atteindre le visage, il reçoit plusieurs puissantes frappes en plein casque. Face au fier assaut du chevalier bourguignon, il doit s'adapter : « *il amodera sa bataille, et se gardoit et contregardoit froidement, plus qu'il n'avoit commencé* »¹²⁵⁰. De son côté, Jacques de Lalaing, portant une salade ouverte et non comme l'écuyer anglais un grand bassinnet à visière close, peut profiter de son surcroît de souffle pour adopter un style de combat plus agressif. De cette manière, il submerge de coups son adversaire, qui ne parvient pas à reprendre l'initiative et se voit contraint à subir la pression qui lui est imposée¹²⁵¹.

Au pas de la Fontaine des pleurs, Gérard de Roussillon se montre remarquable sur ce plan aussi. Là encore, le biographe de Jacques de Lalaing reste vague : « *moult vigoureusement et vaillamment se combattirent l'un contre l'autre [...]. Eux deux estoient jeunes, forts et puissants, et de hautain courage* »¹²⁵². Le récit d'Oliver de La Marche est beaucoup plus précis, distinguant plusieurs étapes dans le duel. En venant à la rencontre l'un de l'autre, Roussillon marche « *moult froidement, pource qu'à l'ocasion de sa jeunesse on l'avoit fort conseillé de non estre chaud* », conseil qu'il suit de façon exemplaire ; face à lui, Lalaing « *marchoit moult ordonnément, comme celuy qui estoit duict, acoustumé et apris du fier et redouté mestier et passage de camp clos* ». Arrivés l'un près de l'autre, « *courut sus l'entrepreneur audict Gerard moult asprement ; et ledict Gerard soustint froidement les premiers coups, et courageusement, et rabatoit les coups* » ; ainsi il soutient « *le chevalereux assaut de messire Jaques de Lalain, par moult grande asseureté* », c'est-à-dire avec grande assurance. Puis Roussillon passe aussi à l'attaque : « *apres avoir le premier assaut soustenu vigoureusement, assaillit son compaignon, et se monstra aspre, puissant et courageux en sa bataille* ». Enfin, « *quand le*

¹²⁴⁹ *Ibid.*, p. 138-139.

¹²⁵⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 461.

¹²⁵¹ *Lalaing*, p. 184.

¹²⁵² *Ibid.*, p. 216.

chevalier veit et congnut la froideur et la hardiesse de l'escuyer », il décide de venir au contact pour saisir la hache de son adversaire, ce qui met rapidement un terme à leur duel¹²⁵³.

Ce récit est riche d'enseignements sur ce que l'on attend d'un bon combattant. Celui-ci ne doit pas se laisser emporter follement sans ménager ses efforts, mais il doit néanmoins se montrer le plus vigoureux possible, combattre ardemment mais en gardant l'esprit clair et la tête froide, se montrer donc à la fois froid et hardi, ce qui pourrait sembler paradoxal mais s'avère parfaitement cohérent.

5. Combattre à l'épée

Après la foule de détails que l'on peut apprendre sur le combat à la hache d'armes, il peut être décevant de constater le peu de place accordé à l'épée. À la guerre, il est rare de trouver des mentions explicites de combats à l'épée à pied. Dans les mêlées, il est parfois difficile de savoir si les hommes d'armes qui sont évoqués en train de manier l'épée sont à cheval ou ont mis pied à terre.

Jean de Wavrin donne, dans son récit de la bataille de Verneuil en 1424, un rare cas d'engagement entre deux compagnies d'hommes d'armes ayant fait explicitement le choix de la cavalerie démontée, cependant la matière à étudier concernant l'escrime est bien maigre : *« ilz encommencerent a fraper de haces et poulses de lances, puis misrent les mains auz espees, dont ilz sentredonnerent de grans copz et mortelz horions »*¹²⁵⁴. Outre l'indication intéressante que l'épée n'est tirée que dans un deuxième temps, on retire la même impression que pour le combat à l'épée à cheval. Dans un contexte de mêlée, l'escrime à l'épée à pied doit souvent se résumer à de grands coups de taille, rapides et puissants, sur tous ceux alentour, une escrime probablement assez élémentaire, compte tenu de la multitude d'ennemis environnants et de la difficulté à se concentrer sur un seul.

¹²⁵³ LA MARCHE, t. 2, p. 20-21.

¹²⁵⁴ WAVRIN, t. 3, p. 111-112.

Quand l'épée est utilisée dans les mines, comme lors du siège de Melun, en 1420¹²⁵⁵, on peut suggérer que les coups d'estoc sont davantage utilisés, compte tenu du manque de place pour faire de grands mouvements et ne serait-ce qu'armer et lancer correctement les coups, toutefois le manque de réelles descriptions nous limite à ne pouvoir émettre que des hypothèses.

Comme pour chaque arme, l'escrime est largement visible, donc plus simple à analyser, grâce aux récits des combats dans les lices, mais, de façon surprenante, l'épée y est bien moins souvent utilisée que l'on pourrait s'y attendre. Parmi les dix-huit combats en champ clos de Jacques de Lalaing, on n'en relève qu'un livré à l'épée seule.

Dans les cas où les champions s'affrontent avec plusieurs armes sur eux, il faut reconnaître que l'épée est probablement plus présente que la lance, mais dans bien des cas, elle reste au côté, dans son fourreau, et n'est que rarement utilisée effectivement. À Arras, en 1435, lors de leurs armes à pied, Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, sont séparés sans avoir tiré leurs épées¹²⁵⁶. Lors de ses armes à pied à Gand en 1445 contre Jean de Boniface, Jacques de Lalaing a ceint l'épée avec laquelle le duc de Bourgogne vient de l'adouber, mais il n'en est ensuite fait nulle mention¹²⁵⁷. De la même façon, à Bruges, en 1449, Thomas Keith a « *son espée ceinte* » pour affronter Jacques de Lalaing, mais il n'y a pas recours pendant leur duel¹²⁵⁸.

À Valladolid, en 1448, quand Jacques de Lalaing parvient à faire perdre sa hache d'armes à Diego de Gusman et que celui-ci vient alors chercher à le saisir à bras-le-corps, le chevalier bourguignon le repousse du poing et a tout juste le temps de tirer son épée, probablement plus pratique pour combattre à distance rapprochée, mais le combat est immédiatement interrompu sur ces entrefaites par le roi de Castille¹²⁵⁹.

Lors du combat de Stirling en 1449, James Douglas, désarmé de sa lance puis de sa hache par Jacques de Lalaing, ne tire pas son épée mais directement sa dague ; si le Bourguignon

¹²⁵⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 157.

¹²⁵⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 316-320.

¹²⁵⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 439-440.

¹²⁵⁸ *Lalaing*, p. 185.

¹²⁵⁹ *Ibid.*, p. 138-139.

prend lui son épée, c'est pour l'utiliser de façon très particulière, en guise de dague, car il a, semble-t-il, oublié de s'en munir¹²⁶⁰.

Malgré leur faible nombre, ce sont donc les combats à l'épée seule qui nous permettent de recueillir d'intéressantes informations sur son maniement. En 1415, à Paris, parmi leurs duels successifs, l'écuyer portugais Rumaindres et Guillaume du Bars prévoient d'échanger douze coups d'épée. Ils s'assemblent pour combattre, munis de leurs épées d'armes, « *en frappant l'un sur l'autre d'estocq et de taille, de si grant force que non obstant le nombre des cops acomply et le baston gecté pour les prendre, si ne sceurent faire si grant diligence les gardes que, pour xij cops, ilz n'en feissent xviii, si très radement que on ne les savoit prendre* »¹²⁶¹. Outre la belle ardeur au combat manifestée par les deux champions, qui échangent plus de coups que prévus, on relève qu'ils utilisent leurs épées pour frapper d'estoc et de taille, donc avec la pointe et le tranchant.

Cette mention de coup de taille lors d'un duel à l'épée, entre deux gentilshommes recouverts de leurs harnois, est en réalité très isolée. Compte tenu du poids, de la conformation et de la dynamique de l'arme, un coup du tranchant de l'épée est loin de rivaliser avec la puissance d'un coup de hache, et il semble difficile avec une épée d'espérer être efficace à travers une armure, même en visant la tête, quand on ne dispose pas du surcroît de puissance permis par un cheval en mouvement.

Par conséquent, les épéistes à pied vont largement privilégier les coups d'estoc dirigés vers les défauts d'armure, comme le font Maillotin de Bours et messire Hector de Flavy, lors de leur gage de bataille, à Arras, en 1431 :

« Quant ce vint à joindre au corps, courageusement commencèrent à pousser de leurs espées l'un contre l'autre par haut et par bas et à quérir les fautes et charnières de leurs harnas tout partout, afin de venir jusques au nud et au sang traire. Dont n'y avoit celui qui ne s'en monstrast bien entalenti, car estoient fiers et courageux tous deux et non encore venus à nul avantage l'un sur l'autre,

¹²⁶⁰ *Ibid.*, p. 175-176.

¹²⁶¹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207-208.

excepté que messire Hector qui quéroit tousjours Mallottin en la visière de son bachinet, par plusieurs fois luy leva la dite visière jusques à voir clèrement le visage de Mallottin ; mais Mallottin, qui estoit radde et appert, petit corps d'homme, mais assez robuste, habilement, tousjours en desmarchant un pas en arrière, la referma à chascune fois en frappant dessus de son espée. »¹²⁶²

Dans ce récit, seuls des coups d'estoc sont mentionnés, alors même qu'il n'est pas précisé si les deux hommes utilisent des épées normales ou des épées d'armes. Rappelons en effet que l'épée d'armes, conçue spécifiquement pour le combat à pied, peut également être désignée comme un « estoc » ou « estoc d'armes », nom qui ne laisse planer aucune ambiguïté sur le maniement pour lequel elle est adaptée. De plus, les règles de certains combats ne parlent pas de coups mais de « poux », comme à la lance, ne prévoyant donc que des mouvements de poussée de la pointe.

De façon cohérente avec ce maniement et la visée précise de zones vulnérables, les champions adoptent une tenue dite en « demi-épée », comme une petite lance, avec la main droite restant à sa place normale mais la main gauche venant sur la lame, ou sur ce qui devrait être la lame, mais qui sur les épées d'armes peut correspondre à une deuxième poignée, aménagée entre les rondelles prévues pour protéger les mains. Olivier de La Marche relève presque systématiquement un petit détail technique dans la préhension de l'épée d'armes, à savoir si les champions décident de positionner leur main gauche de façon normale, avec les deux pouces dirigés vers la pointe, ou renversée, c'est-à-dire avec les pouces dirigés l'un vers l'autre. Au pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, le seigneur de Charny donne à Antoine de Vaudrey son épée, « *laquelle ledict Anthoine prit, et empoigna à deux mains, la main senestre renversee, et couverte de la rondelle* » ; face à lui, le chevalier savoyard Jean de Compays « *portoit son espee, la main senestre devant, non renversée ; et estoit celle main armée, et couverte de la rondelle* ». En 1446, à Arras, Philippe de Ternant « *tenoit son espee, la main senestre devant, et renversee, et couverte de sa rondelle* », et Galiot de Baltasin porte « *son espee empoignee comme il appartenoit* » (ce qui signifie, on peut le supposer, sans certitude, la main gauche non renversée). Au pas de la Fontaine des pleurs, en 1450, Jacques d'Avanchies

¹²⁶² CHASTELLAIN, t. 2, p. 198.

sort de son pavillon « *l'espee (que l'on dit estoc d'armes) empoignee ; et tenoit la main senestre renversee, et couverte de la rondelle de l'estoc* ». Mais le chroniqueur, émerveillé par la prestance de Jacques de Lalaing au moment où il saisit son épée, oublie d'en préciser la façon : « *Quand ledict messire Jaques eut empoigné l'estoc, si me sembla l'un des beaux et fiers hommes d'armes qu'onques je veisse, et plus beau, sans comparaison, que jamais ne l'avoye veu* »¹²⁶³. Toutefois, il n'indique pas si ce choix a une réelle influence dans le déroulement des affrontements.

Dans les chapitres du pas d'armes de la Belle Pèlerine, rédigés en 1448, parmi les diverses épreuves proposées figure un combat à l'épée à pied, débutant par un jet d'épée, « *et, après ledit jet, en poursievant, combatteront de l'espee de corps, tant que XIX coups en bonne poursiutte soient feruz et acomplis ; et se aucun, en combattant, estoit porté par terre ou desbatonné, en ce cas les armes seroient acomplies* ». Ici, il n'est pas indiqué si les coups doivent être des poux d'épées, et nous ne disposons pas de récit d'un duel puisqu'aucun des (rares) participants à ce pas d'armes ne choisit de relever ce défi spécifique. Toutefois, la précision n'est pas nécessaire tant les coups d'estoc tombent sous le sens dans un tel contexte.

En revanche, de façon singulière et intéressante, une disposition particulière est prise pour interdire l'entrée en lutte : « *en combattant, ne porront les chevalliers mettre main l'un sur l'autre, ainchois combatteront de bastons seullement, sur painne d'estre blasmez et repris d'honneur* »¹²⁶⁴. Seul point de comparaison fourni par notre corpus, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs n'abordent pas cette question, ni pour autoriser ni pour interdire le fait de venir au contact. Par conséquent, il est difficile de savoir s'il s'agit là de règles rares ou courantes, ou même si cette rare mise à l'écrit reflète une convention implicite admise de tous, typique de l'épée d'armes dans un cadre courtois. Effectivement, on ne relève aucune mention d'entrée en lutte ou même de saisie lors d'un tel duel, mais leur faible nombre empêche de tirer des conclusions sûres, d'autant que, même si cela était permis, les champions s'affrontant avec cette arme dangereuse pourraient redouter, pour tenter

¹²⁶³ LA MARCHE, t. 1, p. 359, 416-417 ; t. 2, p. 39-40.

¹²⁶⁴ ESCOUCHY, t. 1, p. 257.

d'attraper l'arme ou le bras de leur adversaire, d'avancer leur main gauche, quittant l'abri de la rondelle, et risquant ainsi aisément de se retrouver transpercée.

Le fait que les coups doivent être accomplis « *en bonne poursieutte* » est en revanche plus limpide. En effet, il est toujours indiqué si les champions doivent poursuivre leur combat librement après le premier coup et le réaliser entièrement, d'une seule traite, ou s'ils seront interrompus et séparés après chaque coup, avant de s'assembler à nouveau pour poursuivre. Sur ce point, le choix des règles a une influence majeure sur le déroulement du combat.

Pour le pas de l'Arbre Charlemagne, Olivier de La Marche ne cite pas la totalité des chapitres et cette question n'est pas abordée quand il les évoque : « *celuy qui touchera ou fera toucher à l'escu violet, semé de larmes noires, sera tenu de combatre à pié, à l'encontre de l'un de ceux qui garderont le pas, quinze coups de hache, ou de poux d'espee* »¹²⁶⁵. Il clarifie simplement ensuite que les champions seront munis les deux d'une hache, ou les deux d'une épée, en bref que l'affrontement se fera forcément à armes égales, mais ne parle pas du déroulement prévu.

Toutefois, le récit du duel entre le chevalier savoyard Jean de Compays et, en tant que défenseur du pas, l'écuyer bourguignon Antoine de Vaudrey, montre bien que les champions ne sont pas séparés. Une fois de plus, malgré la longueur du passage, la saveur de la description vivante du chroniqueur ainsi que la richesse des informations méritent une citation quasi exhaustive :

« Fiérement s'assemblèrent les deux escuyers¹²⁶⁶, et donna ledict de Compays le premier coup ; mais ce fut sur la rondelle dudict de Vaudrey ; et de ce rabat ledict de Vaudrey donna, de la poincte de l'estoc, au bacinet de son compaignon. Que feroiy je long prologue, ou long recit d'icelles armes ? Les escuyers furent puissans, durs, et courageux aux armes ; et se requirent l'un l'autre si-asprement, qu'en peu d'heure ils achevérent les quinze coups contenus

¹²⁶⁵ LA MARCHE, t. 1, p. 318.

¹²⁶⁶ Jean de Compays est désigné plus tôt dans les *Mémoires* comme chevalier et il s'agit apparemment ici d'une erreur. LA MARCHE, t. 1, p. 338. Toutefois, nous avons déjà relevé qu'une telle inadvertance peut arriver et doit probablement être vue comme révélatrice de la relégation de cette différence de statut à quelque chose de secondaire. Voir dans le présent travail p. 102.

en leurs chapitres, et des autres par-dessus sans avantage de perte de place ou de battons, l'un envers l'autre ; et si-souvent se consuivrent de plaine atteinte sur les corps, que les cottes d'armes de l'un et de l'autre furent en plusieurs lieux rompues et dechirees ; et fut la fin telle, que ledict de Vaudrey enferra son compaignon en la visiére ; et quand ledict de Compays se sentit enferré, il guetta l'estoc de toute sa force à la visiére de son compaignon, et de ce coup pareillement pris en ladicte visiére ; et se tenoyent les champions enferrés l'un l'autre par les visiéres, lesquelles ils levoyent à leurs espees ; tellement que tous deux avoyent le visage nu et decouvert ; et sur ce le juge getta le batton ; et furent par les gardes pris et séparés, et vindirent devant le juge, et offrirent tous deux de parachever, si faute y avoit. [...] Si se partirent icelles armes à l'honneur des parties ; et, à la verité, ce furent armes aussi bien combatues et aussi fièrement, et autant de coups donnés sur le corps d'un costé et d'autre, que j'en vey depuis nulles ; et ainsi je ne vey onques puis ce jour nulles armes combatre de l'estoc en armes à pié¹²⁶⁷ sans retraite ; et qui les entreprendra, il les trouvera dures à achever. »¹²⁶⁸

Alors même qu'Olivier de La Marche explique qu'il ne fera qu'un résumé de ces armes, il livre encore un récit riche et vivant, contenant de précieux détails. En termes d'escrime, la situation n'est pas la même qu'à la hache d'armes. Comme la pointe est la seule partie vulnérante de l'arme¹²⁶⁹, il est nettement plus difficile qu'avec la hache d'alterner rapidement défense et parade, et encore plus difficile de réaliser les deux actions simultanément sur un même geste. De fait, chaque champion alterne les rabats de coups ennemis et les poussées de sa propre pointe, qui constituent le seul type de frappe possible. Mais inévitablement, de nombreux coups atteignent rapidement les armures, malgré les tentatives de défense, comme

¹²⁶⁷ J'ai délibérément enlevé à cet emplacement une virgule mise par l'éditeur, car elle nuit au sens de la phrase. En effet, Olivier de La Marche voit dans sa vie deux autres combats à l'épée d'armes à pied, mais avec retraite entre chaque coup. La virgule ne compromettrait pas forcément ce sens, mais laissait planer une ambiguïté malvenue.

¹²⁶⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 359-361.

¹²⁶⁹ Contre quatre à la hache dans le meilleur des cas : les deux dagues, de dessus et de dessous, le mail, enfin le bec de faucon ou le taillant selon le modèle.

en témoignent les cottes d'armes lacérées. À noter que compte tenu de la faible longueur de lame en avant de la main gauche dans la tenue en demi-épée, les deux champions sont extrêmement rapprochés, ce qui limite largement le temps de réaction dont ils disposent face aux menaces. C'est donc surtout par l'intensité que ce type de combat est remarquable, et non par la diversité technique. On note dès le début le fort engagement des champions. Par la suite, sans retraite, le combat est extrêmement intense, ce qui explique la remarque qui conclut cette citation.

Si les adversaires sont séparés entre chaque poux par des gardes, qui les font reculer et reprendre de la distance, la situation est totalement différente, car toute la question du rythme élevé est supprimée. Quant au maniement de l'arme, si l'on ne laisse aux champions qu'un temps d'escrime, il ne leur reste plus qu'à lancer chacun une simple poussée, certes puissante mais techniquement très pauvre, en choisissant leur cible, les deux hommes se touchant souvent simultanément. Il s'agit donc de combats extrêmement limités, au déroulement répétitif et souvent monotone.

En 1446, Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant échangent 11 poux d'épée et les deux hommes doivent reculer chacun de cinq pas après chaque poux, la distance étant mesurée par les gardes qui s'interposent pour empêcher la poursuite du combat. On notera que les règles prévoient moins d'élan que pour la lance (en l'occurrence sept pas de chaque côté), ce qui s'explique aisément par la longueur inférieure de l'arme. Le combat est rythmé par plusieurs dégâts matériels : Philippe de Ternant arrive à percer le bacinet de Galiot de Baltasin d'un puissant coup, celui-ci lui fausse et lui décroche le garde-bras lors d'une rencontre, et lui fausse le gantelet sur une autre frappe. À plusieurs reprises, les pointes d'épée sont brisées sous le choc. Malgré tout, Olivier de La Marche ne décrit pas chaque échange de coups et conclut en indiquant, pour abrégé son propos, que les 11 poux d'épée sont « *bien et durement ferus et acomplis* »¹²⁷⁰.

Au pas de la Fontaine des pleurs, en 1449-1450, la targe violette correspond à un combat « *au poux d'espée à trois pas de desmarche entre chacun poux, sans poursuite* », avec un

¹²⁷⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 416-417.

nombre de coups choisi par celui de dehors. Comme pour le pas de la Belle Pèlerine, le combat s'arrête prématurément en cas de chute, les chapitres prévoyant même un gage pour celui qui serait porté à terre. En revanche, rien n'est dit sur un éventuel désarmement, mais celui-ci est nettement moins plausible que lors d'un duel à la hache, et même fort improbable avec une retraite entre chaque poux¹²⁷¹.

Pendant l'année entière que dure ce pas d'armes, seul l'écuyer savoyard Jacques d'Avanchies choisit de s'éprouver à l'épée d'armes contre Jacques de Lalaing, échangeant avec lui 7 ou 11 coups, respectivement selon le *Livre des faits* ou Olivier de La Marche. Clairement, ce combat s'avère plus rébarbatif que celui de 1446. D'après les deux versions, Jacques d'Avanchies ne bouge pas de tout le combat, restant le pied gauche et la pointe de son arme en avant, attendant l'assaut de Jacques de Lalaing, puis lui laissant faire les pas de retraite pour eux deux (apparemment seulement trois pas en tout, et non de chaque côté comme dans le cas précédent). Rencontrant vraisemblablement un problème avec son armet, dans lequel il ne verrait pas bien, l'écuyer savoyard a comme principal mérite de ne pas reculer sous les coups de son adversaire¹²⁷².

Par conséquent, cette forme de combat à l'épée d'armes avec retraite est assez singulière et surprenante. Elle consiste en réalité surtout en une occasion de montrer sa bravoure face à une arme très dangereuse, davantage que de faire étalage de grands talents d'escrimeur. Ainsi, elle met en lumière un aspect fondamental d'un passage dans les lices, à savoir le simple mérite d'oser relever un défi, qu'on a parfois trop tendance à oublier en voulant y voir les prémices d'un sport moderne.

6. Combattre à la dague

Dans notre corpus, la dague est de loin le parent pauvre au sein de la panoplie traditionnelle des gentilshommes dans les lices. Dans la grande majorité des cas, ceux-ci n'ont jamais l'occasion de tirer leurs dagues. Ainsi en est-il lors du duel de Londres en 1467, entre

¹²⁷¹ *Lalaing*, p. 192.

¹²⁷² LA MARCHE, t. 2, p. 39-41 ; *Lalaing*, p. 232-233.

Anthony Woodville et le bâtard de Bourgogne Antoine : « *au regard des dagues qui leur furent baillées, ils ne s'en aidèrent point en celle bataille* »¹²⁷³.

Même Jacques de Lalaing, dont les faits d'armes m'ont donné tant de matière pour l'étude du combat, n'apporte guère de secours ici. Lors de ses armes à pied à Gand en 1445, contre Jean de Boniface, le chevalier bourguignon n'a apparemment même pas de dague au côté, alors même que son adversaire en porte une¹²⁷⁴.

Curieuse coïncidence, il se trouve ainsi dans une situation bien périlleuse quelques années plus tard, à Stirling, quand son adversaire, James Douglas, désarmé de sa lance puis de sa hache, met directement la main à sa dague et non à son épée pour essayer de le frapper au visage. Par ironie du sort, il se trouve alors dépourvu de sa propre dague, à la seule occasion où il en aurait eu véritablement besoin. Comble de la malchance, cela n'est apparemment pas le fruit d'un regrettable choix tactique délibéré, mais d'un malencontreux oubli : « *il avoit perdu la sienne et ne sçavoit comment ; et dient les aucuns que celui qui luy devoit bailler, ne luy bailla point* ». De fait, il se voit contraint à saisir son épée par la lame, près de la pointe, pour s'improviser une sorte de dague, mais l'arme, qui n'est pas prévue pour un tel maniement, lui glisse rapidement des mains et tombe au sol, et il ne lui reste plus comme seule option que d'aller saisir son adversaire à mains nues¹²⁷⁵.

Tout au plus lit-on, au détour d'une remarque de son biographe, que la dague peut servir à achever quelqu'un mis au sol. Celui-ci écrit en effet qu'à Bruges, en 1449, l'écuyer anglais Thomas Keith, jeté au sol par le chevalier bourguignon, se retrouve la tête « *dedans le sablon, le derrière en haut et tout découvert, et tant que d'un bien petit coutel, si messire Jacques de Lalaing eust voulu, il estoit en luy de l'occire et mettre à mort ; mais le noble courage qui estoit en luy, pour rien ne l'eust voulu consentir* »¹²⁷⁶. C'est ainsi que dans le duel final du roman d'Antoine de La Sale, Jean de Saintré, tenant son adversaire à sa merci, résiste à l'envie de mettre à mort l'abbé, abandonne sa hache et son épée, tire sa dague et se contente de

¹²⁷³ LA MARCHE, t. 2, p. 265.

¹²⁷⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 439-440.

¹²⁷⁵ *Lalaing*, p. 175-176.

¹²⁷⁶ *Ibid.*, p. 185.

traverser les joues et de percer la langue de celui qui a médité sur les chevaliers et écuyers (voir figure 9)¹²⁷⁷.

Même l'unique combat à la dague seule pour lequel nous disposons d'un récit ne nous éclaire pas davantage sur le maniement de cette arme. En 1415, l'écuyer portugais Rumaindres et Guillaume du Bars doivent échanger douze coups de dague, après avoir échangé douze coups de hache puis douze coups d'épée. Cependant la description de ce duel est bien imprécise : Jean Lefèvre de Saint-Rémy rapporte simplement que les deux hommes sortent de leurs pavillons, pour la troisième fois, « *les daghes en la main, desquelles ilz abordèrent à combattre, et firent le nombre et plus ; mais ce sembla peu de choses, au regard des haches et espées* »¹²⁷⁸.

Décidément, celui qui voudra en savoir plus sur les techniques de combat à la dague devra se tourner vers l'étude des livres de combat et non des sources littéraires, qui ne fournissent sur ce point qu'un bien faible apport¹²⁷⁹.

7. Lutter et combattre à mains nues

La dernière forme de combat que les gentilshommes peuvent avoir à maîtriser est la lutte. L'écuyer breton Hervé de Mériadec, qui dispose d'une maîtrise martiale remarquable à la cour de Bourgogne, se distingue aussi dans cet art. Olivier de La Marche le décrit comme « *adextre en armes et en luitte* »¹²⁸⁰, et Mathieu d'Escouchy insiste plus encore : « *pour vray, jassoit ce que icellui Meliadès fut de moyenne stature, neantmoins il estoit bien furni de membres et renommé d'estre le plus habile et de grant force selon sa grandeur, tant en lutte*

¹²⁷⁷ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 512.

¹²⁷⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207-208.

¹²⁷⁹ Sur ce sujet, voir : Jörg BELLINGHAUSEN, « The dagger plays of Gladiatoria », dans Gregory D. MELE (dir.), *In the Service of Mars (Proceedings from the Western Martial Arts Workshop 1999-2009)*, vol. 1, Wheaton, Freelance Academy Press, 2010, p. 3-13 ; Bartłomiej WALCZAK, « Judicial armoured dagger combat of Gladiatoria and KK5013 », dans John CLEMENTS (dir.), *Masters of Medieval and Renaissance Martial Arts: Rediscovering the Western Martial Combat Heritage*, Boulder, Paladin Press, 2008, p. 173-196.

¹²⁸⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 449.

*comme en aultres besoingnes, que nul autre que, longtemps paravant, eust esté ne repaire en l'ostel dudit duc de Bourgoingne »*¹²⁸¹.

De telles compétences peuvent être bien utiles pour un homme de guerre. Même en plein champ de bataille, il peut arriver que des hommes d'armes en viennent aux mains. À la bataille de Baugé, en 1421, le seigneur de Ros, pour venger le duc de Clarence, vient combattre le Français qui l'a tué, messire Charles le Bouteiller : « *oncques ne se put défendre que le dit Ros ne le prit par la bannière [= bavière ?] et le saisy au corps, et en luttant l'un contre l'autre lui bouta l'espée en la gorge, dont prestement il chéyt mort à terre »*¹²⁸². En 1457, alors que Jean de Rebremette livre un combat singulier devant Grenade contre un Sarrasin qui l'a défié, les deux hommes tombent à terre ; « *ledit Rebremette, visé de corps et d'esprit, mais non grant homme, prestement se leva et tint le Sarrasin en soubté dessoubs luy, là où finalement le tua et le mist à mort »*¹²⁸³.

Ainsi donc, l'art de la lutte peut paraître important, néanmoins il n'est guère mis à l'honneur dans les combats normés qui parsèment les chroniques. À travers l'ensemble de notre corpus, le seul duel livré à mains nues est fictif et n'est absolument pas présenté comme un combat chevaleresque, bien au contraire même. Dans le roman d'Antoine de La Sale, Jean de Saintré est obligé, sous les exhortations de la Dame des Belles Cousines, d'accepter de lutter contre le « *damps Abbés* », or le jeune chevalier modèle, homme d'armes prometteur et redoutable combattant les armes à la main, n'apprécie pas le moins du monde ce type d'affrontement et se révèle un piètre lutteur, malmené à l'envi par son adversaire qui le projette plusieurs fois au sol. Mais Jean de Saintré, humilié, parvient finalement à laver l'affront quelque temps plus tard lors d'un duel à la hache qu'il remporte haut la main malgré la force physique supérieure du clerc¹²⁸⁴.

Par conséquent, par l'exemple de ce modèle littéraire représentatif des idéaux de la société nobiliaire du XV^e siècle, on apprend que tous les gentilshommes ne sont pas spécialement entraînés à combattre de cette façon, loin de là. Pourtant, ils peuvent parfois

¹²⁸¹ ESCOUCHY, t. 1, p. 151.

¹²⁸² CHASTELLAIN, t. 1, p. 226.

¹²⁸³ *Ibid.*, t. 3, p. 357.

¹²⁸⁴ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 482-490 et 510-512.

être amenés à employer un certain savoir-faire apparenté à la lutte, même quand ils sont vêtus de leurs harnois et qu'ils ont les armes en main, y compris dans l'espace des lices.

Nous avons déjà relevé le cas particulier des chapitres du pas de la Belle Pèlerine qui, en 1448, interdisent aux chevaliers de « *mettre main l'un sur l'autre, ainchois combatteront de bastons seullement, sur painne d'estre blasmez et reprins d'honneur* »¹²⁸⁵. Dans un cas unique, cette même disposition a été prise pour un duel à la hache d'armes, mais sa mention est justifiée par le fait même qu'elle n'est pas respectée. En 1423, à Arras, lorsque Poton de Xaintrailles a réussi à relever la visière de Lyonnel de Wandonne et cherche à l'atteindre d'un coup de hache au visage, celui-ci, « *qui estoit vise, luy prinst sa hache dessoubz son bras que Poton ne s'en pouvoit aidier, et frapoit Lyonnel Poton de sa hache parmi les jambes. Mais il ne pouvoit férir grans coups, pour ce que Poton avoit prins Lyonnel d'une main par le bort de son bachinet, donc il luy avoit levé la visière, et mesme Poton esgriffa Lyonnel de son gantellet par le visaige ; donc il fut blasmé d'aucuns pour ce qu'il ne devoit combatre que de haches par les conditions dites entre eulx* »¹²⁸⁶. On notera que l'application de cette règle est délicate : la saisie de la hache par Lyonnel de Wandonne apparaît comme licite, et on reproche à Poton de Xaintrailles d'agripper le casque de son adversaire, alors que, son arme étant bloquée, il ne peut plus faire grand-chose d'autre que d'en venir aux mains. Autoriser à saisir l'arme mais pas l'adversaire, on voit avec ce cas que la définition de cette frontière ténue est déjà sujette à controverse au XV^e siècle. Il semble difficile de mettre aux gentilshommes une telle limite imprécise dans leur façon de combattre.

Comme nous l'avons déjà relevé à plusieurs reprises, une règle nettement plus simple à appliquer et presque systématique consiste à choisir d'arrêter le combat si l'un des champions est désarmé. Automatiquement, cette règle limite largement les occasions de lutter et les possibilités de le faire efficacement, puisqu'au moins l'une des mains de chaque homme est déjà encombrée de son arme.

Dans le roman d'Antoine de La Sale, Enguerrand de Cervillon ne vient chercher à saisir Jean de Saintré à bras-le-corps que lorsque, blessé à la main droite et incapable de manier son

¹²⁸⁵ ESCOUCHY, t. 1, p. 257.

¹²⁸⁶ FÉMIN, p. 203-204.

arme, il ne peut plus rien faire d'autre s'il désire poursuivre le combat. Saintré le frappant sur l'autre main, il est obligé de lâcher prise. Désarmé de sa hache, il lui est alors plus simple de réussir à attraper son adversaire, qui ne se défend que d'un bras, l'autre restant occupé à tenir sa propre hache. Toutefois, leur juge interrompt l'action dès qu'il voit la hache sur le sol, puis fait lecture aux deux champions, amenés devant lui, de la lettre des armes entreprises par Jean de Saintré, qui stipule bien que le combat prend fin dès que l'un a « *sa hache perdue des deux mains* »¹²⁸⁷. Ainsi, la phase de lutte est à peine esquissée quelques instants avant que les gardes ne viennent les séparer.

Dans d'autres cas, réels cette fois, on voit le juge mettre un terme au combat dès qu'il voit un début de lutte ou de vague empoignade, même parfois alors qu'aucun des « objectifs » fixés par les chapitres n'a été atteint. En 1415, à Paris, Rumaindres et Guillaume du Bars doivent échanger 12 coups de hache, mais ils se mêlent ensemble et se prennent « *à bras* » avant d'atteindre le nombre de coups fixé. Le sénéchal de Poitou décide alors d'arrêter le combat et de s'en tenir là quant aux haches¹²⁸⁸.

De même, en 1449, Bernard de Béarn et le seigneur de Haubourdin doivent combattre de haches « *jusques à batton perdu, ou estre porté l'un par terre* ». Durant leur duel, les deux hommes s'attrapent, se tenant l'un par la hache, l'autre par le bacinet, « *et en cet estat furent les deux chevaliers assez longuement, tastant et essayant en leur puissance d'avoir aucun avantage chacun sur son compaignon* ». Toutefois le duc de Bourgogne, voyant que la situation n'évolue pas, jette finalement son bâton de juge, pour les faire séparer et mettre un terme à leur combat¹²⁸⁹.

Au pas de la Fontaine des pleurs, Gérard de Roussillon a demandé à échanger 15 coups de hache contre Jacques de Lalaing. Pourtant, ils combattent « *jusques à l'accomplissement de quinze à seize coups* » et le juge les laisse continuer quelque peu, puisque Jacques de Lalaing parvient alors à saisir l'arme de son adversaire d'une main et à le frapper au visage de sa hache, encore tenue de son autre main, le blessant légèrement. Dans cette position difficile,

¹²⁸⁷ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 236-238.

¹²⁸⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207.

¹²⁸⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 464 et 466-467.

Gérard de Roussillon parvient lui aussi à attraper d'une main la hache de Jacques de Lalaing afin de se protéger ; « *lors le juge voyant qu'ils tenoient les haches l'un de l'autre, jeta le baston ; et en ce point furent pris par ceux qui à ce faire estoient ordonnés* »¹²⁹⁰. Dans cet exemple, il semble que le combat peut durer un peu plus que prévu s'il consiste en de beaux échanges de coups de hache, mais on l'interrompt assez vite quand la situation est bloquée avec les deux adversaires en contact rapproché et en train de s'agripper.

Une situation extrêmement similaire va se reproduire contre Jean Pitois, Jacques de Lalaing saisissant la hache de son adversaire et parvenant à le blesser au visage. Toutefois, celui-ci va opposer une défense plus vigoureuse, portant plusieurs coups de poing, « *le gantelet clos* », vers le visage de l'entrepreneur du pas, qui heureusement pour lui parvient à s'en couvrir. Séparés par les gardes et amenés devant leur juge, Jacques de Lalaing reproche à Jean Pitois de combattre comme une femme, car il utilise son poing tout en ayant encore son arme en main, et celui-ci lui rétorque qu'il aurait volontiers continué à utiliser sa hache s'il ne la lui avait pas saisie¹²⁹¹.

Cet échange surprenant révèle la tension réelle qui peut monter entre deux hommes s'affrontant de façon « courtoise » dans les lices, à propos de l'utilisation de leurs poings, mais aussi une certaine mauvaise foi de Jacques de Lalaing. En effet, lui aussi s'avère prêt à de telles solutions quand la situation l'exige. À Valladolid, en 1448, Diego de Gusman, désarmé de sa hache, cherche à venir le saisir à bras-le-corps, mais le chevalier bourguignon refuse la lutte et le repousse, justement grâce à un coup de poing : « *mais messire Jacques, percevant l'intention de son adversaire, afin que de plus près il ne l'approchast, estendit le bras senestre, et de son poing, il rebouta iceluy Diego* ». À la décharge du chevalier bourguignon, il ne cherche effectivement pas à blesser de son poing, mais seulement à maintenir la distance le temps de tirer son épée, plus commode pour combattre à distance rapprochée.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir que Jacques de Lalaing tend à refuser la lutte quand il ne la provoque pas, préférant compter sur ses armes tant que cela lui est possible.

¹²⁹⁰ *Lalaing*, p. 215-217. Olivier de La Marche, qui parle quant à lui de 25 coups de hache prévus, mentionne également cette entrée au contact de Jacques de Lalaing, mais sans estimer le nombre de coups déjà échangés à ce moment. LA MARCHE, t. 2, p. 19-21.

¹²⁹¹ LA MARCHE, t. 2, p. 48 ; *Lalaing*, p. 236-237.

Son combat à Gand en 1445 contre Jean de Boniface doit durer jusqu'à la chute ou la reddition de l'un d'eux, règles particulièrement propices à venir lutter. Pourtant, quand le chevalier italien, désarmé, cherche à agripper sa visière, il le repousse du bout de sa hache et l'empêche d'approcher¹²⁹².

En réalité, Jacques de Lalaing semble avoir une certaine maîtrise de lutte, mais considérer systématiquement son usage comme un dernier recours. À Stirling, en 1449, Hervé de Mériadec, visiblement plus compétent dans ce domaine, rompt très vite la distance avec son adversaire, « *et d'une attrappe le porta par terre* ». En revanche, Jacques de Lalaing ne se résigne à venir lutter « *à force de bras* » contre James Douglas que lorsqu'il se retrouve lui-même désarmé de toutes ses armes, et encore ne parvient-il pas à porter son adversaire au sol avant l'interruption du combat par le roi d'Écosse¹²⁹³.

Le jeune chevalier bourguignon est poussé dans ses plus extrêmes retranchements à Bruges quelques mois plus tard, où, face à l'écuyer anglais Thomas Keith, il se trouve sévèrement blessé au poignet gauche par la pointe de la hache de son adversaire. Sa réaction est très intéressante à observer :

« Messire Jacques [...] fut atteint entre l'avant-bras et le gantelet, et tant qu'il eut le bras senestre percé tout outre et veines et nerfs coupés ; car la dague de la hache d'iceluy Anglois estoit à merveille large et tranchante. Quand messire Jacques se trouva ainsi navré, de grand vouloir et hautain courage qui estoit en luy, sy cuida encore combattre de sa hache ; mais la main luy faillit. Et alors il mit le bout d'en bas de sa hache dessous son bras senestre, et de la main dextre se combattoit ; mais n'en fit guère de chose. Lors, quand il vit ce, par grand fierté jeta sa hache par terre et moult vivement prit ledit Anglois par la coupe de son bassin de l'une de ses mains, et de l'autre par le bras senestre. Sy le tira par

¹²⁹² *Lalaing*, p. 87-88 ; voir aussi, dans une version légèrement différente, mais avec cette même volonté de maintenir de la distance, LA MARCHE, t. 1, p. 440-441.

¹²⁹³ *Lalaing*, p. 175-179 ; LA MARCHE, t. 1, p. 448-449.

terre par telle force qu'il chut le visage dessous, si rudement que la visièrre d'iceluy bassinnet entra dedans le sablon [...]. »¹²⁹⁴

Il est édifiant de voir que Jacques de Lalaing continue à vouloir manier sa hache même quand sa main gauche ne lui répond plus. La mise au sol par la lutte n'est ici qu'une solution de secours, d'extrême nécessité, dans une situation fort difficile.

Loin d'être dans une telle nécessité, Jacques de Lalaing jette au sol Jean de Boniface pendant le pas de la Fontaine des pleurs. Toutefois, le récit d'Olivier de La Marche contient de précieuses informations sur son cheminement tactique. D'après le chroniqueur, la décision d'entrer en lutte n'est encore qu'un second choix, après avoir vu que le chevalier espagnol résiste aux grands coups de hache qu'il reçoit :

« Par deux ou trois fois ledict messire Jaques, en démarchant sous costière, lui donna de grands coups du maillet de la hache ; mais rien ne l'empira ; et quand ledict messire Jaques vit que de coups de hache il ne le pouvoit ébranler, il entra dedans sa hache par une entree de la queue de revers¹²⁹⁵ ; et d'icelle entree il prit, de la main dextre, le chevalier par le plumas, et tira de toute sa force, en faisant une grande demarche ; et de ce tour porta le chevalier par terre, le visage contre le sablon. »¹²⁹⁶

Dans toute sa carrière, Jacques de Lalaing n'est confronté qu'à une seule mise au sol réellement complexe, mettant davantage à l'épreuve sa maîtrise technique de la lutte. Au pas de la Fontaine des pleurs, Claude Pitois, seigneur de Saint-Bonnet, se présente d'entrée de jeu comme un adversaire opiniâtre. Au mépris des règles, il désire combattre jusqu'à la chute ou

¹²⁹⁴ *Lalaing*, p. 185. Olivier de La Marche distingue lui aussi ces trois étapes successives : volonté de combattre normalement, essai de bloquer la queue de la hache sous le bras gauche, résignation à la lutte ; LA MARCHE, t. 1, p. 461-463.

¹²⁹⁵ Cette venue au contact « *par une entree de la queue de revers* » se trouve dans le *Jeu de la hache*, au 24^e paragraphe, avec une frappe d'un « *grant coup de la queue de la vostre arriere main* », même si le but proposé est de venir placer un coup d'estoc et non une saisie : « *se il tient sa hache la queue devant, frappez grant coup de la queue de la vostre arriere main contre la sienne pour la faire saillir hors de la main. Et se ne pouez, avecques le coup, marchant en avant entre luy et sa hache, le pouez frapper de l'estocq de la dague au visage* ». Vincent DELUZ et Olivier DUPUIS, « Le Jeu de la Hache », p. 41.

¹²⁹⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 17. La version du *Livre des faits* confirme bien cette traction par le plumas mais n'indique pas que cette solution ne vient qu'à défaut, après avoir constaté que les coups de hache ne suffisent pas ; *Lalaing*, p. 213.

le désarmement, et il faut l'insistance du juge et de ses proches pour que, conformément aux chapitres, il fixe un nombre de coups à échanger, qu'il choisit en l'occurrence supérieur à 40¹²⁹⁷. Visiblement piqué au vif par ce défi, même s'il n'a pas pu aboutir officiellement, l'entrepreneur du pas le relève implicitement et bouleverse son attitude habituelle : lors de ce duel, il cherche délibérément et en priorité à mettre au sol Claude Pitois.

D'après les deux versions des faits, extrêmement proches l'une de l'autre, il cherche à plusieurs reprises à mettre son bras au cou de son adversaire, voulant à chaque fois « *porter son homme par terre, comme par manière d'une atrape* ». La troisième saisie est la plus forte. Toutefois Pitois résiste, « *soustint longuement la force et adrece de son compaignon, en montrant courage et aspresse de chevalier de vertu* ». Quand Lalaing l'a « *tasté et essayé en telle manière* », et réalise qu'il ne parvient pas à le jeter au sol, il poursuit sa logique habituelle, dont il a inversé les priorités : la lutte étant bloquée, il a recours à son arme, et menace le visage de Pitois de sa pointe de hache. En voulant se tourner pour mettre son visage à l'abri, celui-ci se retrouve dans une position bien inconfortable, « *sa teste par dessous le bras de messire Jaques, et ainsi le tint à la cornemuse* »¹²⁹⁸. Profitant de cette nouvelle configuration, Jacques de Lalaing tire de toutes ses forces pour amener son adversaire à terre, qui cependant l'entraîne avec lui dans sa chute. Pitois se retrouve alors le dos au sol, et Lalaing tombe partiellement sur lui.

Malgré la confusion de cette situation, les deux hommes savent que cette chute marque la fin de leur duel. Dans les lices, à quelques rares exceptions près, le combat s'arrête dès la mise au sol et la lutte ne se poursuit pas à terre, contrairement à un duel judiciaire ou sur un champ de bataille, où il faut réussir à trouver la faille pour tuer son adversaire. Là, simplement, Jacques de Lalaing se repositionne rapidement sur Claude Pitois pour afficher sa domination ; et celui-ci, qui tient le chevalier par la taille, serre sa prise pour l'empêcher de se relever : il montre ainsi qu'il peut le maintenir au sol aussi longtemps qu'il le veut, et donc que, malgré

¹²⁹⁷ 41 ou 43, respectivement selon Olivier de La Marche et le *Livre des faits*.

¹²⁹⁸ Là encore, le *Livre des faits* confirme que Jacques de Lalaing « *le tint par la teste dessous son bras, à la façon de la lutte qu'on appelle cornemuse* ».

sa position apparemment défavorable, en-dessous de son adversaire, il continue à avoir une mainmise sur la situation, jusqu'à l'arrivée des gardes qui viennent les séparer.

Par la suite, les deux hommes débattront pour savoir si Claude Pitois doit ou non porter un bracelet rappelant sa chute (et donc, implicitement, s'il était alors à la merci de Jacques de Lalaing ou pas), mais la controverse, qui n'aboutit pas, n'apporte rien à notre propos. En revanche, il est révélateur de constater que, même avec cette double mise au sol, chaque champion veille bien à garder sa hache en main jusqu'à sa sortie de la lice : en se relevant, ils « *tenoient encore tous deux leurs haches, ne pour choses qu'ils fissent, ne les perdirent oncques* »¹²⁹⁹.

Par conséquent, si le savoir-faire de lutte peut revêtir un intérêt pour le gentilhomme, le combat chevaleresque est fondamentalement défini par le maniement des armes. Quand les hommes d'armes en viennent au contact rapproché, le fait qu'on ait parfois plus l'impression d'une empoignade grossière, sans grand résultat, que d'une véritable maîtrise de la lutte comme art martial, s'explique de toute évidence par cette primauté accordée aux armes, dans leur conception du combat comme dans leur entraînement.

C. L'entraînement des combattants et les passages dans les lices

Il aurait pu sembler plus logique de traiter de l'entraînement des combattants avant même de parler de leurs techniques de combat. Toutefois, il est extrêmement rare que les sources médiévales abordent explicitement la question de l'entraînement¹³⁰⁰. De fait, c'est plutôt en ayant analysé un grand nombre de récits de combats qu'on parvient, petit à petit, à pouvoir faire émerger une synthèse des indices touchant à ce domaine.

Par exemple, Georges Chastellain indique que les cinq gentilshommes français qui viennent faire armes à Arras en 1430 contre cinq Bourguignons sont des gens de guerre

¹²⁹⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 30-33 ; *Lalaing*, p. 220-223.

¹³⁰⁰ Voir à ce sujet Daniel JAQUET, « Six Weeks to Prepare for Combat », notamment p. 140-142. On trouve très peu d'informations à collecter à travers l'ensemble de notre corpus sur les différents exercices pouvant servir à l'entraînement physique, comme le lancer de pierre ou de javelot, le saut, la danse, la chasse, ...

éprouvés, précisant que « *tous estoient gens à ce duyts et donnés de leur enfance* »¹³⁰¹. Connaître le début de la formation d'un jeune noble dans son enfance serait fort intéressant, mais les sources font cruellement défaut. Les hommes d'armes qui retiennent l'attention des chroniqueurs sont ceux qui sont déjà en âge suffisant pour compter dans le déroulement des événements. Quant aux biographies chevaleresques, elles présentent un parcours idéalisé et ne constituent pas des sources fiables sur les véritables étapes de l'entraînement et de la découverte des armes, avec leur lot d'échecs dont le récit ne serait d'aucune distraction pour le public noble ciblé par cette littérature¹³⁰².

Ainsi, le *Livre des faits de Jacques de Lalaing* ne sort pas des lieux communs. D'après son auteur, le jeune Jacques est laissé aux soins des femmes jusqu'à l'âge de sept ans, puis confié à un clerc pour son enseignement : il apprend alors à bien parler, entendre et écrire le latin et le français. À l'issue de son enfance, il « *se délectoit en chasses et en voleries où très-bien et très-modérément se contenoit* », et possède toutes les qualités d'un jeune noble, qui joue bien aux échecs, se contient parfaitement en société, sait soutenir une conversation « *gracieusement et sagement* ». En revanche, il ne possède aucune expérience des armes dans cette adolescence jusqu'à ce que le jeune duc de Clèves ne l'amène à la cour du duc de Bourgogne : « *il estoit naturellement enclin et usité à tout ce que cœur de noble homme appète et doit désirer, réservé qu'il n'avoit jamais porté armes, n'en oy parler, ne vu l'usage de joster et tournoyer. Mais on dit en un commun parler, que le bon oiseau se fait de luy-mesme, ainsi comme fit iceluy bon escuyer* »¹³⁰³. Bien entendu, il s'agit là d'un procédé limpide pour mettre en valeur les capacités innées et les prédispositions du héros.

Quitte à sortir du cadre chronologique et géographique de la présente étude, il m'est impossible de ne pas faire référence à l'incontournable biographie de Boucicaut. Toutefois, le chapitre concernant l'entraînement physique du jeune Jean le Meingre ne montre pas quelqu'un dans son apprentissage, mais décrit des prouesses athlétiques considérées comme hors norme afin de glorifier le héros¹³⁰⁴. Dans un tel contexte, connaître les réelles capacités

¹³⁰¹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 20.

¹³⁰² À propos de cette littérature et de ses codes, voir Élisabeth GAUCHER, *La biographie chevaleresque*.

¹³⁰³ *Lalaing*, p. 9 et 11.

¹³⁰⁴ *Le livre des fais du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut*, p. 24-26.

du futur maréchal de France est délicat, mais cela importe peu au final, car de toute évidence ce passage ne peut pas être considéré comme représentatif de l'entraînement standard d'un jeune noble.

En dehors des combats en public, les entraînements de routine sont très difficiles à cerner. La seule mention explicite de maîtres d'armes, pour l'ensemble du corpus dépouillé, concerne le duel judiciaire de Valenciennes, en 1455, or il s'agit précisément d'un combat de roturiers :

« Or ont eu ces deux gens-icy par longue espace leurs maistres emprés eux, qui leur ont appris leurs envayes et deffenses, et tout ce en quoy il les espèrent à sauver, et avoit Mahienot emprés lui un nommé Hans, le meilleur qu'on savoit en nul pays, et Jacotin, qui estoit serviteur à messire Sance de Lalaing, prévost du comte alors en Valencines, avoit emprés de luy un nommé maistre Jehan de Bourges, non si expert que l'autre, ce disoit-on, mais de bonheur pour luy. »¹³⁰⁵

On ne trouve pas même de mention similaire pour la préparation du duc de Bourgogne en vue de son duel contre le duc de Gloucester, en 1425. On sait pourtant qu'il suit des séances d'entraînement au combat :

« Or fault parler du duc de Bourgoingne qui grant désir avoit de essayer son corps allencontre du duc de Clocestre. Et, à la vérité, c'estoit le plus grant désir que il eust en ce monde. Et, affin d'estre prest au jour Saint-George, il s'en tira en sa ville de Hesdin, [...]. Et ce beau parcq de Hesdin, qui est l'un des beaulx du royaulme, se trouvoient tous les matins pour prendre alaine ; et avec ce avoit certains lieux et places secrettes où il exercitoit son corps à combattre et faire ses essais. Et là avoit pluseurs nobles hommes et aultres, qui lui monstroient la science de combattre et savoir deffendre ; et si, y avoit aussi aucuns nobles hommes qui journellement faisoient leur assais, qui de tout leur ceur desiroient estre avec le duc, ou cas que le duc de Clocestre voudroit avoir compaignie d'un ou de deulx à combattre le duc. »¹³⁰⁶

¹³⁰⁵ CHASTELLAIN, t. 3, p. 44-45.

¹³⁰⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 106-107.

Ici, Philippe le Bon se fait enseigner des techniques de combat par « *pluiseurs nobles hommes et aultres* », ce qui suggère bien la présence possible de gens d'origine humble, comme cela peut effectivement être le cas de nombre de maîtres d'armes¹³⁰⁷. Les deux hypothèses qu'on peut formuler à leur sujet ne sont guère positives : soit cet entraînement se fait sans maître d'armes, auquel cas on considère que cette profession n'est pas indispensable, et que des hommes de guerre chevronnés suffisent pour transmettre les connaissances utiles, soit des maîtres d'armes sont présents, auquel cas le fait qu'ils ne soient pas mentionnés montre le peu de considération qu'on leur accorde.

La seule description d'un véritable moment d'entraînement que j'ai pu trouver est surprenante. En 1451, à Bruxelles, le futur Charles le Téméraire, âgé de seulement 17 ans, doit participer à sa première joute. À peine trois jours avant cet événement majeur, son père le fait s'exercer avec Jacques de Lalaing. Olivier de La Marche, dont on connaît la fiabilité, précise bien que « *c'estoit la première fois que le noble comte avoit mis la lance en l'arrest, ne porté le harnois pour exécution* »¹³⁰⁸. Ce que le chroniqueur entend par « *exécution* » est obscur. Parle-t-il d'affrontement spécifiquement en public ? Quel entraînement a déjà suivi le jeune Charles avant ce jour ? A-t-il déjà réellement jouté contre un adversaire vivant ? S'est-il seulement essayé contre une quintaine¹³⁰⁹ ? Le manque de précision de ce passage est regrettable. Quoi qu'il en soit, les deux hommes ne courent alors que deux lances, devant un public sans doute restreint, composé du duc, de la duchesse et de quelques membres de la cour. Ce temps avec Jacques de Lalaing, qualifié d' « *essay* », ne peut guère constituer une formation approfondie, mais simplement permettre la vérification de l'ajustement de l'équipement, quelques réglages, quelques mises au point techniques, le don de quelques conseils efficaces. En revanche, la véritable épreuve du feu doit se faire directement dans la lice, sous le regard des spectateurs. Elle constitue une étape dans la formation et la carrière martiales du prince, autant qu'un moment de communication politique.

¹³⁰⁷ Daniel JAQUET, *Combattre en armure*, p. 21.

¹³⁰⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 59-60.

¹³⁰⁹ Voir Lucien CLARE, *La quintaine, la course de bague et le jeu des têtes*. Si on peut supposer l'existence de tels exercices sur cibles à la cour de Bourgogne, il est notable que je n'en ai relevé aucune allusion dans l'ensemble du corpus.

Cet essai à quelques jours de la véritable joute s'explique par la forte pression sur le jeune comte de Charolais, héritier du duc de Bourgogne, pour sa première prestation publique. Un tel moment de préparation est d'autant plus essentiel que certains hommes d'armes peuvent commander un matériel neuf pour l'occasion spécifique d'un passage dans les lices, comme Galiot de Baltasin, qui quitte la cour de Bourgogne et repart à Milan pour se procurer une armure en vue de ses armes contre Philippe de Ternant¹³¹⁰.

Mais aussi insensé que cela puisse paraître, une telle vérification n'est pas systématique et certains gentilshommes ne prennent pas même la peine d'essayer leur matériel – du moins en situation – avant le jour de l'utiliser réellement dans les lices. Au pas de la Fontaine des pleurs, Gérard de Roussillon réalise au moment de s'armer que « *l'armurier avoit failli à clouer le harnas de jambes* », ce qui oblige Jacques de Lalaing à attendre pendant trois heures, tout équipé, dans sa tente, que le problème soit réglé¹³¹¹. La situation est assez particulière car le jeune écuyer n'a mis au courant ni son père ni aucun des ses parents de sa participation au pas d'armes et doit se procurer tout son équipement en un mois¹³¹². Malgré ce contexte précipité, cette déconvenue le jour même de son duel prouve qu'il n'a pas revêtu ses jambes d'armure une seule fois avant de venir à Chalon-sur-Saône pour combattre, ce qui n'aurait pourtant pas nécessité un temps très important.

L'entrepreneur du pas s'est peut-être alors montré compréhensif en se remémorant les difficultés matérielles qu'il a lui-même rencontrées quelques années plus tôt, en 1445, à Gand. En effet, pour ses armes à cheval contre Jean de Boniface, il a renforcé son bras d'armure de plusieurs rondelles de protection, qui s'avèrent handicapantes : elles permettent à son adversaire de le toucher plus tôt qu'il ne le fait lui-même, ce qui lui fait perdre sa visée et rater toutes ses lances lors des premières courses. Réalisant son erreur, il les fait alors enlever pour poursuivre la joute dans de meilleures conditions¹³¹³. À sa décharge, au moins ces rondelles ne le gênent-elles pas dans ses propres mouvements, ce qui fait qu'il n'aurait pas pu réaliser ce problème avant d'être touché par un adversaire, en situation.

¹³¹⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 411.

¹³¹¹ *Lalaing* p. 216.

¹³¹² LA MARCHE, t. 2, p. 19.

¹³¹³ *Ibid.*, t. 1, p. 443.

En revanche, d'autres situations vont jusqu'à frôler le ridicule. Au pas de l'Arbre d'or, en 1468, Jean de Chassa a très soigneusement préparé la mise en scène de son passage dans les lices. Il a envoyé aux dames une lettre, dans laquelle il se présente comme le chevalier esclave, originaire d'Esclavonie, aimant désespérément une impitoyable noble dame qui ne répond pas à ses avances, et venant participer au pas d'armes pour mériter sa grâce. Lors de son entrée dans les lices, il est accompagné de plusieurs personnages déguisés de façon exotique, portant de luxueux vêtements brodés d'or, visiblement confectionnés pour l'occasion. Certes, une telle extravagance constitue au XV^e siècle une originalité fort appréciée du public. Toutefois, sa performance dans les lices ne laisse pas la même impression : « *mais ainsi avint de leur aventure que le chevalier esclave se trouva mal armé de sa veüe, et luy fut advis qu'il courroit sans asseoir, et pourroit faire perdre le temps aux autres coureurs sans grand fruict ; parquoy il requit à mondict signeur le bastard qu'il s'en peust aller, et estre quitte de son emprise. Laquelle chose luy fut accordée* »¹³¹⁴. Ainsi donc, son incapacité à voir convenablement l'oblige à abandonner, et le fait qu'Olivier de La Marche taise poliment les quelques courses probablement faites ne signifie rien de bon quant aux suites données à cette entrée en lice remarquée. Le décalage entre le soin méticuleux accordé à cette mise en scène pompeuse, et le fait de ne même pas avoir posé son casque sur la tête pour s'assurer d'un ajustement correct, s'avère tout simplement absurde.

Aussi essentielle que soit l'adaptation du casque à la morphologie du combattant et au type de combat entrepris, le cas de Jean de Chassa n'est pas unique. Au pas de la Fontaine des pleurs, l'écuyer savoyard Jacques d'Avanchies rencontre à deux reprises un tel problème de vue dans l'accomplissement de ses armes : lors de son duel à l'épée d'armes, il « *ne voyoit pas bien en son armet* » ; puis lors de ses armes à cheval, son casque étant endommagé d'un coup de lance, il « *rechangea nouvel armet, auquel armet il ne véoit pas bien, pour quoy le juge, voyant qu'il estoit mal armé* », décide de faire cesser la rencontre¹³¹⁵. De façon apparemment

¹³¹⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 346-350.

¹³¹⁵ *Lalaing*, p. 232

moins handicapante, il s'avère aussi que lors de ce même pas d'armes, pour son combat à la hache d'armes, Jean de Boniface « *se trouva mal-assurément armé de la teste* »¹³¹⁶.

Au *Passo Honroso*, en 1434, le chevalier Ordono de Valencia rencontre un problème singulier d'incompatibilité de ses différentes pièces d'équipement, qui témoigne également d'un manque de préparation matérielle et plus précisément d'une absence d'essayage véritable et complet avant sa participation aux joutes. En effet, il est contraint de quitter la lice en plein combat pour changer sa selle, trop petite pour accueillir sa large armure¹³¹⁷.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, il semble donc relativement normal pour les hommes d'armes de ne pas s'entraîner véritablement, en ayant revêtu leurs harnois, en dehors de leur participation à des combats dans les lices, comptant probablement sur leurs acquis. Mais la situation va même plus loin, car l'apprentissage du métier des armes se fait en bonne partie directement par l'action sur le terrain, à ces mêmes occasions. Olivier de La Marche donne de précieuses indications sur cette conception dans son traité sur les gages de bataille. Il affirme que les duels judiciaires sont totalement différents de « *toutes autres manières d'armes, soit à oultrance ou armes de plaisance* », lors desquelles les deux parties, consentantes, désirent « *avancer leur honneur, esprouver et combatre* ». Ainsi, les champions peuvent alors mettre à l'épreuve leurs capacités martiales. Quelques lignes plus loin, Olivier de La Marche insiste sur le caractère formateur de ces rencontres : « *les armes de plaisance se font pour excercer les armes et pour continuer le mestier, pour habiliter les corps et apprendre à valloir pour la deffense du bien publique* »¹³¹⁸.

Les combats normés servent donc bien à s'entraîner, à se former aux armes. Olivier de La Marche relate une joute organisée à Dijon en 1443 spécifiquement à destination « *de jeunes gens, et de nouveaux jouteurs, pour aprendre le mestier* ». Comme cette journée a pour but affiché de former de jeunes hommes encore novices à la joute, elle pourrait être considérée comme un entraînement. Cependant, cette rencontre se fait en public, avec à son issue une remise de prix. En outre, le chroniqueur présente ce premier passage dans les lices

¹³¹⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 17.

¹³¹⁷ Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 45.

¹³¹⁸ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 23-24.

de Corneille, le bâtard de Bourgogne appelé à devenir un grand homme de guerre et un grand capitaine, comme le début de sa carrière militaire¹³¹⁹. Cette joute est donc en même temps un moment de formation et un fait d'armes à part entière. On peut penser que les joutes qui se font régulièrement à la cour de Bourgogne à l'époque de la jeunesse de Jacques de Lalaing¹³²⁰ sont similaires : de petits faits d'armes, fort utiles pour la formation martiale des jeunes hommes, suffisamment sérieux pour compter dans leur expérience militaire sans pour autant mériter une description détaillée par les chroniqueurs.

La formation du jeune noble aux armes semble donc se faire par une accumulation de combats, normés ou réels, plus que par des affrontements réguliers et sans enjeu ainsi qu'on pourrait le concevoir actuellement. Un tel fonctionnement peut expliquer la piètre performance de Josse de Saint-Jore, un écuyer qui vient au pas de l'Arbre Charlemagne pour faire ses premières armes, face à des combattants expérimentés. Le fait que le jeune homme ne touche aucune fois son adversaire durant ses onze courses (nous ne parlons pas seulement du fait de ne pas briser une lance mais bien de ne pas même faire une simple atteinte) se comprend aisément et est parfaitement excusable en l'absence d'une véritable expérience préalable de la joute¹³²¹.

Au pas de l'Arbre d'or, le seigneur de Chasteau-Guion est peut-être porté par la chance du débutant, ou montre de meilleures prédispositions, parvenant à rompre 9 lances en 18 courses. Une telle bonne fortune pour un nouveau jouteur est sûrement peu courante, d'où l'admiration des spectateurs : « *et fut la première fois que ledict seigneur de Chasteau-Guion avoit jamais jousté. Mais il se porta si bien et si vivement en icelle joute, qu'il en fut moult prisé de tous* »¹³²².

¹³¹⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 319-320. À noter que son brillant destin apparemment tout tracé s'achève prématurément à la bataille de Rupelmonde en 1452, où il trouve la mort face aux Gantois. *Ibid.*, t. 2, p. 106-107 ; CHASTELLAIN, t. 2, p. 306-307.

¹³²⁰ *Lalaing*, p. 29-30 et 40-42. Selon l'auteur, ces faits d'armes sont presque quotidiens à la cour de Philippe le Bon, mais sa nette tendance à l'exagération invite fortement à être prudent vis-à-vis d'un tel rythme, peu probable.

¹³²¹ LA MARCHE, t. 1, p. 343. À noter que d'autres jouteurs, plus expérimentés, connaissent la même déconvenue que lui durant ce pas d'armes ; une telle contre-performance ne doit pas être considérée comme spécialement honteuse.

¹³²² *Ibid.*, t. 2, p. 332.

Toutefois, la participation aux joutes ou pas d'armes ne se limite pas à cette dimension formative, sans quoi la présence d'hommes d'armes expérimentés n'aurait guère de sens (quoique la maîtrise d'un art puisse toujours être poussée plus avant). Même des gentilshommes autour d'une trentaine d'années y sont présentés comme jeunes. En 1446, quand il va affronter Philippe de Ternant, Galiot de Baltasin est un « *jeune escuyer de trente ans ou environ* »¹³²³. Dans le *Livre des faits*, Jacques de Lalaing réalise ses premiers exploits après avoir dépassé les vingt ans et tient le pas de la Fontaine des pleurs, apogée de sa carrière dans les lices, à près de trente ans¹³²⁴. Comme les chapitres ne l'obligent pas à combattre personnellement, Olivier de La Marche pense qu'en cas de maladie ou autre, il prévoyait de se faire remplacer par Pietre Vasque¹³²⁵. Ce chevalier castillan, qui l'accompagne pendant tout le pas d'armes, a environ trente-deux ans quand il combat au pas de l'Arbre Charlemagne en 1443¹³²⁶, ce qui signifie qu'il s'approche d'une quarantaine d'années au pas de la Fontaine des pleurs. Pierre de Chandios, le premier participant, est « *un jeune escuyer en l'eage de vingt-cinq ans ou environ* » d'après le *Livre des faits*, mais Olivier de La Marche lui donne « *trente et un an, ou environ, d'aage* »¹³²⁷.

Même sans indication chiffrée, il est intéressant de constater qu'Amé Rabutin, seigneur d'Espiry, est accompagné de « *quatre jeunes escuyers de douze à treze ans d'aage* », dont deux sont ses fils. Cela signifie qu'il est assez âgé, mais aussi suffisamment « installé » socialement, pour avoir deux fils adolescents¹³²⁸. La participation au pas d'armes n'est donc pas le seul fait des « jeunes » au sens que lui donne Georges Duby, à savoir les chevaliers non encore mariés¹³²⁹.

Le goût pour ces fêtes chevaleresques peut perdurer bien des années, y compris chez un grand seigneur déjà puissant et parfaitement reconnu, qui ne doit donc guère nourrir de

¹³²³ *Ibid.*, t. 1, p. 409.

¹³²⁴ *Lalaing, passim*, notamment à partir de la p. 46. « *À la verité, il avoit, à l'heure qu'il vint en Bourgogne pour tenir son pas, plus de vingtneuf ans, d'un mois, ou de sept semaines* ». LA MARCHE, t. 2, p. 3-4.

¹³²⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 4 et 31.

¹³²⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 328.

¹³²⁷ *Lalaing*, p. 203 ; LA MARCHE, t. 2, p. 8.

¹³²⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 33-34.

¹³²⁹ Georges DUBY, « Dans la France du Nord-Ouest au XII^e siècle : les « jeunes » dans la société aristocratique », p. 835-836.

rêves d'ascension sociale supplémentaire. Né en 1400, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, a déjà reçu depuis peu l'ordre de la Toison d'or quand il fait partie des cinq Bourguignons joutant contre cinq gentilshommes français à Arras en 1430 devant le duc¹³³⁰. Il affronte le chevalier castillan Juan de Merlo dans cette même ville en 1435¹³³¹. Il a donc dépassé la quarantaine d'années quand il organise le pas de l'Arbre Charlemagne en 1443¹³³².

Il est de l'honneur d'un vieux combattant d'être encore capable de remplir sa fonction¹³³³. Pour le prouver, certains n'hésitent pas à entrer en lice à un âge plus avancé encore. Le chevalier allemand qui vient affronter le seigneur de Haubourdin lors du pas de la Belle Pèlerine « *pouvoit avoir cinquante ans d'aage* »¹³³⁴. À Chalon-sur-Saône, en marge du pas de la Fontaine des pleurs, l'écuyer hennuyer Jean Rasoir, qui accompagne Jacques de Lalaing, joute contre Michau de Certaines, un écuyer bourguignon qui est « *grand et puissant homme, et fort renommé homme de guerre ; et n'avoit, à celle heure, guères moins de cinquante ans* »¹³³⁵.

Prendre part à ces combats normés a donc de multiples raisons. Cela permet aux nobles hommes de faire parler d'eux, potentiellement d'attirer l'attention et donc les faveurs du prince, importantes pour un jeune gentilhomme encore au début de sa carrière, mais aussi pour un grand seigneur comme Pierre de Bauffremont. Toutefois, cette motivation n'est clairement plus à l'œuvre chez ce dernier quand, en 1470, on le voit encore au pas de la Dame sauvage conseiller Claude de Vaudrey¹³³⁶. Il ne faut donc pas oublier un autre moteur fondamental, à savoir le goût évident, voire la passion de certains de ses hommes pour le métier des armes et sa démonstration publique dans l'espace des lices. En effet, ce cadre leur donne l'occasion de mettre en pratique leur savoir-faire martial, peu exploité en dehors des périodes d'hostilités.

¹³³⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 17-26 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 175-176 ; MONSTRELET, t. 4, p. 376-378.

¹³³¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 313-320.

¹³³² LA MARCHE, t. 1, p. 317 et suiv.

¹³³³ Georges MINOIS, « Vive les vieux guerriers ! », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *Les chevaliers*, p. 135-143.

¹³³⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 456.

¹³³⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 22-24.

¹³³⁶ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 94.

Des hommes de guerre peuvent en effet aisément se retrouver désœuvrés en période de paix et la condamnation de l'oisiveté constitue un thème récurrent de notre corpus. Georges Chastellain présente l'exemple à ne pas suivre en la personne du duc de Savoie qui, en 1464, passe ses jours à boire, manger et dormir, et se retrouve engraisé par sa paresse et malade de goutte¹³³⁷. Dans son traité sur les tournois, Antoine de La Sale évoque un prétendu âge d'or révolu, dans lequel les nobles hommes veillent tout naturellement à éviter un tel travers : « *ad ce très-glorieux temps de béatitude que le monde estoit en paix, les très-nobles et chevallereux cuers des princes, et aultres seigneurs, pour eschiever ce très-vil péchié de oyeuse, aussy pour acquérir honneur, les ungs par le très-noble mestier des armes, les aultres par longs voyaiges* », organisaient de grands tournois « *une ou deux foiz l'an* », ce qui déjà passe pour un rythme élevé¹³³⁸.

Bien réel cette fois, mais pétri d'idéal chevaleresque, Jacques de Lalaing justifie ses incessantes entreprises par ce même souci de fuir l'inactivité. En 1448, revenu de la péninsule ibérique et séjournant quelque temps auprès de ses parents, il « *estoit imaginant et toujours pensant de multiplier pour venir et atteindre à la haute vertu de prouesse et bonne renommée, contendant de tout son coeur à exhausser la maison de laquelle il estoit issu, connoissant que huiseuse est mère de tous vices et marastre de vertus, pour laquelle eschever et fuir, pensa en soy-mesme d'envoyer au royaume d'Escosse porter lettre à maistre James de Douglas* »¹³³⁹. De façon similaire, l'année suivante, il entreprend le pas de la Fontaine des pleurs « *pour à son pouvoir exhausser et augmenter le noble estat de chevalerie, et pour soy y occuper, et aussy pour ce, grâce à Dieu ! qu'on est à présent ès marches assez au repos du travail des guerres* »¹³⁴⁰.

Sans guerre, en effet, les gentilshommes peuvent parfois peiner à trouver de quoi mettre leur temps à profit. En 1463, le Grand Bâtard de Bourgogne souhaite organiser un grandiose pas d'armes pour se montrer et faire connaître son nom ; Georges Chastellain

¹³³⁷ CHASTELLAIN, t. 5, p. 40.

¹³³⁸ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 218-219.

¹³³⁹ *Lalaing*, p. 164.

¹³⁴⁰ *Ibid.*, p. 196.

précise qu'Antoine, « *par faute que nulle part ne trouvoit occasion de soy employer, quit ceste voie de faire* »¹³⁴¹.

En l'absence de conflit déclaré, nous avons vu que certains gentilshommes ne gardent pas même chevaux d'armes ni armures à disposition en permanence. Très logiquement, il en est de même pour leur entraînement, que beaucoup négligent largement en période de paix. À l'occasion de la paix conclue entre le duc de Bourgogne et la ville d'Utrecht en 1456, Georges Chastellain écrit que la plupart des gens se réjouissent, mais nuance son propos en précisant que parmi « *les gens d'armes beaucoup en y avoient, [qui] ne désiroient que la guerre, en espoir de gagner, et qu'en paix ne leur chiet pratique* »¹³⁴².

En 1444, le comte du Maine et le comte de Saint-Pol décident de faire publier une joute dans la ville de Nancy après avoir entendu parler des nombreux tournois et joutes organisés à la cour de Philippe le Bon, et s'être lamentés sur la situation à la cour de France : « *vous voyez que nous, qui sommes en grand nombre en la cour du roy, ne faisons que dormir, boire et manger, sans nous exercer au mestier d'armes, qui n'est pas bien séant à nous tous d'ainsi passer notre temps en huiseuse* »¹³⁴³. Par conséquent, les joutes et les tournois sont bien considérés comme des exercices aux armes, qui peuvent donc tenir lieu d'entraînement militaire.

Comme nous l'avons déjà dit, rien n'indique l'existence d'un simple entraînement de routine, de maintien en forme, en dehors de ces événements mondains. Dans cette perspective, il est édifiant d'observer le déroulement du pas de la Dame sauvage en 1470. Rappelons que lors de ce pas d'armes, chacun des duels est composé d'une unique charge à la lance puis d'un échange de coups d'épée à cheval. Si l'on concentre son attention sur le bilan de cette première étape, comme le fait Claude Gaier, la domination de Claude de Vaudrey sur ses adversaires est patente : en seize rencontres, sa lance atteint sa cible apparemment à six reprises alors qu'il n'est lui-même touché que deux fois¹³⁴⁴. Cependant, en analysant en détail le récit d'Olivier de La Marche, on réalise que la précision de Claude de

¹³⁴¹ CHASTELLAIN, t. 4, p. 371.

¹³⁴² *Ibid.*, t. 3, p. 140.

¹³⁴³ *Lalaing*, p. 40-41.

¹³⁴⁴ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 20.

Vaudrey s'est clairement améliorée durant le pas d'armes : en seize combats, les sept premières courses sont ratées, et sur les neuf dernières, il atteint son adversaire cinq ou six fois, dont trois où il rompt sa lance.

Même en l'absence de données chiffrées¹³⁴⁵, on constate que cette même amélioration est visible au niveau du combat à l'épée. Olivier de La Marche rapporte qu'à l'issue du quatrième jour du pas, lors duquel Claude de Vaudrey a livré trois combats (les dixième, onzième et douzième), « fut dit que ledit entrepreneur s'estoit montré plus fort, plus frès et plus puissant, ce derrain jour, que au commencement de son emprise »¹³⁴⁶. La même remarque revient un peu plus loin, au terme du pas d'armes : « Et fut dit de chescun que l'entrepreneur avoit bien et honnorablement fait son emprise, et vaillamment achevée et parfournye, et s'estoit montré plus fiers et plus puissant à la fin que au commencement »¹³⁴⁷.

Le fait que, de l'avis de tous, Claude de Vaudrey finisse mieux qu'il n'a commencé, est extrêmement intéressant quant à une possible absence d'entraînement régulier. Cette amélioration progressive durant le pas d'armes donne la nette impression que le chevalier, comme un combattant expérimenté mais peu entraîné dans les derniers temps ayant précédé son pas d'armes, un peu « rouillé » dirions-nous couramment, a eu besoin de quelques combats pour reprendre ses habitudes, reprendre ses marques, « se remettre dedans » après un temps sans pratique.

Or Philippe de Commynes dénonce très exactement le manque d'entraînement généralisé pendant une longue durée en Bourgogne, qui pose largement problème à la reprise des hostilités en 1465 : « L'armée pouvoit estre de quelque quatorze cens hommes d'armes, mal armés et mal adroitz, car long temps avoient esté ces seigneurs en paix, et despuys le traictié d'Arras avoient peu veu de guerre qui eust duré : et [est] mon advis qu'ilz avoient esté en rebox plus de trente six ans, sauf quelques petites guerres contre ceulx de Gand, qui

¹³⁴⁵ En effet, dans ce récit, Olivier de La Marche n'indique jamais le nombre de coups portés à l'épée. Si ces informations auraient pu ici s'avérer enrichissantes, leur absence est édifiante quant à l'intérêt porté aux résultats chiffrés, qui n'est clairement pas le même dans la conception du XV^e siècle que dans nos sports contemporains.

¹³⁴⁶ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 86.

¹³⁴⁷ *Ibid.*, p. 92.

*n'avoient gueres duré »*¹³⁴⁸. Il revient sur cette déplorable défaillance en évoquant la bataille de Montlhéry : « *je ne croy pas que de douze cens hommes d'armes ou envyron qu'il y avoit, qu'il en y eust cinquante qui eussent sceu coucher une lance en l'arrest. [...] Et tout cecy à cause de la longue paix »*¹³⁴⁹. Nous avons effectivement vu dans notre étude de la joute à quel point charger à la lance à cheval, plus encore avec un arrêt de cuirasse, constitue une technique spécifique. On peut donc imaginer que si les seigneurs mettent peu d'engouement à entretenir les compétences de leurs hommes d'armes par l'organisation régulière de joutes, ce savoir-faire décline par manque de pratique. De surcroît, il ne faut pas perdre de vue que les pas d'armes, joutes et tournois sont des événements prestigieux, loin de concerner la majorité des potentiels hommes d'armes bourguignons.

Dans ces conditions, seule la guerre permet d'assurer une formation généralisée, complète, approfondie et régulière des hommes d'armes. Malgré d'évidents apprentissages préalables à la participation à une expédition militaire, l'idée est clairement exprimée que la guerre s'apprend en grande partie en faisant la guerre, « sur le tas ». On en trouve un bel exemple dans les *Mémoires* d'Olivier de La Marche quand il évoque le siège de la ville de Neuss, qui dure un an (1474-1475). Quand l'empereur envoie une armée de secours pour libérer la ville assiégée par les Bourguignons, les deux armées sont logées très près l'une de l'autre, tant que le duc et l'empereur peuvent chacun voir de leur tente le campement adverse. Le chroniqueur explique alors que « *ne faut pas douter que tant de gens-de-bien d'une part et d'autre, si pres logés les uns des autres, ne vouloyent point perdre le temps. Tellement que, durant dix jours que les deux osts furent ainsi aprochés, maintes écarouches et maintes appertises d'armes y furent faictes, et tant que ce fut une escolle d'honneur, et pour apprendre le mestier de la guerre »*¹³⁵⁰.

Les conflits longs ont donc le mérite d'assurer le maintien d'une armée bien entraînée et opérationnelle. En 1468, les tensions entre Charles le Téméraire et son souverain restent larvées. Georges Chastellain explique que déclarer la guerre au roi de France est quelque

¹³⁴⁸ COMMYNES, t. 1, p. 15.

¹³⁴⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 33.

¹³⁵⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 192.

chose de bien dangereux, à peser délicatement, quelles que soient les alliances que le duc de Bourgogne peut conclure, particulièrement « *en ce temps-là, là où l'effet de la guerre des gens d'armes de France gisoit tout en règle et en ordre pratique, avec continuel exercice et continuation du mestier* »¹³⁵¹.

Quelques années plus tard, la volonté de pouvoir disposer en permanence d'une armée fiable conduit justement Charles le Téméraire à imiter le modèle français par la création des compagnies d'ordonnance. Bien évidemment, le cœur de cette réforme concerne la fixation d'un cadre strict dans la structure d'encadrement et de commandement des troupes, les effectifs des unités, leur composition, le matériel requis pour les différents types de soldats. Toutefois, l'ordonnance militaire de 1473 aborde de façon singulière la question de l'entraînement. Contrairement à tout ce dont il a été question jusqu'ici, il s'agit d'entraînement collectif :

*« Ordonne en outre mondit seigneur pour mieulx habiliter et exerciter lesdis gens de guerre aux armes, et qu'ils y soyent mieulx mits et instruits quand aucuns affaire surviendra, lesdis condutiers, chiefs d'escadre et de chambre, eux estans en garnison ou quant il auront temps et loisir de ce faire, menent aucunes fois partie de leurs hommes d'armes jouer aux champs, armez aucune fois du haut de la piece seulement, une autrefois de toutes pieces, pour eux essaier a courrir la lance, eux tenir en la courant joingz et serrez et aussi comment vuyement, garder leurs enseignes, eulx departir s'il leur est ordonné, et eulx rallier en secourant l'un l'autre par commandement, et la manière de soustenir une charge. »*¹³⁵²

Même si l'on ne peut absolument pas évaluer la portée réelle de ce texte sur le terrain, il faut bien reconnaître que l'absence d'entraînement collectif constitue un cruel manque des armées du XV^e siècle, et la simple prise en compte de cette préoccupation, extrêmement rare, est déjà novatrice en elle-même. De fait, les rencontres dans les lices, dans le cadre des

¹³⁵¹ CHASTELLAIN, t. 5, p. 413.

¹³⁵² Cité dans Bertrand SCHNERB et Franck VILTART, « Olivier de La Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477) », p. 176 ; voir l'édition critique de Fabien DELPU, *Aux sources d'une armée permanente*, p. 90-91.

emprises d'armes, pas d'armes, joutes, ou même mêlées de tournoi, permettent l'acquisition, le perfectionnement et la mise en pratique d'une maîtrise individuelle des armes. L'entraînement de l'homme d'armes est avant tout quelque chose de personnel. Et pourtant, à la guerre, il est justement indispensable de fonctionner collectivement.

II. Les manœuvres et les tactiques collectives

La guerre constitue la raison d'être de la noblesse combattante, celle qui justifie toute sa prééminence sociale. Au milieu du XIV^e siècle, quand Geoffroi de Charny établit son échelle de prouesse, présentant une gradation dans les faits d'armes du plus petit au plus grand, il considère que l'avancée idéale d'un chevalier dans le métier des armes trouve son aboutissement dans le fait de « *combatre sur les champs, gens d'armes contre autres* »¹³⁵³, c'est-à-dire lors d'une bataille rangée. Malgré la dangerosité extrême d'une telle journée, la bataille est vue comme l'apogée d'une vie guerrière. Selon lui, les hommes d'armes avides d'apprendre leur métier la recherchent ardemment et l'appellent de leurs vœux.

Plus d'un siècle après la mort du porteur de l'oriflamme auprès de Jean II à Poitiers, la même vision se retrouve chez Jean de Bueil, lui aussi un grand homme de guerre : « *la droicte vaillance de l'homme est de combatre en champ là où il n'y a haye, ne buisson, ne fossé, ne fortification nulle entre deux et que on marche les ungs contre les aultres ; et congnoist l'on bien que nul ne s'en peut repentir ; car tourner le doz n'y vault riens ne la retraicte. Quant on joingt à son ennemy, on le voit face à face, qui est grant hardement de l'attendre. Quand on est joinct avec lui, il faut vaincre ou mourir. Pour ce, peust l'on bien dire qu'il est vaillant qui va jusques là et a le cuer de y tenir pié ferme* ». Pour lui, au niveau du courage nécessaire, et donc du mérite, assaillir une place forte n'a rien à voir : « *Ceulx qui vont à l'assault se retirent quant il leur plaist et quant les coups leur ennuyent, et en ont bien la congnoissance. Ilz ne voient que la muraille, ilz ne voient point leur ennemy et scaivent bien que leur ennemy ne joindra point avecques eulx, s'il ne leur plaist. Et je vous dy que la plus fierre chose de ce monde est de veoir ung bon homme d'armes viz à viz de soy et quant il n'y a riens qui le destourne de venir devers soy, fors les coups que on lui donne. Et, pour ce, je di que c'est le principal chief de l'honneur et de la grant vaillance que la bataille* »¹³⁵⁴.

Antoine de La Sale désigne la « *bataille assemblée* » comme un « *sy très-noble et périlleux jour* », confirmant son prestige mais insistant également sur les risques qu'elle

¹³⁵³ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 248.

¹³⁵⁴ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 113-114.

représente¹³⁵⁵. Ce type de rencontre, le plus meurtrier qui soit, est au Moyen Âge l'objet d'espoirs comme de craintes. Redoutant la lourdeur des enjeux en balance en un temps très limité, certains souverains en viennent même à interdire à leurs troupes de s'engager dans un tel affrontement, comme Charles V après Poitiers, ou Louis XI après Montlhéry¹³⁵⁶.

Très régulièrement, on relève les réticences des chefs de guerre à risquer leurs troupes dans un tel affrontement. En 1422, le duc de Bourgogne veut plus que tout la bataille rangée contre le Dauphin mais celui-ci, malgré des échanges pour organiser la rencontre et même sa promesse de s'y présenter, finit par se raviser et se retirer à Bourges¹³⁵⁷.

Parfois, les deux armées vont jusqu'à se retrouver face à face pendant une longue durée sans pour autant engager la bataille. En 1422 encore, Bourguignons et Anglais sont en bataille devant les Dauphinois à côté de la ville de « *Perrepont* » (Pierrepont-sur-Avre ?), près de Montdidier. Les deux compagnies restent ainsi deux heures face à face sans assembler, et les Dauphinois se retirent finalement « *sans eulx desroier* », ce qui permet de ne montrer aucune faille à exploiter pour leurs ennemis¹³⁵⁸. À la bataille de Cravant, en 1423, les deux armées restent face à face sans mouvement pendant bien trois heures avant de s'affronter¹³⁵⁹.

La situation peut être encore plus nuancée, avec quelques accrochages modérés qui ne dégénèrent pas pour autant en opposition généralisée. En 1424, peu après la reddition de la ville de Braine-le-Comte, en Hainaut, les armées du comte de Saint-Pol et du duc de Gloucester se trouvent face à face aux champs, devant la ville de Soignies, et se mettent en ordonnance, séparées par un petit ruisseau. Elles restent ainsi du matin jusqu'au soir sans s'assembler, malgré des escarmouches entre les coureurs des deux parties, et se retirent finalement chacune de leur côté avec l'arrivée de la nuit¹³⁶⁰. De façon tout à fait similaire, à la bataille de Montépilloy, en 1429, les Français envoient la plupart de leurs gens de trait avec une compagnie de gens à cheval pour assaillir les Anglais à l'une des extrémités de leur formation.

¹³⁵⁵ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 202.

¹³⁵⁶ Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 379.

¹³⁵⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 321-326.

¹³⁵⁸ FÉNIN, p. 180-181.

¹³⁵⁹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 78.

¹³⁶⁰ FÉNIN, p. 231-234 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 94-95.

Quand ils voient que les Anglais et Picards « *tindrent piet* », c'est-à-dire résistent sans se désorganiser, ils se retrament. Après cela, les deux armées n'abordent plus ensemble, « *sy non par escarmuches* ». Avec le soleil couchant, elles se retirent sans avoir fait autre chose. Là encore, la grande prudence des chefs les amène à éviter une véritable bataille rangée. Lors de la retraite des Français, certains Anglais voudraient les poursuivre, mais le régent l'interdit par peur des embuscades¹³⁶¹.

Même si la pratique du rançonnement est courante, les pertes humaines restent très importantes dans les véritables batailles rangées, ce qui explique leur rareté. Ainsi, même des professionnels de la guerre n'en connaissent généralement qu'une ou deux dans l'ensemble de leur carrière¹³⁶². Profitant d'une longévité supérieure à soixante-dix ans, Jean de Haynin est nettement au-dessus de la moyenne avec la participation à quatre batailles majeures, à savoir celles de Rupelmonde, de Gavre, de Montlhéry et de Brustem, respectivement en 1452, 1453, 1465 et 1467¹³⁶³.

La bataille rangée va jusqu'à susciter une certaine fascination de la part des hommes d'armes. Juste avant la bataille de Verneuil en 1424, le duc de Bedford renvoie deux seigneurs qui dirigent le siège de Nelle ; ceux-ci se résignent à obéir mais auraient préféré l'accompagner¹³⁶⁴. Paradoxalement, la situation inverse se présente aux ambassadeurs français censés dissuader le duc de Bourgogne de combattre les Liégeois en 1408. Jean sans Peur leur expliquant que son honneur lui interdit de se soustraire à ses ennemis compte tenu de leur proximité, ils prennent acte de l'échec de leur mission et décident de se joindre à l'armée bourguignonne pour la bataille d'Othée¹³⁶⁵.

La bataille d'Azincourt en 1415 est assurément celle qui a le plus grand retentissement à travers notre corpus. Jean Lefèvre de Saint-Rémy, qui a été présent à cette journée dans sa jeunesse puis a eu la chance de mener une longue vie qui lui a permis de mettre ses souvenirs par écrit, s'en fait largement l'écho. On relève dans son récit que nombre d'hommes d'armes

¹³⁶¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 147-148.

¹³⁶² Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 415-417.

¹³⁶³ HAYNIN, t. 2, p. 318.

¹³⁶⁴ WAVRIN, t. 3, p. 108.

¹³⁶⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 10-11 ; MONSTRELET, t. 1, p. 353.

se montrent véritablement excités par cette bataille, parfois au mépris du sens commun. À l'époque, le jeune comte de Charolais désire de tout son cœur participer à la bataille qui va avoir lieu de façon imminente contre les Anglais, et à l'âge de soixante-sept ans, le duc Philippe le Bon regrette encore de n'avoir pas eu la fortune de participer à cette bataille, « *fust pour la mort ou pour la vie* ». La veille de cette journée fatidique, les seigneurs français fichent leurs bannières en grande liesse dans leur camp, se réjouissant de cette perspective. Largement plus nombreux que les Anglais, la plupart sont sûrs de vaincre leurs ennemis du seul fait de leur supériorité numérique, alors même que plusieurs sages les mettent en garde, redoutant de combattre « *en bataille publique* » ceux qui leur ont déjà infligé de cruelles défaites en pareilles circonstances au siècle précédent. Avidé de prendre part à la mêlée et craignant de la rater à cause de son retard, le duc Antoine de Brabant se hâte tant qu'il n'attend pas que tous ses hommes puissent le suivre. Entouré de peu de ses gens, il arrive si précipitamment qu'il prend une des bannières de ses trompettes à laquelle il fait un trou pour se faire une cotte d'armes. Toutefois, son manque d'ordonnance lui est fatal et il est tué peu de temps après son arrivée¹³⁶⁶.

Même si les rencontres de moindre échelle sont largement plus courantes dans la réalité de la guerre médiévale, ce sont souvent les grandes batailles qui nous donnent dans les chroniques le plus de matière pour analyser les tactiques militaires en usage au XV^e siècle. Après avoir étudié la variété des techniques individuelles de combat, il serait impensable de croire que collectivement, les hommes d'armes soient circonscrits à un seul et unique rôle à la guerre, et à une seule utilisation sur un champ de bataille.

Dans le contexte de la révolution militaire engagée dès la fin du Moyen Âge, on accorde certes un poids croissant aux gens de trait, et progressivement à l'artillerie à poudre compte tenu de son perfectionnement. Toutefois, les hommes d'armes ont encore toute leur place dans le paysage militaire du XV^e siècle, sur les grands champs de bataille mais pas seulement, y compris en tant que cavalerie lourde, dont le déclin est pourtant généralement considéré

¹³⁶⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 238-240, 246, 249 et 256.

comme un des éléments caractéristiques de la révolution militaire¹³⁶⁷. Ils s'avèrent être des combattants polyvalents, restant ou non sur leurs montures selon les circonstances.

A. Les hommes d'armes à cheval

1. Une cavalerie lourde mais mobile

Le premier avantage de disposer de montures est l'augmentation de la vitesse de déplacement des troupes. Entre différentes compagnies de cavaliers, l'état de fatigue des chevaux a bien entendu un impact. En 1419, des Anglais arrivent à la rescousse pour prendre Roye et, apprenant la reddition et le départ tout récent des Dauphinois, se lancent à leur poursuite. Ces derniers ayant tout au plus une lieue d'avance, ils finissent par les rattraper et les attaquer. Or certains Bourguignons se joignent aux Anglais : leurs chevaux étant « *séjournés* », c'est-à-dire reposés, ils suivent les Dauphinois « *plus raidement* » que ne le font les Anglais¹³⁶⁸.

En revanche, l'avantage est beaucoup plus net en comparaison des unités d'infanterie. Cette inégale vitesse peut même parfois poser problème. À la bataille de Baugé, en 1421, le duc de Clarence engage le combat avec sa cavalerie sans attendre l'ensemble de son armée, et ses archers arrivent ensuite au fur et à mesure sur le champ de bataille¹³⁶⁹. En 1440, quand des seigneurs picards attaquent une compagnie anglaise qu'ils rencontrent aux champs près de Folleville, il a bien été prévu que les gens de pied et de cheval attaquent en même temps, mais cette ordonnance n'est pas bien tenue. En effet, les gens de cheval sont « *moult désirans*

¹³⁶⁷ La révolution militaire est un concept élaboré par Michael Roberts à partir de l'étude des réformes tactiques des armées hollandaises puis suédoises à la fin du XVI^e siècle. Le concept est ensuite élargi chronologiquement par Geoffrey Parker au début du XVI^e siècle, avant d'englober pour certains historiens les derniers siècles du Moyen Âge. Sur cette question, voir notamment la synthèse d'Andrew AYTON, « The Military Revolution from a Medieval Perspective », dans Andrew AYTON et J.-L. PRICE (dir.), *The Medieval Military Revolution: State, Society and Military Change in Medieval and Early Modern Europe*, Londres et New York, Tauris, 1995, p. 1-22.

¹³⁶⁸ FÉNIN, p. 123.

¹³⁶⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 224.

d'assembler avec leurs adversaires » et chargent sans attendre ceux de pied, avec les conséquences néfastes qu'on peut aisément imaginer¹³⁷⁰.

Mais bien utilisé, ce surcroît de vitesse peut conférer un avantage stratégique parfois décisif. Avant la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421 encore, les éclaireurs bourguignons repèrent l'armée française en déplacement et des hommes sont envoyés « *à course de chevaux* » à Abbeville prévenir le duc de Bourgogne. Celui-ci se porte donc à leur rencontre à marche forcée, « *à force de chevaux tant qu'ils pouvoient aller* ». Ceux qui ont la chance de disposer de chevaux de qualité, les « *bien montés* », parviennent bien à suivre leur seigneur, alors que les arbalétriers et les gens des bonnes villes peinent. Le duc chemine ainsi d'Abbeville jusqu'au gué de Blanquetaque, où ses ennemis l'aperçoivent « *venir à grand trot* »¹³⁷¹. Même si l'infanterie est à la traîne, l'essentiel est d'avoir pu surprendre l'armée dauphinoise avant sa traversée du gué et sa jonction avec les troupes de Jacques de Harcourt. De fait, voyant la délicate situation, ce dernier tourne bride et retourne vers Le Crotoy sans même prendre part à la bataille¹³⁷².

Ainsi, une grande vitesse de déplacement peut permettre de prendre un ennemi au dépourvu. En 1426, le comte de Richemont, connétable de France, chevauche en une nuit complète bien 20 lieues d'une seule traite, pour éviter d'être repéré par des espions, et tombe par surprise sur les Anglais devant Montargis. Leur infligeant de cette manière de lourdes pertes, avec plus de 7 000 hommes tués lors de cette attaque, il parvient à lever le siège¹³⁷³.

Cette vitesse de déplacement des troupes montées est essentielle pour mener les actions les plus courantes dans la guerre médiévale : les « courses » ou « chevauchées ». Il s'agit de raids lancés en pays ennemi, la plupart du temps par des garnisons qui stationnent aux frontières des territoires de leur suzerain. Philippe Contamine les définit ainsi : « Un nombre variable de combattants, en accord avec leur capitaine, ou de leur propre initiative, à

¹³⁷⁰ MONSTRELET, t. 5, p. 460.

¹³⁷¹ Le trot apparaît comme l'allure privilégiée de la marche forcée. Voir aussi HAYNIN, t. 1, p. 34 ; t. 2, p. 169-170 ; MONSTRELET, t. 1, p. 109 ; t. 3, p. 14, 67 ; t. 4, p. 58. L'idée qu'un cavalier en armure ne peut pas adopter cette allure est donc parfaitement erronée. Elle est pourtant affirmée sans nuance dans Ewart OAKESHOTT, *A Knight and his Horse*, p. 13-14.

¹³⁷² CHASTELLAIN, t. 1, p. 254-256.

¹³⁷³ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 130-131.

leurs risques et périls, vont patrouiller ou marauder, en s'éloignant de leur base un jour, deux jours, une semaine, parfois plus. [...] Dès qu'on a fait quelques prisonniers, on regagne sa garnison, pour mettre son gain à l'abri. D'autres fois, on rentrera bredouille. Et puis il arrive que la prise soit de taille : ainsi lors de la détrousse du 14 janvier 1430, où la garnison de Pontoise fait des dizaines de prisonniers »¹³⁷⁴.

Ces expéditions militaires sont extrêmement courantes dès le XIV^e siècle. Au début, elles restent de faible envergure, avec des effectifs modérés, une durée courte, souvent limitée à un jour et une nuit, donc dans un rayon d'action lui-aussi limité, ainsi que de simples objectifs de rapine : la prise de prisonniers et la capture de bétail, tout en infligeant au passage le plus de dégâts possibles¹³⁷⁵.

Il est intéressant de constater que ces « chevauchées » constituent le cadre d'une majorité des *Demandes pour la guerre* de Geoffroi de Charny. Ces dernières mettent en scène des chevauchées menées par des compagnies dont les effectifs varient entre 50 et 120 hommes d'armes, ce qui n'est ni négligeable ni très élevé. Rappelons que Geoffroi de Charny a lui-même été gouverneur de la ville de Saint-Omer, distante d'une quarantaine de kilomètres seulement de Calais, et qu'il s'agit donc d'un contexte que son expérience personnelle lui a fait parfaitement connaître¹³⁷⁶.

Tout au long du XV^e siècle, les chevauchées font toujours autant partie de la réalité quotidienne de la guerre. En 1411, alors que les grands seigneurs orléanais logent dans la ville de Saint-Denis, leurs gens d'armes installés dans les villages alentour lancent des chevauchées tous les jours jusque près des portes de Paris ou dans les autres territoires tenant le parti du duc de Bourgogne¹³⁷⁷. En 1412, dans le nord du royaume, vers Boulogne et Guînes, « *les deux parties, chascun jour, couroient les ungs sur les aultres, en faisant innumérables maux* »¹³⁷⁸. En 1417, la capitale étant aux mains des Armagnacs, le duc de Bourgogne fait tendre ses tentes près de Paris et fait lancer quotidiennement des courses devant la ville, où ses gens tuent ceux

¹³⁷⁴ Philippe CONTAMINE, « Rançons et butins dans la Normandie anglaise (1424-1444) », p. 264-265.

¹³⁷⁵ Bertrand SCHNERB, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes », p. 8.

¹³⁷⁶ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 69-71.

¹³⁷⁷ MONSTRELET, t. 2, p. 188.

¹³⁷⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 67.

qu'ils trouvent¹³⁷⁹. En 1419, les deux garnisons de Jacques de Harcourt et d'Hector de Saveuse s'assemblent régulièrement pour aller porter dommage aux Anglais¹³⁸⁰. À cette période, les Dauphinois portent une pression généralisée : « *sur leurs adversaires de toutes les places frontières, aux marches burgondoises firent courses et saillies tous les jours, et donnèrent moult d'oppression au peuple* »¹³⁸¹.

Les Bourguignons n'agissent pas différemment pendant la guerre contre la ville de Gand révoltée. Le maréchal de Bourgogne, fait chef de toute l'armée, fait ainsi courir et brûler le pays autour de Gand. Parmi les garnisons les plus actives, on trouve le bâtard de Bourgogne Antoine à Termonde, ainsi que Simon de Lalaing et son neveu Jacques à Audenarde. Lors d'une course, en 1452, Jacques de Lalaing va jusqu'aux portes de la ville, où il brûle deux moulins et prend quinze chariots chargés de blés qui allaient la ravitailler¹³⁸².

On pourrait multiplier à l'envi les exemples, mais cette sélection fait déjà apparaître que certaines chevauchées dépassent la réponse au simple appât du gain de quelques hommes de guerre en manque d'argent facile. Bertrand Schnerb note en effet que l'ampleur des chevauchées s'accroît nettement à partir du début du XV^e siècle. Bien sûr, on peut encore trouver des expéditions similaires à celles du siècle précédent, d'échelle modérée : par exemple, le 20 octobre 1472, 20-30 compagnons de la garnison de Crèvecœur vont courir pour prendre du butin dans plusieurs villages des environs¹³⁸³. Toutefois, il devient plus courant que les commandants organisent des opérations de grande envergure, qui vont revêtir un véritable intérêt stratégique. Ainsi, certaines deviennent des sortes de « razzia dévastatrice dont le but est d'épuiser et de terrifier l'ennemi ou de le contraindre à faire mouvement dans une direction opposée ». Bertrand Schnerb cite comme exemple révélateur de cette évolution le mouvement, en 1408, d'une petite armée composée d'un contingent hennuyer et d'un contingent bourguignon, dont l'effectif total dépasse les 2 500 combattants, qui opère une

¹³⁷⁹ FÉNIN, p. 79.

¹³⁸⁰ *Ibid.*, p. 111.

¹³⁸¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 89.

¹³⁸² WAVRIN, t. 5, p. 215-216 ; voir aussi LA MARCHE, t. 2, p. 120 et 126.

¹³⁸³ HAYNIN, t. 2, p. 210.

brève incursion dans le pays de Liège pour l'incendier et y répandre le chaos, dans le but de lever le siège de Maastricht¹³⁸⁴.

La course lancée devant Lokeren en 1452 montre aussi un haut degré d'aboutissement. Avec l'effectif déjà respectable de 400 combattants, elle est dirigée conjointement par trois chevaliers de la Toison d'or, à savoir le seigneur de Lannoy, le seigneur de Humières et Jacques de Lalaing. Ceux-ci établissent une véritable ordonnance pour la conduite de leurs gens de guerre : Jacques de Lalaing et Morelet de Renty ont la charge des coureurs « *pour aller devant* », le bâtard de Renty Jean dirige les archers, enfin le seigneur de Humières et le seigneur de Lannoy commandent la bataille principale¹³⁸⁵. Loin d'un simple pillage plus ou moins improvisé en territoire ennemi, cette expédition adopte une organisation similaire à celle d'une armée en campagne.

Autre intérêt de ce dernier exemple, il montre que des hommes d'armes sont susceptibles d'être envoyés en éclaireurs pour découvrir le terrain. Il est notable que les hommes qui prennent part aux raids et aux missions de reconnaissance sont soumis aux mêmes exigences de déplacements rapides et, de façon révélatrice, les mêmes mots peuvent être employés par les chroniqueurs pour les désigner : la plupart du temps, ces hommes sont qualifiés de « coureurs ».

Le recours à des éclaireurs est essentiel puisqu'il n'est guère pensable de déplacer une armée complète sans avoir une idée de ce qu'elle va rencontrer. Lors de son expédition en France en 1415, le roi d'Angleterre envoie systématiquement des coureurs devant les villes ou châteaux qu'il compte attaquer, et ceux-ci viennent lui faire des rapports sur les positions françaises. Il est intéressant de constater que, à chaque fois, soucieux des considérations d'honneur, Henry V fait enlever aux seigneurs ou aux gentilshommes qui y vont leurs cottes d'armes, et les leur fait remettre à leur retour, de sorte que ceux-ci peuvent privilégier leur mission sans crainte de la honte de se retirer devant l'ennemi même s'ils sont aperçus¹³⁸⁶.

¹³⁸⁴ Bertrand SCHNERB, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes », p. 7-9.

¹³⁸⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 251-253.

¹³⁸⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 241-242.

Les ducs de Bourgogne sont également conscients de cette importance du renseignement. Dans son plan de bataille de 1417, Jean sans Peur prescrit aux seigneurs de l'avant-garde que « *très-diligemment et continuellement ils mettent sus chevaucheurs dignes et de foy en souffisant nombre pour savoir l'estat des ennemis de mondit seigneur et que ce qu'ils en sauront le facent incontinant savoir à mondit seigneur affin que toujours il soit averti de ce qu'il aura à fére* »¹³⁸⁷.

Évidemment, l'intérêt d'une telle précaution ne change pas durant le XV^e siècle. Encore en 1452, lors d'une chevauchée dans le pays de Waes, le comte de Charolais, parti de Termonde avec une compagnie d'environ 2 000 combattants, s'arrête à un quart de lieue du village de Moerbeke et envoie les coureurs en avant ; ceux-ci partent repérer les deux puissants boulevards qui fortifient le village et reviennent faire leur rapport¹³⁸⁸. Georges Chastellain énonce comme une règle générale « *que nouvelles courent tousjours devant l'homme et que gens de guerre ont volontiers coureurs et espies sur le pays pour leur faire rapport et annonces d'une chose et d'autre* »¹³⁸⁹.

Toutefois, le rôle des coureurs ne se limite pas aller voir ce qui se passe à l'avant de l'armée, ils doivent également prévenir d'une éventuelle attaque surprise pouvant venir de tous côtés, et de façon générale repérer les mouvements de l'ennemi¹³⁹⁰. Ainsi, peu avant la bataille de Baugé en 1421, une armée française se met aux champs dans l'intention de faire quelque bon exploit sur leurs ennemis, ce dont le duc de Clarence est averti, car il « *avoit ses coureurs sur les champs, d'un costé et d'autre, pour apprendre de leur convine* »¹³⁹¹.

La même année, les prémices de la bataille de Mons-en-Vimeu mettent en évidence l'importance du service de renseignements de Philippe le Bon. Comme les Dauphinois

¹³⁸⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 324, en note.

¹³⁸⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 312-313.

¹³⁸⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 121.

¹³⁹⁰ Jean de Bueil, par la bouche de son héros, donne ce conseil à son lecteur s'il chevauche en pays ennemi : « *tu dois avoir gens devant, derrière et aux costez pour garder que tu ne soyes surprins* ». BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 160. Un peu plus tôt, Jean de Bueil précise que ces hommes qui sont « *sont miz pour garder l'ost et pour regarder la convine de leurs ennemis* » ne devraient normalement pas être appelés « *coureurs* » mais plutôt « *gardigeurs* ». *Ibid.*, t. 1, p. 148-149. Il dénoncerait donc un abus de langage, qui constitue en fait une pratique généralisée chez tous les autres chroniqueurs.

¹³⁹¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 223.

viennent pour lever le siège qu'il tient devant Saint-Riquier, le duc décide après avoir eu le conseil de ses barons d'aller au-devant d'eux. Il envoie donc comme « *chevaucheurs* » Philippe de Saveuse et le seigneur de Crèvecoeur avec plusieurs centaines de combattants¹³⁹² pour lui rapporter des nouvelles de ses ennemis qui viennent le combattre. Ceux-ci partent en pleine nuit et chevauchent « *sans faire bruit, ni desroy par les champs ; et avoient tousjours l'oreille à l'escout, pour entendre s'ils orroient ni bruit ni friente de chevaux, ni de gens, ni près, ni loin de eux* ». Ayant dépassé Abbeville, Philippe de Saveuse fait mettre en avant de la compagnie douze coureurs, qui précèdent le gros de la troupe de « *trois ou quatre trais d'arc* ». Ceux-ci finissent par apercevoir au soleil levant, vers Oisemont, les Dauphinois. Comme certains se sont éparpillés sur les champs, les coureurs parviennent à s'emparer de deux archers sans être vus de la bataille principale. En interrogeant les deux hommes, ils apprennent que l'armée chemine vers le gué de Blanquetaque. Des cavaliers sont aussitôt dépêchés auprès du duc « *à course de chevaux* » pour le prévenir, ce qui va lui permettre de surprendre l'armée ennemie à ce passage stratégique¹³⁹³.

Réussir à prendre des prisonniers sans être repérés est ici un joli tour de force des éclaireurs, qui contribue largement à la victoire bourguignonne qui s'ensuit. Une situation similaire avec un dénouement tout autre se rencontre en 1414 : le seigneur de Croÿ mène une armée pour secourir Arras, assiégée par les Français. La garnison de la ville, prévenue de l'arrivée imminente de ses alliés, doit saillir de façon simultanée sur les Français dans le but de lever le siège. Arrivé à trois lieues de sa destination, le seigneur bourguignon décide d'envoyer des coureurs pour s'enquérir de la situation, cependant certains sont capturés par des gens du roi et menés au siège. Craignant d'être ainsi découvert, le seigneur de Croÿ décide de renoncer et rompt son expédition¹³⁹⁴. Déjà au milieu du XIV^e siècle, Geoffroi de Charny montre dans ses *Demandes pour la guerre* une conscience aiguë de l'importance du rôle des éclaireurs et des conséquences néfastes de leur éventuelle capture par l'ennemi¹³⁹⁵.

¹³⁹² Selon la version, la différence est notable : 200 d'après Pierre de Félin contre 600 à en croire Georges Chastellain.

¹³⁹³ FÉLIN, p. 162-164 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 253-255.

¹³⁹⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 176 ; FÉLIN, p. 48-49.

¹³⁹⁵ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 97.

Compte tenu de cette importance du renseignement, l'avidité d'une armée à capturer des éclaireurs pour en apprendre davantage sur les positions ennemies peut être utilisée de façon avantageuse pour attirer des troupes dans un piège. Par exemple, en 1421, Jean de Luxembourg va de nuit installer une embuscade avec 500 combattants dans un village près de Saint-Riquier puis envoie de ses coureurs devant la ville pour faire sortir les Dauphinois, mais ils ne mordent pas à l'hameçon et ne sortent pas de leurs murs¹³⁹⁶. L'année précédente, cette même ruse de guerre fonctionne devant Alibaudières. Déjà à cette occasion, Jean de Luxembourg a mis le même effectif de 500 hommes en embûche à proximité puis envoie Hector de Saveuse avec 80 combattants courir devant le château. Ceux de la garnison sortent à leur poursuite mais la compagnie cachée vient par derrière pour essayer de leur couper la retraite. Toutefois les Dauphinois, sages et se doutant du piège, s'éloignent peu. Au moins, cette manœuvre permet aux Bourguignons d'affronter leurs ennemis en terrain découvert et non à l'abri de leurs fortifications¹³⁹⁷.

Par conséquent, une compagnie de quelques dizaines de coureurs peut correspondre à des éclaireurs, dont la capture potentielle constitue un avantage stratégique décisif, ou des appâts, dont la poursuite expose à de rudes revers de fortune. Autre possibilité encore, elle peut constituer une première vague d'attaque qui annonce l'arrivée d'une compagnie plus imposante. En 1419, quand Jean de Luxembourg désire prendre la ville de Roye aux Dauphinois, il envoie en avant des coureurs (d'abord désignés comme avant-coureurs dans le titre du chapitre correspondant de Chastellain) et « *descouvreurs de pays* ». Rapidement, les défenseurs de la ville voient qu'il ne s'agit pas seulement d'éclaireurs : « *vit-on bien à leur contenance qu'il leur venoit sieute* ». On comprend aisément, avec cette allusion à leur contenance, qu'ils ne se préparent pas à fuir à la première menace comme s'ils étaient seuls, mais se montrent assez sûrs d'eux sachant pouvoir compter sur des renforts imminents. Et effectivement, ils viennent engager l'escarmouche et parviennent à conquérir un faubourg avant même la venue de leur seigneur¹³⁹⁸.

¹³⁹⁶ FÉNIN, p. 158.

¹³⁹⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 118 ; FÉNIN, p. 129-130.

¹³⁹⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 93-95 ; FÉNIN, p. 121.

Enfin, dernière possibilité, quelque peu surprenante : une modeste troupe de cavaliers, pourtant sans attente de renfort, peut chercher réellement le combat avec une compagnie largement plus nombreuse qu'elle, la harcelant pour lui porter dommage si l'occasion propice se présente. Ainsi, quand le roi d'Angleterre Henry V chemine dans la Beauce en 1421 avec son armée, « *soixante compagnons bien montés et armés le chevauchent de costé, quérans leur aventure ; et tendoient peut-estre à férir en quelque endroit sur un troupeau ou sur une queue mal arroutée, comme il s'en fait souvent* ». Prenant au sérieux cette menace planante, non négligeable malgré l'effectif modéré, Henry V commande qu'ils soient « *contre-chevauchés de plus belle* » et qu'on les poursuive « *radement* » pour les prendre. Ils s'enfuient alors puis, voyant qu'on leur donne la chasse sur une longue distance, décident malgré leur avance de se retirer dans une place forte voisine¹³⁹⁹.

Ce cas de figure s'avère apparemment plus courant qu'on ne pourrait s'y attendre, parfois même avec des effectifs qui peuvent sembler dérisoires. En février 1471, quand l'armée bourguignonne se déloge de la proximité d'Amiens, l'avant-garde fait office d'arrière-garde en cas d'attaque de Français sortant de la ville. La menace n'est pas si puissante que redoutée, mais tout de même, environ 10 ou 12 avant-coureurs, bien montés, suivent l'armée de très près, « *toujours à deus très d'arc ou environ* », guettant si quelques-uns se retrouvent isolés pour pouvoir « *les croquier* », ou attendant que certains se risquent à venir les poursuivre. Finalement, on met derrière les derniers hommes d'armes de l'armée deux serpentines, dont les tirs suffisent à les disperser¹⁴⁰⁰.

Ces deux exemples se soldant par un échec, ou du moins par une absence de résultats, ne doivent pas nous faire croire qu'une telle manœuvre ne peut pas s'avérer payante, comme l'illustre l'exemple suivant. Le 16 mai 1475, les Français vont attaquer Avennes avec 3 ou 400 lances. Après deux bonnes heures ou plus d'escarmouches devant les murs puis un entretien à la porte avec le seigneur de Lens, capitaine de la ville, qui refuse de se rendre malgré les sommations, les Français se retirent. Quand les hommes du prévôt de Paris (un des quatre étendards constituant la compagnie française) s'éloignent, le seigneur de Lens fait monter à

¹³⁹⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 281-282.

¹⁴⁰⁰ HAYNIN, t. 2, p. 168-169.

cheval une partie de ses gens (dont l'effectif n'est malheureusement pas indiqué) qui se lance à leur poursuite, et quand ceux-ci voient « *leur cop* » (leur chance, l'opportunité qu'ils attendent), ils « *fraperte en la ceuve* », c'est-à-dire chargent sur la queue de la troupe. À cette occasion, ils tuent 20 ou 22 hommes et ramènent 11 prisonniers¹⁴⁰¹.

Par conséquent, les diverses attributions des coureurs nécessitent toujours une grande part de mobilité et de rapidité, ce qui pourrait d'abord faire penser qu'elles incombent à une cavalerie légère. Néanmoins, même en cas de simple reconnaissance du terrain, les probabilités d'engager le combat sont toujours fortes, d'où l'importance d'avoir en leurs rangs de solides combattants.

Globalement, la composition des compagnies de coureurs est rarement précisée. Assez typique, on peut relever l'exemple suivant : en 1452, le comte d'Estampes a pour projet de lever le siège d'Audenarde tenu par les Gantois. On lui conseille d'envoyer des coureurs vers le siège « *affin de veoir leur gouvernement et conduite* ». Il se range à cet avis et dépêche sur place « *XL ou L combattans ou environ, dont messire Jaques de Lalain, Robert de Miraumont et autres gentilz hommes eulrent la charge* »¹⁴⁰². Relativement imprécis quoiqu'un peu meilleur que la moyenne, ce passage se contente de parler des chefs de la compagnie, et l'on peut se demander en le lisant si les gentilshommes se rencontrent parmi les coureurs uniquement aux positions de commandement.

Fort heureusement, la multiplicité des exemples qui parcourent le corpus m'a permis d'en repérer quelques-uns plus explicites, qui confirment bien que les hommes d'armes trouvent parfaitement leur place parmi les coureurs. En l'occurrence, l'expédition précédente est également rapportée par Georges Chastellain, qui livre plus d'informations que Mathieu d'Escouchy. D'après l'indiciaire de la cour de Bourgogne, le comte d'Estampes envoie devant Audenarde « *environ trente lances de vaillans et experts chevaliers et écuyers, accompagnés de soixante archers* ». Quand le lendemain, l'armée bourguignonne s'approche effectivement du siège, on envoie « *vingt-cinq lances de nobles et vaillans hommes* », extraits de l'avant-

¹⁴⁰¹ *Ibid.*, t. 2, p. 272.

¹⁴⁰² ESCOUCHY, t. 1, p. 392.

garde, commencer l'escarmouche au niveau d'un pont gardé par 600 combattants, à un quart de lieue du logis des Gantois¹⁴⁰³.

Quelque temps plus tard, les Bourguignons lancent une chevauchée de grande ampleur au village d'Overmere, lors de laquelle Jacques de Lalaing se voit confier la charge des coureurs, composés d'environ 25 lances et 80 archers. Un gentilhomme de Bourgogne nommé Antoine de l'Aviron a quant à lui la charge des avant-coureurs avec 7 ou 8 lances. Quand, durant la journée, les Gantois viennent à leur rencontre, les coureurs, à savoir « *messire Jacques de Lalaing et les nobles chevaliers et écuyers qui avec lui estoient* », s'apprêtent à les recevoir en attendant les renforts qui les suivent de près¹⁴⁰⁴.

Dans ces cas, la composition des coureurs est souvent mixte, avec des hommes d'armes et des archers – assurément montés – qui les appuient, ce qui n'est pas systématique. Pour aider la ville de Rouen en 1418, Jacques de Harcourt et le seigneur de Moreul veulent affaiblir le siège tenu par les Anglais. Après avoir mis en embûche environ 2 000 combattants répartis en deux lieux à proximité, ils envoient comme coureurs 120 hommes d'armes attaquer un village, près du siège, où logent certains Anglais, afin d'attirer une partie des assiégeants¹⁴⁰⁵. Cette fois, les coureurs servant d'appâts sont exclusivement des hommes d'armes.

2. Les avantages de la cavalerie sur le champ de bataille

Sur un champ de bataille, la mobilité des hommes d'armes montés reste un atout majeur, notamment face à des troupes ayant mis pied à terre. L'armée française venant au secours de la ville assiégée de Compiègne, en 1430, tire largement profit de cet avantage. Apprenant leur venue, les Anglais et les Bourguignons, conformément à la tactique anglaise classique, mettent pied à terre pour les affronter. Face à eux, de nombreux Français, hommes d'armes et archers, sont à cheval. Alors que la logique voudrait que les cavaliers chargent, ceux-ci attendent, contraignant leurs ennemis, courroucés de cette attitude, à se mettre en marche pour venir à leur rencontre et les forcer à engager le combat.

¹⁴⁰³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 239-240 et 243-244.

¹⁴⁰⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 261 et 263.

¹⁴⁰⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 353-354.

En réalité, les Français visent « à subtilité et cautelle » : ils laissent les Anglais et Bourguignons s'approcher d'eux, et donc s'éloigner de la ville. Quand ils sont suffisamment proches d'eux, les Français esquivent la bataille, « *planèrent de costé et [...] donnans de l'esperon vinrent courant vers la ville* », où ils se mettent à nouveau en position d'attente. Leurs ennemis, stupéfaits de cette manœuvre inattendue, fatigués par leur long trajet à pied en étant pesamment armés de leurs harnois, n'ont plus qu'à faire marche arrière, non sans peine. Pendant ce temps, ayant tout le loisir d'aviser leurs affaires et se préparer à recevoir ces lents piétons, les Français dépêchent une partie de leur compagnie avec les provisions qu'ils ont emmenées dans la ville pour ravitailler les assiégés, ce qui constitue pour eux la priorité de la journée.

Par la suite, alors que leurs ennemis veulent véritablement l'affrontement, les Français ne font que leur livrer des escarmouches, « *pour les amuser tousjours et tenir en travail* », et en fait gagner du temps. Car un peu plus loin, une fois que les vivres sont livrés, ceux de la ville sortent assaillir une bastille des assiégeants, privée du renfort des troupes occupées devant les murs à proposer la bataille à l'armée de secours, et finissent par la prendre malgré une farouche résistance¹⁴⁰⁶.

En définitive, durant toute cette rencontre, les Français à cheval, plus mobiles, ont toute l'initiative des actions. Ils bénéficient de la liberté de décider d'attaquer ou d'esquiver le combat, alors que les Anglais et Bourguignons, qui veulent à tout prix engager la mêlée, s'épuisent à jouer le jeu qui leur est imposé.

Durant la bataille de Gavre, en 1453, c'est la capacité de la cavalerie non à esquiver le combat mais à aller l'engager quand elle le souhaite qui est mise en évidence. Environ 80 « *lances de bien vaillans hommes* », commandées par le seigneur d'Espiry et le seigneur de Beauchamp, sont mises devant l'avant-garde pour empêcher que les Gantois ne puissent en voir l'ordonnance, à savoir notamment que la plupart des hommes d'armes sont restés à cheval, exceptés ceux qui ont mis pied à terre pour conduire les gens de trait. Quand les Gantois veulent changer de position, ces 80 lances ainsi que l'aile commandée par Jacques de

¹⁴⁰⁶ CHASTELLAIN, t. 2, p. 96-101 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 184-185.

Luxembourg, contenant 100 autres lances, elles aussi à cheval, fondent sur eux. Face à une armée largement composée de cavaliers, les Gantois réalisent qu'ils ne peuvent « *fuir, ne échapper* »¹⁴⁰⁷.

En 1465, certains Liégeois font également les frais de cet usage offensif de la mobilité de la cavalerie. En effet, quand plusieurs garnisons bourguignonnes se retrouvent pour piller le territoire de Montigny, les Liégeois des garnisons alentour s'assemblent pour les attaquer au retour. Toutefois, les Bourguignons se sont divisés à l'aller en plusieurs petites troupes pour que leurs ennemis n'aient pas conscience de leur nombre important. Au retour, ils se rangent en ordonnance et attaquent les Liégeois, les enserrant de toutes parts. La manœuvre s'avère relativement aisée puisque les Liégeois sont pour la plupart à pied, alors que les Bourguignons sont tous gens de cheval. Finalement, seuls le capitaine de Montigny et quelques autres cavaliers parviennent à s'échapper, alors que tous les autres sont tués, les piétons se mettant en fuite étant assurément rapidement rattrapés¹⁴⁰⁸.

La tactique de la cavalerie démontée se répandant dans l'armée bourguignonne à partir du début du XV^e siècle, il est finalement rare de voir comme dans ces derniers exemples une majorité des hommes d'armes restant à cheval. Cette tactique de privilégier les troupes montées ne retrouve une faveur que dans la deuxième moitié du siècle face aux communes flamandes, contre lesquelles elle s'avère particulièrement efficace.

Mais dans les autres occasions, même quand la plupart des hommes d'armes mettent pied à terre, il est courant qu'on ordonne à une compagnie de rester en selle pour continuer à profiter de la versatilité de la cavalerie, notamment pour contourner l'armée ennemie et l'attaquer sur les flancs ou même par derrière. Jean de Bueil exprime cette idée de façon concise : « *les esles sont pour donner sur les costez et pour chargier là où ilz verront que bon seroit* » ; à noter que dans le contexte de ce passage, il est bien explicité que les ailes en question sont constituées de cavaliers¹⁴⁰⁹.

¹⁴⁰⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 367-368 et 370.

¹⁴⁰⁸ HAYNIN, t. 1, p. 52.

¹⁴⁰⁹ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 159.

Dans son plan de bataille de 1417, Jean sans Peur prévoit d'avoir une compagnie composée de 1 000 hommes d'armes avec « *tout ce qu'ils pourront avoir de bons varlès armés, pourveu que de leur compaignie mettront dehors tous compaignons mal montés non usaigiés à cheval* ». Conscient de la polyvalence d'une telle force, le duc de Bourgogne laisse à ses commandants une certaine marge de manœuvre et leur enjoint de veiller à saisir les meilleures occasions qui s'offrent à eux. Plusieurs cas de figure sont prévus :

« Item, que incontinent que nouvelles viendront de la venue desdis ennemis, que lesdis mil hommes d'armes qui seront à cheval se tirent hors de la bataille et avangarde à une part, et s'ils veoient nos dis ennemis venir en aucun mauvais gouvernement, ou que leurs gens de cheval et de pié feussent entremeslés ensamble, ils férissent parmi iceulx chaudement.

Item, et se nos dis ennemis venoient en belle ordonnance, les dis mil hommes d'armes se trairont en ung costé de l'avangarde assez au large pour faire après selon ce qu'ils verront estre expédient, soit de férir sur leurs gens de chevaulx, s'ils en ont, ou sur leurs gens de trait, ou aler à l'entour d'eulx pour fraper sur le dos, dont très-grant bien pourroit venir. »¹⁴¹⁰

Une telle réserve de cavalerie est effectivement prévue et utilisée dans plusieurs grandes batailles du XV^e siècle. Quand il rédige son plan de bataille de 1417, le duc de Bourgogne peut s'appuyer sur son heureuse expérience acquise onze ans plus tôt. En effet, à la bataille d'Othée, en 1408, les Bourguignons envoient « *pour rompre l'ost desdiz Liégeois et iceulx envaïr par derrière, cinq cens hommes d'armes à cheval, ou environ, avecques mil combatans* ». Les Liégeois qui voient les cavaliers quitter l'ost croient qu'ils fuient, malgré les mises en garde de leur chef. Et effectivement, peu de temps après que les batailles liégeoise et bourguignonne aient engagé frontalement le combat à pied, la compagnie à cheval arrive et assaille les Liégeois par derrière. Ceux qui s'enfuient sont poursuivis et abattus sans merci. Alors que l'issue de la bataille semble incertaine pendant une demi-heure, le retour de la

¹⁴¹⁰ CHASTELLAIN, t. 1, p. 325, en note.

cavalerie après l'occision des fuyards, survenant à nouveau dans le dos des Liégeois pour secourir leurs gens, a un rôle décisif¹⁴¹¹.

La même manœuvre est employée lors de la bataille de Mons-en-Vimeu en 1421, où l'étendard de Philippe de Saveuse, avec 120 combattants, a été envoyé « *au travers des champs à couvert sur ce costé des dauphinois, pour venir férir dedans eux sur esle quand la grosse en sourdreroit par devant* »¹⁴¹².

Les Français prévoient de recourir à cette même tactique aux batailles d'Azincourt en 1415 et de Verneuil en 1424. Dans le premier cas, une aile avec 800 hommes d'armes à cheval est envoyée « *pour rompre le traict des Anglois* »¹⁴¹³. Dans le second, l'effectif n'est pas précisé, mais le même projet de contournement relevé dans d'autres batailles est planifié : les Français « *ordonnèrent de leurs gens a cheval pour férir Englez de travers* » ; « *ilz ordonnerent certain nombre de gens a cheval, dont la pluspart estoient Lombards et les autres Gascons, [...] pour ferir par derriere dedens leurs annemis ou au travers ou autrement, ainsi comme a leur plus grant advantage leur pourroient porter dommage* »¹⁴¹⁴. Toutefois, dans ces deux batailles, ces cavaliers ne reçoivent pas le succès escompté, les tirs nourris des archers anglais ayant raison de la charge des chevaux.

Pour engager le combat, les compagnies d'hommes d'armes à cheval ont systématiquement recours à la charge. Que ce soit suite à une manœuvre de contournement comme dans la plupart des cas précédents, ou frontalement comme à Gavre en 1453¹⁴¹⁵ ou à

¹⁴¹¹ MONSTRELET, t. 1, p. 359-364. Pierre de Fénil rapporte également cette manœuvre, mais avec bien moins de précision. D'après lui, « *les cinq capitaines pour conduire ceux de cheval* », qui sont ordonnés « *pour férir les Liégeois par derrière* », ont avec eux « *douze cens hommes d'armes de bonne estoffe* ». De façon cohérente avec le récit de Monstrelet, il insiste sur l'importance de leur action : « *et fut une chose qui moult greva les Liégeois* ». FÉNIN, p. 11-12.

¹⁴¹² CHASTELLAIN, t. 1, p. 259-260. D'après Pierre de fénil, « *le duc Phelipez ordonna environ deux cens combatans sur une aille pour férir doffinois sur la coste, et les menoit messire Mauvray de Saint-Ligier et le bastart de Coussy* ». FÉNIN, p. 164-165. Jean Lefèvre signale quant à lui « *deux elles de environ vij^{xx} lances, dont de l'une estoit conducteur le seigneur de Saveuses, et de l'autre le bastart de Coussy* », qui se portent toutes deux au secours de la bataille du duc après qu'elle ait été rompue par la charge des Dauphinois. SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42.

¹⁴¹³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 248 et 255-256 ; WAVRIN, t. 2, p. 206 et 213-214.

¹⁴¹⁴ FÉNIN, p. 220-221 ; WAVRIN, t. 3, p. 111 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 85-86.

¹⁴¹⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 144-150 ; ESCOUCHY, t. 2, p. 90-91 ; CHASTELLAIN, t. 2, p. 367-381 ; WAVRIN, t. 5, p. 230-232.

Montenaken en 1465¹⁴¹⁶, concrètement, le passage à l'attaque de la cavalerie suit le même fonctionnement. Par nature, la cavalerie est tournée vers une tactique offensive, comme l'affirme Jean de Bueil : « *quant à ceulx de cheval, en quelque manière qu'ilz treuvent leurs ennemis à cheval, ilz les doivent assaillir furieusement* »¹⁴¹⁷. Pour tirer profit de la vitesse du cheval, il est important d'avoir l'initiative de l'engagement : « *tousjours est-il besoing que gens assaillent les premiers, s'ilz puevent, sinon en un cas : s'ilz treuvent leurs ennemys en ung país estroit ou en ung passage, ilz doivent mettre paine de les en tirer, s'ilz pevent, par coureurs ou autrement* »¹⁴¹⁸.

La charge est pratiquée « *en haie* » (ou « *en haye* ») : les troupes se disposent en une formation étirée et peu profonde, en ligne continue, avec quelques rangs parallèles¹⁴¹⁹. Il est fondamental d'obtenir une formation extrêmement dense, au point que, lorsque les lances sont tenues verticales, avant de les coucher pour attaquer, « *il ne fust pas cheu une pomme que sur les lances* ». Cette explication est bien sûr imagée, mais permet de visualiser la grande proximité qui est requise aux hommes d'armes. Ainsi, La Hire, capitaine reconnu comme « *ung bon docteur en ceste science* », manifeste pendant toutes les guerres de France un souci constant d'ordonner à ses hommes de serrer les rangs au moment de s'assembler avec leurs ennemis¹⁴²⁰.

On peut relever une mention surprenante de Jean Lefèvre à propos de la bataille de Mons en Vimeu, en 1421. Le chroniqueur rapporte que lors de leur déploiement, les Dauphinois ont mis « *les mieulx montés et armés au milieu de leur bataille, et en pointte* »¹⁴²¹. Cette référence à une pointe ne doit pas faire croire à une grande formation en triangle. Un autre exemple permet d'éclairer la présente situation, qui peut prêter à confusion. La même

¹⁴¹⁶ Bertrand SCHNERB, « Le cheval d'armes en Bourgogne », p. 86. Nos chroniqueurs sont assez allusifs sur cette bataille : LA MARCHE, t. 2, p. 247 ; WAVRIN, t. 5, p. 504.

¹⁴¹⁷ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 158.

¹⁴¹⁸ *Ibid.*, t. 1, p. 160. Un peu plus tôt dans son roman, Jean de Bueil explique comment les gens de pied doivent attendre leurs ennemis de pied ferme, et il conclut en affirmant : « *et ceulx de cheval tout au contraire ; car ceulx qui assaillent et marchent à cheval, gagnent, et ceulx qui demeurent et actendent, perdent* ». *Ibid.*, t. 1, p. 153.

¹⁴¹⁹ Ewart OAKESHOTT, *A Knight and His Horse*, p. 18 ; Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 380-381 ; Matthew BENNETT, « *La Règle du Temple as a Military Manual or How to Deliver a Cavalry Charge* ». Pour une étude très détaillée de la charge à l'époque moderne, voir les différents travaux de Frédéric Chauviré.

¹⁴²⁰ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 246.

¹⁴²¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42.

année, à la bataille de Baugé, le duc de Clarence précède dans la charge le gros de sa cavalerie : « *Le duc de Clarence, qui estoit chaud et fier chevalier, [...] chaudement prit une partie de ses gens, avec la plus part des chefs de son ost, et part et s'en va bouter atout sa lance en l'espesse bataille des François qui le rencontroit ; et tous les autres qui le suyvoient joint ensemble comme un mur, se férent semblablement en la presse, et donnèrent un dur et espouvantable assaut à leurs ennemis* »¹⁴²². Sans qu'on puisse avoir une idée de la diffusion ou de la fréquence de cette pratique, il semble à tout le moins possible que quelques hommes d'armes expérimentés, avec parmi eux éventuellement les capitaines de l'armée, se portent en avant, « *en pointte* », pour guider la charge, alors que se tient derrière eux, probablement à quelques mètres seulement, la grande ligne, « *comme un mur* », de l'ensemble des hommes.

Une fois en formation, les hommes d'armes, comme ils le font individuellement à la joute, éperonnent leurs montures et chargent en ligne droite et à grande allure. Même s'il est probable que la vitesse maximale ne soit atteinte que dans les dernières dizaines de mètres seulement, les auteurs de notre corpus ne donnent aucune indication sur une accélération progressive des cavaliers. Quoi qu'il en soit, au moment du choc, le galop des chevaux doit être à son paroxysme pour conférer à la charge toute sa puissance, afin de traverser la formation ennemie : « *La bataille de cheval doit courrir sus à ses ennemis et y doit aller par fureur ; mais qu'ilz voient qu'ilz soient en paiz où ilz puissent passer outre ; car faire une pointe et retourner seroit perte de bataille. Et, pour ce, je ne le conseille pas, sinon qu'on le fit de propotz deliberé pour les tirer hors de là où ilz sont, s'ilz sont en lieu desavantageux* »¹⁴²³.

Nous avons déjà vu comment, individuellement, les hommes d'armes tendent à utiliser leurs chevaux en poussant ou en percutant du poitrail. Utilisée collectivement et de façon avisée, cette pratique peut s'avérer redoutable. Jean de Bueil insiste sur les bonnes dispositions à prendre pour la mettre à profit, notamment en veillant à l'absence d'obstacle pouvant entraver la charge : « *gens de cheval ne doivent mettre ne barrière, ne fossez, ne nulle fortification devant eulx, pour ce que la fureur des chevaulx romp les gens et se font faire place ; et pour ce, ne doibvent querir que le large* ». Son propos servant ici à expliquer la

¹⁴²² CHASTELLAIN, t. 1, p. 224.

¹⁴²³ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 36.

victoire remportée par le héros de son roman au cours d'un affrontement fictif, Jean de Bueil cite en référence la bataille de Montlhéry, en 1465, lors de laquelle une partie des gens du roi, à cheval, se trouve derrière un fossé, qui l'empêche de charger sur ses ennemis, ne pouvant accéder à eux que par de petits passages étroits où il faut passer à la file, et donc contrainte à subir leurs tirs de flèches sans pouvoir riposter¹⁴²⁴.

Bien menée, la charge consiste donc à heurter de plein fouet une compagnie, pour la « rompre », en se créant suffisamment de place pour la traverser, pour « *passer oultre* ». Le vocable utilisé est toujours révélateur du choc visé par cette manœuvre : « *ils férissent parmi iceulx chaudement* », « *rompre dedans eux* », « *férir dedans iceux* »¹⁴²⁵. À Bulgnéville, en 1431, tel est le projet que nourrissent les Allemands à l'encontre de leurs adversaires : ils « *cuidèrent, de prime face, à la puissance de leurs corps et chevaux, deffaire de tous poins les Bourguignons* »¹⁴²⁶. Le récit que fait Enguerrand de Monstrelet de la bataille d'Othée en 1408 rapporte les résultats effectifs d'une charge réussie, tout en rendant compte de cette idée de bousculer les piétons, quand la compagnie à cheval vient attaquer les Liégeois au retour de la poursuite des fuyards : « *par la force et vigueur des dessusdiz de cheval commencèrent à cheoir gens sans nombre l'un sur l'autre* »¹⁴²⁷.

Dans certains cas, les chroniqueurs ne donnent que peu ou pas d'indication quant à l'ordonnance de la compagnie ciblée et se contentent de relever l'efficacité de la charge qui vient la déconfire. Ainsi, au cours de la bataille de Rupelmonde, en 1452, face à l'avancée des Bourguignons, les Gantois se mettent en fuite puis se rallient en un lieu « *assez fort* », où ils se défendent vivement. Cependant, la réserve de cavalerie bourguignonne intervient à ce moment : « *les vaillans chevaliers et escuyers, qui estoient à cheval, se frappèrent dedans si vaillamment que iceux Gantois ne durèrent point en cette place, et furent bien morts de six à sept cents* »¹⁴²⁸. De même, des piquenaires flamands appartenant à l'armée bourguignonne sont défaits en 1471 près de Corbie : « *les Fransois en bien peti nombre, tous de cheval, vinrete*

¹⁴²⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 248-249.

¹⁴²⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 325 (dans le plan de bataille de Jean sans Peur de 1417) ; t. 2, p. 99, 244.

¹⁴²⁶ À noter qu'ils ne parviennent pas au résultat escompté à cause de la bonne ordonnance des Bourguignons et des bonnes fortifications dont ceux-ci se sont pourvus. SAINT-RÉMY, t. 2, p. 261.

¹⁴²⁷ MONSTRELET, t. 1, p. 364.

¹⁴²⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 303.

fourer dedens eus, lesques Flamens ne tienre riens et furte toute rade mis en fuite et en desroi, et tuerte les François leur cappitaine [...], et bien sur le poin de quatre vingt Flamens »¹⁴²⁹.

Une troupe désorganisée n'a aucune chance de résister à une telle attaque. Lors de la journée de Guerbigny, en 1430, les Bourguignons chevauchent en territoire ennemi, près de Roye, sans tenir aucune ordonnance, donnant régulièrement la chasse à des lièvres qu'ils croisent dans les champs. La désorganisation est à son comble lorsqu'un renard fait irruption devant leurs yeux et que certains soldats se lancent à sa poursuite. Malheureusement pour eux, c'est à ce moment précis qu'ils sont surpris par une embuscade de Poton de Xaintrailles, qui les a repérés depuis le point du jour : le capitaine français, « *atout deux cents quarante combattans environ, gens tous exquis et eslus, vint férir dedans eux au travers, et les trouvang rompus davantage et espars, sans chief et sans ordre à quoy ils se pussent rallier, se rua parmy eux de grant het, tua archers, abatti hommes d'armes, mist en fuite les effroyés, et riens ne lui arresta devant ses mains que tout ne reçut faille* ». Après une telle entrée en matière, les tentatives de ralliement sont vaines et les Français remportent aisément la victoire, infligeant à leurs ennemis anglais et bourguignons la perte de 50-60 hommes et faisant une centaine de prisonniers¹⁴³⁰.

Sans atteindre un tel niveau de désorganisation, une troupe en déplacement sur un champ de bataille est plus difficile à tenir en bonne ordonnance ; elle constitue donc une cible intéressante pour une charge. À la bataille de Patay, en 1429, les Anglais changent de position pour « *prendre place plus avantageuse que celle où ilz estoient* ». Lors de ce mouvement, ils sont probablement à découvert et surtout, ils ne profitent pas comme à Azincourt ou d'autres rencontres de la période, de la protection habituelle de leurs pieux. Le moment est idéal pour leurs ennemis : « *Daulphinois frappèrent dedens tellement qu'ilz les deffirent, et de tous poins les desconfirent* »¹⁴³¹.

Il est remarquable qu'une charge puisse également parvenir à briser une troupe dense et bien organisée. Plusieurs escarmouches pendant la guerre contre Gand, en 1452-1453, en

¹⁴²⁹ HAYNIN, t. 2, p. 183.

¹⁴³⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 126-130 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 192-193.

¹⁴³¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 145.

donnent l'exemple. Lors de l'une d'elles, Simon de Lalaing, à pied au milieu de ses archers, est encerclé par de nombreux Gantois mais est secouru par sa cavalerie : « *ses hommes d'armes, qui estoient à cheval, se fourrèrent dedans les ennemis, sans peur et sans crainte ; et si bien se maintindrent, combien que les Gandois estoient quatre pour un, qu'ils rompirent la presse* »¹⁴³². À une autre occasion, Jean de Wavrin rapporte que les Bourguignons « *se fourrèrent dedens lesdis Gantois quy tenoient bonne ordonnance, non obstant laquelle passerent parmy eulz ; puis chargea sur eulz ledit messire Jacques de Lallain, lespee nue en la main* »¹⁴³³. Si l'on voit Jacques de Lalaing procéder à une deuxième charge avec l'épée à la main, cela signifie que la première charge, pendant laquelle les hommes d'armes utilisent leurs lances, a bel et bien complètement traversé la formation ennemie.

La régulière insistance des chroniqueurs sur la puissance de la charge d'une compagnie, comme un bloc venant en écraser un autre, ne doit pas faire croire que tout repose sur la collision des chevaux et que le maniement de la lance n'a pas son rôle à jouer lors du choc. La description de la charge des hommes d'armes dauphinois à la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, par Georges Chastellain, éclaire l'importance des dégâts infligés par les armes :

*« Or sembloit-il aux dauphinois que par baudeur et fièrement aller en ceste besongne, ils pouvoient espouvanter leurs ennemis, et venir à la victoire du jour. Sy leur doubla leur orgueil, et férèrent chevaux des esperons, et à lances baissées vinrent courans sur les Bourgongnons [...]. Et reçurent lesdits dauphinois comme peu esmus de leur orgueil, et s'entreférèrent de leurs lances agües très fellement. Là y eut un grand et horrible froissis, et un pesant et mortel assemblement en cestuy premier encontre, dont maint bel homme d'armes et vaillant en estour se trouva levé en air, blessé à mort ou à terre, car chacun mettoit mortelle main à son compagnon là où il pouvoit joindre. »*¹⁴³⁴

¹⁴³² LA MARCHE, t. 2, p. 127-128.

¹⁴³³ WAVRIN, t. 5, p. 200.

¹⁴³⁴ D'après le chroniqueur, de nombreux Bourguignons se mettent en fuite dès « *la première envahie* ». CHASTELLAIN, t. 1, p. 260 et 262. Quoique moins prolix que l'indiciaire bourguignon, Pierre de Félin mentionne également les coups de lance à propos de cette même charge, ainsi que les nombreuses fuites qu'elle provoque : « *Tantost après les deux batailles assemblèrent tout à cheval l'un contre l'autre, et vindrent doffinois raidement sur les gens au duc Phelipes. Là y eut de grans coups de lance à l'assembler d'un costé et d'autre. [...]* Item, quant

Il est marquant de voir à quel point cette description évoque une sorte de joute de grande ampleur, et il semble clair que l'exercice individuel dans les lices ne peut qu'être bénéfique à l'efficacité d'une telle manœuvre collective. De toute évidence, même en l'absence de barrière centrale, les hommes d'armes visent de préférence un adversaire situé sur leur gauche, la lance mise plus ou moins en travers, généralement par-dessus l'encolure du cheval, puisque l'angle de l'arrêt de cuirasse induit cette position (sans compter les autres critères que sont d'une part le renfort supérieur de la partie gauche de l'armure, conçue en cohérence avec cette pratique, d'autre part le fait qu'une lance qui est emportée au moment du choc est bien plus facilement lâchée sur la gauche, se libérant d'elle-même de l'aisselle droite où elle est calée par une simple levée du coude droit, alors que le même mouvement sur la droite est extrêmement inconfortable voire dangereux, le talon de la lance venant se plaquer dans le dos du cavalier et amenant le bras droit en extension vers l'extérieur).

De façon cohérente avec cette inclinaison naturelle du corps, Jean de Bueil préconise que, si le terrain et le temps permettent de prendre toutes les dispositions que l'on désire, la charge soit menée de préférence par la cavalerie placée sur l'aile droite, qui en toute logique va pouvoir prendre le large et tourner vers sa gauche pour aborder l'armée ennemie. Dans le passage en question, le Jouvencel, héros du roman, conseille le roi Amydas sur l'ordonnance de leur armée pour la bataille imminente :

« Je suis d'opinion que vous mettez vostre asle de la main dextre plus forte que l'autre ; item, moy qui ay l'avant-garde, que je me tire sur le costé droit [...] ; et, quant nous mettons la lance en arrest, nous avons la main plus à commandement de celle part¹⁴³⁵ [...]. Se vous chargez sur le costé gauche, vostre corps ne vostre lance ne s'i adonne pas si bien. »¹⁴³⁶

La cohérence de la charge collective avec l'entraînement fourni par la joute dans les lices met en lumière une même logique du combat. La course, droit vers l'avant, doit permettre de

vint à l'assembler des deux batailles, il y eut bien les deux pars des gens au duc Phelipe pour eux enfuir, partirent de la bataille et allèrent vers Abeville ». FÉNIN, p. 165.

¹⁴³⁵ Effectivement, d'un point de vue équestre, les rênes étant tenues dans la seule main gauche, il est plus simple de faire tourner le cheval de ce côté.

¹⁴³⁶ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 201.

tirer pleinement profit de la puissance du galop du cheval, que ce soit directement par le heurt de son poitrail ou indirectement par l'intermédiaire de la lance ; précisons bien à nouveau, si nécessaire, que l'un n'exclut pas l'autre dans le cadre d'une charge sur un groupe. Ce fonctionnement est transposable à toute sorte de contextes. Plus visible à la guerre dans les récits des grandes batailles ou au moins des escarmouches d'une certaine ampleur, le même procédé est à l'œuvre quand les petites compagnies de coureurs déjà mentionnées passent à l'attaque. La tactique de la charge, certes particulièrement redoutable avec un effet de groupe massif, est également observable à toute petite échelle, dans des rencontres ne méritant pas même d'être qualifiées d'escarmouches compte tenu des effectifs dérisoires engagés.

Dans un premier exemple, au retour d'une course devant Gand, en 1452, douze archers picards s'écartent de la compagnie du maréchal de Bourgogne pour quérir l'aventure, espérant sans doute réaliser quelque gain. Voulant rejoindre les leurs, les douze hommes se trouvent bloqués au niveau d'un pont dont l'accès leur est défendu par des Gantois et des Anglais qui leur sont alliés. Mettant pied à terre et liant leurs chevaux, ils se mettent à tirer de leurs flèches de façon si drue que personne n'ose les approcher. Finalement, un homme d'armes anglais vient à leur rencontre : « *sadvancha ung Anglois de cheval, lequel coucha sa lance sur eulz pour les rompre et desroyer, mais ilz se ouvriront sans desroy en le laissant passer oultre, puis de leur trait luy navrèrent son cheval en plusieurs lieux, et fut tout joyeulz quant il se peult tyrer arriere deulz* »¹⁴³⁷.

La seconde situation qui nous intéresse ici prend place en 1443 dans le duché de Luxembourg. Jean de Rochebaron et Estor du Soret, deux écuyers de la compagnie de Jacques de Lalaing, se rendant au siège de Villy, sont surpris par onze hommes d'armes mis en embûche pour les attaquer (Olivier de La Marche, qui raconte cet épisode, ne précise pas si leurs agresseurs sont à pied ou à cheval) :

« Les deux escuyers avoyent chacun un page apres eux, qui portoyent leurs lances, et estoient bien montés et armés ; et quand ils furent oultre l'embusche, lors se decouvrit ledict Jaquemin et son embusche, et encloïrent les deux

¹⁴³⁷ WAVRIN, t. 5, p. 218. L'épisode est également rapporté par Olivier de La Marche, qui cependant ne mentionne pas spécifiquement la charge de l'Anglais. LA MARCHE, t. 2, p. 121-122.

escuyers, qui prestement prirent leurs lances, et promirent de demorer l'un avec l'autre. Les deux escuyers ferirent au milieu, comme gens de bien qu'ils estoient, et emplayèrent leurs lances ; et passa Jehan de Rochebaron tout outre, et se fust bien sauvé s'il eust voulu ; mais il se tourna et vit son compaignon qui avoit l'espee au poing, et se deffendoit au milieu de ses ennemis. Si retourna ledict de Rochebaron ; et se deffendirent tellement que ledit Estor du Soret fust desveloppé de la presse, et s'en pouvoit aller, car les autres estoient sur son compaignon. Mais unques n'abandonnèrent l'ung l'autre, mais navrérent et blessèrent plusieurs de leurs ennemis ; et finalement furent pris, et menés à Chavancy, où ils furent puis longuement prisonniers. »¹⁴³⁸

Malgré un apparent caractère anecdotique, ces deux passages sont riches d'enseignements pour analyser la place de la charge dans la conception du combat des hommes d'armes : même à un ou à deux, dès lors qu'ils sont à cheval, les hommes d'armes adoptent ce réflexe de s'élaner en droite ligne vers l'avant pour percuter la formation ennemie de toute la puissance de leurs chevaux, en frappant de la lance, dans l'espoir de rompre cette formation, de briser ses rangs et de la traverser.

3. Les faiblesses de la cavalerie

Par conséquent, encore au XV^e siècle, la charge des hommes d'armes montés peut s'avérer d'un intérêt tactique majeur. D'après Olivier de La Marche, même les grandes défaites infligées à Charles le Téméraire par les Suisses ne sont pas dues à l'efficacité des piquiers face à cette tactique, mais parce que le duc n'a pas pu l'employer, du moins à sa juste valeur : « *ne pouvant faire usage de sa cavalerie, qui étoit sa principale force, il fut entièrement défait dans les batailles de Granson et de Morat* »¹⁴³⁹. Qu'importe que la réalité ait été autre, il est édifiant de noter la perception des observateurs contemporains, habitués à voir ces cavaliers lourdement armés en action.

¹⁴³⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 385-386.

¹⁴³⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 15.

Évidemment, il ne faut pas croire en la toute-puissance de la charge¹⁴⁴⁰. D'ailleurs, les auteurs du XV^e siècle ne tombent pas dans ce travers, y compris ceux qui, comme Olivier de La Marche ou Jean de Bueil, ont eux-mêmes été hommes d'armes, et qu'on pourrait donc supposer bercés d'illusions quant à leur domination du haut de leurs montures sur les piétons. Ces hommes de guerre sont bien conscients que la charge de cavalerie n'est adaptée qu'à une tactique offensive, avec un terrain qui s'y prête, suffisamment dégagé, idéalement sans que les troupes ennemies bénéficient de fortifications, naturelles ou artificielles, si possible avec un manque d'ordonnance susceptible de fragiliser leur formation.

Parmi les raisons qui poussent régulièrement les hommes d'armes à mettre pied à terre, comme nous le verrons d'ici peu, vient en bonne place la vulnérabilité des chevaux. La question ne se pose pas dans les lices, où le fait de frapper la monture est régulièrement interdit explicitement, l'absence éventuelle de cette clause s'expliquant par le fait qu'il s'agit d'un principe communément admis. Dans les *Demandes pour la joute* de Geoffroi de Charny, un jouteur dont le cheval est tué par un coup de lance se fait systématiquement rembourser par son adversaire malhabile : « *qui tue cheval de cop de lance, il le paiera* »¹⁴⁴¹. Au pas de la Dame sauvage, en 1470, « *est deffendu de férir le cheval de son compaignon, soit de lance ou d'espée. Et qui tuera ledit cheval, comme dit est, il sera tenu de le payer au dit des juges ordonnés, et n'aura point de pris en ceste emprise* »¹⁴⁴². Dans les règles de John Tiptoft écrites en 1466 en Angleterre pour les joutes, sans même aller jusqu'à tuer, le simple fait de frapper le cheval d'un adversaire disqualifie le jouteur fautif pour l'obtention d'un prix¹⁴⁴³.

À la guerre, la situation est bien entendue tout autre et il semble courant que des chevaux figurent parmi les victimes des affrontements auxquels ils participent. Par exemple, en 1422, quand l'armée de secours menée par La Hire vient essayer de lever le siège de Saint-Dizier, les seigneurs bourguignons se mettent aux champs pour venir à sa rencontre : « *Là y eut un dur et fier chappleis entre les deux compaignies, lances rompues, espées et guisarmes*

¹⁴⁴⁰ Voir à ce sujet Matthew BENNETT, « The myth of supremacy of knightly cavalry ».

¹⁴⁴¹ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 63.

¹⁴⁴² LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 64.

¹⁴⁴³ Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 207.

mises en œuvre, chevaux tués, et corps abattus, blessés et tués d'un parti et d'autre »¹⁴⁴⁴. La mention des lances rompues suggère la présence d'hommes d'armes de part et d'autre, mais les guisarmes attestent aussi de celle de gens de pied. Il aurait été intéressant de savoir si tous les types de combattants peuvent être amenés à frapper les montures.

À la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, le chevalier flamand Jean Vilain, qui abandonne ses rênes pour frapper de sa hache tous ceux qui passent à sa portée, ne fait pas de distinction : « *par la plus horrible manière qui avoit esté vue oncques mais, tuoit gens et assommoit comme bouchers font les boeufs, espautroit testes de chevaux, confondoit hommes d'armes, [...]* »¹⁴⁴⁵. Toutefois, cette situation est rare et il apparaît clairement que les chevaux ont bien plus à redouter les différents gens de pied que les gentilshommes ennemis.

Au XV^e siècle, les hommes d'armes semblent véritablement frapper en priorité les corps de leurs ennemis. Cela pourrait être une sorte de convention au sein du mode de combat chevaleresque, peut-être plus encore par volonté de s'illustrer que par respect pour les chevaux : on ne s'abaisse pas à frapper la monture. Toutefois, les sources sont silencieuses sur ce point et l'on doit se contenter d'émettre des hypothèses sur la diffusion, l'ancrage et les motifs de cette norme, si tant est qu'elle existe réellement sur un champ de bataille.

Quoi qu'il en soit, les nobles ne vont pas jusqu'à imposer cette règle à leurs hommes de pied, loin de là. Malgré le goût marqué des ducs de Bourgogne pour la chevalerie, il est normal que les gens de pied bourguignons, comme tous les autres, s'attaquent aux montures. Le 1^{er} mai 1414 se tient pendant le siège de Compiègne une escarmouche importante lors de laquelle le bâtard de Bourbon Hector a son cheval tué sous lui¹⁴⁴⁶. À la bataille de Bulgnéville, en 1431, les Allemands qui chargent à cheval les Bourguignons sont « *receuz à poinctes de lances et de traict servis à si grant abondance que eulx et leurs chevaulx furent navrez et bleschiez par telle façon que en grant désaroy ils se retrayrent. Le duc de Bar véant ce desroy, se mist à pied, en sa compaignie plusieurs grans seigneurs d'Allemaingne, le vaillant chevalier Barbasan et plusieurs aultres* »¹⁴⁴⁷. Il est remarquable que dans ce passage, le lien entre la

¹⁴⁴⁴ CHASTELLAIN, t. 1, p. 319.

¹⁴⁴⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 268-269.

¹⁴⁴⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 160-161 ; FÉNIN, p. 40.

¹⁴⁴⁷ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 261.

vulnérabilité des chevaux et le choix de combattre démonté est parfaitement explicité. Enfin, en 1470-1471, parmi les Picards, Flamands et Hennuyers qui servent dans l'armée bourguignonne, chaque lance compte en son sein, en plus des cavaliers, « *six hommes de pie portans arcz ou picques, quy sont bastons mortelz contre venue de chevaulz* »¹⁴⁴⁸.

À l'inverse, les chevaux bourguignons vont payer un très lourd tribut lors de la guerre contre Gand en 1452-1453. Les gens des communes flamandes s'avèrent particulièrement enclins à frapper les montures pour pouvoir terrasser les hommes d'armes qui les surplombent. Lors d'une escarmouche où plusieurs gentilshommes tout juste adoués veulent s'illustrer, celui qui ressort du lot est « *le seigneur de Bausignies, qui avoit moult de coups receus ; et bien y parut à son cheval, qui estoit playé et navré moult durement* »¹⁴⁴⁹. À la bataille de Rupelmonde, Jacques de Luxembourg, frère du comte de Saint-Pol, a son cheval abattu sous lui par un trait de couleuvrine à main¹⁴⁵⁰. Durant la chasse qui fait suite à la déconfiture des Gantois venus attaquer la ville de Hulst, Jacques de Lalaing doit changer de cheval après que le sien ait été tué, et il doit ainsi en monter trois différents durant la journée¹⁴⁵¹. Pendant une chevauchée au village de Lokeren, où les Bourguignons sont en grande difficulté, le bon chevalier, se portant au secours des uns et des autres, connaît une situation pire encore, avec cinq chevaux morts sous lui en une seule journée¹⁴⁵². Lors de la bataille de Gavre, le duc Philippe le Bon lui-même se porte au milieu de ses ennemis « *sans espargner son corps, ne son cheval* » ; de fait, Georges Chastellain et Olivier de La Marche donnent une même version des faits : « *son cheval qui tant bien armé estoit, fut navré en neuf ou dix lieux* » ; « *les Gantois feroient sur le noble prince, de grand et de felon courage, et luy navrèrent son cheval en plusieurs lieux* »¹⁴⁵³.

Les Gantois ne sont bien sûr pas les seuls ennemis des Bourguignons à frapper leurs chevaux en mêlée. En effet, lors d'une escarmouche déjà citée de 1440, les Anglais attaqués près de Folleville par des seigneurs picards, qui les chargent à cheval avec leurs hommes, se

¹⁴⁴⁸ WAVRIN, t. 5, p. 619.

¹⁴⁴⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 78-81.

¹⁴⁵⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 304 ; LA MARCHE, t. 2, p. 106.

¹⁴⁵¹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 319-320.

¹⁴⁵² LA MARCHE, t. 2, p. 88.

¹⁴⁵³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 371 ; LA MARCHE, t. 2, p. 148-149.

défendent très vaillamment, faisant de nombreux dommages parmi les rangs de leurs assaillants : certains se font tuer dès le premier engagement et « *les aultres passèrent oultre par force de bons chevaux qu'ilz avoient. Desquelx les aulcuns furent moult fort navrés et bléciés, et les aultres eurent leurs chevaulx effondrés* »¹⁴⁵⁴.

Confrontés aux Anglais, ce ne sont néanmoins pas les affrontements au corps-à-corps qui sont les plus à craindre. Les flèches s'avèrent particulièrement redoutables pour les chevaux. En effet, même quand les archers procèdent à des tirs de groupe, nul besoin que les montures soient spécialement visées pour être tout autant exposées que leurs cavaliers, voire plus (compte tenu de leur taille importante et de leur générale absence de protection).

Des Anglais se trouvant alliés aux Gantois lors de leur révolte de 1452-1453, ce conflit donne également des exemples de chevaux blessés par des flèches anglaises. Ainsi, lors d'une escarmouche devant Gand, les troupes qui font des sorties sont sans cesse repoussées dans la ville, mais les Anglais bénéficient du soutien de leurs archers : « *tantost après qu'on chargeoit sur eux, ils se retraioient dedans le trait de leurs gens ; par quoy s'il y eut plusieurs hommes et chevaux navrés des gens du duc, ce ne fut pas merveille* »¹⁴⁵⁵.

En rapportant l'épisode précédemment cité, où douze archers bourguignons se retrouvent isolés de leur compagnie, près de Gand, Olivier de La Marche donne des indications intéressantes sur la réaction du cheval blessé par les flèches et la désorganisation qu'elle provoque : les douze archers, encerclés par les Gantois et Anglais, « *tirèrent de leurs flèches, qui blecèrent le cheval d'un Anglois ; lequel cheval de l'Anglois de la bleceure recula par les Gandois, si qu'il rompit la presse ; et quand les archers se virent dépressés, ils chargèrent hardiment, si qu'ils reculèrent les Gandois et les Anglois* »¹⁴⁵⁶.

Aux ordres d'un homme d'armes, le dressage d'un cheval de guerre à charger droit devant lui en percutant les éventuels obstacles sur sa trajectoire constitue un formidable atout. Mais quand un cheval bénéficiant d'un tel entraînement s'emballe, échappant au

¹⁴⁵⁴ MONSTRELET, t. 5, p. 460.

¹⁴⁵⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 328-329.

¹⁴⁵⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 121-122. Dans sa version des faits, Jean de Wavrin mentionne bien les blessures faites au cheval mais pas le fait qu'il vient en fuyant percuter la compagnie des Gantois. WAVRIN, t. 5, p. 218.

contrôle de son cavalier et fuyant le danger qui le menace, il devient une arme se retournant contre son propre camp. Quand on voit lors de l'épisode précédemment cité qu'un seul animal peut parvenir à rompre une petite compagnie, on imagine sans peine le terrible pouvoir de désorganisation de plusieurs dizaines ou centaines de chevaux en fuite.

Apparemment plus encore que les coups portés au corps-à-corps, les pluies de flèches ont un effet incroyable de panique sur les chevaux et donc de rupture des charges de cavaliers, qui, mis en fuite, peuvent en venir à percuter ceux de leur propre armée. Pour Jean de Bueil, la bataille de Verneuil, en 1424, constitue un cas d'école : « *quand les gens de cheval sont rebouttez, ilz heurtent souventeffoys leurs gens de poitrine de cheval et les rompent et desconfisent ; mais on les doit mettre sur les asles et non pas devant* »¹⁴⁵⁷. Jean Lefèvre rapporte que quand les Dauphinois viennent à revers pour attaquer l'armée anglaise dans l'espoir de prendre leurs chevaux et leurs bagages, ils essuyent les tirs dévastateurs des archers qui les gardent : « *les archiers, ordonnez pour garder iceulx chevaulx et baghes, se prindrent à tirer contre eulx par telle vertu qu'ilz les mirent en desroy pour l'effroy de leurs chevaulx qui craingnoient le traict des Anglois* »¹⁴⁵⁸.

Plus encore qu'à Verneuil, c'est à Azincourt que les tirs des archers anglais sur la cavalerie provoquent des ravages. Quand il harangue ses troupes avant la bataille, le roi Henry V affirme que « *les François se vantoient que tous les archiers Anglez, qui y seroient prins, ilz leur feroient copper les trois dois de la main dextre, affin que leur traict jamais homme ne cheval ne tuast* »¹⁴⁵⁹. Cette menace rapportée par leur roi n'a dû que renforcer la motivation des archers, qui vont avoir un rôle déterminant. Nous avons déjà indiqué que lors de cette journée, plusieurs centaines de lances françaises sont envoyées « *pour rompre le traict des Anglois* »¹⁴⁶⁰. Toutefois, l'étroitesse du champ de bataille empêche un véritable contournement, et donc de profiter d'un effet de surprise au moment de fondre sur l'ennemi. Quelques hommes d'armes parviennent à atteindre les lignes de pieux enfoncés devant les archers, mais la plupart sont arrêtés et mis en déroute avant :

¹⁴⁵⁷ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 64.

¹⁴⁵⁸ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 85-86.

¹⁴⁵⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 246.

¹⁴⁶⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 248 ; WAVRIN, t. 2, p. 206.

« Les aultres, ou la plus grant partie, à tout leurs chevaulx, pour la force et doute du traict, retournèrent parmy l'avant-garde des François, ausquelz ilz firent de grans empeschemens, et les desrompirent et ouvrirent en pluseurs lieux, et les firent reculer en terre nouvelle semée ; car leurs chevaulx estoient tellement navrez du traict qu'ilz ne les povoient tenir ne gouverner. Et ainsi par iceulx fut l'avant-garde désordonnée et commencèrent à cheoir hommes d'armes sans nombre ; et, lors, leurs chevaulx se mirent à fuyr arrière de leurs ennemis, à l'exemple desquelz se partirent et mirent en fuicte grant partie des François. »¹⁴⁶¹

Ce passage, extrêmement détaillé, fait apparaître deux phénomènes conjoints : d'une part, celui que nous étudions, à savoir que certains chevaux devenus incontrôlables à cause des blessures s'enfuient d'eux-mêmes ; d'autre part, comme ces animaux emballés ont en quelque sorte montré la voie, de nombreux hommes d'armes suivent leur « exemple » comme le dit Saint-Rémy, et se mettent sciemment en fuite. Cela fait apparaître une grande faiblesse de la cavalerie : la tentation permanente de la fuite pour ceux qui bénéficient à tout moment, par leur cheval, d'un moyen rapide de quitter le champ de bataille pour chercher à se mettre en sécurité. Geoffroi de Charny, dans son poème, le *Livre Charny*, évoque en quelques vers de témoignage vibrant le dilemme du gentilhomme écartelé entre sa peur naturelle de la mort et la conscience de son devoir :

*« Or vois tu gens entretuer,
Fourir, mourir et arrester,
Tes amis mors
Dont devant toy gisent les corps.
Et tes chevaux n'est mie mors :
Bien puet aler ;
Pour lui ton cors pourras sauver,
Sanz honneur t'en pourra mener.
Se tu demeures,*

¹⁴⁶¹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 255-256. Voir aussi WAVRIN, t. 2, p. 213-214.

*Honneur en auras toutes heures ;
Se tu fuis, tu te deshonneures. »*¹⁴⁶²

À la bataille d'Azincourt, certains ne s'embarrassent pas de leurs scrupules et cèdent à la tentation sans même avoir engagé le combat : « *lors toute l'arrière-garde estant encoires à cheval, veant les deux batailles premiers avoir le pyeur, se mirent à fuyr, excepté aucuns des chiefz et conduiseurs d'icelles* ». Une autre compagnie qui marche contre les Anglais se débande dès qu'elle s'aperçoit qu'elle va être rudement reçue : « *quant ilz veirent que les Anglois estoient prestz de les recevoir et combattre, tout se mirent subit à fuyr et eulx sauver, qui sauver se peult. Et se saulvèrent la plus part de ceulx estans à cheval ; mais de ceulx de piet en y ot pluseurs mors* »¹⁴⁶³.

Évidemment, les piétons ont nettement moins de chance que les cavaliers de parvenir à se mettre à l'abri sans être rattrapés. Ainsi, lors du siège de Rouen en 1418, 120 hommes d'armes français vont attaquer un village à proximité où sont logés certains de leurs ennemis. La plupart des Anglais y sont rapidement tués ou faits prisonniers, « *sinon aucuns qui par bons chevaulx se saulvèrent* »¹⁴⁶⁴.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples de gentilshommes devant leur salut à la vitesse de leurs montures pour les porter loin du lieu où leur honneur leur commande de rester, mais la bataille de Mons-en-Vimeu nous donne une illustration suffisamment bonne pour que nous nous en contentions, du mépris généralement voué à ces fuyards, parfois ironiquement considérés comme meilleurs cavaliers que combattants. Les Bourguignons se trouvant dans une situation difficile dans les premiers temps de l'engagement, plusieurs pensent que la journée est perdue et s'enfuient « *à course de chevaux* » vers Abbeville, où on leur refuse l'entrée, puis vers Picquigny, ce qui, d'après Pierre de Fénil leur vaudra le surnom railleur de « *chevaliers de Picquigny* »¹⁴⁶⁵. Poursuivis par un détachement dauphinois d'environ 120 combattants mené par Pierron de Luppel et Jean Raoulet, certains sont pris,

¹⁴⁶² LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 164.

¹⁴⁶³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 257-258.

¹⁴⁶⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 354.

¹⁴⁶⁵ FÉNIL, p. 167.

blessés ou tués, « *et les autres se sauvèrent par force de courir, et se fioyent mieux en leurs esperons qu'en leurs espées* ».

Quand ces Dauphinois reviennent de leur chasse et constatent la défaite de leur parti, ils quittent précipitamment le champ de bataille ; nulle raison donc qu'ils échappent à une moquerie similaire de la part de Georges Chastellain. D'après le chroniqueur, Pierron de Luppel s'attend à trouver la situation telle qu'il l'a laissée, favorable à son armée, or, « *si tost qu'il s'en perçut du contraire, sans gaires donner à congnoistre quelle espée il portoit, de la meilleure pièce de son harnois (c'estoient ses esperons), il quit à sa sauveté et se mit à la fuyte, plus aigrement beaucoup qu'il n'avoit chassé par avant, et prit son chemin vers Saint-Valéry* ».

Toutefois, ce sont les fuyards bourguignons qui sont l'objet des critiques les plus virulentes. Tirant les conclusions de la bataille, l'indiciaire revient avec insistance sur le manquement à leurs devoirs et à la loyauté vis-à-vis de leur duc de « *ceux qui en l'aborder de la bataille l'avoient abandonné si follement et s'en estoient fuyz tout esfrayés et oublieux d'honneur* », soulignant « *le meschief et le grand danger en quoy il avoit esté cestuy jour par le desvoiemment des fuyans qui par grand lascheté le laissèrent, dont telle heure fut que tout sembloit estre perdu pour lui et desconfit, si Dieu et sa vertu n'y eussent remédié* »¹⁴⁶⁶.

Compagnon précieux de l'homme de guerre, le cheval est donc également indissociable de l'option représentée par la fuite. Ainsi, à la bataille de Barnet, en 1471, quand il voit les choses mal tourner pour lui, le comte de Warwick monte sur un cheval pour se sauver¹⁴⁶⁷. Pour résister à la tentation, certains capitaines considèrent que la meilleure solution consiste à se priver purement et simplement de cette possibilité, en se défaisant des montures pour combattre. C'est ainsi qu'en 1430, quand les Français viennent leur présenter la bataille devant Roye, les Bourguignons sortent de la ville et se mettent « *en arroy, comme bien assurés en qui avoit courage et vaillance largement, non pas à cheval ceux qui devoient faire le fait, pour eux enfuir, mais à pied, tout fermes et arrestés et bien arreniés, hommes d'armes et archers, chascun en son lieu* »¹⁴⁶⁸.

¹⁴⁶⁶ CHASTELLAIN, t. 1, p. 262, 264, 270 et 272.

¹⁴⁶⁷ HAYNIN, t. 2, p. 190.

¹⁴⁶⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 139.

B. Les hommes d'armes à pied

Malgré toute l'importance de leurs chevaux, les hommes d'armes sont régulièrement amenés à combattre à pied. Bien entendu, cela est inévitable en cas d'attaque ou de défense de places fortes, mais le fait de mettre pied à terre peut aussi se révéler la meilleure option tactique dans certaines rencontres en pleins champs. Au milieu du XIV^e siècle, avant même la bataille de Poitiers, l'adoption de ce mode de combat, connu dès le XII^e siècle dans l'Empire et largement répandu dans les armées anglaises, en est à ses tout débuts dans l'armée française¹⁴⁶⁹.

Il n'est donc pas surprenant de relever des réticences de la part des hommes d'armes à se séparer de leurs montures à l'époque où Geoffroi de Charny rédige ses traités. Dans deux situations présentées dans les *Demandes pour la guerre*, en l'occurrence la 38^e et la 55^e, le capitaine d'une troupe ordonne à ses hommes de mettre pied à terre pour combattre, mais certains d'entre eux refusent. Dans le premier cas, certains hommes restés en selle viennent demander le remboursement de leurs chevaux perdus lors de l'affrontement. Dans le second, le groupe qui a refusé d'obéir vient réclamer sa part du butin. Le lecteur contemporain ne peut qu'être frappé par la désobéissance de ces hommes et plus encore par l'audace de leurs réclamations. Et pourtant, Charny précise dans la première situation que « *assez y a dictes de bonnes raisons d'une partie et d'autre* ». On ne retrouve pas la même assertion dans la seconde, mais il faut bien relever que les cavaliers dont il est question ne participent qu'à la poursuite de leurs adversaires, déjà mis en déroute par ceux qui ont mis pied à terre. Dans les deux cas, aucune punition ne semble envisagée, tout au plus priver les réfractaires du remboursement de leurs montures ou de leurs parts du butin¹⁴⁷⁰.

Au XV^e siècle, on trouve toujours des hommes d'armes qui rechignent à obéir aux ordres leur commandant de descendre de cheval. En revanche, les capitaines bourguignons ne font alors plus preuve de la même compréhension et on en voit certains menacer de peine de mort

¹⁴⁶⁹ Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 382.

¹⁴⁷⁰ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 92-93.

ceux qui refuseraient de se plier à leurs injonctions. Le premier exemple qu'on puisse relever concerne la bataille de Cravant en 1423 :

*« Fut ordonné que quant on viendroit au lieu où on se deveroit combatre, que incontinent qu'il sera dit et publié que chascun descende à pied, et ceulx qui en feront refus soient mis à mort, et tantost les chevaulx soient menez arriere, l'espace de demie lieue, et ceulx qui seront trouvez plus près, soient prins comme confisquees. »*¹⁴⁷¹

L'année suivante, un commandement similaire est fait au sein de l'armée anglaise pour la bataille de Verneuil. On laisse d'abord les hommes chevaucher pour s'approcher de l'armée ennemie, puis, *« quant ilz furent assez prez au samblant des conducteurs de la besongne, il fut commande de par monseigneur le regent [Jean de Lancastre, duc de Bedford], sur paine de mort, que chascun meist pie a terre »*¹⁴⁷².

Une telle menace au sein d'une armée largement habituée à combattre à pied pourrait faire penser qu'il s'agit d'une proclamation formelle, suivant une formulation habituelle, plus que d'une réponse à de lourds problèmes de discipline. Toutefois, on constate avant la bataille de Bulgnéville, en 1431, que le choix du mode de combat peut soulever de réelles dissensions entre les différents hommes d'armes bourguignons :

*« Si vouloient les hommes d'armes de Bourgongne demeurer à cheval, mais les Picars et Anglois ne le vouloient point souffrir. Et en fin, d'un commun accord, fut ordonné que tout homme, de quelque estat qu'il fust, descenderoit à pied, et qui aultrement le feroit, il seroit mis à mort. »*¹⁴⁷³

Les « Bourguignons de Bourgogne » manifestant une nette préférence pour rester en selle, il y a fort à parier que certains se seraient difficilement soumis à l'injonction de mettre pied à terre si le manque d'obéissance n'avait pas été réellement puni. Si ces menaces n'ont pas été mises à exécution, c'est qu'elles doivent être prises suffisamment au sérieux par les

¹⁴⁷¹ MONSTRELET, t. 4, p. 159-160.

¹⁴⁷² WAVRIN, t. 3, p. 110.

¹⁴⁷³ MONSTRELET, t. 4, p. 461.

hommes d'armes, de sorte qu'ils se plient aux ordres malgré leurs réticences à renoncer à l'avantage de leurs chevaux.

Le fait de combattre à pied et non à cheval change totalement l'approche du champ de bataille. Jean de Bueil affirme sans nuance que ceux qui combattent à cheval doivent « *faire tout le contraire de ceulx de pié* »¹⁴⁷⁴. Comme l'indique Philippe de Commynes dans son récit de la bataille de Montlhéry en 1465, les Bourguignons tiennent leur habitude de combattre à pied des Anglais, avec lesquels le duc Philippe a fait la guerre en France en sa jeunesse¹⁴⁷⁵.

Ainsi, en 1430, Anglais et Bourguignons assiègent ensemble la ville de Compiègne. Quand ils apprennent l'arrivée d'une armée de secours, ils se réjouissent visiblement de la perspective « *de les recevoir et de soy trouver en la meslée avecques eux, comme gens qui de tout temps du monde sont naturellement enclins à bataille, souverainement à pied* ». Le choix de ce mode de combat est ici sans équivoque puisqu'on ne garde même pas les chevaux à portée de main pour conserver l'option de sauter en selle en cas de changement d'avis : ceux-ci sont laissés dans des abbayes qui servent de logis aux assiégeants, à l'arrière, avec tous les chariots, charrettes, vivres, marchands et bagages¹⁴⁷⁶.

Comme nous l'avons déjà vu, les Français, qui restent à cheval, vont soigneusement éviter d'engager le combat avec les troupes anglo-bourguignonnes, qui, de dépit, vont aller jusqu'à les sommer de combattre par un roi d'armes, qui ne reçoit aucune réponse. Non seulement ils gardent en tête leur priorité d'approvisionner la ville, mais ils sont bien conscients de la terrible efficacité des Anglais quand ils adoptent leur tactique de prédilection, comme le souligne Georges Chastellain :

« Sy en mouroient d'ennuy et de despit Bourgongnons et Anglès qui ne cherchoient que la rencontre et le chappelis ; et les autres n'y voudrent entendre : non pas que je die que ce fust par faute de coeur, mais par constance de sens m'appenseroye mieux, qui ne vouloient point mettre en dangier de

¹⁴⁷⁴ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 158-159. Plus loin dans son roman, on peut aussi lire : « *Quant à la bataille à pié, elle est tout au contraire de la bataille à cheval* ». *Ibid.*, t. 2, p. 37.

¹⁴⁷⁵ COMMYNES, t. 1, p. 28.

¹⁴⁷⁶ CHASTELLAIN, t. 2, p. 93-95.

fortune aveugle ce que voient estre clèrement en leurs mains par bonne conduite ; et avoient aussi tant vu de meschiefs en France, et tant de diverses aventures tournées sur eux par livrer bataille à leurs ennemis à pied, que, par souvenance d'icelles peut-estre, ils difficultoient grandement l'entreprendre. Et les répute à plus sage et plus honoré de non avoir combatu leurs ennemis à leur requeste que de soy y estre embatu sous l'attente de fortune. »¹⁴⁷⁷

Lors des différentes rencontres de ce type, les Bourguignons apprennent donc au contact de leurs alliés à utiliser au mieux cette tactique de la cavalerie démontée, efficace mais très différente de leurs habitudes, qui au début du XV^e siècle sont exactement les mêmes que pour tous les hommes d'armes du royaume de France. Or, de façon générale, même si les Français apprivoisent ce procédé depuis le XIV^e siècle, ils gardent une préférence très marquée pour rester en selle.

Nous avons vu que le fait d'être à cheval limite les hommes d'armes à une tactique offensive. Au contraire, le choix d'être à pied est résolument adapté à une posture défensive. Le plan de bataille de Jean sans Peur de 1417 est limpide sur ce point :

« Item, que se les dis ennemis nous venoient courir sus pour combatre, toute l'avangarde se mettra à pié, en place la plus avantageuse que l'en pourra [...]. Item, la bataille de Monseigneur, se la place est large, se mettra à ung des costés la dicte avangarde, à pié près d'icelle ou derrière environ XL pas, et tellement que se nos ennemis ne faisoient que une bataille, que avangarde et bataille se puisse mettre ensamble et tout en ordonnant. »¹⁴⁷⁸

En adoptant cette posture défensive, une armée s'expose à recevoir de plein fouet les charges de cavalerie, qui vont chercher à venir ébranler ses rangs. Une forte discipline semble nécessaire pour résister à leur pouvoir de désorganisation. Au siège de Saint-Rémy-du-Plain, en 1412, les Bourguignons dirigés par Waléran de Saint-Pol, lui-même à pied auprès de sa bannière, y parviennent quand ils sont attaqués par une armée de secours menée par plusieurs seigneurs orléanais :

¹⁴⁷⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 103.

¹⁴⁷⁸ *Ibid.*, t. 1, p. 325-326, en note.

« Les hommes d'armes à cheval se frappèrent dedens ung petit nombre des archers du connestable, et en tuèrent de xx à xxx ; mais le connestable et ses gens tinrent ordonnance et se gouvernèrent si vaillamment que Orléanois furent desconfis ; et en brief se mirent en fuite. »¹⁴⁷⁹

Jean de Bueil insiste effectivement sur la nécessaire cohésion des hommes de pied pour pouvoir résister aux charges qui viennent essayer de traverser leur formation. D'après lui, le chef d'une armée doit « *eslire et choisir place la plus avantaigeuse que on peult, et puis mettre une grosse tourbe de gens d'armes ou millieu* ». Un peu plus loin, il explique l'importance du fait que les rangs soient ainsi serrés : « *si une foys une bataille est percée, elle est perdue ; et quant elle est clere, elle est aisée à percer. Et, pour ce, je suis d'opinion que vostre bataille soit en tourbe* »¹⁴⁸⁰. Mais malgré une bonne organisation, résister à une charge de cavalerie demeure difficile. Jean de Bueil considère même que « *chascun scet que gens de pié ne peuvent pas endurer la puissance des chevaux ne soustenir le faiz sans grande fortification* »¹⁴⁸¹.

Face à une charge frontale, les Anglais ont l'habitude de mettre devant leurs archers des murs de pieux pointus. En 1415, peu de temps avant la rencontre effective à Azincourt, sachant l'imminence de la bataille, pouvant arriver d'un jour à l'autre, le roi d'Angleterre ordonne que tous ses archers soient « *garnis d'un peuchon aguisé de deux deboutz* » ; puis, ce fameux jour de la Saint-Crépin, « *chascun archier Englez avoit ung peuchon aguisé à deux deboutz qu'ilz mectoient devant eulx et dont ilz se fortiffioient* »¹⁴⁸².

La même disposition est prise en amont de la bataille de Cravant en 1423, pour laquelle il est ordonné au sein de l'armée anglo-bourguignonne « *que chascun eust ung peuchon de viij piez de long, pour fichier devant eulx en terre contre l'effort des chevaulx de leurs ennemis* »¹⁴⁸³. Même si l'intérêt primordial de ces pieux contre la cavalerie semblait une évidence, il est toujours intéressant de relever une mention aussi explicite que celle-ci.

¹⁴⁷⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 56-57.

¹⁴⁸⁰ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 37-38.

¹⁴⁸¹ *Ibid.*, t. 2, p. 233.

¹⁴⁸² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 237 et 252.

¹⁴⁸³ *Ibid.*, t. 2, p. 77.

Même sans la présence d'Anglais à leurs côtés, les Bourguignons adoptent cette habitude de leurs alliés¹⁴⁸⁴. Ainsi, à la bataille de Bulgnéville, en 1431, une tactique défensive est particulièrement adaptée face à la supériorité numérique importante de leurs ennemis ; aussi « *quant ilz veirent la grant puissance, ilz prindrent place la plus avantageuse qu'ilz peurent pour eulx, laquelle estoit de grans buissons et hayes que ilz avoient endossez ; et aux deux elles de leur bataille s'estoient fermé de leurs carroy. Et oultre, avec ce, les archiers s'estoient fortiffiez de peuchons aiguisiez aux deux déboutz* »¹⁴⁸⁵.

Comme le montre très bien ce passage, mais aussi comme nous l'avons vu avec l'analyse de l'usage de la cavalerie et de ses capacités de contournement de l'armée adverse, la fortification à l'avant n'est pas suffisante. Il est tout autant important, si ce n'est plus, de protéger les flancs et l'arrière de l'armée. L'efficacité des dispositions prises par les Bourguignons surprend d'ailleurs leurs adversaires ; ces derniers, apparemment trop confiants, « *les trouvèrent si bien ordonnez, fortiffiez derrière et aux costez que pou leur firent de mal* »¹⁴⁸⁶.

Mais avant de mettre à exécution de telles dispositions, les Bourguignons en font eux-mêmes les frais à la bataille d'Othée, en 1408. En effet, le chef de l'armée liégeoise « *ordonna au dos, au destre et senestre costé de l'ost, ses chariotz et charètes très bien establies et par belle ordonnance ; et estoient les chevaulx sur le derrière par ung des costez* », le tout gardé par des archers et arbalétriers. Quand la compagnie bourguignonne à cheval vient pour prendre à revers les Liégeois, cet obstacle s'avère difficile à franchir : « *par l'empeschement des chariotz et charètes, a très grant peine entrèrent en eulx* »¹⁴⁸⁷.

S'appuyer sur un élément naturel du terrain pour se prémunir d'une attaque dans le dos étant certes intéressant¹⁴⁸⁸ mais rarement possible, l'utilisation du charroy en guise de

¹⁴⁸⁴ À l'occasion de son récit de la bataille de Verneuil, Jean de Wavrin précise bien qu'il s'agit là d'une pratique typiquement anglaise : « *que tous archiers feussent garnis de peuchons aguisies pour mettre devant eulz, selon la mode Angloise, quant ce venroit a laborer et combatre* ». WAVRIN, t. 3, p. 110.

¹⁴⁸⁵ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 260.

¹⁴⁸⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 261 ; voir aussi MONSTRELET, t. 4, p. 460-462.

¹⁴⁸⁷ MONSTRELET, t. 1, p. 361-363.

¹⁴⁸⁸ Jean de Bueil donne effectivement ce conseil à ses lecteurs : « *vous devez mettre le cul de vostre bataille en lieu fort et avantaigeux, se vous povés* ». BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 38.

fortification devient une pratique très courante. Jean sans Peur prévoit cette précaution dans son plan de bataille de 1417 : « *que tout le charroy, si avant que faire se pourra, se mette en fermeture par dairière l'arrière-garde pour fortiffier iceulx* ». Comme on le voit ici, la protection arrière, aidée par le charroy, est avant tout assurée par des hommes chargés de cette tâche spécifique. Jean sans Peur prévoit une arrière-garde de 400 hommes d'armes à cheval avec leurs valets ainsi que 300 hommes de trait, placés à environ un trait d'arc derrière la bataille principale, dont le rôle est justement de se prémunir d'une réserve de cavalerie contournant les positions : « *se aucun des gens de cheval des ennemis estoient ordonnés pour férir au dos derrière de nos gens qu'ils y remédiassent* »¹⁴⁸⁹.

Quand les hommes d'armes mettent pied à terre en arrivant à proximité du champ de bataille, leurs chevaux peuvent eux-mêmes contribuer à l'appareil défensif à l'arrière. C'est ainsi notamment que procèdent les Anglais à la bataille de Verneuil en 1424, comme le rapporte avec concision Pierre de Fénilin : « *firent les Englez derrière leur bataille une haie de leurs chevaux tous loiés ensemble, afffin que les gens du roy Charles ne peussent férir sur eulx à cheval par derrière* »¹⁴⁹⁰. Enguerrand de Monstrelet explique comment est conçue cette sorte de fortification animale : « *derrière les hommes d'armes estoient les paiges, les chevaulx et tous les meschans gens non puissans de combatre. Lesquelz chevaulx furent par lesdiz archers lyez tous ensamble par les hateriaux [= les cous] et par les queues en plusieurs lieux les ungs aux autres, adfin que leurs ennemis de pied ou de cheval ne les peussent surprendre* ». Ceux-ci, bien gardés par 2 000 archers, constituent une barrière particulièrement difficile à franchir : « *les François qui avoient esté ordonnés à cheval pour férir les Anglois par derrière, vinrent jusques aux chevaulx lyez ensamble, dont dessus est faicte mencion, lesquelz ils ne porrent trespercer ne passer oultre ; et aussi, pour la résistance que y mirent les deux mille archers dessusdiz* »¹⁴⁹¹. Ainsi, paradoxalement, les chevaux continuent à jouer un rôle important alors même qu'ils ne sont pas montés pour combattre.

¹⁴⁸⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 326-327, en note. Jean de Bueil recommande aussi de prévoir une arrière-garde si l'on dispose d'effectifs suffisants : « *encores doivent-ilz avoir à leur dos une petite bataille de gens, adfin qu'on ne leur donne par derrière, et pour marchier là où ilz verroient que besoing seroit* ». BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 153-154.

¹⁴⁹⁰ FÉNILIN, p. 220.

¹⁴⁹¹ MONSTRELET, t. 4, p. 193-194 ; voir aussi WAVRIN, t. 3, p. 110 et 113.

Comme le fait remarquer Enguerrand de Monstrelet, le contournement peut aussi être le fait d'hommes à pied. Cela est particulièrement à redouter pour l'armée bourguignonne lors de la guerre contre Gand en 1452-1453, car le pays est largement couvert de fossés et de haies qui limitent grandement la visibilité et dissimulent aisément des déplacements de troupes, terrain que les Gantois savent exploiter à leur avantage. Lors d'une chevauchée au village d'Overmere, une grande escarmouche éclate, où tous les hommes d'armes bourguignons mettent pied à terre. Jean de Croÿ, qui a la charge de l'arrière-garde, doit « *tenir ses gens ensemble, pour doute que les Gantois n'eussent gens de costé ou d'arrière : car le pays estoit si embuschié, que d'un demi-trait d'arc on ne pouvoit voir l'un l'autre, pour quoi lesdits Gantois estoient plustost rassemblés et ralliés, qu'on n'eust pu estre en plain pays* »¹⁴⁹². Toutefois, ce cas est assez particulier et un tel contournement par des gens de pied est peu probable en terrain découvert. En effet, la mobilité est justement leur faiblesse principale.

Cette mobilité moindre des gens de pied est problématique quand deux armées ont décidé de combattre à pied et qu'aucune ne veut prendre l'initiative. C'est ainsi qu'en 1408, à la bataille d'Othée, les Bourguignons s'arrêtent et mettent pied à terre en un lieu assez avantageux, s'attendant à ce que leurs ennemis viennent les assaillir. Voyant finalement que les Liégeois ne s'avancent pas, ils se trouvent finalement obligés de revoir leur tactique. Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut prennent le conseil de chevaliers expérimentés et, « *pensans que plus hardis sont en bataille les envaïssans que ne sont les actendans* », ils se décident à se porter à l'attaque, en veillant toutefois à le faire « *tous ensemble en bonne ordonnance, par pauses et reposemens pour le fès de leurs armeures* », pour aller trouver leurs ennemis avant qu'ils ne se soient fortifiés. Ils parviennent bien à tenir cette décision et s'approchent « *par reposées* », tout en haranguant leurs hommes¹⁴⁹³.

Jean de Bueil pour sa part est catégorique : « *je vous dy pour maxime que toutes et quanteffoiz que gens à pié marchent contre leurs ennemys front à front, ceulx qui marcheront perdront, et ceulx qui demeureront pié coy et tiendront ferme, gagneront* ». Dans une bataille

¹⁴⁹² CHASTELLAIN, t. 2, p. 264-265.

¹⁴⁹³ MONSTRELET, t. 1, p. 358-359 et 361-362 ; WAVRIN, t. 2, p. 121-122.

de son roman, telle est l'attitude de son héros qui remporte ainsi une victoire éclatante contre des ennemis plus nombreux :

« Ainsi descendirent les ennemis du Jouvencel à grant orgueil et marcherent le grant pas droit à lui ; et le Jouvencel les attendit de pié coy sans bougier ; et tellement marcherent les ennemys que, quant ilz arriverent au Jouvencel, ils estoient en la grosse alaine et marchoient les ungs après les autres. Car tous n'estoient pas d'une force. Les premiers, qui arriverent, furent renversez et mors ; et, quant ceulx de derrière l'adviserent, tournerent en fuyte à qui mieulx mieulx, chacun pour recouvrer son cheval ; et ainsi furent desconfitz et gaigna le Jouvencel la victoire. »¹⁴⁹⁴

Le Jouvencel dresse le bilan de cette bataille en indiquant que ses ennemis ont été vaincus « *par deffaulte de conduite* », parce qu'ils sont « *venuz marchant de loing contre nous, sans attendre l'un l'autre* ». C'est donc le souci de cohésion, difficile à maintenir en déplacement en raison des différents degrés d'endurance, qui préside à la décision de ne jamais bouger. Le même principe est réaffirmé avec force plus loin dans le roman : « *gens à pié ne doivent jamaiz querir ne requerir leurs ennemiz ; mais doivent demourer pié coy et garder leur alaine et trouver toutes les subtilitez qu'ilz pourront de faire marchier leurs ennemiz* »¹⁴⁹⁵.

Même si les deux avis, des seigneurs bourguignons à Othée d'une part, de Jean de Bueil d'autre part, sont discordants, ils se rejoignent sur un point : le déplacement des troupes à pied sur le champ de bataille constitue une manœuvre délicate, et le choix de la tenter ou non s'avère une question épineuse. Surtout en combattant au corps-à-corps, le souffle est une question essentielle. Comme le souligne fort à propos Hervé Drévilion, « *une bataille pouvait durer plusieurs heures, mais le temps effectif d'engagement d'un combattant se comptait en minutes* »¹⁴⁹⁶. Les problèmes de souffle, d'« *haleine* » comme le disent les textes, plus

¹⁴⁹⁴ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 152.

¹⁴⁹⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 153 ; t. 2, p. 37.

¹⁴⁹⁶ Hervé DRÉVILLON, *Batailles. Scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées*, p. 34.

généralement d'endurance, se posent régulièrement lors des combats à pied dans les lices¹⁴⁹⁷. Mais sur le champ de bataille, les déplacements peuvent amener les hommes d'armes à pied à engager le combat en étant déjà épuisés par leur marche, ce qui peut s'avérer extrêmement problématique. D'après Enguerrand de Monstrelet, les Anglais et les Bourguignons, avant d'aller combattre les Français à la bataille de Cravant en 1423, mettent pied à terre « *à environ ung grant quart de lieue d'iceulx* » et, même si elle n'a pas de conséquence néfaste pour eux quant à l'issue de l'affrontement, leur marche s'avère particulièrement éprouvante : « *alors faisoit moult chault et pour ce furent grandement travaillez, tant de aller à pied, pour la pesanteur de leurs armes, comme de l'ardeur du soleil* »¹⁴⁹⁸.

La bataille pour laquelle les différents auteurs insistent le plus sur le problème de mobilité et d'endurance des hommes d'armes à pied est assurément celle d'Azincourt, sans pour autant qu'ils aient eu à souffrir de la chaleur. Les Anglais qui s'approchent des Français veillent eux-mêmes à marcher « *tout bellement en belle ordonnance* » pour arriver à la portée de tir de leurs arcs, et prennent encore le temps de reprendre haleine avant de décocher leurs premières flèches¹⁴⁹⁹. Touchés par les tirs, les Français sont donc obligés de se porter à leur rencontre mais s'avèrent « *fort armez, par quoy ilz furent fort travaillés avant qu'ilz venissent de cy aux Englois* »¹⁵⁰⁰. Jean de Bueil s'appuie sur l'exemple de cette défaite retentissante pour revenir une fois encore sur l'importance de ne pas déplacer ses hommes d'armes à pied :

« Une aultre bataille y eust en France, nommée Agincourt, que le roy Henry d'Engleterre gaigna parce qu'il garda l'alayne de ses gens et encores dit que la nuit il les fist rafreschir ; et les François firent le contraire. [...] le lendemain, marcherent à travers d'ung grant guerret à l'encontre de leurs ennemiz et les allerent requerir bien loing, tellement que, quant ce fust au combatre, ilz assemblerent si très peu de gens et les ungs après les aultres, et estoient hors

¹⁴⁹⁷ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 102-103 ; *Lalaing*, p. 88, 175-177, 184 ; LA MARCHE, t. 2, p. 46, 216 ; LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 210-211 ; MONSTRELET, t. 4, p. 153, 244 ; WAVRIN, t. 3, p. 190.

¹⁴⁹⁸ MONSTRELET, t. 4, p. 159.

¹⁴⁹⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 253 ; WAVRIN, t. 2, p. 212 ; MONSTRELET, t. 3, p. 106.

¹⁵⁰⁰ FÉNIN, p. 63. Jean Lefèvre et Jean de Wavrin insistent sur les différents facteurs qui se cumulent, à savoir la pesanteur de l'équipement des hommes d'armes, décrit en détail, la mollesse du terrain après la nuit de pluie, enfin la fatigue et la faim dont souffrent de nombreux Français. SAINT-RÉMY, t. 1, p. 252 ; WAVRIN, t. 2, p. 211.

*d'alaine, qui furent desconfiz. Et, pour ce, une bataille à pié ne doit point marcher ; mais doit tousjours attendre ses ennemiz pié coy. Car, quant ilz marchent, ilz ne sont pas tous d'une force, ilz ne pevent pas tenir ordonnance. [...] Une puissance qui marche devant une autre puissance est desconfite, si Dieu ne lui fait grace. »*¹⁵⁰¹

Le manque de mobilité des gens de pied, même quand il ne mène pas à la défaite, peut encore leur empêcher d'exploiter pleinement une victoire. Ainsi, à la fin de la bataille de Castillon, en 1453, les Anglais sont mis en déroute et nombre d'entre eux sont tués, mais plusieurs parviennent à s'enfuir car leurs ennemis ne peuvent leur donner la chasse : « *pource que lesdis Francois estoient de pie fort traveillies, parquoy ilz ne povoient pourveoir a tout, plusieurs Anglois et Gascons entrerent dedens ladite ville de Chastillon, bien de huit cens a mille »*¹⁵⁰².

Au siège de Saint-Rémy-du-Plain, en 1412, quand les Bourguignons du connétable Waléran de Saint-Pol, combattant à pied, parviennent à mettre en déroute l'armée de secours orléanaise, ils « *se montèrent à cheval, et là y ot grant chasse et poursuite, où il y ot maint homme mort et prins. Et, au retour de la chasse, ramenèrent bien de iiiij^{xx} à c. prisonniers »*¹⁵⁰³. Ainsi, après avoir profité d'une bonne ordonnance à pied pour recevoir et déconfire leurs ennemis, ils retrouvent la mobilité de leurs montures pour les poursuivre. Par conséquent, il n'est pas question de trouver si la meilleure solution est de combattre à cheval ou à pied. Les capitaines du XV^e siècle sont parfaitement conscients qu'il n'existe pas une solution parfaite, mais qu'ils doivent toujours chercher à adapter leur tactique à chaque situation.

C. À pied ou à cheval : une conception globale de la tactique

Les deux options, de faire combattre les hommes d'armes à cheval ou à pied, ont toutes deux avantages et inconvénients. Il est édifiant de voir comment les capitaines cherchent à

¹⁵⁰¹ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 62-63.

¹⁵⁰² WAVRIN, t. 5, p. 246.

¹⁵⁰³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 56-57.

utiliser au mieux leurs troupes face aux circonstances qu'ils rencontrent, et il est courant qu'une armée ou une compagnie, lors d'une bataille rangée, d'une escarmouche ou d'une sortie devant une ville, soit composée d'hommes à pied et d'hommes à cheval, afin de pouvoir tirer profit de chaque type de combattants. Restant fidèle à mon propos, je me tiens à étudier les seuls hommes d'armes au combat. Toutefois, cela ne doit pas faire oublier que ceux-ci interviennent souvent en bonne intelligence, voire en complémentarité, avec les gens de trait puis, de plus en plus dans le courant du XV^e siècle, avec l'artillerie¹⁵⁰⁴.

Pour ne retenir que quelques exemples, il n'est pas rare qu'on envoie en éclaireurs des hommes d'armes accompagnés d'archers. Cela arrive à plusieurs reprises lors de la guerre contre Gand en 1452-1453¹⁵⁰⁵. Lors de l'attaque de la ville de Hulst par les Gantois, cette complémentarité est mise en évidence : Jacques de Lalaing fait une sortie avec un certain nombre de gens d'armes et attaque de face les Gantois, tandis que les 50-60 archers qu'il a demandés en renfort tirent sur les flancs de leurs assaillants¹⁵⁰⁶. En 1465, à la bataille de Montlhéry, quatre ou cinq serpentines sont placées devant les archers et hommes d'armes de l'armée bourguignonne¹⁵⁰⁷. En octobre 1467, les Bourguignons lancent une attaque surprise sur Huy ; durant les longues escarmouches qui ont lieu, le seigneur de Fiennes et les chevaux restent sur une montagne pour « *faire espale* » aux piétons, au cas où ils seraient contraints à reculer¹⁵⁰⁸.

Il est intéressant de relever pourquoi, d'après Jean Lefèvre, les gens de trait français ne sont pas utilisés à la bataille d'Azincourt : « *Assez avoient archiers et arbalestriers ; mais point ne les vouldrent leissier tirer ; et la cause si estoit pour la place, qui estoit si estroicte qu'il n'y avoit place fors pour les hommes d'armes* »¹⁵⁰⁹. Le chroniqueur insiste bien sur le fait que l'exclusion des gens de trait n'est due qu'à l'étroitesse du champ de bataille, qui interdit le déploiement de l'ensemble de l'ost français. Ce choix fait dans ces circonstances particulières

¹⁵⁰⁴ Voir à ce sujet Bertrand SCHNERB, « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes », notamment p. 25-31.

¹⁵⁰⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 239-240 et 261.

¹⁵⁰⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 318-319.

¹⁵⁰⁷ HAYNIN, t. 1, p. 29.

¹⁵⁰⁸ *Ibid.*, t. 1, p. 83.

¹⁵⁰⁹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 253.

n'est pas incompatible avec la conscience de leur efficacité et de la complémentarité éventuelle de leur action avec celle des hommes d'armes. Aucun chroniqueur ne suggère un mépris dont les gens de trait auraient à souffrir, et j'ai même pu relever quelques cas où ils sont explicitement estimés : à la bataille de Rupelmonde, en 1452, Georges Chastellain loue l'efficacité de « *plusieurs vaillans chevaliers et escuyers, avec grand nombre de vaillans archers* »¹⁵¹⁰ ; Jean de Haynin rapporte dans ses *Mémoires* qu'en février 1471, la ville de Picquigny est gagnée « *très vaillamment à peu près des archiés seulement, car il n'y avoit point granment d'omes d'armes audit assault* »¹⁵¹¹.

Quels que soient les types de troupes, hommes d'armes montés ou démontés, ou autres gens d'armes ou de trait, les capitaines font face à un souci majeur de cohésion des rangs jusqu'à l'obtention définitive de la victoire. Or, même des combattants nobles se montrent parfois particulièrement indisciplinés face à l'appât du gain représenté par le pillage ou la capture de prisonniers. Georges Chastellain utilise une formulation intéressante et révélatrice quand il décrit les combats farouches au cœur de la mêlée de la bataille de Baugé, en 1421 : un homme d'armes français tue le duc de Clarence « *à l'heure encores que de créancer nulluy il n'estoit temps* »¹⁵¹². Ce passage signifie qu'il est alors encore trop tôt pour faire des prisonniers et prendre leur foi jurée, car la victoire n'est pas encore acquise.

La même année, à la bataille de Mons-en-Vimeu, la poursuite lancée par 120 combattants dauphinois qui voient les Bourguignons « *fuyr par trouppeaux* » se révèle prématurée. Croyant à tort que l'armée bourguignonne est déjà vaincue et en déroute, peut-être aussi guidés par leur souci de prendre des prisonniers, ils reviennent plus tard sur le champ de bataille qui est entre-temps passé aux mains de leurs ennemis. Le duc Philippe le Bon, loué pour sa participation personnelle aux combats, prend lui-même deux hommes d'armes qui se rendent à lui, mais il ne le fait qu'« *en la desconfiture* », c'est-à-dire lorsque la débandade est générale¹⁵¹³. Cette sage analyse de la situation fait écho aux dispositions prises

¹⁵¹⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 305.

¹⁵¹¹ HAYNIN, t. 2, p. 170.

¹⁵¹² CHASTELLAIN, t. 1, p. 225.

¹⁵¹³ *Ibid.*, t. 1, p. 264, 266 et 270.

en amont de la bataille de Cravant en 1423 ; en effet, il est publié dans l'armée anglo-bourguignonne « *que nul ne preist prisonniers jusques à ce que la bataille seroit gaingnie* »¹⁵¹⁴.

Parfois, l'indiscipline créée par l'appât du gain est plus flagrante encore. En 1445, après une journée de combat contre les Turcs, les chrétiens commandés par le seigneur de Wavrin se battent entre eux pour les prisonniers. Comme leur chef n'arrive pas à calmer leurs discordes, il se résout finalement à ordonner qu'on tue tous les prisonniers, ce à quoi ceux qui n'en ont pas obéissent volontiers et les tuent dans les mains de ceux qui les tiennent. Toutefois, les querelles persistent pour le partage du butin et chacun s'efforce d'en prendre une pièce dans la confusion la plus totale, certains se retrouvant par exemple avec des armes dont les fourreaux ont été pris par d'autres¹⁵¹⁵.

Bien sûr, une telle indiscipline est largement plus problématique quand elle survient en plein combat. En 1431, des Bourguignons aux ordres de Jean de Luxembourg viennent attaquer de nuit le fort de Saint-Vincent, à côté de la ville de Laon. Prenant leurs ennemis complètement au dépourvu, les 400 combattants se glissent dans la place sans être vus. Profitant d'un effet de surprise total, ils sont persuadés de ne rencontrer aucune résistance. De fait, « *la plupart de eux, mal advisés, visans au pillage et à la robbérie par cy et par là, et non au péril qui leur estoit près, s'oublièrent en leur male aventure et se perdirent povrement* » : l'alerte étant donnée dans la ville de Laon, la garnison et les habitants sortent de leurs murs et viennent massacrer les Bourguignons dans le fort¹⁵¹⁶. De façon très similaire, Jean de Haynin rapporte comment, à la bataille de Montlhéry, en 1465, « *les François furent si empeschez à piller qu'ils ne pensoient point à leurs ennemis* », ce qui permet aux Bourguignons en position défavorable durant un temps de renverser la situation¹⁵¹⁷.

Par conséquent, les chefs les plus avisés veillent rigoureusement à la cohésion de leurs troupes. En 1452, lors des combats pour la prise de Nivelles, alors que certains Gantois se sont mis en fuite, pourchassés par certains Bourguignons, le comte d'Estampes « *tenoit sa bataille*

¹⁵¹⁴ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 77.

¹⁵¹⁵ WAVRIN, t. 5, p. 84-85. Les tensions par rapport au butin constituent un thème récurrent des *Demandes pour la guerre* de Geoffroi de Charny. Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 84-88.

¹⁵¹⁶ CHASTELLAIN, t. 2, p. 189-192.

¹⁵¹⁷ HAYNIN, t. 1, p. 38.

en ordre, attendant que les coureurs fussent revenus de la chasse ». Déplorant la mort de plusieurs gentilshommes ayant participé à cette poursuite, pour avoir sous-estimé les forces gantoises, Georges Chastellain rappelle un principe de précaution et de modération qui doit guider les hommes dans la conduite de la guerre : « *dit-on en un proverbe, que grant haste mène repentance après soi* »¹⁵¹⁸. Il met ainsi en garde son lecteur contre la précipitation, dans laquelle de nombreux hommes de guerre croient déjà la victoire acquise quand tout peut encore basculer.

Jean de Bueil évoque le cas extrême d'attaque surprise ne laissant pas le loisir au chef de faire ses ordonnances. La solution qu'il propose montre l'importance capitale de la cohésion des combattants, dans la confusion de la mêlée :

*« En ce cas, il fault que le chief soit diligent et qu'il ait sens prompt. Et, avec ce qu'il pourra recouvrer de ses gens, qu'il viengne rencontrer ses ennemyz le plus furieusement qu'il pourra ; et souffist seulement qu'il ordonne ung chief pour tenir quelque nombre de gens ensemble qui le suivent de prez ; car, en ce cas, se vous n'estes en ordonnance, ne sont pas voz ennemiz et fault qu'ilz se desroient pour vous cuider surprendre. Et, pour ce, s'ilz treuvent resistance en vous, si petit n'en pevent-ilz trouver qu'ilz ne soyent esbahiz. Et vous di qu'il fault peu de gens à deffaire gens qui viennent en celle façon et en quelque estat qu'ilz se treuvent. A la guerre, le principal point qui y soit, c'est de ne se esbahir point et d'avoir tousjours son sens avec soi et diligence sur toutes riens. On dit communement que fortune aide aux hardiz ; et, pour ce, soyez hardi en toutes les manières que pourrez avoir à besongner à la guerre ; car c'est ung point qui y est bien requis avec la bonne conduicte. »*¹⁵¹⁹

Par conséquent, l'idée de bien conduire ses hommes consiste notamment à tenir fermes leurs rangs jusqu'à avoir déconfit les troupes ennemies, c'est-à-dire les avoir mis en fuite et que leur ralliement devienne impossible. Or, nous l'avons vu, la promptitude à la fuite s'avère particulièrement problématique avec les troupes montées, dont les chevaux permettent à

¹⁵¹⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 274.

¹⁵¹⁹ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 38-39.

tout moment de pouvoir quitter rapidement le champ de bataille. Toutefois, le problème peut naturellement toucher également des piétons, même si leurs chances de survie sont en réalité bien moindres, à moins que le pays ne soit, comme dans la région de Gand, chargé de haies, de buissons ou autre végétation, de marais et de fossés, qui rendent la poursuite malaisée voire impossible pour les troupes montées¹⁵²⁰.

Paradoxalement, à la bataille de Brustem, en 1467, quand les Bourguignons se mettent à prendre l'ascendant sur leurs ennemis, progressivement gagnés par le découragement, ce sont les hommes de pied qui se mettent en fuite et ceux de cheval qui tiennent ferme sur le terrain : « *les gens de cheval des Liégeois frappoient sur les piétons fuyants pour les faire retourner ; mais c'estoit peine perdue* ». Certains cavaliers vont même jusqu'à mettre pied à terre et se serrer « *en un troppeau* » pour essayer d'opposer une résistance à leurs ennemis, mais en vain. Les autres cavaliers s'enfuient donc également et les Bourguignons leur donnent la chasse sur une demi-lieue, jusqu'à la nuit. Dans son bilan de cette bataille, Jean de Haynin indique que « *les piétons furent pour la pluspart tuez* », ce qui montre bien que leur choix de quitter le terrain, pourtant guidé par l'espoir de survie, ne s'est pas avéré judicieux le moins du monde¹⁵²¹. Une fois de plus, les remarques de Jean de Bueil s'avèrent extrêmement pertinentes et concises sur ce point de la courante futilité de la fuite, notamment pour les piétons, mais aussi sur l'efficacité de la panique communicative pour mettre en déroute une armée :

« *Et, en quelque manière que vous combatés gens de pié, gardez que vous les amusés tousjours par ung bout et par le lieu où ilz seront tousjours les plus fors, et les assaillés par là où ilz seront les plus foibles et leur laissiés le derrière ouvert pour eulx enfouyr. Car il y en aura tousjours de couars qui s'en iront et*

¹⁵²⁰ Les chevaux peinent à plusieurs reprises à traverser des terrains encombrés lors de la guerre de Gand en 1452-1453, ce qui facilite régulièrement la fuite de troupes gantoises vaincues. CHASTELLAIN, t. 2, p. 250, 265, 268-270, 276, 301, 325, 373-374. De façon particulièrement explicite, Georges Chastellain indique que les pertes gantoises à la bataille de Rupelmonde ont été limitées par la configuration du terrain : « *les Gantois y perdirent bien six mille hommes, et sy perdirent toute leur artillerie, charroy et autres bagues, et encore eussent-ils plus perdu, si ce n'eust esté le fort pays où ils estoient : car s'ils eussent esté aux pleins champs, jamais homme ne s'en fust sauvé* ». *Ibid.*, t. 2, p. 307.

¹⁵²¹ HAYNIN, t. 1, p. 87-88.

*espovanteront les hardis ; et pour eulx enfouyr ilz ne seront pas sauvés ; mais chacun n'a pas cest entendement. »*¹⁵²²

Une fois qu'une armée a réussi à mettre ses ennemis en déroute, il lui reste à leur porter le coup de grâce en infligeant un maximum de pertes humaines lors de la poursuite des fuyards, la « chasse ». C'est effectivement lors de cette étape que les hommes qui ont perdu leur cohésion et tournent le dos deviennent des cibles idéales et vulnérables. Lors de la déroute des Dauphinois à la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, les Bourguignons les chassent vigoureusement, « *et si en tuèrent en la place bien de six à huit vingts, sans ceux qui furent prins, qui estoient bien de quatre-vingts à cent* », la participation personnelle du duc Philippe le Bon à cette poursuite étant soulignée par tous les chroniqueurs qui relatent l'événement¹⁵²³.

On relève de régulières mentions montrant comment les vainqueurs cherchent à exploiter le plus possible cette dernière étape d'un affrontement. À Brustem, en 1467, la chasse continue malgré l'obscurité : « *et fut deux heures de nuict, quand la chace de la bataille fut finie* »¹⁵²⁴. L'année suivante, un épisode met en évidence l'efficacité meurtrière de la poursuite. Le 22 octobre 1468, après avoir pillé la ville de Tongres la veille, une partie de l'armée bourguignonne vient loger à seulement une lieue de Liège. Répondant à la provocation, les Liégeois sortent de leur cité pour aller les assaillir. Cependant, Adolphe de Clèves se porte à temps au secours du maréchal de Bourgogne et de ses gens, et ils parviennent tous ensemble à repousser et à mettre en déroute leurs ennemis. Jean de Haynin conclut en indiquant que les lourdes pertes liégeoises s'expliquent par la longue durée de la chasse : « *et en tout en eut bien de mortz jusques à deux mille et davantaige ; car la chasse dura jusques à la Haute-Brassine assez près la cité* »¹⁵²⁵.

¹⁵²² BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 157. L'auteur précise plus loin que le même principe s'applique également aux troupes montées : « *on doit tousjours laisser à ses enemyz, soit à pié ou à cheval, ung trou ouvert derrière, par où ilz s'en puissent fuir* ». *Ibid.*, t. 2, p. 36. Sur la question de la fuite, voir notamment Frédéric WITTNER, *L'idéal chevaleresque face à la guerre*.

¹⁵²³ FÉNIN, p. 168-169 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42-43 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 266 et 270-271.

¹⁵²⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 184.

¹⁵²⁵ HAYNIN, t. 1, p. 138.

Il est notable que le ralliement d'une armée en déroute est particulièrement difficile, d'autant plus si la chasse maintient une pression constante sur les fuyards, la peur ne leur permettant pas d'évaluer rationnellement les effectifs engagés et donc d'opposer une résistance efficace. Sur la fin de la bataille de Gavre, en 1453, une partie de l'ost bourguignon est retenue sur le terrain de l'affrontement par la résistance d'une grosse compagnie de Gantois, retranchés dans une sorte de grand enclos naturel, largement fermé par la rivière de l'Escaut, des fossés et de la végétation. De fait, seuls ceux de l'avant-garde assurent la chasse, mais ils n'y rencontrent pour autant aucune difficulté : « *les Gantois estoient si espouventés que dix en eussent tué mille en ycelle place* »¹⁵²⁶. Pour notre propos, il est aussi édifiant de relever pourquoi, voyant leur position difficile, certains ont décidé de renoncer à la fuite et de se retrancher : « *voyant que ne pouvoient fuir, ne eschapper, pour ce que le duc et ceux de sa bataille (quant aux hommes d'armes), estoient à cheval* »¹⁵²⁷.

Bien évidemment, la chasse requiert la mobilité d'hommes à cheval, et l'endurance des montures y est parfois fortement éprouvée. Après la levée du siège d'Audenarde, en 1452, les Bourguignons menés par Jacques de Lalaing poussent ainsi leurs chevaux, tout comme l'avantage psychologique sur leurs ennemis, à la limite : ils « *chassèrent lesdits Gantois jusques à environ lieue et demie de la ville de Gand, et tant que leurs chevaux furent recréans, et plusieurs fois se mirent en grande aventure, vu le petit nombre qu'ils estoient ; car en tout ils n'estoient pas cent combattans* ». Le duc de Bourgogne, quittant son logis dans la précipitation pour venir participer à la déconfiture de ses ennemis, ne fait pas non plus ménager les montures de ses gens : « *se hastèrent fort à chevaucher* » ; « *en très-grant haste autant que chevaux pouvoient courre, sieuvirent les Gantois* » ; « *le duc de Bourgogne [...] férit le cheval des esperons, et tant comme chevaux purent aller, se tira devers ses ennemis* »¹⁵²⁸.

Les poursuivants ne se limitent pas – du moins pas toujours – aux seuls hommes d'armes. Lors de la chevauchée au village d'Overmere, toujours en 1452, les Bourguignons livrent une escarmouche à leurs ennemis : « *tantost Gantois voyant eux estre si vivement*

¹⁵²⁶ CHASTELLAIN, t. 2, p. 373-374.

¹⁵²⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 370.

¹⁵²⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 249-250.

*assaillis, se mirent en déconfiture et en fuite, et les seigneurs, hommes d'armes et archers, en bon arroy et ordonnance, les chassèrent et furent après eux »*¹⁵²⁹. Sachant que nombre de gens de trait au sein de l'armée bourguignonne disposent d'une monture pour se déplacer, il est impossible de savoir si les archers évoqués ici sont à cheval ou à pied.

Jean de Haynin rapporte un autre événement où la participation de piétons à une poursuite est explicitement attestée. En 1466, les seigneurs bourguignons dans Namur doivent faire face à une attaque de quelques milliers de Dinantais venant brûler le territoire environnant ; or, pour les disperser, ils « *assemblèrent environ cinq cens hommes à pied, et quinze cens chevaux, et les poursuivirent de si près que les Dinantois furent contraintz soy sauver en ung bois »*¹⁵³⁰.

La présence d'hommes à pied lors de la chasse peut donc revêtir quelque intérêt, notamment sur un terrain encombré, mais il faut convenir qu'elle trouve vite ses limites. Par conséquent, il est courant de voir les hommes d'armes qui ont mis pied à terre pour combattre recouvrer rapidement leurs montures à la vue de la débandade de leurs ennemis pour se lancer à leur poursuite. Nous avons déjà évoqué le cas à Saint-Rémy-du-Plain en 1412¹⁵³¹. En 1452, quand les Gantois attaquant la ville de Hulst sont mis en déroute, Jacques de Lalaing et ses gens commencent à leur donner la chasse à pied, mais le chevalier bourguignon emprunte bientôt le cheval d'un cavalier qu'il croise, et on envoie chercher d'autres chevaux dans la ville pour lui et les siens. Toutefois, on n'en trouve qu'une petite cinquantaine. Malgré tout, ils se mettent « *à faire leur devoir, c'est à savoir de tuer et chasser Gantois, et tant qu'hommes et chevaux furent recrants »*. Progressivement, plusieurs doivent renoncer à continuer leur action, épuisés, si bien qu'ils ne sont plus « *que dix ou douze chevaux au darrain, que tous ne fussent lassés »*. Au final, le nombre de montures fait défaut pour profiter pleinement de l'avantage sur les fuyards : « *à icelle chasse ne failloit que gens de cheval pour chasser et tuer, car les Gantois ne faisoient autre défense que de fuir »*¹⁵³².

¹⁵²⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 265.

¹⁵³⁰ HAYNIN, t. 1, p. 64.

¹⁵³¹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 56-57.

¹⁵³² CHASTELLAIN, t. 2, p. 319-320.

On voit lors de la bataille de Montlhéry, en 1465, que le fait de faire remonter les hommes d'armes ayant combattu à pied est la marche à suivre normale pour la chasse, mais que cette phase peut s'avérer compliquée, la précipitation rajoutant à la confusion. Ainsi, quand les Bourguignons croient voir la débandade des Français, « *fut ordonné que chacun de ceux qui estoient demeurez à pied à la bataille qu'ils eussent à monter à cheval, et poursuivre les ennemis fuyants, ce que fut fait en si grande haste, que plusieurs ne trovantz leurs chevaux montèrent sur chevaux d'autrui* »¹⁵³³.

Ces différents exemples montrent bien que le fait d'opter pour une tactique de cavalerie démontée n'est souvent pas un choix définitif, et que les chevaux sont généralement gardés à proximité pour pouvoir remonter en selle si le besoin s'en fait sentir¹⁵³⁴. L'homme d'armes au combat n'est donc pas enfermé dans un carcan psychologique et sait s'adapter à la situation. Il n'existe certainement pas un unique mode de combat typiquement chevaleresque sur un champ de bataille, même si les gentilshommes vont chercher à adopter un comportement digne de leur rang.

L'appartenance à la noblesse suggère un esprit de corps, qui va parfois se traduire concrètement sur le champ de bataille. Dans tous ces moments d'extrême danger rencontrés à la guerre, les hommes d'armes développent apparemment une pratique centrale de secours mutuel. Celle-ci figure même au programme de l'entraînement suggéré pour les hommes d'armes par l'ordonnance militaire de 1473 : entre autres choses, ils doivent s'exercer à « *eulx departir s'il leur est ordonné, et eulx rallier en secourant l'un l'autre par commandement* »¹⁵³⁵. Toutefois, il ne faudrait pas imaginer qu'il ne s'agit que du fruit d'un simple *drill* sans âme. Jean de Bueil donne de la solidarité entre hommes d'armes un témoignage intime, profond et vibrant :

¹⁵³³ HAYNIN, t. 1, p. 35.

¹⁵³⁴ De telles manœuvres ne sont toutefois pas anodines. Philippe de Commynes considère que le changement d'avis des Bourguignons à Montlhéry, s'étant d'abord mis à pied pour remonter ensuite à cheval, leur fait perdre beaucoup de temps et au final leur porte grand dommage. COMMYNES, t. 1, p. 29.

¹⁵³⁵ Cité dans Bertrand SCHNERB et Franck VILTART, « Olivier de La Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477) », p. 176 ; voir l'édition critique de Fabien DELPU, *Aux sources d'une armée permanente*, p. 90-91.

*« Quant on voit sa querelle bonne et son sang bien combatre, la larme en vient à l'ueil. Il vient une douceur au cueur de loyaulté et de pitié de veoir son amy, qui si vaillamment expose son corps pour faire et acomplir le commandement de nostre Createur. Et puis on se dispose d'aller mourir ou vivre avec luy, et pour amour ne l'abandonner point. »*¹⁵³⁶

On sent l'émotion poindre dans ce passage et il apparaît clairement que la fraternité entre compagnons d'armes est quelque chose de viscéral. Nous avons déjà évoqué comment, en 1443, dans le duché de Luxembourg, deux écuyers bourguignons, Jean de Rochebaron et Estor du Soret, sont attaqués par surprise par onze hommes d'armes embusqués, alors qu'ils se rendent au siège de Villy ; se préparant à se défendre, ils se promettent de demeurer l'un avec l'autre, et effectivement, chacun reste pour secourir son compagnon alors qu'il a à un moment l'opportunité de s'enfuir. Même s'ils finissent tous deux prisonniers, Olivier de La Marche loue leur conduite exemplaire : *« Et me semble que ce compte ne faisoit à oublier, pour monstrier la vaillance des deux escuyers, et la loyauté qu'ils se portèrent l'un à l'autre »*¹⁵³⁷.

Cette solidarité entre combattants est un véritable facteur de cohésion des troupes. Elle pousse les hommes à aller secourir ceux qui se retrouvent en situation de danger, ce qui peut parfois survenir sans crier gare, de façon très rapide. Cela arrive notamment à l'occasion d'une chute de cheval au cœur d'une mêlée. Le 1^{er} mai 1414, lors d'une grande escarmouche devant une porte de Compiègne, Hector, bâtard de Bourbon, se trouve bien vulnérable quand son cheval est tué sous lui : *« sy n'eust eu bonne ayde, eust esté mené prisonnier dedens la ville. Toutefois, il fut très bien secouru, et sans grant perte retourna en son logis, luy et les siens »*¹⁵³⁸. Jean de Luxembourg connaît une expérience tout à fait similaire devant Alibaudières en 1420 : rencontrant un problème avec son cheval, il glisse de sa selle *« et chéy jus tout plat à terre bien aventureusement ; mais prestement relevé de ses gens et secouru*

¹⁵³⁶ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 20-21.

¹⁵³⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 385-386.

¹⁵³⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 160-161.

n'en reçut autre danger pour celle heure »¹⁵³⁹. De même, lors de la bataille de Rupelmonde, en 1452, Jacques de Luxembourg est submergé par ses ennemis quand son cheval est abattu sous lui ; toutefois « *y eut de grandes armes faictes pour le secourir et recourre* »¹⁵⁴⁰.

Même s'il est parfois plus tardif, le secours ne s'en révèle pas moins essentiel. À la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, Jean de Luxembourg et le seigneur de Humbercourt sont pris et emmenés par les Dauphinois, mais sont ensuite secourus par ceux de leur parti¹⁵⁴¹. En 1465, à Montlhéry, dans le désordre de la mêlée, la compagnie du comte de Charolais se trouve relativement dispersée et le jeune prince, peu entouré, est fort oppressé par les Français qui l'encerclent. Puisqu'il refuse de se rendre, ils font pleuvoir sur lui une avalanche de coups, dont un estoc qui le blesse dangereusement au cou. Heureusement pour lui, ses gens s'élancent à sa rescousse, le libèrent de cette emprise et parviennent à reprendre l'avantage sur leurs ennemis¹⁵⁴².

Jacques de Lalaing, décidément présent sur tous les fronts, s'illustre aussi en secourant de nombreux hommes de sa compagnie, notamment lors de la course devant Lokeren, en 1452, où les Bourguignons sont surpris par des Gantois en surnombre qui leur coupent la retraite. Olivier de La Marche ne tarit pas d'éloges sur sa conduite chevaleresque exemplaire :

« Il couroit en sa personne là où il voyoit la plus grand'presse d'ennemis et le plus grand besoing pour ses gens secourir. Il combattoit l'espee au poing, comme un chevalier sans paeur et sans doute, et passa et repassa la rivière par plusieurs fois ; et sauva si grand nombre de gens de mort et de peril, que tous luy donnèrent l'honneur de la journee ; et disoient au retour tous les compaignons, en generalité, que la chevalerie de messire Jaques de Lalain les avoit préservés de mort. Cinq chevaux eut occis dessous luy celuy jour ; et quand il cuida avoir tout achevé, et mis ses gens à sauveté devant luy, comme le bon

¹⁵³⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 118-119. Pierre de Fénin confirme dans sa version des faits que le seigneur bourguignon est sauvé par ses hommes d'un danger imminent : « *s'il n'eust eu brief secours, il eust esté prins. Mais ses gens le relevèrent tantost, et luy remidrent sa lance en la main, qu'il avoit perdue au chair* ». FÉNIN, p. 129-130.

¹⁵⁴⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 106 ; CHASTELLAIN, t. 2, p. 304.

¹⁵⁴¹ FÉNIN, p. 165 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 268.

¹⁵⁴² HAYNIN, t. 1, p. 37-38.

*pasteur fait ses brebis, il sceut que son frère Philippe de Lalaing estoit enclos des ennemis. Si retourna, et fut suyvi d'aucuns, et à force d'armes recouvra son frère des ennemis. »*¹⁵⁴³

Toutefois, ses prouesses remarquables ne doivent pas faire oublier que Jacques de Lalaing bénéficie lui aussi à plusieurs reprises du secours d'autrui, sans quoi sa carrière se serait arrêtée plus prématurément encore qu'elle ne le fait au siège de Poucques l'année suivante. Peu de temps avant l'expédition sur Lokeren, il participe en effet à une grande escarmouche près d'Audenarde, en levant le siège qui pèse sur la ville. Les hommes d'armes à cheval se voient bloqués dans la mêlée : « *et estoit chacun d'eux si empressé des ennemis, que l'un ne pouvoit l'autre secourir, n'aider* ». Jacques de Lalaing s'y trouve encerclé de piques et aurait sans doute été tué sans l'intervention d'un valet, surnommé « le Bourguignon », qui parvient à le faire échapper de ce danger¹⁵⁴⁴.

En réalité, l'attitude de Jacques de Lalaing a parfois de quoi surprendre, son comportement chevaleresque semblant l'amener à une folle prouesse, presque suicidaire, et dénuée de tout sens tactique. Mais en analysant différents passages, on réalise que d'apparentes folles actions ne sont pas le fruit d'un manque total d'instinct de survie, mais ont un réel sens et une réelle efficacité militaire. Bien souvent, se mettre volontairement et délibérément en danger, plus qu'une simple marque d'audace ou de témérité, vise à amener le reste d'une compagnie à intervenir. De fait, le courage, considéré comme typiquement chevaleresque, s'appuie sur l'habitude de secours mutuel pour jouer un véritable rôle moteur et positif d'émulation au sein des hommes d'armes.

La guerre de Gand de 1452-1453 regorge d'exemples d'escarmouches intéressants pour l'étude du combat et ce point très précis ne fait pas exception. Lorsque le comte d'Estampes décide d'aller conquérir avec ses troupes le pont d'Espierres, près d'Audenarde, il envoie en avant le seigneur de Saveuse voir l'ordonnance de leurs ennemis. Quand celui-ci s'aperçoit

¹⁵⁴³ LA MARCHE, t. 2, p. 88-89. D'après les propos de deux nobles hommes portugais présents à cette chevauchée, rapportés par Georges Chastellain, la vaillance et la hardiesse de Jacques de Lalaing auraient en ce jour « *préservé de mort plus de trois cents hommes, et gardé de grant honte toute la compagnie* ». CHASTELLAIN, t. 2, p. 259, et plus généralement p. 255-260 pour cet épisode.

¹⁵⁴⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 80-81 ; WAVRIN, t. 5, p. 200.

qu'une partie des 600 Gantois qui gardent le pont l'ont traversé et sont « *aux pleins champs* » du côté où arrivent les Picards, il charge Jacques de Lalaing avec « *vingt-cinq lances de nobles et vaillans hommes* » d'aller les attaquer. Frappant leurs chevaux des éperons, les hommes d'armes s'élancent pour « *férir dedans iceux* » mais se retrouvent bloqués dans leur charge par un grand ravin qu'ils n'avaient pas avisé. Le suivant jusqu'au bout, ils trouvent un petit passage que franchissent seulement huit cavaliers, dont Jacques de Lalaing. Les huit gentilshommes se fourrent alors parmi les Gantois où ils font « *tant de vaillances et d'aussi belles apertises d'armes que corps d'hommes pouvoient faire* ». Si Georges Chastellain loue leur vaillance, et notamment celle de Jacques de Lalaing, il faut reconnaître que leur action aurait été vaine et même suicidaire s'ils n'avaient pas été suivis de près par le seigneur de Saveuse, qui vient les secourir¹⁵⁴⁵. On constate bien ici une situation paradoxale, car une attitude qui pourrait relever de l'excès voire de l'inconscience est glorifiée car elle participe à l'émulation chevaleresque. Quant à ceux qui se risquent dans une telle entreprise apparemment insensée, ils doivent être conscients qu'ils font ce qu'on attend d'eux, à savoir défier la mort en une apparente folle prouesse, tout en sachant en réalité que les secours ne tarderont pas à arriver, galvanisés par leur exemple.

Même si elles aboutissent à un échec, certaines vaines tentatives d'initier une réaction collective illustrent très clairement ce procédé. En 1430, plusieurs escarmouches ont lieu le jour où les Français parviennent à lever le siège de Compiègne. Lors de l'une d'elles, où le comte de Vendôme est repoussé, on ne déplore guère de pertes, mais l'une nous intéresse particulièrement : un gentil homme d'armes de la compagnie du maréchal de Boussac charge seul les archers picards, « *cuidant que ses compaignons le deussent sievir et secourir, ce que point ne firent, anchois lui fallirent, si fut diceulz archiers tyre jus de son cheval par terre et mis a mort et detrenchies piteusement* »¹⁵⁴⁶. De même, en 1477, tandis que les troupes du duc Adolphe de Gueldre se retraiant après avoir incendié les faubourgs de Tournai, 3 ou 400 hommes d'armes sortent de la ville pour charger sur leur queue et les mettent en fuite. Pour permettre à ses gens de se retirer, le duc de Gueldre lui-même, « *qui estoit ung tres vaillant*

¹⁵⁴⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 244-245. La conquête de ce pont est évoquée très succinctement par les autres chroniqueurs : LA MARCHE, t. 2, p. 76 ; WAVRIN, t. 5, p. 197-198.

¹⁵⁴⁶ WAVRIN, t. 3, p. 381-382.

prince », se porte à l'encontre de ses ennemis, mais « *il fut mal suyvi et porté par terre, et tué* »¹⁵⁴⁷.

Le duc de Bourgogne connaît une bien meilleure fortune à la bataille de Gavre, en 1453. Quand 2 000 Gantois se retranchent dans un grand pré naturellement fortifié par les éléments du terrain et se défendent farouchement, toute retraite leur étant coupée, Philippe le Bon, « *richement armé et monté, et moult bel et chevaleureux chevalier* », se jette lui-même à l'attaque de ses ennemis, adoptant un comportement vu explicitement encore comme chevaleresque :

« Le bon duc, qui fut un des vaillans chevaliers de son temps, se ferit entre eux, non pas comme prince, ou personnage de prix ou d'estime tel qu'il estoit, mais comme un homme chevaleureux, tout plein de hardement et de prouesse ; et les Gandois feroient sur le noble prince, de grand et de felon courage. »

Plusieurs seigneurs s'élancent à sa suite, dont son fils, « *le noble comte de Charolois, qui moult aigredment chaçoit enseignes et gens d'armes au secours du duc son père* », et fait ainsi entrer toutes ses bannières dans le pré. Finalement, les Bourguignons parviennent de la sorte à défaire les Gantois malgré leur résistance acharnée¹⁵⁴⁸.

L'attitude du duc de Bourgogne est peut-être ici plus surprenante encore que celle de Jacques de Lalaing dans les cas précédemment évoqués. Le prince étant le commandant de toute l'armée, le garant de la bonne ordonnance des troupes, on s'attend à ce qu'il agisse en tant que tel, se montrant lui-même un parangon de discipline, dont toutes les actions sont guidées par une tactique réfléchie et mesurée, et non à ce qu'il s'expose au danger en courant le risque de laisser ses hommes privés de chef. Pourtant, Philippe le Bon est loué pour son action chevaleresque, qui, il faut en convenir, a un effet bénéfique pour galvaniser ses troupes¹⁵⁴⁹.

¹⁵⁴⁷ COMMYNES, t. 1, p. 460-461.

¹⁵⁴⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 148-149.

¹⁵⁴⁹ Ce passage rappelle l'attitude du duc à la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, telle qu'elle est rapportée par Georges Chastellain. D'après le chroniqueur, le duc se bat avec ardeur contre ses ennemis, frappant sans relâche de son épée, et Chastellain ajoute : « *ne tint-il en celuy jour oncques, ni route, ni ordonnance, et ne regardoit, ni qui fust près ni loin de sa personne* ». En d'autres termes, le duc, alors bien jeune, se comporte moins en chef

S'illustrer par sa vaillance personnelle ou servir consciencieusement les intérêts de l'armée, l'homme d'armes semble soumis à une tension importante entre deux voies apparemment contradictoires. Mais d'un paradoxe apparent émerge finalement une cohérence d'ensemble. Ainsi la prouesse individuelle peut-elle parfois parfaitement trouver sa place à la guerre, et servir harmonieusement l'intérêt collectif.

qu'en combattant, sans même s'assurer que d'éventuels soutiens sont à proximité. À près de cinquante-huit ans à la bataille de Gavre, Philippe le Bon reste ainsi fidèle à lui-même, malgré les années écoulées. CHASTELLAIN, t. 1, p. 266.

Conclusion de la deuxième partie

Les hommes d'armes ont à maîtriser des techniques de combat particulièrement diverses et complexes. La joute, qui constitue pour eux la forme d'opposition en duel la plus courante, met en jeu un nombre de paramètres insoupçonné. Ne serait-ce que par la course du cheval et sa trajectoire en ligne en droite, d'apparence si anodine, la réussite du jouteur suggère déjà un entraînement poussé du couple cavalier-monture. Mais il doit également combiner précision de la lance et puissance de choc, lors d'un échange de coups qui ne dure qu'un instant.

Les affrontements équestres à l'épée mettent en évidence le rôle véritable du cheval comme acteur dans l'affrontement, notamment par sa faculté à aller de l'avant, en mettant sa puissance au service de son cavalier, pour augmenter par sa vitesse les dommages infligés par les coups d'épée, certes, mais plus encore pour percuter les obstacles face à lui, hommes ou bêtes.

N'ayant plus à se préoccuper de leurs montures, les combattants à pied disposent pleinement de leurs deux mains pour le maniement de leurs armes, qui se révèle d'une grande technicité. Malgré la variété et la complexité des mouvements possibles, notamment à la hache d'armes, les coups sont systématiquement portés avec puissance, ce qui révèle le caractère sérieux de toute forme de combat, même courtois.

Compte tenu de la grande intensité des duels qu'ils se livrent, les hommes d'armes jouent non seulement sur leur maîtrise technique des armes, mais aussi sur les rythmes du combat, alternant parades et attaques en gérant leur ardeur et leur peur, les sentiments forts étant inévitables lors d'un affrontement même courtois, où il n'est pas rare de voir le sang couler. Alors que les entraînements de routine sont très difficiles à cerner, les passages dans les lices apparaissent comme des temps forts de la carrière d'un homme d'armes, qui à la fois contribuent à leur formation et leur permettent d'afficher leur savoir-faire. L'idée ressort nettement que c'est véritablement en combattant qu'on apprend à combattre.

À la guerre, les hommes d'armes doivent faire preuve de polyvalence. Les chevaux confèrent bien sûr un avantage de premier ordre dans la puissance de la charge, mais les compagnies de cavalerie lourde profitent aussi de leur vitesse de déplacement comme d'un

avantage tactique pour s'adapter au déroulement des batailles et se porter rapidement là où leur action peut s'avérer décisive. Cette mobilité les conduit aussi à remplir d'autres rôles lors d'une campagne militaire, notamment des missions de reconnaissance.

Toutefois, la vulnérabilité des montures rend souvent préférable de mettre pied à terre pour combattre une armée ennemie en bataille rangée, notamment si l'on adopte une position défensive, idéalement en bénéficiant de fortifications naturelles ou artificielles.

Mais que les hommes d'armes choisissent de combattre à pied ou à cheval, certains aspects sont invariables, comme la nécessité de cohésion dans les troupes, de résister à la tentation de la fuite et de tenir les rangs même lorsque l'issue d'une rencontre semble incertaine, d'autant que c'est justement lors de la poursuite que les morts sont les plus nombreux. Face à ces enjeux, la solidarité entre gentilshommes habitués à combattre ensemble et à se secourir mutuellement constitue un avantage. L'émulation à l'œuvre parmi eux montre à quel point le sujet concret de la façon de combattre est lié à celui des mentalités.

Troisième partie : La mentalité chevaleresque dans le combat

Après avoir étudié la façon concrète de combattre des hommes d'armes, individuellement et collectivement, il convient de s'interroger sur ce qui caractérise le combat considéré comme chevaleresque. Pour introduire notre réflexion, il est édifiant de partir de la bataille qui, à travers notre corpus, connaît le plus grand retentissement sur la noblesse. De nos jours, la défaite française d'Azincourt est souvent considérée comme un événement marquant le déclin de la chevalerie, si ce n'est même sa mort. À l'occasion de la commémoration du 600^e anniversaire de la bataille, on pouvait lire sur un site internet d'histoire à destination du grand public un article intitulé « La *'fleur de la chevalerie française'* défaite à Azincourt ». Le début de l'article (notamment la dernière phrase de l'extrait ci-dessous) mérite d'être cité comme révélateur d'une vision couramment admise :

« Le 25 octobre 1415, la *'fleur de la chevalerie française'* est anéantie à Azincourt, au nord de la Somme, par les archers et les piétons du roi d'Angleterre, Henri V de Lancastre (28 ans). Le désastre d'Azincourt relance la guerre de Cent Ans après une embellie de 35 ans. S'ajoutant aux défaites de Crécy et Poitiers, Azincourt signe la mort de la chevalerie féodale. »¹⁵⁵⁰

Au regard de l'historien qui se consacre à la chevalerie du XV^e siècle, cette assertion semble bien expéditive et il paraît judicieux de considérer avec plus de nuance cette riche fin du Moyen Âge. Partant d'une même réalité, incontestable, à savoir une cuisante défaite pour l'ost français (assimilé ici de façon abusive à « la chevalerie »), les lectures de cet événement peuvent être très différentes.

Comme je l'ai souligné en introduction de ce travail, on trouve d'une part celle de certains historiens modernes, qui voient comme cause de la défaite l'obsolescence de la chevalerie. Cette prise de position ne se trouve pas seulement dans les ouvrages d'histoire destinés au grand public. Pour ne reprendre ici qu'un exemple, Elisabeth Gaucher considère ainsi dans son livre *La biographie chevaleresque* que les défaites du XIV^e siècle prouvent déjà la désuétude dans laquelle serait tombée la mentalité chevaleresque¹⁵⁵¹. En réalité, la question du déclin de la chevalerie est éminemment complexe et se pose encore au XVI^e

¹⁵⁵⁰ http://www.herodote.net/25_octobre_1415-evenement-14151025.php, consulté le 25 octobre 2015.

¹⁵⁵¹ Élisabeth GAUCHER, *La biographie chevaleresque*, p. 548.

siècle¹⁵⁵². Il faut aussi préciser qu'elle se situe à la croisée de deux aspects : l'efficacité concrète de la façon de combattre des hommes d'armes et celle de leur état d'esprit. Comme la partie précédente a déjà permis d'en analyser le premier aspect, nous reste maintenant le second.

Pour aborder ce domaine des mentalités, il est important de considérer avec intérêt le jugement qu'ont porté les contemporains de la défaite d'Azincourt sur l'état d'esprit chevaleresque et son éventuelle obsolescence. Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy, est pour le cas présent un témoin de grande valeur. Dans sa jeunesse, bien avant d'obtenir son prestigieux office de roi d'armes de la Toison d'or à la cour de Bourgogne, il est lui-même présent à la bataille d'Azincourt, du côté anglais¹⁵⁵³. Dans sa chronique, il rapporte une entreprise qui peut sembler assez folle : ce fameux 25 octobre 1415, un groupe de dix-huit écuyers mené par Gamot de Bournonville et Louvelet de Masinghem se jure d'aller abattre la couronne de la tête du roi Henry V, ou de tous mourir en essayant. Ils vont tenir leur promesse. L'un d'eux va presque atteindre leur objectif, frappant de sa hache le bacinet du roi d'Angleterre et abattant un fleuron de sa couronne ; mais arrivés si près du monarque, ils se font rapidement submerger et massacrer par ceux qui le protègent¹⁵⁵⁴. Que penser de ce fait d'armes ? Folle audace ou pure vaillance ? Attitude suicidaire, inconsciente, insensée, ou morceau de bravoure digne de rester gravé dans les mémoires ? Quel intérêt, concrètement, de frapper la couronne du roi, et quelle gloire peut-on tirer à mourir en accomplissant une « *emprise* » (pour reprendre le mot de Saint-Rémy) de prime abord si vaine ? Même si l'on devine bien en filigrane l'idée de pouvoir atteindre la personne du roi et donc la possibilité de capturer Henry V, le choix de l'objectif « officiel » n'est pas anodin et sa futilité apparente est pour le moins déroutante, faisant davantage penser à un défi fou lancé au sein d'un groupe de « têtes brûlées » plutôt qu'une opération de frappe chirurgicale mûrement réfléchie.

¹⁵⁵² Pour une étude approfondie de l'adaptation de la chevalerie à l'époque moderne, voir l'ouvrage de Benjamin DERUELLE, *De papier, de fer et de sang : Chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca. 1460-ca. 1620)*, et celui de Nicolas LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie : Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*.

¹⁵⁵³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 247.

¹⁵⁵⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 249-250. Voir aussi WAVRIN, t. 2, p. 207-208. À noter qu'Enguerrand de Monstrelet attribue au duc d'Alençon le coup de hache qui abat une partie de la couronne sur le casque du roi Henry V. MONSTRELET, t. 3, p. 119-120.

Dans l'absolu, peu importe notre jugement, car c'est celui des témoins du début du XV^e siècle qui s'avère enrichissant pour comprendre la société de cette époque. Or, d'après la chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, si tous les Français avaient mis autant d'ardeur dans la bataille que ce groupe, les Anglais auraient pu la perdre¹⁵⁵⁵ ; on retrouve la même remarque sous la plume de Jean de Wavrin, également présent le jour de la bataille, mais qui se trouve quant à lui du côté français¹⁵⁵⁶. Les chroniqueurs ne reprochent donc pas à ce groupe d'écuyers de s'être perdu dans une entreprise irréfléchie ; ils ne considèrent pas que ces hommes se sont trompés d'endroit en confondant les lices avec un champ de bataille. Au contraire, ils sont cités comme des exemples qui auraient dû être suivis. Leur bilan est donc que l'esprit chevaleresque, loin d'être devenu obsolète à la guerre, aurait dû être plus vivace parmi les hommes d'armes français. Même si l'objectif d'abattre la couronne peut nous interpeller, c'est ici la recherche d'exploit qui donne à ces combattants le cœur au ventre, le courage nécessaire pour se risquer au plus fort de la mêlée. Ainsi, l'émulation chevaleresque amène à se surpasser et, dans la conception de l'époque, c'est en tant que tel qu'elle trouve parfaitement sa place sur les champs de bataille.

Considérer la guerre comme un contexte propice à relever de tels défis a de quoi nous surprendre, car, nous pourrions le penser, la guerre n'est pas un tournoi, auquel on participe pour se faire remarquer. Mais la situation se résume-t-elle à cette dichotomie : la guerre est sérieuse, le tournoi est un jeu ? Bien évidemment non, le sujet n'est pas si simple, et c'est justement cette espèce de mélange des genres qui a piqué ma curiosité et qui a guidé la réflexion de cette troisième partie de mon étude¹⁵⁵⁷.

Les sources de notre corpus regorgent de descriptions d' « *apertises d'armes* ». Olivier de La Marche rapporte ainsi que pendant le siège de la ville d'Amiens révoltée, en 1470-1471,

¹⁵⁵⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 249-250.

¹⁵⁵⁶ WAVRIN, t. 2, p. 205.

¹⁵⁵⁷ À tout seigneur tout honneur : je ne résiste pas à l'envie de renvoyer à deux passages qui ont participé à ma prise de conscience de l'importante intrication des mondes de la guerre et du tournoi. Je fus fasciné lorsque je lus pour la première fois la description que donne Philippe Contamine de « la guerre aristocratique, se muant aisément en une sorte de grand tournoi mi-sérieux mi-frivole, en aventures et en 'apertises d'armes' recherchées et vécues pour elles-mêmes ». Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, p. 461. Je dois ma découverte de l'audacieuse entreprise de Gamot de Bournonville et Louvelet de Masinghem à Azincourt à la citation de la chronique de Saint-Rémy par Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville et les siens*, p. 150-151.

« furent plusieurs fois faictes plusieurs appertises d'armes, tant au mestier de la guerre comme en faict d'armes de corps à corps »¹⁵⁵⁸. Dans cette acception, l'expression mêle prouesse physique individuelle en combat et réussite en termes de tactique militaire. Loin de s'opposer, ces deux formes d' « *apertises d'armes* » apparaissent même ici complémentaires. Dans la majorité des cas toutefois, l'expression n'est utilisée que pour le premier des deux sens, celui d'habiletés faites les armes à la main, de faits d'armes. Or, s'illustrer en combattant peut bien sûr se faire dans différents contextes, sur les champs de bataille, mais aussi en champ clos, dans les lices.

¹⁵⁵⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 186.

I. Une frontière floue entre combat ludique et guerre réelle

A. La joute : un exemple clair d'un continuum

La charge à la lance à cheval est réellement caractéristique du mode de combat « chevaleresque »¹⁵⁵⁹, tant dans les joutes, en lices, que sur les champs de bataille, lors des charges collectives. Ce mode de combat est donc idéal pour analyser le lien, ou le fossé, entre ces deux mondes du tournoi et de la guerre. Noel Fallows, pour sa part, est assez catégorique et ne considère pas, dans sa remarquable étude des joutes dans la péninsule ibérique, que la pratique de cette activité entraîne à la guerre¹⁵⁶⁰. Pour aborder ce sujet délicat, l'analyse d'une sélection de situations permet d'établir une échelle des faits d'armes, du plus codifié au plus « guerrier » (voir figure 34), afin de chercher à identifier des points de continuité ou de rupture.

¹⁵⁵⁹ Jean Flori présente l'escrime à la lance tenue couchée et calée sous l'aisselle comme une spécificité ayant un rôle central dans la définition même de la chevalerie. Jean FLORI, *La chevalerie*, p. 47-50.

¹⁵⁶⁰ Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 240-242. S'il est vrai que la joute ne saurait constituer un entraînement complet pour la guerre, qui donne à voir de nombreuses autres situations, il me semble difficile de concevoir que le savoir-faire qu'on acquiert dans les lices n'est d'aucune utilité militaire, comme, je l'espère, la partie précédente a déjà pu le mettre en évidence, et les pages suivantes finiront de le démontrer. Il est notable que le chapitre du livre de Fallows qui traite de la guerre s'intitule « War: A brief excursus », montrant bien qu'il considère cette partie comme sortant de son sujet.

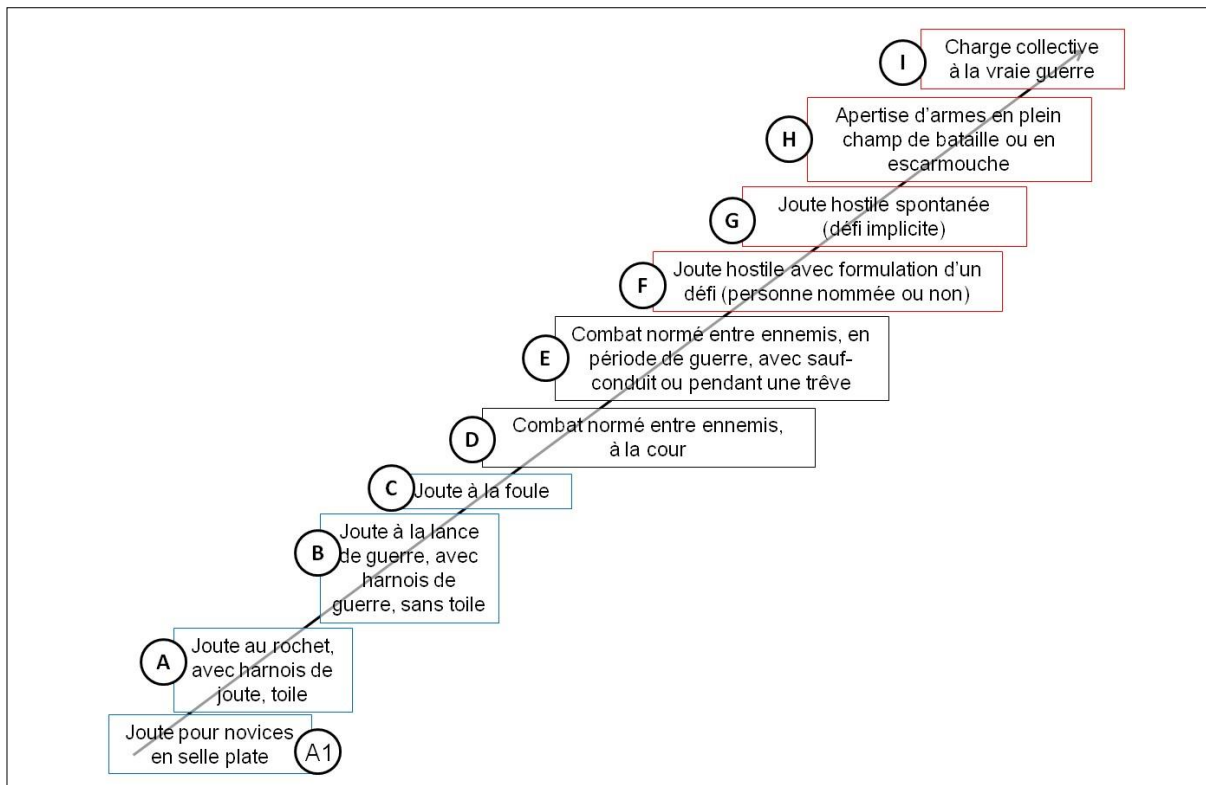


Figure 34 : La joute, un exemple de continuum des lices au champ de bataille

1. D'un extrême à l'autre

De prime abord, il faut en convenir, la guerre et la joute semblent appartenir à deux mondes très distincts. Nous allons donc commencer par dresser le tableau des cas les plus extrêmes. Marquant l'extrémité supérieure de l'échelle des faits d'armes proposée, la charge collective à la guerre véritable s'est vue attribuer la lettre I. Elle constitue une tactique traditionnellement privilégiée par les hommes d'armes¹⁵⁶¹. Nous l'avons vu, même si elle est loin d'être exclusive au XV^e siècle, elle reste couramment utilisée, face à d'autres cavaliers ou des piétons, soit par une majorité d'une armée soit par une ou deux compagnies seulement, laissées à cheval pour contourner l'armée adverse¹⁵⁶². Quoi qu'il en soit, dans une telle

¹⁵⁶¹ Jean FLORI, *La chevalerie*, p. 42-52, ou encore Matthew BENNETT, « *La Règle du Temple as a Military Manual or How to Deliver a Cavalry Charge* ». Pour une étude de la charge de cavalerie à l'époque moderne, voir Frédéric CHAUVIRÉ, *Histoire de la cavalerie*.

¹⁵⁶² Voir p. 440-452.

situation de charge de cavalerie, chevaliers et écuyers tombent assurément dans un certain anonymat, puisque c'est la cohésion de la troupe qui lui confère sa puissance.

Aux antipodes du champ de bataille, considérons le monde qu'on pourrait qualifier comme celui du « sport ». Les combats codifiés, normés, suivent un processus d'artificialisation croissante depuis leurs origines. Les grandes mêlées de tournoi, courantes au XII^e siècle¹⁵⁶³, cèdent la place au XV^e siècle à des fêtes de cour parfois somptueuses. Parmi les cas les plus emblématiques du faste déployé à la cour de Bourgogne à l'occasion de fêtes chevaleresques, il est difficile de ne pas citer le pas du Perron Fée, tenu par Philippe de Lalaing à Bruges en 1463¹⁵⁶⁴, ou celui de l'Arbre d'or tenu par Antoine, le Grand Bâtard de Bourgogne, en l'honneur du mariage de son demi-frère le duc de Bourgogne Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, en 1468, à Bruges¹⁵⁶⁵.

Ces événements comportent des joutes, assez sécurisées, qui correspondent à la « catégorie » de faits d'armes désignée par la lettre A. Lors de celles-ci, les chevaliers peuvent disposer de tout un matériel spécifique, abordés en détail dans la première partie de cette étude : d'une part des armures de joute, plus lourdes mais plus protectrices que celles de guerre, afin de limiter le risque de perforation, quitte à perdre en mobilité ; d'autre part, des lances à la dangerosité limitée, munies de rochets, ces pointes généralement triples difficilement capables de percer une armure. Enfin, les courses peuvent être faites « à la toile », c'est-à-dire le long d'une barrière centrale qui sépare les chevaux au galop et évite leur collision.

Une mention relativement isolée m'a donné à voir qu'il existe des joutes encore plus artificielles que cette première catégorie¹⁵⁶⁶. Olivier de La Marche relate une joute tenue à Dijon en 1443 pour que « *de jeunes gens et de nouveaux jouteurs* » puissent « *apprendre le*

¹⁵⁶³ Je renvoie ici encore pour une vivante description de ces rencontres au livre de Georges DUBY, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, p. 111-136.

¹⁵⁶⁴ *Perron Fée*, *passim*.

¹⁵⁶⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 299-391 pour les festivités liées au mariage, dont p. 316-389 pour le pas de l'Arbre d'or lui-même ; HAYNIN, t. 1, p. 106-132, dont p. 113-130 pour le pas d'armes.

¹⁵⁶⁶ Le fait que la mention soit rare ne signifie en rien que ce genre d'affrontement n'est pas courant. En effet, Olivier de La Marche juge nécessaire de justifier qu'il raconte cette « *simple joute* » par le fait qu'elle constitue le premier fait d'armes de deux illustres jeunes seigneurs : Adolphe de Clèves et Corneille, bâtard de Bourgogne.

mestier » des armes ; celle-ci est courue « à selles plattes, et en harnois de joute »¹⁵⁶⁷. L'absence de troussequins sur les selles facilite les désarçonnements – et en effet, « *maints furent portés hors de leurs selles* » – mais limite la puissance des coups et donc les dangers de pénétration des lances. J'ai attribué à ce type de rencontre, qui revêt explicitement une valeur d'entraînement, et qui constitue un moment de découverte des armes (mais en public malgré tout, et avec une remise de prix suggérant une véritable mise à l'épreuve des jouteurs), le code A1. Avec toutes les dispositions prises pour limiter les risques, la joute peut sembler ici bien loin de la guerre.

Pourtant, il est aussi important de souligner que pour un homme d'armes bien équipé, la vraie guerre n'est pas toujours si dangereuse qu'on pourrait le penser. L'efficacité des armures portées est parfois remarquable¹⁵⁶⁸. Par ailleurs, la pratique des rançons est très courante entre gentilshommes, puisqu'il est beaucoup plus lucratif de prendre un homme d'armes prisonnier que de le tuer¹⁵⁶⁹. La décision d'Henry V de faire tuer tous les prisonniers français à Azincourt revêt un caractère exceptionnel, légitimé par sa crainte d'un retournement de la situation¹⁵⁷⁰.

En somme, si les hommes d'armes mettent indéniablement leur vie en danger, ils ne sont pas non plus envoyés à une mort certaine comme des poilus à l'assaut d'une tranchée. Par ailleurs, les combats normés ne sont pas toujours si anodins qu'on pourrait le croire de prime abord. La frontière entre nos deux extrémités n'est pas si nette qu'il apparaît à première vue.

¹⁵⁶⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 319-320. Il convient de préciser que les autres joutes sont toujours courues en selles de guerre.

¹⁵⁶⁸ Voir p. 211-219.

¹⁵⁶⁹ Sur la riche question des rançons, voir Rémy AMBÜHL, *Prisoners of War in the Hundred Years War. The Golden Age of Private Ransoms*. Pour un aperçu plus synthétique, voir Christopher T. ALLMAND, « War and profit in the Late Middle Ages ».

¹⁵⁷⁰ WAVRIN, t. 2, p. 216 ; SAINT-RÉMY, t. 1, p. 258 ; MONSTRELET, t. 3, p. 109. Voir à ce sujet Rémy AMBÜHL, « Le sort des prisonniers d'Azincourt (1415) », p. 755.

2. Des contraires qui s'attirent ?

Il convient d'abord de ne pas caricaturer l'innocuité de la joute qui, même dans sa version sécurisée, demeure une activité très violente et potentiellement dangereuse. Les joutes classées ici dans la catégorie A sont désormais reproduites au XXI^e siècle, avec un très grand souci d'authenticité historique. Quelques événements de ce type se tiennent chaque année depuis le premier, organisé en Allemagne en 2012, et le phénomène a atteint la France en septembre 2015, avec un premier tournoi de cette veine au château du Plessis-Bourré, près d'Angers. Ma participation à ce dernier événement a été une expérience édifiante pour l'appréhension de la réalité médiévale. Des rencontres comme celle-ci permettent de réaliser la violence des chocs et d'en observer les conséquences possibles : cheval au galop stoppé par l'impact, joueur touché plié en arrière, armure faussée, sangle fixant le casque au plastron rompue, ou encore arrêt de cuirasse brisé.

Une joute comme celle-ci est déjà loin de constituer un passe-temps édulcoré. Pour autant, nombre de joutes organisées au XV^e siècle font délibérément courir davantage de risques aux participants, même dans un contexte purement festif. Ainsi, la toile, venue de la péninsule ibérique en France au XV^e siècle seulement, continue longtemps à être ponctuellement négligée¹⁵⁷¹. Au pas de la Fontaine des pleurs, en 1450, où les chapitres laissent aux participants la liberté de s'équiper comme ils le souhaitent, Jean de Boniface dédaigne le surcroît de protection offert par une armure de joute et porte un « *leger harnois de guerre* », qui se trouve percé par les coups de Jacques de Lalaing, ce qui l'oblige à abandonner pour ne pas risquer une grave blessure¹⁵⁷². En 1463, le pas du Perron Fée est constitué de trois épreuves distinctes, or l'une d'elles consiste en une joute courue en harnois de guerre¹⁵⁷³. Autre exemple au pas de l'Arbre Charlemagne en 1443, où les lances sont munies de « *fers esmouluz* » (émoulus, aiguisés)¹⁵⁷⁴. S'il ne s'agit probablement pas des

¹⁵⁷¹ En 1492, Bayart prévoit ainsi une joute à Aire qui doit se dérouler en champ ouvert, « sans lice ». Philippe CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », p. 444-445. Une partie des joutes organisées à Westminster en 1501 se fait encore sans barrière centrale. Joachim K. RÜHL, « Hommes et femmes dans les tournois du Moyen Âge », p. 9 et 11. Pour d'autres exemples, voir Sydney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 255.

¹⁵⁷² LA MARCHE, t. 2, p. 15-16.

¹⁵⁷³ *Perron Fée*, p. 102 et 168.

¹⁵⁷⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 318.

mêmes fers de lances que ceux utilisés à la guerre¹⁵⁷⁵, ceux-ci restent nettement plus dangereux que des rochets¹⁵⁷⁶. Sur l'échelle des faits d'armes, les joutes qu'on peut encore qualifier de « courtoises », mais dans des conditions moins sécurisées que la catégorie A (harnois de guerre, pointes dites de guerre, absence de barrière centrale) sont désignées par la lettre B. Il convient toutefois de préciser que si nous nous contentons ici par commodité de deux catégories, A et B, de nombreuses joutes sont en réalité un mélange des éléments caractéristiques de ces deux catégories (comme les joutes en harnois de guerre à la toile).

Cette analyse des dispositions matérielles permet déjà de constater une certaine variété de situations, même lorsque les joutes n'opposent que deux adversaires préalablement désignés, s'affrontant seuls dans les lices. Toutefois, la question de l'organisation de la rencontre permet d'identifier une variante, nommée ici C, suffisamment à part pour mériter d'être distinguée des joutes déjà évoquées : la joute « à la foule ». Sans utiliser cette expression pour la nommer, Gutierre Diaz de Gamez en donne une description dans *le Victorial*, lorsqu'il fait le récit d'une joute à laquelle prend part son maître Pedro Niño au début du XV^e siècle à Paris :

« Les Français joutent d'une autre manière qu'on ne le fait en Espagne, ils joutent sans toile, à façon de guerre et à l'aventure. [...] Ils se placent d'un côté dix, ou vingt, ou trente, ou plus, et autant de l'autre. Dès que l'un prend sa lance, un autre a tout de suite empoigné la sienne ; et il n'en sort pas un seullement mais avec leur grande ardeur il arrive que deux ou trois sortent ensemble. »¹⁵⁷⁷

¹⁵⁷⁵ Voir p. 133-137.

¹⁵⁷⁶ Au pas de la Fontaine des pleurs, Jacques de Lalaing perce non seulement l'armure de Jean de Boniface mais également le « *placart* » de Guillaume Bassam. Il endommage aussi fortement d'un rude coup de lance le casque de Jacques d'Avanchies, mais la pointe glisse vers le haut, sans que la tête de l'écuyer savoyard ne soit blessée. LA MARCHE, t. 2, p. 42-43. Si l'accident a été évité de peu à ces occasions, il peut aussi se produire. Durant le pas de l'Arbre Charlemagne, Jacques de Visque, comte de Saint-Martin, se trouve atteint d'une lance dont le fer demeure planté dans son bras. *Ibid.*, t. 1, p. 356. Au pas de l'Arbre d'or, une blessure (dont la nature exacte n'est pas précisée) contraint Philippe de Poitiers à arrêter le combat. *Ibid.*, t. 2, p. 372. De nombreux exemples similaires, de pièces endommagées ou percées voire de blessures, ponctuent le *Passo Honroso*, livré en 1434, également avec des lances à fer émoulu. Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 400-492.

¹⁵⁷⁷ « *Le Victorial* », *chronique de don Pedro Niño, comte de Buelna par Gutierre Diaz de Gamez son alferez (1379-1449)*, éd. Albert DE CIR COURT et comte DE PUYMAIGRE, Paris, 1867, p. 348-355, cité dans Philippe CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », p. 440-441.

Cette description est précise et il n'est guère besoin d'en dire plus pour imaginer la scène. Évidemment, il n'est pas envisageable d'installer une barrière centrale si les adversaires sont répartis en deux ensembles et se chargent spontanément, selon leur bon vouloir¹⁵⁷⁸.

Ce mode d'affrontement dénué d'artifice apparaît comme très guerrier. On le reconnaît dans certaines *Demandes pour la joute* rédigées par Geoffroi de Charny au milieu du XIV^e siècle, et que j'avais étudiées il y a quelques années¹⁵⁷⁹. Je pensais alors que ce type de joute tombait en désuétude dans le courant du XV^e siècle, progressivement remplacé par les joutes plus codifiées telles qu'on les connaît. Pourtant, j'ai depuis pu en trouver des mentions tardives, même si elles s'avèrent souvent implicites.

L'auteur anonyme du manuscrit de la Bibliothèque nationale de France qui présente « le costume militaire des Français en 1446 » ou « l'habit de guerre des Français en 1446 », évoque clairement une joute à la foule, sans pourtant la nommer : d'après ce texte, dès qu'un chevalier a mis sa lance en l'arrêt, son serviteur doit sans tarder lui trouver un adversaire prêt à charger, lance sur la cuisse – l'enjeu étant de ne pas s'élancer dans sa course en vain sans qu'un autre ne vienne à son encontre¹⁵⁸⁰.

En étudiant les chroniques bourguignonnes du XV^e siècle, je me suis retrouvé confronté à un paradoxe, à savoir la profusion de détails sur certains événements alors que d'autres ne sont qu'à peine évoqués. Quand le biographe de Jacques de Lalaing affirme qu'on joute quotidiennement à la cour de Bourgogne¹⁵⁸¹, la remarque allusive et imprécise contraste avec la longueur des récits des somptueux pas d'armes. On se trouve tout aussi perplexe quand on lit qu'Adolphe de Clèves aurait participé à plus de 160 joutes et remporté le prix bien 100 fois¹⁵⁸², alors qu'une infime minorité de ces événements est rapportée. On peut bien sûr deviner qu'il doit s'agir des plus importants et prestigieux, mais le sujet reste néanmoins très flou.

¹⁵⁷⁸ La première joute à laquelle assiste Olivier de La Marche est précisément une joute « à la foule, sans toille ». LA MARCHE, t. 1, p. 305.

¹⁵⁷⁹ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 29-30.

¹⁵⁸⁰ René DE BELLEVAL, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 12.

¹⁵⁸¹ *Lalaing*, p. 29-30 et 40-42.

¹⁵⁸² CHASTELLAIN, t. 4, p. 135.

C'est finalement Olivier de La Marche qui m'a donné explicitement la clé de compréhension. Lors de son récit des festivités en l'honneur du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, il explique pourquoi il ne décrit pas la joute à la foule qui se tiendra le lendemain de la fin du pas de l'Arbre d'or : « *pour ce que c'est chose commune de jouter à la foule, je n'en fay autre relation* »¹⁵⁸³. À leur manière, les *Mémoires* de Jean de Haynin sont elles aussi édifiantes sur ce point. L'auteur, même s'il est un homme de guerre et pas un courtisan, se plaît lui aussi à donner force détails sur le décorum du pas d'armes, auquel il a assisté, ou encore sur les riches vêtements portés pendant les festivités ; en revanche, il ne reste même pas pour voir cette joute à la foule mais rentre dans son hôtel¹⁵⁸⁴.

Il nous faut donc appréhender avec prudence les descriptions du faste extrême déployé dans certaines fêtes d'armes bourguignonnes. Leur aspect artificiel est à considérer autrement si on garde en tête que les récits s'appesantissent sur des événements qui constituent en réalité des exceptions et non la norme. Les affrontements les plus courants sont sans doute plus « guerriers » que ces quelques grands pas d'armes qui monopolisent l'attention des chroniqueurs et, par conséquent, des historiens.

Ces grands événements mondains ont donc atteint leur objectif en marquant les esprits des contemporains. Néanmoins, la volonté de se faire remarquer ne se cantonne pas à l'espace des lices, loin s'en faut. Le désir de s'illustrer est très présent à la vraie guerre. Les chroniqueurs nous livrent parfois des descriptions assez floues de certains combats et se contentent de dire que de belles apertises d'armes y sont faites, citant parfois les noms de ceux qui s'y sont le mieux conduits¹⁵⁸⁵.

De façon assez surprenante, il est souvent question de « rompre des lances », même dans un contexte militaire. Ainsi, en 1417, une armée de secours bourguignonne vient à Senlis pour lever le siège tenu par les Français ; des coureurs envoyés à leur rencontre se retrouvent face à la compagnie d'Hector et de Philippe de Saveuse, et « *là y ot maintes lances rompues, gens mors et prins d'un costé et d'aultre* »¹⁵⁸⁶. De même, quand il parle de la bataille de Mons-

¹⁵⁸³ LA MARCHE, t. 2, p. 389.

¹⁵⁸⁴ HAYNIN, t. 1, p. 130-132.

¹⁵⁸⁵ Par exemple, SAINT-RÉMY, t. 2, p. 147-148.

¹⁵⁸⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 322-323.

en-Vimeu, en 1421, le chroniqueur anonyme du *Livre des trahisons de France* désigne le lieu où s'est faite la charge des hommes d'armes comme « *la place où ils avoient rompu leurs lances* »¹⁵⁸⁷. L'ordonnance de Bohain de novembre 1472 précise pour sa part que le cheval de l'homme d'armes doit être « *souffisant pour courre et rompre lance* »¹⁵⁸⁸.

Finalement, l'utilisation dans un contexte militaire de cette expression renvoyant à la joute, tant dans les sources littéraires que normatives, peut aisément se comprendre, car d'un point de vue technique, on retrouve bien le même geste quand on charge à la lance dans une charge collective ou dans les lices¹⁵⁸⁹. D'autant qu'il existe aussi des occasions d'affrontements individuels dans le contexte de la guerre réelle.

Le *Livre des trahisons de France* contient ainsi la description singulière d'une escarmouche aux portes de Paris en 1411. Enguerrand de Bournonville sort de la ville avec 30 hommes d'armes pour attaquer des Armagnacs qu'il a vus descendre du mont de Montmartre et tombe en fait dans leur embuscade tendue dans des marais. S'ensuit un grand combat où sont rompues des lances. La description qu'en donne le chroniqueur est vraiment digne d'une joute :

« *Là y ot ung chevalier, quy estoit maistre de l'embusche, nommé le bastard de Jargeau, qui fut fier comme un lion, quy vint joster contre le dit Engueran. Sy le féry par le milieu de l'escu et rompit sa lance en trois tronchons ; or, Engueran, quy pour ce temps estoit la milleure lance qu'on sceuist, l'attaindit droit en la visièrre, syque lui porta [son casque] jus de la teste. Lors tira l'espée d'achier et l'eüst pourfendu jusques aux dens, s'il n'eüst sy tost parlé, et luy dist : « Je me rens vostre prisonnier. » »¹⁵⁹⁰*

¹⁵⁸⁷ *Livre des trahisons de France*, p. 165.

¹⁵⁸⁸ Fabien DELPU, *Aux sources d'une armée permanente*, p. 53, cité dans Bertrand SCHNERB, « Le cheval d'armes en Bourgogne », p. 78.

¹⁵⁸⁹ Le récit que fait Jean de Wavrin d'une charge de cavalerie à la bataille rangée de Shrewsbury en Angleterre en 1403, fait elle aussi vraiment penser par le vocabulaire utilisé à une grande joute : les « *avant gardes ferirent chevaulz des esporons, et les lances baissies sentreferirent les ungz es autres* ». WAVRIN, t. 2, p. 64. Pour l'analyse technique de la joute, voir p. 290-335.

¹⁵⁹⁰ *Livre des trahisons de France*, p. 115-116.

Ce récit donne à voir des hommes qui, au cœur de la mêlée, parviennent à courir une lance, de façon similaire à une joute. L'emploi dans cet extrait du verbe « *jouster* » est édifiant¹⁵⁹¹. De toute façon, y compris dans le cadre d'une charge collective, l'homme d'armes ne peut frapper qu'un seul homme de sa lance, mais il semble aussi que lors des batailles ou escarmouches, même dans le feu du combat, des guerriers repèrent un adversaire apparemment prestigieux pour aller l'affronter. Dans cet exemple de 1411, ce sont les deux chefs qui se chargent ; ce ne peut que difficilement être un hasard et ils se sont probablement choisis, ce qui a pu être simplifié par le fait que l'affrontement soit engagé entre des compagnies de faible effectif.

Dans une bataille rangée majeure, une telle action – quoique probablement courante – a de fortes chances de ne pas être aperçue, du moins pas au point que les chroniqueurs s'en fassent l'écho, ce qui explique aisément que les exemples similaires qu'on puisse relever concernent également des escarmouches. Ainsi, en 1415, des coureurs anglais sont envoyés devant la ville d'Eu en Normandie, et certains Français sortent à leur rencontre. Jean Lefèvre indique que parmi ces derniers se trouve un vaillant homme d'armes nommé Lancelot Pierres, sur lequel son récit s'attarde :

*« Sy vint, alencontre de luy, ung Anglois ; eulx deulx couchèrent la lance et se férirent, de telle radeur que le François tresperça de sa lance le corps de l'Anglez. Et pareillement l'escuier englez assist son cop sur le François, si ruddement qu'il le traversa tout oultre. Et ainsi finèrent les deulx gentilz hommes leurs vies ; lesquelz furent fors plains de ceulx qui les congnoissoient. »*¹⁵⁹²

En 1423 ou 1424, la compagnie de Poton de Xaintrailles, comptant plusieurs gentilshommes « *expers et esprovez en armes* », tombe près de Guise dans une embuscade tendue par les hommes de Jean de Luxembourg. Même si les Français sont mis en déroute, l'Étendard de Milly a le temps, avant de fuir, de charger et de désarçonner un homme d'armes bourguignon de nom, à savoir Lyonnel de Wandonne : « *de plaine venue assist sa lance dessus*

¹⁵⁹¹ Geoffroi de Charny affirme que celui qui va à la guerre y trouve l'occasion de pratiquer « *les III mestiers d'armes come de jouster, de tournoier et de guerroyer* ». Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 104.

¹⁵⁹² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 231-232.

*Lyonel de Vandonne, si le porta jus de son cheval et le blessa très durement vers l'épaule, tant que ledit Lyonel de son vivant en fut affolé de bras et de jambe »*¹⁵⁹³.

Jean de Haynin rapporte un exemple tout à fait analogue. En 1475, des Français font une course au village d'Estreun-la-Chausie, près d'Avennes, dont le capitaine sort pour voir « *l'estat et la conduite des Fransois* », avec une compagnie de seulement 16 hommes de cheval, dont lui-même, et des gens de pied. Le seigneur de Mollain, un homme d'armes de sa compagnie, trouve un noble homme français, Jean de Sain-Prié, un peu à l'écart des autres ; ils chargent l'un contre l'autre, « *mès ledit de Mollain le porta par terre, et puis descendy à pié et le tua* »¹⁵⁹⁴.

En plein contexte de guerre véritable, de telles charges à la lance de deux adversaires qui se choisissent dans la confusion d'une bataille ou d'une escarmouche, sont classées dans la catégorie H. Nous pourrions rapprocher de tels faits d'armes l'entreprise de Gamot de Bournonville et de ses compagnons à Azincourt.

Dans d'autres cas, le fait d'aller briser quelques lances contre l'adversaire apparaît comme un but en soi, qui apporte satisfaction mais aussi prestige aux hommes d'armes. Cette attitude peut être observée même le jour d'une bataille rangée majeure. La bataille de Montépilloy, en 1429, va d'ailleurs se limiter à ce qui aurait pu être de simples affrontements préliminaires. D'après le *Livre des trahisons de France*, « *pluiseurs des coueurs du dauphin venoient devant ces batailles englesses faire la virade et rompre le bois, mais bien trouvoient quy les rencontroit* »¹⁵⁹⁵. Dans sa chronique, Jean Lefèvre de Saint-Rémy rapporte que, « *comme je oy dire, celui de tous qui mieulx se monstra, ce jour, homme d'arme, et qui plus y rompit de lances, ce fut Le Bastart de Saint-Pol* »¹⁵⁹⁶. Ainsi, même à la guerre, le nombre de lances brisées est considéré comme un critère de vaillance permettant de s'illustrer.

En 1465, la bataille de Montlhéry commence par des affrontements similaires. D'après Jean de Haynin, les deux armées se font face un certain temps ; ont alors lieu de « *petites*

¹⁵⁹³ MONSTRELET, t. 4, p. 181-182. Voir aussi FÉNIN, p. 214 ; WAVRIN, t. 3, p. 94.

¹⁵⁹⁴ HAYNIN, t. 2, p. 263.

¹⁵⁹⁵ *Livre des trahisons de France*, p. 199.

¹⁵⁹⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 147-148.

escarmouches, en quoy s'exercoient Philippe de Mastaing » et d'autres hommes d'armes bourguignons¹⁵⁹⁷. Le verbe « s'exercer » est révélateur de la conception qu'ils se font de la guerre, à savoir une occasion de mettre leur courage et leurs capacités martiales à l'épreuve.

Les *Demandes pour la guerre* de Geoffroi de Charny donnent à voir la possibilité d'affrontements semblables, dans un contexte légèrement différent. Dans la 10^e *Demande*, un capitaine passe avec sa compagnie devant une ville ennemie. Des hommes d'armes de la ville sortent pour se montrer aux barrières de la ville. Implicitement, cela constitue une invitation pour les hommes d'armes de l'armée qui passe à venir les affronter dans des sortes de « joutes de guerre ». Certains viennent alors à leur rencontre, malgré l'interdiction explicite de leur capitaine¹⁵⁹⁸.

Ce type de situation, où des hommes d'armes de deux armées adverses se lancent des défis semblables à des joutes, peut aussi être désignée par l'expression bien trouvée de « joute hostile »¹⁵⁹⁹, et constitue le niveau G de l'échelle des faits d'armes. Ce dernier est plus codifié que le niveau H, car, même s'il reste implicite, les hommes d'armes se lancent un défi ; leur rencontre n'est pas fortuite au sein d'une mêlée qui s'engage, mais ils choisissent délibérément de courir une lance l'un contre l'autre. À défaut de disposer de récits suffisamment détaillés, il est assez difficile de savoir si le contexte des lances rompues entre les hommes d'armes des avant-gardes des armées, comme à Montépilloy ou Montlhéry, doit relever des domaines H (si l'escarmouche est engagée) ou G (si les hommes d'armes se défient clairement dans le seul but de jouter, « pour le plaisir » pourrions-nous dire).

On voit donc que dans ces deux mondes apparemment lointains que sont la guerre et le tournoi, l'état d'esprit n'est pas si différent. D'ailleurs, la frontière entre les joutes et la guerre s'avère même parfois extrêmement floue, comme le montrent certains types d'affrontement, qui bousculent nos repères et remettent en question l'opposition couramment admise.

¹⁵⁹⁷ HAYNIN, t. 1, p. 29-30.

¹⁵⁹⁸ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 90-91.

¹⁵⁹⁹ Les deux expressions de « joute de guerre » et « joute hostile » sont utilisées dans la traduction française de la synthèse déjà citée de Richard Barber et Juliet Barker. On y trouve également l'expression beaucoup moins heureuse de « combat hostile ». D'après les auteurs, ces défis se diffusent avec les débuts de la guerre de Cent ans et se multiplient aux frontières pendant les périodes d'hostilités. RICHARD BARBER et JULIET BARKER, *Les tournois*, p. 44, 51 et 178.

3. Un inclassable entre-deux

L'échelon F du schéma renvoie aux situations de joute hostile lors desquelles un défi est formulé – explicitement cette fois – pour le jour même. Jean de Haynin raconte dans ses *Mémoires* comment, en juin 1465, peu de temps avant la bataille de Montlhéry, des hommes d'armes bourguignons vont courir devant la ville de Noyon. Ce qui s'ensuit paraît incroyable. Ils prennent un villageois et, loin de le malmener ou de le rançonner, lui donnent de l'argent pour qu'il porte dans la ville leur message, par lequel ils mettent au défi les gens de la ville que l'un d'eux sorte pour « *rompre une lance pour sa dame* ». L'un d'eux accepte et sort, accompagné de 15 ou 16 coutiliers, qui restent un peu en arrière ; le voyant s'avancer au pas, un des hommes d'armes bourguignons, Philippe de Mastaing, s'élance à sa rencontre la lance en l'arrêt et lui donne un si grand coup qu'il fait voler l'un de ses grands garde-bras. Aussitôt cette course faite, la guerre reprend ses droits, les hommes des deux côtés s'élançant les uns sur les autres, et les Français sont finalement chassés jusque dans leurs barrières¹⁶⁰⁰.

Un défi similaire – quoiqu'un peu plus codifié encore puisqu'il est adressé à un ennemi au nom connu – est rapporté pour le début du XV^e siècle. Durant le siège de Rouen en 1418, messire Jean le Blanc, capitaine d'Harfleur pour le roi d'Angleterre, vient requérir à Laghen, bâtard d'Ailly, un des capitaines de la ville de Rouen, de rompre trois lances contre lui. Ce dernier accepte volontiers, s'arme immédiatement et, accompagné de 30 combattants à pied, sort pour affronter son adversaire. Dès la première course, Laghen traverse de sa lance le corps du chevalier anglais et l'emmène « *par force* » dans la ville, où il meurt de sa blessure. Loin de s'en féliciter, le capitaine français est courroucé de la mort de son ennemi, pourtant dans un contexte extrêmement guerrier¹⁶⁰¹.

La première *Demande pour la guerre* de Geoffroi de Charny présente deux défis formulés pendant un siège, qui correspondent aux deux nuances présentées pour la catégorie F, puisque le premier est adressé à un homme d'armes en particulier, le second à quiconque voudra bien le relever : « *Uns sires a tout son ost est devant une ville a siege [...]. Uns homs*

¹⁶⁰⁰ HAYNIN, t. 1, p. 20-21.

¹⁶⁰¹ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 346 ; WAVRIN, t. 2, p. 250 ; MONSTRELET, t. 3, p. 286.

*d'armes se part de l'ost [...] et vient demander cop de lance a l des gens d'armes de la ville, lequel saut hors pour celi delivrer [...]. Et ce jour mesmes quant vint au vespre, uns autres compaigns de l'ost [...], va demander cop de lance a ceulx de la ville »¹⁶⁰². La situation fictive évoquée ici ressemble très fortement à la description que donne Georges Chastellain du siège de Crespy en 1420, lors duquel se tiennent quotidiennement des « *escarmouches et petites saillies* » et se font aussi, apparemment à un rythme moins soutenu, « *plusieurs semonces de rompre lances pour l'amour des dames, les aucuns pour occoison des querelles, enquoy les Bourgondois reprochoient les enclos* »¹⁶⁰³.*

Toujours en période de guerre, de véritables combats normés peuvent être organisés, à l'occasion de trêves ou avec des échanges de sauf-conduits (case E du schéma). Ainsi, après le passage d'une compagnie bourguignonne devant Saint-Riquier pendant le siège de la ville en 1421, des armes sont entreprises entre six Dauphinois et six Bourguignons pour rompre des lances les uns contre les autres (on voit là encore à quel point les cas fictifs proposés par Geoffroi de Charny dans ses *Demandes* correspondent à la réalité de la guerre de la fin du Moyen Âge). Quelques jours plus tard, après avoir échangé des messages pour arranger la rencontre puis des sauf-conduits, les hommes se retrouvent sur les champs, entre la ville de Saint-Riquier et le Pont-de-Rémy. Compte tenu du contexte sérieux, le capitaine des six Bourguignons, Jean de Luxembourg, poste 300 hommes cachés dans un bois à proximité, prêts à intervenir en cas de besoin, mais la rencontre se déroule sans incident diplomatique. Durant ces armes, aucune blessure n'est à déplorer parmi les combattants. Si l'on en croit Georges Chastellain, les capitaines auraient toutefois décidé d'interrompre les affrontements après seulement quatre courses, afin de ne pas tenter la fortune, estimant que chacun avait suffisamment prouvé sa valeur. Après quelques échanges cordiaux, qui montrent une certaine fraternité ou au moins une certaine estime entre ennemis, ils prennent congé les uns des autres et chacun retourne de son côté¹⁶⁰⁴.

¹⁶⁰² Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 208.

¹⁶⁰³ CHASTELLAIN, t. 1, p. 109.

¹⁶⁰⁴ FÉNIN, p. 159-161 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 244-248 ; MONSTRELET, t. 4, p. 52-54. Ces échanges cordiaux après l'affrontement rappellent fortement l'habitude qu'ont les champions, après les combats dans les lices, de « toucher ensemble », lorsque le juge leur enjoint de demeurer frères et bons amis. Voir p. 607-608.

Un combat normé semblable est organisé entre Arras et Lens en 1414, entre quatre Français et quatre Bourguignons. L'ambiguïté entre affaire sérieuse et ludique y est encore plus marquée. D'abord, le contexte dans lequel naît l'idée de cette journée est surprenant : d'après Saint-Rémy, la garnison de Lens, en Artois, est composée de « *vaillans chevaliers, escuiers et vaillans hommes* » ; les gens du roi venant souvent courir devant la ville ou au pays environ, ils « *se prindrent à deviser, les uns aux autres, de rompre leurs lances* ». Cette rencontre originale est permise par un échange de sauf-conduits entre les deux compagnies, émanant respectivement du duc de Bourgogne et du roi de France. Le jour du combat, le futur maréchal de Bourgogne Jean de Cottebrune prévoit d'abord d'utiliser les lances les plus dangereuses possibles, à savoir de grosses lances munies de fers très affûtés. Apprenant que son adversaire, le bâtard de Bourbon, est un tout jeune homme, encore assez peu expérimenté, il se procure rapidement des « *lances gracieuses* » (comme nous l'avons déjà signalé à propos des lances, il aurait été intéressant de savoir la différence exacte entre ces lances, au niveau du bois ou de la pointe). Si leur combat se passe sans heurt, les trois autres finissent dans le sang : un cheval tué d'un coup de lance dans la tête et deux hommes blessés, l'un à l'épaule (du moins son armure est-elle percée, peut-être a-t-il de justesse évité la blessure) et l'autre au bassin, apparemment assez gravement. Malgré ces accidents, les hommes partagent ensuite en toute convivialité le vin et les viandes que chaque partie a emmenés et leurs chefs s'échangent plusieurs cadeaux¹⁶⁰⁵. L'ambiance à la fois guerrière et festive est des plus déroutantes pour le lecteur moderne.

Enfin, le dernier élément de cette échelle des faits d'armes (catégorie D) correspond à la possibilité qu'un défi lancé à la guerre entre ennemis, aboutisse à un combat dans des lices, dans une ville et dans un contexte de cour. Ce cas de figure peut être illustré par un combat qui a lieu en février ou mars 1430, plusieurs mois après que le défi initial a été formulé, lors du passage d'une armée bourguignonne devant la ville de Senlis (encore une fois, on retrouve la formulation du défi dans un contexte de passage d'une compagnie devant une ville ennemie, comme dans les *Demandes pour la guerre* de Geoffroi de Charny ou pour les joutes près de Saint-Riquier en 1421 ; l'initiative revient ici à ceux de Senlis). L'affrontement a lieu

¹⁶⁰⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 178-181.

devant le duc de Bourgogne Philippe le Bon, à Arras, et oppose cinq Français à cinq Bourguignons, parmi lesquels des noms aussi célèbres que Poton de Xaintrailles, l'Étendard de Milly, le seigneur de Charny Pierre de Bauffremont ou encore Simon de Lalaing, seigneur de Montigny. Malgré leur déroulement dans un contexte de cour, où l'accueil des Français amène à tout un déploiement de marques de courtoisie et même d'estime, ces armes sont particulièrement sanglantes. Les coups portés sont volontairement les plus efficaces, délibérément dangereux, et le nombre important de lances courues (il n'est pas précisé par les chroniqueurs mais est forcément supérieur à treize) conduit à plusieurs accidents. L'un des joueurs termine étourdi, renversé au sol avec son cheval par la puissance de l'impact, mais surtout, deux Français sont blessés de façon proche, chacun d'une lance au visage, et sont en danger de mort (même si, par chance, ils parviennent les deux à être soignés)¹⁶⁰⁶.

Ce dernier exemple donnant à voir de véritables ennemis, s'affrontant apparemment avec des armes de guerre réelles, mais dans un contexte de cour, est particulièrement propice à revenir au questionnement qui a introduit mon propos. Si la guerre et les tournois constituaient deux domaines bien distincts, il serait bien embarrassant de devoir dire duquel relève une telle rencontre.

4. Intérêt et limites de la classification

Avant de considérer que les chevaliers, inefficaces sur le champ de bataille, se réfugient dans des tournois complètement artificiels, relevant plus du sport que de la guerre, il faudrait d'abord réussir à placer une limite claire entre ces deux domaines. Le schéma conçu pour cette analyse des différents contextes de charge à la lance est un outil qui permet d'essayer de chercher cette limite, de la mettre en évidence. Or, en cherchant à proposer un schéma le plus clair et le plus lisible possible, je me suis trouvé confronté à une importante difficulté à classer les différents faits d'armes. J'ai souligné par exemple la frontière très ténue entre G et H, ou encore les subdivisions possibles entre A et B. Les joutes à la foule (C), peuvent être faites en

¹⁶⁰⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 175-176 ; CHASTELLAIN, t. 2, p. 17 ; MONSTRELET, t. 4, p. 376. Si une telle situation (un véritable combat normé, en lices, en période d'hostilité) est certes rare, elle n'est pas non plus unique. Poton de Xaintrailles lui-même avait alors déjà fait armes devant le duc de Bourgogne, également à Arras, en 1423, contre Lyonnel de Wandonne. FÉNIN, p. 202-204 ; MONSTRELET, t. 4, p. 151-154.

harnois de joute, ce qui les rapprocheraient plus de A que de B. Le défi formulé devant Saint-Riquier aurait pu aboutir à une confrontation de l'échelon F, mais la décision de tenir la rencontre quelques jours après le place en E¹⁶⁰⁷. Si la volonté de classer a largement servi mon propos, les difficultés à catégoriser clairement montrent qu'on bascule parfois très rapidement d'un échelon à l'autre, et mettent en lumière un véritable continuum.

En contre-point de l'artificialité supposée de certains combats, la question de la dangerosité, comme critère de classement, aurait été intéressante mais n'est pas si évidente que le schéma proposé peut le faire apparaître. Selon le nombre de courses, des accidents avec blessures peuvent aisément survenir dans la catégorie B, alors que certaines rencontres beaucoup plus guerrières se terminent sans effusion de sang pour les deux jouteurs. Si l'on essaie de prendre en compte les autres critères que sont les règles, le matériel et le contexte, on peut peut-être considérer que les catégories A à C relèvent du domaine du « sport » ; de l'autre côté, nous pouvons remonter du I au moins jusqu'au F en restant toujours dans le domaine de la guerre, si l'on suit Geoffroi de Charny qui traite des joutes « *de fer de glaive par emprise* » dans les *Demandes pour la guerre* 3 à 5¹⁶⁰⁸ ; néanmoins, les cases D et E montrent bien que le basculement de l'un à l'autre – s'il y a lieu de parler de basculement, ce qui est largement contestable – est difficile à cerner.

On comprend aisément que les mêmes hommes puissent s'illustrer à tous les niveaux de faits d'armes présentés, car ils sont tous liés du point de vue technique. Même les joutes les plus codifiées entraînent incontestablement pour la guerre sur certains points : de façon générale, ils accoutument les hommes à monter à cheval et à manier les armes tout en étant revêtu d'une armure, et plus particulièrement à viser à la lance, à porter un coup à la fois puissant, précis et efficace, et à encaisser un choc violent tout en restant en selle. Quand on voit la grande proportion de lances ratées dans certaines joutes¹⁶⁰⁹, on peut prendre

¹⁶⁰⁷ Georges Chastellain précise en effet que le combat proposé par le poursuivant d'armes bourguignon à ceux de la ville est à faire immédiatement ou avec un délai, selon leur préférence : « *six gentilshommes, par l'agrément de leur prince, tramirent un poursuivant en ladite ville, requérir et semondre autres six gentilshommes, quels qu'ils fussent, pour rompre lances en l'honneur de leurs dames encontre eux, fust pour prestement faire sur le pied ou à jour assigné, ainsi que mieux leur viendroit à point* ». CHASTELLAIN, t. 1, p. 245-246.

¹⁶⁰⁸ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 30-31 et 39-40.

¹⁶⁰⁹ Voir annexes 3 et 6.

conscience de l'extrême difficulté de l'exercice. Dans cette perspective, comment imaginer que la joute dans les lices, même de la façon la plus sécurisée, ne constitue pas un entraînement essentiel pour les hommes d'armes qui, lorsqu'ils chargeront un ennemi à la guerre, n'auront qu'une seule et unique chance de le toucher de leur lance au galop, comme le font entre autres Enguerrand de Bournonville, le bâtard d'Ailly Laghen, ou encore l'Étendard de Milly, dans les exemples précédemment cités ?

B. La multiplicité des formes d'affrontement

Se cantonner aux affrontements à cheval à la lance se justifie dans un premier temps par la place prépondérante qu'ils occupent à travers notre corpus, et a permis en outre d'obtenir une lisibilité appréciable pour l'analyse des différents contextes possibles. Toutefois, les situations d'oppositions armées auxquelles prennent part les hommes d'armes du XV^e siècle sont plus diverses. Pour compléter un tour d'horizon des différentes formes possibles de combats « chevaleresques », il convient d'observer les variations au sein des autres types de combat, à cheval ou à pied.

1. Des combats dans les lices plus ou moins dangereux

En effet, même à cheval et dans les lices, la joute n'est pas la seule forme possible d'affrontement. Si nous portons notre attention sur les combats non plus à la lance mais à l'épée, on peut aisément trouver deux grands types d'affrontement, d'une part les grandes mêlées collectives, comme lors du pas de l'Arbre d'or en 1468, ou celles décrites par Antoine de La Sale et le roi René dans leurs traités respectifs, d'autre part des duels, comme celui de Philippe de Ternant et Galiot de Baltasin en 1446, ou celui d'Antoine, bâtard de Bourgogne, et Anthony Woodville, en 1467.

En croisant les mêmes critères que pour notre analyse des joutes, à savoir le matériel plus ou moins sécurisé, le nombre d'adversaires et les règles, il est difficile de comparer la dangerosité ou la proximité avec la guerre de ces deux situations très différentes. En effet, les deux duels évoqués sont livrés avec des épées affûtées et sans limitation de l'escrime des combattants, notamment quant aux coups d'estoc. Si le duel de Londres est interrompu

prématurément à cause de la blessure du cheval d'Antoine¹⁶¹⁰, on voit bien en 1446 Philippe de Ternant viser délibérément et ardemment les défauts d'armure de son adversaire de la pointe de son épée¹⁶¹¹. Les mouvements sont donc les mêmes que ceux qui peuvent être réalisés à la guerre, mais les protagonistes ne sont que deux.

Dans les tournois collectifs, Antoine de La Sale propose de restreindre à l'excès les coups possibles, limités aux frappes de haut en bas¹⁶¹². Sans aller jusque-là, l'interdiction des coups d'estoc est une généralité, renforcée par l'usage d'épées rabattues, ni pointues ni aiguës. Mais cette escrime très limitée, voire artificielle, est contrebalancée par le grand nombre de participants et l'intensité voire la violence de leur engagement dans la mêlée, comme le souligne Georges Chastellain pour le tournoi donné en 1456 en l'honneur du récent mariage du comte de Nevers : « *sans contendre en la mort de l'un l'autre et sans férir d'estocq, nuls plus beaux coups, ni plus horribles ne se firent en bataille mortelle comme droit-cy se trouvèrent, là où salades et armes furent froissies, gardes abbattues, cuiraches desclouées et malmises, et par impétueux orgueil et force de corps cohortes rompues et esparpillées, comme en mortel encontre* »¹⁶¹³. L'absence de coups d'estoc limite très fortement les risques de blessure grave, en revanche la puissance des frappes de taille et la dimension collective évoquent indéniablement l'atmosphère d'un champ de bataille.

Dans une moindre mesure, les rencontres à pied dans les lices peuvent également être agrémentées d'un réalisme supplémentaire en étant livrées non entre deux individus mais entre deux groupes. S'il ne s'agit toujours que de quelques hommes de chaque côté, et non plusieurs dizaines comme cela peut arriver à cheval, la possibilité qui leur est offerte de se secourir les uns les autres, en combattant à plusieurs contre un seul, change complètement la donne par rapport à un duel, du moins si les champions y ont recours.

Ainsi, le combat qui se tient en 1403 à Valence, devant le roi d'Aragon, est livré à quatre contre quatre. D'après Enguerrand de Monstrelet, les Aragonais prévoient de venir à deux contre le sénéchal de Hainaut pour le porter à terre s'il avait été à une des extrémités de la

¹⁶¹⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 263-264 ; HAYNIN, t. 1, p. 77.

¹⁶¹¹ LA MARCHE, t. 1, p. 423.

¹⁶¹² LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 212 et 215.

¹⁶¹³ CHASTELLAIN, t. 3, p. 452-453.

ligne, ce qui prouve que les règles considèrent cette possibilité comme licite. En revanche, comme il se trouve au milieu, leur manœuvre s'avère irréalisable et l'affrontement consiste finalement en quatre duels simultanés¹⁶¹⁴.

La situation est très différente en 1415 à Saint-Ouen. Les trois gentilshommes français exploitent pleinement cette liberté de se secourir les uns les autres contre leurs adversaires portugais. En effet, ils finissent en combattant tous ensemble contre Alvaro Continge seul, obligé de s'incliner suite à un puissant coup de hache reçu sur le casque¹⁶¹⁵.

Les armes entreprises à Stirling en 1449 entre trois Bourguignons et trois Écossais sont assorties de la même disposition : « *Or est ainsy que par l'ordonnance de leurs armes, chascun pouvoit aider son compaignon* ». Il est notable que Jacques de Lalaing, assurément soucieux de prouver sa valeur, demande alors à son compagnon Hervé de Mériadec, qu'il devine être le premier à s'être débarrassé de son adversaire, de ne pas venir le secourir mais de le laisser gérer seul son duel. Malgré cette demande singulière, le redoutable écuyer breton s'enquiert de la situation de ses amis quand il parvient à porter son opposant au sol, voyant s'ils n'ont pas besoin de son aide, et s'avance vers Jacques de Lalaing désarmé aux prises avec James Douglas. Toutefois, il est interrompu dans sa démarche avant de pouvoir intervenir, par le juge mettant un terme au combat¹⁶¹⁶.

2. Des hommes de guerre en quête de gloire personnelle

Comme nous l'avons vu spécifiquement pour la joute, il est édifiant de voir comment les combats dans les lices en général sont attirés vers le réalisme d'un affrontement guerrier, et à l'inverse, comment les hommes d'armes cherchent à la guerre des occasions de s'éprouver les uns contre les autres, poussés par la motivation de s'illustrer individuellement. Deux hommes peuvent ainsi se rechercher dans la confusion d'une mêlée d'une bataille majeure. À la bataille de Baugé, en 1421, quand le duc de Clarence est tué par messire Charles le Bouteillier, un homme d'armes français, le seigneur de Ros, maréchal d'Angleterre, vient

¹⁶¹⁴ MONSTRELET, t. 1, p. 76 et 79.

¹⁶¹⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 209-210.

¹⁶¹⁶ LALAING, p. 172-179 ; LA MARCHE, t. 1, p. 446-448.

venger le jeune prince et persiste à suivre son meurtrier de près, « *sans jamais partir de luy* », jusqu'à avoir réussi à le mettre à mort à l'issue d'une phase de lutte au corps¹⁶¹⁷. La même année, à la bataille de Mons-en-Vimeu, Poton de Xaintrailles cherche délibérément des adversaires prestigieux : « *tousjours s'adressa aux plus vaillans et aux plus chevalereux, et leur donna à souffrir beaucoup ; mesmes plusieurs fois se prit au duc bourgongnon, lequel il trouva fort redoutable et cruel pour la grande prouesse de chevalerie qui estoit en luy* »¹⁶¹⁸.

Naturellement, c'est souvent dans les rencontres mettant en jeu des effectifs plus réduits que la prouesse personnelle se fait le plus aisément remarquer. Lors des sièges, la proximité de deux armées ennemies sur une période plus ou moins longue est particulièrement propice aux escarmouches et aux coups de main glorieux pour les hommes en quête de quelque beau fait d'armes. Lors du siège de Compiègne en 1414, le roi Charles VI a ainsi « *en sa compagnie de vaillans hommes d'armes, [...] qui bien requéroient leurs anemis pour honneur conquerre* ». Parmi eux, Hector, bâtard de Bourbon, « *qui estoit tenu pour le plus vaillant de tous les aultres* », provoque les défenseurs de la ville en leur annonçant qu'il ira leur rendre visite le 1^{er} mai au matin pour les « *esmaier* ». Le jour dit, lui et sa compagnie, composée de 200 vaillants hommes d'armes, avec bon nombre de gens de pied, se rendent comme prévu à une porte de la ville, mettant en scène ironiquement son défi par leur accoutrement : « *chascun ung chapeau de may sur leurs harnas de testes [...] ; et avec eulx portoient une grant branche de may, pour les esmayer, ainsi que promis l'avoient* ». Bien entendu, les assiégés qui ont pu se préparer font une sortie sur eux et les deux partis se livrent là une grande escarmouche. La planification d'un tel affrontement militaire à une date fixe et le caractère sarcastique de la provocation donnent à cet épisode une originalité qui a su retenir l'attention des chroniqueurs et donc mériter un récit circonstancié¹⁶¹⁹.

La plupart du temps, en revanche, la multiplicité des petits engagements lors des sièges amène souvent les auteurs à se contenter de mentions très floues. Pierre de Fénin relève ainsi qu'à l'installation du siège d'Arras, en 1414, « *y eut de fortes escarmuches des gens du Roy*

¹⁶¹⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 225-226.

¹⁶¹⁸ *Ibid.*, t. 1, p. 265.

¹⁶¹⁹ Saint-Rémy introduit ainsi son récit en indiquant que « *pluiseurs saillies et escarmuches se faisoient, le siège durant ; entre les aultres, en y eult ung dont il fault faire mencion* ». SAINT-RÉMY, t. 1, p. 160-161 ; FÉNIN, p. 39-40.

contre ceux de la ville ; et guengnèrent ceux de la ville mout de prisonniers et de chevaux ». Il indique brièvement que par la suite, « *ceux de la ville faisoient souvent de grans saillies hors de la ville [...], et souvent amenoient prisonniers en la ville* »¹⁶²⁰. De même, il résume en quelques mots l'activité quotidienne des neuf ou dix mois du siège de Rouen, en 1418 : « *Là y eut mainte grande escarmuche faite de ceulx de la ville sur les Englez, et mout leur portèrent ceux de la ville de grans dommages* »¹⁶²¹. Georges Chastellain est un peu plus prolixe mais guère plus précis à propos du siège de Montereau, deux ans plus tard :

*« Ne faut demander de ceux qui bien se monstroient, ny de dehors, ny de dedans ; car tant y avoit de vaillans hommes d'uns et d'autres, François, Bourgongnons et Anglois que la gloire n'est à distinguer de leurs faits, pour la grandeur du nombre qui en avoit trop. Aussi le siège y demeura si bonne espace que chacun, endroit soy, qui avoit cœur de soy monstrer, trouvoit tous les jours occoison et lieu assez pour acquérir los. »*¹⁶²²

Les chroniqueurs sont très comparables sur ce genre de récits. Jean Lefèvre évoque brièvement des faits d'armes accomplis en 1430 lorsque les Bourguignons venant assiéger Compiègne veulent faire une bastille face à une porte de la ville : « *là y eult maintes belles escarmuches, et de grans armes faictes à dreschier ledit bastillon* »¹⁶²³. Olivier de La Marche est tout aussi succinct quand il rapporte qu'en 1465, après la bataille de Montlhéry, les seigneurs de la Ligue du Bien public vont devant Paris, « *et là, d'une part et d'autre, furent faictes plusieurs apertises d'armes* »¹⁶²⁴.

Certains sièges peuvent occasionnellement fournir un cadre bien inattendu pour s'éprouver : les mines. Il semble que ces dernières permettent rarement aux hommes d'armes d'y combattre convenablement, d'où l'intérêt pour ceux-ci de saisir l'occasion quand elle se présente, et la curiosité des chroniqueurs qui s'y attardent un peu plus que sur les autres

¹⁶²⁰ FÉNIN, p. 46.

¹⁶²¹ *Ibid.*, p. 103-104.

¹⁶²² CHASTELLAIN, t. 1, p. 142-143.

¹⁶²³ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 183.

¹⁶²⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 181.

innombrables petits faits d'armes qui ponctuent les sièges. La relative exigüité de l'espace le prédispose tout particulièrement au combat singulier.

Au siège de Melun, en 1420, le roi d'Angleterre Henry V ordonne le percement d'une mine sous les fossés et jusqu'aux murs de la ville. S'en apercevant, les défenseurs réalisent une contre-mine, si bien que les deux galeries finissent par se rejoindre, et là « *fut montré maint fait d'armes de haute chevalerie et de merveilleuse vaillance d'un lez et d'autre* ». Après avoir ordonné la construction d'une barrière pour entraver la progression de leurs ennemis, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne en personne gardent le passage, et « *se combattirent par longue espace, main à main, de coups de lances et d'espées, contre deux de leurs ennemis, Barbazan l'un, et Ovide Bourgeois l'autre* ». Les deux princes faisant face à deux Dauphinois, dont le fameux « chevalier sans reproches », la situation rappelle fortement celles que nous avons déjà relevées par ailleurs, où d'illustres personnages se retrouvent dans un engagement plus large pour s'affronter en duel. Georges Chastellain loue la vaillance des quatre gentilshommes, puis de tous ceux qui se relaient à la barrière à leur suite :

« *Dont leur gloire [celle de Barbazan et d'Ovide Bourgeois] n'est à taire d'avoir eu à faire à tels deux hauts princes, ny à eux aussi d'avoir maintenu estour contre deux si hautement vaillans et esprouvés hommes de leur temps, sans blasmer nul du nombre des meilleurs. Non seulement toutes-voies reposoit l'estrif en ladite mine sur eux les deux princes, ains en y entra grand nombre qui l'un après l'autre s'acquitoient et s'esprouvoient durement bien, Bourgongnons et Anglois.* »¹⁶²⁵

Évidemment, on imagine bien que la rencontre des deux princes face à Barbazan et son compagnon n'est pas fortuite, mais la situation va encore plus loin quelques années plus tôt, en 1414, lors du siège d'Arras par les Français. Là encore, la mine des assiégeants est rejointe par la contre-mine des assiégés. Toutefois, les gentilshommes des deux partis jugent visiblement l'opportunité de s'illustrer trop belle pour s'abandonner au hasard de la spontanéité, et décident après « *pluiseurs devises* » de saisir l'occasion pour organiser des « *armes condicionnées* » dans les mines, c'est-à-dire un véritable combat normé, opposant le

¹⁶²⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 156-157 ; FÉNIN, p. 144-145.

comte d'Eu au seigneur de Montagu, capitaine de la ville. Ce duel adopte des règles particulièrement originales, puisque l'un des deux hommes est dans la mine et doit en sortir, alors que le second doit lui bloquer le passage :

« C'est assavoir que le seigneur de Montagu devoit estre, dedens les mynnes, armés et enbastonnés de halche, d'espée et de daghe, se bon luy sembloit ; et le conte d'Eu, dehors les mynnes, ainsi armé et enbastonné comme l'autre. Et furent les armes ainsi devisées que, se le seigneur de Montagu povoit yssir hors des mynnes, oultre le vouloir du conte d'Eu et par force d'armes, le conte d'Eu estoit tenu de luy donner ung diamant de cent escus. Et, ou cas que le conte garderoit tellement l'issue que le seigneur de Montagu ne pourroit yssir, ledit seigneur de Montagu seroit tenu de luy donner pareillement ung dyamant de cent escus. Ainsi que vous advez ouy, furent les armes faictes ; mais le conte d'Eu, qui josne enfans estoit, garda si vaillamment l'issue et le passage que oncques le seigneur de Montagu ne le peult conquerer. Et, de fait, paya volentiers le dyamant qu'il fist présenter au conte d'Eu, pour donner à sa dame. »¹⁶²⁶

Cette rencontre, nettement plus codifiée que le combat à Melun du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre, évoque presque une rencontre sportive, avec l'échange cordial du diamant pour le vainqueur. En effet, comme nous l'avons vu pour le cas spécifique de la joute¹⁶²⁷, le contexte sérieux de la guerre n'empêche pas les gentilshommes ennemis de se lancer des défis plus ou moins arrangés.

Là encore, les chroniqueurs se font parfois l'écho de défis formulés, ou au moins envisagés, mais qui n'aboutissent pas. En 1420, Jean de Luxembourg se porte si « *vaillaument de sa personne* » lors d'une escarmouche devant la forteresse d'Alibaudières qu'il attire l'attention des défenseurs de la place : « *quant ceulx du chastel le virent si vaillant, ilz*

¹⁶²⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 177-178.

¹⁶²⁷ Le combat dans les mines d'Arras en 1414 équivaldrait à la case E de la figure 34. En l'absence de détails sur les circonstances qui amènent le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre à Melun en 1420 à défendre le passage de la mine contre Barbazan et Ovide Bourgeois, il est impossible de savoir si leur combat serait à rapprocher du type de rencontre qui s'est vu attribuer la lettre F, G ou même H de ce même schéma.

voulurent sçavoir son nom, et envoièrent le requerre de faire armes contre luy. Et il manda qu'il en estoit content ; et puis, quant ilz sceurent son nom, ilz n'en voulurent riens faire »¹⁶²⁸. Si le motif exact de l'abandon de la proposition n'est pas explicité, on peut aisément imaginer que les hommes d'armes ayant remarqué la hardiesse du jeune comte de Ligny constatent une trop grande différence sociale avec leur interlocuteur pour se juger dignes de l'affronter en duel.

Toutefois, on relève aussi des cas où les défis vont jusqu'au bout. Le mardi 26 mars 1471, des trêves conclues entre les défenseurs d'Amiens et les Bourguignons qui les assiègent donnent l'occasion à « *de nobles hommes d'un costé et d'autre* » de faire armes. Baudoin de Lannoy affronte ainsi le seigneur de Saint-Simon lors de « *certaines nombres de courses de lances à fers émoulus, lesquelles armes furent bien accomplies* ». Claude de Vaudrey s'éprouve ensuite contre le Cadat de Bueil, lors d'une course de lance immédiatement suivie d'un duel à l'épée à cheval, à l'issue duquel le chevalier bourguignon blesse son adversaire au bras d'un coup d'estoc¹⁶²⁹. Comme nous l'avons déjà relevé en analysant l'escrime à l'épée à cheval, ce défi de Claude de Vaudrey montre une étonnante similitude avec les chapitres du pas de la Dame sauvage, tenu à Gand l'année précédente, preuve supplémentaire que les différents contextes d'affrontement sont davantage liés qu'on ne le supposerait de prime abord¹⁶³⁰.

Une transposition similaire d'un cadre à l'autre amène encore des gentilshommes, ennemis à la guerre réelle, à entreprendre de faire armes les uns contre les autres dans une ville, devant un prince, comme nous l'avons vu dans l'échelon D de l'analyse des différents contextes de joute. Ainsi, en 1423, le duc de Bourgogne Philippe le Bon reçoit à Arras Poton de Xaintrilles pour qu'il affronte devant lui Lyonnell de Wandonne, les deux gentilshommes devant rompre un certain nombre de lances¹⁶³¹ puis s'opposer lors d'un duel à pied à la hache

¹⁶²⁸ FÉNIN, p. 129-130.

¹⁶²⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 278-279 ; HAYNIN, t. 2, p. 186-187. D'après Jean de Haynin, d'autres défis sont prévus mais sont suspendus à cause d'une attaque des Français, dont le connétable repousse ensuite sans cesse la tenue des combats, finalement abandonnés : « *le conestable de Franse manda qu'il estoit trop tard pour ferre lesdittes armes et qu'on le remeteroit à ung autre jour, et onques depuis il n'en fut nouvelles ; à quoi les Fransois n'orte qu'eun peu d'onneur, car tout cescun disoit qu'il ne les avoite lessié à ferre que de peur* ».

¹⁶³⁰ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 61 et 63.

¹⁶³¹ Les chroniqueurs divergent sur ce point : Fénin parle de « *rompre douze lanches chacun bien assises* », alors que Monstrelet dit qu'ils doivent courir « *l'ung contre l'autre, tant qu'ilz eussent assis l'ung sur l'autre six coups de lance, ou icelles rompues* ».

d'armes. Le lendemain, Riflart de Champ-Remy, venu dans la compagnie de Poton de Xaintrailles, et le bâtard de Rosbecque réalisent à leur tour plusieurs courses « *de fer de lance* », jusqu'à ce que l'armure du gentilhomme français, percée d'un coup de lance, les contraigne à arrêter. Ces duels accomplis, les Français séjournent encore quelques jours à Arras avant de rentrer finalement dans le comté de Guise¹⁶³².

3. Des enjeux parfois mal interprétés

Les combats chevaleresques sont donc caractérisés par une grande diversité. De fait, la polarisation habituelle entre combat à outrance et combat à plaisance, en se cantonnant à l'espace des lices, est déjà loin d'embrasser la totalité des faits d'armes réalisés par les gentilshommes du XV^e siècle. Par ailleurs, cette distinction a souvent été mal interprétée.

Étymologiquement, les deux formes de combat semblent certes s'opposer catégoriquement : l'une à la mort, l'autre pour le plaisir. Toutefois, plusieurs historiens ont déjà montré que la différence entre combat à outrance et combat à plaisance est bien plus subtile et complexe qu'une simple dichotomie, et que les similitudes entre les deux formes sont nombreuses, tant au niveau cérémoniel que dans les gestes techniques employés.

Notamment, Will McLean¹⁶³³ et Daniel Jaquet¹⁶³⁴ ont mis en évidence que la dénomination de combat à outrance ou à plaisance relève prioritairement non du matériel, comme cela est souvent affirmé, mais des règles présidant aux affrontements : dans le cas d'un combat à outrance, les possibilités d'interruption sont normalement limitées à la mort éventuelle d'un champion ou, en l'occurrence dans la majorité des cas, à l'intervention du juge ; à l'inverse, les combats à plaisance prévoient différents objectifs possibles à atteindre, comme la chute, le désarmement, ou un nombre de coups à échanger, et des arrêts momentanés de l'affrontement peuvent être envisagés (par exemple, entre chaque course de lance à cheval, ou entre chaque poux d'épée ou de lance à pied).

¹⁶³² MONSTRELET, t. 4, p. 151-154 ; FÉNIN, p. 202-204.

¹⁶³³ Will MCLEAN, « Outrance and Plaisance ».

¹⁶³⁴ Daniel JAQUET, « 'Personne ne laisse volontiers son honneur être tranché.' Les combats singuliers 'judiciaires' d'après les livres de combat ».

L'étude de notre corpus confirme ce constat. Il faut d'abord préciser que les combats à plaisance sont de loin les plus courants, mais que, par conséquent, les chroniqueurs ne prennent pour ainsi dire jamais la peine d'utiliser cette expression pour les désigner. À l'inverse, les combats à outrance sont très rares. Toutefois, un cas possible où ce format de règles est particulièrement adapté est celui des combats collectifs : en effet, il serait impossible de tenir un compte de l'ensemble des coups échangés, et cela n'aurait pas de sens d'interrompre tous les champions dès lors que l'un d'eux serait porté à terre ou désarmé. Ainsi, le combat de 1403, à Valence, à quatre contre quatre, doit voir les huit champions « *combatre de haches, d'espées et de dagues jusques à oultrance, sauf en tout la volenté du juge* »¹⁶³⁵. De même, à Stirling, en 1449, les six combattants doivent s'affronter « *jusques à oultrance ou à la volenté du roy* »¹⁶³⁶.

On a souvent considéré à tort qu'un combat livré avec des armes affûtées était par définition un combat à outrance, et qu'à l'inverse un combat à plaisance suggérait l'utilisation d'armes émoussées. Or Daniel Jaquet et Will McLean soulignent, à raison, qu'un combat à plaisance peut tout à fait être livré à armes affûtées, prenant tous deux l'exemple du combat entre Antoine, bâtard de Bourgogne, et Anthony Woodville, effectivement désigné comme « à plaisance » dans deux sources différentes¹⁶³⁷. Quoique cela puisse s'avérer déroutant pour le lecteur du XXI^e siècle, il est tout à fait possible dans la conception médiévale de s'affronter pour le plaisir à armes réelles. Le caractère ludique du combat est signalé explicitement par une remarque de Juan de Merlo à Arras, en 1435 : déçu de l'interruption rapide de son combat à la hache d'armes, le chevalier espagnol se met à genoux devant le duc de Bourgogne et, lui faisant remarquer tous les efforts et toutes les dépenses qu'il a consentis pour « *si peu de chose faire* », l'implore de « *nous leissier encoires ung peu esbattre et prendre encoires ung*

¹⁶³⁵ MONSTRELET, t. 1, p. 76.

¹⁶³⁶ *Lalaing*, p. 173. Une exception notable est à signaler. Le combat de trois Français contre trois Portugais en 1415 à Saint-Ouen constitue le seul cas de notre corpus où les règles prévoient une élimination progressive des combattants : les hommes doivent en effet combattre « *tant que les ungs ou les aultres se seroient rendus à leurs compaignons, ou à estre portez par terre* ». SAINT-RÉMY, t. 1, p. 209. De fait, il n'est pas qualifié de combat à outrance.

¹⁶³⁷ Will MCLEAN, « Outrance and Plaisance », p. 156 ; Daniel JAQUET, « 'Personne ne laisse volontiers son honneur être tranché.' », p. 401 ; voir effectivement Sydney ANGLO, « Anglo-burgundian Feats of Arms: Smithfields, june 1467 », p. 281.

peu de plaisir en armes »¹⁶³⁸. L'usage d'armes tranchantes n'a rien de contradictoire avec le plaisir ressenti par les deux champions à s'éprouver joyeusement et sans haine.

Toutefois, la réciproque n'est pas vraie : il est inenvisageable de s'affronter à outrance avec des armes courtoises, ce qui n'aurait aucun sens. Le choix des règles à outrance suggère en cohérence l'usage d'armes dangereuses. Daniel Jaquet et Will McLean vont donc trop loin en excluant complètement la question du matériel de la notion de combat à outrance ou à plaisance. Pour l'un comme pour l'autre, le choix du « format » de règles est complètement distinct du choix du matériel. Ils affirment donc qu'il est également possible de combattre à outrance avec des armes émoussées, or leurs deux arguments, différents, sont tous les deux à réfuter.

Pour soutenir cette position, Daniel Jaquet s'appuie sur un passage où le héraut Sicile, dans la première moitié du XV^e siècle, évoque l'usage de « *lance à fers esmolus* » à propos d'armes à outrance. Or son interprétation est altérée par une mauvaise compréhension de cette expression, puisqu'il précise en note qu'elle désigne un « rochet pour joute à plaisance (selon définition communément en usage) »¹⁶³⁹. Nous avons vu qu'il s'agit de l'exact contraire, comme le montre avec concision l'auteur du *Livre des trahisons de France* quand il évoque « *une lance de guerre à fer esmolu, trenchant et affilé* »¹⁶⁴⁰.

De son côté, Will McLean fait remarquer qu'un combat à outrance peut être livré avec des gourdins de bois¹⁶⁴¹. Toutefois, l'usage de telles armes est effectivement attesté pour des hommes d'armes dans le *Livre des tournois* du roi René¹⁶⁴², mais dans un cadre de mêlée à cheval qui n'est aucunement considéré comme un combat à outrance. En réalité, Will McLean utilise ici un autre exemple qui n'est pas recevable si l'on analyse le combat chevaleresque, puisqu'il fait référence au duel judiciaire livré à Valenciennes en 1455 entre Mahienot et Jacotin Plouvier. Or, étant deux roturiers, et non deux gentilshommes, les deux adversaires

¹⁶³⁸ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 319-320.

¹⁶³⁹ Daniel JAQUET, « *'Personne ne laisse volontiers son honneur être tranché.'* », p. 399.

¹⁶⁴⁰ *Livre des trahisons de France*, p. 25.

¹⁶⁴¹ « The use of sharp rather than blunted weapons was not the consideration that distinguished *outrance* from *plaisance*. Combats à *plaisance* could be fought with sharp weapons, and arms à *outrance* were sometimes fought with wooden clubs ». Will MCLEAN, « *Outrance and Plaisance* », p. 155.

¹⁶⁴² Voir figure 12.

s'affrontent sans armure, ce qui change absolument tout quant à la façon de combattre. Sans être protégés d'un casque, les deux hommes risquent très largement leur vie face à une arme en bois, et c'est d'ailleurs bien la mort de l'un d'eux qui constitue l'issue attendue d'un tel combat.

En effet, la question de l'enjeu est essentielle, et peut elle-même être dissociée, dans certains cas, du choix des modalités d'affrontement. Ainsi, nous avons vu que les règles des combats collectifs à Valence, en 1403, et à Stirling, en 1449, entrepris à outrance mais sans véritable querelle entre les protagonistes, insistent bien sur l'interruption possible par le juge. De fait, on comprend que la mort n'est qu'une condition formelle de fin de combat, mais qu'elle n'est pas réellement attendue par les champions.

Certes, conformément à l'état d'esprit déjà observé lors de l'analyse des techniques de combat, les combattants peuvent être amenés à porter des coups réellement dangereux à leurs adversaires pour prendre le dessus sur eux. Ainsi, en 1403, « *messire Jaques de Montenay gecta sa hache jus, et print messire Pierre de Mouscade d'une main par le bort dessoubz les lames [= les braconnières], et en l'autre main avoit sa dague, dont il le cuida férir par dessoubz* », mais le roi d'Aragon met fin au combat avant que le Français ne puisse aller au bout de son intention¹⁶⁴³.

Toutefois, utiliser tous les moyens possibles pour dominer un adversaire qui résiste farouchement n'équivaut pas à s'acharner sur un adversaire au sol et sans défense. À Stirling, en 1449, Hervé de Mériadec montre ainsi par son attitude que son objectif n'est pas de tuer son adversaire, quand il arrive par deux fois à le porter à terre mais préfère regarder si ses compagnons ont besoin de son aide plutôt que de tirer profit de la position avantageuse ainsi acquise : « *est vrai que s'il eust contenu à le détruire de son corps, il en estoit bien en luy, et légèrement l'eust pu faire, car les armes estoient à outrance ; mais nulle des deux fois qu'il le vit par terre, il n'y voulut toucher, qui fut noblement fait, et luy devoit estre réputé à grand honneur* »¹⁶⁴⁴.

¹⁶⁴³ MONSTRELET, t. 1, p. 79.

¹⁶⁴⁴ *Lalaing*, p. 178.

Il est édifiant de constater que des situations parfaitement équivalentes peuvent être relevées lors de combats à plaisance, ce qui prouve que les gentilshommes entrent en lice avec le même état d'esprit. Ainsi, à Bruges, en 1449, Jacques de Lalaing porte au sol l'écuyer anglais Thomas Keith, qui se retrouve la tête « *dedans le sablon, le derrière en haut et tout découvert, et tant que d'un bien petit coutel, si messire Jacques de Lalaing eust voulu, il estoit en luy de l'occire et mettre à mort ; mais le noble courage qui estoit en luy, pour rien ne l'eust voulu consentir* »¹⁶⁴⁵. Ici comme à Stirling la même année, le chroniqueur montre l'avantage de la configuration dans une situation de combat réel, si Jacques de Lalaing avait réellement souhaité la mort de son adversaire, tout en étant bien conscient que tel n'est pas le cas et qu'il serait impensable de voir un champion se ruer au sol sur un autre pour lui porter le coup de grâce dans un tel contexte.

Là encore, même dans les combats à plaisance, la situation est tout autre face à un adversaire debout et en pleine possession de ses moyens. Nous avons vu en étudiant les techniques de combat et notamment le maniement de la hache d'armes, qu'il est extrêmement courant – et parfaitement admis – de viser une zone vulnérable, notamment le visage, quitte à infliger une blessure, que, paradoxalement, on regrettera amèrement si elle s'avère grave alors qu'on aura tout fait pour la provoquer.

Des gestes particulièrement dangereux peuvent être observés quand un champion se retrouve bloqué dans une situation défavorable et se sent contraint à recourir à des moyens d'extrême nécessité pour parvenir à la surmonter. Ainsi, poussé dans ses retranchements face à Jacques de Lalaing lors de leur duel à pied à Gand en 1445, Jean de Boniface, d'après Olivier de La Marche, finit par lâcher sa hache, attraper celle de son adversaire avec sa main gauche et tout en tirant sa dague de sa main droite, la levant pour frapper au visage¹⁶⁴⁶. Jacques de Lalaing se retrouve confronté à la même situation à Stirling, en 1449, quand son adversaire, James Douglas, « *moult iré et troublé de soy ainsi voir désarmé de sa lance et de sa hache, moult vivement et tost prit sa dague ; sy en cuida férir messire Jacques au visage, qui se*

¹⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 185.

¹⁶⁴⁶ LA MARCHE, t. 1, p. 441.

combattoit sans visière et à visage découvert »¹⁶⁴⁷. Ainsi, le même geste s'observe ici dans un combat à plaisance pour le premier cas, et dans un combat à outrance pour le second.

Par conséquent, même si un affrontement à plaisance ou à outrance suggère différentes règles, on voit que les hommes d'armes qui entrent en lice pour s'engager dans un combat chevaleresque adoptent la même attitude et le même état d'esprit, tant que l'enjeu est le même, à savoir la démonstration de sa prouesse et le renforcement de son honneur, tout en estimant son adversaire auquel on ne voue aucune inimitié particulière¹⁶⁴⁸. Mathieu d'Escouchy désigne ainsi les armes de Jean de Boniface et Jacques de Lalaing à Gand en 1445 comme « *ung champ de bataille, sans querelle diffamatoire* »¹⁶⁴⁹.

La différence majeure de mentalité, dans la façon d'aborder le combat (à noter cependant que les aspects techniques et cérémoniels restent très proches), ne se fait donc pas sur les règles mais bien sur l'enjeu. Un élément majeur qui prête à confusion est l'utilisation de l'expression de combat « à outrance » pour désigner à la fois des affrontements entrepris pour la seule gloire, dans le même esprit que les combats à plaisance, avec une simple volonté d'adopter des règles plus audacieuses, mais aussi des duels judiciaires qui constituent des situations d'une gravité extrême¹⁶⁵⁰.

Olivier de La Marche, dans son traité sur les gages de bataille, établit une distinction stricte entre les combats chevaleresques dans les lices, qu'ils soient à outrance ou à plaisance,

¹⁶⁴⁷ *Lalaing*, p. 175-176.

¹⁶⁴⁸ Par exemple, en 1470, le pas de la Dame sauvage, désigné comme « *un pas, par manière de gracieuses armes, fait et acomply à bastons rabattus* », ou encore comme une « *emprise par manière de pas, en exercite de gratieuses armes* », est censé permettre à Claude de Vaudrey de faire connaître son nom, de gagner la renommée, « *par chevalereuses et nobles exercites* ». LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 56 et 60. Dans son traité sur les gages de bataille, Olivier de La Marche donne paradoxalement des indications très intéressantes sur les combats chevaleresques et de plaisance. Il explique qu'il n'a jamais assisté à un seul gage de bataille entre nobles en 60 ans passés au service de la maison de Bourgogne, mais qu'il a « *veu trente fois faire armes de plaisance et combatre en lices et champ cloz, en divers pays et royaumes* », précisant que la plupart de ces combats chevaleresques ont été livrés sous Philippe le Bon, dont la « *court estoit plaine de noblesse et de chevalerie, pour recevoir et respondre à tout homme qui demandoit son honneur avancier et acroistre* ». Plus loin, il parle encore d'« *armes chevalleureuses et de plaisance* », qu'il différencie des gages de bataille. Il donne notamment une présentation claire et concise des buts poursuivis par ceux qui s'engagent dans des armes de plaisance : « *les armes de plaisance se font pour exercer les armes et pour continuer le mestier, pour habiliter les corps et apprendre à valloir pour la deffense du bien publique* ». LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 2, 5 et 23-24.

¹⁶⁴⁹ ESCOUCHY, t. 1, p. 81.

¹⁶⁵⁰ Le duel judiciaire entre deux bourgeois, à Valenciennes, en 1455, est ainsi désigné comme un « *combat à outrance* » dans les *Mémoires* d'Olivier de La Marche. LA MARCHE, t. 2, p. 213.

et les duels judiciaires : d'après lui, le gage de bataille est différent de « *toutes aultres manières d'armes, soit à oultrance ou armes de plaisance* », qui se font par « *le consentement des parties, qui se veulent, pour avancer leur honneur, esprouver et combatre* »¹⁶⁵¹. Il confirme ici, on ne peut plus explicitement, qu'un combat chevaleresque à outrance pour accroître son honneur et sans motif grave est tout à fait possible.

Par ailleurs, le moins que l'on puisse dire est qu'Olivier de La Marche ne mâche pas ses mots pour faire prendre conscience à ses lecteurs des enjeux terribles des gages de bataille, les exhortant à renoncer à « *telles oultreuydées et peu prisées emprises* », car les entreprendre, « *c'est tempter Dieu en sa fortune* ». Il consacre un long passage à leur condamnation morale :

*« Pour ce, jeunes nobles hommes, je escripiz, je crie, je admoneste tant que je puyz, que vous fuyez et eschevez telles dangereuses emprises, tant qu'il vous sera possible, et quérez en voz querelles et vengences la voie de droit et de justice ; et Dieu sera pour vous, car qui plus fuyt d'entrer en tel destroit, plus a d'honneur en ceste partie. Et ont les acteurs dit et conclud, le tout considéré, que le gaige de bataille fut trouvé par le diable pour gagner et avoir les âmes de tous les deux, tant du demandeur que du deffendeur, par les péchez d'orgueil, d'envye, de vaine gloire, par meurdre manifeste et par juremens détestables, et entreprendre et accepter la destruction de frère crestian à aultre, en oubliant l'honneur et l'âme, par volonté désordonnée, et laissant le vouloir et commandement de Dieu, pour le plaisir et désir de l'Ennmy d'enfer ensuyvir. »*¹⁶⁵²

¹⁶⁵¹ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 23.

¹⁶⁵² *Ibid.*, p. 3-4. Voir encore d'autres passages de ce traité : « *gaige de bataille est une oultreuydance, orgueil et présumpcion, volonté de meurdre et désir de destruyre sa partie d'honneur et de vie, par quoy il fait à fuyr et rebouter* » ; il insiste sur « *les périlz, dangers et le doubte où se mect celluy qui en tel péril combat, tant de l'âme, de l'honneur, du corps que des biens* » ; il met aussi longuement en garde contre les différentes conséquences pour le vaincu, réputé « *parjure publique* », et même s'il a la vie sauve, se retrouvant privé de sa cotte d'armes car désormais jugé indigne de la porter, et banni des terres de son seigneur. *Ibid.*, p. 23, 26, 46-47. Hardouin de La Jaille tient des propos très similaires à ceux d'Olivier de La Marche. LA JAILLE, *Formulaire des gages de bataille*, notamment p. 170-171 et 191. En 1431, un gage de bataille est entrepris à Arras entre Maillotin de Bours et Hector de Flavy, qui s'accusent mutuellement d'avoir essayé de convaincre l'autre de trahir le duc de Bourgogne et de changer de camp ; toutefois, leur duel est interrompu avant son dénouement par le duc, qui oblige ensuite

On comprend bien comment, au niveau des enjeux, le contexte d'un gage de bataille n'est absolument pas celui d'un combat chevaleresque normal. Dans son livre *Le dernier duel*, Éric Jager se montre imprécis sur ce point à deux reprises. Il affirme ainsi que « dans un combat mortel, contrairement à ce qui se passait dans un combat amical, rien n'empêchait l'un des adversaires de frapper l'autre dans le dos ou à travers les fentes de son casque [...]. La chevalerie était peut-être bien vivante lors des joutes sportives, et même lors des cérémonies préliminaires du duel judiciaire, mais le début du combat signait l'arrêt de mort de l'esprit chevaleresque »¹⁶⁵³. Or nous avons vu comment un gentilhomme, dès qu'il entre en lice pour combattre, même à plaisance, est supposé donner le meilleur de lui-même et peut tout à fait licitement frapper un défaut d'armure, et qu'une escrime dangereuse n'est donc pas l'apanage d'un duel judiciaire. La distinction entre ces contextes par la façon de combattre est donc erronée.

Par ailleurs, dans sa description, largement hypothétique, du duel entre Jean de Carrouges et Jacques Le Gris, l'auteur décrit les deux hommes retournant chacun de son côté et marquant des pauses, parfois assez longues pour se rafraîchir et reprendre son souffle, entre leurs différentes courses à la lance¹⁶⁵⁴. En se reportant aux notes en fin d'ouvrage, on réalise qu'il s'est appuyé pour la rédaction de ce passage, pour combler les lacunes des informations disponibles, sur le récit des joutes de Saint-Inglevert, en 1390¹⁶⁵⁵. Or ces dernières, si elles utilisent un matériel de guerre, ne correspondent absolument pas au duel judiciaire qu'il évoque et au déroulement d'un tel affrontement. Les pauses entre chaque course ne sont pas même compatibles avec les dispositions d'un combat à outrance entrepris pour la seule gloire, qui exclut les interruptions temporaires avant l'issue définitive. Cette incohérence est d'autant plus surprenante au vu de l'affirmation de l'auteur préalablement relevée. Si les deux champions se transformaient comme il le suggère en barbares

les deux hommes à se réconcilier. Par cet acte, le prince, de sa grâce, en les ayant « *pris en leur honneur tous deux* », a sauvé le potentiel vaincu « *de mort et de confusion [...] et de damnation d'âme, qui estoit le plus grief* ». CHASTELLAIN, t. 2, p. 193-200. Voir aussi MONSTRELET, t. 4, p. 434-439, et LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 21.

¹⁶⁵³ ERIC JAGER, *Le dernier duel*, p. 208.

¹⁶⁵⁴ *Ibid.*, p. 210-211.

¹⁶⁵⁵ *Ibid.*, p. 292.

sanguinaires au début du combat, il serait d'autant moins compréhensible de les voir s'accorder ensuite des temps de repos pendant son déroulement.

C. Les critiques contre les combats chevaleresques : des remarques à contextualiser

Les combats chevaleresques peuvent être l'objet de différents types de critiques, par les observateurs du XV^e siècle ou par les historiens, mais une observation fine fait prendre conscience du fait que ces critiques sont loin de former un ensemble cohérent car elles concernent différents contextes, ce qui amène parfois des remarques, vues comme complémentaires, à se révéler en réalité contradictoires. Johan Huizinga oppose catégoriquement la vision réaliste de la guerre, incarnée par le *Jouvencel* de Jean de Bueil, et le modèle littéraire du chevalier errant courant les pas d'armes : « à côté du Jouvencel, le héros bourguignon, Jacques de Lalaing, est une curiosité antique faite, comme Gillon de Trazegnies, sur le vieux cliché du chevalier errant. Le livre des exploits de ce héros est plus rempli de tournois romanesques que de guerres véritables »¹⁶⁵⁶. Cette dichotomie, reprise par nombre d'historiens, ne tient pas face à l'analyse des différents contextes de combat et de leur continuité mise en évidence préalablement, et surtout, rien ne permet de faire une opposition claire sur un autre critère. Les remarques, même négatives, que l'on peut relever chez les auteurs médiévaux, ne font pas de la guerre et des lices deux mondes complètement séparés.

Assurément, l'étalage d'un luxe incroyable lors des grands pas d'armes donne l'impression d'une preuve d'artificialité. Toutefois, nous avons déjà relevé que cette façade superbe constitue quelque chose d'exceptionnel, qui, en tant que tel, retient justement l'attention des observateurs médiévaux, tels Olivier de La Marche et Jean de Haynin (simple homme de guerre à qui on peut difficilement reprocher de ne pas connaître la réalité des conflits, ou d'être largement influencé par les modes de la cour), qui décrivent longuement

¹⁶⁵⁶ Johan HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, p. 77-78.

les somptueuses parures des participants au pas de l'Arbre d'or en 1468¹⁶⁵⁷. Non seulement cet aspect n'enlève rien à la validité martiale de ces rencontres (le fait de porter de riches caparaçons n'empêche en rien les gestes techniques d'être les mêmes qu'à la guerre)¹⁶⁵⁸, mais surtout, la focalisation des récits des chroniqueurs sur ces quelques grands événements tend à faire passer inaperçues les rencontres plus simples mais plus courantes, davantage limitées aux prouesses martiales, comme nous l'avons constaté pour les joutes « à la foule »¹⁶⁵⁹.

Par ailleurs, le déploiement de faste est aussi présent en d'autres occasions, qui cette fois ont lieu dans un contexte militaire et non de cour. Le 9 septembre 1443, même s'il « *pluvoit merveilleusement* », le duc de Bourgogne quitte Dijon et part en grandes pompes pour aller faire la guerre dans le duché de Luxembourg : « *les pompes furent grandes, et la signeurie richement en point* ». Notamment, Philippe le Bon a « *dix huict chevaux d'une pareure, harnachés de velours noir, tissus et ouvrés à sa devise (qui furent fusilz garnis de leurs pierres, rendans feu) ; et, par-dessus le velours, gros cloux d'or élevés et émaillés de fusils, et faicts à moult grans cousts* ». Ses pages, dont Olivier de La Marche lui-même, qui montent ces chevaux, sont eux aussi « *richement en point, et portoyent divers harnois de teste garnis et ajolivés de perles, de diamans et de balais, à merveilles richement, dont une salade seule estoit estimee valoir cent mille escus d'or* ». L'armure personnelle du duc (les gardes de ses bras et de son harnois de jambe) et le chanfrein de son cheval sont « *tous pleins et enrichis de grosses pierreries qui valoyent un merveilleux avoir* ». Les grands seigneurs rivalisent aussi de luxe. Parmi eux, « *Jehan, monsieur de Clèves, et son mignon Jaques de Lalain, furent fort en point d'escuyers, de chevaux, de pages, d'orfaverie, et de campanes* ». Après avoir énuméré quelques autres grands personnages, le chroniqueur conclut : « *Bref, le partement de Digeon*

¹⁶⁵⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 316-389 ; HAYNIN, t. 1, p. 113-130.

¹⁶⁵⁸ Le tournoi organisé en 1456 à Lille en l'honneur du mariage du comte de Nevers est particulièrement révélateur de cette situation. Les participants se livrent à une véritable débauche d'ostentation. D'après Georges Chastellain, tous les participants sont « *houssés et couverts richement ou de drap d'or ou d'argent, ou d'orfaverie et de brodure ou de matres sebelines ou de veloux, et tous les moindres, de draps de soye de toutes façons* ». Il décrit notamment le bâtard de Bourgogne Antoine comme « *en moult fier et pompeux arroy* ». De façon générale, « *tous et bien firent et richement se monstrèrent* ». Or l'élégance des atours contraste avec l'intensité et même l'extrême violence des affrontements dans la mêlée. CHASTELLAIN, t. 3, p. 452-453.

¹⁶⁵⁹ Rappelons que ni Olivier de La Marche ni Jean de Haynin ne rapportent la joute à la foule, commune, qui a lieu dans les lices le lendemain de la fin du pas de l'Arbre d'or. LA MARCHE, t. 2, p. 389 ; HAYNIN, t. 1, p. 130-132.

*fut pompeux à merveilles, et la journée laide et pleine de pluie ; et furent toutes ces belles pareures moult empirees »*¹⁶⁶⁰.

Les entrées solennelles dans les villes sont aussi des opportunités régulières de montrer la puissance d'une armée, qui s'exprime entre autres choses par la richesse des équipements et, une fois encore, des parures. Quand le duc entre dans Utrecht en 1456, des couvertes des chevaux sont faites de différents tissus précieux, « *draps de soye, [...] de veloux de toutes sortes, de draps de damas et de satin et de drap d'or et d'argent* » ; les nobles hommes veulent se « *joliveter et monstrier pompeux* », chacun s'équipant dès le matin « *pour estre prest au partement du duc et pour lui faire honneur de son corps et de sa monture comme raison estoit* »¹⁶⁶¹. Un étalage spectaculaire de luxe est encore visible quand les seigneurs de France entrent dans Paris en 1461¹⁶⁶². Lorsque l'armée française entre dans Saragosse en 1462, les capitaines des compagnies d'hommes d'armes des ordonnances sont « *montez sur beaux courssiens parez de très belles et riches housseures* »¹⁶⁶³. Jean de Haynin suggère également l'importance des ornements quand l'armée bourguignonne entre dans Liège après la reddition de la cité en novembre 1467 : « *Il n'est besoing de parler du bel équipage de harnais, de houssures, de brodures et orfèvreries tant à l'endroit des personnes des seigneurs susdictz, comme de leurs chevaux ; car ce seroit chose trop longue* »¹⁶⁶⁴.

En outre, la richesse des parures est aussi un fait avéré à la guerre véritable, y compris dans sa réalité « *quotidienne* »¹⁶⁶⁵. Par ce biais, les puissants seigneurs se distinguent des autres hommes d'armes, peut-être dans le but délibéré d'amener leurs ennemis à préférer les prendre vivants pour en obtenir une rançon lucrative plutôt que de les mettre à mort. En 1430, lorsque les Bourguignons sont mis en déroute à la journée de Guerbigny, près de Roye, les Français veulent impérativement capturer Antoine de Vienne, un jeune gentilhomme particulièrement riche qu'ils savent être présent dans la compagnie bourguignonne, et

¹⁶⁶⁰ LA MARCHE, t. 1, p. 367-368.

¹⁶⁶¹ CHASTELLAIN, t. 3, p. 141-149.

¹⁶⁶² *Ibid.*, t. 4, p. 79-81.

¹⁶⁶³ LESEUR, t. 2, p. 188.

¹⁶⁶⁴ HAYNIN, t. 1, p. 98.

¹⁶⁶⁵ Lors du siège de Poucques en 1453, le bâtard de Bourgogne Antoine est « *vestu d'un paletot d'un très-riche drap d'or cramoisi* » pour aller tirer avec un cranequin sur les assiégés. CHASTELLAIN, t. 2, p. 361.

susceptible de payer son poids en or en échange de sa vie. Cependant, ils épargnent à sa place Geoffroi de Thoisy, un vaillant écuyer qu'ils ont pris pour lui car il s'avère « *le plus joli et le plus pompeux* » de l'ost bourguignon ; celui-ci passe près de la mort quand certains enragent en réalisant leur méprise et, de dépit, sont près de le tuer « *entre les mains de ses maistres* ». Par ailleurs, Gérard de Brimeu, capitaine de Roye, voyant la déconfiture inévitable, décide de se sauver ; toutefois, les Français repèrent son « *manteau d'orfèverie riche et belle, telle que lors l'on portoit, et pensans que ce n'estoit un oyseau sans plume, qui telle monstre portoit* », le rattrapent et le font prisonnier¹⁶⁶⁶. Définitivement, l'argument du faste n'est guère recevable pour marquer une dérive spécifique aux tournois.

Par ailleurs, la théâtralisation des grands pas d'armes fait parfois croire que toute dangerosité en est évacuée. Parmi les auteurs de notre corpus, Georges Chastellain est le seul à se montrer méprisant sur ce point vis-à-vis des joutes lorsque les lances sont garnies de rochets. L'indiciaire bourguignon rapporte l'enthousiasme suscité par l'annonce de l'emprise de Guillaume de Moulon, en 1458, à Arras (qui débouche sur la tenue du pas du Compagnon à la Larme blanche au Quesnoy), alors que « *l'emprise ne portoit que joustes à roches* » : parmi les chevaliers et écuyers présents, « *beaucoup en y avoit qui y vouloient toucher, plus toutevoies par faveur et amour de l'entreprenant pour lui faire cest honneur que pour grant faim de la joute qui ne leur estoit pas chose nouvelle, mais eussent mieux aimé avoir touché à bon proufit pour faire armes, car à ce estoient duis tous la plus part* ». Cette ferveur n'est pas partagée par le chroniqueur, qui décide de ne rien dire des lettres de Guillaume de Moulon portées par un Maure à Arras, ni du contenu des chapitres, « *pour ce que ce ne furent que joustes et que telles joyeusetés ne requièrent point telle glorification, comme font les armes, là où sont les honneurs avecques les périls* »¹⁶⁶⁷.

¹⁶⁶⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 128-130.

¹⁶⁶⁷ *Ibid.*, t. 3, p. 462-466. Ce jugement négatif est exprimé à d'autres reprises. À propos des joutes faites, en 1461, par le comte de Charolais à Paris et cinq compagnons, devant la bastille de Saint-Antoine, et du banquet qui les suivit, Chastellain dit qu'il ne veut pas trop s'attarder à « *réciter telles et samblables choses vaines de nul fruit* ». *Ibid.*, t. 4, p. 141. De même, en 1463, le projet de pas d'armes tenu par trois chevaliers dont le bâtard de Bourgogne Antoine, retient l'attention du roi du Danemark qui suppose à tort que ce pas d'armes est un prétexte pour organiser un voyage contre les infidèles. Mais en réalité, l'idée de ce pas d'armes « *avoit esté prise en vaine gloire, pour soy monstrier et pour faire espandre son nom en divers royaumes* ». Pour Chastellain, « *ce roy des Danois avoit une singulière interprétation en luy de ceste besongne, et meilleure que le fondement n'en estoit* ». *Ibid.*, t. 4, p. 370-372.

Toutefois, cet avis condescendant doit bien être contextualisé. La sécurisation progressive du matériel utilisé lors des fêtes aristocratiques témoigne d'une approche raisonnée de combats entrepris pour le plaisir : cette évolution est une conséquence logique de la prise en compte de la condamnation des pouvoirs spirituels et temporels, reprochant depuis des siècles aux chevaliers de risquer leurs vies pour des motifs vains dans des tournois trop violents. Il serait incohérent de réprouber pendant des siècles une prise de risque inconsidérée, puis de critiquer ensuite l'innocuité des joutes du XV^e siècle (innocuité relative, car les dégâts matériels montrent bien que les chocs n'en demeurent pas moins très puissants). De plus, nous avons vu que le recours à un matériel sécurisé – armure de joute ou rochet – ne change rien pour le jouteur aux gestes techniques à exécuter. De fait, le jugement de Georges Chastellain ne nie pas l'intérêt des joutes comme entraînement martial, mais signifie qu'elles ne méritent pas d'être considérées en elles-mêmes comme de véritables faits d'armes.

Par ailleurs, ce jugement ne concerne pas tous les affrontements réalisés dans les lices, puisqu'il suggère bien que jouter avec des rochets est différent de « faire armes ». Quand les champions entreprennent de jouter avec des lances « de guerre », munies de fers émouls, ou de s'affronter avec des armes tranchantes, comme les différents duels à la hache qui parsèment notre corpus¹⁶⁶⁸, le danger est évidemment bien supérieur. Certes, le nombre de blessures, sans être négligeable, n'est pas très important¹⁶⁶⁹, mais on aurait tort de croire pour autant que combattre dans les lices est une activité édulcorée. La cause est à chercher ailleurs : d'une part l'intervention fréquente du juge pour arrêter les combats quand la situation devient trop dangereuse, et leur courte durée de façon générale, d'autre part le faible nombre de tels combats dans la carrière d'un gentilhomme.

¹⁶⁶⁸ Comme nous l'avons vu, les combats à l'épée sont très peu nombreux, ce qui suffit pleinement à expliquer l'absence de mentions de blessures, contrairement à ce qu'affirme Sébastien Nadot, tenté de regarder du côté de l'escrime pratiquée : « Comme aucune blessure n'est survenue lors des combats à l'épée décrits dans les différents pas d'armes, on peut imaginer que cette arme est moins violente que les autres (à cette période) et s'oriente, par voie réglementaire, vers un raffinement du combat ». Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 99.

¹⁶⁶⁹ Je ne reprends pas ici les différents exemples de blessures évoqués dans la partie consacrée aux techniques individuelles de combat, selon le type d'armes utilisé.

En premier lieu, le risque d'accident est limité par le temps de combat effectif représenté par les différents duels, qui est certes impossible à estimer de façon absolue, mais qui n'est assurément pas énorme, notamment pour les combats à pied livrés sans interruption. Sébastien Nadot se fourvoie en avançant que, quand il s'agit d'échanger une soixantaine de coups de hache, « les combats dépassent vraisemblablement les 30 minutes à chaque fois »¹⁶⁷⁰. Une telle durée ne signifierait qu'une moyenne de deux coups portés par minute. En 1443, pendant le pas de l'Arbre Charlemagne, Olivier de La Marche indique au contraire une faible durée, malheureusement non précisée, pour le duel à l'épée de Jean de Compays et Antoine de Vaudrey, consistant en 15 coups sans retraite (c'est-à-dire sans interruption et reprise de distance obligatoire entre chaque coup) : d'après le chroniqueur, les deux hommes « *se requirent l'un l'autre si-asprement, qu'en peu d'heure ils achevèrent les quinze coups contenus en leurs chapitres* »¹⁶⁷¹. Jean Lefèvre donne un indice précieux sur la rapidité des échanges : en 1415, à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, lors du duel à l'épée entre l'écuyer portugais Rumaindres et le chevalier bourbonnais Guillaume du Bars, le juge jette le bâton pour ordonner qu'on sépare les champions quand ils ont échangé les 12 coups prévus par les chapitres, ce que les gardes ne parviennent pas à faire avant que ce nombre ne soit porté à 18, soit 6 coups échangés rien qu'entre le signal du juge et l'intervention des gardes, déjà présents dans les lices¹⁶⁷².

Par ailleurs, les combats à armes tranchantes dans les lices sont plutôt rares. Olivier de La Marche en voit pour la première fois au pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, soit quatre ans après être entré à la cour de Bourgogne¹⁶⁷³. Nous avons déjà relevé qu'il indique avoir « *veu trente fois faire armes de plaisance et combatre en lices et champ cloz, en divers pays et royaumes* » en 60 ans¹⁶⁷⁴, or, si ce nombre n'est certes pas négligeable, il est à noter qu'il ne

¹⁶⁷⁰ Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 93.

¹⁶⁷¹ LA MARCHE, t. 1, p. 360.

¹⁶⁷² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 208.

¹⁶⁷³ « *Toutes les cérémonies et appareils appartenans à tel cas furent faits ; lesquelles j'ai voulu bien au long escrire, tant pour ce que ce furent des premières armes que je vey onques, comme aussi pour avertir et apprendre les lisans (si besoing en ont) des nobles cérémonies appartenans aux nobles et recommandés mestiers d'armes* ». LA MARCHE, t. 1, p. 330. Cela signifie qu'aucun événement similaire ne s'est produit depuis 1439, date à laquelle il devient page à la cour du duc de Bourgogne. *Ibid.*, t. 1, p. 7.

¹⁶⁷⁴ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 2.

suggère pas une moyenne très importante pour un spectateur habitué à fréquenter les cours princières : Olivier de La Marche n'a assisté en moyenne qu'à un combat tous les deux ans, ce qui est loin d'en faire un rythme très soutenu. Globalement, il s'agit bien d'événements rares et importants, malgré la dimension ludique à laquelle l'expression « de plaisance » renvoie.

Si l'on considère la fréquence de tels combats dans la vie d'un gentilhomme, il est à noter que le cas de Jacques de Lalaing, avec dix-huit combats en champ clos, n'est en aucun cas révélateur de la norme, mais constitue une exception qui contribue à sa renommée¹⁶⁷⁵. Encore faut-il préciser que le rythme de ces combats est extrêmement irrégulier. Probablement stimulé par sa première expérience de la sorte en ayant relevé le défi de Jean de Boniface à Gand en 1445, il se lance lui-même dans une emprise d'armes, qui va l'amener à voyager à la cour de France puis à travers la péninsule ibérique. Or, en plus de deux ans¹⁶⁷⁶, comprenant des séjours dans différentes cours mais aussi de longs mois de voyage, il ne réalise qu'un seul combat, en l'occurrence à Valladolid, contre Diego de Gusman. Finalement, c'est le pas de la Fontaine des pleurs qui lui permet d'en réaliser treize, soit la majorité des duels de sa carrière dans les lices. Et encore, les premiers mois du pas d'armes s'écoulent sans grande activité, et seul le dernier mois montre un rythme très soutenu, avec une arrivée de sept gentilshommes venant relever son défi, qui lui permettent ainsi de faire neuf fois armes en deux semaines, soit une concentration en un temps très court de la moitié de son « palmarès » total¹⁶⁷⁷.

¹⁶⁷⁵ CHASTELLAIN, t. 2, p. 259. Cette prouesse d'avoir fait armes à dix-huit reprises est rappelée sur son épitaphe. *Lalaing*, p. 258. Voir annexe 4 pour la liste de ses 18 combats. Il est à noter que ce nombre ne compte pas sa participation à des joutes collectives ou avec des lances munies de rochets, comme celles à Nancy en 1444. Claude Gaier livre une mauvaise interprétation de ce nombre en affirmant qu'il s'agit de 18 événements différents, « ce qui représente en tout un nombre de combats bien plus grand encore ». Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 19.

¹⁶⁷⁶ Deux ans précisément se sont effectivement écoulés entre la rédaction des chapitres de son emprise, en juillet 1446, et la rédaction de sa lettre pour proposer un duel à James Douglas en Écosse, en juillet 1448. *Lalaing*, p. 96-98 et p. 164-166. Il est fort probable que ce soit justement la déception d'avoir réalisé une telle expédition pour un seul duel qui l'amène à arranger son futur combat contre le gentilhomme écossais avant même de se déplacer, afin d'éviter de perdre son temps et son argent sans résultat.

¹⁶⁷⁷ Étant donné que son oncle, le seigneur de Créquy, est présent, « *ledict messire Jaques chaudoya les armes emprises celuy mois, tellement qu'il fit neuf fois armes en quatorze jours, et telle fois deux fois armes en un jour* ». LA MARCHE, t. 2, p. 37.

Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, apparaît comme un autre grand amateur de combats dans les lices, et même un expert dans ce domaine¹⁶⁷⁸. En 1430, il est au nombre des cinq Bourguignons qui font face aux cinq Français venus à Arras faire armes devant le duc de Bourgogne¹⁶⁷⁹. En 1435, il affronte Juan de Merlo à deux reprises, à cheval puis à pied¹⁶⁸⁰. Enfin, il ouvre le pas de l'Arbre Charlemagne, organisé à son initiative en 1443, en s'opposant à Pietre Vasque, cette fois à pied puis à cheval¹⁶⁸¹. Malgré son goût prononcé pour ces rencontres, cela ne fait qu'un bilan de cinq duels.

Toutefois, la grande majorité des gentilshommes sont loin de pouvoir rivaliser avec un tel nombre. Ainsi, quand Jean, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, affronte un chevalier allemand durant le pas de la Belle Pèlerine, Olivier de La Marche souligne qu'il bénéficie de l'expérience dangereuse d'un combat « *en champ clos, et sous jugement* », puisqu'il a autrefois combattu à Saint-Omer l'un des plus redoutables chevaliers d'Espagne¹⁶⁸². Par conséquent, cette seule expérience préalable apparaît déjà comme un avantage, et le fait de réaliser un deuxième combat en champ clos n'est pas anodin. Il semble donc normal qu'un gentilhomme méritant ne fasse que quelques combats similaires dans une carrière, ne serait-ce qu'un ou deux suffisant à le distinguer de la masse de tous ceux qui ne s'y risqueront jamais. Ces combats constituent donc des événements rares, où l'on accepte de mettre délibérément sa vie en danger sans obligation, uniquement pour accroître sa renommée.

Justement, une autre critique parfois faite contre certains duels chevaleresques est la futilité de leur motif ou de leur intérêt. Ainsi, très loin de sa remarque négative qui déprécie les combats entrepris sans dangerosité, Georges Chastellain suggère à l'inverse que ce sont des insensés qui s'engagent dans des combats normés entre ennemis à la guerre réelle (qui

¹⁶⁷⁸ En 1454, Philippe le Bon fait savoir au roi de France que si le roi de Hongrie, Ladislas de Luxemourg, tient à son encontre des propos déshonorants, il est prêt à régler la question par un duel entre eux deux. Si le roi de Hongrie préfère que se tienne un duel en leur nom entre deux chevaliers ou deux écuyers, le duc de Bourgogne prévoit de se faire représenter par le seigneur de Charny dans le premier cas, ou par Hervé de Mériadec dans le second. CHASTELLAIN, t. 3, p. 11-12.

¹⁶⁷⁹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 17-26 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 175-176 ; MONSTRELET, t. 4, p. 376-378.

¹⁶⁸⁰ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 313-320.

¹⁶⁸¹ LA MARCHE, t. 1, p. 326-335.

¹⁶⁸² *Ibid.*, t. 1, p. 458.

constituent effectivement les rencontres les plus dangereuses). En effet, quand l'ost du duc de Bourgogne passe devant Saint-Riquier en 1421, six gentilshommes, avec l'accord de leur prince, envoient un poursuivant d'armes dans la ville, requérir six autres gentilshommes, dauphinois, de jouter contre eux, lequel est fort bien reçu avec son message, car il y a là de « *vertes testes, pour mettre leurs vies sur le coup d'un hasart, aussi bien que à l'autre lez* »¹⁶⁸³. Paradoxalement, Chastellain dédaigne donc les joutes avec un matériel sécurisé mais blâme la prise de risque lors de duels futiles lancés à la guerre contre de réels ennemis. Là encore, sa remarque ne concerne pas les combats faits à armes tranchantes dans les lices, entrepris pour la seule renommée par des hommes qui ne sont pas ennemis à la guerre ; toutefois, il faut bien reconnaître que ceux-ci sont notablement peu présents dans sa chronique. En voyant ce rejet ou au moins ce manque d'intérêt pour tant de contextes différents d'affrontement, on réalise que sur cette question, Georges Chastellain ne semble pas vraiment un bon témoin de l'esprit chevaleresque répandu parmi les gentilshommes bourguignons.

Quoi qu'il soit, on peut convenir que les véritables combats normés entre ennemis à la guerre constituent un échelon très particulier, sur lequel d'autres auteurs émettent des réserves. Nous avons déjà vu comment, en 1418, lors du siège de Rouen, le chevalier anglais Jean le Blanc vient défier un capitaine de la ville, Laghen, bâtard d'Ailly, mais meurt d'une blessure reçue dès leur première course. Le constat de Jean de Wavrin est intéressant : « *De ceste chose fut le bastard d'Arly generalement loez, prisies et honnourez de tous, mais au vray dire, peu povoient valloir telz apartises d'armes ne pourfitter auz assegies et assegans, sinon pour renom de valleureuse noblesse* »¹⁶⁸⁴. Sans formuler une réelle critique, le chroniqueur constate simplement le faible apport stratégique de ces duels. Il peut être surprenant de voir que le bâtard d'Ailly se prête à ce jeu apparemment vain alors que, d'après Jean Lefèvre de Saint-Rémy, il est un homme de guerre respecté pour son efficacité militaire : « *c'estoit celluy que on disoit qui faisoit les plus belles saillies sur les Anglois, et qui plus leur portoit de dommage* ». Sa mort de maladie peu de temps après jette même le trouble parmi les habitants

¹⁶⁸³ CHASTELLAIN, t. 1, p. 245-246. Plus loin dans sa chronique, Chastellain parle encore de « *jeusnes verdes testes* » pour désigner les deux jeunes princes, le comte de Charolais et le duc de Bretagne, qui s'allient contre le roi de France. *Ibid.*, t. 4, p. 416.

¹⁶⁸⁴ WAVRIN, t. 2, p. 250.

de la ville, « *car, comme dit est, ilz se fyoient plus en luy que en nul aultres capitaines, pour la vaillance qui estoit en luy* »¹⁶⁸⁵.

Autre homme de guerre réputé, Jean de Bueil manifeste quant à lui une opposition franche à une situation comparable. Dans son roman, le Jouvencel veut refuser son congé à deux gentilshommes voulant faire armes contre deux des gens du duc Baudoin, et ne finit par accepter qu'à force de requêtes, et parce qu'il veut éviter à ses deux hommes le déshonneur de se soustraire, puisqu'ils ont été requis de combattre et ne sont pas à l'initiative du défi. Il justifie sa réprobation catégorique de ce type de combat :

*« Ce sont choses deffendues et qui ne se doivent point faire. Premièrement, ceulx qui le font vueillent oster le bien d'autruy, c'est assavoir leur honneur, pour se attribuer une vaine gloire qui est de petite valleur ; et, en ce faisant, il ne fait service à nul, il despent son argent, il expose son corps pour tollir la vie ou l'onneur à cellui à qui il a à besongner, qui lui vient à petit de profit ; tant qu'il est occupé ad ce faire, il laisse à exploicter la guerre, le service de son Roy et de la chose publique ; et nul ne doit exposer son corps, sinon en euvres meritoires. »*¹⁶⁸⁶

En faisant référence à des combats entre ennemis réels, avec la volonté d'enlever l'honneur et la vie de son adversaire, Jean de Bueil vise bien un type très particulier de combats normés, qui ne correspond pas aux grands pas d'armes du XV^e siècle¹⁶⁸⁷. L'argumentation de Johan Huizinga est donc assez imparfaite quand il dénigre les fêtes aristocratiques édulcorées en opposant le modèle de Jacques de Lalaing à celui de Jean de Bueil, puisque dans le passage ci-dessus, l'amiral de France, par la bouche de son héros, réproouve la futilité du motif et justement pas l'artificialité de la rencontre, réellement dangereuse. Pourtant, la lecture de Huizinga est largement reprise par Sébastien Nadot :

« Lorsqu'il s'agit de décrire la vie d'un chevalier, deux tendances s'affrontent, l'une faisant la part belle au pas [d'armes], l'autre lui préférant le véritable

¹⁶⁸⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 346 et 350. Voir aussi MONSTRELET, t. 3, p. 286 et 297.

¹⁶⁸⁶ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 99-100.

¹⁶⁸⁷ Il peut viser des combats livrés vraiment sur les théâtres d'opération militaire ou, comme il parle de dépenses d'argent, peut-être davantage les combats organisés dans les lices entre ennemis. Voir échelon D de la figure 34.

théâtre de la guerre. Dans une période où deux modèles de chevaliers peuvent être renvoyés dos à dos, les pas marquent une préférence nette pour la chevalerie de cour face à celle de la guerre. Le chevalier Jean de Bueil, qui laisse de côté l'idéalisme chevaleresque et ses méthodes de combat dépassées pour s'adapter aux nouvelles exigences de la guerre, ne correspond pas au modèle façonné par les pas. En revanche, Jacques de Lalaing en est l'incarnation typique : ses exploits dans les joutes permettent d'exalter les traits d'un chevalier complet (qualités de guerrier, qualités sociales et culturelles) alors que la guerre ne véhicule que la prouesse physique et éventuellement l'intelligence stratégique. »¹⁶⁸⁸

La situation n'est pas si caricaturale. Si l'on reprend le passage du *Jouvencel* précédemment cité, un aspect important de la critique de Jean de Bueil est qu'il ne faut pas détourner les hommes d'armes de la guerre réelle, or, quand on songe à leur courant manque d'entraînement en période de paix, tel que nous l'avons mis en évidence précédemment, nul doute que l'amiral de France aurait pu encourager la participation aux joutes, tournois et emprises d'armes, surtout dans les versions les plus sécurisées, pour entretenir les aptitudes martiales en absence de conflit. Malgré d'évidentes divergences entre Jean de Bueil et Jacques de Lalaing dans leur conception du bon comportement d'un gentilhomme, on est loin d'une opposition complète. Si le premier n'apprécierait guère les importantes prises de risque dans les lices du grand champion bourguignon, il faut reconnaître à l'inverse que ses dix-huit combats en champ clos n'ont jamais eu lieu qu'en temps de paix, et qu'il s'est toujours montré prompt à répondre aux mandements de son suzerain en cas de guerre. Une faille majeure de l'opposition affirmée par Johan Huizinga comme par Sébastien Nadot, entre la chevalerie de cour et la chevalerie de guerre, est précisément la polyvalence des personnes.

Loin de pouvoir être brandi en exemple comme l'archétype du chevalier déconnecté de l'intérêt stratégique¹⁶⁸⁹, Jacques de Lalaing est un homme de guerre très respecté. Il est fort

¹⁶⁸⁸ Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 168.

¹⁶⁸⁹ « C'est dans la guerre que le conflit entre l'esprit de chevalerie et la réalité est le plus fortement perceptible ». Johan HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, p. 104. Bernard Merdrignac consacre au chevalier bourguignon un passage intitulé « Jacques de Lalaing (1420-1453), un héros de roman ? ». D'après lui, « il semble calquer son comportement sur celui des héros de la littérature chevaleresque ». L'auteur, après avoir évoqué la carrière dans

probable que la concentration de sa biographie sur ses prouesses dans les lices, fustigée par Johan Huizinga¹⁶⁹⁰, s'explique précisément par le fait que ses exploits militaires seront déjà rapportés dans les grandes chroniques. En effet, en racontant la mort du bon chevalier, Olivier de La Marche dit qu'il sait que le roi d'armes de la Toison d'or et le grand historiographe George Chastellain ne l'oublieront pas dans leurs récits¹⁶⁹¹. Finalement, la chronique de Jean Lefèvre ne couvre pas la période en question, mais il est fort probable qu'il ait contribué à la rédaction du *Livre des faits de Jacques de Lalaing* ; par ailleurs, il est notable que la chronique de Georges Chastellain, très prolixe sur les exploits de Jacques de Lalaing lors de la guerre de Gand en 1452-1453, ne dit rien sur ses duels dans les lices. À moins de préférer y voir une curieuse coïncidence, on peut supposer une complémentarité délibérée du *Livre des faits*, qui fait la part belle aux événements de cour, et de la chronique de Chastellain, qui développe le pendant militaire de sa carrière.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que Jacques de Lalaing s'illustre très largement dans les lices. Même Werner Paravicini le désigne comme un « champion international du combat sportif »¹⁶⁹². Ce qui est problématique, et même erroné, est de résumer à cela sa carrière. Sébastien Nadot donne une vision partielle des Lalaing quand il les présente comme « une famille de jouteurs »¹⁶⁹³. En réalité, il s'agit plutôt d'une famille de nobles accordant une vraie importance à l'esprit chevaleresque, qui, en temps de paix, s'occupent et s'illustrent effectivement dans les lices, mais qui prennent les armes pour servir leur seigneur à la guerre dès qu'il les mande.

les lices, poursuit en affirmant qu'avec la guerre contre Gand, « les temps ne sont plus aux faits d'armes chevaleresques », ce qui va totalement à l'encontre des récits des exploits réalisés par Jacques de Lalaing pendant ce conflit, déjà évoqués dans la partie précédente. Et finalement, au siège de Poucques, « un boulet de canon rappelle ce héros de roman à la réalité en le frappant mortellement ». Bernard MERDRIGNAC, *Le sport au Moyen âge*, p. 186-189. Claude Gaier, à l'issue de son analyse des techniques de combat dans les lices, assure que ce monde est totalement distinct de celui de la guerre, où les chevaliers ne parviennent à s'illustrer, d'après lui, que face à ceux qui respectent les mêmes conventions. Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 35-38.

¹⁶⁹⁰ Johan HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, p. 78.

¹⁶⁹¹ LA MARCHE, t. 2, p. 138.

¹⁶⁹² Werner PARAVICINI, « Un tombeau en Flandre : Hervé de Mériadec », p. 109.

¹⁶⁹³ Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 141.

Philippe de Commynes donne un témoignage édifiant de la réputation de cette famille quand, parmi les jeunes chevaliers bourguignons en 1465, il en mentionne « *ung fort bien renommé, appelé messire Philippes de Lalaing, qui estoit d'une rasse dont peu s'en est trouvé qui n'ayent estes vaillans et courageux, et presque tous morts en servant leurs seigneurs à la guerre* »¹⁶⁹⁴. Ainsi, il donne bien l'impression d'une sorte de dynastie, certes, mais de guerriers, et non de sportifs ou de joueurs professionnels comme le suggèrent Sébastien Nadot et Bernard Merdrignac¹⁶⁹⁵. Jacques de Lalaing, son frère Philippe, leur oncle Simon, seigneur de Montigny, fréquentent aussi bien les lices que les champs de bataille.

L'opposition entre la figure du courtisan – ou du sportif – d'une part, et celle de l'homme de guerre d'autre part, se heurte aux nombreux exemples d'hommes faisant voler en éclats cette dichotomie : Adolphe de Clèves, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, Jean, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, Amé Rabutin, seigneur d'Espiry, Philippe de Ternant, Lyonnell de Wandonne, Pietre Vasque, Poton de Xaintrilles, l'Étendard de Milly, Bernard de Béarn, ... Certes, tous les hommes de guerre ne participent pas à des combats dans les lices, mais à l'inverse, tous ceux qui prennent part à des combats normés sont aussi, sans exception, des hommes de guerre, ayant même pour plusieurs d'entre eux des responsabilités de commandement.

Enfin, un dernier point fondamental qui rend caduque la vision opposant catégoriquement les prouesses réalisées dans les lices à celles réalisées à la guerre, est la très forte intrication des formes de combats dans la mentalité des hommes d'armes du XV^e siècle. Celle-ci peut être relevée par de nombreux témoignages. Jean de Bueil affirme ainsi que le devoir d'un homme d'armes est d'affronter ses ennemis, « *soit en champ de bataille ou en lisse close* »¹⁶⁹⁶. Les monuments funéraires ne dédaignent pas comme de futiles mondanités les prouesses dans les lices. Sur son tombeau, l'écuyer breton Hervé de Mériadec s'est fait

¹⁶⁹⁴ COMMYNES, t. 1, p. 14-15.

¹⁶⁹⁵ « Un regard porté sur ces fidèles serviteurs du seigneur de Hainaut puis des ducs de Bourgogne fait apparaître une activité professionnelle de tradition familiale tournée vers la joute ». Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 141. Bernard de Merdrignac analyse la carrière de Jacques de Lalaing, après celle de Guillaume le Maréchal, dans une partie intitulée « Du sport semi-professionnel au sport d'élite ». Bernard MERDRIGNAC, *Le sport au Moyen Âge*, p. 183.

¹⁶⁹⁶ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 81.

représenter tel qu'il était équipé lors du célèbre combat de Stirling, en Écosse, en 1449¹⁶⁹⁷. L'épithète de Gilles de Chin est révélatrice du même état d'esprit, en évoquant dans la même phrase les tournois et les guerres auxquels prit part le chevalier¹⁶⁹⁸. Olivier de La Marche rapporte la joute pour novices de Dijon en 1443 car elle marque le commencement de la carrière, au sens large, d'Adolphe de Clèves et de Corneille, bâtard de Bourgogne¹⁶⁹⁹. De même, quand le comte de Charolais, futur Charles le Téméraire, âgé de seulement 17 ans, court ses premières lances avec Jacques de Lalaing, en 1451, à Bruxelles, pour s'exercer à peine trois jours avant son premier passage dans les lices, il est désigné dès cette première mise en situation, de façon significative, comme « *nouvel homme d'armes* »¹⁷⁰⁰. L'utilisation par Olivier de La Marche de cette expression, généralement réservée au domaine militaire, montre bien une absence de réelle rupture du champ clos au champ de bataille. De façon tout à fait similaire, on considère qu'un gentilhomme peut montrer ses qualités d'homme de guerre lors d'un passage dans les lices. Ainsi, à Gand, en 1445, lors de ses armes à cheval contre Jacques de Lalaing, Jean de Boniface se distingue par son maintien et ses capacités : « *Certainement le chevalier sicilien sembloit bien, à voir, estre homme de guerre : il estoit bel à cheval et joint en ses armes, et tant bien portoit sa lance, que de chacun estoit loué et prisé* »¹⁷⁰¹.

Par conséquent, s'il peut être intéressant, à plusieurs titres, de vouloir classer et comparer les différents contextes dans lesquels les hommes d'armes combattent, il est aussi fondamental de bien comprendre qu'il n'y a pas de clivage complet entre eux. Dans ces diverses situations, qui font toutes partie d'un même ensemble continu, les combattants ne font que suivre leur vocation : le métier des armes. Partant de là, on peut raisonnablement s'attendre à trouver des similitudes dans le comportement des gentilshommes dès lors qu'ils sont amenés à prendre les armes.

¹⁶⁹⁷ Werner PARAVICINI, « Un tombeau en Flandre : Hervé de Mériadec », p. 90-91.

¹⁶⁹⁸ René de BELLEVAL, *Azincourt*, Paris, Dumoulin, 1865, p. 174-175, référence citée par Élodie LECUPPRE-DESJARDIN et Gilles LECUPPRE, « Azincourt et le comté de Hainaut. L'événement et le quotidien », dans Alain MARCHANDISSE et Bertrand SCHNERB, *Autour d'Azincourt : une société face à la guerre (v. 1370-v. 1420)*, Revue du Nord 35, 2017, p. 134.

¹⁶⁹⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 319-320.

¹⁷⁰⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 59-60.

¹⁷⁰¹ *Lalaing*, p. 84.

II. Combattre noblement

A. S'illustrer en combattant

1. S'illustrer dans les lices

Lors des combats normés dans les lices, les règles peuvent fournir un cadre très précis qui indique ce qui doit être réalisé pour l'emporter. La joute, étant l'activité martiale la plus codifiée, se présente donc comme la situation idéale pour commencer à aborder la question de la façon de s'illustrer. Joachim Rühl indique pour l'Angleterre l'importance des « *Ordinances For Justes of Peace Royal* », rédigées en 1466 par John Tiptoft à la demande du roi Édouard IV, et constituant un « codex exhaustif des règles de décompte et d'évaluation des touches obtenues et du nombre de lances rompues dans les joutes ». D'après lui, « ce dispositif permettait non seulement de désigner le vainqueur de manière presque infaillible, mais aussi le rang de tous les autres combattants ». De fait, il réfute totalement les textes médiévaux qui indiquent le rôle des dames dans le choix des vainqueurs, considérant qu'il s'agit là d'une pure convention de principe ne renvoyant à aucune réalité : « les femmes étaient complètement écartées de la désignation des vainqueurs ; elles n'avaient le droit que de distribuer les prix, dans l'ordre du classement qui leur était transmis par les hérauts. Et ceci devrait permettre d'en finir une fois pour toutes avec l'idée que les femmes désignaient les vainqueurs »¹⁷⁰².

La réalité dans la Bourgogne du XV^e siècle s'avère plus complexe et il semble bien qu'on puisse parfois demander l'avis des dames pour désigner le vainqueur d'une joute. En 1454 est créée une joute lors de laquelle le Chevalier au cygne, à savoir Adolphe de Clèves, jouera à

¹⁷⁰² Joachim K. RÜHL, « Hommes et femmes dans les tournois du Moyen Âge », p. 3 et 13. À noter toutefois que même dans l'exemple qu'il utilise pour sa démonstration, à savoir les joutes de Westminster en 1501, la situation n'est pas si parfaite qu'il le suppose. En effet, la désignation du vainqueur du deuxième jour ne respecte pas le système de John Tiptoft, pourtant censé être en vigueur. *Ibid.*, p. 9. Deux hypothèses peuvent être formulées pour l'expliquer : soit la majoration des lances touchant la tête, préconisée par Tiptoft, n'est pas retenue, soit on décide d'éviter que le vainqueur soit le même que le premier jour alors qu'il le mérite, pour préserver l'honneur des autres participants. Nous allons effectivement voir que les critères retenus ne sont pas toujours parfaitement objectifs.

l'encontre de tous ceux qui voudraient venir lui faire face ; il est alors précisé que « *celuy qui pour ce jour feroit le mieux, au jugement des seigneurs et des dames* », se verrait remettre un prix¹⁷⁰³. Le mode de désignation semble ici comprendre une part de subjectivité accordant une réelle importance à l'appréciation des dames. À la fin du pas de la Dame sauvage, en 1470, Olivier de La Marche indique qu' « *après l'enquête faicte pour le fait des pris* », deux anciens chevaliers et deux damoiselles, accompagnés des officiers d'armes, remettent en récompense une targe où est peinte la Dame sauvage à Charles de Visan, pour le plus beau coup de lance fait sur Claude de Vaudrey, et un riche bracelet à Pierre de Salins pour le prix de l'épée¹⁷⁰⁴. On regrette que l'auteur ne mentionne ici que le statut de ceux qui remettent les prix, sans préciser s'ils font partie de ceux qui ont mené l'enquête, ni la nature du groupe qui en a été chargé, ni en quoi elle a consisté. Fort heureusement, Antoine de La Sale livre de précieuses informations sur la façon théorique dont on désigne le vainqueur d'une mêlée de tournoi, à savoir en interrogeant les spectateurs expérimentés pour récolter leurs impressions :

*« Et quant vient le soir, après soupper, tous les seigneurs et nobles hommes se doivent retraire vers ledit hostel ou place ordonnée à dansser et chanter, pour les dames et damoiselles festoyer, car là le pris par les dames se doit donner. Et en dementiers que le béhourt est fait, le temps entre deux et le soupper, les juges ont eu advis de maintz anciens seigneurs, preudommes, chevaliers, escuiers, roys d'armes et héraulx pour raisonnablement donner les deux pris, c'est assavoir l'espée pour le mieulx behourdant du dessus, et le heaume pour le mieulx behourdant du dessoubz ; du dessus et du dessoubz, je l'ay en ce prochain chappiltre cy-devant déclairié. Et pour ce que aucuns porroient dire et pensser pour quelle cause aux dames et damoiselles ne est aussy bien demandé du mieulx tournoyant que aux hommes, le droit du tournoy respond que aux dames et damoiselles souffist le regarder et présenter les pris ; mais des béhours des lances, le droit vult et ordonne que en elles en soit le jugement. »*¹⁷⁰⁵

¹⁷⁰³ LA MARCHE, t. 2, p. 161.

¹⁷⁰⁴ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 95. Pour la prestation des deux vainqueurs, voir *ibid.*, respectivement p. 80 et 75.

¹⁷⁰⁵ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 213-214.

Il est intéressant de confronter ce procédé théorique à la réalité. Bien plus précis que pour le pas de la Dame sauvage, Olivier de La Marche évoque en détail le mode de désignation des vainqueurs à l'issue du pas de l'Arbre d'or, en 1468. On attribue le prix de la joute dès que les derniers concurrents ont terminé leur prestation :

« Et tandis les roys d'armes et heraux se tirèrent devers les juges pour sçavoir à qui le prix devoit estre donné, lesquels juges les renvoyèrent aux dames, pour en ordonner à leur bon plaisir ; mais les dames les renvoyèrent aux juges, et s'en raportèrent à l'ordonnance des chapitres. Si fut regardé, par les livres et escritures des roys d'armes et heraux, qui plus avoit rompu de lances en la demie heure, et fut trouvé que s'avoit esté monsieur d'Arguel, lequel avoit rompu treize lances. »

On amène alors le prix sur les rangs, qui consiste en un destrier, richement couvert, et portant sur lui deux paniers contenant le beau harnois de joute complet fait pour le bâtard de Bourgogne Antoine à l'occasion du pas d'armes qu'il défend. On présente ce prix au seigneur d'Arguel, « *de par les dames et de par les juges* », ce qui marque la fin du pas « *quant à la joute* »¹⁷⁰⁶. D'après ce récit, les officiers d'armes tiennent des comptes des lances rompues, qui ne sont consultés que parce que les juges et les dames renoncent à utiliser leur privilège de se fier à leurs impressions personnelles. Toutefois, il est ici encore difficile de faire la part des conventions protocolaires et des prérogatives réelles. L'épreuve suivante de ce pas d'armes est plus édifiante encore pour notre propos. Contrairement à ce qu'affirme Antoine de La Sale, Olivier de La Marche suggère bien que l'avis des dames compte même pour un tournoi collectif à l'épée à cheval. La confusion de la mêlée explique aisément que la désignation du vainqueur nécessite un délai plus important que pour la joute, dont l'action est plus simple à suivre¹⁷⁰⁷. De fait, l'enquête n'a lieu que le soir, après le souper :

« Sur ce point furent les tables levees, et commencèrent les danses ; et tantost apres (pource qu'il estoit tard) les roys d'armes et les heraux se mirent en la

¹⁷⁰⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 381-382.

¹⁷⁰⁷ Lors de la mêlée du pas de l'Arbre d'or, la mêlée est si confuse qu'on n'arrive pas à voir qui combat le mieux, et on décide donc de séparer les deux équipes et de faire combattre les tournoyeurs par petits groupes. HAYNIN, t. 1, p. 129-130 ; LA MARCHE, t. 2, p. 384-385.

queste pour sçavoir à qui le prix seroit donné. A quoy il y eut de grandes differences, car le chaplis [= combat] des espees avoit esté grand et bien-combattu, et s’y estoyent tant de grans et bons personnages si-bien monstrés, qu’à la vérité on ne sçavoit à qui donner le prix. Les dames, toutes d’un acord, disoyent que monsieur de Bourgogne le devoit avoir, pource qu’il s’estoit moult-bien éprouvé à celui tournoy, et consideroyent en-oultre qu’il avoit ce jour tres-rudement jousté ; parquoy, mis ensemble le tournoy et la joute, leur avis estoit tel que dit est. Mais mondict signeur ne le voulut accepter ; et, pour finale conclusion, fut avisé que messire Jehan d’Ondeville frère de la royne d’Angleterre, auroit le prix ; et fut faict pour trois raisons. La première, pource qu’il estoit estranger, et qu’aux estrangers, en toutes nobles maisons, doit on faire l’honneur. La seconde, pource qu’il estoit bel et jeune chevalier, et aux jeunes gens doit on donner courage de perséverer en bien faire ; et la tierce raison, pource que, tant à la joute qu’au tournoy, il s’estoit bien et honnorablement aqité. Si luy fut présenté le prix par une des dames de-par-deçà, et par une autre d’Angleterre, des plus-grandes et des meilleures maisons, comme il est de coustume en tel cas. »¹⁷⁰⁸

On voit bien que les dames ont pu émettre un avis réellement important, et que le statut élevé des participants les prédispose à être choisis. Au final, les trois critères retenus s’avèrent bien loin d’un système infaillible et impartial tel qu’on l’attend pour un sport moderne. La volonté de faire honneur aux étrangers, d’encourager la jeunesse, et la prise en compte de la performance lors de la joute, donc d’une épreuve différente, rien de tout cela ne saurait relever d’une désignation objective du vainqueur d’un tournoi.

Un fonctionnement qui peut également sembler surprenant consiste à remettre le prix forcément à l’un de ceux qui viennent relever le défi du défenseur d’un pas d’armes, ce dernier se retrouvant en quelque sorte exclu du classement des participants. Avec ce fonctionnement, dans la perspective de l’obtention de la récompense, les gentilshommes « du dehors », les

¹⁷⁰⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 388-389.

challengers dirions-nous désormais, ne sont donc pas en concurrence avec l'adversaire qu'ils combattent, mais entre eux.

Ainsi, d'après les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs, à la fin de celui-ci, l'entrepreneur enverra par un officier d'armes une hache d'or à celui qui aura donné les plus beaux coups de hache, une épée d'or à celui qui aura fait « *le plus beau poux d'épée* », enfin une lance d'or à celui qui aura « *assis* » (c'est-à-dire placé avec précision) et donné le plus beau coup de lance. À chaque fois est précisé que cet homme sera choisi « *à l'avis de l'entrepreneur* », ce qui suggère une appréciation subjective de la qualité des combattants par Jacques de Lalaing, qui se place comme seul juge pour l'attribution des récompenses¹⁷⁰⁹. L'idée de Sébastien Nadot d'un aspect politique dans le choix du vainqueur¹⁷¹⁰ est tout à fait valable, comme nous venons de le voir avec John Woodville, frère de la reine d'Angleterre, désigné pour recevoir le prix de la mêlée du pas de l'Arbre d'or ; en revanche, son exemple de Jacques d'Avanchies est mal choisi : comme il s'agit du seul combattant ayant désiré s'éprouver à l'épée d'armes durant le pas de la Fontaine des pleurs, il peut bel et bien être considéré comme le meilleur adversaire de Jacques de Lalaing à cette arme, même si sa performance s'est avérée bien modeste, pour ne pas dire médiocre¹⁷¹¹.

Dans un contexte similaire, même avec un critère précis comme celui du nombre de lances rompues, le choix du vainqueur peut amener son lot de surprises. Pour la joute du pas de l'Arbre d'or, le prix doit être remis au meilleur de ceux de dehors, et il est donc logique que leurs résultats ne soient pas comparés à ceux d'Antoine. Or celui-ci se fait remplacer à plusieurs reprises, de sorte que plusieurs hommes se retrouvent successivement à garder le pas en son nom. Nous avons vu que le prix de cette épreuve est remis au seigneur d'Arguel¹⁷¹². Effectivement, il est le jouteur du dehors à avoir rompu le plus de lances, à savoir 13¹⁷¹³ ; en revanche, on réalise que ce score, largement admirable, a été battu en brèche par Adolphe de Clèves, qui a atteint 17 lances rompues en une demi-heure ; toutefois, il a réalisé cette

¹⁷⁰⁹ *Lalaing*, p. 192-193.

¹⁷¹⁰ Sébastien NADOT, *Le spectacle des joutes*, p. 114.

¹⁷¹¹ *Lalaing*, p. 232-233 ; LA MARCHE, t. 2, p. 40-41.

¹⁷¹² HAYNIN, t. 1, p. 128 ; LA MARCHE, t. 2, p. 381.

¹⁷¹³ HAYNIN, t. 1, p. 121 ; LA MARCHE, t. 2, p. 341.

prouesse en tenant le rôle de défenseur du pas face à Anthony Woodville¹⁷¹⁴, alors qu'il n'en a brisé que 2 en tant que concurrent, en affrontant Antoine au début du pas d'armes¹⁷¹⁵. La situation est donc assez paradoxale, puisqu'Adolphe de Clèves, quoique le plus méritant des participants, se retrouve évincé.

De même, au pas de la Dame sauvage, comme les deux prix doivent être remis aux meilleurs adversaires de Claude de Vaudrey¹⁷¹⁶, l'entrepreneur du pas ne peut pas être désigné comme vainqueur. Toutefois, cela importe peu en réalité car il se fait remarquer d'une autre manière, et ses gains en matière de renommée sont indiscutables : « *Et fut dit de chescun que l'entrepreneur avoit bien et honnorablement fait son emprinse, et vaillamment achevée et parfournye, et s'estoit monstré plus fiers et plus puissant à la fin que au commencement* » ; « *Par ceste manière fut le pas clos et adchevé du serviteur de la sauvage dame, nommé messire Claude de Vaudrey dessusdit, lequel fut fort prisié de ung chascun ; et, à la vérité, ledit messire Claude se est conduit en ceste matière vigoureusement et bien, et a monstré qu'il est homme, une fois, à l'ayde de Dieu, pour faire chose digne de mémoire* »¹⁷¹⁷.

La situation des joutes à la foule est elle aussi très différente de ce que l'on peut voir désormais dans les sports du XXI^e siècle, avec un souci d'exactitude du comptage des points et du classement des compétiteurs. En effet, dans ces rencontres, le nombre de courses n'est pas réglementé et chaque jouteur reste sur les rangs aussi longtemps qu'il le souhaite¹⁷¹⁸. Par ailleurs, la désignation du vainqueur ne semble pas répondre à des critères fermement établis. D'après Geoffroi de Charny, dans les *Demandes pour la joute*, on désigne vainqueur celui qui en est jugé digne « *au dit de tous* »¹⁷¹⁹. En effet, dans plusieurs exemples de notre corpus, on

¹⁷¹⁴ HAYNIN, t. 1, p. 125 ; LA MARCHE, t. 2, p. 364.

¹⁷¹⁵ HAYNIN, t. 1, p. 117. Olivier de La Marche n'indique pas les résultats pour cette joute mais signale qu'Adolphe de Clèves se trouve pénalisé par son cheval qui se fatigue et ne parvient pas à courir tout au long de la demi-heure aussi bien qu'il n'a commencé. LA MARCHE, t. 2, p. 325.

¹⁷¹⁶ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 63-64.

¹⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 92 et 94.

¹⁷¹⁸ Ainsi, Diego Gutierre de Gamez est surpris de voir que nombre de chevaliers français vont se désarmer dès qu'ils ont couru trois ou quatre lances. Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 211.

¹⁷¹⁹ Loïs FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 40-41.

remet le prix à celui qui a su se faire remarquer et qui emporte « l'honneur » ou « le bruit » de la journée, c'est-à-dire celui dont tout le monde parle¹⁷²⁰.

Tel est le cas lors de la première joute à laquelle assiste Olivier de La Marche, en 1442, à Besançon, à l'occasion du mariage de Jean de Salins avec une fille illégitime du duc de Bavière. D'après le chroniqueur, les jouteurs « *n'en laissoient point à rompre grosses lances, et d'endurer la rudesse de la joute et des armes, [...] ; et fut donné le bruit et le prix de la feste, tant dedans comme dehors, au signeur de Waurin, et à un jeune escuyer du país de Hainaut, de l'hostel du duc de Bourgogne, mignon dudict héritier de Clèves, nommé Jaquet de Lalain, lequel a depuis tant cueilly et montré de vertus, d'honneur et de vaillance, que cy-après j'auray assez affaire et à besongner pour déclairer et pour descrire l'exercice chevalereux de sa vie* »¹⁷²¹. L'auteur du *Livre des faits* mentionne lui aussi cet événement, précisant que « *quand eux deux [Jacques de Lalaing et le seigneur de Wavrin] se trouvoient à la joute, certes pas ne se départoient sans y avoir rompu grand foison de lances ; et souventesfois se tenoient tant et si longuement sur les rangs, qu'il convenoit les ramener aux torches, et toujours eux deux, quand ils joustoient, ne failloient point d'avoir le prix, l'un dedans, l'autre dehors* »¹⁷²². On voit bien que, dans ce contexte de joute à la foule, c'est certes le talent mais aussi la persévérance d'un champion qui lui vaut de remporter le prix, ce qui ne serait pas possible dans un cadre où le nombre de courses est défini.

De surcroît, il est notable qu'on procède à la désignation d'un vainqueur par camp, et non d'un vainqueur suprême, de sorte que les jouteurs apparaissent, quant à l'obtention du prix, comme rivalisant avec leurs propres compagnons plutôt qu'avec leurs adversaires. La situation peut même aller encore plus loin. Lors du mariage du duc de Bourgogne Philippe le Bon avec Isabelle du Portugal, en 1430, des joutes ont lieu pendant quatre jours d'affilée sur le marché de Bruges. Pendant les trois premiers jours, on va jusqu'à remettre quatre prix chaque jour : un pour le meilleur chevalier de dehors, un pour le meilleur écuyer de dehors,

¹⁷²⁰ Ainsi, en 1461, à Paris, lors des joutes tenues devant la bastille de Saint-Antoine, le jeune chevalier du Brabant Frédéric de Witthem se distingue plus encore que les autres participants. Georges Chastellain indique en effet que plusieurs font très bien leur devoir, « *mais touchant le prix et l'honneur du jour, certes, par jugement des dames et des seigneurs, il fut donné et jugé appartenir audit chevalier messire Frédéric* ». CHASTELLAIN, t. 4, p. 137.

¹⁷²¹ LA MARCHE, t. 1, p. 305-306.

¹⁷²² *Lalaing*, p. 35.

un pour le meilleur chevalier de dedans, et enfin un pour le meilleur écuyer de dedans. Le quatrième jour en revanche, il n'y a que deux prix, pour le « *mieulx faisant de dehors* » et celui de dedans. Aucun prix n'est remis en prenant en compte les performances des participants sur l'ensemble des quatre joutes. On ne cherche donc pas à désigner un champion absolu, le meilleur joueur de l'événement dans sa globalité. En recevant un prix, on s'illustre simplement comme le meilleur de son camp et d'une journée, éventuellement seulement parmi ceux de son statut. À l'issue de ces quatre jours de joute, après une journée de repos, est organisée « *une joustes à l'usage de Portingal, que les Portingallois firent sans donner pris* »¹⁷²³. Cette fois, on renonce purement et simplement à l'attribution de récompenses.

Ces exemples permettent de réaliser que la désignation d'un vainqueur est en réalité largement plus secondaire qu'on pourrait s'y attendre, dans un contexte si souvent qualifié par les historiens de « sportif ». On relève ainsi de nombreux cas où soit les règles ne prévoient pas qu'on désigne un vainqueur, soit c'est le chroniqueur qui choisit de ne pas le nommer, comme s'il s'agissait de quelque chose sans intérêt. Ainsi, d'après Enguerrand de Monstrelet, l'emprise de Jean de Werchin en 1402 aboutit pendant la durée de son voyage à sept combats, lors desquels, « *à toutes les foiz, il se porta si vaillamment et honnorablement que tous les princes qui estoient juges d'icelles armes furent contens de sa personne* »¹⁷²⁴. De même, en 1467, le bâtard de Bourgogne Antoine va en Angleterre faire armes contre Anthony Woodville, seigneur de Scales, or le bilan de leurs deux duels est assez flou. D'après Jean de Haynin, « *besongna très-bien le dict bastard à l'espée et à la hache, et fut très-grandement festoyé du roy d'Angleterre. Et ayant parachevé ses armes, [...] retourna à Bruxelles* »¹⁷²⁵. Il n'est pas question d'un éventuel vainqueur pour l'un ou l'autre des combats.

Pour analyser le mode de désignation du vainqueur à la joute, Joachim Rühl concentre son attention sur les joutes de Westminster en 1501, s'appuyant principalement sur « les décomptes détaillés des coups portés lors des joutes de ces quatre jours établis par les hérauts d'armes de la cour d'Angleterre », qu'il qualifie de « listes de touches (*cheque lists avec score*

¹⁷²³ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 169-170.

¹⁷²⁴ MONSTRELET, t. 1, p. 43.

¹⁷²⁵ HAYNIN, t. 1, p. 77. Voir aussi LA MARCHE, t. 2, p. 262-264.

cheques) ». D'après lui, « c'est d'ailleurs la première fois dans l'histoire du sport qu'il est possible de quantifier exactement les performances d'un tournoi et de décompter avec précision le nombre de lances rompues et de coups portés. Les femmes n'avaient rien à faire dans cette procédure destinée à « calculer » les vainqueurs ; cette mission revenait aux seuls arbitres du tournoi »¹⁷²⁶.

Or, la formidable description que donne Olivier de La Marche du pas de l'Arbre Charlemagne de 1443 vient contredire plusieurs de ces affirmations. En effet, le chroniqueur indique que pour rédiger son « *raport* », c'est-à-dire son récit, il a utilisé « *en tesmoignage tous les escrits et registres faicts par les roys d'armes et heraux presens à ceste chose* »¹⁷²⁷. De fait, l'habitude des officiers d'armes de consigner avec précision les résultats des coups portés est déjà en vigueur au XV^e siècle, et même si ces documents rédigés lors du pas de l'Arbre Charlemagne ne nous sont pas parvenus, leur contenu nous est connu grâce aux *Mémoires* d'Olivier de La Marche, donc pour un événement antérieur de 58 ans aux joutes de Westminster étudiées par Joachim Rühl. Par ailleurs, cette prise de notes méticuleuse n'a pas forcément pour autre objectif que de garder en mémoire le déroulement précis du pas d'armes, sans qu'il soit question d'un décompte de points. En effet, lors du pas de l'Arbre Charlemagne, les champions doivent réaliser le nombre de courses (ou échanger le nombre de coups, dans le cas des combats à pied) prévu par les chapitres, mais aucun bilan n'est annoncé, aucun vainqueur n'est déclaré. De tout le pas d'armes, aucune remise de prix n'est rapportée par Olivier de La Marche, alors qu'il livre de l'événement une description extrêmement complète.

Au pas de la Dame sauvage, en 1470, les règles des duels à l'épée à cheval sont de prime abord très claires : il faut être le premier à avoir porté 17 coups d'épées sur son adversaire¹⁷²⁸. Or le récit de ce pas d'armes constitue un cas assez déroutant dans le sens où Olivier de La Marche, qui s'avère généralement un témoin à la précieuse acuité, ne donne jamais les « scores » des concurrents. En effet, il se cantonne la plupart du temps à souligner la violence

¹⁷²⁶ Joachim K. RÜHL, « Hommes et femmes dans les tournois du Moyen Âge », p. 4.

¹⁷²⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 323.

¹⁷²⁸ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 63.

et l'intensité des affrontements, en précisant assez régulièrement que les deux combattants se sont éprouvés honorablement¹⁷²⁹.

On relève même parfois un certain flou apparent au niveau des règles. Ainsi, lors de leur duel, Claude de Vaudrey et Philippe de Poitiers déploient une telle ardeur « *qu'ilz achevèrent leurs cops en plus peu d'espace que nulz des aultres ; dont disoient les aucuns qu'ilz avoient leurs cops achevés, et les autres non.* »¹⁷³⁰. On a ici l'impression que chacun se fait son opinion, sans que la décision des juges soit explicitée aux spectateurs. Par ailleurs, on assiste à la fin du pas d'armes à une situation surprenante, puisque les juges laissent combattre les deux champions, Claude de Vaudrey et François d'Este, marquis de Ferrare, plus longtemps que ne le prévoient les chapitres : « *Et pour ce qu'il estoient les derreniers, on ne se hasta point de les départir ; et croy que ilz férèrent chascun plus de trente cops d'espée. Et, sur ce point, furent les deux chevaliers départis.* »¹⁷³¹. Là encore, le cadre des règles n'apparaît pas fondamental, car si l'exactitude du décompte des points avait été une priorité, une telle situation n'aurait pas été envisageable.

Néanmoins, la question de savoir quel concurrent a porté en premier les 17 coups point occasionnellement. Ainsi Philippe de Fontettes et Claude de Vaudrey, qui restent très proches l'un de l'autre pour combattre, « *acomplirent leurs cops que à paines savoit-on dire qui plus tost de eulx deux les avoit acomplis.* »¹⁷³². Assurément, le duel prend fin quand l'un des deux combattants a frappé le nombre de coups déterminé, mais il ne semble pas ici qu'on désigne réellement lequel. La préoccupation de la détermination exacte du « vainqueur » n'apparaît explicitement qu'une seule fois : au terme de leur affrontement, Claude de Vaudrey et Charles de Visan s'enquière de savoir lequel des deux a porté les 17 coups en premier : ils « *firent jugier qui plustost les avoit férus* »¹⁷³³. Toutefois, Olivier de La Marche n'indique pas même l'éventuelle réponse qui leur est donnée par les juges.

¹⁷²⁹ *Ibid.*, p. 74, 76-77, 80, 82, 84, 86, 92.

¹⁷³⁰ *Ibid.*, p. 85.

¹⁷³¹ *Ibid.*, p. 92.

¹⁷³² *Ibid.*, p. 78.

¹⁷³³ *Ibid.*, p. 80.

Au final, le prix de l'épée est remis à Pierre de Salins¹⁷³⁴, le seul contre qui Claude de Vaudrey a perdu son épée en combattant¹⁷³⁵. Les raisons qui ont présidé à son choix ne sont pas expliquées, mais on devine aisément qu'il se justifie par ce désarmement. Certes, la situation d'avantage obtenue par Pierre de Salins sur l'entrepreneur du pas peut être vue comme la plus importante, mais elle revient davantage à une maladresse ou une mésaventure de Vaudrey qu'au grand mérite de son adversaire¹⁷³⁶, dont la prestation n'apparaît pas comme la plus spectaculaire. Le décompte précis des coups ne semble donc pas très important puisque la remise du prix ne se fait pas sur la base d'un écart de scores, comme on aurait pu s'y attendre.

Par ailleurs, il est flagrant de voir qu'on n'a jamais de désignation officielle d'un vainqueur à l'issue d'un duel à pied. Pourtant, nous l'avons vu en analysant la maîtrise technique de ces combats, les observateurs expérimentés apprécient la qualité d'un champion à l'aune de plusieurs critères : sa capacité à porter des coups précis et dangereux, à gérer son adrénaline, à donner l'impression de dominer le duel et de ne pas subir la pression de son adversaire, à esquiver, certes, mais à ne pas céder du terrain, à déployer une richesse technique importante, ... Mais même quand Jean de Boniface, à Gand, en 1445, finit son combat contre Jacques de Lalaing désarmé et hors d'haleine, le juge affirme aux deux champions qu'ils ont bien et honorablement combattu, et le jeune chevalier bourguignon n'est pas officiellement déclaré vainqueur, malgré son net avantage sur son adversaire, dont on reconnaît aussi la vaillance¹⁷³⁷.

On relève de très nombreux cas où, à l'issue d'un combat à pied, le chroniqueur indique que les deux hommes en sortent très honorés. Ainsi en 1415, à Paris, l'écuyer portugais Rumaindres et le chevalier bourbonnais Guillaume du Bars s'affrontent lors de trois duels successifs à pied. Jean Lefèvre insiste sur leur ardeur, donnant peu de précision technique sur les combats eux-mêmes, et il conclut son récit en attestant que « *sy furent ainsi les armes que*

¹⁷³⁴ *Ibid.*, p. 95.

¹⁷³⁵ *Ibid.*, p. 75.

¹⁷³⁶ En effet, Claude de Vaudrey porte un coup dans le vide à cause de la réaction de son cheval, et son épée lui glisse tout simplement de la main.

¹⁷³⁷ *Lalaing*, p. 87-88.

vous advez ouy acomplies à l'onneur des deux parties »¹⁷³⁸. Une remarque parfaitement similaire peut être relevée sous la plume d'Olivier de La Marche dans son récit du pas de l'Arbre Charlemagne pour Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, et Pietre Vasque¹⁷³⁹, puis pour Jean de Compays et Antoine de Vaudrey¹⁷⁴⁰. Il est est de même pour Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant en 1446¹⁷⁴¹. On retrouve souvent la même constatation pour Jacques de Lalaing et son adversaire à la fin d'un duel à pied : c'est le cas contre Jean de Boniface à Gand en 1445¹⁷⁴², puis au pas de la Fontaine des pleurs contre Pierre de Chandios¹⁷⁴³, Gérard de Roussillon¹⁷⁴⁴, Amé Rabutin, seigneur d'Espiry¹⁷⁴⁵, ou encore Jean de Villeneuve, dit Pasquoy¹⁷⁴⁶.

Par conséquent, malgré l'insistance des chroniqueurs, et parfois plus encore des historiens, sur les mérites de Jacques de Lalaing, il ne faudrait pas se méprendre et croire que le champion bourguignon remporte une victoire éclatante sur chacun de ses adversaires. Comme nous venons de le voir, plusieurs d'entre eux parviennent parfaitement à lui tenir tête. À y regarder attentivement, les chroniqueurs ne s'y trompent pas. Ainsi, d'après Georges Chastellain, « *messire Jacques de Lalaing avoit fait armes dix-huit fois en champ clos, et à toutes les dix-huit fois s'en estoit parti à son honneur* »¹⁷⁴⁷. Il n'est pas question ici d'être officiellement désigné comme vainqueur mais bien de se sortir de chaque confrontation honorablement, en ayant accompli une prestation digne de son rang et de sa réputation.

En réalité, le simple fait d'entreprendre, de se lancer dans un projet audacieux et mémorable, suggère suffisamment de mérite pour accroître à lui seul la renommée d'un

¹⁷³⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 207-208.

¹⁷³⁹ À l'issue de leur duel, les chevaliers se retirent « *au grand honneur de toutes les parties* ». LA MARCHE, t. 1, p. 332. Déjà à Arras, en 1435, quand le seigneur de Charny affronte Juan de Merlo, les deux hommes « *se partirent du champ honnourablement* ». SAINT-RÉMY, t. 2, p. 319-320.

¹⁷⁴⁰ « *Si se partirent icelles armes à l'honneur des parties* ». LA MARCHE, t. 1, p. 360.

¹⁷⁴¹ Les armes à pied sont ainsi achevées « *au grand honneur et louenge de chacun parti* ». *Ibid.*, t. 1, p. 419.

¹⁷⁴² Leurs armes (à pied et à cheval) sont achevées « *au grand honneur de toutes les deux parties* ». *Ibid.*, t. 1, p. 445.

¹⁷⁴³ Ces premières armes du pas de la Fontaine des pleurs se passent « *à l'honneur d'un chacun* ». *Lalaing*, p. 207.

¹⁷⁴⁴ « *Les champions [furent] departis à grand honneur et grand los d'un chacun d'eux* ». LA MARCHE, t. 2, p. 21.

¹⁷⁴⁵ Les deux hommes « *furent pris si également par les gardes à ce ordonnées à l'honneur des deux champions, que chacun en eut sa part* ». *Lalaing*, p. 226.

¹⁷⁴⁶ Les champions sont pris par les gardes « *à l'honneur de tous deux* ». *Ibid.*, p. 228.

¹⁷⁴⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 259.

gentilhomme. Ainsi, en 1463, le bâtard de Bourgogne Antoine souhaite organiser un grandiose pas d'armes « *pour soy monstrier et pour faire espartdre son nom* ». L'énoncé de sa démarche et de ses motifs est édifiant : « *par faute que nulle part ne trouvoit occasion de soy employer, quit ceste voie de faire, pensant par icelle surpasser tous autres chevaliers de devant luy, par plus hautement et plus amplement entreprendre que nul oncques, là où messire Jacques de Lalaing jusqu'à ce jour avoit et tenoit la gloire sur tous les devant passés* »¹⁷⁴⁸. On voit que son objectif est d'employer son temps activement afin de se distinguer par une accumulation de faits d'armes, et non de titres de vainqueur à proprement parler. Contrairement à un palmarès moderne, la surenchère porte sur le fait d'entreprendre plus que sur celui de gagner. Cette conception fait totalement écho à la maxime abondamment utilisée par Geoffroi de Charny, « *qui plus fait miex vault* », véritable *leitmotiv* qui termine chaque paragraphe de la première partie de son *Livre de chevalerie*, où il établit une sorte d'échelle de prouesse, incitant les hommes d'armes à ne jamais sombrer dans l'oisiveté et à multiplier les faits d'armes dans différents contextes¹⁷⁴⁹.

Sébastien Nadot relève à juste titre que « pour la plupart des chroniqueurs, le décompte n'est pas une priorité »¹⁷⁵⁰ ; nous pouvons ajouter qu'apparemment, il ne l'est pas non plus pour les champions eux-mêmes. Finalement, le but du passage dans les lices est de démontrer sa prouesse de façon absolue plus que relative : même si chacun doit faire de son mieux pour surclasser l'autre pendant le combat, l'essentiel est que le champion soit vu comme preux, et pas nécessairement plus preux que son adversaire. Il s'agit avant tout de se montrer comme un homme d'armes redoutable, tant par sa maîtrise technique des armes que par son ardeur au combat, de faire face à un adversaire honorable, de s'exposer au danger, quitte à recevoir des coups voire à être vaincu.

Dans cette optique, le regard des autres a une importance fondamentale. En 1430, à Arras, l'Étendard de Milly finit certes blessé gravement au visage par Philibert de Mouton mais Georges Chastellain précise que « *jusques à ce coup de malheur avoit si bien fait et si*

¹⁷⁴⁸ *Ibid.*, t. 4, p. 371.

¹⁷⁴⁹ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 112.

¹⁷⁵⁰ Sébastien NADOT, *Rompez les lances !*, p. 129.

vaillamment que nul onques mieux et que tout le monde luy donnoit los et pris »¹⁷⁵¹. Les mots employés ne sont pas anodins : le « *los* » et le prix sont « donnés » par les membres du public ; le terme de « prix » ne désigne pas ici une récompense mais l'estime gagné auprès des observateurs du combat.

Les joutes devant la bastille de Saint-Antoine, à Paris, en 1461, tenues par le comte de Charolais et cinq autres gentilshommes face à une trentaine de concurrents du « dehors », sont très révélatrices de cette pratique. Le jeune prince réalise une belle performance : « *s'y monstra moult bien ledit comte, car c'estoit l'un des rades jousteurs de son temps et des bien asséans son coup* ». Même si cet événement voit au final la désignation officielle d'un unique vainqueur, plusieurs parviennent à s'y distinguer : « *Messire Jehan de Lorraine y estoit moult richement en point, et se travailla fort et y acquist grant bruit. Pareillement fit un Savoyen, nommé François Royer. Pareillement fit le bastard de Bourgogne* ». De façon générale, les jouteurs « *durement travaillèrent pour acquérir los* »¹⁷⁵². De fait, les participants, sans chercher forcément à obtenir le prix, doivent au moins ne pas démeriter, faire leur devoir pour maintenir voire accroître leur réputation. Georges Chastellain révèle une autre indication précieuse à propos de ces joutes :

*« Or n'y estoit point le roy, et n'y avoit voulu venir au descouvert ; mais s'estoit muchié en une fenestre derrière aucunes dames de Paris pour non estre congnu, mais avoit la pleine vue des joustes tout à son aise. Toutesvoies ne se savoit tant muchier, ne feindre que plusieurs ne se perchussent bien qu'il y estoit et qu'il ne jugeast des coups avecques les autres. »*¹⁷⁵³

Outre l'anecdote du roi de France ne voulant pas paraître en public, ce passage nous confirme bien que chaque spectateur, loin d'attendre le verdict des juges, se fait sa propre idée de la joute et sa propre opinion sur la qualité des différents coups échangés.

Au pas de la Dame sauvage, en 1470, les participants sont largement préoccupés par l'image qu'ils renvoient. Ainsi, Claude de Vaudrey et Rousquin du Fay, « *chascun en désir de*

¹⁷⁵¹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 25.

¹⁷⁵² *Ibid.*, t. 4, p. 135-136.

¹⁷⁵³ *Ibid.*, t. 4, p. 136-137.

soy monstrier », se font remarquer par la puissance des coups qu'ils s'échangent. De même, Olivier de La Marche inque que « *la bataille* » opposant le défenseur du pas à Gérard de Marbais fut « *très-bien achevée et vaillamment combattue tant de l'un comme de l'autre, comme jugoit chascun qui les avoit regardés* »¹⁷⁵⁴. Cette dernière remarque très révélatrice confirme bien que les gentilshommes cherchent à se faire reconnaître comme de bons combattants par la foule, et pas nécessairement vainqueur officiel par les juges.

Le rapport de Jacques de Lalaing au cadre réglementaire des rencontres auxquelles il participe est intéressant. Très nettement, il répugne à perdre selon les règles, mais veut s'illustrer plus encore que par une victoire « aux points ». Quand il affronte à cheval Jacques d'Avanchies, qui a un problème avec son armet, il rechigne à arrêter le combat avant la fin car son opposant a rompu plus de lances que lui¹⁷⁵⁵. Mais paradoxalement, il ne se contenterait pas de dominer son adversaire par une subtile utilisation des règles et rompre des lances pour « marquer des points » n'apparaît pas comme une priorité absolue. On relève notamment qu'il souhaite montrer sa prouesse en utilisant de grosses lances, puissantes mais difficiles à casser¹⁷⁵⁶. Par ailleurs, il vise volontiers la tête, cible plus petite et plus glissante, sur laquelle il est donc plus hasardeux de chercher à rompre son bois (sachant que même en cas de réussite une telle lance brisée ne rapporte pas plus de points), mais qui permet d'infliger des chocs d'une puissance remarquable¹⁷⁵⁷. Les conséquences négatives d'une telle recherche en termes de « score » sont prévisibles. Ainsi, en 1445, à Gand, Jean de Boniface finit leur combat à cheval en ayant rompu plus de lances que lui, mais son biographe lui fournit des excuses en affirmant que les lances de Lalaing étaient plus grosses et donc plus difficiles à casser, mais qu'en contrepartie ses coups furent plus puissants, et donc – implicitement – son mérite plus

¹⁷⁵⁴ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 88-89.

¹⁷⁵⁵ *Lalaing*, p. 233-234.

¹⁷⁵⁶ « *Joustes, ne tournois ne luy eschappoient, où il se gouverna toujours grandement à son honneur, tellement que le prix luy en demouroit, fust de ceux de dedans ou de dehors* ». Le chroniqueur explique ensuite comment il mérite le prix : « *Certes jamais ne se trouva sur les rangs qu'il ne fust tantost connu par les grands coups qu'il asseoit tant efforcément qu'il abattoit chevaux et chevaliers par terre. Il portoit lances grosses et pesantes, par quoy il les faisoit ployer jusques sur la croupe des destriers, et souvent avenoit qu'il les desheumoit, et demeuroient à chefs nus dedans les rangs* ». *Ibid.*, p. 29.

¹⁷⁵⁷ En effet, rien ne permet de penser qu'existe alors un système de décompte des points privilégiant certaines cibles, contrairement aux règles édictées en 1466 par John Tiptoft en Angleterre. Richard BARBER et Juliet BARKER, *Les tournois*, p. 206-207.

grand¹⁷⁵⁸. Peu importe de connaître la part de complaisance de l'auteur, sa remarque permet de conforter l'idée que le décompte des points, et même d'une certaine manière l'issue du combat, ne constituent pas l'unique manière d'apprécier la valeur d'un jouteur.

La carrière de Jacques de Lalaing est caractérisée par sa volonté d'impressionner et de prouver sa vaillance. Il est très révélateur de relever que, du point de vue de la stricte maîtrise technique de la hache d'armes, pourtant une de ses spécialités incontestables, il est largement surclassé à la cour de Bourgogne par l'écuyer breton Hervé de Mériadec. Ainsi, pour leur combat de Stirling en 1449, où les deux hommes accompagnés de Simon de Lalaing vont affronter simultanément trois Écossais, Mériadec doit combattre « *le seigneur de Haguet, lequel estoit nommé estre le plus puissant de corps* ». Alors même qu'il va affronter l'adversaire supposé comme le plus redoutable, Jacques de Lalaing pense que Mériadec sera très probablement le premier à en avoir fini avec son duel ; toutefois, il lui demande, si tel est le cas, qu'il ne vienne pas l'aider (comme les règles le leur permettent) mais lui laisse finir son combat, quelle qu'en soit la tournure :

*« Je crois que vous serez celui qui le plus tost aura besongné à son homme, et pour tant vous prie, tant comme faire puis, que si le cas advient, pour chose que vous me véez advenir, que vous ne m'aidiez, ni secouriez en quelque manière que ce soit, et me laissiez convenir de telle fortune, soit bonne ou male, qu'il plaira à Dieu de moy envoyer et donner. »*¹⁷⁵⁹

Un rapprochement s'impose avec la carrière dans les lices de son frère cadet, notamment lors de la première épreuve du pas du Perron Fée, quant au nombre de coups d'épées donnés et reçus¹⁷⁶⁰. Claude Gaier se méprend sur le sens à donner aux chiffres qui nous parviennent en établissant ce bilan : « Ici encore, les grands champions sont l'exception : ne voit-on pas Philippe de Lalaing distribuer, en quatre journées, 568 coups d'épée, alors que ses vingt-trois adversaires successifs n'en donnent, dans le même temps, qu'un total de

¹⁷⁵⁸ *Lalaing*, p. 84-85.

¹⁷⁵⁹ *Ibid.*, p. 173-174.

¹⁷⁶⁰ Selon les versions des faits, on relève pour Philippe de Lalaing un total de 568, 552 ou 559 coups d'épées portés. Pour l'ensemble de ses adversaires, les nombres correspondants sont respectivement de 589, 576 ou 579. Voir annexe 6.

589¹⁷⁶¹ ? » Comprendons bien la situation. Philippe de Lalaing est l'unique gardien du pas et prend part à tous les duels. Ainsi, il a donc reçu plus de coups qu'il n'en a donné. S'il a un grand mérite d'accumuler vingt-quatre combats sur seulement quatre jours (entrecoupés par cinq jours de repos), on ne peut absolument pas parler de sa large domination sur ses adversaires : ceux-ci réalisant au total de meilleures performances que lui, on pourrait même considérer, si cela avait réellement du sens de parler ainsi, qu'il a un niveau à l'épée légèrement inférieur à la moyenne de ses opposants. En d'autres termes, le seul avantage indéniable qu'il acquiert n'est pas au niveau de la maîtrise martiale, mais de la visibilité et de la renommée. Par conséquent, la prouesse, le courage, l'ardeur au combat, la persévérance face à l'adversité, la capacité à entreprendre de grandes choses, apparaissent comme bien plus importants qu'un classement rigoureux basé sur les seuls critères de la maîtrise technique et des résultats obtenus.

À s'intéresser au comportement des gentilshommes voulant s'illustrer dans les lices, le chevalier espagnol Jean de Boniface est une figure particulièrement digne d'intérêt. Il apparaît comme l'un des meilleurs concurrents que Jacques de Lalaing rencontre dans sa carrière. Excellent cavalier, excellent joueur, hardi combattant à pied, il est réputé pour être un champion de rencontres chevaleresques et un grand homme de guerre, et sa conduite semble à plusieurs reprises guidée par un référentiel guerrier. C'est lui qui, rappelons-le, joute avec une armure de guerre au pas de la Fontaine des pleurs¹⁷⁶². Les chapitres de son emprise en 1445 comportent un système de récompenses édifiant, où toute forme de victoire transposable dans le domaine militaire est récompensée par une pièce d'équipement (arme ou pièce d'armure, donc assimilable à une pièce de butin) alors qu'une victoire de type sportif (acquise dans le cadre des règles mais sans correspondance avec un avantage qui serait obtenu dans une situation de combat réel) est récompensée par le don d'une pierre précieuse¹⁷⁶³.

¹⁷⁶¹ Claude GAIER, « Technique des combats singuliers », p. 22-23.

¹⁷⁶² LA MARCHE, t. 2, p. 16.

¹⁷⁶³ Il est prévu que le combat à cheval s'arrête lorsque l'un des deux adversaires parvient à briser six lances, auquel cas le perdant devra lui donner un joyau. En revanche, celui qui se ferait désarçonner devrait offrir son casque « *en guise de rançon* » (là aussi, la précision est révélatrice d'un état d'esprit particulier). De façon

Son rapport aux règles est lui aussi notable, alternant de façon apparemment paradoxale entre le mépris et le respect scrupuleux. Ainsi, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs n'autorisent qu'un seul type de combat par concurrent, mais notre valeureux champion veut montrer qu'il est un homme d'armes complet et concourt à pied (à la hache) et à cheval¹⁷⁶⁴ : sa volonté de montrer sa prouesse ne souffre pas ici les limites gênantes imposées par les règles. Dans ce même pas d'armes, chaque homme est censé courir avec sa lance jusqu'à ce qu'elle soit rompue. Se référant à cette règle, ses hommes insistent pour que Jacques de Lalaing continue à courir avec une lance qui, bien que non brisée, est complètement fendue et donc inoffensive. Pour couper court aux débats, un gentilhomme¹⁷⁶⁵ vient voir Boniface pour lui montrer la lance de son adversaire et lui demande s'il désire qu'on coure contre lui avec une lance qui ne peut rien lui faire ; sans hésitation, le chevalier espagnol ordonne alors qu'on change cette lance qui ne vaut rien¹⁷⁶⁶.

Ces deux exemples montrent que Jean de Boniface se place parfois au-dessus des règles, quand elles limitent l'expression de son audace, mais d'autres témoignent qu'il sait aussi s'y plier de bonne grâce en certaines occasions et jouer le jeu imposé par le scénario du pas d'armes. Quand il vient relever le défi de Jacques de Lalaing au pas de la Fontaine des pleurs, il prétend passer à Chalon-sur-Saône de façon fortuite et demande au héraut qui garde le pavillon ce qu'il fait ici, feignant même d'ignorer l'identité du gardien du pas jusqu'à la fin de leur dernier combat (alors qu'il a rencontré Lalaing quelques années plus tôt lors de leur combat à Gand). Par ailleurs, quand il est porté à terre lors du combat à la hache, il se plie de bon gré à l'obligation qui lui est imposée par les chapitres de porter pendant un an un signe rappelant sa défaite (en l'occurrence un bracelet d'or avec un loquet), alors que d'autres adversaires de Lalaing contestent cette obligation¹⁷⁶⁷. En tant que guerrier expérimenté et

similaire, celui qui tombe ou se rend lors du combat à la hache devra donner son arme au vainqueur. *Lalaing*, p. 79-81.

¹⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 208.

¹⁷⁶⁵ D'après Olivier de La Marche, il s'agit du maréchal de lice, Antoine de La Marche. Dans le *Livre des faits*, cette action est attribuée à Pietre Vasque, qui accompagne Jacques de Lalaing durant le pas d'armes.

¹⁷⁶⁶ *Lalaing*, p. 210-211 ; LA MARCHE, t. 2, p. 14-15.

¹⁷⁶⁷ *Lalaing*, p. 208-214 ; LA MARCHE, t. 2, p. 11-18. Thomas Keith soutient après son combat qu'il n'est pas vraiment tombé sur son corps, mais seulement sur les bras et les jambes. *Lalaing*, p. 186-187 ; LA MARCHE, t. 1, p. 463. Claude Pitois, jeté sur le dos, attrape Lalaing, qui est tombé sur lui, pour l'empêcher de se relever et refuse

chevalier accompli, Boniface a probablement un certain recul face à ce type de combat – plus qu’un jeune gentilhomme qui a encore tout à prouver – et accepte sans sourciller de jouer le jeu auquel les chapitres le contraignent. Il semble ne pas se sentir déshonoré par une défaite dans les lices et refuse de s’abaisser comme d’autres à débattre des points de règles.

En définitive se dégage de Jean de Boniface l’impression d’un bon joueur, magnanime face aux règles. Son honneur l’amène à bousculer celles qui gênent l’expression de sa prouesse, tout en respectant scrupuleusement les autres. Probablement considère-t-il sa réputation suffisamment assise pour ne pas être ternie par le port d’une marque de défaite, que certains jugent infamante ; en tant qu’homme de guerre, il doit être bien conscient que les revers de fortune sont inévitables et ne remettent pas en cause sa renommée. Le biographe de Guillaume le Maréchal ne disait-il pas déjà au XIII^e siècle que « c’est entre les pieds des chevaux qu’il faut chercher les preux »¹⁷⁶⁸ ?

En combattant vaillamment un adversaire honorable et redoutable, la défaite n’apparaît pas honteuse, au contraire. Dans le roman d’Antoine de La Sale, la Dame des Belles Cousines recommande ainsi à Jean de Saintré, quand il s’apprête à se lancer dans sa première emprise d’armes, de préférer avoir à combattre un homme renommé qu’un jeune homme tel que lui. Elle lui précise qu’il n’a pas à craindre d’être vaincu : « *se Fortune vous estoit contraire, ce que j’espère en Dieu que non, ne vous en soussiez, car ja pour ce mon bon vouloir vers vous ne se changera, ains vous en ameray trop mieulx, car selon les drois de honneur et d’armes, vous en ferez plus a prisier, et pour ce vous ne povez que bien faire, quelque chose que vous faciez* »¹⁷⁶⁹. La même idée est énoncée quand il doit affronter le seigneur de Loissellench, baron de Pologne, « *grant, fort et trespuissant chevalier* », dont il a relevé le défi : « *pensez de bien faire et vertueusement, perdez ou gaigniez honnorablement, car, quoy que de vous adviengne, a ung tel et sy puissant homme vous ne y povez avoir que honneur* »¹⁷⁷⁰.

par la suite de porter le bracelet rappelant sa chute, arguant que Lalaing est tombé lui aussi et devrait alors en porter un également. *Lalaing*, p. 221-222 ; LA MARCHE, t. 2, p. 32-33.

¹⁷⁶⁸ Georges DUBY, *Guillaume le Maréchal*, p. 131.

¹⁷⁶⁹ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 164.

¹⁷⁷⁰ *Ibid.*, p. 262 et 274.

Cette conception se retrouve dans une situation bien réelle, lors des armes faites à Arras en 1430. Les Français se réjouissent de l'identité de leurs adversaires : ils « *avoient affaire, ce savoient bien, à l'encontre de gens de grans pris et de grant estat, les plus exquis et les plus raddes chevaliers de l'hostel du duc auxquels, comment que fortune tournast, on ne pouvoit gagner que pris et honneur, ce leur sembloit. Sy en estoient plus reconfortés* ». Parmi les Bourguignons, la réciproque est tout aussi vraie : « *pareillement de l'autre lez se tinrent moult à content aussi d'avoir à faire à si bonne et renommée gens, les meilleurs et les mieux renommés qui fussent en la frontière de France. Sy se tint chascun à heureux de son compaignon* ». On voit bien que l'essentiel réside dans la démonstration de prouesse : durant ces armes, chacun n'affronte qu'un adversaire, il n'est donc absolument pas prévu de désigner un vainqueur suprême, et apparemment pas même un vainqueur par combat. Georges Chastellain note ainsi à la fin de la joute entre Théaulde de Vaulpargue et Simon de Lalaing que « *furent les armes accomplies à tant entre ces deux chevaliers bien et honorablement et en emportèrent pris et los tous deux* »¹⁷⁷¹.

En 1445, à Gand, lorsque Jacques de Lalaing désire relever le défi de Jean de Boniface, la réponse du chevalier espagnol au héraut d'armes Toison d'or qui vient lui apporter la nouvelle est digne d'intérêt, révélatrice du même état d'esprit : « *j'ai tant oy dire et raconter des biens et grandes vertus qui sont en iceluy Jacques de Lalaing, que je me tiens à bien heureux d'avoir rencontré homme tant bien renommé ; pour quoy je loue Dieu et luy prie de sa grâce que des armes emprises de nous deux puissions partir ensemble à honneur. Et dès maintenant, Toison, vous luy direz que le tiens pour mon frère, et le mercie grandement de l'honneur qu'il m'a fait ; et suis très-content d'attendre à la venue du duc et d'oyr ce qu'il luy plaira à en ordonner* »¹⁷⁷². Il est décidément possible que les deux parties prenantes ressortent honorées d'un duel chevaleresque.

On voit aussi à cette occasion que la renommée de l'adversaire est un sujet bien plus important que les règles de l'affrontement. En effet, lors de leur rencontre effective, Jacques de Lalaing touche à l'emprise d'armes que porte Jean de Boniface, s'engageant à le combattre

¹⁷⁷¹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 19 et 22.

¹⁷⁷² *Lalaing*, p. 77.

d'après les conditions de ses chapitres d'armes, dont il ne connaît pas encore la teneur. En effet, le jeune écuyer bourguignon annonce à son interlocuteur qu'il a demandé au duc la permission de « *toucher à icelle vostre emprise, s'il vous plaist, et de vous accomplir, à l'aide de Dieu, les armes, telles qu'en vos chapitres sont contenues, lesquelles je crois estre telles que nobles hommes doivent faire, et de ce ne fais nul doute* ». Ce n'est qu'après cette entrevue que le chevalier espagnol rentre à son hôtel et lui transmet les chapitres par écrit¹⁷⁷³.

On comprend que les règles ne font que donner un cadre formel, qui n'est pas si central qu'on pourrait s'y attendre, et qui souffre régulièrement des distorsions. Par exemple, les chapitres du pas de la Fontaine des pleurs stipulent que les chevaliers ou écuyers qui viennent relever le défi de Jacques de Lalaing doivent jurer qu'ils ne sont pas venus assister au combat d'un autre homme plus tôt, ce qui leur est interdit jusqu'à avoir fait le leur¹⁷⁷⁴. Or, après être venu comme spectateur, Amé Rabutin, seigneur d'Espiry, souhaite participer à son tour. Dans ce but, il écrit une lettre à l'entrepreneur du pas, où il lui explique la situation, « *luy confessant qu'il l'avoit veu par aucunes fois combattre en iceluy pas* », et l'avoir admiré « *en si chevaleureuse contenance, et avec tant d'adréce, de force et de vertu de chevalier* », qu'il a depuis comme plus ardent désir de s'éprouver contre lui et d'être au nombre des combattants de cette emprise. Jacques de Lalaing lui accorde bien volontiers sa requête et lui donne la possibilité d'accorder la même chose à six autres nobles hommes s'il en est requis¹⁷⁷⁵.

Face aux préoccupations d'honneur, les questions matérielles semblent particulièrement dédaignées par les champions. Ainsi, à Arras, en 1435, les seigneurs qui apportent les quatre lances de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, viennent requérir au duc qu'on vérifie leur mesure en les comparant à celles de Juan de Merlo, or il s'avère qu'elles ne sont pas à la même longueur. Comme cela mettrait trop longtemps à les égaliser,

¹⁷⁷³ *Ibid.*, p. 78-79. De façon parfaitement similaire, en 1445, Galiot de Baltasin touche l'emprise de Philippe de Ternant sans savoir le contenu de son défi. LA MARCHE, t. 1, p. 410-411.

¹⁷⁷⁴ *Lalaing*, p. 190-191.

¹⁷⁷⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 27-29. Dans cette situation particulière, le seigneur d'Espiry se présente d'abord comme « *le Chevalier mécongnu* ». Olivier de La Marche explique qu'en attente de la réponse à sa lettre, il craint que sa participation ne soit refusée, et avec ce nom, il espère que l'on n'attendra pas parler de cet éventuel refus. Le *Livre des Faits* le mentionne également comme « *le Chevalier Mesconnu* » mais ne donne pas d'explication sur le choix de cet anonymat. *Lalaing*, p. 217.

le chevalier bourguignon propose à son opposant qu'ils s'échangent deux lances chacun¹⁷⁷⁶. On voit bien là sa volonté de ne pas trop s'encombrer avec ces détails secondaires.

De façon générale, les clauses qui régulent l'équipement des combattants sont rarement appliquées. Le lendemain de leurs armes à cheval, Juan de Merlo et le seigneur de Charny doivent s'affronter à pied à la hache d'armes. Le fait que le chevalier espagnol veuille utiliser un bec de faucon soulève de véhémentes protestations parmi les seigneurs qui entourent Pierre de Bauffremont, mais ce dernier finit par accepter que son adversaire garde son arme¹⁷⁷⁷.

Une contestation similaire est observable à Bruges en 1449 avant le duel entre Jacques de Lalaing et Thomas Keith. Au contrôle des armes, la hache de l'écuyer anglais s'avère non conforme à ce qui se fait habituellement dans un tel contexte : elle « *n'estoit pas telle comme pour lors on avoit accoutumé porter en lices, et estoit celle hache à taillant et à martel et à longue et large dague devant ; sy estoit le taillant d'icelle hache long et aigu* ». Néanmoins, Thomas Keith insiste pour garder sa hache et, face à son entêtement, Jacques de Lalaing finit par accepter (ce qui lui vaut ensuite une sérieuse blessure au poignet)¹⁷⁷⁸.

Il semble bien que, de façon générale, les contestations sur le matériel aient bien peu de chances d'aboutir. En 1467, à Londres, Philippe Bouton, qui fait partie de la compagnie du bâtard de Bourgogne Antoine, doit faire armes à cheval contre Thomas de La Lande, un écuyer gascon au service du roi d'Angleterre. Or l'arrêt de cuirasse de ce dernier est jugé trop avantageux par ceux qui servent Philippe Bouton (on voit à nouveau que le champion ne s'abaisse pas à dénoncer lui-même l'avantage de son adversaire). Les gens du roi constatent alors que leurs plaintes sont fondées, au mécontentement du monarque. Toutefois, les champions s'affrontent finalement dans ces conditions, probablement car il serait trop compliqué voire impossible de modifier la pièce concernée ou de changer de harnois¹⁷⁷⁹. De toute façon, ce déséquilibre reconnu ne peut que rajouter au mérite de Philippe Bouton.

¹⁷⁷⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 314-315.

¹⁷⁷⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 317-318.

¹⁷⁷⁸ *Lalaing*, p. 183-184.

¹⁷⁷⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 266.

En effet, un homme d'armes prouve sa valeur non seulement en donnant mais aussi en recevant des coups. En 1421, près de Saint-Riquier et du Pont-de-Rémy, les capitaines des six gentilshommes bourguignons et de leurs six adversaires dauphinois qui joutent les uns contre les autres, les font cesser au bout de quatre courses, voyant que « *que l'un et l'autre s'estoit bien acquité et fait bon devoir* ». Même si aucun vainqueur n'émerge, bien entendu, les douze hommes ont pu montrer leur courage et leur maîtrise des armes en échangeant de puissants coups de lance : « *trop bien s'entredonnèrent de beaux tourchons* »¹⁷⁸⁰.

Les combats face à un adversaire rendant coup pour coup semblent particulièrement valorisants, même s'il est difficile dans ces conditions de prendre un net avantage. Lors du pas de l'Arbre Charlemagne, en 1443, un duel extrêmement intense oppose à l'épée d'armes Jean de Compays et Antoine de Vaudrey : « *Si se partirent icelles armes à l'honneur des parties ; et, à la verité, ce furent armes aussi bien combatues et aussi fièrement, et autant de coups donnés sur le corps d'un costé et d'autre, que j'en vey depuis nulles* »¹⁷⁸¹. De même, à Stirling, en 1449, Simon de Lalaing et son adversaire écossais, deux puissants chevaliers, s'illustrent par de vigoureux échanges : « *comme deux chevaliers vaillans et hardis, se queroyent l'un l'autre, et se trouvoient si souvent qu'en peu d'heure ils empirèrent les visières de leurs bacinets, et leurs battons et leurs harnois, des coups qu'ils avoyent donnés et receus ; et perdoyent peu de terre l'un sus l'autre* »¹⁷⁸².

Le même constat s'impose à plusieurs reprises lors de la carrière de Jacques de Lalaing, notamment lors du pas de la Fontaine des pleurs. Ainsi, lui et Gérard de Roussillon « *se donnèrent de moult grands et merveilleux coups de leurs haches* ». À la fin du combat, « *leur dit le juge qu'ils avoient bien et honorablement fait tous deux, et qu'il tenoit leurs armes pour*

¹⁷⁸⁰ CHASTELLAIN, t. 1, p. 247.

¹⁷⁸¹ LA MARCHE, t. 1, p. 360-361.

¹⁷⁸² *Ibid.*, t. 1, p. 448.

accomplies »¹⁷⁸³. Des remarques similaires sont faites par les chroniqueurs pour les duels contre le seigneur d'Espiry¹⁷⁸⁴ et contre Jean de Villeneuve, dit Pasquoy¹⁷⁸⁵.

Le jugement de valeur positif accordé au fait de recevoir des coups est particulièrement visible pour la première joute du futur Charles le Téméraire, à Bruxelles, en 1451. Quelques jours avant l'événement, lors de son entraînement contre Jacques de Lalaing, son père le duc de Bourgogne insiste pour que le chevalier le frappe véritablement, probablement pour qu'il puisse en connaître la sensation et les effets. Sa prestation dans les lices est ensuite réussie, puisqu'il parvient à rompre « *seize ou dixhuict lances, donna et receut de tres bonnes atteintes, et fit si bien le devoir que chacun luy donna le bruit d'icelle joste* »¹⁷⁸⁶. Quoique la situation soit nettement moins extrême que ce que préconise Roger de Hoveden au XII^e siècle¹⁷⁸⁷, on voit que le fait de savoir encaisser les coups fait encore partie intégrante de la formation des jeunes hommes d'armes à la fin du Moyen Âge.

En effet, la vie d'un homme de guerre suppose forcément de faire face à des situations périlleuses, lors desquelles recevoir des coups est inévitable. En témoigne de façon très personnelle Poton de Xaintrailles à l'issue du siège de Crespy, en 1420, quand il négocie la reddition de la ville à Philippe le Bon, attirant son attention sur le fait que même s'ils sont ses ennemis, lui et les gentilshommes qui l'accompagnent ne font que leur devoir de façon honorable en lui faisant la guerre pour leur seigneur. Dans son argumentation, le capitaine

¹⁷⁸³ *Lalaing*, p. 216-217. Olivier de La Marche confirme les échanges de coups réciproques et le mérite des deux hommes : « *furent plusieurs coups donnés et receus d'une part et d'autre* » ; « *en celle bataille fut le batton getté, et les champions départis à grand honneur et los d'un chacun d'eux* ». LA MARCHE, t. 2, p. 21.

¹⁷⁸⁴ Les deux champions « *rabatirent et soustindrent plusieurs coups à leurs haches, et furent atteints et touchés l'un et l'autre ; et finalement achevèrent chevaleusement les armes devisees et nommees de cinquante cinq coups ; et furent pris pas les escoutes, et tous deux saisis de leurs battons, et combatant et assillant l'un l'autre* ». LA MARCHE, t. 2, p. 36.

¹⁷⁸⁵ Pasquoy et Jacques de Lalaing « *s'entredonnèrent de moult grands coups de hache, si drus et tant asprement que ceux qui estoient présens, prenoient plaisir à les voir ; car, à les voir combattre, ne leur coustoit rien, mais que ceux à qui il touchoit* ». Leur combat s'achève « *à l'honneur de tous deux* ». *Lalaing*, p. 228.

¹⁷⁸⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 59-61.

¹⁷⁸⁷ Selon lui, en participant aux tournois, un jeune homme « doit avoir vu son sang couler et senti ses dents craquer sous le coup de son adversaire et avoir été jeté à terre vingt fois » pour se préparer à la vraie guerre. Roger de HOVEDEN, *Chronica*, éd. W. Stubbs, 4 volumes, Londres, Rolls Series, 1868-1871, ici vol. II, p. 166-167, cité dans Sidney ANGLO, « How to win at tournaments », p. 259.

français déclare : « *nous sommes de l'exploit des champs, qui, quérans telle fois donner les horions, nous les y recevons nous-mêmes* »¹⁷⁸⁸.

Exactement comme dans les lices, le fait de donner et recevoir des coups est souvent porté au crédit des vaillants hommes d'armes qui exposent leurs corps au combat. Ainsi, durant l'expédition partie de la ville de Hulst vers le village d'Axelle, en 1452, Jacques de Lalaing montre sa vaillance en réalisant contre les Gantois de belles apertises d'armes, lors desquelles « *il donna maints coups et reçut* »¹⁷⁸⁹. De même, sur le champ de bataille de Gavre l'année suivante, le duc Philippe le Bon se fourre au milieu de ses ennemis : « *sans espargner son corps, ne son cheval, se frappa dedans les Gantois où il reçut sur son corps maints coups de picques et d'autres bastons* »¹⁷⁹⁰.

2. S'illustrer à la guerre

L'homme d'armes désirant faire montre de sa prouesse adopte des comportements qui gardent une certaine cohérence entre un contexte festif et un véritable champ de bataille. Puisque dans les lices, la prise en compte des règles est assez floue, leur absence à la guerre n'est pas un critère qui change véritablement la donne au niveau du but recherché. Là encore, le gentilhomme va chercher avant tout à se donner à voir comme un combattant vaillant et efficace, qui fait son devoir. Toutefois, le changement majeur de contexte induit naturellement des différences dans la façon d'atteindre cet objectif, l'enjeu n'étant plus simplement individuel, mais collectif. Il est donc essentiel de voir non seulement l'influence de l'esprit chevaleresque sur les comportements à la guerre, mais aussi ses répercussions d'un point de vue tactique.

Tout d'abord, le souci de l'honneur et de la renommée est un élément clé commun à toutes les situations lors desquelles un gentilhomme est amené à prendre les armes. Ainsi, en 1408, quand le duc de Bourgogne Jean sans Peur et le comte de Hainaut Guillaume IV haranguent leurs hommes avant la bataille d'Othée, la principale récompense promise est la

¹⁷⁸⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 111.

¹⁷⁸⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 317.

¹⁷⁹⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 371.

suiuante : s'ils combattent courageusement, « *ilz auroient la victoire, et emporteroient sans faillir honneur perdurable* »¹⁷⁹¹. Lors du siège de Compiègne par les Français en 1414 se font de grandes escarmouches à l'initiative des nobles hommes des deux forces en présence : les Bourguignons comptent en leurs rangs Hector et Philippe de Saveuse, Hue de Lannoy, Louvelet de Masinghem, et « *foison d'autres gentiz-hommes de grant fachon et qui bien et vaillaument se gouvernoient* » ; de son côté, le roi Charles a aussi « *en sa compagnie de vailans hommes d'armes, et qui bien requéroient leurs anemis pour honneur conquerre* »¹⁷⁹². Ce souci de l'honneur se relève encore pendant l'assaut de Roye, en 1419, lors duquel « *chacun s'acquittoit endroit soy, et craignant la honte d'estre vaincu s'efforçoit d'acquérir los de vaincueur* »¹⁷⁹³, ou lors de l'attaque d'un boulevard d'Alibaudières, en 1420, où chacun s'efforce d'être vaillant pour obtenir la victoire mais aussi « *pour sauver sa vie et son honneur* »¹⁷⁹⁴.

Cette préoccupation de l'honneur et de la renommée poussent les hommes d'armes à la recherche de faits d'armes individuels, d' « *apertises d'armes* », comme nous l'avons vu dans la partie précédente. De fait, ils veillent à se porter là où il y a des occasions de s'éprouver contre leurs ennemis, pour se faire remarquer individuellement, certes, mais la plupart du temps au sein d'un combat collectif. Ainsi quand en 1457, l'artésien Jean de Rebremette, alors « *povre gentilhomme, mais de grant coeur et quérant honneur en tous lieux périlleux et durs* », se retrouve de son plein gré parmi les assiégés de Ceuta, il participe à toutes les saillies aux côtés du capitaine portugais de la ville : à chaque fois, il « *s'y porta moult bien, et tant y fit par ses vertus que gloire et los s'espandirent sur sa personne, et en firent Portingalois bonne estime* »¹⁷⁹⁵.

En 1420, le siège de Montereau oppose de vaillants hommes de part et d'autre, de sorte que celui « *qui avoit coeur de soy monstrier, trouvoit tous les jours occoison et lieu assez pour acquérir los* ». Un petit nombre de Bourguignons et d'Anglais, mécontents de voir les assiégés

¹⁷⁹¹ MONSTRELET, t. 1, p. 362.

¹⁷⁹² FÉNIN, p. 39-40.

¹⁷⁹³ CHASTELLAIN, t. 1, p. 95.

¹⁷⁹⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 122.

¹⁷⁹⁵ *Ibid.*, t. 3, p. 354.

leur résister longuement, décide, « *sans avoir révélé leur courage à nul des chefs, ny princes, ny capitaines* », d'aller attaquer la ville avec trois ou quatre échelles. Leur action déclenche un assaut spontané, qui aboutit à la prise de la ville¹⁷⁹⁶. La volonté de s'illustrer a ici un impact paradoxal, puisqu'elle pousse à la fois à l'indiscipline et à l'efficacité.

Un tel heureux succès, permis par la prouesse plus que par un plan de bataille mûrement réfléchi, s'observe la même année à une autre occasion. Lors d'une course devant la forteresse d'Alibaudières, Jean de Luxembourg voit ses ennemis saillir à son rencontre, or, « *luy qui avoit le ceur vaillant, frapa de l'espron pour remaistre les dauffinois dedens, et les cacha [= chassa] dessy auprès de la barrière* ». Durant l'escarmouche, le capitaine bourguignon tombe de cheval mais est secouru par ses hommes. Aussitôt remis sur pied, il « *marcha avant vaillaument, et à peu de gens remist les doffinois dedens* ». Toutefois, son ardeur contre ses ennemis ne s'arrête pas là : « *par la grant ire qu'il avoit, fist assalir le boullevert sans avoir nul abillement d'assaut, et fist tant que le dit boullevert fut prins d'assaut* »¹⁷⁹⁷.

Ces exemples d'hommes qui emportent la victoire grâce à leur vaillance font fortement penser à l'entreprise audacieuse de Gamot de Bournonville, Louvelet de Masinghem et leurs compagnons, qui, à Azincourt, veulent aller abattre la couronne de la tête du roi Henry V. Rappelons la remarque de Jean Lefèvre et de Jean de Wavrin, qui considèrent l'un comme l'autre que les Anglais auraient pu perdre la bataille si tous les Français avaient fait preuve de la même ardeur au combat¹⁷⁹⁸.

L'esprit chevaleresque peut s'avérer particulièrement précieux sur un champ de bataille quant à l'émulation qu'il suscite. Georges Chastellain souligne ainsi dans son récit de la bataille de Mons-en-Vimeu la hardiesse au combat de Jean de Croÿ, « *qui depuis maintefois a esté trouvé bon chevalier* », parmi ceux qui demeurent auprès de leur prince quand d'autres ont pris la fuite¹⁷⁹⁹. De même, à la bataille de Montlhéry, en 1465, le jeune neveu du seigneur de

¹⁷⁹⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 142-143.

¹⁷⁹⁷ FÉMIN, p. 129-130.

¹⁷⁹⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 249-250 ; WAVRIN, t. 2, p. 205.

¹⁷⁹⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 264.

la Hamaide « *s'estoit vaillamment porté et monstré, par jugement de beaucoup de gens* », au service du duc de Bourgogne¹⁸⁰⁰.

L'attitude exemplaire des chefs est particulièrement importante pour galvaniser leurs troupes. Jean de Wavrin, lui-même présent sur le champ de bataille de Verneuil en 1424, témoigne de l'intensité des affrontements de cette journée. Il insiste sur le rôle majeur du comte de Salisbury, qui arrive à rétablir une situation périlleuse, sur le point de basculer en sa défaveur, et finalement à arracher la victoire, grâce aux vertus qu'il démontre et qui inspirent ses gens : il souligne en effet « *le sens et grant vaillance et conduite de sa seulle personne emmy les vaillans hommes quy se combatoient desoubz sa baniere a son exemple moult vigoureusement* ». Même si Wavrin n'a pas pu tout voir de ses yeux dans la confusion de la mêlée, il indique qu'on lui a aussi rapporté la grande valeur du régent de France : « *le duc de Bethfort, comme je oys raconter, car je ne povoie tout veoyr ne comprendre, comme pour moy mesme deffendre je feusse assez empescie, fist ce jour tant darmes que merveilles, et occist maint homme, car dune hache quil tenoit a deux mains nataindoit nul quil ne courouchast, comme celluy quy estoit grant de corpz et gros de membrez, sage et hardi en armes* »¹⁸⁰¹. Cette dernière remarque sur la personne du duc de Bedford est édifiante en mêlant qualités physiques et vertus, toutes essentielles à un homme à la fois combattant et commandant.

Cette double fonction se voit aussi en 1467 quand, lors du siège de Huy par les Liégeois, le seigneur de Boussu, à la tête des Bourguignons, participe personnellement à une sortie sur leurs ennemis : « *là y eut un beau chapplis et une fière meslée ; et y fit vaillamment le seigneur de Boussut et messire Philippe de Poitiers et beaucoup d'autres vaillans hommes qui los et pris y acquirent ; et tant que Liégeois estoient contrains de eux retraire* »¹⁸⁰². Par ce hardi coup de main, il empêche les Liégeois de fermer complètement leur siège autour de la ville, la démonstration d'audace servant pleinement un intérêt tactique.

¹⁸⁰⁰ *Ibid.*, t. 5, p. 399.

¹⁸⁰¹ WAVRIN, t. 3, p. 113-114. Pierre de Fénil confirme la vaillance personnelle du duc de Bedford lors de cette bataille : « *A ceste journée se porta le duc de Bethfort, régent, mout vaillaument de sa personne, et combatoit d'une hache tant raidement qu'il eut le los de bien combatre sur tous les autres* ». FÉNIN, p. 222.

¹⁸⁰² CHASTELLAIN, t. 5, p. 331-332.

Sur un champ de bataille, l'émulation favorisée par l'esprit chevaleresque et le souci de l'honneur contribue aussi au maintien de la cohésion des troupes. En 1418, une armée bourguignonne vient lever le siège de Senlis tenu par les gens du roi de France. Dans son récit, Pierre de Fénin souligne le mérite des seigneurs bourguignons quant à leur discipline. Ainsi, les archers sont menés par le seigneur de Miramont, « *lequel s'i gouverna mout grandement et bien les tint en ordonnance* ». Hector de Saveuse, son frère Philippe, le seigneur de l'Isle-Adam et d'autres montrent leur vaillance lors d'escarmouches, mais les deux armées se font face « *sans assembler ensemble* », c'est-à-dire sans se livrer une véritable bataille. Néanmoins, Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseux, les deux chefs bourguignons, n'en tirent pas moins d'honneur pour autant. D'après le chroniqueur, le fait d'avoir tenu les rangs contre le roi Charles VI durant cette journée « *leur fut réputé à grant vaillance toute leur vie* »¹⁸⁰³.

Cette valorisation de la discipline comme attitude honorable se retrouve sous la plume de Jean de Haynin. Le 22 février 1471, ce dernier est au sein d'une compagnie bourguignonne de moins de cinquante lances censée venir faire le guet devant Amiens, mais qui se retrouve confrontée à une situation bien plus périlleuse que prévue. En effet, ceux de la ville, en voyant leurs faibles effectifs et leur proximité, sortent à leur rencontre et s'assemblent en trois compagnies. L'une d'elles s'approche « *jusques à ung bon tret d'arc* » des Bourguignons et s'arrête, tandis que l'une des deux autres commence à les contourner pour les encercler. Jean de Haynin et ses compagnons, en nette infériorité numérique, sont alors en grand danger : « *nous fu forcé de nous retirer toujours en bataille et en recullant nos chevaus, car il estoite si près de nous que nous n'osiemes tourner le dos de doute qu'il ne chergaste sur nous ; mès il n'oserte onques, qui fu une grant honte à eus* ». Ils restent ainsi face à leurs ennemis jusqu'au soir, où ils sont relevés par le guet de la nuit. De toute évidence, si les Bourguignons s'étaient « *quelque peu mis en desroy* », les Français auraient exploité leur avantage et chargé, comme le craignaient les plus expérimentés de la compagnie bourguignonne. Grâce à leur capacité à avoir tenu les rangs, ils retournent à leur logis « *sans blame de desonneur ne damage* », très joyeux, en louant Dieu pour son aide¹⁸⁰⁴.

¹⁸⁰³ FÉNIN, p. 86-87.

¹⁸⁰⁴ HAYNIN, t. 2, p. 167-168.

La peur du déshonneur doit aussi détourner les gentilshommes de la fuite. Lors de la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, la bannière du duc de Bourgogne est laissée par mégarde entre les mains d'un simple serviteur, au lieu d'être remise comme prévu à un vaillant chevalier. Les conséquences en sont fâcheuses, car celui-ci se retrouve parmi des fuyards, faisant croire à certains que toute la compagnie du duc est en déroute : « *sy ne s'avisa le varlet de bien faire, qui peu avoit appris d'avoir tant d'honneur ; et jeta à terre la bannière* ». On comprend bien à cette remarque comment l'honneur doit garantir le fait que chacun fasse son devoir. Jean de Rosimbos, voyant la bannière du duc au sol, « *admonesté de vergongne de la sienne et autruy lascheté qui leur estoit advenue honteusement* », la relève et parvient à rallier avec lui plusieurs gentilshommes qui décident de retourner au secours de leur prince, jugeant que « *mieux vaut mourir en honneur avec luy que vivre reprochés* »¹⁸⁰⁵.

Pourtant, malgré la débandade d'une partie de l'armée et l'issue très incertaine de la bataille, tous ne prennent pas leurs jambes à leurs cous : « *ainsi ne firent pas les nobles et les vaillans chevaliers beaucoup et les valereux escuyers qui, en vertu d'honesteté et de vergongne, estoient demourés pour mourir honnorablement emprès leur prince, en nombre environ de cinq cens combattans* »¹⁸⁰⁶. Quand Georges Chastellain tire le bilan de cette bataille, il souligne encore le mérite de ces hommes qui ont su garder leur cohésion autour du duc de Bourgogne. Parmi eux, « *le seigneur de Comynes, un vaillant chevalier de Flandres, fut tout au long du jour avec plusieurs autres vaillans hommes de sa nation de Flandres emprès son prince, et prit toutes aventures avec luy, et y acquit de l'honneur et du los beaucoup celuy jour, et se monstra chevalier de grand prix* »¹⁸⁰⁷.

Avec ce système de valeurs en tête, on comprend le dédain de Jean de Haynin quand il voit des hommes d'armes adopter un comportement jugé indigne de la noblesse. Il rapporte ainsi que pendant la bataille de Montlhéry, tandis que les combats font rage plus loin, des Français viennent attaquer le charroy et l'artillerie de l'armée bourguignonne, qui se trouvent peu défendus ; ce faisant, ils mettent en fuite de nombreux hommes, « *par especial une*

¹⁸⁰⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 262-263.

¹⁸⁰⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 264. Pierre de Fénil confirme que malgré les fuites, environ 500 combattants restent avec le duc Philippe, combattent vaillamment et mettent les Dauphinois « *en desroy* ». FÉNIL, p. 168.

¹⁸⁰⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 268.

*grande quantité de crenequeniers à cheval, puis plusieurs autres tant à cheval, que à pied, mesme gentilshommes de grand nom, laissant et abandonnans honteusement leur seigneur et prince »*¹⁸⁰⁸.

Pour appréhender au mieux ce qu'on attend idéalement d'un combattant noble, rien de tel que de considérer l'homme qui apparaît dans notre corpus probablement comme le meilleur chevalier bourguignon du XV^e siècle, et cela à tout point de vue. En effet, Jacques de Lalaing, dont on retient principalement la brillante carrière dans les lices, se fait également remarquer de son vivant comme un modèle de chevalerie à la guerre.

Nous avons déjà vu comment il cherche systématiquement à s'enfoncer au plus fort des combats, quitte à s'exposer au danger, créant une véritable émulation chevaleresque autour de lui. C'est ainsi que lors de la course devant Lokeren, en 1452, quand les Bourguignons se retrouvent à la merci des Gantois qui les assaillent par surprise après leur avoir coupé la retraite, il s'illustre en portant secours à ses gens, dont son frère Philippe, aidé notamment dans cette tâche par Gaspard de Dourtain, un écuyer bourguignon qu'il a affronté au pas de la Fontaine des pleurs, et Jean Rasoir, un écuyer de Hainaut à son service qui a affronté Michau de Certaines en marge de ce même pas, soit deux hommes qui se distinguent eux aussi dans les lices et à la guerre. D'après Olivier de La Marche, il « *sauva si grand nombre de gens de mort et de peril, que tous luy donnèrent l'honneur de la journee ; et disoient au retour tous les compagnons, en generalité, que la chevalerie de messire Jaques de Lalain les avoit préservés de mort »*¹⁸⁰⁹. D'après deux vaillants gentishommes portugais présents à cette occasion, « *la vaillance et hardement d'un seul chevalier, c'est à savoir de messire Jacques de Lalaing, a aujourd'hui préservé de mort plus de trois cents hommes, et gardé de grant honte toute la compagnie ci-présente »*. Le fait qu'ils comparent ce fait d'armes à sa carrière dans les lices est particulièrement intéressant : « *avec ce disoient qu'ils avoient ouï dire qu'icelui messire Jacques de Lalaing avoit fait armes dix-huit fois en champ clos, et à toutes les dix-huit fois s'en*

¹⁸⁰⁸ HAYNIN, t. 1, p. 36.

¹⁸⁰⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 88-89.

*estoit parti à son honneur, mais ce jour-là lui estoit aussi honorable, et avoit acquis à leur avis autant d'honneur qu'il avoit fait en toute sa vie »*¹⁸¹⁰.

Par ailleurs, un trait marquant de l'action de Jacques de Lalaing dans un contexte militaire est sa polyvalence. Il se trouve régulièrement dans l'avant-garde, envoyé parmi les éclaireurs¹⁸¹¹. Il se montre particulièrement prompt à s'élancer à la poursuite d'ennemis en fuite¹⁸¹². À l'inverse, il n'hésite pas à faire l'arrière-garde quand, lors d'une retraite, on risque d'être rattrapé par une attaque adverse¹⁸¹³. En somme, il se démarque par une volonté d'être toujours dans la zone la plus dangereuse, la plus proche des ennemis, pour montrer son courage. C'est ainsi qu'il demande congé au duc de Bourgogne de rejoindre la compagnie du comte d'Estampes quand ce dernier part vers Audenarde secourir son oncle Simon de Lalaing¹⁸¹⁴, et on nourrit même alors le projet de le faire rentrer dans la ville, quitte à ce qu'il meurt en essayant¹⁸¹⁵.

Apparemment, Jacques de Lalaing n'a donc pas une place fixe dans l'ordonnance tactique de l'armée : il change de rôle, passant selon les besoins des coureurs à l'arrière-garde, changeant également de compagnie, ne servant pas toujours sous le commandement du même capitaine ou seigneur. En d'autres termes, l'expression de sa prouesse individuelle s'adapte selon les exigences tactiques des diverses situations.

Un point intéressant à relever est qu'il n'y a pas de lien indissociable entre le combat à cheval et l'expression de la prouesse chevaleresque. La venue d'une armée de secours française au siège de Compiègne en 1430 en donne un bon exemple. Les Anglais et les Bourguignons, désirant ardemment la bataille rangée, se mettent à pied. Face à eux, les Français, à cheval, ne perdent pas de vue leur objectif prioritaire, à savoir le ravitaillement des assiégés, et se servent de la mobilité de leurs montures pour se jouer de leurs ennemis, en les

¹⁸¹⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 259. Outre sa prouesse personnelle, qui quoique remarquable ne saurait suffire à tout faire, il cherche délibérément à entraîner ses hommes à sa suite : en effet, il « *admonesta ses gens de bien faire* » avant qu'ils ne se portent tous ensemble à l'attaque de leurs ennemis. *Ibid.*, t. 2, p. 256.

¹⁸¹¹ *Ibid.*, t. 2, p. 239-240, 244, 261.

¹⁸¹² *Ibid.*, t. 2, p. 248.

¹⁸¹³ *Ibid.*, t. 2, p. 259, 268-269.

¹⁸¹⁴ *Ibid.*, t. 2, p. 236.

¹⁸¹⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 242.

attendant et les forçant à avancer dans un premier temps, pour finalement les contourner et entrer dans la ville en évitant la bataille rangée malgré toute provocation¹⁸¹⁶. Paradoxalement, l'attitude qu'on pourrait considérer comme la plus chevaleresque serait celle des piétons, alors que les cavaliers français abordent la journée de façon très pragmatique. De fait, combattre à cheval ne signifie pas tomber dans les travers qu'on imagine de la mentalité chevaleresque, en sacrifiant à l'orgueil toute préoccupation stratégique.

Dans l'armée bourguignonne, il n'est pas rare que les hommes d'armes qui désirent s'illustrer privilégient le combat à pied. Cette option est largement plus adaptée lorsque l'affrontement se passe dans le cadre d'une ville. Mais même sur un champ de bataille, le cheval s'avérant un formidable atout en cas de fuite, le fait de mettre pied à terre montre qu'on renonce à cette possibilité honteuse, qu'on fera tout pour arracher la victoire et qu'on préférera la mort à la honte.

Lors d'une rébellion contre le duc de Bourgogne dans Bruges en 1437, le seigneur de l'Isle-Adam se met à pied avec des archers qui ne font pas assez bien leur devoir à son goût et se porte en avant pour repousser les Brugeois¹⁸¹⁷. Lors de la prise de Luxembourg en 1443, dès qu'on aperçoit la ville, le seigneur de Ternant assemble « *les jeunes gens qui avoyent volonté d'eux monstrier ; dont estoit Jaques de Lalain (qui bruloit au feu de chaleureux desir), [...] et moult d'autres ; lesquels coupèrent leurs pointes, ostèrent leurs esperons, et vouloyent descendre à pié* »¹⁸¹⁸. Ainsi donc, ceux qui ont la plus grande volonté de se mettre en avant jugent nécessaires d'enlever des pièces de costume spécifiques à l'équitation afin d'être à l'aise à pied.

Il n'est pas anodin de rapprocher ce constat de la carrière dans les lices de Jacques de Lalaing, qui privilégie elle aussi les combats à pied¹⁸¹⁹. De façon significative, les chapitres de son emprise d'armes en 1446 prévoient d'abord un duel à pied. Un affrontement à cheval

¹⁸¹⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 184-185 ; CHASTELLAIN, t. 2, p. 96-103.

¹⁸¹⁷ MONSTRELET, t. 5, p. 286-287.

¹⁸¹⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 393.

¹⁸¹⁹ Les combats à pied représentent 14 de ses 18 combats en champ clos. Voir annexe 4.

n'est envisagé que dans un second temps, si son adversaire l'en requiert une fois le combat à pied accompli¹⁸²⁰.

La guerre contre Gand en 1452-1453 contient plusieurs occasions où les gentilshommes bourguignons descendent de leurs selles pour combattre. Ainsi, lors d'une rencontre entre ses gens et une troupe gantoise, Simon de Lalaing se met à pied au milieu de ses archers¹⁸²¹. Lors de la course à Lokeren, les Bourguignons sont menacés de tomber aux mains des Gantois, or la réaction de Jacques de Lalaing est sans appel : « *quand messire Jacques de Lalaing ouït telles nouvelles, et que il se vit en ce danger, il descendit à pied* », allant ainsi à la rencontre de ses ennemis¹⁸²².

Peu de temps après, la même attitude est observable lors d'une autre course, cette fois au village d'Overmere. Voyant les Gantois sortir d'un fort boulevard pour combattre, les coureurs, à savoir « *messire Jacques de Lalaing et les nobles chevaliers et écuyers qui avec lui estoient* », descendent à pied pour se préparer à les recevoir, ce qui montre que la cavalerie démontée est une option tactique possible même parmi des éclaireurs. Dans le reste de l'ost bourguignon, l'imminence de l'affrontement fait procéder à de nombreux adoubs, dont ceux d'Adolphe de Clèves et du bâtard de Bourgogne Corneille. Puis tous ces nouveaux chevaliers marchent à pied contre leurs ennemis, qu'ils arrivent à mettre en déroute. Un peu plus tard, face à l'arrivée d'une nouvelle troupe gantoise, Jacques de Lalaing dit à une dizaine de gentilshommes de sa compagnie de rester à cheval, mais lui descend à pied avec ses autres gens pour combattre. À nouveau, sa volonté de faire étalage de sa prouesse l'amène à délaïsser sa monture¹⁸²³.

Philippe de Comynnes donne à l'occasion de son récit de la bataille de Montlhéry de précieuses informations sur cette pratique :

*« Plusieurs bons chevaliers et escuyers furent ordonnez à demourer à pied [...].
Messire Phillippes de Lalain s'estoit mis à pied, car entre les Bourguignons lors*

¹⁸²⁰ *Lalaing*, p. 96-98.

¹⁸²¹ LA MARCHE, t. 2, p. 127-128.

¹⁸²² CHASTELLAIN, t. 2, p. 256.

¹⁸²³ *Ibid.*, t. 2, p. 263-267.

*s'estoient les plus honnourés que ceulx qui descendoient avecques les archiers, et tousjours s'i en mettoit grand quantité de gens de bien, afin que le peuple en fust plus asseuré et combatre myeux. Et tenoient cela des Angloys, avecques lesquelz le duc Phillippe avoit fait la guerre en France en sa jeunesse, qui avoit duré trente deux ans sans tresve. »*¹⁸²⁴

Cette attitude est encore observable le dimanche 24 février 1471, lors de la prise de Picquigny. En effet, Jean de Haynin rapporte qu'à cette occasion, le seigneur de Roussi se porte particulièrement vaillamment à l'assaut, auquel il participe justement à pied avec les archers¹⁸²⁵. Sans conteste, dans ces exemples, la volonté de s'illustrer est pleinement compatible avec les intérêts tactiques. En effet, loin d'amener les gentilshommes à demeurer entre hommes d'armes et à mépriser les autres combattants jugés comme inférieurs, elle les amène à se mêler aux archers pour combattre avec eux, tirant ainsi profit de la complémentarité entre les différentes composantes de l'armée.

Toutefois, la situation n'est pas toujours aussi idyllique et on relève parfois une tension entre la prouesse individuelle et le sens tactique. La valorisation de la prise de risque peut effectivement pousser les gentilshommes à l'excès. Quand Jean de Haynin rapporte, à propos de la bataille de Grandson en 1476, que messire Jacques de Boussu « *s'y porta très-vaillement, et fut en très-grande aventure d'estre mort ou prins* »¹⁸²⁶, on constate que le gentilhomme tire un grand mérite de son exposition au danger, et non d'une domination réelle sur ses ennemis.

En 1421, le siège de Saint-Riquier par les troupes de Philippe le Bon révèle à plusieurs reprises le délicat équilibre entre les considérations d'honneur et de tactique. À l'arrivée des Bourguignons, ceux de la ville « *saillirent hors jusques à leurs barrières encontre leurs ennemis, au moins pour montrer signe de courage, posé qu'ils n'avoient puissance de les rebouter* ». Il semble à ce commentaire que la sortie sur les assiégeants relève presque de la convention, du passage obligé, même si ici le jeu semble perdu d'avance. Georges Chastellain note

¹⁸²⁴ COMMYNES, t. 1, p. 28.

¹⁸²⁵ HAYNIN, t. 2, p. 170-171.

¹⁸²⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 295.

d'ailleurs que « *souvent les plus vaillans sont les premiers attains et envahis, car ce sont ceux qui se boutent aux périls* ». De fait, les sorties se poursuivent durant tout le siège, avec un intérêt tactique fluctuant : « *firent plusieurs saillies pour monstrier vertu et courage à leurs ennemis, et les vinrent attainer en leur siège, là où ils pensoient leur avantage. Tels fois fut à leur profit, tels fois à leur perte aussi ; mais tant leur en prit bien que à deux ou trois fois, ils prirent cinq ou six gentilshommes bons prisonniers, et les amenèrent avec eux* »¹⁸²⁷.

Le duc de Bourgogne apprenant des mouvements de troupes ennemies dans le but de venir l'affronter au siège de Saint-Riquier, on voit que sa décision de la marche à suivre n'est pas prise à la légère, et que les capitaines de l'époque se méfient d'un choix fait dans l'emportement :

« Sy fait à croire que sur une telle matière, à un tel prince qu'il estoit, il falloit prendre advis et conseil et délibérer sur le meilleur fait et laisser ; car par sens et advis plus que par force estourdie se consomment toutes hautes et difficiles besongnes, et prennent les débattues et avisées emprises, bonne et joyeuse fin, et les présumées en force et folle baudeur, povre termination souvent ; ce que trop a esté vu en ce royaume, dont les exemples , hélas ! et les allégemens douloureux sont. »

Ainsi donc, la matière est largement « *mise en conseil et débattue* » avant qu'on s'arrête au meilleur avis, consistant à lever le siège et à se porter au-devant des Armagnacs pour les affronter en bataille rangée¹⁸²⁸.

La tension entre vaillance et sens tactique est également observable lors d'échanges précédant la bataille de Bulgnéville en 1431. Alors que les Bourguignons, en infériorité numérique, adoptent une tactique défensive et se fortifient, René d'Anjou décide d'ordonner ses batailles pour les combattre. De son côté, le vaillant chevalier Barbazan, fort de sa longue expérience militaire, conseille de ne pas les assaillir mais de les affamer en coupant leur

¹⁸²⁷ CHASTELLAIN, t. 1, p. 250-251. Pierre de Fénin, beaucoup plus laconique, confirme tout de même les fréquentes sorties des Dauphinois sur les gens du duc Philippe lors du siège, lors desquelles ils prennent des prisonniers qu'ils mènent dans la ville. FÉNIN, p. 161.

¹⁸²⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 252. À noter que cette décision mûrement réfléchie porte ses fruits puisque cet épisode aboutit à la victoire bourguignonne de Mons-en-Vimeu.

ravitaillement. Or certains rétorquent qu'il serait honteux de les laisser là sans combattre vu leur petit nombre, et reprochent à Barbazan sa lâcheté, ce dont il se défend : « *La merchy Dieu ! j'ay vescu sans reproche, et aujourd'huy on verra se je le dis pour lâcheté, ne pour crainte d'eulx ; mais le dis pour le mieulx et pour éviter les dangiers qui en pourroient advenir* ». Il est édifiant de voir que l'esprit chevaleresque du vieux capitaine n'empêche pas sa réflexion tactique, son pragmatisme, son appréciation posée et réfléchie des circonstances, mais qu'il se retrouve alors confronté à la réaction excessive d'autres gentilshommes¹⁸²⁹.

Jean de Bueil consacre à cette délicate question un développement tout en nuance, alors qu'il explique les qualités nécessaires à un bon chef de guerre sur un champ de bataille :

*« Et croyés que en guerre c'est l'une des bonnes vertuz qui soit après hardiesse (car sans hardement nul n'aura ja bonne conduite), c'est d'estre froit et pourveoir avant la main aux inconveniens qui pevent advenir, qui le puet faire. Car il y en vient de si soudains aucunefois que à paine puet-on avoir loysir de penser à riens. Mais ung bon homme de guerre doit tousjours penser aux choses qui lui pevent sourvenir. Et, en cas de neccessité, il doit faire ces choses chauldement. Mais ceste challeur vient de froideur ; car il doit estre tout deliberé et de froit sang, avant la main de ainsi le faire, quant le cas y eschiet. Ainsi c'est ung propos deliberé et de froit sang. Pour ce je dy que ceste challeur est de froideur et ne doit pas proprement estre ditte ne nommée challeur, mais dilligence, qui est bien requise en guerre. »*¹⁸³⁰

Il est surprenant de voir à quel point ces explications de Jean de Bueil sur la fonction de commandant font parfaitement écho aux observations que nous avons faites à propos de l'attitude du combattant à pied, qui joue intelligemment sur les rythmes du combat, sachant analyser la situation à laquelle il est confronté¹⁸³¹. Là aussi, le fait d'être froid signifie garder l'esprit clair, ce qui n'empêche absolument pas de combattre ardemment. En témoigne

¹⁸²⁹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 260-261.

¹⁸³⁰ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 1, p. 160-161.

¹⁸³¹ Voir dans la partie sur le combat à la hache d'armes p. 388-392.

l'épithète de Jacques de Lalaing en portant à son crédit à la fois sa prise de risque audacieuse et le fait de toujours contrôler ses actions lors des duels :

*« Cy gist celui qui telle avoit audace
Qu'en bataille onc de fer ne couvrit face ;
Mais attempré de froideur comme glace,
Toujours l'honneur emporta de la place. »*¹⁸³²

Hardiesse et maîtrise de soi, expression du courage et contrôle de la situation, l'idéal chevaleresque se révèle plus nuancé qu'on ne l'imaginerait de prime abord. Ce juste équilibre est parfois à l'œuvre avec succès. Ainsi, à la bataille de Mons-en-Vimeu, après avoir souffert de la charge initiale des Dauphinois, les Bourguignons parviennent à renverser la situation et à remporter la victoire en se gouvernant « *sagement et vaillamment* »¹⁸³³. Ici, la vaillance et l'intelligence de l'action n'apparaissent pas incompatibles, loin de là, mais bel et bien complémentaires.

Il est intéressant de voir que, ponctuellement, de précieuses occasions de l'emporter peuvent être manquées par excès de prudence. Ainsi, à la bataille de Montlhéry, en 1465, le comte de Charolais, furieux de voir la fuite de ses hommes, constate néanmoins leur frayeur, encore sous le choc de la violence des combats, et parvient à en rallier plusieurs par la douceur. À la reprise des tirs de serpentines, le jeune prince fait mettre des chariots devant eux pour que les Français ne puissent pas les assaillir facilement. Toutefois, Jean de Haynin relève que ces derniers « *n'en avoient aucune volonté, par ce qu'ilz estoient autant estonnez que les Charrolois, comme depuis l'on a entendu. Et pour certain si quarante ou cinquante lances d'un costé ou d'autre, eussent encommencé envahir son adversaire, il eut emporté la victoire à ce jour* »¹⁸³⁴.

Il faut tout de même reconnaître que les gentilshommes tombent plus facilement dans l'excès inverse, confondant courage et folle audace en se laissant emporter par la frénésie de la bataille. Ainsi, à Mons-en-Vimeu, le duc Philippe le Bon se démarque par sa prouesse

¹⁸³² *Lalaing*, p. 258.

¹⁸³³ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42.

¹⁸³⁴ HAYNIN, t. 1, p. 40-41.

personnelle exemplaire, s'élançant toujours à la rencontre de ses ennemis, sans se soucier de la cohésion de ses troupes autrement qu'en leur montrant l'exemple : « *ne tint-il en celuy jour oncques, ni route, ni ordonnance, et ne regardoit, ni qui fust près ni loin de sa personne* »¹⁸³⁵. Compte tenu de l'heureux dénouement de la journée, son attitude n'est absolument pas critiquée mais ici admirée. Il y a néanmoins fort à parier que ce jugement sur son attitude n'aurait pas été le même en cas de défaite.

Quand en 1430, les Anglais et les Bourguignons se font manipuler par l'armée française venant ravitailler la ville de Compiègne, Jean de Luxembourg espère plus que tout livrer une bataille rangée à ses ennemis dès le lendemain, et par là « *recouvrer double honneur et restablir tout en son premier point, ou au moins vaillamment soy présenter à la mort, premier que champ rendre sans coup férir* ». Dans une telle affirmation, le souci de préserver son honneur, quitte à mourir, semble prendre le pas sur la raison. Toutefois, le comte de Ligny se trouve confronté à la désastreuse situation autour de lui, à savoir la désertion massive de ses hommes pendant la nuit, démotivés par le réapprovisionnement de la ville et les nombreux morts dans leurs rangs lors de la prise d'une de leurs bastilles par les assiégés. Abandonné même par les capitaines anglais qui partagent avec lui le commandement du siège, il doit se résoudre, après avoir pris le conseil de sages chevaliers de son entourage, à quitter le siège, ce départ lui semblant « *aussi dur et aussi amer que la mort* »¹⁸³⁶.

À la bataille de Baugé, en 1421, le duc de Clarence paie de sa vie son emportement. En effet, celui-ci, « *qui estoit chaud et fier chevalier, et désirant mieux à mourir, que ses ennemis eussent eu l'honneur de l'envahyr* », décide de devancer les Français en les chargeant à cheval, sans attendre l'ensemble de ses troupes. Dès lors, la mêlée étant engagée, le retour en arrière n'est plus possible : « *bien commencée ou mal emprise, n'y ot celui à qui le repentir pust donner garant ; mais falloit vaincre en la vertu de son corps, ou estre mort et vaincu en la dureté de sa fortune* ». Le duc anglais, « *qui un peu trop chaudement entreprit* », déploie alors une impressionnante ardeur au combat, « *continua en aspre et valereuse espreuve de chevalier ; certes oyl, et non pas seulement en courage de chevalerie, mais en hauteur et*

¹⁸³⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 266.

¹⁸³⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 108-111.

courage de fils de roy comme il estoit », mais ne peut pour autant renverser la situation et finit par se faire tuer¹⁸³⁷.

On voit bien poindre ici un aspect qui fait à la fois la force et la faiblesse de l'idéal chevaleresque, à savoir l'incapacité à abandonner ou à renoncer. Ainsi, en 1430, les armées française et bourguignonne qui se font face devant Roye sont séparées par des marécages et de « *mauvaises eaux* », dangereux à traverser, qui les empêchent de se livrer une véritable bataille ; néanmoins, ne rien faire semble impensable à certains hommes d'armes présents : « *par orgueil d'un costé et d'autre ils pouvoient mouvoir escarmouches les uns sur les autres et montrer leurs courages sans venir à autre effet ; dont pluseurs en y eut de faites en celle heure, bien fières toutesvoyes* »¹⁸³⁸.

À l'issue de la bataille de Montlhéry, quand les Bourguignons réalisent le lendemain que les Français ne sont plus là, Jean de Haynin considère qu' « *il est certain que le comte de Charrolois eut l'honneur et la victoire de celle journée, mais les François y gagnèrent plus, ayant pillé la pluspart du bagaige, et emmenez plusieurs prisonniers qu'ils ont treuvé à l'entour dudict bagaige* »¹⁸³⁹. Ce commentaire est édifiant puisqu'il dissocie le gain symbolique, l'honneur, du gain concret, l'enrichissement par le pillage et les rançons. Le futur Charles le Téméraire a ici adopté une attitude purement chevaleresque, en décidant de demeurer sur place pour rester maître du terrain, quand ses ennemis préfèrent s'esquiver pendant la nuit pour ne rien risquer davantage. Si la volonté de s'illustrer amène parfois à de remarquables exploits, individuels mais aussi collectifs, elle va généralement de pair avec un refus catégorique d'abandonner le combat, même quand sa sécurité en dépend.

¹⁸³⁷ *Ibid.*, t. 1, p. 224-225.

¹⁸³⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 139.

¹⁸³⁹ HAYNIN, t. 1, p. 41-42.

B. Abandonner le combat

1. La fin du combat dans les lices

La ténacité face à l'adversité, davantage que l'obligation de réussite, est une qualité fondamentale qu'on attend de l'attitude chevaleresque. Il est flagrant de constater qu'à Stirling, en 1449, Simon de Lalaing en fait preuve avant même que le premier coup n'ait été échangé. Quand le duel initialement envisagé entre Jacques de Lalaing et James Douglas est mué en un affrontement à trois contre trois, les gentilshommes bourguignons décident de s'attribuer chacun un adversaire prédéfini, et il est prévu qu'Hervé de Mériadec, le redoutable écuyer d'origine bretonne, combatte « *le seigneur de Haguet, lequel estoit nommé estre le plus puissant de corps* ». Malgré cette répartition théorique prévue en amont, le hasard veut qu'à la sortie des pavillons, la position des champions ne corresponde pas à ce qui a été convenu : « *Et quand ce vint à l'approcher, pour ce que le seigneur de Haguet estoit du costé de messire Simon de Lalaing, ledit Mériadec voulut croiser par devant messire Jacques de Lalaing pour aller combattre le seigneur de Haguet, quand messire Simon de Lalaing dit tout haut : « Chacun se tienne ainsi qu'il est ! » Et en ce point s'approchèrent pour combattre* »¹⁸⁴⁰. La réaction du seigneur bourguignon est tout à fait compréhensible : il se serait assurément senti déshonoré qu'on le prive du puissant adversaire qui lui fait face, puisque cela suggérerait aux yeux des observateurs présents qu'il n'est pas capable de le combattre lui-même.

Lors des combats en eux-mêmes, les champions doivent prouver leur valeur en se montrant toujours prêts à poursuivre. Les règles des combats collectifs peuvent être édifiantes sur ce point : en 1403, à Valence, les huit champions doivent combattre « *jusques à oultrance, sauf en tout la volonté du juge* »¹⁸⁴¹ ; de même, à Stirling, les six gentilshommes doivent s'affronter « *jusques à outrance ou à la volonté du roy* »¹⁸⁴². Le juge a donc un rôle régulateur fondamental. Il est le garant du bon déroulement du combat, du respect des règles et surtout de l'esprit général de ces rencontres, veillant – dans une certaine mesure – à la

¹⁸⁴⁰ *Lalaing*, p. 173-175. Olivier de La Marche confirme exactement cette version des faits. LA MARCHE, t. 1, p. 446-447.

¹⁸⁴¹ MONSTRELET, t. 1, p. 76.

¹⁸⁴² *Lalaing*, p. 173.

sécurité des combattants et – plus important – à la sauvegarde de leur honneur. Les champions, quant à eux, doivent montrer leur prouesse en combattant vaillamment, sans trop de considération pour les règles, pour la façon de compter les points, ou même pour la sécurité, celle de leur adversaire comme la leur.

De façon cohérente avec cet état d'esprit, on n'attend pas des combattants qui doivent échanger un nombre de coups prédéfini qu'ils s'arrêtent d'eux-mêmes à la fin du combat : il revient au juge d'ordonner aux gardes présents dans les lices de les séparer quand le moment est venu. Ce dispositif apparaît très clairement au pas de la Dame sauvage, en 1470. Pour chaque combat se trouvent sur le terrain huit écuyers à cheval avec « *chascun ung baston blanc en la main, pour départir les champions, quant la trompette sonneroit la retraite* ». Au cas où cela ne suffirait pas, sont encore prévus « *xii archiers de corps à piet, atout grandes demylances sans fer, pour aller aidier à ceulx de cheval, s'il estoit besoing* »¹⁸⁴³.

À plusieurs reprises durant ce pas d'armes, on interrompt temporairement le combat le temps de réparer une pièce d'équipement qui fait défaut¹⁸⁴⁴. De cette façon, on veille à la sécurité des champions, or il apparaît clairement que ceux-ci ne doivent pas le faire eux-mêmes. En effet, quand Claude de Vaudrey emporte d'un coup de lance le grand garde-bras de Frédéric de Flamessan (ou Framessan), les deux champions continuent comme si de rien n'était : « *prestement se coururent sus aux espées, et commenchèrent sy prompt la bataille ; et jasoit que ledit Frédéricq fust désarmé, comme dit est, on ne se peult mettre entre deux, que desjà n'eussent mailliés l'un sur l'autre par pluseurs cops. Mais toutefois on les départy ; et fut l'esquier rarmé comme il appartenoit. Et puis recommencèrent leur bataille moult bien et fièrement* »¹⁸⁴⁵.

¹⁸⁴³ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 69.

¹⁸⁴⁴ On sépare ainsi Claude de Vaudrey et Charles de Visan car il semble, à cause d'un problème de casque, que Visan est désarmé du visage ; quand on voit qu'il n'en est rien, on les laisse continuer. Le garde-bras droit de Jean du Byes est emporté lors de la charge à la lance par une rude croisée, de sorte que son bras droit est largement découvert ; on ne laisse donc pas les champions commencer le combat à l'épée avant qu'il ne soit réarmé. Des situations similaires surviennent lors des combats de Claude de Vaudrey contre Jacques de Damas, seigneur de la Warenne, Philippe de Poitiers, ou encore François d'Este, marquis de Ferrare. *Ibid.*, p. 80-81, 84-85, 91-92.

¹⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 81.

Lors du dernier duel de ce pas d'armes, on assiste à une situation rare où les juges laissent combattre Claude de Vaudrey et François d'Este, marquis de Ferrare, plus longtemps que ne le prévoient les chapitres : « *pour ce qu'il estoient les derreniers, on ne se hasta point de les départir ; et croy que ilz férèrent chascun plus de trente cops d'espée* »¹⁸⁴⁶. Cet épisode permet de bien réaliser que les champions ne doivent pas se préoccuper, tout en combattant, de compter le nombre de coups échangés, mais se contenter de gérer leur affrontement.

Le cas des combats à pied est encore plus délicat, car d'une part, ils s'avèrent particulièrement dangereux, puisqu'ils sont livrés avec des armes tranchantes, et d'autre part, les arrêts momentanés ne sont jamais possibles¹⁸⁴⁷. Nous l'avons vu en analysant les techniques de combat à pied, les champions s'affrontent de façon particulièrement intense, se portant régulièrement des coups dirigés vers des zones vulnérables. Il revient donc au juge de savoir à quel moment judicieux mettre un terme à un duel.

En 1415, à Bar-le-Duc, le duc de Bar ne prend pas de risque en présidant en tant que juge au duel entre Clugnet de Brabant et Alvaro Continge, puisqu'il ne les laisse échanger que deux ou trois coups de hache avant de jeter le bâton pour les interrompre¹⁸⁴⁸. Les champions ont donc le mérite de s'être engagés dans une entreprise audacieuse, mais le combat en lui-même se révèle extrêmement court. Jean Lefèvre mentionne brièvement un autre combat tenu la même année, à Saint-Ouen, entre le Portugais Diagot d'Ollumen et le Breton Guillaume de La Haye. On voit qu'un aspect important du déroulement normal d'un duel consiste en l'interruption par le juge avant que ne survienne une blessure d'un des deux champions. En effet, le chroniqueur ne donne guère d'informations sur cette rencontre, si ce n'est que les

¹⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 92.

¹⁸⁴⁷ Ce point mérite une clarification. Il est possible de choisir un format de règles avec une séparation systématique des champions après chaque coup. C'est le cas en 1446 lors des duels à pied de Philippe de Ternant et Galiot de Baltasin à la lance et à l'épée d'armes (mais pas celui à la hache d'armes). LA MARCHE, t. 1, p. 414-419. Il en est de même lors du pas de la Fontaine des pleurs pour le combat à l'épée d'armes, choisi uniquement par Jacques d'Avanchies. À chaque fois, Jacques de Lalaing s'interrompt de lui-même après chaque coup et recule le nombre de pas prévu, alors que son adversaire se contente de rester sur place. *Lalaing*, p. 232 ; LA MARCHE, t. 2, p. 40-41. Dans tous les autres cas, où le combat se fait « sans retraite », toute interruption est toujours définitive, et l'on ne donne jamais l'occasion aux champions de poursuivre un combat après un arrêt.

¹⁸⁴⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 206.

deux adversaires ont été « *prins sus* » en combattant, « *sans oultrance de l'un ne de l'autre* »¹⁸⁴⁹.

De fait, le juge doit trouver un délicat équilibre entre le fait de laisser aux champions le temps de faire montre de leur valeur, et la nécessité de les séparer avant un accident éventuel. D'autant que la séparation des champions n'est pas immédiate quand il en donne l'ordre. Ainsi, à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, toujours en 1415, le sénéchal de Poitou jette son bâton quand il voit que l'écuyer portugais Rumaindres et le chevalier bourbonnais Guillaume du Bars ont échangé les 12 coups d'épée prévus, toutefois les gardes ne parviennent pas à les séparer avant que six autres coups ne soient encore portés¹⁸⁵⁰. Les combattants doivent manifester une ardeur telle qu'on n'attend pas d'eux qu'ils s'arrêtent simplement en entendant le signal de leur juge. L'éloge du concept de « mesure », c'est-à-dire de retenue, de modération, qu'on relève parfois dans la littérature chevaleresque¹⁸⁵¹, ne concerne assurément pas cet aspect de la façon de combattre dans les lices.

Au pas de la Fontaine des pleurs, le combat entre Jacques de Lalaing et Gérard de Roussillon est arrêté alors que le premier tient la hache du second et cherche à le toucher au visage, déjà légèrement blessé¹⁸⁵². Les risques sont d'autant plus grands lorsque le nombre de coups à atteindre est important. Ainsi, Jacques de Lalaing et Amé Rabutin, seigneur d'Espiry, prévoient quant à eux d'échanger 55 coups de hache. D'après le *Livre des faits*, leur juge, craignant pour leur sécurité, décide d'interrompre le combat avant la fin prévue quand il voit les deux hommes avoir déjà suffisamment montré leur prouesse :

« Le chevalier du pas et le seigneur d'Espiry marchèrent l'un contre l'autre et assemblèrent à combattre devant le juge ; et se combattirent bien vaillamment et jusques à l'accomplissement de trente coups de hache. Lors, le juge voyant la vaillance et l'habileté des deux chevaliers, et aussy doutant les grands dangers qui s'en pourroient ensuivre, jeta le baston, et furent pris si également par les

¹⁸⁴⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 211.

¹⁸⁵⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 208.

¹⁸⁵¹ Richard W. KAEUPER, *Chivalry and Violence in Medieval Europe*, p. 145 ; Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 169.

¹⁸⁵² *Lalaing*, p. 215-217 ; LA MARCHE, t. 2, p. 21.

*gardes à ce ordonnées à l'honneur des deux champions, que chacun en eut sa part. »*¹⁸⁵³

Une fois le combat terminé, il revient au juge de déclarer les armes accomplies. Face à lui, il n'est pas rare de voir les combattants offrir de « *parachever* », c'est-à-dire de poursuivre leur affrontement, s'il considère qu'ils n'ont pas fait leur devoir¹⁸⁵⁴. Là encore, l'essentiel est de montrer qu'on ne renonce jamais. Dans la majorité des cas, les champions expriment assurément cette volonté par convention, sans s'attendre sincèrement à ce que cela leur soit accordé. Par exemple, au pas de l'Arbre Charlemagne, Jean de Compays et Antoine de Vaudrey réalisent un duel à l'épée d'armes particulièrement impressionnant à en croire Olivier de La Marche, où ils se trouvent finalement les deux dans une situation dangereuse : « *se tenoyent les champions enferrés l'un l'autre par les visières, lesquelles ils levoient à leurs espees ; tellement que tous deux avoyent le visage nu et decouvert ; et sur ce le juge getta le batton* ». Alors qu'ils ont visiblement accompli leur devoir, cela ne les empêche pas de proposer de continuer : séparés par les gardes, ils « *vindirent devant le juge, et offrirent tous deux de parachever, si faute y avoit ; mais le duc de Bourgongne leur dit que bien et durement avoyent leurs armes acomplies, et qu'ils en avoient fait assez* »¹⁸⁵⁵.

Le rôle de modérateur du juge est particulièrement important face à des champions qui désirent réellement continuer à combattre. Ainsi, en 1435, à Arras, le duc de Bourgogne fait séparer les champions plus tôt que ceux-ci n'auraient voulu. Si Pierre de Bauffremont fait simplement savoir, comme il est de coutume, qu'il est « *tout prest de faire et parfaire son*

¹⁸⁵³ *Lalaing*, p. 226. Toutefois, selon Olivier de La Marche, les deux champions accomplissent bien le nombre de coups prédéterminé. En revanche, le chroniqueur ajoute un détail intéressant, à savoir que les deux gentilshommes étaient tellement aimés et respectés à la cour qu'on espérait ardemment qu'aucun des deux ne subisse de revers lors de ce duel. LA MARCHE, t. 2, p. 36. On relève une divergence similaire pour le combat à la hache contre Jean de Villeneuve, dit Pasquoy. L'auteur du *Livre des faits* indique que les deux hommes sont séparés après avoir échangé environ 55 coups sur les 75 prévus : « *le juge voyant le grand devoir et les belles armes qu'ils avoient faites, jeta le baston, et ainsy les fit prendre à l'honneur de tous deux* ». De son côté, Olivier de La Marche rapporte qu'ils accomplissent bien les 61 coups prévus. *Lalaing*, p. 227-228 ; LA MARCHE, t. 2, p. 44-45.

¹⁸⁵⁴ C'est le cas de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, et Pietre Vasque, en 1443, de Jacques de Lalaing et Jean de Boniface en 1445, de Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant en 1446, ou encore de Jacques de Lalaing et Gaspard de Dourtain en 1450. Voir respectivement LA MARCHE, t. 1, p. 332, 441, 419 ; t. 2, p. 46.

¹⁸⁵⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 360.

devoir », Juan de Merlo insiste nettement plus. Malgré tout, le duc reste ferme dans sa décision, à laquelle le chevalier espagnol doit finalement se plier¹⁸⁵⁶.

En 1448, à Valladolid, le combat à pied de Diego de Gusman et Jacques de Lalaing est stoppé par le roi de Castille quand le chevalier bourguignon a réussi à blesser et à désarmer son adversaire. Amené devant son juge, Jacques de Lalaing lui propose, conformément aux chapitres de son emprise d'armes, de poursuivre trois jours plus tard par un affrontement à cheval, « *pour quoy, sire, par vostre noble congé et licence, me véez cy tout prest de ce faire* », mais le monarque, modérant son enthousiasme, lui déclare que « *dès maintenant nous tenons les armes de pied et de cheval pour faites et accomplies* », et le félicite pour sa performance. Le grand maître de Saint-Jacques descend de la tribune auprès des champions pour mettre un terme solennel à leur opposition :

*« Seigneurs, la volonté du roy est telle, que quelconque chose que ayez eu à faire ensemble, ne ayez nul de vous deux nulle rancune, ni malveillance l'un contre l'autre ; mais veut le roy que pardonniez l'un à l'autre, et que dores en avant soyez comme frères et bons amis ; car expressément le roy veut et commande qu'ainsy soit. »*¹⁸⁵⁷

Pourtant cette intercession ne règle pas la question. Considérant sans doute son honneur blessé par le déroulement de ce combat, Diego de Gusman, visiblement déçu et aigri, ne salue même pas Jacques de Lalaing à la fin du souper donné le soir-même en leur honneur par le connétable de Castille. Quelques jours plus tard, il fait savoir à Jacques de Lalaing qu'il désire l'affronter une nouvelle fois, à cheval, on le devine dans l'espoir de se rattraper, ne tenant aucun compte de l'injonction du roi de Castille de ne plus combattre l'un contre l'autre. Toujours très attentif à respecter les convenances, Jacques de Lalaing répond qu'il y est tout à fait prêt et disposé, tout en attendant pour ce faire l'accord du roi, réussissant habilement à maintenir un équilibre subtil entre la volonté chevaleresque de se montrer prêt à continuer et la soumission à l'autorité du prince. Toutefois, quand le roi de Castille apprend ces

¹⁸⁵⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 319-320.

¹⁸⁵⁷ *Lalaing*, p. 139-140 (voir p. 97 pour les chapitres).

échanges, il ordonne fermement à Diego de Gusman de cesser cette démarche, et ce dernier finit par se soumettre à la volonté de son souverain¹⁸⁵⁸.

Dans d'autres situations, bien différentes, les champions sont sûrement soulagés de pouvoir profiter de l'intervention de leur juge, qui seule peut leur permettre d'arrêter un combat sans endosser le déshonneur d'avoir abandonné, protégés de tout reproche de couardise par leur devoir d'obéissance. Le cas le plus éloquent est sans aucun doute l'affrontement à cheval de Jean de Boniface et Jacques de Lalaing, à Gand, en 1445. D'après les chapitres de l'emprise du chevalier espagnol, les deux hommes doivent enchaîner les courses jusqu'à ce que l'un d'eux ait réussi à rompre correctement six lances¹⁸⁵⁹. Toutefois, ils s'affrontent jusqu'à l'approche de la nuit sans atteindre cet objectif. Le duc de Bourgogne, voyant la lumière décliner, leur demande de se satisfaire de ce qu'ils ont accompli, d'autant qu'ils ont encore leur combat à pied à faire le lendemain. Les deux champions lui retournent une réponse extrêmement révélatrice : « *le duc ne devoit prier, ni requerre, mais comme leur juge, leur pouvoit et devoit commander* ». Cette réponse est à interpréter comme une demande implicite au duc de leur ordonner l'arrêt du combat, leur donnant ainsi sa caution et leur évitant le poids d'être partie prenante de cette décision. Le prince leur fait donc la grâce de ne même pas avoir à en formuler l'acceptation : « *Enfin le duc leur fit dire qu'au regard des armes de cheval il les tenoit pour accomplies* »¹⁸⁶⁰.

Son intervention est encore salutaire lors de leur second duel, cette fois à pied, pour lequel les chapitres stipulent que les deux hommes devront combattre « *jusques à tant que l'un de nous deux soit chu de main, de genouil et de tout le corps à terre, ou rendu à son compagnon* »¹⁸⁶¹. Pendant le combat, Jacques de Lalaing parvient à faire perdre son arme à Jean de Boniface. Ce dernier, désarmé, cherche en vain à entrer en lutte, se retrouvant repoussé à chaque fois par la hache de son adversaire, mais se refusant pourtant à s'avouer vaincu. Le duc d'Orléans, le voyant en si mauvaise posture, « *tant fort oppressé qu'il estoit mené jusques à la grosse haleine* », recommande au duc de Bourgogne de jeter son bâton

¹⁸⁵⁸ *Ibid.*, p. 141-142.

¹⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 79.

¹⁸⁶⁰ *Ibid.*, p. 84-85.

¹⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 81.

pour arrêter le combat et lui éviter le déshonneur. Sans attendre la chute ou la reddition de l'un d'eux comme le prévoient les chapitres, le juge se range alors à cet avis : « *Le bon duc de Bourgogne, oyant son beau frère le duc d'Orléans et congnoissant la vaillance des deux bons chevaliers, jeta le baston. Et alors les gardes du champ, sans plus arrester, ne les souffrirent combattre ; et les prirent tous deux* ». Veillant encore à la réputation du chevalier étranger, le duc fait venir les deux champions devant lui et, sans annoncer de vainqueur, leur déclare, conformément à l'usage : « *Vous avez bien et honorablement combattu et fait vos armes, et les tiens pour accomplies* »¹⁸⁶².

Quelques années plus tard, en 1450, au pas de la Fontaine des pleurs, le combat à cheval de Jacques d'Avanchies et de Jacques de Lalaing va aussi prendre fin plus tôt que prévu, les deux champions ne courant que 6 lances sur les 25 initialement prévues¹⁸⁶³. Au dernier échange, l'armet de l'écuyer savoyard est tellement endommagé par le coup de lance reçu qu'il doit en changer ; toutefois son casque de remplacement lui est mal ajusté et ne lui permet pas de voir correctement. Une fois de plus, c'est le juge qui prend l'initiative de proposer l'arrêt : « *le juge, voyant qu'il estoit mal armé, envoya devers luy, en luy remonstrant qu'il n'estoit pas bien armé de la teste, en luy priant qu'il se vouldist déporter d'en plus faire. A quoy ledit Savoyen respondi qu'il estoit prest de faire ce que le juge luy vouldroit ordonner* ». La proposition étant également faite à Jacques de Lalaing, celui-ci se montre plus réticent car il n'a rompu qu'une lance alors que son adversaire en a rompu deux, aussi cela lui déplaît-il de s'arrêter sur une situation de désavantage. Malgré sa réprobation, on lui fait remarquer que l'obéissance au juge le dispense de tout reproche potentiel : « *Sy fut lors respondu au chevalier du pas qu'iceluy escuyer savoyen avoit accordé au juge d'en faire ce qu'il luy plairoit, pour quoy de rechef requit au chevalier du pas qu'ainsi le vouldist faire, et que son honneur luy estoit gardé* », ce dont il accepte de se contenter¹⁸⁶⁴. Au final, la décision d'arrêter le combat émane donc là encore du juge seul, les champions ne faisant que se soumettre à ses ordres, sans avoir à montrer quelque signe de manque de pugnacité, ni pouvoir être accusés de lâcheté.

¹⁸⁶² *Ibid.*, p. 88.

¹⁸⁶³ Olivier de La Marche confirme l'arrêt prématuré de cette joute mais le place au bout de 9 courses, ce qui ne change rien à la validité de notre propos. LA MARCHE, t. 2, p. 42.

¹⁸⁶⁴ *Lalaing*, p. 233-234.

Au niveau du risque de blessure, la joute constitue un cas particulier par rapport aux autres formes d'affrontement. Paradoxalement, l'arrêt systématique entre chaque course permet de prendre un certain recul sur la situation, mais l'intervention du juge devient impossible dès que les chevaux s'élancent au galop. C'est ce qu'exprime Jean de Bueil quand il affirme que « *les plus perilleuses armes du monde sont à cheval et de la lance ; car il n'y a point de holla* »¹⁸⁶⁵. En effet, lors d'une charge à la lance, toute l'action décisive se joue en une fraction de seconde, et il suffit d'un instant pour faire basculer une situation apparemment normale dans un accident sanglant. La question de laisser ou non des jouteurs poursuivre leur affrontement est donc particulièrement délicate.

Au pas de la Fontaine des pleurs, lorsque Jean de Boniface se trouve confronté à Jacques de Lalaing pour la deuxième fois de leurs vies, il joute en armure de guerre légère. Le chevalier bourguignon commence à endommager son armure sur le côté, de façon fortuite, mais il vise ensuite délibérément la zone fragilisée jusqu'à réussir à la percer, à la 14^e course. Dans ces conditions, une nouvelle frappe au même endroit causerait une blessure grave. À nouveau, ce n'est pas le champion qui réagit au danger, mais son entourage :

*« Quand ceux qui accompaignoyent ledict de Bonniface veirent le harnois ainsi empiré, et qu'en seureté il ne pouvoit plus courre, et mesmement les seigneurs et nobles hommes presens, en avertirent le juge. Parquoy le chevalier fut mandé devant Toison d'or, qui luy dît qu'il n'estoit pas suffisamment armé pour la seureté d'un si gentil chevalier qu'il estoit, et qu'il ne seroit point loyal juge de le souffrir plus aventurer devant luy. Parquoy il luy prioit, ou qu'il prist autre plus seur harnois, ou qu'il se tinst pour content d'icelles armes ; car bien et bel avoit les quatorze courses fournies ; et que des autres unze courses, pour fournir les vingt cinq ordonnees par les chapitres, selon la condition de la noire targe à quoy il avoit touché, il s'en pouvoit bien contenter ; mesmement qu'il avoit à combatre à pié au l'endemain [...] ; et ainsi furent icelles armes acomplies. »*¹⁸⁶⁶

¹⁸⁶⁵ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 100.

¹⁸⁶⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 14-16. Le *Livre des faits* ne donne pas tout à fait la même version de cet épisode, mais reste cohérent avec celle d'Olivier de La Marche sur le point qui nous importe ici, à savoir le fait que la responsabilité de l'arrêt n'incombe pas à Jean de Boniface. Dans ce récit, à un moment donné (fort peu circonstancié), le

Si cette journée n'a pas vu d'accident se produire, c'est parce que Jean de Boniface a su accepter d'arrêter, suivant l'exhortation de ses compagnons et de son juge, ayant encore la perspective d'un autre combat à accomplir, mais pas parce que Jacques de Lalaing se serait abstenu de poursuivre à viser la zone vulnérable, ce que de toute façon personne ne lui aurait demandé. Le renoncement sied décidément mal à un vaillant homme de guerre.

Une situation parfaitement comparable survient à nouveau lors du pas de la Fontaine des pleurs, mais cette fois avec la prise de décision inverse. En effet, à la 18^e course qui l'oppose à Jacques de Lalaing, Guillaume Bassam (d'Amange d'après le *Livre des faits*) finit par avoir le placard percé par un coup de lance de son adversaire. Assurément, une atteinte supplémentaire au même endroit aurait pu provoquer une blessure. Toutefois, le champion, qui ne réalise que ce seul passage dans les lices, décide tout de même de finir ses courses, malgré les conseils de ses proches : « *vouloyent les amis de l'escuyer qu'il ne courust plus, doutans que la lance ne rencontrast derechef en iceluy lieu. Mais ledict escuyer, comme homme d'honneur et de courage, dît qu'il achéveroit à l'aide de Dieu* ». Fort heureusement pour lui, les sept courses restantes se déroulent sans accident¹⁸⁶⁷.

La modération par l'entourage du champion se voit aussi nettement dans un épisode du roman d'Antoine de La Sale. Les règles du défi du seigneur de Loissellench contiennent une clause particulière qui interdit toute réparation de l'armure entre deux courses. Quand Jean de Saintré lui emporte le grand garde-bras d'un coup de lance, le chevalier polonais désire continuer au mépris des risques de blessure, or ses amis l'obligent à arrêter, le menaçant dans le cas contraire de ne plus le servir, et, détail particulièrement intéressant pour notre propos,

chevalier espagnol fait savoir au juge qu'une pièce de son harnois (dont la nature n'est pas précisée) lui fait défaut, et qu'il sait que « *son compagnon ne voudrait point faire armes contre luy, s'il ne le sentoit bien en point* ». Sa démarche est surprenante : au lieu de demander à arrêter, ce qui, nous l'avons compris, n'apparaît pas comme une solution envisageable, il fait demander au juge de lui procurer une pièce similaire à celle qu'il a perdue. Celui-ci lui répond « *qu'il véoit bien qu'il ne tenoit pas à courage de chevalier, ni à homme, ni à cheval, en leur priant qu'ils fussent contents, attendu qu'ils devoient faire autres armes à pied l'un contre l'autre. Les deux champions, ayant oy la response du juge, s'y accordèrent [...] et ainsy furent lesdites armes de cheval faites et accomplies* ». L'arrêt est donc, indirectement, à l'initiative de Jean de Boniface, mais celui-ci adopte une habile stratégie : il ne fait que remarquer qu'il ne peut pas continuer dans ces conditions, et il se « couvre » en s'en remettant au juge, à qui il demande de lui trouver une pièce de remplacement. Au final, la proposition explicite d'arrêter est bien formulée par le juge et non par le champion. *Lalaing*, p. 211.

¹⁸⁶⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 43-44.

ils l'assurent qu'ils assument à sa place la responsabilité du forfait, déchargeant en quelque sorte son honneur de ce poids : « *alors ilz dirent que sur eulz ilz le prenoient, pour le tresgrant dangier ou ilz le veoient* »¹⁸⁶⁸.

Les chapitres de certains défis peuvent certes considérer la possibilité d'une excuse raisonnable, notamment une blessure, pour ne pas poursuivre, sans déshonneur, mais il s'agit toujours d'un arrêt entre plusieurs combats, et pas d'un abandon lors d'un affrontement en cours. Ainsi, en 1402, Jean de Werchin affirme toujours qu'il continuera les armes de son emprise s'il n'a pas d' « *essoine de [son] corps* ». Comme son défi prévoit plusieurs duels successifs avec chaque adversaire, le cas de figure est envisagé d'une impossibilité de finir : si l'un des deux champions est blessé pendant un combat et ne peut pas finir d'accomplir les armes dans la journée, l'autre ne sera pas tenu de l'attendre pour les terminer et en sera tenu quitte¹⁸⁶⁹. Ce cas de figure prévu et réglé d'avance permet d'éviter qu'on donne l'impression d'abandonner face à une situation qui survient, ce qui aurait pu rappeler, dangereusement pour l'honneur, une forme de reddition.

Jacques de Lalaing se protège aussi de façon similaire dans ses entreprises, soumettant toujours la poursuite à l'absence de raison valable d'arrêter. En 1446, les chapitres de son emprise prévoient qu'après le combat à pied, un combat à cheval sera envisageable si son adversaire l'en requiert, mais en ajoutant une clause particulière : « *pourvu que je n'aye essoine de mon corps, telle que je ne puisse bonnement porter armes, ou autre excusation raisonnable* »¹⁸⁷⁰. De même, pour le pas de la Fontaine des pleurs, un combat à la lance à cheval doit être de 25 courses, mais pourra se poursuivre au-delà si celui de dehors le désire et si l'entrepreneur « *n'a aucun inconvénient* ». Comme il s'engage à ce que son pas soit défendu pendant un an, ce qui laisse place à une dose non négligeable d'incertitude, les chapitres précisent aussi que, pour cause de « *blessure, maladie, inconvénient ou autre empeschement raisonnable* », l'entrepreneur pourra désigner pour le remplacer un « *autre chevalier ou escuyer noble et sans reproche* »¹⁸⁷¹.

¹⁸⁶⁸ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 266 et 284.

¹⁸⁶⁹ MONSTRELET, t. 1, p. 40-41.

¹⁸⁷⁰ *Lalaing*, p. 97.

¹⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 192-194.

Pendant le déroulement d'un combat, en revanche, la situation est différente et il semble impossible d'arrêter honorablement de soi-même en cours de route, même en cas de blessure, sans la caution du juge. Au Passo Honroso, en 1404, les chapitres annoncent que les armes seront déclarées comme accomplies si un participant s'avère incapable de poursuivre à cause d'une blessure, même s'il demande à le faire¹⁸⁷².

L'intervention du juge apparaît presque systématique quand le sang commence à couler. En 1423, à Arras, les armes à cheval de Poton de Xaintrailles et Lyonnel de Wandonne sont arrêtées avant d'avoir atteint l'objectif qu'ils se sont fixé : « *ils commencèrent à courre l'un contre l'autre et rompirent plusieurs lances l'un sur l'autre ; mais enfin Lyonnel fut un petit bléchié parmi son hayaume par dessus le front, par quoy on les fist cesser* »¹⁸⁷³.

Un exemple particulièrement révélateur de la tendance des gentilshommes à privilégier leur honneur à leur sécurité, sans jamais refréner leur ardeur, est visible lors du pas de la Belle Pèlerine, en 1449. En joutant contre le bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, Bernard de Béarn se fait toucher dès la première course par un puissance coup de lance qui ébranle son casque, si fort qu'il se retrouve « *blecé en trois lieux au visage* », notamment au menton qui saigne abondamment. Toutefois, il reprend sa place au bout de la toile pour continuer à combattre, « *comme chevalier de grand et noble courage qu'il estoit* ». Or le gentilhomme à qui le duc de Bourgogne a confié la tâche de le servir, l'accompagner et le conseiller dans l'accomplissement de ses armes, ne veut pas qu'il poursuive ainsi et l'emmène devant le duc pour qu'il voit son état. Ce dernier, considérant qu'il n'a pas un casque suffisant pour assurer sa sécurité, lui demande de se contenter de ce qui a été fait. Face à lui, Bernard de Béarn « *larmoyoit de déplaisir et de honte* », argumentant qu'il est venu de loin pour acquérir honneur et qu'il se sent honteux de la situation. Il lui faut tout le réconfort du duc, qui lui assure que son honneur est sauf et que tout le monde est conscient de sa valeur malgré ce coup de malchance, pour finalement se résigner à suivre la voie de la raison :

« *Le bon duc lui dît que, sauve sa grâce, il estoit chevalier si-renommé, et mesme il avoit tant veu et congnu de sa chevalerie à pié et à cheval, que l'on*

¹⁸⁷² Noel FALLOWS, *Jousting in Medieval and Renaissance Iberia*, p. 404.

¹⁸⁷³ FÉNIN, p. 202.

connoissoit bien l'honneur et la vertu de sa noble personne, et que ce coup n'estoit qu'un coup avvenu d'aventure ; et luy pria derechef qu'il se vouldist contenter. Ce que fit le chevalier ; et touchèrent ensemble lesdicts chevaliers, et ainsi furent icelles armes acomplies. »¹⁸⁷⁴

En revanche, plus tôt dans la même année, le duc adopte une attitude exceptionnelle en laissant continuer le combat à pied de Jacques de Lalaing et de l'écuyer anglais Thomas Keith alors que la hache de ce dernier a transpercé le poignet du chevalier bourguignon, incapable de continuer à utiliser sa main gauche. Olivier de La Marche révèle dans son récit de ce duel de précieuses informations sur les conventions implicites touchant à l'honneur dans ce type de combat dans les lices :

« Et est bien besoing que je touche de la constance du bon juge le noble duc dessusdict ; car il ne faut pas ignorer qu'il n'aimast cordialement ledict messire Jaques son suget et son serviteur, et telle apparence de chevalier, de beauté et d'épreuve, que l'on ne nommera nulle part de meilleur chevalier de luy ; et il le voyoit en tel dangier, qu'il ne se pouvoit aider que d'une main ; et n'est pas à douter, si l'Anglois eust esté en tel danger ou pareil, que le duc n'eust incontinent rompu la bataille ; mais il ne vouloit pas estre noté, en son jugement, d'avoir departi les champions à l'avantage de l'estranger, et en contregardant son serviteur. Si remit le tout en la fiance qu'il avoit en Dieu, et en la chevalerie de son chevalier ; et laissa les armes parachever selon le contenu des chapitres, et de l'emprise acordee et conclue par les parties. »¹⁸⁷⁵

Il est intéressant de relever que le duc de Bourgogne ne veut pas donner l'impression de protéger son loyal serviteur, qui, par sa fonction, est censé se confronter aux véritables dangers de la guerre. En effet, Antoine de La Sale met en évidence le lien entre le monde des lices et celui de la guerre dans son traité sur les tournois, insistant sur la nécessaire persévérance face à l'adversité pour réussir dans un contexte comme dans l'autre. D'après lui, encore dans un passé récent, le port de la cotte d'armes en bataille rangée garantissait

¹⁸⁷⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 468-469.

¹⁸⁷⁵ *Ibid.*, t. 1, p. 462-463.

l'impossibilité pour les hommes d'abandonner le combat et il regrette que ce ne soit plus le cas à l'époque où il rédige son traité, « *dont par ainssy, porroit-on dire que cellui qui ne la veult porter, n'a pas juré de veoir la fin de la bataille, ne de y estre mort ou prins, ainssy que jadis faisoient faire les rommains consules à leurs chevaliers et gens escrips pour aller aux conquestes et batailles pour le bien commun* ». Il se réfère encore à l'Antiquité romaine et à Végèce pour dire qu'on exigeait alors aux hommes trois serments, le premier consistant en l'obéissance au prince ou au capitaine, et les deux autres en l'absence de renoncement : « *le deuxiesme serment estoit que ilz ne laisseroient les armes sans le congié de cellui ou de ceulx qui les conduisoient ; et le troiziesme serment estoit que ilz ne fuiroient des batailles, ne refuseroient à morir pour la chose publicque de Romme* »¹⁸⁷⁶.

Un peu plus loin, il indique les trois possibilités existantes pour être désarmé de sa cotte d'armes lors d'une bataille rangée, honorablement et « *sans grant reprocche de son honneur* », à savoir « *par la victoire, par la prison, ou par la mort* ». Tout à fait explicitement, on note que la défaite n'est pas considérée comme honteuse si l'on fait son devoir, mais que la fuite, ou même une sage retraite, n'apparaît pas envisageable. Quel que soit le contexte, l'homme d'armes doit donner le meilleur de lui-même sans tergiverser, « *car les gens combattent, mais les victoires sont ens les mains de Dieu, que, comme vray juge, examine les cuers de ses plus amis, c'est-à-dire de ceulx qui plus justement et de bon cuer le prient, il n'est point à doubter que il ne soit pour eulx. Et ainssy de toutes armes et de béhours, tant des espées que des lances, que maintes foiz les mains prisiez ont fait le mieulx* »¹⁸⁷⁷.

2. Le devoir de ténacité à la guerre

Avant même qu'une bataille rangée ne soit engagée, la simple proximité d'ennemis peut empêcher un homme soucieux de son honneur de renoncer au combat. Ainsi, lors de la rébellion des Liégeois en 1408, le duc de Bourgogne Jean sans Peur et le comte de Hainaut Guillaume IV vont à leur rencontre, or le roi de France décide d'envoyer le futur grand maître d'hôtel de France Guichard Dauphin et d'autres gentilshommes pour leur défendre

¹⁸⁷⁶ LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 198-199.

¹⁸⁷⁷ *Ibid.*, p. 202.

formellement de procéder plus avant. Toutefois, les ambassadeurs arrivent auprès des deux princes alors que leur armée a déjà pénétré dans le pays de Liège. De fait, Jean sans Peur leur explique qu'il est trop tard pour pouvoir honorablement reculer, en appelant à la compréhension de son souverain : « *le duc de Bourgoingne respondit qu'il avoit esté et estoit toujours prest d'obéir au roy ; mais il avoit procédé si avant et estoit si près de ses ennemis que, sans grant honte, ne s'en pavoit retraire ; et si sçavoit bien que le roy ne le vouloit point deshonnorer* ». Dans ces conditions, même Guichard Dauphin, après avoir porté le message du monarque et rempli sa mission, cède à la demande de Jean sans Peur de se joindre à lui pour la bataille à venir (qui sera en l'occurrence celle d'Othée) : « *Messire Guissart luy respondit qu'il luy sembloit qu'il ne pavoit retourner par honneur, s'il ne véoit de plus près ses anemis, en luy disant qu'il estoit prest de vivre et morir avec luy à l'encontre des Liégeois rebelles* »¹⁸⁷⁸.

Un tel état d'esprit suggère une pression d'autant plus forte quand les ennemis se trouvent visibles et face à soi, au point de pouvoir porter un seigneur à l'insubordination sur un champ de bataille. C'est ainsi qu'en 1453, à la bataille de Gavre, le maréchal de Bourgogne mande à Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, et Amé Rabutin, seigneur d'Espiry, de reculer leurs enseignes et leurs compagnies pour attirer plus avant les Gantois, mais le seigneur de Beauchamp lui rétorque que l'on a trop avancé pour reculer. Même si sa réponse, dictée par un « *haut et vaillant courage* », n'a aucune conséquence fâcheuse, on lui conseille « *de prier mercy au duc de la desobeissance qu'il avoit faicte à son mareschal* ». Olivier de La Marche précise dans son récit la valeur pédagogique de cet exemple : « *et ce veuil je bien escrire pour monstrer aux jeunes gens qui mes Mémoires liront que, selon l'Arbre de bataille, nulle chose n'est extimee bien faicte, contre le commandement du chef ne de ses lieutenans* »¹⁸⁷⁹. L'équilibre entre la vaillance attendue d'un homme noble et la soumission à l'autorité s'avère une fois encore bien délicat.

¹⁸⁷⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 10-11.

¹⁸⁷⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 146. Voir l'analyse de ce passage dans Bertrand Schnerb, *L'honneur de la maréchaussée*, p. 99.

La réaction du seigneur de Beauchamp est d'autant plus compréhensible que la possibilité d'une retraite honorable est un concept qui apparaît comme bien flou dans la mentalité nobiliaire. La difficile renonciation du duc de Bourgogne à sa croisade en Turquie, à laquelle il s'engage lors du Vœu du faisan en 1454, en est un net exemple. Dix ans plus tard, le projet lui tient toujours à cœur, et c'est ainsi qu'il envoie une armée menée par son fils bâtard Antoine et Simon de Lalaing, qui s'embarquent à l'Écluse en mai 1464. Georges Chastellain développe longuement les difficultés rencontrées par cette expédition, aboutissant à la difficile prise de décision de l'abandonner. Les navires se retrouvant bloqués au port de Marseille après s'être perdus en mer, l'hiver approchant et bientôt à cours d'argent, Antoine écrit à son père pour savoir quoi faire, toujours soucieux de « *soy acquitter en devoir et en honneur envers Dieu et luy* ». Son déchirement entre d'une part son sens du devoir qui le pousse à la prouesse, et d'autre part le pragmatisme, voire le réalisme, qui lui font bien voir que l'expédition semble irréalisable, est particulièrement digne d'intérêt :

*« Quelque faim qu'il avoit de son propre honneur accroistre, sy avoit peur aussy que sa haute et noble affection ne se pust trouver en fin dammageable, et plus de reprove que de los ; car nul homme, tant fust grand, ne de haute vertu, n'est obligé à l'impossible, mais est grand sens et grand los sçavoir cognoistre son cas, et non entreprendre ce qui n'est pas conduisable. »*¹⁸⁸⁰

Cette situation suscite de vifs débats à la cour de Bourgogne, où le duc lui-même se trouve complètement tiraillé et demande des avis à son entourage. Sans équivoque, l'évêque de Tournai l'exhorte à faire poursuivre cette expédition, arguant qu'il encourt dans le cas contraire un déshonneur majeur, ainsi que la déception du pape et même de Dieu. Le prélat est vigoureusement critiqué par plusieurs gentilshommes, qui considèrent cette expédition comme une « *folie* » dans laquelle il serait vain de persévérer, et qui l'accusent, en tant que prêtre, de n'avoir aucune conscience des réalités de « *telle affaire de nobles gens* » :

« Ces grans théologiens et ces gens dévots qui riens ne savent des affaires du monde, ne sont experts des humaines convenables, ne par assay, ne autrement, et ne sont communément point profitables à royaux consaux, ne en

¹⁸⁸⁰ CHASTELLAIN, t. 5, p. 52.

*affaires de princes, pour ce que leur spéculation et leur jugement gisent tout là haut en l'air, et n'ont point de pieds sur quoy ils reposent en terre, certes, parce qu'ils n'y ont eu point de vocation, ne de pratique, ne maniance de publique nécessité. »*¹⁸⁸¹

Le seigneur de Croÿ considère qu'il serait même honteux pour le duc d'envoyer en vain ses gens à la mort et de dépenser ainsi futilement son argent. Le seigneur de La Roche, plus pondéré, propose d'entretenir l'armée à Marseille, le temps de voir évoluer le contexte géopolitique : « *Le hastivement le remander n'est pas de mon avis, ne de l'abandonner aussy aux périls follement, mais de le faire surattendre, pour oyr et voir comment les besongnes se porteront partout* ». Ses commentaires sur la personnalité d'Antoine, à la fois sa persévérance et sa volonté de bien faire, qui le poussent en avant, mais aussi sa sagesse, qui le retient de tenter une action inconsidérée, révèlent encore cette tension caractéristique de l'idéal d'un comportement noble :

*« Monseigneur le bastard est un chevalier de haut courage, et luy tient moult que son voyage n'est de grand effet. Le retourner luy sera dur, et voudroit, ce sais-je bien, pouvoir attemper tous les périls de la mer, premier que soy rompre ; mais il met l'honneur de monseigneur devant le sien, et, croyez, il avise bien à tout, et ne fera jà mal par folie. »*¹⁸⁸²

Effectivement, craignant pour son honneur en cas d'abandon rapide, au cas où son père répugnerait à dépenser trop d'argent, Antoine va même jusqu'à proposer de vendre tous ses biens pour financer l'expédition encore une année, affirmant qu'il préfère être pauvre pour toujours plutôt que rentrer trop en hâte¹⁸⁸³. Ce n'est qu'après de longues hésitations et de longues argumentations, que le duc finit par se résigner à rappeler l'armée auprès de lui¹⁸⁸⁴.

Très vite après la mort de son père, le duc Charles le Téméraire est également confronté à des dilemmes similaires, entre l'action et la modération, la persévérance et le renoncement. Dès 1468, lors des préparatifs de guerre entre lui et Louis XI, se trouvent dans les deux camps

¹⁸⁸¹ *Ibid.*, t. 5, p. 53-55.

¹⁸⁸² *Ibid.*, t. 5, p. 56-57.

¹⁸⁸³ *Ibid.*, t. 5, p. 57-58.

¹⁸⁸⁴ Pour tout le cheminement de ce projet jusqu'à son abandon définitif, voir *ibid.*, t. 5, p. 43-64.

« *des sages et preud'hommes* » qui conseillent à leurs seigneurs de chercher une issue pacifique à leur querelle. L'idée est bien formulée que l'honneur n'est pas toujours à aller rechercher du côté de l'affrontement : « *cestuy duc Charles avoit avecques luy un monde de nobles et de vaillans gens pour combattre et pour leur sang espandre en sa quérémonie, les avoit aussy pour luy conseiller son salut et son honneur* ». Mais le jeune prince garde un entêtement farouche face à la menace du roi de France, qui a les mains libres à partir du moment où le duc de Bretagne a accepté de faire la paix avec lui : « *y venist le roy et tout l'effort de son royaume, delà ne bougeroit jamais ne ne reculeroit d'un pied, ains mourroit avant* ». Même certains capitaines lui reprochent son obstination et ses excès, disant que « *quand il auroit perdu ses gens, par quérir en eux plus qu'on ne doit, ne que nature ne peut, si aunoy luy en venoit après, luy seul seroit cause de sa foule* »¹⁸⁸⁵.

Cette difficulté à abandonner, à laquelle sont confrontés les grands princes dans leurs vastes entreprises, est aussi observable à l'échelle des simples hommes d'armes, en plein combat, quand ceux-ci sont amenés à trancher, malgré l'adrénaline et l'urgence de la situation, pour savoir quelle est la meilleure attitude à adopter, en faisant la différence entre vaillance et attitude suicidaire. L'attente d'un comportement noble est un sujet délicat qui touche tous les contextes de la vie d'un gentilhomme. Il va de soi que, dans l'esprit des hommes d'armes du XV^e siècle, on ne peut attendre d'un roturier qu'il adopte les bons réflexes. C'est ainsi qu'en juillet 1475, pour résister à une course de Français en Artois, des paysans sortent de la ville d'Arras avec « *aucuns conpagnons de cheval pour les conduire et ferre retraire lesdis paysans quant eure seroit* »¹⁸⁸⁶.

Cette possibilité de sage retraite n'amenant aucun déshonneur est visible à quelques reprises dans notre corpus. En 1423, lorsque les hommes de Poton de Xaintrailles tombent dans une embuscade tendue par ceux de Jean de Luxembourg, l'Étendard de Milly charge d'abord ses ennemis, portant un remarquable coup de lance à Lyonnell de Wandonne ; mais, après ce coup, « *voiant que proesce n'y pavoit rien valoir et que ses ennemis estoient trop*

¹⁸⁸⁵ *Ibid.*, t. 5, p. 423-437.

¹⁸⁸⁶ HAYNIN, t. 2, p. 276.

fors », il se retire dans la proche ville de Guise¹⁸⁸⁷. De même, en 1430, quand les Bourguignons sont surpris et mis en déroute par les hommes de Poton de Xaintrailles lors de la journée de Guerbigny, Gérard de Brimeu, capitaine de Roye, voyant la déconfiture inévitable, se sauve, jugeant que « *son honneur ne pouvoit de riens estre affoibly* »¹⁸⁸⁸.

Savoir se retirer judicieusement est particulièrement important quand il s'agit de venir faire un rapport sur une troupe en mouvement dont la présence est inconnue. Ainsi, lors de la guerre du Bien public, un soir de juillet 1465, une dizaine de compagnons dont Philippe de Mastaing vont chercher quelque aventure mais tombent, au village de Cattes, sur une compagnie de 16-17 chevaux venant dans leur direction. Se doutant qu'il y a un grand nombre de gens derrière, ils se retirent doucement et viennent en informer le comte de Charolais. On envoie alors un « *espie* » voir ce qu'il en est, qui rapporte la présence effective d'une compagnie de 600 chevaux¹⁸⁸⁹. En 1467, les Liégeois venant attaquer le camp bourguignon sont aperçus pour ceux qui partaient « *fourrager* », qui font alors demi-tour pour venir prévenir le duc, permettant ainsi à son armée de se préparer à leur venue, en s'armant et en se mettant en ordonnance, avec l'heureuse issue qu'on connaît pour la bataille de Brustem sur le point de s'engager¹⁸⁹⁰. Dans ces deux cas, lancer une attaque courageuse mais inconsidérée aurait pu avoir de fâcheuses conséquences pour toute l'armée bourguignonne, toutefois on ne semble pas spécialement féliciter les hommes aux rapports desquels on doit de précieux renseignements.

A contrario, on ne reproche généralement pas à un combattant son excès d'ardeur. En 1467 encore, lors de la prise de Huy par les Liégeois, qui ont bénéficié de la trahison des habitants, certains cherchent vaguement à résister, faisant « *de leurs corps ce qu'ils purent, vaillamment et à grand péril* », mais tous prennent rapidement leurs jambes à leurs cous, car « *point n'eust eu de mérite par soy faire tuer en outrage* ». Toutefois, Georges Chastellain rapporte le cas d'un gentilhomme, non conscient de la gravité de la situation, qui se retrouve isolé au milieu de ses ennemis : ne pouvant « *que combattre ou mourir recran, [il] fit des dures*

¹⁸⁸⁷ MONSTRELET, t. 4, p. 181-182 ; WAVRIN, t. 3, p. 94.

¹⁸⁸⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 129-130.

¹⁸⁸⁹ HAYNIN, t. 1, p. 27.

¹⁸⁹⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 84.

armes et de felles beaucoup ; et n’y avoit nul, s’il chéoit dessous son baston, qui ne reçust affolure, et estoit merveilles de ce qu’il fit pour un corps seul, et de ce qu’il soutenoit en attente horrible ». Les Liégeois, impressionnés par sa bravoure, lui laissent la vie sauve et lui permettent de quitter la ville, « grandement à son honneur ». Pour son attitude remarquable dans une situation périlleuse, « là où forcément il falloit monstres sa vertu, ou mourir honteux et confus en couardise », il est reçu « à honneur et à gloire » par le duc à Bruxelles¹⁸⁹¹.

Il apparaît très clairement qu’au regard de l’honneur, l’abandon est très vite reprochable, alors qu’un courage excessif peut « seulement », dans le pire des cas, conduire à une mort honorable voire glorieuse, sans jamais supposer de blâme sur la réputation du gentilhomme concerné ou de son lignage. Or, précisément, le devoir de préférer la mort à la honte constitue une idée forte de l’idéal chevaleresque, que l’on retrouve affirmée à plusieurs reprises dans l’œuvre de Geoffroi de Charny¹⁸⁹², dans *Jean de Saintré*¹⁸⁹³, dans le *Livre des faits de Jacques de Lalaing*¹⁸⁹⁴ ou encore dans les traités didactiques de Ghillebert de Lannoy¹⁸⁹⁵.

À travers notre corpus, le fait de vouloir arracher la victoire quel qu’en soit le prix est toujours connoté positivement. Par exemple, Jean sans Peur est décidément rentré honoré de sa croisade contre les Turcs, malgré sa cuisante défaite à Nicopolis¹⁸⁹⁶. En 1416, le roi d’Angleterre envoie son frère, le duc de Clarence, combattre les Français sur mer, et lui commande de retourner en Angleterre « victorieux, ou que vous soyez mors ou prins »¹⁸⁹⁷. La fuite ou la retraite sont donc exclues, alors que le fait d’être vaincu en ayant dûment accompli son devoir, en étant mort ou fait prisonnier, n’est pas vu comme déshonorant. De surcroît, le

¹⁸⁹¹ CHASTELLAIN, t. 5, p. 335-336.

¹⁸⁹² Plusieurs passages du *Livre Charny* affirment ce principe, dont le suivant : « *Que tu ayes bon cuer d’attendre / La mort avant que honte prendre* ». Le chevalier présente aussi le moment de doute de celui qui, dans la bataille, est tenté par la fuite, saisi par un profond dilemme entre sa vie et son honneur : « *Et tes chevaux n’est mie mors : / Bien puet aler ; / Pour lui ton cors pourras sauver, / Sanz honneur t’en pourra mener. / Se tu demeures, / Honneur en auras toutes heures ; / Se tu fuis, tu te deshonneures* ». Résumant sa pensée dans les dernières pages de son poème, il formule l’interdiction suivante : « *Mais une chose te deffent : / Que tu ne t’armes nullement / Que tu ne soies / En tel estat que tu osoies / Mourir avant que hontes soies* ». LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 138.

¹⁸⁹³ LA SALE, *Jean de Saintré*, p. 86.

¹⁸⁹⁴ *Lalaing*, p. 18.

¹⁸⁹⁵ Bertrand SCHNERB, « L’éducation d’un jeune noble à la cour de Philippe le Bon », p. 122.

¹⁸⁹⁶ LA MARCHE, t. 1, p. 148.

¹⁸⁹⁷ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 282.

fait de se refuser à quitter le champ de bataille pousse assurément à se surpasser. À la bataille de Barnet, en 1471, le comte de Warwick peut ainsi compter sur le soutien d'une compagnie issue de la garnison de Calais, composée de 800 à 1 000 hommes, « *qui firent serment de non fuir du champ, mes combatre jusques à la mort, lesquel s'i portèrent vaillamment* »¹⁸⁹⁸.

Une mort submergée d'ennemis, en refusant catégoriquement de se sauver, même sans aucune réelle chance de l'emporter, loin d'être taxée de folie suicidaire, apparaît comme une fin héroïque digne d'un chevalier renommé. En effet, en 1430, des Français lancent une attaque surprise sur le logis d'une armée anglaise dans un village près d'Amiens. Malgré l'avantage décisif des attaquants, plusieurs Anglais, dont le chevalier de l'ordre de la Jarretière Louis de Roberst, leur opposent une résistance farouche :

*« Messire Loys de Roberst, toutesvoves, qui estoit un très-adroit chevalier [...], se mist valereusement à deffense, et ne souffroit pas que François se vantassent de l'avoir vaincu discouragé, ains leur vouloit vendre sa char le plus chier qu'il pouvoit. Et comment qu'il pust aller de sa vie, de son honneur ne feroit jamais abandon par soy retraire. Par quoy, espérant tirer aucun fruit de sa deffense, abandonna le corps à fortune, là où, en soy monstrant un chevalier de grant los, fut tué luy huitiesme, parce que onques ne se daigna sauver, ne retirer arriere, là où il l'eust bien fait s'il eust voulu. »*¹⁸⁹⁹

À l'inverse, les fuyards d'un champ de bataille risquent d'être frappés d'un déshonneur profond et perpétuel, tels les « chevaliers de Picquigny » qui abandonnent leur prince à la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421¹⁹⁰⁰. En tant que chevalier de la Jarretière, la fuite de John Fastolf à la bataille de Patay, en 1429, lui est durement reprochée, alors que les capitaines qui sont faits prisonniers ne sont pas spécialement blâmés pour la défaite¹⁹⁰¹. De même, le seigneur de Montagu, qui fuit à la bataille d'Anthon l'année suivante, est pour ce fait privé de l'ordre de la Toison d'or. En effet, parmi les règles de ce dernier, le troisième cas d'exclusion, après la trahison ou l'hérésie, est justement de participer à une bataille rangée et d'avoir

¹⁸⁹⁸ HAYNIN, t. 2, p. 190.

¹⁸⁹⁹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 134-135.

¹⁹⁰⁰ FÉNIN, p. 167 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 263-264.

¹⁹⁰¹ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 145.

« *procédé si avant que jusques à combattre sans estre victorieulx, prins ou mort* ». Jean Lefèvre confirme bien que le seigneur de Montagu tombe sous le coup de cette clause qui énumère les trois seules issues honorables d'une telle journée : « *or, est vray que le seigneur de Montagu ne fut victorieux, ne mors ne prins* ». Celui-ci a beau déployer par la suite tous les efforts possibles pour justifier sa conduite, démontrer la vaillance dont il a fait preuve en sauvant de nombreux chevaliers et écuyers, ou encore en étant le dernier à se retirer, rien ne lui permet de détourner le duc de prononcer son exclusion des rangs de son ordre de chevalerie, à son grand regret¹⁹⁰².

En réalité, même la reddition peut parfois sembler suspecte. Non sans une pointe d'ironie, Geoffroi de Charny pose la question suivante dans sa 79^e *Demande pour la guerre* :

« *Pour ce que je ne sai penser quant uns [homme] d'armes se rent en la main de ses anemis en besoingne arrestee par quelle maniere il puet dire le mot « je me rens » qu'i ne li soit tourné a couardise, prie je que j'en soie enseingniés, car je ne le sai.* »¹⁹⁰³

On relève assurément un contre-exemple répondant à cette interrogation en 1431, quand l'attaque lancée de nuit par des Bourguignons sur le fort de Saint-Vincent, à côté de Laon, tourne mal. Alors que les assaillants se retrouvent submergés par les renforts sortis de la ville, Engrammet de Griboval, particulièrement haï pour ses exactions, se voyant en danger de mort, « *offry grant finance pour sauvement de sa vie ; mais n'y valu offre, ne nul or, tant fust grant, qu'ils ne le tuassent* »¹⁹⁰⁴. Ce cas rare d'un homme d'armes devant ses ennemis, qui ne lui demandent pas même de se rendre, en offrant une forte somme d'argent en échange de sa vie, ne constitue assurément pas une reddition honorable aux yeux des gentilshommes du XV^e siècle.

Pour conserver son honneur indemne, un homme d'armes doit avant de s'incliner opposer à ses adversaires une résistance farouche et être réellement repoussé dans ses derniers retranchements. Une telle attitude est visible dans les lices en 1415, lors du combat

¹⁹⁰² *Ibid.*, t. 2, p. 255-257.

¹⁹⁰³ LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 233.

¹⁹⁰⁴ CHASTELLAIN, t. 2, p. 191 ; MONSTRELET, t. 4, p. 432.

opposant à Saint-Ouen trois Français à trois Portugais. D'après les règles convenues, les six nobles hommes doivent combattre jusqu'à ce que les uns et les autres se soient rendus à leurs compagnons ou aient été portés par terre. De fait, le premier Français qui parvient à se débarrasser de son adversaire en le portant au sol va aider l'un de ses compagnons. Le Portugais qui se retrouve alors seul contre deux Français se rend directement. Le chevalier portugais restant, Alvaro Continge, en vient donc à combattre seul contre les trois Français, jusqu'à ce que l'un d'eux lui porte un puissant coup de hache qui le fait tomber. Interrogé sur la personne à laquelle il s'est rendu, il déclare l'avoir fait à ses trois adversaires. Paradoxalement, c'est finalement un des perdants qui se rend qui parvient le plus à s'illustrer pendant ce combat, preuve que la défaite peut tout à fait être honorable lorsqu'elle respecte les codes de conduite chevaleresques. En effet, malgré sa défaite, le comportement exemplaire d'Alvaro Continge lui vaut largement l'estime des différents observateurs : « véritablement il acquist, non obstant sa fortune, grant honneur, ce jour, en tant que plusieurs le tenoient le plus vaillant des vj »¹⁹⁰⁵.

Par conséquent, il ne faudrait pas imaginer comme de délicats courtisans, s'échangeant de gracieuses politesses, les gentilshommes qui se constituent prisonniers à la guerre dans les mains de leurs vainqueurs. Bien au contraire, les hommes de guerre honorables ne sont pas prompts à rendre les armes à la première opportunité. Lors de la prise de Soissons en 1414, Enguerrand de Bournonville se défend tant qu'il peut et est « fort bleschié à prendre. Entre lesquelles blécheures en avoit une au front, dont il estoit fort bleschié »¹⁹⁰⁶. En 1422, le seigneur d'Offemont tente de venir de nuit en renfort aux assiégés dans Meaux mais tombe dans un fossé. Les Anglais, alertés par le bruit, accourent pour le faire prisonnier. Loin d'accepter docilement sa capture, il finit « navré cruellement ou visage »¹⁹⁰⁷. À la bataille de Montlhéry, dans le désordre général, le comte de Charolais se retrouve à un moment isolé face à ses ennemis, mais il refuse de se rendre et se défend vigoureusement ; il est alors blessé

¹⁹⁰⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 209-210.

¹⁹⁰⁶ *Ibid.*, t. 1, p. 165.

¹⁹⁰⁷ MONSTRELET, t. 4, p. 82. Georges Chastellain l'indique également « blessé au visage bien fort ». CHASTELLAIN, t. 1, p. 298. Les autres récits de cet épisode ne mentionnent pas cette blessure : FÉNIN, p. 176-177 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 49-50.

d'un coup d'estoc à la gorge avant d'être finalement secouru par ses hommes¹⁹⁰⁸. En juillet 1475, Jacques de Luxembourg est fait prisonnier lors d'une escarmouche près d'Arras. D'après ce qu'en a entendu Jean de Haynin, sa capture a été particulièrement violente, puisqu'il aurait été « *bléchié au prendre en dix lieux* »¹⁹⁰⁹.

Les récits de la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, comportent les descriptions intéressantes de plusieurs captures. Durant cet affrontement, un groupe de Dauphinois parvient à isoler Jean de Luxembourg dans l'espoir de le faire prisonnier. Pressé par ses assaillants de leur donner sa foi, il « *ne rendoit response que de l'espée, tant qu'il la pouvoit remouvoir ; et leur donnoit bien à congnoistre qu'il n'avoit pas ce vouloir* ». Sans le secours de ses hommes, il ne fléchit finalement qu'après avoir reçu un violent coup d'épée au visage, qui lui laissera une grande cicatrice. Le seigneur de Humbercourt, resté auprès de lui, se rend également après avoir été « *blessé bien durement* »¹⁹¹⁰.

Pendant la déconfiture de ses ennemis, le duc Philippe le Bon en personne parvient à prendre de sa main deux hommes d'armes comme prisonniers : ceux-ci « *se rendirent à luy et luy demandèrent mercy. Et bien sçavez que oncques la bonté de son courage ne les put refuser, comme yreux, ni comme dur ennemy qu'il leur fust, puisqu'ils estoient gentilshommes et qu'il les avoit trouvés vaillans, dont il les prisoit mieux* ». À l'issue de la bataille, il reconnaît de façon plus large les mérites de « *ses adversaires qui valereusement s'estoient portés encontre luy* », et décide donc de libérer tous ses prisonniers (au nombre d'une centaine) sans qu'ils aient à payer de rançons, en échange de la reddition de Saint-Riquier et de la libération de prisonniers bourguignons¹⁹¹¹. Cette estime pour des ennemis qui se sont défendus vaillamment, en plein champ de bataille, est révélatrice des jugements de valeur portés sur une attitude chevaleresque.

¹⁹⁰⁸ Suite à cela, le comte de Charolais parvient à renverser la situation à la défaveur de ses ennemis. Pris dans leur fureur, lui et ses hommes ne montrent aucune pitié et ne reçoivent aucun prisonnier. Un gentilhomme français rendu au seigneur de Bruelle, avec qui la rançon a déjà été accordée, est même arraché des mains de son maître avant d'être tué. HAYNIN, t. 1, p. 37-38.

¹⁹⁰⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 276-277.

¹⁹¹⁰ CHASTELLAIN, t. 1, p. 267-268 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42-43 ; FÉNIN, p. 165. Les Bourguignons parviennent finalement à les secourir et à les libérer sur le champ de bataille, le jour même, un peu trop tard toutefois pour leur avoir évité ces cruelles blessures.

¹⁹¹¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 266, 271 et 285 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42-44 ; FÉNIN, p. 169-170.

C. La guerre entre gentilshommes

1. La fraternité et l'estime entre hommes d'armes

Entre des hommes qui partagent une même vocation, à savoir celle du métier des armes, la noblesse de leurs origines sociales, des normes de comportement conformes à un idéal chevaleresque, émerge tout naturellement un certain respect mutuel, voire une fraternité qui dépasse les frontières des diverses allégeances.

Le contexte des lices, où l'honneur des champions est véritablement mis à l'épreuve même sans un motif autre que la simple volonté de montrer sa prouesse et d'accroître sa renommée, suppose plus de tension et donc plus d'antagonisme qu'on pourrait le penser. De ce fait, il n'est pas rare que les gentilshommes veillent à ce que leur défi ne soit pas interprété comme une provocation hostile, ou que les princes refusent la participation de leurs sujets pour éviter d'éveiller des animosités. Ainsi, dans son traité sur les tournois, Antoine de La Sale indique qu'avant le début d'une mêlée, on rappelle aux participants que le combat n'est pas fait « *pour haynne, envie ne malvueillance de qui que ce soit, fors pour acroistre honneur à tous ceulx qui y voudront venir* », sans doute pour éviter tout malentendu. Il signale également que lors d'une fête de cour, on peut aussi délivrer celui qui voudrait porter une empreise d'armes honorable, « *sans nulle envie, haynne ne maltallent* », ce qui suggère là encore que tel n'est pas toujours le cas¹⁹¹². En 1445, avant que Galiot de Baltasin ne vienne

¹⁹¹² LA SALE, *Des anciens tournois et faits d'armes*, p. 215 et 219. En effet, tout défi n'est pas forcément lancé pour l'honneur et la chevalerie. En 1425, le duc de Bourgogne Philippe le bon et le duc de Gloucester envisagent de s'affronter en duel à cause de leur querelle au sujet du Brabant. Dans ce contexte, lors de la venue du duc de Bedford à Hesdin, deux gentilshommes bourguignons, Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, et Drieu de Humières, portent chacun sur son bras droit une sorte d'insigne (« *une petite rieuille en manière d'un roy de soleil* », « *une rondelle d'argent où il avoit paint une raie de soleil* ») qui, même si le mot n'est pas employé par les chroniqueurs, fait office d'empreise d'armes. Ils disent que si des Anglais soutiennent que la cause du duc de Gloucester est plus juste dans cette guerre que celle du duc de Brabant (soutenu par le duc de Bourgogne), ils doivent venir dépendre ces insignes et ils les combattront sur cette querelle. Dans un premier temps, le duc de Bedford voulait faire dépendre au bâtard de Saint-Pol (ou aux deux hommes d'après Monstrelet) son insigne par un de ses gens, c'est-à-dire relever son défi, car il croyait qu'il la portait pour combattre tout Anglais, sans autre querelle, mais il se ravise quand il apprend la réalité. On a donc là une situation particulière, une sorte d'empreise d'armes moins grave qu'un gage de bataille, mais avec un motif assez sérieux, à propos d'une question d'ordre judiciaire et de bon droit. FÉNIN, p. 240-242 ; MONSTRELET, t. 4, p. 241-242.

en territoire bourguignon, il reçoit du duc de Milan le droit de combattre un homme du duc si le combat lui est proposé, mais pas de porter lui-même une emprise en signe de défi¹⁹¹³. Jacques de Lalaing, souvent confronté au refus des princes de laisser leurs sujets le combattre pendant son voyage dans la péninsule ibérique, par égard pour leur alliance avec le duc de Bourgogne, prend de grandes précautions pour présenter son défi à James Douglas en Écosse, puis celui du pas de la Fontaine des pleurs¹⁹¹⁴. De même, pour le pas de la Dame sauvage en 1470, Claude de Vaudrey prie tous nobles hommes de bien prendre son emprise, « *aussy franchement et en aussy bon vouloir et sans mal engin* », comme il fait lui-même¹⁹¹⁵.

Le jour d'un combat chevaleresque, il n'est pas anodin de relever que, contrairement à des sportifs modernes, les champions ne se saluent pas avant leur combat : au signal de leur juge, ils sortent tout armés de leurs pavillons, font leur signe de croix, prennent éventuellement leurs armes en main si ce n'est déjà le cas, et s'avancent pour engager directement leur duel. De surcroît, nous avons vu en analysant la façon de combattre que les gentilshommes ne se font alors aucune courtoisie quant à la violence et à la dangerosité des coups portés, même s'ils s'estiment réciproquement. C'est donc en jouant sur une limite périlleuse, entre considération mutuelle et agressivité, que s'instaure parfois entre les adversaires une profonde fraternité d'armes.

Le salut entre les adversaires n'intervient qu'après la fin de leur affrontement. En 1435, à Arras, une fois leur duel à la hache d'armes terminé, Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, se retirent, chacun dans son pavillon. Le duc de Bourgogne se fait alors conseiller par le seigneur de Santes, qui accompagne le seigneur de Charny, de rappeler les deux hommes pour cette dernière étape qui met un terme à leur opposition :

« Le seigneur de Santes vint dire au duc quel chose il luy plaisoit qu'ilz feissent, et que on avoit veu autrefois que on les faisoit touchier ensemble. Adont, dit le duc que on les fist venir tous deux et que on les feist touchier par bonne amour. Ilz vindrent tous deulx devant le duc, et ostèrent leurs ganteletz ; et

¹⁹¹³ LA MARCHE, t. 1, p. 409.

¹⁹¹⁴ *Lalaing*, p. 166, 171, 196.

¹⁹¹⁵ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 65.

*bénignement ilz se touchèrent ensemble ; et Dieu scet les révérences et les remerchiances qu'ilz faisoient. Sy prinrent congié du duc, et se partirent du champ honnourablement. »*¹⁹¹⁶

De façon significative, Olivier de La Marche indique que, quand des champions doivent s'affronter à plusieurs reprises, ils ne se saluent qu'après leur dernier combat, et pas à la fin de chacun d'eux, et le justifie explicitement car ils doivent encore faire armes ensemble¹⁹¹⁷. D'une certaine manière, ils doivent se considérer comme des ennemis jusqu'à l'accomplissement total de leurs armes. Dans tous les cas, une fois le combat achevé (le dernier ou le seul selon le type de défi), le juge invite systématiquement les combattants à « demeurer frères et bons amis ». L'affrontement est fini mais le lien ainsi créé doit perdurer. Ainsi, au pas de l'Arbre d'or, Adolphe de Clèves tient le rôle de défenseur du pas face à Anthony Woodville, car ce dernier a déjà fait armes l'année précédente à Londres contre le bâtard de Bourgogne Antoine, et les deux hommes refusent de s'affronter à nouveau pour cause de leur fraternité d'armes¹⁹¹⁸.

Dans certains cas, le rapprochement des adversaires à l'issue de leur duel est particulièrement profond. Par exemple, au pas de la Fontaine des pleurs, Jacques de Lalaing se fait régulièrement accompagner lors de son entrée dans les lices par ceux qui ont déjà fait armes contre lui¹⁹¹⁹. Parfois, les anciens adversaires combattent côte à côte. Claude Pitois, après avoir participé au pas de la Fontaine des pleurs, accompagne Jacques de Lalaing lorsqu'il

¹⁹¹⁶ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 319-320.

¹⁹¹⁷ Cette convention, explicitée par Olivier de La Marche, est cohérente avec le récit des armes de Juan de Merlo et du seigneur de Charny, où Saint-Rémy ne mentionne pas de salut après les armes à cheval faites en premier lieu. Toutefois, Olivier de La Marche ne mentionne pas systématiquement cette pratique. Il le fait pour Jean de Compays et Antoine de Vaudrey au pas de l'Arbre Charlemagne, pour Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant en 1446, pour Jacques de Lalaing et Jean de Boniface en 1445, pour Jacques de Lalaing et Jacques d'Avanchies au pas de la Fontaine des pleurs. LA MARCHE, t. 1, p. 340, 419, 441 ; t. 2, p. 38-39 et 42. L'auteur du *Livre des faits* diverge sur ce dernier point, affirmant que Lalaing et Avanchies touchent ensemble déjà après leur premier combat. *Lalaing*, p. 231. En revanche, si l'on prête attention à ce détail, on réalise effectivement que dans ce récit aussi, Jacques de Lalaing et Jean de Boniface, en 1445, quittent les lices séparément après leur premier affrontement et se saluent chaleureusement après le second. *Ibid.*, p. 85 et 88-89.

¹⁹¹⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 362-363.

¹⁹¹⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 13, 31, 34.

porte une emprise d'armes au royaume de Naples et aurait combattu à ses côtés s'il en avait eu besoin¹⁹²⁰.

On relève même des cas plus forts où la fraternité née dans les lices se prolonge ailleurs, parfois jusqu'à la guerre. Le chevalier castillan Pietre Vasque obtient un poste dans l'hôtel ducal après le pas de l'Arbre Charlemagne, car son adversaire, le seigneur de Charny, en fait la demande au duc de Bourgogne : il devient alors chambellan de l'hôtel du duc¹⁹²¹. Il est par la suite un ami proche de Jacques de Lalaing, l'accompagnant lors du pas de la Fontaine des pleurs¹⁹²², puis combattant régulièrement à ses côtés lors de la guerre contre les Gantois en 1452-1453¹⁹²³. Pendant ce conflit, Jacques de Lalaing retrouve aussi un de ses adversaires du pas de la Fontaine des pleurs, Gaspard de Dourtain, devenu son ami, qu'il considère même comme l'homme le plus redoutable qu'il ait combattu, et dont il se loue fortement quand il l'aide à secourir son frère Philippe encerclé d'ennemis lors de la course devant Lokeren¹⁹²⁴. Cet exemple touchant, où le chevalier bourguignon est aidé d'un frère d'armes pour secourir son frère de sang, met en évidence le fait qu'au niveau des relations humaines également, le monde des combats chevaleresques et celui de la guerre véritable ne sont pas cloisonnés : les liens tissés dans les lices se ressentent profondément sur les champs de bataille.

La fraternité entre les hommes d'un même parti est assez logique. Celle-ci se traduit de façon très concrète par le secours mutuel entre hommes d'armes qui, comme nous l'avons vu en analysant leurs manœuvres et leurs tactiques, joue un rôle majeur dans la cohésion des troupes et dans l'émulation entre les gentilshommes rivalisant de bravoure¹⁹²⁵. Toutefois, il est notable que le fait de risquer sa vie ensemble donne l'occasion d'un rapprochement

¹⁹²⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 33. À noter que ce rapprochement entre les deux hommes semblait mal parti à la fin de leur combat compte tenu de leur débat sur l'application d'une clause des chapitres, prévoyant le port d'un bracelet pendant un an suite à une chute. *Ibid.*, t. 2, p. 32-33 ; *Lalaing*, p. 221-222.

¹⁹²¹ LA MARCHE, t. 1, p. 335.

¹⁹²² Il est régulièrement mentionné dans l'entourage de Jacques de Lalaing, qui avait même prévu de le faire combattre à sa place s'il avait été incapable d'entrer en lice à cause d'une blessure ou autre raison majeure. LA MARCHE, t. 2, p. 4, 31, 34. *Lalaing*, p. 206, 211 et 222.

¹⁹²³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 257-258, 267-268.

¹⁹²⁴ LA MARCHE, t. 2, p. 47 et 89. Georges Chastellain rapporte cet épisode de la rescousse de Philippe de Lalaing mais ne mentionne pas Gaspard de Dourtain. CHASTELLAIN, t. 2, p. 256-257. De son côté, Olivier de La Marche a pu bénéficier personnellement de confidences de Jacques de Lalaing, ce qui lui permet de livrer dans ses *Mémoires* des informations précieuses et particulièrement précises que l'on ne retrouve pas ailleurs.

¹⁹²⁵ Voir p. 480-485.

particulièrement intense. C'est ainsi une grande escarmouche devant Villefranche en 1411 qui marque un changement dans les rapports entre le duc de Bourbon et son demi-frère Hector, bâtard de Bourbon. Ce dernier, « *vaillant chevalier, expert et renommé en armes et en fais de guerre, qui conduisoit les coureurs par manière d'avant-garde, se y porta ce jour très vaillamment et chevalereusement, et se féry de telle façon dedens ses adversaires, que son frère le duc fut pour lui en grant doute qu'il ne feust prins ou mort* ». Le duc, éperonnant son coursier, s'élança alors à son secours en criant à ses gens : « *Or sus, avant ! mon frère est prins se nous ne le secourons* ». Loin d'être un détail anodin, Enguerrand de Monstrelet relève qu'« *avant ce jour n'estoit homme, de quelque estat qu'il feust, qui audit duc l'eust oy nommer frère* »¹⁹²⁶.

Un point plus surprenant est de constater les rapports cordiaux entre véritables ennemis. Paradoxalement, c'est régulièrement l'organisation de combats normés qui permet de créer des liens personnels d'un parti à l'autre. Quand de véritables ennemis sont invités à la cour d'un prince pour un combat normé, le changement de contexte semble pouvoir expliquer des relations particulièrement chaleureuses. Ainsi, quand cinq Français sont reçus à Arras en 1430 pour faire armes devant le duc de Bourgogne contre cinq de ses sujets, les marques d'estime sont multiples. En effet, avant même la tenue des combats, chacun se félicite de la bonne renommée de son respectable adversaire. Durant la joute elle-même, le duc s'assure que Théaulde de Vaulpargue est seulement étourdi et ne court aucun danger après avoir été renversé au sol par un puissant coup de lance de Simon de Lalaing, « *car bien en eust esté couroucié, nonobstant que ses ennemis estoient* ». Le lendemain, quand la lance de Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, soulève de force la visière de Philibert de Berssy en en brisant la « *clenche* », c'est-à-dire la fermeture, et une charnière, que la pointe entre dans son visage et que le sang se répand sur lui, tout le monde craint qu'il ne soit mort : « *Sy y affuient François et Bourgongnons à haste, chascun par courtoisie et par honneur que nobles hommes doivent porter à l'un l'autre* ». L'auteur de ce coup terrible regrette amèrement l'accident et va souvent visiter le blessé à son logis, le priant de lui pardonner. Ces visites sont l'occasion d'un rapprochement entre les deux hommes, qui « *s'entrefirent*

¹⁹²⁶ MONSTRELET, t. 2, p. 226-227.

honneur et grant chière depuis maintes fois ». À la fin de ces armes, les Français sont très honorés et fêtés à la cour de Bourgogne, où ils reçoivent de nombreux cadeaux du duc et de leurs adversaires. À l'issue d'un court séjour, quand la compagnie française retourne à la ville de Compiègne, les blessés (Philibert de Berssy mais aussi l'Étendard de Milly, qui reçoit une blessure similaire en joutant) restent à Arras pour y être soignés, « *soubs la seureté de leur juge* », jusqu'à être suffisamment guéris pour reprendre la route¹⁹²⁷.

Même des défis moins formalisés, en plein contexte militaire, suggèrent une même cordialité entre les adversaires. En 1414, lors du siège d'Arras, un duel est organisé dans les mines entre le comte d'Eu et le seigneur de Montagu, capitaine de la ville. Ce dernier, ne parvenant pas à sortir des mines face à son adversaire qui garde le passage, paye « *voultiers* » le diamant qu'il lui doit conformément aux règles de leur défi¹⁹²⁸.

La même année, le combat normé organisé entre Arras et Lens, entre quatre Bourguignons de la garnison de Lens et quatre Français appartenant aux compagnies faisant régulièrement des courses devant la ville, se tient dans le cadre sécurisé d'un échange de sauf-conduits. En se retrouvant sur les champs, les hommes des deux partis « *s'entrefeirent grant feste, tous, excepté ceulx qui les armes faisoient, qui ne parlèrent les ungs aux aultres jusques aux armes faictes* » (ce qui rappelle fortement le fait que les champions dans les lices ne se saluent pas au début de leur combat). Pourtant, cette joyeuse entrée en matière n'empêche pas ces armes d'être particulièrement violentes, à l'exception du premier duel, où le futur maréchal de Bourgogne Jean de Cottebrune, par égard pour la jeunesse de son adversaire, le bâtard de Bourbon, encore « *efffant* », décide de prendre des lances moins dangereuses que celles qu'il avait initialement prévues. En effet, les trois autres combats finissent par un accident. Malgré tout, les deux compagnies partagent ensuite un moment particulièrement convivial :

« Après les armes faictes, chevaliers et escuiers s'entremirent en faisant telle chière que merveilles ; et avoient chascune des parties fait venir vin et viandes ;

¹⁹²⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 17-26, notamment 19 et 22-26 ; MONSTRELET, t. 4, p. 376-378. Jean Lefèvre est largement plus laconique sur les circonstances de ces armes et ne prend pas la peine de mentionner les égards réservés par le duc à ses invités. SAINT-RÉMY, t. 2, p. 175-176.

¹⁹²⁸ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 177-178.

et là y avoit tentes et pavillons, où tables furent mises, et aussi les queues de vin effonsées sur les bous ; et Dieu scet la chière que chascun faisoit l'un à l'autre. Le bastart de Bourbon et Cotte Brune s'entredonnèrent dons de chevaux et d'aucuns gracieulx habillemens de guerre. Là estoit Louvelet de Masinguehem, escuier d'escuirie du duc de Bourgoingne, qui portoit ung manteau tout chargé de blans doublés qu'il donna aux officiers d'armes du party du roy ; puis, preindrent congé les ungs des aultres, bien et doulchement ; et retournèrent chascun en son party. »¹⁹²⁹

Les armes entreprises en 1421 entre six Dauphinois et six Bourguignons, et faites entre la ville de Saint-Riquier et le Pont-de-Rémy, ne donnent pas lieu à des échanges aussi chaleureux que dans le cas précédent (alors que, paradoxalement, aucun participant n'y est blessé), toutefois la rencontre reste elle aussi très cordiale. D'après Pierre de Fénin, quand Jean de Luxembourg et le seigneur d'Offemont se retrouvent au lieu convenu, après s'être échangés là encore des sauf-conduits, « *ilz firent grant chière l'un à l'autre* ». Le récit de Georges Chastellain de la fin de cette joute évoque à s'y méprendre une rencontre dans des lices : en effet, les capitaines « *firent cesser lesdites armes, et remonstrant que bien et duement estoient accomplies à tous lez, les firent toucher ensemble et entre-parler gracieusement à visière tenue, et retourna chacun paisiblement en son lieu dont il estoit party* »¹⁹³⁰.

Même en dehors de ces occasions particulières, les rapports entre hommes d'armes ennemis sont régulièrement marqués par une capacité au minimum à dialoguer, et souvent à se faire confiance. Bien entendu, tout le système du rançonnage suppose des tractations entre ennemis, ce qui suggère une base de sincérité et de fidélité à sa parole¹⁹³¹. Ainsi, lors de la campagne de 1415 aboutissant à la bataille d'Azincourt, le roi d'Angleterre Henry V libère ses prisonniers, notamment ceux d'Harfleur, contre leur promesse de venir le retrouver plus tard

¹⁹²⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 178-181.

¹⁹³⁰ FÉNIN, p. 159-161 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 244-248 ; MONSTRELET, t. 4, p. 52-54.

¹⁹³¹ La question des rançons est largement abordée dans les *Demandes pour la guerre* de Geoffroi de Charny. LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 72-84. Le lecteur désireux d'approfondir ce sujet se tournera avec intérêt vers les travaux de Rémy Ambühl.

à Calais, ce qu'ils font effectivement¹⁹³². Lors de sa capture en 1430 devant Compiègne, Jeanne d'Arc, désarçonnée par un archer anglais qui la porte au sol en tirant sur son manteau, donne sa foi à un homme d'armes, « *pour ce que noble homme se disoit* »¹⁹³³. On voit bien ici que la noblesse du sang est un argument fort pour se prouver un interlocuteur digne de confiance.

De fait, le respect et l'estime pour des gentilshommes ennemis sont régulièrement attestés. Pour ne garder qu'un exemple, on peut retenir le cas du siège de Soissons en 1414. Celui-ci voit le trépas du vaillant bâtard de Bourbon Hector, blessé à mort en allant aviser les fossés, ce qui provoque la tristesse de ceux de son parti mais aussi, parmi les assiégés, d'Enguerrand de Bournonville, « *car il l'amoit de long temps* ». De son côté, ce capitaine bourguignon renommé est également très estimé des Français. Lors de la prise de la ville, il a la tête coupée notamment à cause de la colère du duc de Bourbon, désireux de venger la mort de son demi-frère, mais il dispose du soutien de plusieurs de ses ennemis, furieux de son exécution : il « *ne peut estre sauvé pour nulle priaire, combien qu'il y avoit mout des gens du Roy qui en estoient fort irés* »¹⁹³⁴.

Le fait d'entretenir de bons rapports entre ennemis peut parfois s'avérer un appui précieux. En 1411, à l'issue du siège d'Étampes, le capitaine de la ville pour le duc de Berry, « *messire Loys Bourdon* », se rend mais garde la vie sauve en se constituant prisonnier des ducs de Guyenne et de Bourgogne, grâce à l'intermédiaire d'un chevalier de Picardie, le seigneur de Raon, qui était son prisonnier, avec lui dans le château, et qui l'aide à négocier son traité de reddition¹⁹³⁵.

En toute logique, un rapprochement entre ennemis est plus facile pendant une suspension des hostilités. C'est ainsi qu'en 1444, lors d'une expédition au secours du duc d'Autriche, le gentilhomme français Robert de Flocques, dit Flocquet, et Mathew Gough (« *Mathieu God* »), un capitaine du roi d'Angleterre, envoyés par leurs souverains respectifs, oublient leur inimitié dans la guerre en France, au point de se lier d'amitié : « *se logerrent ces deux cappitaines journellement assez prez l'ung de l'autre, et se tenoient pour ce voiage*

¹⁹³² SAINT-RÉMY, t. 1, p. 229, 243, 262-264.

¹⁹³³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 49.

¹⁹³⁴ FÉNIN, p. 41-42. Voir aussi SAINT-RÉMY, t. 1, p. 163 et 166.

¹⁹³⁵ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 44.

*comme frères d'armes, nonobstant que ledit Flocquet estoit Franchois, et ledit Mathieu God Anglois »*¹⁹³⁶.

Même en plein conflit, certains nobles ennemis se comportent presque en compagnons de jeu. Ainsi, en 1418, le seigneur de Cornouailles est envoyé par le roi d'Angleterre auprès de Jean de Graille, capitaine du Pont-de-l'Arche, en Normandie, pour le sommer de rendre la ville, en vain. Toutefois, les deux hommes profitent de leur entrevue pour se lancer un pari : si les Anglais arrivent malgré les Français à traverser la Seine dès le lendemain, Graille devra donner à Cornouailles son meilleur coursier ; dans le cas contraire, ce dernier lui donnera son chapel d'acier (probablement décoré de pierres précieuses compte tenu de son prix important). Ils se séparent alors, satisfaits de leur rencontre : « *Après lesquelles paroles promises se partirent assez contents l'un de l'autre »*¹⁹³⁷.

La guerre semble vraiment revêtir un caractère ludique aux yeux de certains. Au siège de Compiègne, en 1423, plusieurs commandants bourguignons, dont le seigneur de l'Isle-Adam et Lyonnel de Bournonville, vont rencontrer cordialement leurs homologues français, lors d'un épisode témoignant d'une véritable fraternité entre nobles des deux camps, et au passage d'un mépris certain pour les roturiers :

*« Monsieur de l'Ille, messire Lionnel et plusieurs autres chiefs de chambre parlementèrent à la barière, où ceux de dedens apportèrent le vin, et burent l'un à l'autre, prometans de faire bonne guerre les uns aux autres, et disoit Yvon du Puis : « Faittes-nous bonne guerre, compaignons ; mais, se nous tenons ces vilains bourgeois, marchans et laboureurs, ils seront renchonnés jusques aux dens et boiaux traire. » Ainssy se départirent pour celle fois. »*¹⁹³⁸

La proximité entre gentilshommes est d'autant plus forte à la perspective d'une issue à la guerre de leurs seigneurs. En 1434, les ducs de Bourgogne et de Bourbon se rencontrent à Nevers pour des négociations de paix, préparatoires au traité d'Arras de l'année suivante. Ils sont alors accompagnés de leurs épouses, du maréchal de France, et de « *pluiseurs princes,*

¹⁹³⁶ ESCOUCHY, t. 1, p. 11.

¹⁹³⁷ MONSTRELET, t. 3, p. 275-276.

¹⁹³⁸ *Livre des trahisons de France*, p. 176.

*barons, chevaliers et escuiers ; et là firent grant feste les ungs aux aultres. Et si grant chière faisoient qu'il sembloit que jamais n'eussent eu guerre ensemble »*¹⁹³⁹.

Pour en finir sur cette question de la fraternité entre gentilshommes, nous pouvons considérer un exemple de lien particulièrement fort entre ennemis, avec des manifestations concrètes et une durabilité dans le temps. En 1431, des Bourguignons au service de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, attaquent de nuit le fort de Saint-Vincent, à côté de Laon, mais les renforts venus de la ville voisine les submergent complètement et ils se font tailler en pièces. Or, un homme d'armes français de la garnison, nommé Arc-en-Ciel, s'interpose pour sauver la vie de Simon de Lalaing de la fureur des habitants de Laon : « *gettant son baston au-dessus de la teste dudit chevalier, pour rompre les coups de ceux qui féroient dessus, commença à escrier au peuple et les faire cesser de férir, car moult estoit bien de eux, et en estoit cru et amé ; et lors leur commença à dire qui c'estoit, et leur prier qu'il luy pust sauver la vie, pour ce que gentil chevalier estoit et homme de grant part* ». Grâce à son intervention, le chevalier bourguignon est seulement conduit dans la ville comme prisonnier¹⁹⁴⁰.

Trois ans plus tard, en 1434, les Français de la garnison de Laon sont vaincus lors d'une course lancée sur les terres du comte de Ligny, après avoir fait bien des dégâts à la ville de Beaurevoir. Simon de Lalaing capture alors Arc-en-Ciel, espérant pouvoir ainsi le préserver de mort à son tour. Toutefois, Jean de Luxembourg ne l'entend pas de cette oreille et, apprenant cela, ordonne l'exécution d'Arc-en-Ciel avec celle des autres Français qui ont été pris, « *quoyque messire Simon moult humblement luy requist sa grâce* ». Simon de Lalaing ne lui pardonnera pas cette action, et, fort courroucé, « *oncques puis le dit messire Simon ne le volt servir* »¹⁹⁴¹.

Il est édifiant de constater que l'amitié de Simon de Lalaing pour un gentilhomme ennemi est suffisamment forte pour le détourner du puissant seigneur qu'il sert depuis des

¹⁹³⁹ Il est toutefois intéressant de noter que cette versatilité des rapports n'est pas du goût de tous : « *là disoient plusieurs sages, qui les regardoient faire tel chière et de si bon ceur, qu'il estoit fol qui en guerre se boutoit et se faisoit tuer pour eulx* ». SAINT-RÉMY, t. 2, p. 303-304.

¹⁹⁴⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 191-192 ; *Livre des trahisons de France*, p. 208-209 ; MONSTRELET, t. 4, p. 432.

¹⁹⁴¹ *Livre des trahisons de France*, p. 208-209 ; MONSTRELET, t. 5, p. 78.

années¹⁹⁴². Par ailleurs, on peut relever un point qui n'a absolument pas freiné leur respect mutuel et sur lequel les chroniqueurs n'insistent même pas, puisqu'il n'apparaît probablement pas digne d'intérêt à leurs yeux, à savoir la différence de statut entre les deux hommes : Simon de Lalaing est un puissant chevalier, membre de l'ordre de la Toison d'or, alors qu'Arc-en-ciel n'est qu'un gentilhomme non adoubé, un simple homme d'armes.

2. Chevaliers ou simples hommes d'armes : la question de l'importance de l'adoubement

Au XV^e siècle, les chevaliers ne représentent qu'une minorité au sein de l'ensemble des hommes d'armes. Le phénomène de raréfaction des adouvements trouve ses racines bien antérieurement. Vers 1250, l'adoubement apparaît « comme le rite normal, obligé, par lequel devait passer tout jeune désireux d'entrer de plain-pied, sans hésitation ni contestation, dans le milieu nobiliaire ». Pourtant, déjà au XIII^e siècle, de nombreux possesseurs de fiefs ne manifestent aucun empressement à recevoir la chevalerie¹⁹⁴³. Par la suite, le nombre et la proportion de chevaliers au sein de la noblesse ne cessent de décliner : pour avoir une idée générale, on passe dans le royaume de France d'environ un tiers de nobles chevaliers en 1300 à un vingtième en 1500. Ce phénomène s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : d'une part l'obligation qu'ont ceux qui reçoivent l'adoubement de tenir leur rang revient à mener un train de vie coûteux ; d'autre part la crise des ressources nobiliaires, majoritairement constituées de rentes foncières, limite les revenus des chevaliers potentiels¹⁹⁴⁴. Ce déclin du nombre de chevaliers, à la fois de façon absolue et relative, est tout aussi prégnant en Angleterre¹⁹⁴⁵.

Bien évidemment, les terres bourguignonnes n'échappent pas à cette évolution. En 1473, la situation pose même un problème inattendu, puisqu'il est alors difficile de trouver

¹⁹⁴² Georges Chastellain indique qu'en 1430, Simon de Lalaing « *estoit au conte de Ligny pour lors et de son hostel* ». CHASTELLAIN, t. 2, p. 20.

¹⁹⁴³ Philippe CONTAMINE, « Point de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », p. 257-258.

¹⁹⁴⁴ Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France*, p. 280. Ainsi, selon Antoine de La Sale dans *La Salade*, on doit adouber celui qui par ses exploits a pu amasser la fortune nécessaire au maintien de son « *estat* ». Philippe CONTAMINE, « Point de vue sur la chevalerie en France à la fin du Moyen Âge », p. 269.

¹⁹⁴⁵ Adrian R. BELL, Anne CURRY, Andy KING et David SIMPKIN, *The Soldier in Later Medieval England*, p. 54-94.

assez de chevaliers pour faire les cérémonies lors du transfert du corps de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal de Gosnay à Champmol, selon les souhaits de son fils¹⁹⁴⁶. Il est ainsi édifiant de constater qu'Hervé de Mériadec ne reçoit jamais l'adoubement, malgré la grande estime en laquelle il est tenu à la cour de Bourgogne. N'ayant pas le statut social pour espérer briguer un office de chambellan, réservé aux chevaliers, il lui est plus profitable de garder le statut d'écuyer et de pouvoir bénéficier de l'office d'écuyer d'écurie¹⁹⁴⁷. Ce choix de carrière se comprend d'autant mieux que le jugement de valeur entre écuyers et chevaliers est loin d'être aussi désavantageux qu'on ne saurait le supposer.

De fait, on devient chevalier quand on en manifeste la volonté, ce qui est loin d'être généralisé parmi les nobles. Ceux qui le désirent doivent activement rechercher une opportunité, une occasion propice pour le demander, ce qui ne semble pas toujours aisé. En 1452, les Bourguignons lèvent le siège d'Audenarde et se lancent à la poursuite des Gantois. Certains hommes profitent alors d'une pause pour requérir à Jacques de Lalaing de les adouber. De son côté, le duc de Bourgogne s'efforce de les rattraper. Sachant que certains fuyards, surpris en train de se reposer, se mettent en bataille pour combattre, il veut venir au plus vite, mais quand les Gantois voient l'importance de la compagnie qui s'approche, ils se remettent aussitôt en déroute. Or le duc en est très courroucé « *pour ce qu'en sa compagnie y avoit plusieurs jeunes écuyers qui fort désiroient avoir l'ordre de chevalerie, ayans doute d'y faillir ; mais depuis ils trouvèrent bien lieu et place de l'estre* »¹⁹⁴⁸.

La même année, lors d'une chevauchée au village d'Overmere, le roi d'armes Toison d'or propose de mener les gentilshommes qui veulent être adoubés en place idoine : « *S'il est nul écuyer ou autre qui veuille estre chevalier, je les mènerai bien en belle place, et droit devant les ennemis* ». Sont alors faits chevaliers, parmi d'autres, Adolphe de Clèves et Corneille, bâtard de Bourgogne, qui à peine adoubés arment à leur tour de nouveaux chevaliers¹⁹⁴⁹.

Cette démarche volontaire des nouveaux promus se voit encore le jour du couronnement de Louis XI. Celui-ci, prêt à recevoir le sacre, tire son épée et la donne à Philippe

¹⁹⁴⁶ HAYNIN, t. 2, p. 237-239.

¹⁹⁴⁷ Werner PARAVICINI, « Un tombeau en Flandre : Hervé de Mériadec », p. 121.

¹⁹⁴⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 249-250.

¹⁹⁴⁹ *Ibid.*, t. 2, p. 263-264.

le Bon en le priant qu'il le fasse chevalier de sa main. Après avoir reçu la colée, le souverain adoube à son tour cinq ou six gentilshommes qui sont près de lui, dont le trésorier de France Jean Bureau, puis il demande au duc de Bourgogne de continuer à adouber ceux qui veulent l'être¹⁹⁵⁰.

Le titre de chevalier assure de toute évidence un prestige plus important. Toutefois, au regard du combat, qu'il soit dans les lices ou à la guerre, cette distinction semble relativement secondaire. Ainsi, en 1417, le duc de Bourgogne assemble une « *mout noble compagnie de chevalliers et escuiers* »¹⁹⁵¹. La noblesse du sang apparaît comme un critère plus important que la question de l'adoubement.

Dans le contexte pourtant très codifié des lices, les chapitres du pas de la Belle Pèlerine, en 1448, font figure d'exception en exigeant que les adversaires du seigneur de Haubourdin soient chevaliers. Et même ici, compte tenu du grand nombre de seigneurs non adoués, le bâtard de Saint-Pol se doit de prendre une nécessaire précaution pour ne pas rater ainsi l'occasion de combattre un adversaire de haute noblesse : « *se aucuns princes, ducz ou comtes ou leurs enfans, qui ne fussent point chevalliers, avoient à plaisir, pour l'honneur des dames, venir donner secours à ladicte dame pellerine, pour consideracion de la haultesse de leurs lignages, ilz seroient receus comme s'ilz estoient chevalliers* »¹⁹⁵².

Des cas de nécessaire équivalence du statut des champions sont extrêmement rares. Un autre exemple peut être relevé en 1454, quand le duc de Bourgogne s'insurge contre les fausses accusations que répand à son sujet un chevalier du roi de Hongrie, Ladislas de Luxembourg, à la cour du roi de France. Philippe le Bon fait alors savoir à son souverain qu'il propose de régler cette affaire par un duel, pour lequel il propose trois modalités : chacun peut se faire représenter par un noble homme non chevalier, par un chevalier, ou enfin par un prince voire en combattant en personne. Le duc propose respectivement Hervé de

¹⁹⁵⁰ WAVRIN, t. 5, p. 399-400.

¹⁹⁵¹ FÉNIN, p. 75.

¹⁹⁵² ESCOUCHY, t. 1, p. 257.

Mériadec et le seigneur de Charny Pierre de Bauffremont pour les deux premiers cas, et s'offre lui-même à combattre le roi de Hongrie ou un prince le représentant¹⁹⁵³.

On pourrait être amené à penser que cette exigence singulière correspond à des situations hautement sérieuses. Ainsi, avant le fameux duel judiciaire de 1386, on procède à l'adoubement de Jacques Le Gris pour le mettre sur un pied d'égalité avec son adversaire, Jean de Carrouges, qui, lui, est déjà chevalier¹⁹⁵⁴. De fait, un gage de bataille constitue un événement exceptionnel, aux enjeux particulièrement graves, puisqu'il suggère un combat à mort, ainsi que de lourdes conséquences judiciaires sur l'honneur – et par conséquent la famille – du vaincu, et spirituelles quant à la damnation de son âme.

En revanche, il n'est fait aucune mention de cette nécessité dans les traités sur les gages de bataille d'Olivier de La Marche, du seigneur de l'Isle-Adam ou d'Hardouin de La Jaille. Celui d'Olivier de La Marche évoque certes une question importante de statut, mais pour laquelle la distinction se fait entre noble et non-noble¹⁹⁵⁵. Plus encore, le seul cas réel de duel judiciaire entre gentilshommes à la cour de Bourgogne au XV^e siècle se révèle un contre-argument à cette supposée importance de l'adoubement : en effet, le gage de bataille tenu en 1431 à Arras oppose Maillotin de Bours, écuyer, et messire Hector de Flavy, chevalier¹⁹⁵⁶.

De façon générale, on ne relève aucune difficulté dans la Bourgogne du XV^e siècle à faire s'affronter un chevalier et un écuyer. Dans certains cas, minoritaires au demeurant, on se contente de rappeler subtilement la différence entre les participants adoubés ou non. Ainsi, les joutes organisées à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne Philippe le Bon et d'Isabelle du Portugal, en 1430, adoptent des règles tout à fait originales en décernant, pour les trois premiers jours, des prix séparés pour les chevaliers et les écuyers. Toutefois, il faut bien relever que tous les participants sont mêlés pour jouter, et le dernier jour ne voit la remise que de deux prix, le premier pour le meilleur de dehors et le second pour le meilleur de dedans, chevaliers et écuyers confondus, comme cela se fait traditionnellement¹⁹⁵⁷.

¹⁹⁵³ CHASTELLAIN, t. 3, p. 11-12.

¹⁹⁵⁴ ERIC JAGER, *Le dernier duel*, p. 195.

¹⁹⁵⁵ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 44 et 53.

¹⁹⁵⁶ CHASTELLAIN, t. 2, p. 193-200 ; MONSTRELET, t. 4, p. 434-439 ; LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 21.

¹⁹⁵⁷ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 169-170.

En 1443, les défenseurs du pas de l'Arbre Charlemagne, à savoir le seigneur de Charny Pierre de Bauffremont et ses douze compagnons, se font reconnaître en portant en guise d'emprise une garde de harnois de jambe au genou gauche : celle-ci est dorée semée de larmes d'argent pour un chevalier, et d'argent semée de larmes dorées pour un écuyer¹⁹⁵⁸. Néanmoins, ce choix de mise en scène n'a guère d'influence dans l'espace des lices, puisqu'on relève durant ce pas d'armes de nombreux duels opposant un chevalier à un écuyer¹⁹⁵⁹.

Le décorum du pas de la Dame sauvage, en 1470, contient une disposition relativement proche. En effet, on y expose un pavois où sont écrits les noms des participants, en lettres d'or pour les chevaliers, et en lettres d'argent pour les écuyers¹⁹⁶⁰. Là encore, mis à part ce détail, on ne relève nul indice d'une moindre considération pour les écuyers.

Dans tous les autres cas, chevaliers et écuyers sont complètement mêlés dans les lices, sans qu'une marque tangible ne signale leur situation. Plus important encore, les chevaliers ne semblent pas tirer de leur position un sentiment de supériorité sur les autres gentilshommes. Ainsi, dans sa carrière, Jacques de Lalaing affronte indistinctement des chevaliers ou des écuyers. Celui qu'il considère comme son adversaire le plus redoutable est d'ailleurs Gaspard de Dourtain, en l'occurrence un écuyer, ce qui ne fausse pas son jugement reposant assurément sur des critères martiaux¹⁹⁶¹. Par ailleurs, il est édifiant de relever qu'en 1449, à Stirling, son oncle, le chevalier Simon de Lalaing, s'adresse à l'écuyer Hervé de Mériadec en l'appelant « Frère », malgré leur différence de statut¹⁹⁶².

De façon particulièrement révélatrice, il apparaît parfois clairement que le terme de « chevalerie » revêt un sens général renvoyant à l'ensemble des gentilshommes, qu'ils soient adoubés ou non. Ainsi, en 1413, dans sa gestion de la guerre, le duc de Bourgogne prend une décision « *avec sa chevalerie et les bonnes villes* »¹⁹⁶³. À la bataille d'Azincourt, en 1415, quand les prisonniers français se font tuer de sang-froid sur ordre du roi Henry V qui craint un

¹⁹⁵⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 323.

¹⁹⁵⁹ Voir annexe 3.

¹⁹⁶⁰ LA MARCHE, *Dame sauvage*, p. 68.

¹⁹⁶¹ LA MARCHE, t. 2, p. 47.

¹⁹⁶² *Ibid.*, t. 1, p. 447.

¹⁹⁶³ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 149.

retournement de la situation, Jean Lefèvre de Saint-Rémy déplore la mort de cette « *noblesse française* », qualifiée dès la phrase suivante de « *noble chevalerie* » : peu de doute que cette lamentation concerne également les gentilshommes non adoubés¹⁹⁶⁴. De façon similaire, il rapporte que le duc de Clarence et « *la fleure de la chevalerie d'Angleterre* » sont occis à la bataille de Baugé par les Dauphinois¹⁹⁶⁵. En 1435, à Arras, « *la noble chevalerie des pays du duc* » se porte au-devant du comte de Charolais qui arrive dans la ville¹⁹⁶⁶. En 1456, lors de l'entrée solennelle dans Utrecht, le Grand Bâtard de Bourgogne Antoine a en sa compagnie « *grant foison de chevalerie de Picardie et d'ailleurs* »¹⁹⁶⁷. L'année suivante, le duc Philippe le Bon est accompagné pour son entrée dans Gand de « *toute la fleur de la chevalerie de Flandres* »¹⁹⁶⁸. Dans tous ces cas, il ne semble guère pensable que l'expression de « chevalerie » désigne seulement des chevaliers *stricto sensu*, des hommes ayant reçu l'adoubement, et pas un ensemble d'hommes d'armes, à la fois des seigneurs, des chevaliers et des écuyers.

Outre des personnes physiques, le terme de « chevalerie » peut bien sûr renvoyer à des valeurs, des comportements, ou encore des enjeux. Ainsi, en 1445, quand Galiot de Baltasin désire relever le défi de Philippe de Ternant, il s'enquiert auprès des officiers d'armes de la coutume bourguignonne, disant « *qu'en son païs, quand le requerant arrache l'emprise de son compaignon, c'est pour la vie de l'un ou de l'autre ; mais quand l'on n'y fait que toucher seulement, c'est pour chevalerie* ». Le roi d'armes Toison d'or lui répond que « *le signeur de Ternant avoit chargé son emprise pour chevalerie, et que la coustume estoit de toucher à l'emprise quand on est present* », ce à quoi se conforme tout naturellement l'écuyer espagnol¹⁹⁶⁹. Outre l'information intéressante sur la diversité des coutumes, il est significatif de noter que Galiot de Baltasin, écuyer, s'apprête à combattre « pour chevalerie ».

De fait, dans notre corpus, le critère de l'adoubement ne sert jamais à évaluer la valeur relative de deux gentilshommes. De très nombreux écuyers sont ainsi loués pour leur vaillance

¹⁹⁶⁴ *Ibid.*, t. 1, p. 258.

¹⁹⁶⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 34.

¹⁹⁶⁶ *Ibid.*, t. 2, p. 326.

¹⁹⁶⁷ CHASTELLAIN, t. 3, p. 146.

¹⁹⁶⁸ *Ibid.*, t. 3, p. 412.

¹⁹⁶⁹ LA MARCHE, t. 1, p. 410-411.

ou leur noblesse (Laghen, bâtard d'Ailly, Enguerrand de Bournonville, Poton de Xaintrailles, Gamot de Bournonville, Louvelet de Masinghem, l'Étendard de Milly, Hervé de Mériadec, ...), sans compter toutes les mentions indistinctes de « vaillants chevaliers et écuyers » ou autres expressions similaires, qui accordent une dignité comparable aux deux « catégories »¹⁹⁷⁰. Olivier de La Marche considère que l'essentiel est de toute façon la vocation : « *suyvir les armes en estat d'omme d'armes, et servir le prince valeureusement en vaillance et continuacion de guerre, ce point anoblist l'omme* »¹⁹⁷¹.

Déjà au milieu du XIV^e siècle, Geoffroi de Charny, notamment dans son traité le plus long, le *Livre de chevalerie*, fait constamment référence, malgré ce que pourrait faire présager son titre, aux hommes d'armes et non aux chevaliers. Voici même la façon dont il conclut un passage dans lequel il s'est livré à un éloge de ceux qui se consacrent à une vie chevaleresque :

« *Et ainsi est il de touz ceulx qui tielx justes faiz d'armes vont querant, ja ne soient il chevalier, que maintes bonnes genz d'armes sont ainsi bon comme li chevalier.* »¹⁹⁷²

En gardant à l'esprit le contexte de rédaction de ces traités, destinés prioritairement aux membres de l'ordre de l'Étoile (tous chevaliers cela va sans dire), l'égle estime manifestée par Geoffroi de Charny envers les chevaliers et les simples hommes d'armes a de quoi surprendre. Or, il ne faut pas oublier qu'il est un capitaine expérimenté, avec une connaissance profonde du terrain, et à la guerre plus encore que dans un autre contexte, les

¹⁹⁷⁰ Nous en retiendrons ici un simple échantillon : « *trente lances de vaillans et experts chevaliers et écuyers* » (CHASTELLAIN, t. 2, p. 239) ; « *vingt-cinq lances de nobles et vaillans hommes* » (*ibid.*, t. 2, p. 244) ; « *les nobles chevaliers et écuyers* » (*ibid.*, t. 2, p. 263) ; en 1452, la duchesse de Bourgogne recommande à son fils le comte de Charolais, sur le point d'aller à la guerre contre les Gantois : « *je vous prie aussy que quant vous serez logé [...] vous recueilliez et receviez chevaliers et escuyers sages et vaillans, et que à vostre table et au mangier vous en soyés accompagné et non mie de meschans gens* » (*ibid.*, t. 2, p. 278-279) ; « *les vaillans chevaliers et escuyers* » (*ibid.*, t. 2, p. 303) ; « *tous preud'hommes, tous nobles chevaliers et escuyers* » (*ibid.*, t. 4, p. 443) ; lors du siège de Saint-Riquier, en 1421, la ville est défendue par les Dauphinois, parmi lesquels « *le seigneur d'Offemont, Poton de Sainte-Traille et mout d'autres vaillans hommes d'armes* » (FÉNIN, p. 159) ; « *les capitaines [...] notables, chevaliers et escuiers, preudommes et sans reproche, qui, toute leur vie, ont bien servy et léalement, et ont intencion de servir le roy* » (SAINT-RÉMY, t. 1, p. 97) ; en 1414, la garnison de Lens, en Artois, est composée de « *vaillans chevaliers, escuiers et vaillans hommes* » (*ibid.*, t. 1, p. 178) ; à Arras, en 1435, un jugement d'armes est rendu « *par nobles chevaliers et escuiers* » (*ibid.*, t. 2, p. 321-322).

¹⁹⁷¹ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 45.

¹⁹⁷² LOÏS FORSTER, *Les traités de Geoffroi de Charny*, p. 118, et plus généralement p. 115-119 pour l'éventuelle distinction des chevaliers parmi les hommes d'armes.

gentilshommes adoubés ou non se mêlent indistinctement dans les compagnies d'hommes d'armes.

Certes, le statut de chevalier, plus prestigieux, suggère un « estat » plus important, qui se traduit probablement par un meilleur équipement, un meilleur cheval, des parures plus luxueuses, des suivants plus nombreux, ... Toutefois, aucun de ces critères n'est strictement défini, et il est évident que dans la confusion d'une mêlée, rien ne permet de distinguer du premier coup d'œil si un homme d'armes est adoubé ou non. Car précisément, l'essentiel est là : en tant que combattant, tout homme d'armes se vaut sur un champ de bataille. On doit à Jean de Bueil le plus complet – et le plus beau – développement sur ce sujet, quand le Jouvencel expose à « ses *cappitaines et compaignons de guerre* » la noblesse du métier des armes :

« Nous, povres souldoyers, [...] sommes de l'estat des nobles et nobles de lignée la plupart ; et ceulx qui ne sont nobles de lignée, le sont par exercice et mestier des armes, qu'ilz suyvent, qui est noble de soy-mesme. Et vous dy que le harnoys est de telle noblesse que, depuis que ung homme d'armes a le bacinet en la teste, il est noble et souffisant de combatre ung roy. Et quant ung roy voit ung homme d'armes en ung champ, il ne s'enquiert point que il est, mais lui suffist seullement que c'est ung homme d'armes ; car ung homme d'armes prent en ung champ le plus grant roy du monde et lui saulve la vie. [...] Les armes ennoblissent l'homme quel qu'il soit. Et moy, qui suis homme d'armes et porte armes, je dois courir sus à tous ceulx qui portent armes, s'ilz sont mes ennemiz, soit en champ de bataille ou en lisse close. Puisque je voy armes devant moy, c'est ung homme d'armes ; je ne dois pas faindre ne me enquerir qui il est ; et ceulx qui le font, il leur vient de lascheté et je ne les en sauroye, ne pourroye, ne vouldroye excuser. Si ne voisent pas jusques là ne entreprennent le gentil exercite des armes, s'ilz ne veullent ainsi faire. Encore dy-je plus que ung homme d'armes se doit combatre à gentilz et à villains et à bestes mues et à toutes choses qui contre lui vueillent combatre. Pour ce, Messeigneurs, je dis que nous sommes yci la pluspart des nobles de ce pays et sommes tous nobles et, pour faire ce que nobles gens doivent faire, nous devons aller à la guerre. Je vous pri que nous advisons aucune bonne chose à faire pour le bien du Roy et de la chose

*publique du payz et pour nostre honneur et affin que on die que les nobles se acquicent. »*¹⁹⁷³

Ainsi, d'après Jean de Bueil, tous les hommes d'armes, nobles ou non (et à plus forte raison, parmi les nobles, adoubés ou non), sont égaux sur le champ de bataille, puisque le métier des armes ennoblit celui qui s'y voue. Il est éloquent de relever que, dans ce passage, l'auteur affirme clairement que tout homme d'armes est susceptible de combattre un roi. Une telle déclaration n'a rien de surréaliste : songeons à l'entreprise de Gamot de Bournonville, Louvet de Masinghem et leurs compagnons, qui se jurent d'aller abattre la couronne de la tête d'Henry V lors de la bataille d'Azincourt¹⁹⁷⁴. Du reste, ce bel exemple de dix-huit écuyers osant se porter à l'encontre du roi ennemi, prouve sans conteste qu'il n'est pas nécessaire d'avoir reçu l'adoubement pour être animé d'un esprit chevaleresque.

À travers notre corpus, les exemples ne manquent pas de princes ou de grands seigneurs se mêlant à leurs hommes pour combattre parmi eux, et comme l'un d'eux. À la bataille de Baugé, en 1421, les seigneurs anglais sont ainsi présentés non seulement comme des commandants mais aussi des combattants individuels. Le duc de Clarence est tué en pleine mêlée en affrontant, presque en duel semble-t-il, « *un noble et chevalereux François, messire Charles le Bouteillier* ». Voyant cela, le seigneur de Ros, maréchal d'Angleterre, vient en personne venger le jeune prince en affrontant son meurtrier et en le mettant à mort à son tour, à l'issue d'un combat acharné¹⁹⁷⁵.

La même année, à la bataille de Mons-en-Vimeu, Jean de Luxembourg s'engage lui aussi largement dans les combats, prenant des risques « *par trop asprement assembler* ». C'est ainsi qu'il se trouve blessé gravement au visage et « *prins prisonnier d'un homme d'armes qui se nommoit Lamoure* », avant d'être secouru par les Bourguignons¹⁹⁷⁶.

En 1424, la bataille de Verneuil voit aussi la participation particulièrement active de certains seigneurs anglais, comme le comte de Salisbury. Plus que tout autre s'y illustre le duc

¹⁹⁷³ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 79-81.

¹⁹⁷⁴ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 249-250 ; WAVRIN, t. 2, p. 205.

¹⁹⁷⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 224-226.

¹⁹⁷⁶ MONSTRELET, t. 4, p. 64 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 267-268 ; FÉNIN, p. 165 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42-43.

de Bedford, en combattant ardemment d'une hache qu'il tient à deux mains, tuant de nombreux hommes autour de lui¹⁹⁷⁷.

La bataille de Bulgnéville en 1431 est l'occasion d'une mise en pratique du développement de Jean de Bueil sur l'effacement des écarts de statut sur un champ. En effet, un homme d'armes y prend un roi, en l'occurrence René d'Anjou : « *Le duc de Bar fut prins de la main d'un homme d'armes, haynnuyer, nommé Martin Frinart* ». À l'issue de cette journée, le duc de Bourgogne récompense largement ce dernier et se fait remettre le roi René comme prisonnier¹⁹⁷⁸.

Il est intéressant de relever aussi des exemples, à l'inverse, de grands seigneurs parvenant à faire prisonniers de simples hommes d'armes. À la bataille de Montlhéry, en 1465, « *le sieur de Roussy, fils du comte de Saint-Pol, pour sa première guerre se porta bravement : il creança de sa main monsieur Geofroy de Saint-Belin, et eut son espée* »¹⁹⁷⁹. Une telle réussite n'est pas anodine, car elle permet au seigneur de Roussy de montrer qu'il n'est pas seulement issu d'une lignée renommée mais aussi un homme d'armes valeureux par ses mérites personnels. Il continue sur cette voie le 24 février 1471, lorsque la ville de Picquigny est prise par les Bourguignons. En effet, parmi les seigneurs prenant part à l'assaut, « *le sieur de Rousi s'i porta et gouverna tout outre vaillamment, et en tua et navra de sa main et se print une home d'arme prisonier qui estoit tout outre bien armé, et par espécial il avoit ung mout biau ellemet [= heaume] et biau plumas* »¹⁹⁸⁰.

Cette sorte d'obligation sociale pour un jeune seigneur digne de son rang de prendre part personnellement au combat va jusqu'au plus haut niveau de la noblesse. En 1452, à moins de 20 ans, le comte de Charolais, futur Charles le Téméraire, est déjà aux côtés de son père dans la guerre contre les Gantois¹⁹⁸¹. Compte tenu des grands dangers pour sa vie dans ce conflit sans merci, le seigneur de Ternant le ramène auprès de sa mère, à Bruxelles, sous couvert d'une simple visite, mais pour en réalité le maintenir en lieu sûr. Toutefois, tel n'est

¹⁹⁷⁷ WAVRIN, t. 3, p. 113-114 ; FÉNIN, p. 222.

¹⁹⁷⁸ SAINT-RÉMY, t. 2, p. 261-262.

¹⁹⁷⁹ HAYNIN, t. 1, p. 38.

¹⁹⁸⁰ *Ibid.*, t. 2, p. 170-171.

¹⁹⁸¹ LA MARCHE, t. 1, p. 179.

pas l'avis de la duchesse, qui commande à son fils de retourner en Flandres, et ainsi « *d'aler pour honneur vivre et mourir avec le duc de Bourgogne son père* »¹⁹⁸². Paradoxalement, à peine deux ans plus tôt, la même duchesse de Bourgogne s'inquiétait de la sécurité de son fils lors de son premier entraînement à la joute contre Jacques de Lalaing¹⁹⁸³. Toutefois, la situation est ici différente, les risques plus grands certes, mais la gravité tout autre. On comprend que la duchesse, malgré toute son affection maternelle, considère que la place de son fils est donc auprès de son père, à faire son devoir et à aller défendre son héritage au péril de sa vie contre des sujets révoltés. L'engagement personnel du comte de Charolais est particulièrement visible quand, plus âgé, il prend lui-même la tête de l'armée bourguignonne lors de la guerre du Bien public. Pendant la bataille de Montlhéry, il va même jusqu'à recevoir un coup d'épée à la gorge, dont il gardera toute sa vie une cicatrice, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre le combat et de rallier ses hommes, pour finalement rester maître du terrain¹⁹⁸⁴.

Rien d'étonnant à la conduite du comte de Charolais quand on observe le chemin tracé par son père. À la bataille de Mons-en-Vimeu, en 1421, le duc Philippe le Bon, tout juste adoubi par Jean de Luxembourg, est « *au front bien accompagné, mais non pas vestu de sa cotte d'armes, car autre l'avoit et la portoit pour abuser ses ennemis* »¹⁹⁸⁵. Il participe donc à la bataille comme tout autre homme d'armes. Sa selle est même percée d'un coup de lance, au niveau de « *l'arçon de devant* », et il parvient à s'échapper de l'étreinte d'un homme d'armes dauphinois l'ayant agrippé, grâce à son cheval qui « *à force le porta outre* ». Finalement, comme nous l'avons vu, c'est même lui qui parvient à faire prisonniers deux gentilshommes dauphinois¹⁹⁸⁶.

Une trentaine d'années plus tard, en 1453, Philippe le Bon n'a rien perdu de sa hardiesse quand il prend part à la bataille de Gavre. Lorsque les Gantois se retranchent dans un pré profitant de fortifications naturelles (rivière de l'Escaut, haie d'épines et fossé), où ils se

¹⁹⁸² CHASTELLAIN, t. 2, p. 277-279.

¹⁹⁸³ LA MARCHE, t. 2, p. 59-60.

¹⁹⁸⁴ COMMYNES, t. 1, p. 36 ; LA MARCHE, t. 2, p. 237-238 ; HAYNIN, t. 1, p. 37-38.

¹⁹⁸⁵ Le chevalier qui a pris sa place, Pierre IV de La Viesville, meurt au cours de cette bataille. Bertrand HAQUETTE, « Rançons, honneur, disgrâce et trahison : La Viesville, un lignage mis à l'épreuve de la guerre », dans Alain MARCHANDISSE et Bertrand SCHNERB, *Autour d'Azincourt : une société face à la guerre (v. 1370-v. 1420)*, p. 254-255.

¹⁹⁸⁶ MONSTRELET, t. 4, p. 59-62 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 259-266 ; WAVRIN, t. 2, p. 375-377 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 42-43 ; FÉNIN, p. 164-169.

défendent farouchement, « *le duc de Bourgogne voyant ses ennemis et rebelles devant ses yeux, donna de l'esperon, sans autre conseil prendre, et entra dans le preail. Il estoit richement armé et monté, moult bel et chevaleureux chevalier* ». Les Gantois venant l'attaquer, « *le bon duc, qui fut un des vaillans chevaliers de son temps, se ferit entre eux, non pas comme prince, ou personnage de prix ou d'estime tel qu'il estoit, mais comme un homme chevaleureux, tout plein de hardement et de prouesse* »¹⁹⁸⁷. Détail intéressant, d'après Guillaume Fillastre, les Gantois croient « *besongner à ung simple chevalier* », jusqu'à ce que l'écuyer tranchant du duc, Bertrandon de La Broquière, qui porte ce jour son pennon, s'élançe au secours de son maître, frappant sur ses ennemis et leur interdisant de tuer leur prince¹⁹⁸⁸. Ainsi, quelle que soit la richesse de son équipement, soulignée par Olivier de La Marche et plus encore par Georges Chastellain¹⁹⁸⁹, même le Grand Duc d'Occident tombe dans un certain anonymat dès lors qu'il a revêtu son harnois¹⁹⁹⁰.

Par conséquent, on comprend aisément que la séparation stricte entre chevaliers et écuyers n'aurait pas de sens à la guerre. L'adoubement suppose certes un train de vie plus important, un prestige et un rayonnement social supérieurs également, toutefois son poids est limité sur un champ de bataille : d'une part, il ne présume guère de la valeur guerrière, d'autre part, il s'efface de toute façon dès lors que les hommes d'armes vont au combat, où chevaliers et écuyers se confondent indistinctement.

L'égle estime pour tout homme d'armes adoubé ou non s'explique peut-être également par un certain détournement du titre de chevalier possible à la fin du Moyen Âge. Déjà au milieu du XIV^e siècle, Geoffroi de Charny s'insurge contre ceux qui sont faits chevaliers uniquement pour l'honneur et le prestige d'en porter le nom, alors qu'ils ne le méritent pas, étant donné qu'ils veulent seulement bénéficier de ses avantages sans se vouer à la vie chevaleresque. Même si son propos n'est guère explicite, il fait référence de toute évidence à la promotion de grands bourgeois au rang des chevaliers, et donc de la noblesse, pour

¹⁹⁸⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 147-148.

¹⁹⁸⁸ Cité dans CHASTELLAIN, t. 2, p. 371-372, en note.

¹⁹⁸⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 148 ; CHASTELLAIN, t. 2, p. 368-369.

¹⁹⁹⁰ Il est à noter que même des écuyers peuvent revêtir des ornements luxueux. Songeons à l'exemple de Geoffroi de Thoisy, l'écuyer qui s'avère être l'homme d'armes le plus richement habillé de tout l'ost bourguignon à la journée de Guerbigny, en 1430. CHASTELLAIN, t. 2, p. 128-130.

l'occupation de hauts offices dans le service civil du roi, l'adoubement étant en effet la voie la plus commode de l'anoblissement¹⁹⁹¹.

Jean de Bueil aborde également cette question. Traitant de l'entrée en chevalerie, il explique que même un simple chevalier peut adouber un homme, à la condition formelle qu'il soit noble. En revanche, il précise que cette règle souffre une exception notable :

*« Mais les roys ont des preeminences que aultres cappitaines et chiefs de guerre n'ont pas, et pevent faire des chevaliers à leurs plaisances, pour porter le doré en leurs salles ou en leurs chambres, de gens enrichiz ; et ceulx là sont chevaliers de chambre, desquieulx je ne parle point ; car le roy les peult faire à telle heure qu'il luy plaist. »*¹⁹⁹²

Il est quelque peu surprenant de lire Jean de Bueil indiquer qu'il n'a rien à dire sur ce privilège royal. Il n'est pas à exclure que son silence soit un signe de désapprobation du phénomène, qu'il serait toutefois inconvenant d'assumer par écrit. Quoi qu'il en soit, dans un contexte de montée de la noblesse de robe, c'est le métier des armes plus que l'adoubement qui constitue le critère par lequel la noblesse d'épée reconnaît ses pairs, ceux qui combattent chevaleresquement.

¹⁹⁹¹ LOÏS FORSTER, *Les traité de Geoffroi de Charny*, p. 116.

¹⁹⁹² BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 113-114.

Conclusion de la troisième partie

Le combattant noble, dès lors qu'il prend les armes, se doit de justifier sa prééminence sociale en s'illustrant aux yeux de tous. Le fait que l'état d'esprit dans lequel sont abordées les rencontres martiales soit toujours similaire conduit à un rapprochement des attitudes dans des contextes aux enjeux très différents. Cela s'observe au lancement régulier de défis singuliers à la guerre, et à l'inverse à la volonté de jouer avec le danger même lors d'un combat entrepris de façon tout à fait courtoise, notamment par l'utilisation d'armes affûtées et l'adoption d'une escrime réellement efficace.

Ainsi donc, le cadre des règles précises dans les combats normés ne change pas fondamentalement les comportements. Si le champion ne désire pas perdre selon les règles, vaincre en les exploitant subtilement ne l'intéresse pas non plus. Son sens de l'honneur le pousse à montrer son expertise martiale et ses capacités guerrières, y compris par sa détermination à vaincre son adversaire, quel que soit le contexte et les enjeux.

Une analyse de la désignation des vainqueurs, tantôt rigoureuse, tantôt subjective voire inexistante, amène à reconsidérer la figure des champions. Ceux-ci se démarquent comme des modèles d'attitude plus encore que des exceptions en matière de maîtrise martiale. Sans nier bien sûr qu'il s'agit d'excellents combattants, on constate que leur supériorité sur d'autres gentilshommes n'est ni écrasante ni systématique. On retiendra ainsi l'exemple de Philippe de Lalaing qui tient le pas du Perron Fée en 1463, où il reçoit finalement plus de coups d'épées qu'il n'en donne à ses adversaires successifs.

Son frère, Jacques de Lalaing, incontestablement le chevalier bourguignon le plus renommé du XV^e siècle, se sort honorablement de tous ses combats ; toutefois, dans plusieurs cas, lui et son adversaire terminent leur duel sans qu'aucun avantage n'émerge pour l'un ou l'autre. Plus encore, on relève explicitement qu'il n'est pas le meilleur combattant à la hache d'armes des territoires bourguignons, mérite qu'il faudrait plutôt attribuer à Hervé de Mériadec, dont même le protégé de Philippe le Bon reconnaît la supériorité. Toutefois, c'est par sa constante volonté d'entreprendre et son courage exemplaire, démontrés dans les lices comme à la guerre, que Jacques de Lalaing se démarque avec éclat.

Largement moins connu, l'exemple de Laghen, bâtard d'Ailly, est pourtant extrêmement révélateur. Pendant le siège de Rouen de 1418, ce capitaine français accepte de livrer une joute hostile contre Jean le Blanc, capitaine d'Harfleur. Si Jean de Wavrin signale le peu d'utilité de telles démonstrations de prouesse pour le déroulement de la guerre, il n'en demeure pas moins que Laghen est considéré comme le capitaine français le plus respecté et le plus efficace au niveau tactique au sein de la ville assiégée. Son cas montre bien qu'on ne peut pas opposer la figure du militaire, du stratège, conscient des réalités de la guerre, à celle du preux, désirant s'illustrer futillement comme un courtisan sur les lices, sans aucune considération tactique. En réalité, Laghen adopte le même état d'esprit quand il accepte le défi singulier du chevalier anglais ou quand il dirige ses hommes lors d'une sortie contre les assiégeants : il fait son devoir d'homme d'armes en combattant ses ennemis, sans chercher à se soustraire au danger.

Dans une rencontre normée, où les combattants dont l'honneur est réellement en jeu se doivent de donner le meilleur d'eux-mêmes mais où une blessure fait toujours figure d'accident, le rôle du juge est central, car il permet aux champions, sous couvert de l'obéissance, de s'arrêter en se pliant à son commandement. Ce refus farouche de l'abandon prend tout son sens dans le domaine militaire, où les hommes doivent tenir leurs rangs quelles que soient leurs appréhensions éventuelles d'un dénouement funeste, en restant attachés à la personne de leur seigneur et commandant.

Par ailleurs, dans l'idéal chevaleresque, fuir le combat apparaît d'autant plus inacceptable qu'il suggère d'abandonner ses frères d'armes à leur sort. Les rapports entre nobles révèlent une profonde estime pour ceux qui risquent leur vie honorablement dans le métier des armes, qu'ils soient amis ou ennemis, et à plus forte raison qu'ils soient chevaliers ou écuyers. De fait, la chevalerie, en tant qu'idéal de combattant noble et valeureux, se manifeste davantage dans le comportement exemplaire d'un homme d'armes que par son éventuel adoubement.

Conclusion

« Et, s'il n'est si bien mis et si au long comme il appartient, je supplie aux lisans qu'il leur plaise me pardonner. »

Guillaume Tringant¹⁹⁹³

Faut-il prendre au sérieux les fêtes chevaleresques de la cour de Bourgogne au XV^e siècle ? Formulée ainsi, la question servant de fil directeur au présent travail apparaît tout à fait concise. Or y répondre s'est avéré une tâche bien plus ardue et une entreprise bien plus vaste que ce qu'elle laissait entendre de prime abord. Savoir si la chevalerie, mise en exergue dans les lices, est encore vivace, efficace et à sa place dans la société militaire du XV^e siècle, constitue un sujet à la jonction de deux domaines déjà très larges pris séparément, celui de la guerre et celui des tournois. Il suppose de s'intéresser à de nombreux aspects, à la fois aux hommes qui combattent, à leur équipement, à leurs chevaux, à leurs techniques de combat, à pied et à cheval, dans les lices et à la guerre, individuellement et collectivement, ainsi qu'aux mentalités qui président à leurs actions. M'étant efforcé de proposer une synthèse la plus complète possible, je ne peux que m'en remettre aux mots de Guillaume Tringant pour m'excuser de ne pas avoir pu tout dire.

Au terme de cette étude, on prend conscience qu'à tout point de vue, tant des personnes concernées, du matériel que des techniques de combat ou encore des mentalités, la frontière entre les combats dans les lices et à la guerre est ténue. Ainsi le cadre d'un combat normé permet quelques variations sur les armes et armures, qui peuvent être plus adaptées au type spécifique de duel choisi et moins polyvalentes, mais d'une part on n'assiste pas à une optimisation profonde et généralisée d'un équipement « sportif », et d'autre part les adaptations quand elles existent n'induisent pas de réel changement technique dans la façon de combattre. Si Noel Fallows avance que les joueurs espagnols s'entraînent à briller dans le contexte spécifique des joutes, telle n'est pas la situation des hommes d'armes qui peuplent les œuvres littéraires bourguignonnes. Dans leur équipement, dans leur maîtrise technique,

¹⁹⁹³ BUEIL, *Le Jouvencel*, t. 2, p. 299.

ou encore dans leurs motivations, leur façon d'aborder le combat et de s'illustrer, rien ne permet de cloisonner réellement les différentes formes de pratique martiale.

En effet, la question de l'intention du combattant est elle aussi essentielle ; or, même lors d'une rencontre courtoise contre un gentilhomme allié et ami, le sens du devoir oblige à adopter une escrime agressive et la plus efficace possible, en portant des coups à la fois violents et dangereux, dirigés vers les zones vulnérables, dans une recherche délibérée de blesser. Paradoxalement, dans la situation opposée, on regrette la mort d'un ennemi honorable même à la guerre. De fait, l'affrontement et même l'animosité n'empêchent en rien une réelle estime réciproque.

La question concrète de l'entraînement est liée à celle des mentalités. On accuse les gentilshommes de fantasmer leur supériorité guerrière en l'exprimant dans le « spectacle des joutes », de façon déconnectée du champ de bataille, mais en réalité, les champions de combats chevaleresques sont obligés de disposer en permanence d'un équipement, d'un cheval et d'un niveau d'entraînement personnel qui les rendent aptes à partir à la guerre à tout instant, alors que d'autres en temps de paix négligent totalement leur vocation militaire. Quand on voit les mentions notant le manque – voire l'absence – d'entraînement martial de nombreux gentilshommes en dehors des périodes d'hostilité, ne conservant auprès d'eux ni harnois ni chevaux d'armes, les « chevaliers » cherchant les prouesses dans les lices constituent finalement les meilleurs guerriers potentiels en cas de déclaration d'un conflit. De fait, ils sont alors les premiers à répondre au mandement de leur seigneur et à vouloir démontrer leur prouesse sur un véritable « théâtre » d'opérations militaires.

Arrivé sur le champ de bataille, on imaginerait facilement le chevalier décrié par Johan Huizinga s'accrocher aux signes distinctifs de son statut, et en premier lieu à son cheval, en rechignant à descendre de son piédestal. Mais opposer la figure de l'homme de guerre à celle du courtisan accumulant les prouesses « sportives » dans les tournois ne correspond décidément pas à la réalité de la fin du Moyen Âge. À regarder les hommes d'armes en action, on réalise bien vite que ceux qui s'illustrent dans les lices cherchent tout autant à s'illustrer en combattant les ennemis de leur suzerain ; or, pour ce faire, cela ne gêne en rien les gentilshommes d'« avoir les pieds sur terre », tant au propre qu'au figuré. En effet, le désir ardent d'accroître leur renommée, loin de bloquer les hommes d'armes les plus empreints d'idéal chevaleresque dans des modes de combat étriqués, les pousse à la polyvalence.

De leur côté, les montures sont certes essentielles pour lancer de puissantes charges, mais elles permettent aussi de quitter rapidement le champ de bataille par une honteuse fuite. Par conséquent, le combattant soucieux de prouver sa valeur cherchera à se montrer sur tous les fronts et donc à s'adapter à chaque situation avec un certain pragmatisme : il sera tout naturellement parmi les premiers à partir parmi les coureurs en cas d'incursion en territoire ennemi, à se placer en arrière-garde pour couvrir une retraite délicate, mais aussi à descendre de selle quand les circonstances l'exigent. De surcroît, ces hommes d'armes savent agir en complémentarité avec les autres composantes des armées, notamment les gens de trait, et il serait absurde de penser que tous les combattants roturiers sont méprisés par les nobles chevaliers en quête de gloire, qui restent haut perchés sur leurs montures.

Le principe, typiquement chevaleresque, de se refuser complètement à la fuite peut sembler une vanité inconsciente et irréaliste ; toutefois il trouve sa logique dans un contexte où le maintien des rangs est capital et où une victoire peut tout à fait être arrachée par la persévérance d'un groupe d'hommes en infériorité numérique mais suffisamment soudés, qui forment une compagnie à la cohésion inébranlable dans la confusion de la mêlée.

La pratique courante du secours entre hommes d'armes est utilisée comme un facteur d'émulation. Même les attaques apparemment suicidaires d'un homme seul ou de quelques-uns s'élançant contre les lignes ennemies trouvent une cohérence dans l'état d'esprit des combattants nobles : un tel héros reste conscient du danger, mais il sait aussi que son devoir l'oblige à l'ignorer, et que son exemple permettra aux autres hommes de son parti de trouver en eux la force de le suivre.

De fait, l'idéal de comportement chevaleresque n'est pas dans l'excès, mais dans un juste mélange d'ardeur et de maîtrise de soi. En effet, on relève des conseils hautement similaires pour un champion gérant son propre combat lors d'un duel et pour un commandant au milieu de ses troupes sur un champ de bataille : dans les deux cas s'impose une nécessité de réagir vite et avec courage, voire même avec hardiesse, mais aussi avec intelligence et discernement, en analysant la configuration, sans se laisser emporter par la « chaleur » dans l'urgence de la situation. Évidemment, il s'agit là d'un fonctionnement idéal tel qu'il est pensé dans l'esprit des gentilshommes, et dont l'application effective s'avère bien délicate. Il n'en demeure pas moins que cette conception chevaleresque de la guerre, qu'elle soit suivie ou

non, se veut certes exigeante mais réaliste, applicable et efficace dans un contexte d'affrontement militaire.

Dans cette optique, les grandes défaites considérées comme marquant la mort de la chevalerie, sont en réalité toujours à contextualiser et à ne pas sur-interpréter, en prenant en compte les circonstances particulières de leur déroulement plutôt que de leur donner une portée générale. Le cas d'Azincourt est édifiant. En effet, les chroniqueurs médiévaux glorifient Gamot de Bournonville, Louvelet de Masinghem et leurs compagnons (tous écuyers rappelons-le), dont la vaillance et l'esprit chevaleresque auraient pu permettre de renverser le cours de la bataille s'ils avaient été généralisés dans les rangs français.

L'expression de la mentalité chevaleresque à la guerre se relève à plusieurs occasions. En 1418, lors du siège de Rouen, Laghen, bâtard d'Ailly, capitaine de Rouen le plus respecté pour l'efficacité tactique de ses saillies sur les assiégeants, n'hésite pas à quitter la protection des murailles pour rompre quelques lances contre Jean le Blanc, capitaine d'Harfleur pour le roi d'Angleterre. Malgré la conscience qu'un tel défi singulier n'a qu'un intérêt tactique limité, ce sont tout de même des hommes parmi les meilleurs capitaines qui s'y engagent.

La même audace est à l'œuvre quand Jacques de Lalaing, champion du combat dans les lices, brave le danger à la guerre en se lançant parmi les Gantois pour devancer et inciter à la prouesse les troupes bourguignonnes, ou alors pour se porter au secours de ses compagnons encerclés d'ennemis. Quelques années plus tard, nul doute que son jeune frère souhaite suivre ses traces en continuant à faire briller le nom de leur famille. C'est ainsi que l'on observe Philippe de Lalaing, tenant du pas du Perron Fée en 1463, descendre de cheval et se mêler aux archers pour combattre à la bataille de Montlhéry en 1465.

Ces divers exemples montrent qu'il n'y a pas d'opposition entre esprit chevaleresque et efficacité militaire. Il est intéressant de relever cet incroyable paradoxe : si les historiens pensent que l'obsolescence de la chevalerie à la fin du Moyen Âge explique nombre de défaites, c'est plutôt le manque d'esprit chevaleresque parmi les hommes d'armes que pointent les observateurs contemporains au lendemain d'une bataille perdue.

Remontons jusqu'aux plus hautes sphères de la pyramide féodale. À la tête des territoires bourguignons pendant la majeure partie de la période que nous avons considérée, le duc Philippe le Bon s'impose comme un prince chevalier par excellence. Il se démarque par

son intense patronnage de fêtes chevaleresques, qui garantissent une fervente émulation à sa cour, jugeant souvent lui-même les combats normés avec une véritable expertise¹⁹⁹⁴. À plusieurs reprises dans sa vie, il va même jusqu'à proposer de combattre personnellement en champ clos un seigneur auquel il se querelle, à savoir Humphrey de Lancastre, duc de Gloucester, en 1425, le duc de Saxe en 1443, ou encore le roi de Hongrie Ladislas de Luxembourg en 1454¹⁹⁹⁵. Compte tenu de la personnalité singulière du Grand Duc d'Occident, il y a fort à parier que, loin d'une simple esbrouffe, il ait réellement espéré que ses propositions aboutissent. En effet, sa participation personnelle à plusieurs batailles rangées majeures montre qu'il joint les actes à la parole : plusieurs chroniqueurs signalent son attitude de combattant valeureux aux batailles de Mons-en-Vimeu en 1421 et de Gavre en 1453. Déjà en 1415, encore tout jeune comte de Charolais, il désire de tout son cœur participer à la bataille rangée contre les Anglais, en l'occurrence celle d'Azincourt, et malgré une vie bien remplie, il regrettera toujours de ne pas avoir pu être présent à cette fameuse journée, « *fust pour la mort ou pour la vie* », déclarant encore quelques années avant sa mort qu'il aurait pu modifier le cours de la bataille en ralliant les nobles français¹⁹⁹⁶.

Sur certains aspects, son fils Charles le Téméraire se révèle bien différent de lui, particulièrement par la rudesse qu'il montre à ses hommes. Georges Chastellain affirme qu'il contribue lui-même à sa ruine « *par trop estre roide et dur à ses gens de diverses manières non apprises, par especial aux nobles hommes, lesquels il maintint et voulut asservir en estroites servitudes* », soit une atmosphère bien différente de l'émulation en vigueur à la cour

¹⁹⁹⁴ Olivier de La Marche indique que la plupart des trente combats « *en lices et champ cloz* » qu'il a vus en soixante ans furent faits devant Philippe le Bon. LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 2. Le duc apprécie assurément ces moments et se montre très rigoureux dans l'application des règles, dont il est un fin connaisseur. Ainsi, en 1446, il ne fait pas séparer Galiot de Baltasin et Philippe de Ternant lors de leur duel à cheval alors même que le chevalier bourguignon n'arrive pas à saisir son épée. Quand cette dernière glisse de son fourreau et tombe au sol, la situation est différente : « *prestemment le duc, comme juge, fit mettre les gardes entre deux, et fit bailler au seigneur de Ternant son espee. Car par les chapitres qui furent escrits, estans les champions dessais de leurs battons, on les pouvoit et devoit ressaisir ; et le duc, qui moult bien se congnoissoit en tel cas, ne tenoit point qu'il fust dessaisi de son espee tant qu'elle tinst à luy, et jusques à ce que elle fust toute hors de sa guaine, et cheute sur le sablon* ». LA MARCHE, t. 1, p. 422.

¹⁹⁹⁵ LA MARCHE, *Gage de bataille*, p. 22 ; MONSTRELET, t. 4, p. 207-252 ; FÉNIN, p. 232-242 ; SAINT-RÉMY, t. 2, p. 100-110 ; LA MARCHE, t. 1, p. 381-382 ; CHASTELLAIN, t. 3, p. 11-12.

¹⁹⁹⁶ SAINT-RÉMY, t. 1, p. 238-240 ; Guillaume FILLASTRE, *Histoire de la Toison d'or*, cité dans CHASTELLAIN, t. 1, p. 309-310, en note.

de Philippe le Bon¹⁹⁹⁷. Dans sa volonté de « *toute sa maison mettre en ordonnance* », il impose une séparation stricte entre les chevaliers et les écuyers dans la vie de son hôtel : « *à matin et à lever, ordonna tout le monde de l'attendre par distinctes chambres [...], chascun selon la dignité de son estat, les escuyers en une leur chambre première, les chevaliers après en une autre chambre seconde* », une pratique peu courante du temps de son père¹⁹⁹⁸.

Les nobles bourguignons n'apprécient pas non plus ses relations avec ses adversaires politiques, notamment avec le roi de France, quand il dit en 1470 à ses ambassadeurs qu'il l'envoie au diable. Il est d'après lui normal de ne témoigner aucun égard à son ennemi, fût-il roi de France, et de se montrer face à lui plein d'orgueil et de haine, parce qu' « *en ennemisté n'a point de courtoisie* », conception là encore bien différente de ce que nous avons relevé à propos des normes dans les rapports entre nobles¹⁹⁹⁹.

Olivier de La Marche rapporte aussi qu'en 1476, peu après la bataille de Morat, le duc le charge d'enlever la dame de Savoie – Yolande de France, sœur de Louis XI, régente du duché de Savoie pour son jeune fils Philibert – et ses enfants à leur retour de Genève. Il se doit alors d'obéir, bien contre son gré : « *je fi ce qu'il me commanda, contre mon cueur ; [...] et ce que j'en fi, je le fi pour sauver ma vie ; car le duc mon maistre estoit tel, qu'il vouloit que l'on fist ce qu'il commandoit, sur peine de perdre la teste* »²⁰⁰⁰.

Le fait que le duc demande à ses serviteurs de suivre ses ordres plus que leur honneur (voire même au mépris de leur honneur dans le cas précédent) constitue une exigence particulièrement difficile pour un homme d'armes issu d'une noble lignée. Il apparaît donc clairement que le tempérament excessif de Charles le Téméraire, ses décisions, ses comportements, ne correspondent pas à l'idéal chevaleresque qui se dessine au gré des milliers de pages des chroniques de notre corpus, et dont il ne saurait représenter la parfaite incarnation. De fait, au terme des bornes chronologiques fixées pour la présente étude, les

¹⁹⁹⁷ CHASTELLAIN, t. 5, p. 469.

¹⁹⁹⁸ *Ibid.*, t. 5, p. 367 et 371.

¹⁹⁹⁹ *Ibid.*, t. 5, p. 453-455.

²⁰⁰⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 417-418.

défaites de Grandson, de Morat et de Nancy sont à considérer comme celles du dernier duc de Bourgogne de la maison de Valois, et non comme celles de la chevalerie bourguignonne.

Annexes

Annexe 1 : Batailles rangées

Date	Évènement
1408	Bataille d'Othée
1412	Bataille de Saint-Rémy du Plain
1415	Bataille d'Azincourt
1421	Bataille de Baugé
1421	Bataille de Mons-en-Vimeu
1423	Bataille de Cravant
1424	Bataille de Verneuil
1429	Bataille de Rouvray / Journée des harengs
1429	Bataille de Patay
1429	Bataille de Montépilloy
1430	Bataille d'Anthon
1431	Bataille de Bulgnéville
1431	Bataille du Berger
1452	Bataille de Rupelmonde
1453	Bataille de Gavre
1465	Bataille de Montlhéry
1465	Bataille de Montenaken
1467	Bataille de Brustem
1476	Bataille de Grandson
1476	Bataille de Morat
1477	Bataille de Nancy

Annexe 2 : Principaux combats normés

Date	Événement	Type de combat
1403	Combat à Valence, devant le roi d'Aragon, de quatre contre quatre	Combat à pied à plusieurs armes
1414	Combat du comte d'Eu et du seigneur de Montagu dans les mines lors du siège d'Arras	Combat à pied à plusieurs armes
1414	Défi en contexte militaire entre quatre Français et quatre Bourguignons, entre Arras et Lens	Joute
1415	Combat à Saint-Ouen entre le Portugais Diagot d'Ollumen et le Breton Guillaume de La Haye	Apparemment un combat à pied (armes non précisées)
1415	Duel à Bar-le-Duc entre le chevalier français Clugnet de Brabant et le chevalier portugais Alvaro Continge	Combat à pied à plusieurs armes
1415	Armes faites à l'hôtel de Saint-Pol, à Paris, entre l'écuyer portugais Rumaindres et le chevalier bourbonnais Guillaume du Bars	Trois duels successifs à pied : à la hache ; à l'épée ; à la dague
1415	Armes faites devant Saint-Antoine, près de la porte Baudet, à Paris, entre un Portugais et un Français	Joute
1415	Combat à Saint-Ouen de trois Français contre trois Portugais	Combat à pied à plusieurs armes
1418	Défi singulier lors du siège de Rouen entre Jean le Blanc, capitaine d'Harfleur pour le roi d'Angleterre, et un capitaine français, Laghen, bâtard d'Ailly	Joute
1421	Défi en contexte militaire entre six Bourguignons et six Dauphinois, près du Pont-de-Rémy et de Saint-Riquier	Joute
1423	Armes à Arras de Poton de Xaintrailles contre Lyonnell de Wandonne	Joute Combat à la hache d'armes à pied
1423	Combat à Arras entre Riflart de Champ-Remy et le bâtard de Rosbecque	Joute
1430	Joutes à Bruges à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne Philippe le Bon avec Isabelle du Portugal	Joute

1430	Armes faites à Arras entre cinq Français et cinq Bourguignons, devant le duc de Bourgogne	Joute
1431	Gage de bataille à Arras entre Maillotin de Bours et Hector de Flavy	Combat à pied à plusieurs armes
1435	Combats à Arras entre Juan de Merlo et Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny	Joute Combat à la hache d'armes à pied
1443	Pas d'armes de l'Arbre Charlemagne tenu par Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, et ses compagnons, près de Marsannay-la-Côte (près de Dijon)	Joute Combat à pied à la hache d'armes ou à l'épée d'armes
1444	Joutes de Nancy	Joute
1445	Combats à Gand de Jacques de Lalaing contre Jean de Boniface	Joute Combat à la hache d'armes à pied
1446	Armes à Arras de Galiot de Baltasin contre Philippe, seigneur de Ternant	Combat à la lance à pied Combat à l'épée d'armes à pied Combat à la hache d'armes à pied Combat à cheval : une course à la lance puis combat à l'épée
1448	Combat à Valladolid de Jacques de Lalaing contre Diego de Gusman	Combat à la hache d'armes à pied
1449	Combat à Stirling de trois Bourguignons contre trois Écossais	Combat à pied à plusieurs armes
1449	Pas d'armes de la Belle Pèlerine tenu par Jean, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, près de Saint-Omer	Joute Combat à la hache d'armes à pied
1449	Combat à Bruges de Thomas Keith contre Jacques de Lalaing	Combat à la hache d'armes à pied
1449-1450	Pas d'armes de la Fontaine des pleurs tenu par Jacques de Lalaing à Chalon-sur-Saône	Joute Combat à la hache d'armes à pied Combat à l'épée d'armes à pied
1451	Premières joutes du futur Charles le Téméraire, alors comte de Charolais, à Bruxelles	Joute

1454	Pas d'armes du Chevalier au Cygne tenu par Adolphe de Clèves à Lille	Joute
1455	Gage de bataille à Valenciennes entre Mahienot et Jacotin Plouvier (duel judiciaire entre deux roturiers)	Combat à pied avec gourdin de bois et écu
1456	Tournoi à Lille en l'honneur du récent mariage du comte de Nevers	Tournoi collectif à l'épée à cheval
1458	Pas d'armes du Compagnon à la Larme blanche, tenu par Guillaume de Moulon au Quesnoy	Joute
1458	Combat à Valenciennes entre Jean de Rebremette et Henri de Sasse	Combat à la hache d'armes à pied
1461	Joutes tenues par le comte de Charolais et cinq autres devant la bastille de Saint-Antoine, à Paris	Joute
1463	Pas d'armes du Perron Fée tenu par Philippe de Lalaing à Bruges	Combat à cheval : une course à la lance puis combat à l'épée Joute
1467	Combats à Londres d'Antoine, bâtard de Bourgogne, contre Anthony Woodville, seigneur de Scales	Combat à cheval : une course à la lance puis combat à l'épée Combat à pied à plusieurs armes
1467	Combat à pied puis à cheval de Jean de Chassa contre Louis de Bretelles, à Londres	Combat à pied (armes non précisées) Joute
1467	Combat de Philippe Bouton contre Thomas de La Lande, à Londres	Joute
1468	Pas d'armes de l'Arbre d'or tenu par le Grand Bâtard de Bourgogne Antoine à Bruges (mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York)	Joute Tournoi collectif à l'épée à cheval (avec charge initiale à la lance)
1470	Pas d'armes de la Dame sauvage tenu par Claude de Vaudrey à Gand	Combat à cheval : une course à la lance puis combat à l'épée
1471	Défis en contexte militaire, lors du siège d'Amiens : Baudoin de Launoy, seigneur de Molembais, contre le seigneur de Saint-Simon ; Claude de Vaudrey contre le Cadat de Bueil	Joute Combat à cheval : une course à la lance puis combat à l'épée
1473	Fête de la Toison d'or à Valenciennes	Joute

		Tournoi collectif à l'épée à cheval
--	--	-------------------------------------

Annexe 3 : Analyse statistique des joutes du pas de l'Arbre Charlemagne (1443)

Performances des joueurs

	Joueurs (C : chevalier ; E : écuyer)	Valeurs absolues				Pourcentages		
		Lances courues	Lances brisées	Atteintes	Ratés	Lances brisées	Atteintes	Ratés
1	Pietre Was de Suavedra, C	11	3	4	4	27,3	36,4	36,4
	Seigneur de Charny, C	11	1	7	3	9,1	63,6	27,3
2	Diago de Valiere, C	11	2	4	5	18,2	36,4	45,5
	Tibaut de Rougemont, E	11	0	4	7	0,0	36,4	63,6
3	Bernard de Vostin, E	11	2	0	9	18,2	0,0	81,8
	Guillaume de Vaudrey, E	11	1	1	9	9,1	9,1	81,8
4	Jehan de Compays, C	11	2	0	9	18,2	0,0	81,8
	Antoine de Vaudrey, E	11	2	2	7	18,2	18,2	63,6
5	Couraut de Belle-Val, E	11	0	2	9	0,0	18,2	81,8
	Guillaume de Vienne, E ou C ?	11	1	2	8	9,1	18,2	72,7
6	Bartholomy de Thymis, E	11	0	2	9	0,0	18,2	81,8
	Jehan, seigneur de Ru, E	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
7	Josse de Saint-Jore, E	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
	Guillaume, seigneur de Chaudiners, E	11	0	3	8	0,0	27,3	72,7
8	Jaquemart Brunier, E	11	1	1	9	9,1	9,1	81,8
	Jehan de Sicon, E	11	0	1	10	0,0	9,1	90,9
9	Nycot de Villette, E	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
	Amé Rabustin, C	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
10	Jaques de Visque, E	8	1	3	4	12,5	37,5	50,0
	Guillaume de Beaufremont, C	8	1	2	5	12,5	25,0	62,5
11	Henry de Gouvignon, E	11	3	4	4	27,3	36,4	36,4
	Jehan de Chaumergis, E	11	2	5	4	18,2	45,5	36,4
12	Louis de La Basine, E	11	0	2	9	0,0	18,2	81,8
	Comte d'Arbert, E ou C ?	11	0	2	9	0,0	18,2	81,8
13	Jaques de Montagu, E	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
	Jaques de Challant, E	11	0	4	7	0,0	36,4	63,6
14	Martin Ballart, E ou C ?	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
	Jehan de Chaumergis, E	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
Totaux		302	22	55	225	7,3	18,2	74,5

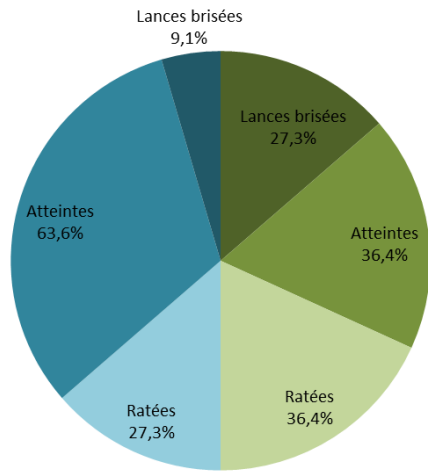
Résultats par course

Combat	Valeurs absolues				Pourcentages		
	Lances courues	Les deux touchent	Un seul touche	Les deux ratent	Les deux touchent	Un seul touche	Les deux ratent
1	11	7	1	3	63,6	9,1	27,3
2	11	2	4	5	18,2	36,4	45,5
3	11	2	0	9	18,2	0,0	81,8
4	11	2	2	7	18,2	18,2	63,6
5	11	1	3	7	9,1	27,3	63,6
6	11	0	2	9	0,0	18,2	81,8
7	11	0	3	8	0,0	27,3	72,7
8	11	1	1	9	9,1	9,1	81,8
9	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
10	8	2	3	3	25,0	37,5	37,5
11	11	5	4	2	45,5	36,4	18,2
12	11	1	2	8	9,1	18,2	72,7
13	11	0	4	7	0,0	36,4	63,6
14	11	0	0	11	0,0	0,0	100,0
Totaux	151	23	29	99	15,2	19,2	65,6

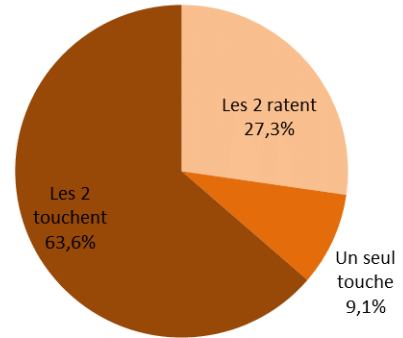
Performances des joueurs

Résultats par course

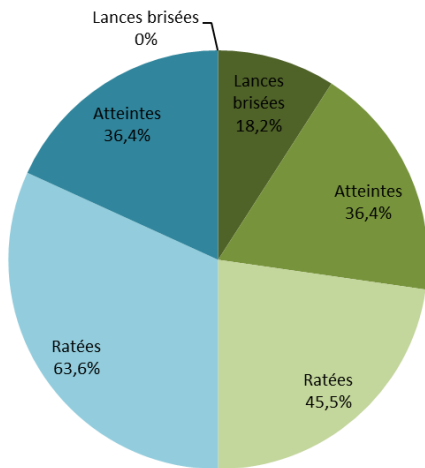
1: Seigneur de Charny / Pietre Was de Suavedra



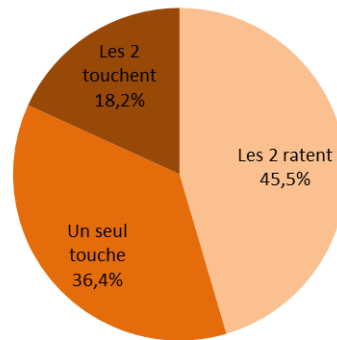
Combat 1



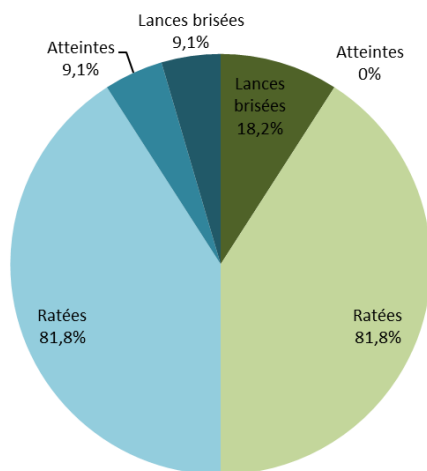
2 : Tibaut de Rougemont / Diago de Valiere



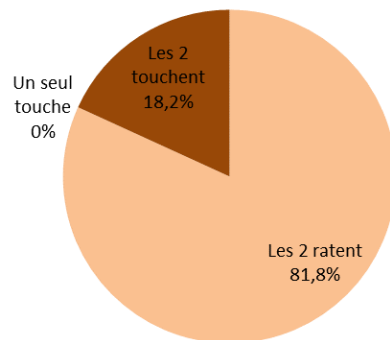
Combat 2



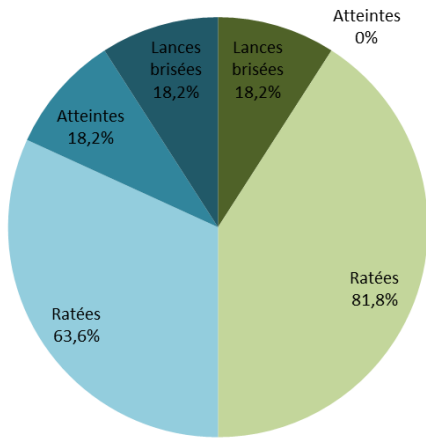
3 : Guillaume de Vaudrey / Bernard de Vostin



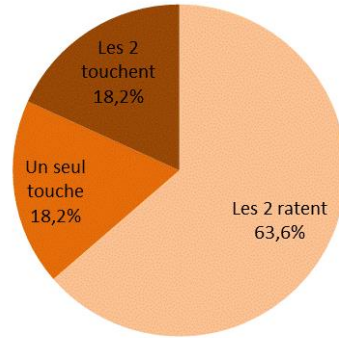
Combat 3



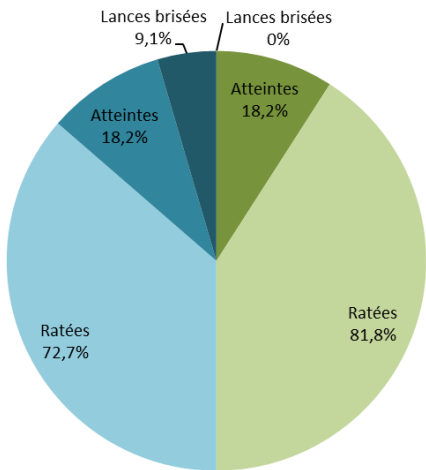
4 : Antoine de Vaudrey / Jehan de Compays



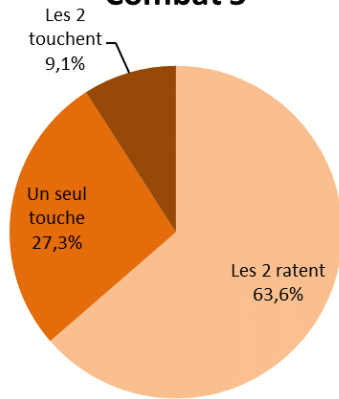
Combat 4



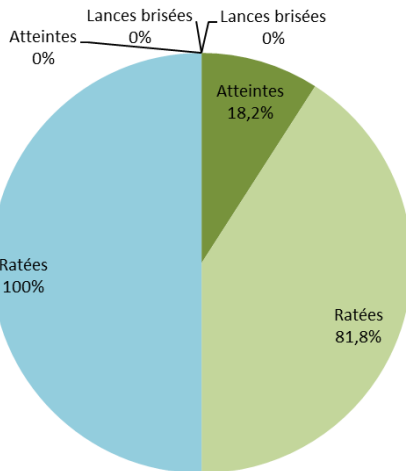
5 : Guillaume de Vienne/Couraut de Belle-Val



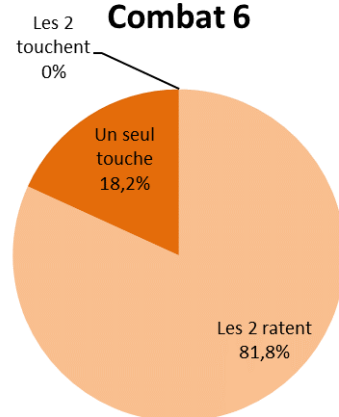
Combat 5



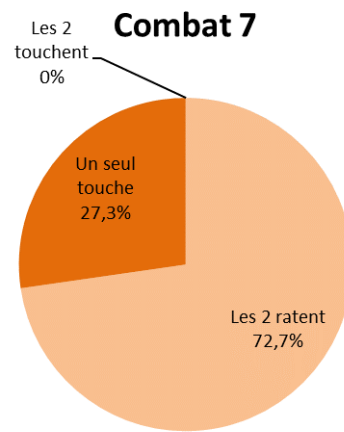
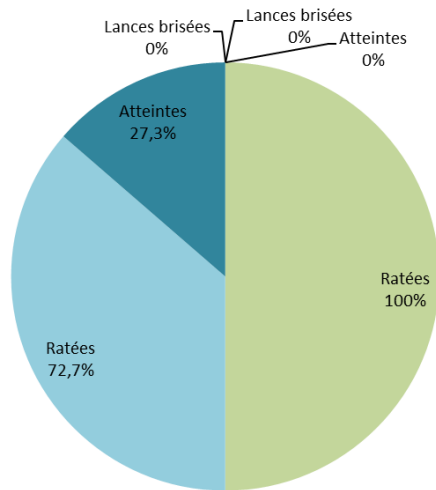
6 : Jehan, seigneur de Ru / Bartholomy de Thymis



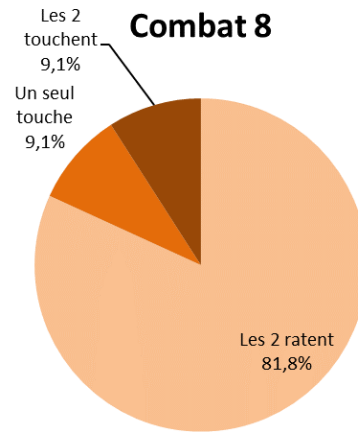
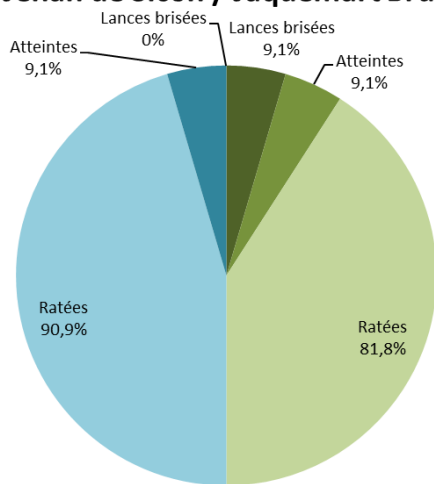
Combat 6



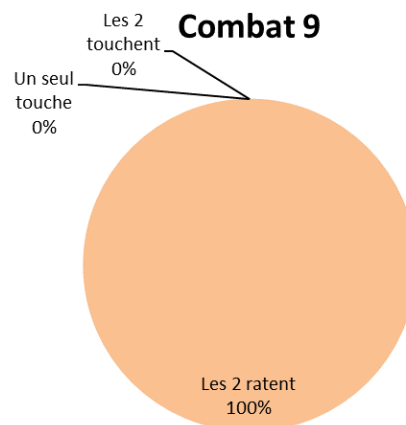
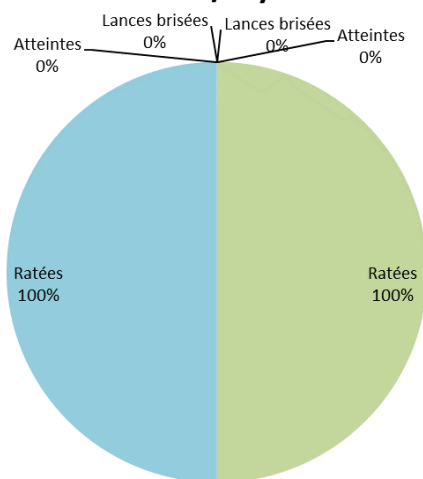
7 : Guillaume, seigneur de Chaudiniers / Josse de Saint-Jore



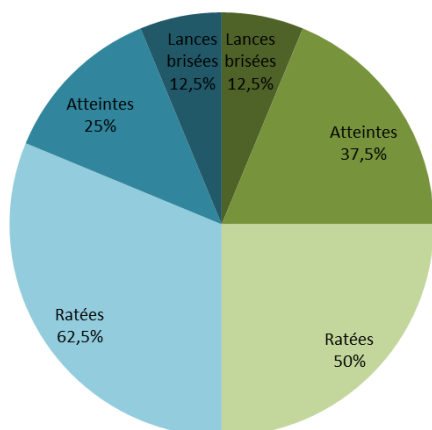
8 : Jehan de Sicon / Jaquemart Brunier



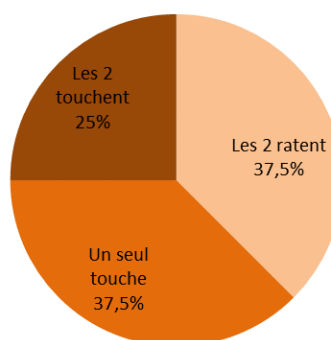
9 : Amé Rabustin / Nycot de Villette



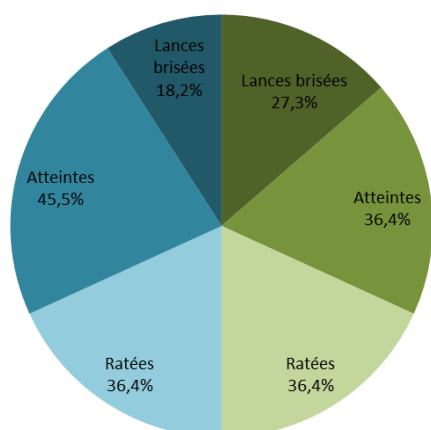
10 : Guillaume de Beaufremont / Jaques de Visque



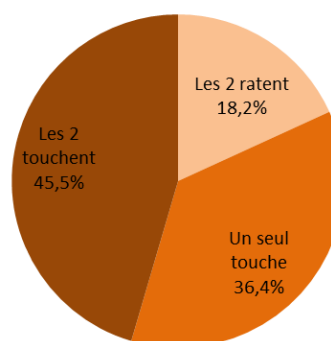
Combat 10



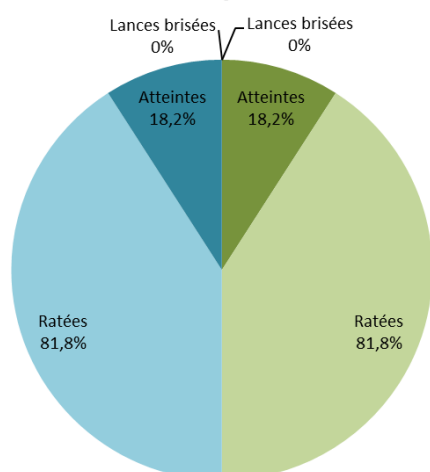
11 : Jehan de Chaumergis / Henry de Gouvignon



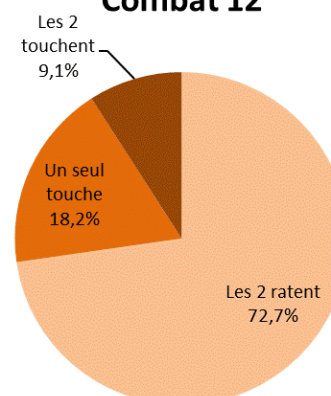
Combat 11



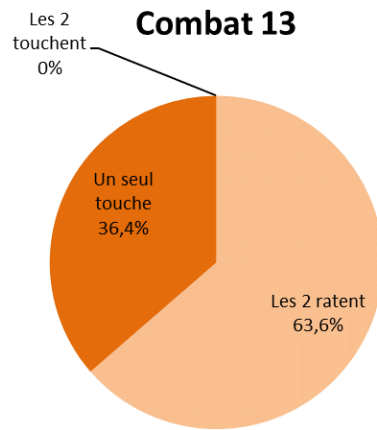
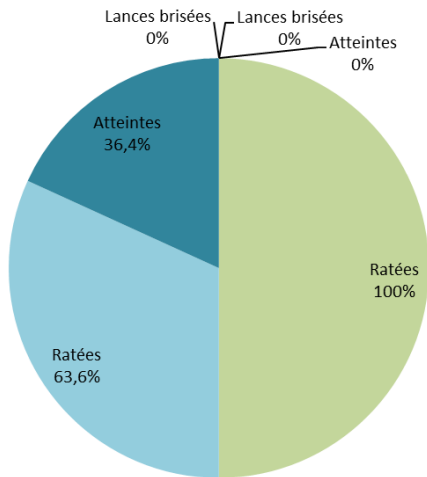
12 : Comte d'Arbert / Louis de La Basine



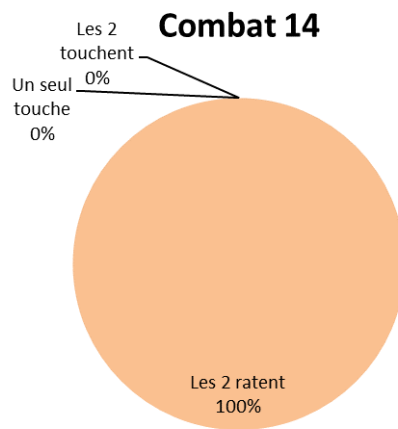
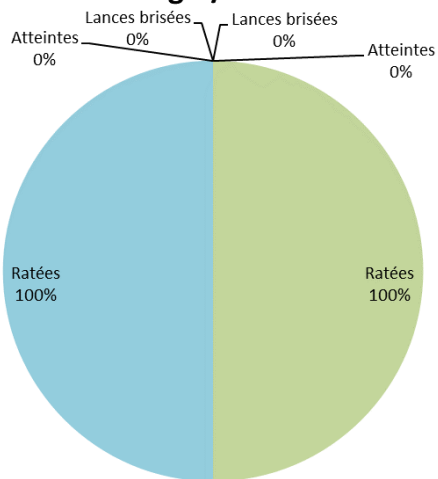
Combat 12



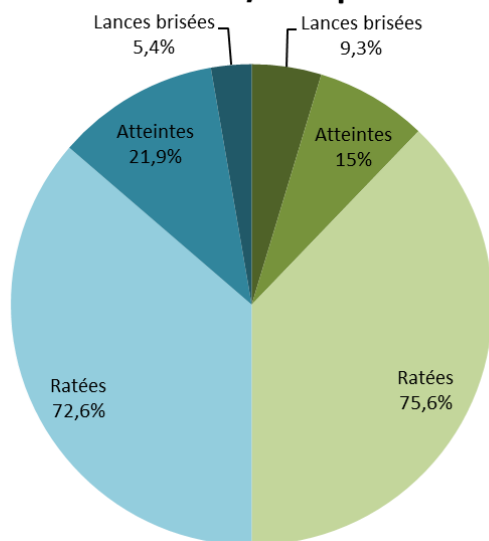
13 : Jaques de Challant / Jaques de Montagu



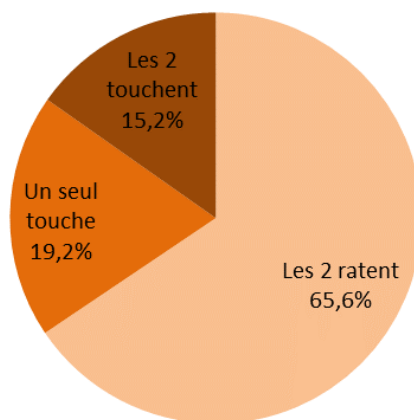
14 : Jehan de Chaumergis / Martin Ballart



Moyenne défenseurs/attaquants



Moyenne



Annexe 4 : Les dix-huit combats en champ clos de Jacques de Lalaing

Date	Lieu	Contexte	Adversaire (C : chevalier ; E : écuyer)	Type de combat*	N°
1445	Gand	Emprise d'armes de Jean de Boniface	Jean de Boniface, C	Combat à la hache d'armes à pied	1
				Joute	2
1448	Valladolid (Espagne)	Emprise d'armes de Jacques de Lalaing	Diego de Gusman, C	Combat à la hache d'armes à pied	3
1449	Stirling (Écosse)		James Douglas, C (dans le cadre d'un affrontement de trois Bourguignons contre trois Écossais)	Combat à la hache d'armes à pied	4
1449	Bruges		Thomas Keith, E	Combat à la hache d'armes à pied	5
1449- 1450	Chalon-sur- Saône	Pas d'armes de la Fontaine des pleurs	Pierre de Chandios, E	Combat à la hache d'armes à pied	6
			Jean de Boniface, C	Joute	7
				Combat à la hache d'armes à pied	8
			Gérard de Roussillon, E	Combat à la hache d'armes à pied	9
			Claude Pitois, seigneur de Saint-Bonnet, E ou C ?	Combat à la hache d'armes à pied	10
			Amé Rabutin, seigneur d'Espiry, C	Combat à la hache d'armes à pied	11
			Jean de Villeneuve, dit Pasquoy, E	Combat à la hache d'armes à pied	12
			Gaspard de Dourtain, E	Combat à la hache d'armes à pied	13
			Jacques d'Avanchies, E	Combat à la hache d'armes à pied	14
				Combat à l'épée d'armes à pied	15
Joute	16				
Guillaume d'Amange ou Guillaume Bassam, E	Joute	17			
Jean Pitois, E	Combat à la hache d'armes à pied	18			

* Certains combats à la hache d'armes à pied incluent d'autres armes, mais peu ou pas utilisées.

Annexe 5 : Le nombre de coups de hache demandé par les participants au pas de la Fontaine des pleurs (1449-1450)

	<i>Livre des faits</i>	Olivier de La Marche
Pierre de Chandios	21	17
Jean de Boniface	25	21
Gérard de Roussillon	15	25
Claude Pitois, seigneur de Saint-Bonnet	43	41
Amé Rabutin, seigneur d'Espiry	55	55
Jean de Villeneuve, dit Pasquoy	75	61
Gaspard de Dourtain	64	75
Jacques d'Avanchies	25	17
Jean Pitois	63	52

Annexe 6 : Les résultats du pas du Perron Fée, tenu par Philippe de Lalaing (1463)²⁰⁰¹

Première épreuve : une course de lance puis arrêt quand l'un des champions a porté 27 coups sur son adversaire (résultats en valeur absolue)

	Combat	Ms Paris		Ms Lille		Ms Cambrai	
		Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L
Jour 1	1	27	19	27	19	27	19
	2	27	25	27	26	27	26
	3	27	24	27	24	27	24
	4	27	25	27	6	27	15
Jour 2	5	27	22	27	21	27	21
	6	27	21	27	21	27	21
	7	27	27	27	27	27	27
	8	27	24	24	27	27	24
	9	27	27	27	27	27	27
	10	27	27	27	27	27	27
Jour 3	11	27	21	27	21	27	21
	12	27	27	27	27	27	27
	13	24	27	14	27	14	27
	14	27	20	27	20	27	21
	15	27	21	27	21	27	21
	16	16	27	16	27	16	27
	17	19	27	19	27	19	27
	18	Arrêt prématuré, pas de résultats indiqués					
Jour 4	19	27	27	27	27	27	27
	20	27	27	27	27	27	27
	21	22	27	22	27	22	27
	22	27	27	27	27	27	27
	23	27	22	27	22	27	22
	24	22	27	22	27	22	27
Totaux		589	568	576	552	579	559

²⁰⁰¹ Le livre de Chloé Horn, Anne Rouchebouet et Michelle Szkilnik propose déjà des tableaux de synthèse des résultats des participants du pas du Perron Fée, qui sont ici légèrement remaniés et surtout complétés pour se faire une idée plus complète des performances respectives des uns et des autres. *Perron Fée*, p. 245-248.

Deuxième épreuve : 9 courses de lance en harnois de guerre (résultats en valeurs absolues)

	Combat	Ms Paris		Ms Lille		Ms Cambrai	
		Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L
Jour 5	1	1	4	1	4	1	4
	2	3	7	4	7	4	7
	3	2	4	2	4	2	4
	4	0	2	0	2	0	2
	5	1	2	1	2	1	2
	6	1	2	?	1	1	?
Jour 6	7	2	2	2	2	2	2
	8	0	3	0	4	0	4
	9	2	3	2	3	2	3
Jour 7	10	1	4	1	4	1	4
	11	1	4	1	4	1	4
	12	1	2	1	2	1	2
	13	1	3	1	3	1	3
	14	2	1	2	1	2	1
	15	0	2	0	2	0	2
Jour 8	16	2	3	1	3	2	3
	17	2	5	2	5	2	5
	18	0	1	Combat non rapporté			
	19	0	1	0	1	0	1
	20	3	2	3	2	3	2
Totaux		25	57	24	56	26	55

Deuxième épreuve : Pourcentage de lances brisées sur l'ensemble des lances courues

(sur un total de 171 ou 180 courses)

	Combat	Ms Paris		Ms Lille		Ms Cambrai	
		Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L
Jour 5	1	11,1	44,4	11,1	44,4	11,1	44,4
	2	33,3	77,8	44,4	77,8	44,4	77,8
	3	22,2	44,4	22,2	44,4	22,2	44,4
	4	0,0	22,2	0,0	22,2	0,0	22,2
	5	11,1	22,2	11,1	22,2	11,1	22,2
	6	11,1	22,2	?	11,1	11,1	?
Jour 6	7	22,2	22,2	22,2	22,2	22,2	22,2
	8	0,0	33,3	0,0	44,4	0,0	44,4
	9	22,2	33,3	22,2	33,3	22,2	33,3
Jour 7	10	11,1	44,4	11,1	44,4	11,1	44,4
	11	11,1	44,4	11,1	44,4	11,1	44,4
	12	11,1	22,2	11,1	22,2	11,1	22,2
	13	11,1	33,3	11,1	33,3	11,1	33,3
	14	22,2	11,1	22,2	11,1	22,2	11,1
	15	0,0	22,2	0,0	22,2	0,0	22,2
Jour 8	16	22,2	33,3	11,1	33,3	22,2	33,3
	17	22,2	55,6	22,2	55,6	22,2	55,6
	18	0,0	11,1	Combat non rapporté			
	19	0,0	11,1	0,0	11,1	0,0	11,1
	20	33,3	22,2	33,3	22,2	33,3	22,2
Totaux		13,9	31,7	14,0	32,7	15,2	32,2

Troisième épreuve : selon les versions, 11 ou 12 courses de lance en harnois de joute
(résultats en valeurs absolues)

	Combat	Ms Paris		Ms Lille		Ms Cambrai	
		Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L
Jour 9	1	3	0	3	3	3	3
	2	7	2	4	7	4	7
	3	7	2	7	2	7	2
	4	1	2	1	3	1	3
	5	0	3	0	3	0	3
	6	6	6	8	6	8	6
Jour 10	7	4	5	4	5	4	5
	8	1	2	1	3	1	3
	9	5	3	5	3	3	3
	10	1	3	1	3	1	3
	11	4	3	1	1	1	1
	12	4	3	4	3	4	3
	13	6	2	6	2	6	2
Jour 11	14	7	4	7	4	7	4
	15	1	1	1	1	1	1
	16*	4	5	4	5	4	5
	17	2	4	2	4	2	4
	18	1	3	1	3	1	3
	19	5	3	5	3	5	3
Jour 12	20	3	5	3	5	3	5
Totaux		72	61	68	69	66	69

* Le 16^e combat est arrêté avant la fin du nombre de courses prévu, mais le nombre effectué n'est pas indiqué. Compte tenu des nombres tout à fait honorables de lances brisées, on peut aisément avancer que la majorité des courses a été accomplie.

Troisième épreuve : Pourcentage de lances brisées sur l'ensemble des lances courues

(si 11 courses par combat ; soit un total de 214-220 courses)

	Combat	Ms Paris		Ms Lille		Ms Cambrai	
		Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L
Jour 9	1	27,3	0,0	27,3	27,3	27,3	27,3
	2	63,6	18,2	36,4	63,6	36,4	63,6
	3	63,6	18,2	63,6	18,2	63,6	18,2
	4	9,1	18,2	9,1	27,3	9,1	27,3
	5	0,0	27,3	0,0	27,3	0,0	27,3
	6	54,5	54,5	72,7	54,5	72,7	54,5
Jour 10	7	36,4	45,5	36,4	45,5	36,4	45,5
	8	9,1	18,2	9,1	27,3	9,1	27,3
	9	45,5	27,3	45,5	27,3	27,3	27,3
	10	9,1	27,3	9,1	27,3	9,1	27,3
	11	36,4	27,3	9,1	9,1	9,1	9,1
	12	36,4	27,3	36,4	27,3	36,4	27,3
	13	54,5	18,2	54,5	18,2	54,5	18,2
Jour 11	14	63,6	36,4	63,6	36,4	63,6	36,4
	15	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
	16*	36,4	45,5	36,4	45,5	36,4	45,5
	17	18,2	36,4	18,2	36,4	18,2	36,4
	18	9,1	27,3	9,1	27,3	9,1	27,3
	19	45,5	27,3	45,5	27,3	45,5	27,3
Jour 12	20	27,3	45,5	27,3	45,5	27,3	45,5
Totaux		32,7	27,7	30,9	31,4	30,0	31,4

* L'arrêt prématuré du 16^e combat induit une légère marge d'erreur pour les valeurs de cette ligne ; sur l'ensemble des courses effectuées, la répercussion sur les valeurs totales n'est pas significative.

Troisième épreuve : Pourcentage de lances brisées sur l'ensemble des lances courues

(si 12 courses par combat ; soit un total de 233-240 courses)

	Combat	Ms Paris		Ms Lille		Ms Cambrai	
		Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L	Adversaire	Ph de L
Jour 9	1	25	0	25	25	25	25
	2	58,3	16,7	33,3	58,3	33,3	58,3
	3	58,3	16,7	58,3	16,7	58,3	16,7
	4	8,3	16,7	8,3	25,0	8,3	25,0
	5	0,0	25,0	0,0	25,0	0,0	25,0
	6	50,0	50,0	66,7	50,0	66,7	50,0
Jour 10	7	33,3	41,7	33,3	41,7	33,3	41,7
	8	8,3	16,7	8,3	25,0	8,3	25,0
	9	41,7	25,0	41,7	25,0	25,0	25,0
	10	8,3	25,0	8,3	25,0	8,3	25,0
	11	33,3	25,0	8,3	8,3	8,3	8,3
	12	33,3	25,0	33,3	25,0	33,3	25,0
	13	50,0	16,7	50,0	16,7	50,0	16,7
Jour 11	14	58,3	33,3	58,3	33,3	58,3	33,3
	15	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3
	16*	33,3	41,7	33,3	41,7	33,3	41,7
	17	16,7	33,3	16,7	33,3	16,7	33,3
	18	8,3	25,0	8,3	25,0	8,3	25,0
	19	41,7	25,0	41,7	25,0	41,7	25,0
Jour 12	20	25,0	41,7	25,0	41,7	25,0	41,7
Totaux		30,0	25,4	28,3	28,8	27,5	28,8

* L'arrêt prématuré du 16^e combat induit une légère marge d'erreur pour les valeurs de cette ligne ; sur l'ensemble des courses effectuées, la répercussion sur les valeurs totales n'est pas significative.